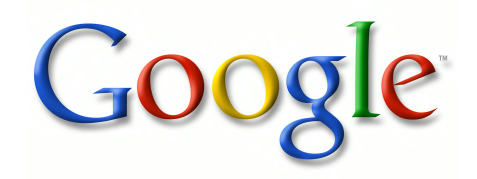
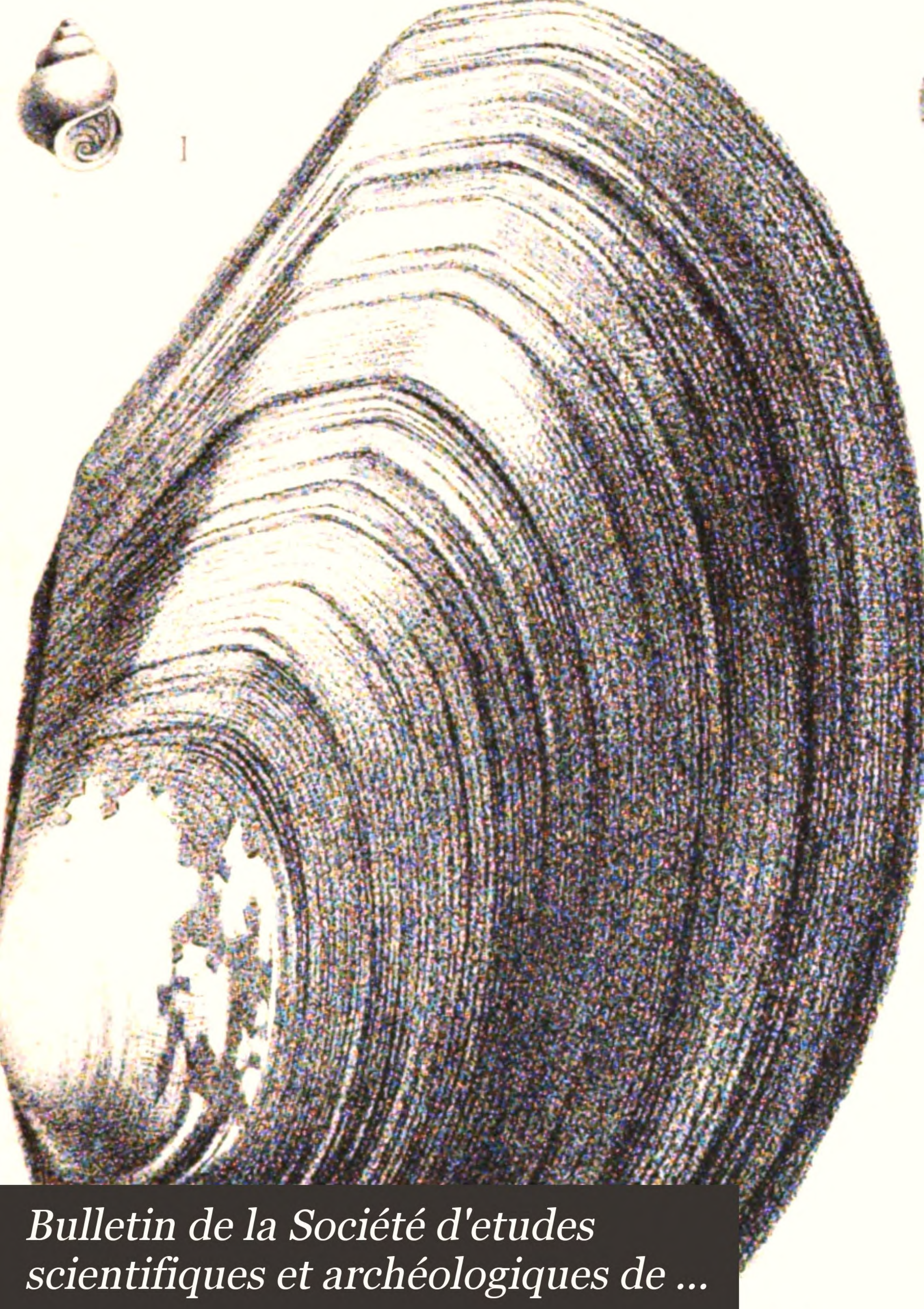
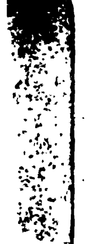



1
15





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

TOME XXIII

1900 - 1901

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DE L'ESPLANADE, 4



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

TOME XXIII

1900 - 1901

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DE L'ESPLANADE, 4

—

1902

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 11 JANVIER 1900

Présidence de M. Paul Sivan, président

Présents : MM. Alexandre Astier, Joseph Azam, Ernest Blancard, Chiris, Joseph Girard, Sextius Guérin, Aimable Lombard-Honnorat, Marchi, Mireur, Poupé, Raffin, Rampal, Sivan et Verrion.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 1899 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion, ainsi que les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs :

La Renaissance des études liturgiques, par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut;

Baliverne, par le docteur A. Guébhard, membre associé;

Découverte de quelques grottes et d'une pierre christianisée dans les Gorges d'Ollioules, par M. Bottin, membre correspondant;

Et diverses plaquettes sur l'extension du système métrique à la mesure du temps et des angles, par M. J. de Rey-Pailhade.

Remerciments.

M. le trésorier fait l'exposé de la situation financière au 31 décembre 1899 et annonce qu'il va mettre les cotisations en recouvrement.

Lecture est donnée de la correspondance :

— Lettre de remerciments de M. Reynier pour sa nomination à titre de membre associé.

— Lettre de M. de Fonscolombe, membre associé, émettant le vœu qu'un sommaire très succinct des publications reçues par la Société et ayant trait à la Provence soit inséré dans le procès-verbal des séances.

Soumis à la Compagnie par M. le président, ce vœu est adopté.

Notre confrère, M. le docteur Joseph Girard, fait don à la Société de plusieurs numéros du Bulletin de la Société, dont quelques-uns devenus très rares.

M. le président l'en remercie au nom de la Compagnie.

Il souhaite ensuite la bienvenue à notre confrère, M. Auguste Rampal, docteur en droit, avocat à Marseille, membre associé, de passage dans notre ville, et lui donne la parole pour une communication.

M. Rampal remercie la Société de lui avoir procuré l'occasion d'assister à l'une de ses réunions et communique la note suivante :

Les Papiers de Mgr Pierre-Ferdinand de Beausset-Roquefort, archevêque d'Aix

Notre savant confrère, M. le chanoine Laugier, a tiré d'un portefeuille, contenant une liasse de papiers provenant de ce prélat, à lui obligeamment communiqué par M. Paul Arbaud, le bibliophile aixois bien connu, une intéressante brochure sur *les rapports spéciaux et personnels* de l'archevêque *avec le diocèse de Fréjus* (1).

Ce portefeuille contient divers documents non utilisés par M. Laugier qui me paraissent dignes d'attirer l'attention des amateurs d'histoire. Il se compose, en effet, outre un grand nombre de minutes ou brouillons de discours et allocutions, la plupart sans date et d'une lecture parfois malaisée, d'une partie de la correspondance de Mgr de Beausset où l'on peut puiser des renseignements utiles tant pour sa biographie que sur les évènements contemporains.

Il y a même quelques pièces étrangères. Ainsi une dizaine de lettres sans intérêt signées de deux évêques de la même famille : Joseph Bruno, évêque de Béziers, l'ancêtre épiscopal, peut-on dire, et Emmanuel François, l'oncle germain de notre personnage qui, après avoir été l'agent général du clergé de France, occupa le siège de Fréjus de 1766 à la Révolution, et mourut à Fiume le 10 février 1802.

Plus piquantes sont deux lettres épiscopales dont le signataire et le destinataire appartiennent à la Provence. Elles sont adressées les 11 et 22 août 1817 à l'abbé de Richery à Castellane et signées de J.-A. Gallois de la Tour, fils du deuxième intendant de Provence de ce nom, nommé en 1789 à l'évêché nouvellement créé de Moulins et que la Révolution empêcha de prendre possession de son siège. Mgr de la

(1) Br. in-8°. Fréjus, Cisson, 1897.

Tour informe son correspondant de sa nomination à l'évêché de Fréjus (1) que le concordat de 1817 venait de rétablir et lui signale en même temps les nominations faites en vertu du nouveau traité; elles intéressent l'ensemble de l'épiscopat, et il serait curieux de comparer cette liste, dressée de mémoire, avec les documents officiels; la concordance, à première vue, ne nous parait pas complète; faut-il tirer de là quelques inductions sur les ambitions et candidatures contemporaines? Ainsi le siège de Gap est attribué à M. de Sinéty, tandis qu'il fut donné au curé de Lorgues, M. de Villeneuve, qui mourut, du reste, avant de l'occuper; celui de Marseille à M. Besson, curé de Saint-Nizier à Lyon, tandis que cinq ans plus tard on y verra M. de Mazenod.

Je relèverai diverses pièces correspondant au séjour à Vannes de Mgr de Beausset:

L'adresse du chapitre d'Aix à son ancien confrère, le nouvel évêque (18 octobre 1809) et la réponse du prélat (5 novembre 1809);

Deux lettres pressantes par lesquelles ce dernier sollicite, presque par delà la tombe, la charité de l'archevêque d'Aix, Mgr de Cicé, en faveur d'une création humanitaire, un asile de sourds-muets (5 août 1810 à l'abbé Boulard; — 16 octobre 1810 au chanoine Rey, secrétaire de l'archevêché);

Le brouillon d'un éloge funèbre de Mgr de Pancemont à l'occasion de l'inauguration du monument de son prédécesseur (dans la cathédrale de Vannes?);

Autre minute d'une allocution prononcée à la pose de la première pierre du monument érigé aux chevaliers du combat des XXX;

Deux mandements relatifs, l'un à la visite des paroisses de son diocèse, le second (du 26 juillet 1816) pour demander à Dieu la cessation de la pluie et la conservation des fruits de la terre;

Un double brouillon de lettre au Saint-Père pour lui exposer les besoins de son troupeau;

Des discours de distribution de prix au collège *royal* de Vannes, au petit séminaire d'Auray; peut-être faut-il voir dans son allocution où il est parlé du retour de Louis XVIII et de Pie VII un souvenir de la restauration du culte dans le sanctuaire cher aux Bretons et racheté par l'évêque en 1814 (2).

En se référant aux journaux locaux de l'époque, on arriverait vite

(1) Après le refus du prévôt Cavalier. (Souvenirs de la famille d'Agay.)

(2) Fisquet, *France pontificale*, archidiocèse d'Aix, notice sur l'archevêque, p. 279?

à dater ces documents et sans doute aussi à attribuer à cette période un certain nombre de papiers de Mgr de Beausset.

Signalons surtout cinq ou six pièces relatives au concile de 1811 : de simples invitations à dîner chez le vice-connétable (19 juin), ou le ministre de la police (6 juillet), ou pour assister à la messe impériale à Saint-Cloud (7 juillet), minuscules détails dont il n'est pas impossible de tirer profit pour apprécier l'attitude des pouvoirs publics au cours de cette période troublée de notre histoire religieuse. C'est le moment où Napoléon, mécontent des velléités d'indépendance des PP. du concile décrète brusquement la dissolution de cette assemblée (10 juillet) et fait emprisonner à Vincennes les trois plus courageux, NNgrs de Broglie, Hirn et de Boulogne (12 juillet). Mgr de Beausset paraît avoir observé au concile une grande réserve. L'empereur avait-il escompté sa docilité? (1) On peut le supposer, puisqu'il fut des 83 prélats retenus à Paris par Bigot-Préameneu. Mais les calculs impériaux furent trompés: dans la Congrégation générale du 5 août, l'évêque de Vannes fut un des rares opposants aux décrets réclamés par Napoléon sur l'institution des évêques. On retrouve dans ses papiers la trace de ses préoccupations en ces graves conjonctures : c'est un brouillon de lettre au ministre des cultes (du 1er ou du 2 août), dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir donner son avis sur le projet de décret qui lui a été envoyé, « n'ayant pas le calme nécessaire pour le donner librement », et se réserve de faire connaître son opinion quand le décret sera proposé au concile; c'est, — document plus significatif, — une déclaration, rédigée au dos du brouillon précédent « pour rendre compte au clergé et aux fidèles de mon diocèse de ma conduite depuis l'ouverture du concile », et qu'il fait suivre d'instructions à ses familiers et à ses amis « pour le cas où il m'arriverait quelque disgrâce ». Cette phrase fait présumer quel vote l'évêque allait émettre le lendemain; la déclaration, en effet, est datée du 4 août sur un autre brouillon où je relève quelques variantes.

Les dangers courus expliquent la joie avec laquelle fut accueillie la Restauration. On en trouve la trace plutôt dans quelques brouillons de discours que dans la correspondance dont on ne retrouve d'échantillons qu'à partir de 1817 lors du transfert de Mgr de Beausset à l'archevêché d'Aix ; les félicitations arrivent de divers côtés, surtout du nouveau diocèse (le préfet du Var, M. Chevalier, y salue son arrivée par lettre datée de Draguignan le 9 novembre 1819). Mais les

(1) Cf. d'Haussonville, *L'Eglise romaine et le Premier Empire*, éd. in-12, IV., p. 288.

rapports avec l'Ouest ne cessent pas : relevons une lettre du préfet du Morbihan relative à l'inventaire du mobilier de l'évêché (17 janvier 1818); une lettre du prélat en faveur d'un M. de Savignhac, ancien conseiller de préfecture du Var sous les ordres de M. d'Azémar, son oncle, qui préfèrerait à la sous-préfecture de Barcelonnette un poste près de l'Océan (Vannes 5 octobre 1818); une double supplique de M. Deshayes, supérieur de la congrégation du Vénérable Grignon de Montfort, pour que l'archevêque appuie en cour de Rome l'approbation de ses statuts (Saint-Laurent-sur-Sèvre, 18 avril 1823).

Le petit séminaire d'Aix, comme celui de Vannes, avait été confié aux Jésuites après leur rétablissement. Aussi trouve-t-on quelques lettres de ces religieux qui parlent de ce collège (P. Richardot, Paris, 17 décembre 1823; P. Mac Carthy, Paris, 10 juin 1823). Ce dernier était venu dans le Midi cette même année, et il y a de lui une autre lettre (Aix, 18 janvier 1823) à propos d'une station qu'il doit prêcher à Marseille. Signalons ensuite deux allocutions du prélat au petit séminaire pour la fête de saint Ignace (31 juillet 1825) et pour la distribution des prix (28 août 1826); et, pour clore cette série, une lettre du P. Petitjean, recteur du collège de Fribourg, intéressante pour l'histoire de cet établissement à la suite des ordonnances de 1828 (Fribourg, 28 octobre 1828).

Faut-il parler de huit longues lettres de Mgr de Crouzeilhes, évêque de Quimper (1), curieuses par les réflexions que lui inspirent les évènements du jour comme les affaires de son diocèse? On voit un vieillard las et découragé qui broie du noir; aussi ne peut-on s'étonner d'apprendre qu'il refuse l'archevêché de Rouen et sollicite un canonicat à Saint-Denis (28 septembre 1819, 15 juin 1820, 10 janvier, 3 avril, 15 septembre 1821, 21 février, 14 octobre 1822, 3 juin 1823).

C'est l'époque (1822) où le concordat de 1817 reçoit une exécution partielle; on en trouve un écho dans une lettre de l'abbé Desjardins renseignant sur les nominations épiscopales (Paris, 5 février 1823); dans une autre de Mgr du Chaffoy, peu aimable pour son prédécesseur, un ancien constitutionnel sans doute, Mgr Périer, évêque d'Avignon (Nîmes, 10 juillet 1822); dans un brouillon d'adresse des curés et recteurs de Marseille au prélat qui va cesser d'être leur évêque.

A noter encore son mandement à l'occasion du centenaire de la peste; une adresse des dames de l'Œuvre de la Providence d'Avignon sollicitant des religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve pour le Refuge de cette ville (Avignon, 20 mars 1824).

(1) Chanoine de la métropole d'Aix avant la Révolution.

La guerre d'Espagne, la mort de Louis XVIII, le sacre de Charles X permettent de dater par les allusions de Mgr de Beausset à ces événements plusieurs de ces brouillons. Je relève : un schéma d'oraison funèbre de Louis XVIII, une lettre à l'abbé Boulard, son vicaire général et vieil ami, où il est parlé du sacre (Reims, 30 mai 1825), et surtout deux lettres, piquantes par leur opposition, du préfet des Bouches-du-Rhône, Villeneuve, (Marseille, 28 avril 1825), et du maréchal de camp d'Arbaud-Jouques (Saragosse, 19 mars 1825), à propos d'un évêque espagnol de Carthagène et Murcie, Don Rubin de Celis, compromis dans le parti constitutionnel et qui sera interné à Avignon, dit l'administrateur ; qui a rendu les plus grands services à l'armée française et est en butte aux persécutions de ses ennemis, atteste le général. A quelle des deux recommandations inverses de ses parents l'archevêque d'Aix porta-t-il une plus grande attention (1)?

Louis XVIII l'avait désigné plusieurs fois comme président du collège électoral des Bouches-du-Rhône ; Charles X, non content d'imiter son frère (2), l'éleva à la pairie (21 décembre 1825) ; d'où nombreuses lettres de félicitations et longs séjours à Paris qui provoquent une correspondance longue et détaillée avec l'abbé Boulard, surtout dans le premier semestre de 1827. Les suscriptions des lettres, quelques billets d'invitations nous donnent la date de ces déplacements (juillet 1819, étés 1823 et 1826, voyages du sacre en mai-juin 1825 (3)...) et font connaître les divers logis où le prélat s'installa. Mais la vieillesse arrive, et, dans les dernières années (1828, 1829) la correspondance se réduit à de banales lettres du jour de l'an.

Les pièces non datées font connaître l'activité du prélat : sermons, discours, allocutions en tournée pastorale, au cours des retraites ecclésiastiques, aux communautés, aux œuvres charitables de son diocèse. Elles offrent la matière, pour le diocèse d'Aix, d'un travail complémentaire de l'étude de M. le chanoine Laugier.

M. Marchi, professeur au collège de notre ville, fait une communication sur de très curieuses coutumes qu'il a eu l'occasion d'étudier

(1) Sur le séjour de l'évêque de Carthagène en Provence, on peut consulter un MS de Roux-Alphéran : *Recueil de pièces sur la ville d'Aix*, Bibl. Méjanes, MSS 863 (R.-A., 11), p. 307.

(2) Cf Circulaires de notification de M. de Corbière des 12 et 22 février 1823 ; 20 janvier et 20 mars 1824 ; et deux discours présidentiels.

(3) Dans ce voyage l'archevêque d'Aix était accompagné de M. Armieux ; il en parle à plusieurs reprises. Le souvenir s'est conservé dans la région de l'impression que fit à Reims la superbe prestance de cet ecclésiastique, remarquée même par le roi qui demanda son nom.

durant son séjour à Sienne, en Toscane. La ville se divise en quartiers. Chacun d'eux constitue une vraie personnalité. Il a une appellation propre, empruntée à un animal — chenille, oie, dragon, tortue, etc.; — ses privilèges, ses églises, ses fêtes, ses courses. A propos de ces dernières se fait la « *Sbandierata* », ou jeu des bannières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1900

Présidence de M. Paul SIVAN, président

Présents : MM. Alexandre ASTIER, Joseph AZAM, Ernest BLANCARD, BOUCHARLA, GUIDE, Aimable LOMBARD, MIREUR, RAFFIN, SIVAN et VERRION.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 1900 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des sociétés correspon dantes reçues depuis la dernière réunion ainsi que le *Catalogue des Lépidoptères de Provence*, par M. Raymond Reynier, membre des sociétés entomologique et zoologique de France, offert par son auteur, membre associé. — Remerciments.

Sommaire des publications intéressant la Provence :

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, 2e série, t. XXXI, n° 4-5.

L'acclimation à Hyères et sur la côte d'azur, par Ch. Flatrault.

Mémoire de l'académie de Vaucluse, t. XVIII, année 1899, 2e et 3e livraisons.

Catalogue des Inscriptions antiques du musée Calvet d'Avignon, par M. Espérandieu.

Revue horticole des Bouches-du-Rhône : Plantes nouvelles pour la France ou la Provence, découvertes par divers membres de la Société.

Communication est donnée de la correspondance :

— Dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts remerciant la Société de sa participatiou à l'Exposition universelle de 1900 et l'invitant à faire parvenir, avant le 10 mars, les bulletins parus depuis 1889 qui doivent figurer dans la section spéciale du Ministère de l'Instruction publique, classe III.

— Autre dépêche du même Ministre par laquelle il annonce que le congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 5 juin prochain et invite la Société à lui faire connaître le nom des délégués qu'elle aura choisis pour la représenter au congrès.

M. Poupé lit ensuite une étude sur l'*Etablissement du gouvernement consulaire dans le Var en l'an VIII.* Après avoir tracé un tableau de la situation du département, terrorisé à l'intérieur par les brigands, menacé sur les côtes par les Anglais et les Barbaresques, ruiné par des réquisitions continuelles et la désorganisation absolue des services civils et militaires, l'auteur a montré que le coup de force du 18 brumaire fut accueilli sans réprobation et même avec joie par les populations du Var, convaincues du civisme du général Bonaparte que, depuis l'an VI, elles acclamaient en même temps que la République dans les cérémonies patriotiques et les fêtes nationales. La Constitution de l'an VIII fut ratifiée par 16,593 suffrages. Il n'y eut que deux opposants, l'un de Toulon, l'autre de Solliès-Pont. Aussitôt après sa nomination, le premier préfet du Var seconda les vues du Premier Consul en réorganisant les services administratifs et en lui préparant les moyens de s'emparer définitivement du pouvoir.

Après cette communication l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 28 MARS 1900

Présidence de M. Paul SIVAN, président

Présents : MM. Alexandre ASTIER, Joseph AZAM, BATTESTI, BOUCHARLA, CHIRIS, Sextius GUÉRIN, GUIDE, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 1900 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Sommaire des publications intéressant la Provence :

Etudes franciscaines sur la Révolution dans le département des Basses-Alpes, par le P. Apollinaire.

Le Péage de Peypin et les Péages des Basses-Alpes, par J.-M. Maurel.

Alayer, seigneur de Champourcin, Costemoire, le Poil, par de Boisgelin.

(Tome IX du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.)*

M. le président exprime les regrets de la Compagnie à l'occasion de la mort de notre confrère M. de Villeneuve-Bargemon, membre correspondant, récemment décédé au château de Tourrettes, son pays natal. Le comte Alban de Villeneuve-Bargemon avait d'abord embrassé la carrière des armes. Sorti sous-lieutenant de Saint-Cyr, promu lieutenant quelques années après, il donna sa démission lors de son mariage avec M[lle] Paillot du Plessis et vint se fixer à Fontenay-le-Comte. En 1872, il acheta le château du Puy-de-Sèvres, fit bâtir une école qu'il entretint de ses deniers et dirigea cette commune comme maire pendant douze ans. Devenu veuf, il épousa en secondes noces M[lle] Sophie de Colbert et, pour se rapprocher de sa nouvelle famille, il se retira à Tourrettes, où, après un séjour de treize ans, la mort est venue le frapper. Cœur noble et généreux, notre regretté confrère a fait le meilleur usage de sa fortune : il a été la providence des miséreux, l'insigne bienfaiteur des diverses localités qu'il a successi-

vement habitées. Il occupait ses loisirs à des recherches généalogiques.

M. le président annonce la publication et la prochaine mise en distribution du tome XXII du Bulletin de la Société (années 1898-99), dont un exemplaire est déposé sur le bureau.

Communication est donnée :

— D'une dépêche de M. le Ministre de l'instruction publique accusant réception des volumes du Bulletin qui doivent figurer à l'Exposition.

— Du programme du concours littéraire ouvert par l'*Académie du Var* à l'occasion de l'anniversaire de son centenaire.

Sur la présentation de MM. J. Azam et Poupé, M. Mongin, archiviste à Toulon, est nommé membre correspondant.

M. Mireur signale un document inédit des archives communales de Signes confirmant, sauf une légère différence de quantième, l'opinion nouvelle émise par le savant auteur de l'*Armorial des Evêques de Marseille*, le regretté chanoine Albanès, sur le lieu et la date du décès de Jean-Baptiste Cibo, évêque de cette ville, réellement mort à Signes en mars 1550 et enseveli en l'église paroissiale.

Puis il donne lecture de la monographie de la maison n° 1 de la rue Porte d'Orange à Draguignan.

Cette maison était située sur partie de l'emplacement du Palais du Roi ou Cour Royale, comme s'appelaient un peu pompeusement les constructions plus que modestes adossées extérieurement aux remparts, où furent installées, avec une simplicité primitive, les autorités du chef-lieu, transféré au XIIIme siècle de Fréjus dans notre ville. Les dépendances servaient à emmagasiner les grains, volailles, produits de toute espèce apportés en nature par les censitaires du Domaine dans tout le ressort et que devait réaliser un receveur particulier des finances, généralement sans finances, maniant plus souvent la racloire que la plume. Le rez-de-chaussée de la maison contiguë à la tour de la Porte d'Orange avait été converti en une sorte de halle ouverte de toute part, où le juge royal tenait ses audiences, à côté des étalages des merciers et à travers le va-et-vient de la foule, faisant amputer les mains trop crochues, perforer les langues mal parlantes et pendre au gibet des Tuilières, plus tard des Fourches, les voleurs et assassins de marque, *latrones famosos*. Moins terrifiantes, les audiences de simple police et du petit criminel n'étaient pas moins

mouvementées avec leur public de cabaretiers, joueurs de profession, juifs et juives, sorcières au mauvais œil, ribauds et ribaudes. Les faits et gestes de cette clientèle choisie ouvrent d'intéressantes échappées sur un milieu social du moyen âge, aussi curieux que peu connu et très pittoresque, sinon fort recommandable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1900

Présidence de M. Paul SIVAN, président

Présents : MM. Alexandre ASTIER, Joseph AZAM, Ernest BLANCARD, BOUCHARLA, BOUVE, BURTEZ, Sextius GUÉRIN, GUIDE, Aimable LOMBARD, MIREUR, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 1900 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Sommaire des publications intéressant la Provence :

Documents relatifs à l'art du moyen-âge contenus dans les manuscrits de N.-C. Fabri de Peiresc, à la bibliothèque de la ville de Carpentras, par Jean Schofper (planches).

(Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1899, 2e livraison.)

Lecture est donnée de la correspondance :

— Proposition d'échange par la direction du *Bulletin historique du diocèse de Lyon*. — La Compagnie ne croit pas devoir accepter, cette publication ne jouissant pas de la franchise avec le Ministère de l'Instruction publique.

— Demande de communications par *La Chronique méridionale*. — Il est décidé d'envoyer à cette publication un extrait des procès-verbaux de nos séances.

MM. Alexandre Astier et Bouve sont délégués pour représenter la Société au congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir prochainement à Paris.

M. Joseph Azam est désigné pour bénéficier de la carte d'entrée gratuite à l'Exposition qui a été attribuée à la Société en sa qualité d'exposante.

M. Raffin communique une affiche conservée dans un recueil factice en sa possession, émanée du lieutenant général de Coincy, commandant à Toulon, et imprimée par Mallard. Le texte, qui se rapporte aux troubles survenus en Provence en 1789, est en langue provençale. C'est un des très rares documents administratifs de l'époque, écrits et publiés dans cet idiome.

De la part doou Rei comte de Prouvenço

Sa Majesta es infourmado que leis Habitans de fouasso Vilagis d'aquesto Prouvinço s'assembloun senso la permissien de seis consous, & se rendoun en troupos dins leis Villos deis marquâs publis, ounte demandoun ce que n'es pas poussible de li accourdar; & coumo de pareillos seditiens contraris à l'ooubeissenço qu'es degudo oou Rei, oocasiounarien la famino, & la mouer d'un grand noumbre d'habitans, que pouedoun susistar que per l'ordre publi que deou estre establi per leis Counseous do Villo, lou Rei, ben persuadat que seis sujets Prouvençaoux soun trop fideles à soun ooubéissenço per se pourta en d'excès capables de destruire per la famino la plus grando partido deis habitants de la Prouvenço, li ourdouno expressamen sous lei penou pourtado per leis Ordonnance per lei crimes semblables, de cessar aquelleis attroupamens & assemblados sediciousos, & li coumando de presentar seis demandos eis Administratours de la Prouvinço, per seis Consous, & per de memoris escrits, eis quaux li respoundran.

Signé de Coincy,
Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal de Saint-Louis & Commandant dans Toulon & les environs.

Un autre exemplaire de cette affiche se trouve aux archives communales de Seillans. Il est signé *de Caraman* et doit avoir été imprimé à Aix.

M. **Joseph Azam** lit une étude sur les mœurs des Mantiens, une des familles de la tribu des Orthoptères. Carnassiers par excellence, ils ne se nourrissent que de proies vivantes, toujours en chasse ou à l'affut. Leur posture en expectative, à genoux, pour ainsi dire, sur les quatre pattes postérieures, leurs pattes antérieures en l'air les a fait appeler *Prie-Dieu.* Les Mantiens sont des insectes des pays chauds; l'ancien continent possède plus d'espèces que le nouveau. C'est en Asie surtout que cette famille paraît plus richement représentée. En France l'on possède: 1° *Mantis religiosa*, la plus grande et la plus commune; 2° *Iris oratoria*, remarquable par la couleur vive des ailes; 3° *Ameles decolor et abjecta;* 3° *Empusa Egena;* 5° *Géomantis larvoïdes.*

Le même membre fait ensuite connaître le résultat de ses

Chasses Orthopterologiques de 1899

Apterygida (1) albipennis (Meg.).— *Forficula albipennis*, Mégerle, Charpentier, 1825, *Horae Ent.*, p. 68.— Cette espèce assez commune dans le Nord de la France, n'avait pas encore été signalée au-dessous de Lyon (2). Toutefois sa présence à Grenade (3), nous faisait prévoir son existence dans le Midi. Nous avons été assez heureux pour la rencontrer en 1892, en grand nombre, aux environs de Digne (Basses-Alpes) (4) et de la retrouver cette année aux bords du Jabron, sur des arbustes, non loin de Trigance (Var).

Ectobia Lapponica (L.).— *Blatta Lapponica*, Linné, 1745, *Fauna Suec.*, p. 863.— Brovès, Brenon, Trigance, montagne de Lachens, sous les herbes sèches et l'écorce des arbres. Non encore signalée dans le Var.

Blatta Germanica, Linné, *Syst. nat.*, II, p. 688. — Draguignan, vivant en compagnie de *Stylopiga orientalis*.

Geomantis larvoïdes, Pantel, 1896, *Notes Orth. An. de la Soc. Esp. de hist. nat.*, t. XXV, p. 67, pl. I, fig. 3 A.-H. — Dès le 15 juin

(1) Le genre *Apterygida* Westwod (*Cat. sinop. de los ort. de la Fauna Iberica*, par I. Bolivar, p. 9), diffère du genre *Chelidura* Latr. par ses élytres bien développées, tronquées transversalement à leur apex; tandis que chez les *Chelidura* elles sont tronquées obliquement, de telle façon que le bord interne est bien plus court que le bord externe.

(2) *Insectes orthoptères*, par A. Finot, p. 71.

(3) *Prodr. Europ. Orth.*, par C. Brunner de Wattenwyl, p. 21.

(4) *Catal. des ins. orth. des Basses-Alpes*, par J. Azam, p. 7.

j'ai rencontré, courant sur les sables du bord de la mer à Fréjus, des larves de cette remarquable espèce. Les femelles avaient deux centimètres de longueur, ce qui indique qu'elles étaient nées depuis un certain temps déjà. En août elles étaient toutes adultes. Commune dans cette localité, en moins d'une heure j'ai pu en récolter cinquante exemplaires environ.

Elle m'a été adressée des environs d'Hyères par M. Caval, conservateur du Musée de cette ville (1).

Stenobothrus hæmorrhoidalis (Charp.).— *Gryllus hæmorrhoidalis*, Charpentier, 1825, *Horae Ent.*, p. 165. — J'ai capturé cet insecte des environs de Brovès; il n'avait pas encore été signalé dans le Var.

Arcyptera Kheili, Azam, 1900, *Bull. de la Soc. Ent. de France*, p. 82, 85.— En 1898, je rapportai, d'une excursion sur la montagne de Lachens, un orthoptère du genre *Arcyptera* que je signalai, après un examen sommaire, dans la séance du 22 décembre 1898 de notre Société, sous le nom d'*Arc. brevipennis*, Brun. Ne connaissant cette dernière espèce que par la description de Brunner (2) et celle du docteur H. Krauss (3), je communiquai à ce savant, dont j'ai pu apprécier depuis longtemps l'amabilité et la sûreté du coup d'œil, un couple de l'espèce de Lachens afin qu'il la comparât à la *brevipennis* d'Istrie. Il m'écrivit peu après que l'espèce du Var différait, non seulement de l'*Arc. brevipennis*, mais encore de toutes celles connues à ce jour et m'engagea vivement à la décrire. J'ai attendu pour cela d'avoir fait une nouvelle excursion sur Lachens, où j'ai ramassé, en septembre 1899, un certain nombre de couples de ce nouvel insecte.

De taille moyenne, avec le fascies général des *Arcyptera*, à élytres abrégées, les mâles sont bien plus petits que les femelles. Dans la tête, les fovéoles temporales sont imprimées et à bords bien tranchés; la côte frontale est convexe ou plane au-dessus de l'ocelle et presque oblitérée en dessous, chez les mâles seulement elle est sillonnée un peu avant et après l'ocelle. Le pronotum est plan, glabre, à carènes latérales rugueuses peu saillantes, surtout marquées par des lignes larges et d'un blanc sale chez la femelle, étroites et jaune soufre chez

(1) Lorsque j'ai publié le catalogue des insectes orthoptères du Var et celui des Basses-Alpes, j'ai signalé le *Dolichopoda Azami*, Saulcy, comme ayant été découvert par moi dans la grotte des Chauve-Souris près Châteaudouble. Cet insecte y avait été découvert bien avant, à mon insu, par M. Caval, qui en avait adressé plusieurs exemplaires, non adultes, à M. Abeille de Perrin

(2) *Prodr. Eur. Orth.*, p. 142, tab. V, fig. 31 A-D.

(3) *Die. Orth.-Fauna Istriens*, p. 23, taf. I, fig. 3, 3 A.

le mâle, presque oblitérées entre les sillons transverses; dans la prozone elles sont anguleusement recourbées et, après le sillon typique, bien divergentes. Les élytres sont abrégées dans les deux sexes, ovales allongées chez le mâle, plus courtes et acuminées à l'apex chez la femelle, de couleur châtain, ornées de taches brunes à la base et de deux lignes claires: l'une recouvrant le champ scapulaire, l'autre située dans le champ anal. Les ailes hyalines, très courtes, presque ovalaires ont des nervures apparentes. Les fémurs et les tibias postérieurs sont colorés comme ceux de l'*Arc. fusca*, si ce n'est les lobes des genoux des deux sexes et les condyles des femelles qui sont marron clair, au lieu d'être noirs. L'abdomen, jaune gris chez la femelle et jaune soufre chez le mâle, est marqué en dessus de chaque côté, chez la femelle de lignes obliques plus foncées et chez le mâle de taches, les unes d'un jaune paille et les autres d'un jaune gris. La plaque surânale du mâle est enfumée et possède un sillon longitudinal à la base.

L'*Arc. Kheili* diffère à première vue: des A *A. fusca* Pall et *Tornoi* Bol. par les élytres des mâles abrégées, au lieu d'être bien développées et celles des femelles plus courtes;

De l'*Arc. brevipennis* Brun., par les carènes latérales du pronotum qui sont oblitérées entre les sillons transversaux et par ses élytres plus courtes dans les deux sexes;

De l'*Arc. labiata* Brul. (dont il se rapproche le plus), par son pronotum non gibbeux ainsi que par le sillon longitudinal qui orne la base de la plaque suranale du mâle. Ce caractère est spécial à l'*Arc. Kheili.*

Comme les autres espèces du genre il vit sur les montagnes à une certaine altitude; on le trouve en nombre à 1,300 mètres de hauteur sur la montagne de Lachens. Au-dessous on en rencontre quelques rares individus. Il ressemble assez aux *Pezotettix pedestris* L. avec lequel il vit; cette ressemblance est plus frappante chez les mâles qui portent leur abdomen relevé de la même façon. Plus agile que ce dernier, il saute haut et assez loin et fuit ainsi rapidement devant le chasseur qui le poursuit. Je l'ai ramassé à la fin août et commencement septembre; mais parmi les exemplaires récoltés, un grand nombre avaient les élytres détériorées, ce qui tendrait à prouver qu'ils étaient adultes depuis assez longtemps.

Tetrix Ceperoi, Bolivar, 1887, *An. de la Soc. Esp. de hist. nat.*, t. XVI, p. 100. — J'ai trouvé cette espèce dans les sables de Fréjus, non loin de la mer, au bord des mares, en compagnie de *Parat. meridionalis* Ramb., avec lequel on la confond souvent. Toutefois on l'en

distinguera par les carènes latérales du pronotum plus saillantes, par la carène médiane prolongée jusqu'au bord antérieur du pronotum et par les élytres plus anguleuses postérieurement. Non encore signalée dans le Var.

Nemobius Heydeni (Fisch.). — *Gryllus Heydeni*, Fischer, 1853, *Orth. Eur.*, p. 185.— Quartier de la Basse-Maure, près Lorgues, autour d'une mare.

Nemobius lineolatus (Brul.). — *Gryllus lineolatus*, Brullé, 1835, *Hist. nat. insec.*, IX, p. 179. – Cette rare espèce se rencontre à Bagnols, au quartier de Savoye, dans le vallon de Vauloubes, sous les pierres reposant sur le sable humide. On en aperçoit cinq ou six individus sous chaque pierre; mais très agiles, ils sautent rapidement vers la rive la plus rapprochée, où la plupart se mettent à l'abri.

Gryllus Burdigalensis, Latreille, 1804, *Hist. nat.*, t. XII, p. 124. -- Ce grillon habite spécialement dans le Var les plaines d'arrosages et les terrains sujets aux inondations. Il se tient dans les vignes qui bordent la rivière de Testavin (Le Muy), en compagnie du *G. desertus*, Pall. Sur 29 exemplaires récoltés, 14 mâles et 15 femelles, il y avait 9 *Cerysii* Serv., 6 mâles et 3 femelles. J'ai pu constater que la longueur des ailes varie beaucoup chez ces derniers. La portion des ailes non recouverte par les élytres, varie pour des sujets de même taille de 2 à 8 millimètres de longueur dans l'un et l'autre sexe. Les ailes caudées arrivent parfois à l'extrémité de l'abdomen, parfois elles le dépassent et atteignent même l'apex des cerques.

Gryllodes pipiens (Duf.). — *Gryllus pipiens*, Dufour, 1820, *Ann. sc. phys. de Bruxelles*, VI, p. 315. — Ce grillon que l'on a cru pendant si longtemps spécial à l'Espagne, est très répandu dans le Var. En dehors des habitats que j'ai déjà signalés, je l'ai trouvé à Bagnols, au quartier du Clot et non loin de la Siagne, dans les bois de chênes-verts qui sont traversés par la ligne du chemin de fer du Sud.

Barbitistes Berenguieri, Valery-Mayet, 1888, *Bull. de la Soc. Ent. de France*, p. CXI.— J'ai élevé, pendant plus de trois mois, en cage, un certain nombre de ces orthoptères provenant de la Foux de Cogolin; ce qui m'a permis de faire les remarques suivantes.

Ces insectes sont essentiellement herbivores et se nourrissent de préférence de cistes. Parfois ils dévorent l'un d'entre eux; mais ce n'est que lorsque, n'ayant plus de nourriture, ils sont poussés par la faim, ou bien encore, quand ce dernier maladif, se traînant à peine, est sur le point de mourir.

L'accouplement ne s'effectue que vers la fin de la journée, après

4 heures du soir. Le mâle en recherchant la femelle fait entendre une stridulation très faible et difficile à percevoir. C'est un son en *tsé, tsé, tsé*,... assez précipité (on dirait le tictac d'une montre). Tantôt l'on entend une note après l'autre, séparées par un petit intervalle, tantôt de deux à six notes très rapprochées. La phrase est courte et ne dure que huit à dix secondes au plus, pour reprendre un instant après. A quarante centimètres de distance on ne perçoit plus de son. Ils font entendre leur stridulation, non seulement quand le soleil vient les réchauffer, mais encore le soir dans l'ombre lorsque le mâle recherche la femelle.

Après l'accouplement le mâle dépose au-dessous de l'oviducte de la femelle cette matière lactée renfermant deux petits nucléus jaunes que nous avons déjà signalé chez différents Locustides. La femelle dévore cette matière de suite après sa formation. Quel rôle joue-t-elle donc dans la fécondation ?

J'ai compté de quinze à seize jours entre chaque mue. Le lendemain de la dernière mue, j'ai constaté un accouplement.

Le doute existant encore au sujet de la régénératiou des membres chez les orthoptères sauteurs (1), j'ai fait une expérience sur un *Barbitistes* mâle. Ayant coupé à cet insecte une des pattes intermédiaires au-dessous du genoux, je constatai le lendemain que la patte manquait entièrement. Après trois changements de peau, la patte ne fut pas régénérée. Peu probante encore, parce qu'elle est isolée, cette expérience, si elle était fréquemment renouvelée, permettrait d'élucider la question.

XIPHIDIUM DORSALE (Latr.). — *Locusta dorsalis*, Latreille, 1804. *Hist. nat. crust. et ins.*, XII, p. 133. — Signalé à Hyères par Yersin, je l'ai rencontré à Saint-Aigulf sur les joncs en compagnie du *Xiph. fuscum*.

Après cette communication l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

(1) *Note sur l'atrophie des membres chez les orthoptères*. par P. Peyerimmoff, 1895, *Misce. Ent.*, vol. IV, p. 70 ;
Observation sur une anomalie du type d'une nouvelle pseudophyllide du Pérou, par A. Griffini, 1898, *Misc. Ent.*, vol. VI, p. 157.



SÉANCE DU 8 MAI 1900

Présidence de M. Paul SIVAN, président

Présents : MM. Alexandre ASTIER, Charles AZAM, Joseph AZAM, AUBERT, BALP, Ernest Blancard, H. DUVAL, FABRE, Sextius GUÉRIN, GUIDE, HONNORAT, MIREUR, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 1900 est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président félicite notre confrère M. Dilhac, inspecteur des écoles primaires, de sa promotion à la 2e classe.

Il donne lecture de la correspondance qui comprend une invitation à prendre part au congrès de l'Ecole Internationale des Expositions et une autre au congrès International des Bibliothécaires.

Puis il annonce un nouveau don anonyme de 300 francs, applicable, comme celui de l'an dernier, moitié à deux prix pour les élèves de l'enseignement classique au collège, et moitié au profit de la Bibliothèque publique ou du Musée de la ville. La Société remercie le généreux anonyme dont les intentions seront exactement remplies, en ce qui la concerne.

M. Raffin porte à la connaissance de ses confrères l'existence d'un tumulus à Cavalaire. Des fouilles seront faites pour déterminer à quelle époque il appartient.

Il expose ensuite que l'attention des membres de notre Société a été appelée dernièrement par la mise à découvert, sur le boulevard de l'Esplanade, d'ossements humains et de débris de poteries des XVe et XVIe siècles. Ces ossements, mis à jour par les travaux de canalisation que l'on exécute en ce moment dans les rues de la ville, proviennent des fouilles faites pour la construction du théâtre en 1835 sur l'emplacement de l'ancien cimetière. Ils ont été jetés sur la chaussée du boulevard en même temps que des décombres de toutes sortes pour en exhausser le niveau.

M. E. Poupé, professeur au collège, communique la *liste des députés du Var à l'Assemblée législative, à la Convention, aux Anciens et aux Cinq cents*, dressée à l'aide de documents conservés aux archives nationales et aux archives de notre département, et fournit sur leur élection, la durée de leur mandat, des renseignements restés jusqu'à présent ignorés.

Le même membre fait la communication suivante :

L'Instruction publique à Correns sous l'ancien régime

Les documents ne fournissent de renseignements sur le fonctionnement de l'instruction publique à Correns qu'à partir de la seconde moitié du XVIe siècle. Les délibérations communales y mentionnent la présence d'un maitre des écoles, dont l'établissement remontait, sans doute, à une époque assez lointaine.

Ce maître était nommé, chaque année, par le conseil communal qui déléguait parfois ses pouvoirs à des commissaires spécialement désignés (1) ou simplement aux deux consuls (2). Il pouvait être prorogé dans ses fonctions, mais ces prorogations, qui soulevèrent parfois des protestations (3), furent assez rares au XVIe et au XVIIe siècle (4). Par contre elles devinrent la règle au XVIIIe. Le conseil ne prit même plus de délibération qu'en cas de vacance. En 1784 cependant il fut décidé que le maître en exercice recevrait chaque année, comme par le passé, une nouvelle investiture (5). Il ne semble pas qu'au XVIe siècle les candidats à la régence des écoles fussent assujettis à un examen. Ce n'est qu'en 1612 qu'il fut stipulé pour la première fois qu'un docteur en « saints décrets » et un docteur en droit leurs poseraient des interrogations (6). Ces mesures furent sans doute prises parce que les postulants devenaient plus nombreux. En 1648 même la régence fut délivrée après une dispute ou

(1) Séances des 17 octobre 1593, 8 août 1603, 8 octobre 1612, 12 septembre 1627, 16 juillet 1645. — (2) Séances des 14 septembre 1569, 10 août 1636. — (3) Séance du 26 mai 1607. (4) Séances des 21 septembre 1587, 1er août 1604, 12 juin 1605, 11 juin 1606, 20 juin 1610, 10 juillet 1622, 18 août 1658. — (5) Séance du 31 mai 1784. — (6) Séance du 5 août 1612. Cf. Séance du 10 août 1636.

concours (1). Le même fait se reproduisit dans la suite. La dispute avait lieu aux frais des concurrents (2), qui par compensation choisissaient leurs examinateurs (3). Ce mode de nomination fut abandonné à la fin du XVII° siècle. La dernière « dispute » eut lieu en 1677 (4). Parfois aussi les commissaires ou les consuls, chargés de « louer » un maître, devaient demander l'avis des pères de famille avant d'arrêter leur choix (5). Comme les parents n'avaient pas toujours les mêmes préférences, le conseil, pour mettre à couvert sa responsabilité, ne nommait pas de régent officiel (6). Quand c'était entre les conseillers que le désaccord existait, la même solution était adoptée, afin de rétablir l'harmonie (7). Ce furent là d'ailleurs des cas exceptionnels.

Au XVI° et au XVII° siècle, le conseil communal semble avoir nommé les maîtres des écoles sans demander l'autorisation du pouvoir ecclésiastique. Au XVIII° siècle au contraire, les maîtres ne purent enseigner qu'après avoir été approuvés par l'archevêque d'Aix (8) qui s'arrogea aussi le droit de les révoquer (9). Auparavant, le conseil seul jouissait de cette prérogative. Il n'en usait que dans le cas d'insuffisance de la part du régent (10), prévenu, du reste, parfois, du malheureux sort qui l'attendait s'il était « incapable » (11).

Le conseil allouait aux maîtres de ses écoles des gages qui naturellement allèrent en s'accroissant. En 1566 l'allocation communale annuelle fut de 25 florins (12), de 30 à partir de 1573 (13), de 40 à partir de 1577 (14). Portée à 30 livres en 1603 (15), elle atteignit 48 livres en 1618 (16), 100 livres en 1745 (17), 120 en 1753 (18), puis semble être retombée à 48 livres de 1757 à la Révolution (19).

(1) Séance du 6 septembre 1648. — (2) Séance du 7 août 1650. — (3) Séance du 1er octobre 1662. — (4) Séance du 22 août 1677. Cf Séance du 10 août 1662. — (5) Séances des 1er juillet 1629, 9 août 1671. — (6) Séance du 26 août 1612. — (7) Séance du 24 août 1614. — (8) Séances des 13 novembre 1707, 15 mai 1757, 9 août 1761. — (9) Séance du 4 décembre 1745. — (10) Séances des 23, 30 mars 1566, 29 décembre 1613, 17 mars 1614, 19 juin 1629, 21 août 1683, 11 octobre 1653. — (11) Séances des 6 mars, 8. 22 mai 1583. — (12) Séance du 20 septembre 1566. — (13) Séance du 9 août 1573. — (14) Séances des 11 mai 1578, 21 octobre 1582. — (15) Séance du 21 septembre 1603. — (16) Séance du 22 juillet 1618. — (17) Séance du 4 décembre 1745. — (18) Séance du 7 octobre 1753. — (19) Séance du 7 janvier 1759.

Pour augmenter ces « gages » assez modiques, les enfants étaient astreints à une rétribution scolaire. Au XVIe et au XVIIe siècle, des commissaires, nommés par le conseil, les taxaient d'après l'enseignement qu'ils recevaient et en tenant compte de la condition de fortune des parents (1). Le trésorier communal était chargé de la perception (2); quelquefois, mais rarement, le maître lui-même (3). En 1588, le conseil la fixa à 8 sous par mois pour les enfants qui apprenaient la « granmayre », à 4 sous pour ceux qui apprenaient à lire (4). Au commencement du XVIIe siècle un nouveau système fut adopté. Le conseil détermina, en même temps que la part contributive de la commune, le traitement total du maître des écoles et les enfants se cotisaient pour parfaire la somme fixée. En 1609, 60 livres annuelles lui furent ainsi assurées (5); en 1613, 75 livres (6); en 1632, 144 livres (7). Puis on revint à l'ancien système. En 1746, la rétribution fut ainsi fixée : « de l'alphabet jusques au français », 5 sous par mois; du « français », 8 sous; « ceux qui écriront », 10 sous; ceux de l' « ariméthique », 15 sous (8). En 1761, les mêmes prix sont indiqués (9). C'était le maître qui percevait. Les enfants pauvres étaient admis à suivre gratuitement les leçons (10).

Pour favoriser le maitre officiel, le conseil interdisait aux autres régents domiciliés en ville, de tenir des écoles particulières ou « chambrées » (11), à moins qu'ils ne fussent simplement « escripvains ou arimaticiens » (12). En revanche défense lui était faite de faire fonctions de précepteur particulier, pour ne pas augmenter les charges des autres écoliers qui auraient d'autant plus à payer qu'ils seraient moins nombreux (13).

Malgré tout, les maîtres gagnaient péniblement leur vie. Cette situation émut un prêtre de Correns, nommé Gautier, qui légua

(1) Séances des 12 mars 1565, 6 janvier 1566, 11 janvier 1568, 26 novembre 1569, 6 août 1579, 15 octobre 1589, 15 avril 1605, 21 janvier 1635. — (2) Séances des 20 mai 1576, 14 avril 1653. — (3) Séances des 25 avril 1582, 29 décembre 1647. — (4) Séance du 23 octobre 1588. Cf. Séance du 11 juin 1713. — (5) Séance du 21 juin 1609. — (6) Séance du 24 février 1613. — (7) Séance du 26 septembre 1632. — (8) Séance du 19 juin 1746. — (9) Séance du 9 août 1761. — (10) Séances des 4 novembre 1619, 15 septembre 1624, 29 septembre 1665, 30 septembre 1703. — (11) Séances du 22 juillet 1618, 10 novembre 1624, 1er novembre 1654. — (12) Séance du 10 août 1636. — (13) Séance du 11 novembre 1629.

au conseil une rente annuelle de 50 livres pour augmenter les gages du régent (1). Le conseil exécuta fidèlement l'intention du testateur.

Au XVIe et au XVIIe siècle, les parents des écoliers nourrissaient le maître à tour de rôle, pendant un mois (2). Ils avaient la latitude de s'affranchir de cette sujétion en lui payant une indemnité de 6 florins en 1609 (3), de 6 livres à partir de 1625 (4). Parfois le conseil stipulait que le maître ne serait pas nourri aux frais des parents (5). Cette coutume tomba en désuétude au XVIIIe siècle.

Les textes relatifs à l'enseignement sont rares. En 1588, les écoliers apprenaient la « grammayre », la lecture et l'écriture (6); en 1609, la « giffre et matematique » (7). Par grammaire il faut entendre, sans doute, l'étude de la langue latine qui ne fut enseignée qu'intermittemment. En 1654, il n'y avait pas d'enfants « grameriens » (8). En 1713 et en 1766, la langue latine était enseignée (9).

En 1746, la classe du matin commençait à 7 h. 1/2, de Saint-Michel à Pâques; à 6 h. 1/2, de Pâques à Saint-Michel. Elle se terminait à « la dernière sonnée de la dernière messe ». La classe de l'après midi commençait à midi et prenait fin à 4 h. (10).

Au XVIIIe siècle le maître fut astreint à conduire ses élèves à la messe tous les jours; au prône et aux vêpres le dimanche (11). Auparavant il avait été tenu, non seulement d'enseigner à lire ou à écrire, mais aussi les « aultres sivillités que doibt faire un maistre d'escolle » (12). Que faut-il entendre par « sivillités »? Le conseil a probablement voulu dire par là que le régent devait s'occuper de l'éducation des écoliers comme de leur instruction.

Le nombre des régents, qui étaient tantôt laïques, tantôt ecclésiastiques, pour la plupart originaires de Correns, varia

(1) Séance du 13 avril 1762. — (2) Séances du 20 septembre 1566, 6 mars 1583, 2 septembre 1584, 26 juin, 9 septembre 1611, 19 juillet 1615, 20 décembre 1620, 18 juillet 1626, 28 juin 1628. — (3) Séance du 21 juin 1609. — (4) Séances des 13 juillet 1625, 25 juillet 1629, 19 août 1633. — (5) Séances des 14 septembre 1616, 8 septembre 1631, 23 juillet 1634, 30 mai 1638. — (6) Séance du 23 octobre 1588. — (7) Séance du 21 juin 1609. — (8) Séance du 25 octobre 1651. — (9) Séances des 11 juin 1713, 16 février 1766. — (10) Séance du 19 juin 1746. — (11) Séance du 30 septembre 1708. — (12) Séances des 26 juin, 9 septembre 1611, 21 août 1633.

suivant les époques. Au XVI[e] siècle il n'y eut qu'un maître d'école. En 1615, le conseil décida de lui adjoindre un collaborateur (1), mais cette délibération ne fut, au XVII[e] siècle, que très irrégulièrement suivie d'effet. Au XVIII[e] siècle, il n'y eut jamais à la fois qu'un maître en exercice. Les renseignements sur le nombre des élèves sont très peu nombreux. En 1646, le régent avait 40 élèves (2); en 1661, 60 (3).

C'était une des salles de la maison commune qui servait de classe. Il en fut ainsi du moins au XVI[e] siècle et jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle (4). En 1746, le conseil accorda au régent une indemnité de logement pour lui permettre de s'installer dans un local plus confortable (5). Elle fut supprimée en 1784 et l'on revint à l'ancien système (6).

En somme, l'enseignement que donnèrent les régents de Correns fut toujours très élémentaire. Le conseil essaya bien parfois d'élever son niveau, mais ses efforts furent vains. En 1627, par exemple, il autorisa deux prêtres à enseigner la jeunesse « en faison de l'ordre de l'Oratoire » (7); en 1642, il voulut favoriser l'établissement d'un collège dirigé par des Trinitaires (8) ; ces projets n'aboutirent pas.

Enfin, il est utile de mentionner que de 1752 à 1769 tout au moins, les filles eurent une maîtresse particulière qui reçut de la communauté 18 livres par an comme indemnité de logement (9).

Liste des Maîtres des écoles avec l'indication de leur traitement annuel

1568-1569. Antoine Leydet, prêtre, 25 florins.
1570-1571. Philippe Leydet, prêtre, de Correns, 25 florins.
1573-1574. Guillaume Lebar.
1581-1582. Gaspard Paul.
1583 (2 mois). Pierre Fossenq, 4 florins.
1583-1584. Guillaume Layet, 40 florins.

(1) Séance du 24 mai 1615. — (2) Séance du 11 novembre 1646. — (3) Séance du 14 novembre 1661. — (4) Séances des 30 mars 1586, 14 novembre 1661. — (5) Séances des 9 octobre 1746, 10 août 1750. — (6) Séance du 4 juillet 1784. — (7) Séances des 16, 26 mai 1627. — (8) Séances des 31 août, 14 septembre, 7 octobre 1642. — (9) Séance du 7 mai 1752. Cf. CC. *Compt. trésor.*

1584-1585. Jean Codonet, de la Roque, 8 écus sol.
1585-1586. Octavien Imbert.
1586-1588. Isnard Inguimbert, 40 florins.
1588-1589. François Colombi, 40 florins (1).
1589-1590. Antoine Gilles, id.
1590-1591. Pierre Fossenq, id.
1591-1593. Jean Ripert, 8 écus.
1603-1608. Bertrand Paul, de Correns, 5 écus la 1re année, 10 écus les autres.
1608-1609. Louis Pailhier, 30 livres.
1609-1611. Bertrand Paul, 20 écus dont 10 par la commune.
1611-1612. Jacques Raynaud, de Camps, id.
1612-1614. Jacques Cailhe *alias* Dugas. 25 écus dont 10 par la commune.
1615-1616. Jacques Dugas et Bertrand Paul, 30 livres.
1616-1617. Jean Baudouin, prêtre, de Correns, 20 écus dont 10 par la commune.
1617-1618. Honoré Ripert, prêtre, de Correns, 28 écus dont 10 par la commune.
1618-1619. N..., de Cabris.
1619-1620. Jean Signon, 25 écus.
1620-1624. Honoré Paul, de Correns, et Honoré Compagnon (1623-1624).
1624-1625. Antoine Astier, 16 écus par la communauté (2).
1625-1626. Bertrand Paul, 60 livres.
1626-1627. Jean Signon, prêtre, 60 livres dont 48 par la commune.
1627-1628. Pierre Paul et Jean Signon (3).
1628. Charles Toulouzan.
1628-1629. Louis Foubert et Charles Toulouzan.
1629-1630. Honoré Paul, prêtre, 40 écus dont 16 par la commune.
1630-1631. Pierre Paul, 48 livres par la commune.
1631-1632. Honoré Ripert, 44 écus nourriture comprise.
1632-1633. Antoine Derris, prêtre, 48 écus dont 16 par la commune.
1633-1635. Jean Ripert, de Correns, 60 livres dont 30 par la commune et Jean Revertégat (1633-1634), aux gages de 18 livres.

(1) Il remplaça François Forès, docteur en médecine, non acceptant, auquel on allouait un traitement total de 40 écus d'or, dont 8 par la commune, et la jouissance d'une maison. (Conseil comm. Séance du 17 juillet 1588.)

(2) En remplacement de Jacques Blanc, prêtre, d'Aups, aux gages de 67 livres 10 sous, non acceptant. (Séance du 15 septembre 1623).

(3) Ils se partagent par moitié les gages alloués par la commune et ont la jouissance de la maison commune chacun pendant 6 mois.

1635-1636. François Lièvre, 30 livres par an.
1636-1637. Bertrand Paul, 30 livres, et Honoré Ripert, 18 livres.
1637-1639. Jean Olivier, 48 livres nourriture comprise.
1639-1640. Louis Boyer, 30 livres par la commune.
1640-1642. Bertrand Paul.
1642-1645. Barthélemy Poilroux, 48 livres.
1645-1647. Pierre Paul, prêtre, de Correns.
1647-1648. Pierre Paul, Louis Court, N. Miolan (1).
1648-1649. Louis Court (François Ripert, maître libre).
1649-1650. Jean Olivier.
1650-1653. Louis Court, 48 écus dont 16 par la commune.
1653-1654. Jean Siméon, docteur en théologie, et François Ripert, prêtre, de Correns, 150 livres dont 48 par la commune.
1654-1655. André Reynoard.
1655-1656. Jacques Meiffredy *alias* Gascon et André Reynoard.
1657-1658. Pierre Siméon, 48 livres par la commune.
1658-1659. Jean Paul fils d'Honoré.
1659-1661. Jacques Meiffredy, 48 livres par la commune.
1661-1662. André Paul.
1662-1663. Antoine Paul, 48 livres par la commune.
1663-1665. Jacques Meiffredy.
1665-1666. Pierre Rouvier, de Correns, 50 écus dont 16 par la commune.
1666-1667. N. Miollan.
1667-1668. N. Miollan et Jacques Meiffredy (2).
1668-1670. Romain Sicart, de Correns.
1670-1671. Jacques Meiffredy et Romain Sicart.
1671-1672. Honoré Roux.
1673-1674. Jacques Meiffredy, 48 livres.
1674-1677. Charles Paul.
1677-1678. Jacques Meiffredy.
1678-1679. Charles Paul, 48 livres.
1679-1680. Jacques Meiffredy et François Ripert, prêtres.
1680-1683. François Ripert.
1683-1684. François Ripert et Jean Gautier.
1685-1686. Frère Gavagnolly, 48 livres.
1686-1687. François Ripert et N. Reynoard, de Varages.
1687-1689. François Ripert.

(1) Ils se partagent 48 livres à proportion de leurs élèves.
(2) Ils se partagent la subvention communale et la maison de ville.

1689-1692. François Ripert et Jean Segond (1), chirurgien.
1692-1693. François Ripert et François Court.
1695-1696. N. Chichard *alias* Guingar et Jean Segond.
1696-1697. Jacques Meiffredy.
1697-1698. Pierre Laugier, 48 livres.
1698-1699. Jacques Meiffredy et Jean Segond.
1701-1702. Jean Segond.
1702-1703. N. Castelly, ecclésiastique, pendant 6 mois, puis François Court, Jean Segond, Joseph Arbaud (2).
1703-1707. Jean Segond.
1707-1708. André Gautier.
1708-1713. Jean Segond.
1713-1714. Sicard père et fils, 150 livres dont 48 par la commune.
1714-1717. Joseph Grimaud.
1717-1720. Jean Segond et Joseph Grimaud.
1720-1746. Joseph Grimaud.
1746-1747. N. Deville, de Grasse, 100 livres par la commune.
1747-1748. Jean Cordeil, 6 mois, 50 livres.
1748-1750. André Amic, 100 livres.
1750-1753. N. Rossollin, id.
1753-1756. Barthélemy Bus, de Castellane, 100 livres et logé
1757-1761. Joseph Bonnet, du Val, 48 livres.
1761-1768. Thomas Segond, chirurgien, id.
1768-1773. N. Deville, id.
1773-1790. Thomas Segond, id.

Maîtresse d'école

1753-1769. Marthe Christine, 18 livres.

Après cette communication l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

(1) Segond fut remplacé par le P. Jean Miguerot en décembre 1691.
(2) Court reçut 5 livres, Segond 4 livres, Arbaud 3 livres.

SÉANCE DU 25 JUIN 1900

Présidence de M. Paul Sivan, président

Présents : MM. Charles **Azam**, **Boucharla**, **Chiris**, **Guide**, **Gubert**, **Raffin** et **Sivan**.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion ainsi qu'un opuscule de M. Moutier, comptable à la compagnie Havraise péninsulaire, sur la *Théorie algébrique de la comptabilité*. Dans cette étude, M. Moutier traduit en formules algébriques toutes les opérations de comptabilité. Ce procédé a pour but de simplifier les calculs. — Remercîments à l'auteur.

M. le président signale dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* la publication de l'étude de notre confrère M. Poupé sur *Les représentations scéniques à Cuers à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle.*

M. Joseph Gubert communique une lettre inédite, en langue corse, de Lucien Bonaparte, écrite des prisons d'Aix, où il avait été enfermé par la réaction thermidorienne, et adressée à son compatriote Chiappe, commissaire aux armées, pour le suppléer d'obtenir son élargissement et celui de sa famille.

Il est donné lecture d'une note de M. Z. d'Agnel, agent-voyer principal en retraite à Toulon, *Sur un Oppidum préceltique et un mégalithe des environs de Cuers*, visités dans le courant de l'année dernière par divers membres de la Société. Le camp d'Aurélien, comme on appelle quelquefois l'enceinte en pierres sèches de Cuers, est au nord de cette ville, sur l'arête montagneuse comprise entre les routes de Brignoles et de Rocbaron. Il présente les principaux caractères des nombreux *oppida* de la région, déjà signalés. On y rencontre, comme partout, quantité de fragments de poteries, très diverses de



formes et de composition, quelques-uns paraissant provenir de ces grands vases — *dolium* — où les peuplades primitives serraient leurs provisions. Au cours de la visite, on y a trouvé un tronçon de pierre à aiguiser en quartzite, rappelant les gisements de Pierrefeu, » dont quelques habitants, dit l'auteur, devaient exercer cette industrie ». Une intéressante particularité de l'oppidum de Cuers est l'existence, dans le voisinage, d'un monolithe, dit la *Peyre de l'autar*, qui, d'après une ancienne tradition locale, aurait été une pierre branlante.

Renvoyé au comité de rédaction pour insertion au Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée La Société s'ajourne, suivant l'usage, au mois de novembre.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1900

Présidence de M. Paul Sivan, président

Présents : MM. Alexandre Astier, Charles Azam, Joseph Azam, Bernard-Attanoux, Jules Blanc, Burtez, Chiris, Doze, Hippolyte Duval, Gubert, Sextius Guérin, Guide, Mireur, Perrimond, Poupé, Raffin, Rambert, Salvarelli, Sivan et Verrion.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion, ainsi que les suivantes offertes par leurs auteurs :

· *Cabris et le Tignet*, de M. Paul Sénéquier, juge de paix à Grasse, membre correspondant;

— *Notes pour la feuille de Nice S.-O. et confins*, de M. Adrien Guébhard, membre associé;

— *Discours* de M. Aulard, prononcé à la séance du 9 juin 1900 du congrès des Sociétés Savantes.

Remerciments.

M. le président souhaite la bienvenue à notre confrère M. Bernard-Attanoux, avocat à Nice, membre correspondant, ancien résidant, qui est venu ce soir nous faire une communication.

Sont admis :

Membre correspondant : M. Aubert, instituteur public à Figanières, présenté par MM. Aubert et Joseph Azam.

Membre associé : M. Gustave Vidal, inspecteur des contributions directes en retraite à Plascassier (Alpes-Maritimes), présenté par MM. Rampal et Sivan.

M. le président donne communication de la correspondance :

— Lettre de M. le Préfet du Var remerciant la Société au nom de M. le Ministre de l'Instruction Publique pour le don fait aux archives départementales du Var de divers *titres de la famille de Villeneuve (XVIe siècle)*;

— Invitation de l'Académie du Var à la fête de son centenaire ;

— Programme du congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra à Nancy en 1901.

Il annonce ensuite que la Société a reçu une mention honorable à l'Exposition universelle de 1900 (Groupe I, classe 3. Enseignement supérieur. Institutions scientifiques) pour ses publications des dix dernières années et constate que l'honneur de cette distinction revient aux collaborateurs de notre Bulletin durant cette période décennale.

M. Bernard-Attanoux donne lecture de la première partie d'un travail sur la participation du département du Var aux campagnes de la Révolution. S'aidant des publications militaires générales ou locales, les plus récentes, et, à défaut des documents d'archives trop incomplets, d'un précieux carnet de famille, l'auteur est parvenu à suivre, à travers leurs transformations et incorporations successives et les péripéties de leur carrière, les divers bataillons de volontaires ou de conscrits fournis par le département de 1791 à 1794 et plus particulièrement le 2e bataillon. Il ne perd pas un instant celui-ci de vue dans le récit mouvementé des opérations de la rude campagne du Comté de Nice où, sous le commandement de Masséna, notre 2e se distingua et où se signalèrent tant de braves généraux, presque tous provençaux, d'Anselme, Brunet, Gardanne, Saint-Hilaire... Ce bataillon contribua – contrairement à l'opinion de Michelet qui en a fait honneur aux seuls volontaires de l'Hérault — à la formation de la légendaire 32.





demi-brigade, celle-là même dont les visiteurs de l'Exposition ont pu voir le glorieux drapeau en loques avec ce bel hommage de Bonaparte : « J'étais tranquille ! la brave 32e était là ! »

M. le président remercie M. Bernard-Attanoux d'avoir mis en lumière le rôle brillant joué par les volontaires du Var dans les campagnes de la Révolution.

Sur la demande de quelques membres, il propose de changer, pendant la période d'hiver, l'heure des séances, comme on l'a fait ce soir pour les convenances personnelles de notre confrère. A la majorité, la Société décide de se réunir, à titre d'essai, à 5 h. 1/2 en novembre, décembre, janvier, février et mars. Les réunions continueront à avoir lieu à 8 heures 1/2 en avril, mai et juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1900

Présidence de M. Paul SIVAN, président.

Présents : MM. Alexandre ASTIER, Joseph AZAM, BOUCHARLA, BURTEZ, CHIRIS, DOZE, HONNORAT, MIREUR, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président dit qu'il s'est excusé de n'avoir pu assister à la fête du Centenaire de l'Académie du Var.

Il donne communication de l'offre faite par un industriel de frapper aux frais de la Société une médaille commémorative de la récompense obtenue à l'Exposition universelle de 1900. — Refusé.

Lecture est ensuite faite par M. Poupé d'une étude sur la *Société populaire de Villecroze*, la seule du département du Var dont les délibérations ont été intégralement conservées. Après avoir retracé l'existence, peu accidentée, de cette société, tour à tour girondine, terroriste et thermidorienne, l'auteur a indiqué quelles furent les préoccupations politiques, administratives, pédagogiques, etc., qui dictèrent ses votes. Une quarantaine de membres en moyenne sur 165 à 170, assistèrent à 126 séances, tenues, dans l'ancien salon du presbytère, du 11 novembre 1792 au 30 pluviôse an III (18 février 1795).

M. Joseph Azam donne la nomenclature des Cloportides *(crustacés isopodes terrestres)* connus jusqu'à ce jour dans le département du Var.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des Cloportides (crustacés isopodes terrestres) du département du Var.

Après la publication de l'ouvrage de Budde-Lund, de Copenhague *(Isopoda terrestris per familias et genera et species descripta*, a Gustavo Budde-Lund, Hauniæ, 1885), l'étude des Cloportides sembla prendre un nouvel essort. A. Dollfus, en 1890, commença, dans la *Feuille des Jeunes Naturalistes*, à publier une série d'études sur ces crustacés. Il annonçait la publication, les uns après les autres, des tableaux synoptiques de chacun des genres qu'ils renferment, pour établir ensuite les liens qui unissent les genres entre eux et les grouper selon leurs affinités. Ce travail, commencé en 1890, est loin d'être terminé aujourd'hui; aussi dans la liste que nous publions , nous suivrons l'ordre établi par Budde-Lund.

Cet auteur signalait dans son ouvrage quarante-cinq espèces françaises. Quelques années après Dollfus publiait un catalogue provisoire des espèces françaises en renfermant soixante-neuf; en septembre 1899, dans un nouveau catalogue, il en signale quatre-vingt une, dont vingt-cinq trouvées dans le Var. Quelques-unes communes à Cannes et à Antibes, se rencontreront sûrement dans notre département, ce qui permet de porter ce nombre à trente-deux. Ce sont :

FAMILLE I — ONISCIDÆ

SECTION Ire. — ARMADILLOINÆ

Genre : ARMADILLO

1° **Armadillo officinalis**, Desmaret. — Commun à Marseille et du côté de Nice.

Genre : ARMADILLIDIUM

2 **Armadillidium maculatum**, Fabricius. — Très commun : Nice, Cannes.

3 **Arm. Simoni**, Dollfus.— Cannes, le Cannet, Mouans, Antibes.

4 **Arm. granulatum**, Brandt.— Région méditerranéenne, au voisinage des habitations: Toulon, Grimaud.

5 **Arm. assimile**, Budde-Lund. — Dans les champs et les prés, sous les mottes de terre, les pierres, etc... Toulon.

6 **Arm. depressum**, Brandt.— Sous les pierres. Toulon, Grimaud.

7 **Arm. vulgare** (Latreille). — Très commun partout.

8 **Arm. quinque pustulatum**, Budde-Lund. — Hyères, sous les pierres de la colline du Château.

9 **Arm. Esterelanum**, Dollfus. — L'Estérel, Saint-Raphaël, Sainte-Maxime, Bormes, Collobrières.

SECTION 2me. — ONISCOINÆ

Genre : PORCELLIO

Sous-Genre : CYLISTICUS

10 **Cylisticus convexus** (de Gerr). — Au voisinage des habitations, Toulon.

11 **Cyl. gracilipennis**, Budde-Lund.— Dans les lieux obscurs. Hyères, au Trou des Fades; Pierrefeu.

Sous-Genre : PORCELLIO

12 **Porcellio dilatatus**, Brand.— Dans les caves; Antibes, Marseille.

13 **Porc. monticola**, Lereboulet. — Mont-Vinaigre, Collobrières, Chartreuse de la Verne.

14 **Porc. lamellatus**, Uljanin. — Plages méditerranéennes, sous les pierres. Toulon, Hyères aux Salins, Saint-Raphaël.

15 **Porc. lævis**, Latreille. — Très commun partout.

Sous-Genre : METOPONORTHUS

16 **Metoponorthus planus**, Budde-Lund. — Dans les lieux boisés des montagnes. Montauroux.

17 **Met. sexfasciatus**, Koch. — Sous les pierres et les pièces de bois. Bormes, presqu'île de Giens, Sainte-Maxime, L'Estérel.

18 **Met. meleagris**, Budde-Lund. — Pierrefeu.

19 **Met. pruinosus**, (Brandt).— Très commun partout.

20 **Met. littoralis**, Budde-Lund. — Çà et là, dans les endroits bas et marécageux de la région méditerranéenne.

21 **Met melanurus**, Budde-Lund.— Au voisinage de la mer : Sainte-Maxime, presqu'île de Giens, Toulon.

Sous-Genre : BATHYTROPA

22 **Bathytropa Meinertii**, Budde-Lund. — Ile de Porquerolles, au bord de la mer.

Genre : PLATYARTHRUS

23 **Platyarthrus Hoffmannseggi**, Brandt. — Dans les fourmillières. Sainte-Maxime, Montauroux, Bagnols.

24 **Platy. Schœblii**, Budde-Lund. — Même habitat : Ile de Porquerolles, Sainte-Maxime.

Genre : ONISCUS

Sous-Genre: PHILOSCIA

25 **Philoscia cellaria**, Dollfus. – Sous les pierres et dans les lieux obscurs : L'Estérel, Hyères, colline du Château.

26 **Phil. elongata**, Dollfus. – Sous les pierres et dans les feuilles mortes. Collobrières, presqu'île de Giens, Bandol.

27 **Phil. Couchi**, Kinahan.— Plages méditerranéennes.

Genre: ARMADILLONISCUS

28 **Armadilloniscus candidus**, Budde-Lund.— Enfoui dans les paquets de zostères au bord de la mer.

FAMILLE II – LIGIDÆ

Genre : TRICHONISCUS

29 **Trichoniscus pusillus**, Brandt.— Très commun, sous les mousses, dans les feuilles mortes et humides.

Genre : LIGIA

30 **Ligia italica**, Audinet et Serville.— Sur les plages rocheuses.

FAMILLE III — TYLIDÆ

Genre : TYLOS

31 **Tylos armadillo,** Latreille. - Sous les pierres, Saint-Raphaël.

FAMILLE IV — SYSPASTIDÆ

Genre : SYSPASTUS

32 **Syspastus brevicornis,** (von Ebner). — Très localisé, mais très commun aux environs de Cannes et de Saint-Raphaël (d'Antibes à Sainte-Maxime).

En parcourant les habitats cités dans cette liste, on s'aperçoit facilement que le littoral, les Maures et l'Estérel ont seuls été en partie explorés. Il reste donc beaucoup à faire dans le Var et sûrement les naturalistes qui rechercheront ces crustacés sont assurés d'augmenter rapidement cette liste, non seulement avec des espèces françaises ou étrangères, mais encore avec des espèces nouvelles.

J. AZAM.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1901

Présidence de M. Paul SIVAN, président

Présents : MM. Charles AZAM, BOUCHARLA, BURTEZ, CHIRIS, DOZE, GUIDE, MIREUR, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 28 décembre est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président fait part à la Compagnie de la mort de M. de Jerphanion, conseiller général du Rhône, membre associé, et exprime les regrets de la Compagnie. Par son alliance avec la famille de Lyle-

Taulanne, notre confrère s'était créé des intérêts et des relations dans notre contrée où l'appelait souvent la gestion d'importants domaines.

M. le président communique ensuite une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le congrès des Sociétés Savantes sera tenu cette année à Nancy du 9 au 12 avril.

M. le trésorier fait l'exposé de la situation financière pendant le dernier exercice et annonce qu'il va mettre les cotisations en recouvrement.

Une demande d'échange avec le *Bulletin historique du diocèse de Lyon* est rejetée.

M. Chiris, rédacteur à la direction des postes et télégraphes, signale la découverte faite au mois d'octobre dernier par notre confrère M. Perrimond, de tombeaux romains sur le bord sud de l'ancienne route de Grasse, au quartier de Saint-Pons, dans la commune de Figanières, près de l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine. Ces tombeaux, d'après les vestiges qu'a pu révéler une fouille hâtive et fort incomplète qu'il aurait fallu prolonger sur le champ voisin, paraissent remonter au Ve siècle.

M. Chiris donne ensuite lecture d'un travail sur *Trois huttes préhistoriques* qu'il a découvertes récemment : la première, au quartier du Seyran ou de la Chèvre-d'Or, la deuxième, au quartier des Tuilières ou de la Sambre, dans la commune de Draguignan, et la troisième, à la Sarrée, dans les environs de Grasse. Après la description de ces abris primitifs et divers renseignements sur la civilisation de l'âge de la pierre polie, M. Chiris est amené à conclure, par certaines considérations, que ces huttes ne pouvaient être que les « dépendances » des camps ou stations néolithiques, soit des premières agglomérations de notre contrée.

Renvoyé à la commission du Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1901

Présidence de M. Paul SIVAN, président

Présents : MM. Joseph AZAM, BURTEZ, DOZE, GUBERT, POUPÉ, RAFFIN, SALVARELLI, SIVAN et VERRION.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion, parmi lesquelles les suivantes intéressant la Provence :

Mémoire généalogique sur la maison Rivière, par M. l'abbé Lesbros *(Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes)*.

Un hôtel climatérique au Mont-Ventoux, par le Dr A. Chobaut *(Mémoires de l'Académie de Vaucluse)*.

M. le président communique la correspondance :

— Lettre de remercîments de M. Aubert, instituteur à Figanières, pour son admission comme membre correspondant.

— Demande de souscription à la *Revue historique de Provence*. — Refusé.

M. Joseph Azam signale la découverte d'un Orthoptère nouveau pour le Var.

En octobre 1900, il a trouvé, sous les pierres, dans un bois de pins d'Alep et de chênes-verts, dépendant du château de Salgues et situé à gauche de la ligne ferrée de Meyrargues à Nice, entre les haltes de Mentone et de Sainte-Foi, plusieurs exemplaires de **Gryllomorpha Uclensis**, Pantel, 1890, *Notes Orth.*, *Ann. Soc. Esp. hist. nat.*, t. XIX, p. 364, pl. III, fig. 5, A, B.

Cette remarquable espèce n'était encore connue que des environs d'Uclès (Espagne). Parmi les espèces d'Orthoptères qui étaient considérées jusqu'à ces dernières années comme spéciales à l'Espagne, c'est la quatrième qu'il découvre dans le Var : **Gryllodes pipiens**,

Desf., **Leptynia Hispanica** Bol., **Geomantis larvoides** Pantel, **Gryllomorpha Uclensis** Pantel, sans compter le **Xiphidium Aethiopicum** Thunberg, qui, en Europe, n'avait encore été signalé que d'Espagne.

M. Joseph Gubert donne le récit d'une excursion qu'il a faite sur la nouvelle route du bord de mer entre le Var et les Alpes-Maritimes. A peine née et depuis si heureusement baptisée la *Corniche d'Or*, devinée par les Romains qui avaient emprunté pour leur *Voie Aurélienne* une partie du rivage entre Théoule et Aurelle, rêvée de nos jours par le Turring-Club de France, et construite à miracle par les ingénieurs du Var et des Alpes-Maritimes, cette route merveilleuse fera communiquer dans quelques mois les villes en fleurs de Saint-Raphaël et de Cannes. M. Gubert suit pas à pas la partie entièrement terminée, puis le simple piquetage et à côté des merveilles de la nature, il note les coins intéressants de la route. D'abord le Dramont et ses très importantes carrières de porphyre bleu comme l'azur, — puis Agay découvert par ces deux charmeurs Guy de Maupassant et Maurice Donnay. Il rend visite en passant à Brieux, à Antéore, pénètre dans le massif du cap Roux et cotoie les calanques lumineuses du Trayas. A la Figueirette, il retrouve les traces les plus importantes de la *Voie Aurélienne*. Enfin, après avoir franchi le col de l'Esquillon, il arrive à Théoule et termine à la Napoule cette intéressante excursion où, à côté des surprises d'un paysage qui à chaque instant se renouvelle, s'évoquent les souvenirs du passé. Après tant d'érudits, M. Gubert n'ose aborder la question de la station *ad horrea;* il préfère, sans se prononcer, renvoyer les personnes que cette question archéologique intéresse à notre *Bulletin* si riche en matière sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 13 MARS 1901

Présidence de M. Paul SIVAN, président

Présents : MM. Alexandre ASTIER, Ernest BLANCARD, BOUCHARLA, CHIRIS, DOZE, Charles GIRARD, GUBERT, Sextius GUÉRIN, GUIDE, François FLORENS, Charles FLORENS, HONNORAT, MIREUR, PERRIMOND, RAFFIN, SALVARELLI, SIVAN et VERRION.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion, parmi lesquelles les suivantes intéressant la Provence :

Les Isoard de Chènerilles, par P. de Faucher.

La ville de Digne ancienne et moderne, par P. Martin.

Lettres inédites écrites à Gassendi (1633-1644), par L.

Création du conseil municipal de Sisteron (1341-1348).

Les démêlés de M. Matty avec la viguerie et la commune de Seyne, par C. C.

(Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.)

M. le président signale parmi les envois le *Livre d'or du Centenaire de l'Académie du Var*, offert par cette société. — Remerciments.

Il signale également la publication dans le *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques* du travail de notre confrère M. Poupé sur *Les fêtes de la Souveraineté du peuple en l'an VI dans le Var*, et celui de notre confrère M. Cortez, de Saint-Maximin, sur *Un procès de sorciers*.

Il annonce qu'à partir du mois prochain nos séances se tiendront à 8 heures 1/2.

Sont admis :

Membre titulaire, M. Genot, médecin-major au 111e d'infanterie à Draguignan, présenté par MM. les docteurs Mari et Balp;

Membre associé, M. Henri Fournial, médecin-major colonial, au Muy, présenté par MM. le docteur J. Girard et J. Azam.

M. Chiris rend compte du résultat des fouilles qu'il a faites dernièrement en compagnie de M. J. Azam dans la grotte de Châteaudouble dite des *Chauves-Souris*.

Déjà fouillée en 1874 par M. de Bonstetten, cette grotte décrite dans le tome X du bulletin de notre Société, aurait servi, d'après les ossements humains et les objets dont une « celt » en bronze, exhumés à son extrémité, de caveau funéraire à l'époque de bronze.

Dans la 1re chambre de la caverne, M. Chiris a trouvé à 7 mètres de l'entrée, contre la paroi gauche à 0m20c de profondeur, dans une couche de nature argileuse, des ossements fossiles de ruminants, d'un canidé, et deux silex taillés. L'absence complète de poteries semblerait indiquer que ce dépôt est antérieur au néolithique. De nouvelles fouilles faites en ce point de la caverne pourraient amener des découvertes intéressantes.

M. Mireur donne ensuite lecture d'une notice, empruntée à la chronique locale du chef-lieu pendant le second tiers du siècle dernier, sur le *Café Buisson*, plus tard *Café du Var*, resté jusqu'après 1870, le plus select de tous, avec sa physionomie à lui, bien caractérisque des mœurs de l'époque et de la classe dans laquelle se recrutait exclusivement sa clientèle d'oisifs. Signe particulier : cet établissement public était conventionnellement et hermétiquement fermé à tous autres qu'à ses ordinaires habitués, ou habitants, disaient les malicieux. Le fils du fondateur s'est acquis par sa maëstria sur le galoubet un nom parmi les premiers virtuoses de l'instrument provençal. Pour tous ceux, encore nombreux qui le connurent, Philippe Buisson ne ressemble en rien au grotesque Valmajour de *Numa Roumestan*. L'artiste rénovateur des méthodes routinières et créateur en son genre, qui atteignit, au dire des connaisseurs, une perfection que nul n'a égalée depuis, mérite mieux que l'immortalité du ridicule. La charge désopilante en soi et d'un irrisistible comique de l'Aristophane du midi ne serait, au-surplus, d'après un témoignage autorisé, qu'une petite vengeance — oh ! bien petite ! — de l'auteur aigri de l'*Arlésienne*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1901

Présidence de M. Paul SIVAN, président

Présents : MM. Alexandre ASTIER, Charles AZAM, Joseph AZAM, Ernest BLANCARD, BOUCHARLA, CHIRIS, GENOT, GUIDE, MIREUR, PERRIMOND, POUPÉ et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion, ainsi qu'une brochure sur *La Décimalisation du temps devant les diverses branches de la science*, par M. G. de Rey-Pailhade, où sont exposés les avantages de ce système et les moyens pratiques de son emploi.

M. le président souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère M. Genot, médecin-major au 111e d'infanterie à Draguignan, qui remercie de son admission.

Il adresse, au nom de la Société, ses félicitations à MM. Balp et Rambert, récemment promus officiers de l'Instruction publique.

Est admis comme membre associé M. Seguin, notaire à Cogolin, sur la présentation de MM. J. Azam et Bouve.

Il est donné lecture d'une note ci-annexée due à l'obligeance de M. Laurent, docteur ès-sciences, professeur de géologie coloniale à Marseille, sur quelques empreintes de feuilles fossiles de la collection que notre regretté confrère Henri Segond a léguée à la Société.

M. Joseph Azam communique ses observations sur la *Parthénogénèse chez les phasmides* et fait connaître l'état actuel de cette question qui n'est étudiée que depuis quelques années seulement.

Des pontes parthénogénétiques ont été constatées chez les phasmes suivants :

Bacillus gallicus Charp. (Piel de Churcheville et Dominique, à Nantes).
— — var. **occidentalis** (Chaves, aux Açores).
— **Rossii** Fabr. (Krauss, à Tubingen et N.-M. Kheil, à Prague).

Leptynia hispanica Bol. (Pantel, à Uclès).

Eurycnema herculeana Charp. (Wolf. von Wülfing, à Batavia).

La ponte parthénogénétique s'est toujours montrée accompagnée de thélytokie (des femelles seules sont issues de ces pontes).

Les œufs de femelles vierges ont un retard parfois d'une ou deux années dans leur éclosion.

Ce ne sont pas les œufs les plus âgés qui éclosent toujours les premiers. Dans plusieurs lots observés avec soin, les éclosions ont commencé par le milieu de la série, pour continuer ensuite avec assez de régularité par ordre d'âge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Note à propos de quelques empreintes fossiles de la collection Segond, par M. Laurent, docteur ès-sciences, professeur de géologie coloniale.

Par l'entremise de notre excellent confrère et ami M. le Dr Guébhard, nous avons étudié quelques empreintes de feuilles fossiles de la collection Segond, appartenant à la Société d'études de Draguignan et provenant des tuileries des environs de Lorgues (route de Flayosc à Salernes, kil. 8).

Ces feuilles appartiennent toutes au genre *Alnus*, qui, à cause de sa dispersion dans le temps, ne nous permet pas de fixer l'âge des formations qui contiennent les empreintes.

Parmi les aunes vivants nous pouvons distinguer plusieurs formes (nous n'avons ici en vue que les feuilles) qui toutes présentent une nervation ayant des caractères spéciaux.

1° Le type froid : *Alnus viridis* (D. C.).

2° L'*Alnus glutinosa* (Medic.) qui représente vraisemblablement les types émigrés du Nord pendant les périodes géologiques.

3° Les types orientaux et méditerranéens : *A. subcordata* (A. Mey.), *A. cordifolia* (Ten.), *A. orientalis* (Decne.), *A. maritima* (Nutt.) et sa variété *A. japonica* (Sieb. et Zucc.).

4° Les types bien particuliers de la section des *Clethropsis*.

5° Les aunes américains.

Or, l'*Alnus* de Draguignan appartient à la section 3 et se rapproche de l'*Alnus subcordata* (A. Mey.), mais il faut aussi indiquer un *Alnus* américain A. *serrulata* (Wild.) avec lequel il présente de grandes analogies. De Saporta avait du reste indiqué une affinité analogue pour un de ses aunes de Manosque.

Parmi les aunes fossiles, il règne une grande confusion ; les empreintes rapportées par de Saporta à l'*A. Kefersteinii* (Unger) ne peuvent pas l'être, voici pourquoi :

Saporta *(Flore de Manosque)* range dans l'*A. Kefersteinii* la feuille décrite par Unger dans le *Chloris protogea*, celle de Heer, *Flore tertiaire helvétique*, tab. LXXI, fig. 5, celle d'Ettingshausen, *Flore de Bilin*, tab. XIV, ainsi que toutes les feuilles de Manosque qu'il ne rapporte pas au type de l'*A. latior* Sap. Après avoir limité son espèce cet auteur ajoute :

« La comparaison de nos principales figures avec celles don-
« nées par Heer et M. d'Ettingshausen, dans leurs ouvrages
« respectifs, suffit pour mettre en évidence l'identification que
« nous proposons ».

Or cette identification ne peut pas être, car d'après les nombreuses observations que nous avons faites sur les feuilles d'espèces vivantes, nous avons été amené à cette conclusion que, si la forme générale est chose accessoire, le nombre des nervures dans une même espèce est constant ou ne varie que dans des limites très faibles (une ou deux en plus ou en moins).

Alnus glutinosa en a en moyenne six à sept.
Alnus subcordata — huit à neuf.
Alnus incana — dix.
Alnus cordata — six.
Alnus orientalis — huit.
Alnus serrulata — neuf.
Alnus ferruginea — dix.

Or, Saporta reconnaît une nervation *serrée* dans l'alnus de Manosque, *dix à douze paires*, tandis que *Alnus Kefersteinii* d'Unger *ne présente qu'un très petit nombre de nervures, cinq à six*. L'identification ne peut être faite et nous proposons, en y faisant entrer la nouvelle empreinte de Draguignan, le groupement suivant :

Alnus Keferstoinii (Ung.). *Unger,* Chloris.— *Heer,* Flore tert. suisse.— *Ettingshausen,* Bilin.— *Ludwigs,* Paleontographica.— *Lesquereux,* Geological Survey.

Alnus manuescensis (Sap.) L. Laurent. Nous le nommons ainsi, car c'est à Manosque qu'il est le plus répandu et qu'il y faut chercher le type.

Il comprend une grande partie des *Alnus* de Manosque et se retrouve dans la *molasse suisse,* dans le *Miocène de la Baltique* et à *Draguignan.*

Alnus latior (Sap.) qui se trouve à Manosque, à Cùmi sous le nom de *Al. sporadum* et dans le Piémont, où Sismonda l'appelle *Corylus Heerii.*

LAURENT.

SÉANCE DU 29 MAI 1901

Présidence de M. Paul SIVAN, président

Présents : MM. Alexandre ASTIER, Charles AZAM, Joseph AZAM, BALP, BELLETRUD, BURTEZ, CHIRIS, Hippolyte DUVAL, GUBERT, Sextius GUÉRIN, GUIDE, HONNORAT, PERRIMOND, POUPÉ, RAFFIN, SIVAN, et AUBERT, membre correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion. Parmi ces publications à noter comme intéressant la Provence, dans le *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes :*

— *Mémoire généalogique de la maison de Rivière* (suite), par l'abbé Lesbros.

— Nécrologie, M. Louis Clapier, pharmacien, né aux Arcs, par C. R. *Etude des parlers locaux*, par M. A. Dumas.

M. le président souhaite la bienvenue à M. Aubert, instituteur public

à Figanières, membre correspondant, qui est venu ce soir nous donner une lecture.

Il exprime ensuite les regrets de la Compagnie au sujet de la perte récente qu'elle vient de faire en la personne de notre vice-président, M. Aimable Lombard, et rend hommage aux qualités du regretté défunt. « Depuis notre dernière réunion, dit-il, la mort nous a enlevé notre vice-président, M. Aimable Lombard, qui occupait ces fonctions pour la seconde fois. Notre confrère a succombé aux atteintes du mal inexorable dont ses amis suivaient avec tristesse les navrants progrès.

« Au sortir du collège Aimable Lombard commença à Aix ses études de droit ; mais, cédant à l'attrait de ses goûts naturels, il se montra plus assidu aux cours de l'école de dessin qu'à ceux de la Faculté. Bientôt, désireux de perfectionner l'enseignement de ses premiers maîtres, il allait à Paris où il se faisait admettre à l'Ecole des Beaux-Arts. Cependant, quoiqu'il ait exposé au Salon, la peinture n'a été pour notre confrère qu'un agréable passe-temps, non une occupation de professionnel. Quand il revint à Draguignan, il ne s'éloigna plus guère du foyer natal, partageant son existence entre son atelier, la lecture et les exercices du corps auxquels pendant sa jeunesse il prit un plaisir extrême. Ceux qui l'ont connu à cette époque, se rappellent l'homme du monde accompli qu'il était : passionné pour tous les sports, brillant causeur, avec un tour d'esprit original allant jusqu'au paradoxe pour lequel son dilettantisme était parfois trop complaisant. Sous ces dehors séduisants il y avait une âme haute, un cœur qui vibrait à tous les nobles sentiments. Si nous ajoutons avec l'auteur de sa notice nécrologique : « que son étonnante et imperturbable mémoire, incessamment exercée, avait acquis des connaissances aussi précises que variées en histoire, en littérature, dans la technique des arts », nous aurons à peu près complète cette physionomie point banale, où l'élégance un peu cherchée de l'artiste s'alliait à la distinction du gentilhomme. Gentilhomme, sinon par la naissance, encore que sa famille, de vieille bourgeoisie, fut alliée à une des premières maisons de Provence, les Pontevès, certes il l'était par la loyauté du caractère, la fière allure, la courtoisie des manières. Notre Compagnie conservera de lui un durable et sympathique souvenir ».

Communication est donnée de la correspondance :

Lettres de remercîments de M. Vidal, botaniste à Plascassiers, par Grasse, et du docteur Fournial, médecin colonial, à l'occasion de leur admission dans notre Société en qualité de membres associés.

M. Moulin, chirurgien-dentiste à Toulon, est admis comme membre associé, sur la présentation de MM. Joseph Azam et Dilhac.

M. Aubert, instituteur à Figanières, membre correspondant, donne lecture de la notice ci-annexée sur le passé de Trigance, résultat de ses recherches dans les archives de la commune et dans des papiers de famille.

M. le président remercie M. Aubert de sa communication et le félicite d'employer ainsi les loisirs que lui laissent ses occupations professionnelles. Notre confrère le docteur Balp, président de la Société d'agriculture, dit qu'il est heureux à son tour de pouvoir rendre hommage au mérite de M. Aubert en faisant connaître qu'il a obtenu, au dernier concours agricole de Nice, dans la section enseignement, une médaille d'argent pour une étude sur le chêne-liège.

Il est procédé par vote au renouvellement du bureau dont les pouvoirs expirent en mai. Sont nommés pour deux ans :

MM. MIREUR, président.
BURTEZ, vice-président.
CHIRIS, secrétaire.
CHARLES AZAM, trésorier.
JOSEPH AZAM, conservateur.

Avant de lever la séance, M. Paul Sivan, en son nom personnel et au nom du Bureau sortant, remercie l'assemblée de la bienveillance qu'elle a toujours manifestée à leur égard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Essai de Notice sur Trigance

Ce nom viendrait, d'après M. Aubert, des divisions du territoire par les trois rivières qui le sillonnent et le découpent en trois ganses *(tres gancias)*.

Trigance, du diocèse de Riez, de la baronnie de Castellane au moyen âge et de la viguerie de Draguignan, appartint successivement aux Castellane, aux Demandolx, aux Valbelle et revint finalement aux Castellane, héritiers de ces derniers. Ce furent probablement les

descendants des fiers barons des Alpes qui y édifièrent ce grand château féodal encore imposant dans la mélancolie de ses ruines, œuvre du temps et plus encore des hommes.

« Ce château, flanqué de quatre tours rondes, deux encore debout en partie, se dresse sur un roc inaccessible qui domine l'enceinte du lieu ainsi que la vallée courant au midi et se prolonge assez loin vers le nord. On y accédait par un pont-levis à l'ouest conduisant à une terrasse carrée d'où l'œil embrassait, charmé, une assez grande étendue de pays. Le côté est n'étant point protégé par le rocher, on y avait élevé une tour plus solide, reliée à celle de derrière par une courtine, le tout en pierres de taille. Les meurtrières dont cette maîtresse tour est percée lui assignent une époque moins ancienne ».

Inhabité depuis longtemps, la Révolution ne trouva plus dans le manoir désert qu'un mobilier vieux et usé et une sorte de bibliothèque de campagne où les livres de piété voisinaient avec des œuvres d'une littérature moins austère. Ce mobilier néanmoins tenta des voleurs pendant la durée du séquestre de la nation. Un intéressant inventaire découvert par M. Aubert et d'autant plus précieux qu'il paraît manquer aux collections de la période révolutionnaire dans les archives départementales, permet de reconstituer la distribution intérieure des pièces avec leurs anciennes dénominations, quelques-unes suggestives : la chambre de *Cléda* [ou de *Léda ?*], celle de *Don Quichotte*, etc.

M. Aubert a relevé dans les délibérations communales un certain nombre de textes du XVIIIe siècle concernant l'autorisation de défricher, sollicitée avec instance par les habitants comme seul moyen de subsistance; des poursuites judiciaires contre les ravageurs des champs et maraudeurs (ce qui suffirait à justifier l'existence dans les souterrains du château de prisons, conséquence forcée de l'exercice de la juridiction); les plaintes ordinaires contre les fermiers seigneuriaux; des demandes de secours à la marquise de Valbelle dont on a de tous les temps, dit-on, ressenti les bontés et les charités, etc. Ces documents semblent témoigner d'assez bons rapports entre les seigneurs et leurs vassaux.

Trigance comprenait aussi dans son vaste territoire une terre relevant d'un ordre religieux : celle de Saint-Mayme, membre de la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et plus tard de Malte, à Comps.

SÉANCE DU 29 JUIN 1901

Présidence de M. le docteur Burtez, vice-président

Présents : MM. Alexandre Astier, Joseph Azam, Balp, Ernest Blancard, Burtez, Chiris, Sextius Guérin, Guide, Poupé, Raffin et Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

M. le président se faisant l'interprète de la Société exprime les regrets que lui cause la détermination de notre confrère, M. Mireur, élu dans la dernière séance président à l'unanimité des voix, et qui, pour des raisons de santé, se voit dans la nécessité de décliner l'honneur de la présidence. L'Assemblée toute entière s'associe aux regrets exprimés par M. le président et décide qu'il sera procédé à un nouveau vote.

Il fait ensuite connaître qu'il y aurait intérêt pour la Société à prendre connaissance des notes et croquis laissés par notre regretté confrère M. Segond sur les *oppida* de nos environs dont il avait visité le plus grand nombre et charge M. le Dr Doze de demander à Mme veuve Segond si elle voudrait bien s'en dessaisir en faveur de la Société. Dans l'affirmative, une commission, composée de MM. Doze, Sivan, Azam, Raffin et Chiris, aurait à examiner le meilleur usage qu'on pourrait en faire.

Est nommé membre correspondant :
M. Julien Castinel, de Rougiers, étudiant en médecine à Marseille, présenté par MM. Sivan et Mireur.

Lecture est donnée d'une note, accompagnée d'un croquis, dressée par M. J. d'Agnel, correspondant à Toulon, sur un *galgal* ou tumulus préhistorique, dont il avait constaté l'existence dans le territoire de

Bargemon, quartier du *Camp-Païre*, il y a nombre d'années. C'est une petite éminence conique, d'environ 25^{m} de diamètre et 6^{m} de hauteur à peu près, fort régulièrement arrondie et qui fut entamée, il y a une soixantaine d'années, par l'élargissement de l'ancienne route de Brovès sur le bord de laquelle elle se trouvait. L'auteur conclut de diverses particularités, notamment de la parfaite régularité de la forme et de la création d'un terre-plein artificiel pour lui servir de base, à une œuvre de main d'homme destinée très probablement à une sépulture.

M. Joseph Gubert rend compte des dernières publications de M. Octave Teissier sur le mausolée du comte de Valbelle à Tourves et sur la prétendue statue de Clairon qui personnifiait sainte Madeleine à la Sainte-Baume. Grâce à ces consciencieuses recherches, la légende, vieille de près d'un siècle, est définitivement détruite, et l'histoire reprend ses droits.

M. J. Azam signale la capture qu'il vient de faire dans le plan de Canjuers de deux orthoptères nouveaux pour la France, ce sont : *Cuculligera hystrix*, Germar, et *Stenobothrus nigro-geniculatus*, Brunner.

Par suite de la démission de M. Mireur, il est procédé à de nouvelles élections pour le remplacement du président. Sont nommés :

MM. le Dr BURTEZ, président.
Joseph GUBERT, vice-président.

Le Bureau se trouve donc ainsi composé :

MM. le Dr BURTEZ, président.
Joseph GUBERT, vice-président.
Marcellin CHIRIS, secrétaire.
Joseph AZAM, conservateur.
Charles AZAM, trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La Société s'ajourne, selon l'usage, au mois de novembre.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1901

Présidence de M. le docteur Burtez, président

Présents : MM. Charles Azam, Joseph Azam, Belletrud, Burtez, Chiris, Sextius Guérin, Guide, Perrimond, Poupé, Raffin et Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion ainsi que les suivantes offertes par leur auteur M. le Dr Guébhard, membre associé :

1° *Sur quelques gisements nouveaux de végétaux tertiaires dans le Sud-Est de la France.*

2° *Sur les recoupements et étoilement de plis observés dans les Alpes-Maritimes.*

3° *Les problèmes tectoniques de la commune d'Escragnolles (Alpes-Maritimes).*

4° *Notes géologiques sur le Sud-Ouest des Alpes-Maritimes.*

Il a été fait don, en outre, par M. Bouve, membre titulaire, d'une collection de papillons provenant de feu M. Bouve son père.

Remerciements aux donateurs.

Est également déposé le diplôme de la mention décernée à la Société par le jury de l'Exposition Universelle de 1900 pour la série de ses publications pendant les dix dernières années.

M. le président exprime les regrets de la Compagnie à l'occasion de la perte de plusieurs de nos confrères décédés depuis la dernière réunion de juin : M. Ernest de Gassier, membre associé depuis 1872, M. le comte de Juigné de Lassigny, également membre associé depuis 1855, et enfin celle toute récente de M. Marius Astier, membre titulaire, ancien président.

M. Ernest de Gassier, ancien membre du conseil général du Var, où il n'avait pas cessé depuis 1871, sauf une interruption de six ans, de représenter le canton de Rians, a succombé dans son domaine de Montmeillon, près de Varages, aux suites d'une maladie chronique.

« Le regretté défunt, dit un de nos confrères, auteur de sa nécrologie, portait très dignement, et avec une distinction relevée encore par la plus grande modestie, un des plus beaux noms de notre ancien barreau provençal. C'était une nature élevée, inaccessible à aucun sentiment vulgaire, un jugement ferme et droit, une intelligence cultivée, un cœur excellent et des plus dévoués. Docteur en droit, il joignait à ses connaissances juridiques, dont il ne fit jamais parade, le noble goût des choses de l'esprit, l'amour éclairé des livres, le culte des rares et belles éditions. Dans le sein du conseil général, où il ne compta que des amis, M. de Gassier s'était fait une situation toute exceptionnelle par la haute considération, mêlée de sympathie, dont il était universellement entouré. On respectait autant qu'on aimait ce gentilhomme sans aucune morgue dans son excessive réserve, au caractère foncièrement honorable, à l'impeccable correction, aux manières à la fois très dignes et très simples, et toujours empreintes de la plus parfaite courtoisie ».

Le comte Anatole de Juigné de Lassigny, issu d'une très ancienne famille de Provence, est décédé à Beaune (Côte-d'Or), où l'avait fixé son mariage avec une jeune fille de la noblesse bourguignone. Il fit partie du conseil général du Var, où il représenta le canton de Lorgues, de 1871 à 1874, et partagea son existence entre sa ville d'adoption et le Midi où étaient sa famille et ses propriétés. Ce fut un homme de caractère, d'intelligence et de dévouement, toujours prêt à rendre service et à payer de sa personne. Sorti sous-lieutenant de Saint Cyr en 1842, démissionnaire peu après, il n'hésita pas en 1870, quand la France fut envahie, à quitter sa famille, malgré son âge, et à s'engager, comme simple soldat, dans les Mobiles de la Côte-d'Or. Comme amateur, M. de Juigné était un érudit, et outre des objets d'art et meubles de grande valeur, il possédait une des plus belles collections de sceaux et de numismatique bourguignonne.

Il a été rendu hommage aux mérites divers de M. Astier au point de vue de la distinction, de l'intelligence, de l'étendue du savoir, de la haute honorabilité et des services professionnels et publics qui ont rempli sa longue carrière. Pour nous M. Astier est surtout le dernier survivant de nos membres fondateurs et non le moins dévoué et le moins méritant. Dès l'origine, il fournit au Bulletin sa collaboration appréciée par une série d'articles (*Variétés scientifiques*) sur des sujets de sa compétence. Il accepta en outre de se charger du service assez ingrat des *Observations météorologiques* qu'il remplit jusqu'en 1861 avec une grande exactitude, communiquant régulièrement ses utiles relevés.

Mais notre regretté confrère s'est particulièrement signalé à notre gratitude par l'initiative on ne peut plus louable qu'il prit en un moment critique. Après de brillants débuts, la Société vers 1867 était en pleine décadence, n'ayant plus qu'une existence nominale par suite de l'âge avancé et de l'affaiblissement graduel d'un très estimé président, indéfiniment rééligible et dès lors nécessairement réélu. Elle menaçait même de disparaitre avec le vénéré Doublier, lorsque M. Astier, recrutant de nouvelles adhésions, réussit à la sauver en lui créant des ressources indispensables au point de vue de l'alimentation du Bulletin et du budget également appauvris. Sous sa présidence active et réparatrice furent arrêtées les bases d'une réorganisation différente qui, évitant prudemment l'écueil où l'œuvre avait failli sombrer, interdit désormais la réélection du président avant un intervalle de deux ans. A partir de ce moment, la Compagnie reprit avec la périodicité des séances, rendues plus attrayantes par des lectures variées, celle de la publication du Bulletin, notablement améliorée de toute façon. La présidence de M. Astier, unanimement ratifiée et dont ses confrères reconnaissants eussent été heureux de lui renouveler le mandat après l'intervalle biennal, fait donc époque dans les annales de la Société où son nom honoré et distingué méritera de figurer à côté de ceux des premiers fondateurs et organisateurs de l'association.

L'Assemblée toute entière s'associe aux regrets exprimés par M. le président sur les chers confrères disparus.

M. le président fait part à la Société de la distinction dont vient d'être l'objet notre confrère M. le chanoine Verlaque, membre correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, auteur de plusieurs travaux appréciés, qui a été récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il est heureux, au nom de la Compagnie et en son nom personnel, comme ami et compatriote, d'adresser ses vives félicitations au nouveau légionnaire.

Sur la présentation de MM. Mireur et Raffin, M. Ricard Antoine, publiciste, maire de Moissac, est nommé membre correspondant

Il est donné communication de la correspondance :

— Dépêches ministérielles annonçant : 1° la tenue du 40° Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 1er avril 1902 ; 2° la publication d'un répertoire international des sciences mathématiques, physiques et naturelles. Les exemplaires des travaux scientifiques qui seraient publiés désormais par notre Société pourront être

adressés au Ministère de l'Instruction publique pour être notés au répertoire de bibliographie dans la section respective.

— Lettre du bibliothécaire en chef de l'Université d'Upsal (Suède) faisant connaître que cet établissement désirerait posséder les Bulletins de notre Société qui seraient disponibles. Il nous serait envoyé, en échange, des mémoires d'histoire naturelle, d'archéologie, etc.— Adopté.

Avis est donné par M. le président d'un nouveau don anonyme de 300 francs, reçu depuis la dernière séance. Conformément aux intentions du généreux donateur, moitié de la somme a été consacrée à deux prix décernés, au nom de la Compagnie, aux élèves du collège et l'autre moitié mise à la disposition de la ville pour achat de livres ou d'objets d'art destinés à la bibliothèque ou au musée.

M. Poupé rend compte ensuite de *Toulon ancien et ses Rues* (tome Ier) dû à M. Mongin, archiviste de la ville, membre correspondant. Après avoir rappelé l'origine de cette ville, montré ses divers agrandissements à travers les siècles, donné d'intéressants détails sur l'aspect général de ses rues, l'organisation de la police, les charges qu'elle eut à supporter, les procès qu'elle eut à soutenir, l'auteur passe tour à tour en revue les rues de l'ancienne enceinte, avant l'agrandissement de 1589, en indiquant l'étymologie et les transformations des dénominations, en fournissant aussi de nombreux renseignements sur les différents établissements civils ou religieux qui s'y trouvaient. Cet ouvrage, qui est sur le point de paraître, ne fait pas double emploi avec de précédentes publications et intéressera particulièrement ceux qui sont curieux de connaître l'histoire et les anciennes mœurs de Toulon.

L'Assemblée, avant de se séparer, examine avec intérêt un plan colorié d'une place publique de Rians, dû au pinceau d'un artiste d'Aix, du XVIIe siècle, dracénois d'origine, Bernardin Mimault, fils de François, celui-ci élève de Finsonius. Ce plan à compartiments est composé de parties mobiles, susceptibles d'être posées debout de façon à figurer les façades des maisons formant les côtés de la place et des rues adjacentes. Il appartient aux archives communales de Rians et constitue une assez rare curiosité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1901

Présidence de M. le docteur **Burtez**, président.

Présents : MM. Alexandre Astier, Charles Azam, Joseph Azam, Ernest Blancard, Burtez, Chiris, Sextius Guérin, Mireur, Perrimond, Raffin et Sivan.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre est lu et adopté.

Sont déposées sur le bureau les publications des Sociétés correspondantes reçues depuis la dernière réunion.

Sont admis membres associés :
1° M. Paul Goby, géologue à Grasse, sur la présentation de MM. Mireur et Chiris;
2° M. Edme de Juigné de Lassigny, sur la présentation de MM. Mireur et Sivan.

M. Chiris signale les constatations récemment faites dans deux stations gallo-romaines à Draguignan, quartier de Billette, non loin des sources de la Foux, et de Sainte-Anne ou Font-Clauvisse. A citer parmi les vestiges de la première, connue déjà par les restes d'un vaste bassin cimenté, le débris d'un fût de colonne avec son chapiteau en porphyre rouge, des *tegulæ*, des fragments de tuiles à rebord, l'une sigillée, portant en capitales gravées en creux la signature MARI, assez fréquente aux environs de Grasse, signalée à la Môle et aux Bormettes et inconnue jusqu'ici à Draguignan, sauf erreur. La station de Sainte-Anne, assez remarquable par sa situation et sa proximité de la source de Font-Clauvisse dont le ruisseau la limite à l'est, a fourni également de nombreux spécimens de poterie gallo-romaine et du moyen-âge. L'origine de ces petites agglomérations paraît remonter à l'âge du bronze.

M. Mireur donne lecture d'un chapitre d'une monographie de l'ancien palais de l'évêché à Draguignan, consacré exclusivement à son fondateur, l'évêque Martin du Bellay, à quelques particularités du

séjour de ce dernier parmi nous et aux incidents qui en marquèrent les dernières années. La physionomie du prélat, qu'il ne faut pas juger sur ses prétendues prodigalités et sa réputation de grand seigneur, se montre sous un jour nouveau dans une correspondance inédite, en possession de M. Paul Arbaud, l'éminent bibliophile d'Aix, qui l'a très obligeamment communiquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

HISTOIRE DU COLLÈGE DE DRAGUIGNAN

(SUITE)

CHAPITRE VIII

Le Collège sous la première République et le premier Empire

(1792-1815)

1° *Collège national* (1792 — an III).— Les « instituteurs nationaux ».— Différentes affectations des bâtiments du collège. — Division des classes. — Les élèves. — 2° *Ecole centrale supplémentaire et pensionnat secondaire libre* (an V — an XI).— Les programmes.— Les élèves. — 3° *École secondaire et collège impérial* (an XI — 1815). — Organisation de l'école secondaire. — Sa transformation en collège impérial.— Le personnel administratif et enseignant.— Les élèves. Internes. Externes. — L'enseignement. — Nombre des classes. — Les programmes. — Le régime intérieur. — Punitions. — Récompenses. — Les distributions des prix.

1° COLLÈGE NATIONAL (1792 — AN III)

Aussitôt après la suppression de leur congrégation et conformément à la loi du 18 août 1792, les Pères de la Doctrine, qui étaient restés au collège, en qualité d'« instituteurs nationaux », demandèrent la liquidation de leur pension de retraite. Elle leur fut accordée, au mois de décembre de la même année, après enquête sur les états de service de chacun d'eux, par le directoire du département (1). Mais déjà quelques Doctrinaires avaient

(1) Arrêté du directoire du département. 26 décembre 1792. Pensions accordées : Joseph



quitté le collège, l'un parce qu'il avait rétracté le serment civique exigé par la loi (1), d'autres en prétextant des affaires de famille ou des raisons de santé. Le nombre des régents fut réduit à sept (2).

Cette diminution du personnel amena un remaniement des classes. Le directoire du département décida qu'il n'y aurait plus au collège que les classes de mathématiques, de physique, de logique, de rhétorique, de seconde, de quatrième et de cinquième (3). Le professeur de mathématiques, Claude Martin, remplit les fonctions de principal. En même temps, sur la réclamation des « instituteurs » qui prétendaient que les revenus du

Stable, de Seillans, 900 livres ; Claude Martin, de Barbentane, 630 ; François Hermelin, de Lorgues, 390 ; Claude Marchis, de Seillac, 450 ; Paul Vitalis, d'Avignon, 330 ; Marius Raybaud, de la Colle du Var, 140 ; Jean Mathieu, de Barjols, 160 ; Joseph Ricard, de Cogolin, 300 ; François Richard, de Tarascon, 190 ; Joseph Charabot, de Séranon, 1,080. Ce dernier se vit réduire sa pension à 1,000 l. par arrêté du directoire du département du 21 mars 1793. — Cf. Arch. dép[les] du Var. L, n° 1477 à la date du 8 avril 1793.— Sur la pension des Doctrinaires voir aussi L. 1474. p. 132, 133, 134.

(1) D'après l'art. 2, titre III, de la loi du 18 août 1792, les Doctrinaires pour toucher leur pension de retraite devaient prouver au receveur du district qu'ils avaient prêté devant la municipalité le serment « d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant ».

(2) Pierre Pascalis, régent de quatrième, rétracta le serment civique qu'il avait prêté et fut remplacé par César Ricard, préfet des pensionnaires. Avis du directoire du district, 24 septembre 1792. Arrêté du département du 26 septembre 1792. Stable se retira pour affaires de famille, Mathieu pour raisons de santé, Charabot sans donner de motif. Lettre des professeurs au directoire du département du 12 décembre 1792. Arch. dép[les] du Var. L, 1149 et 1474. Avis du 10 novembre 1792.

(3) Arrêté du directoire du département, 26 décembre 1792.— En réalité le professeur de logique, qui n'avait pas d'élèves, se chargea de la classe de troisième. Cf. Arch. dép[les] du Var. L. 1474, au 10 novembre 1792.

collège ne suffisaient plus à leur entretien, à cause de l'augmentation des denrées et de la dépréciation des assignats, le directoire décida qu'ils toucheraient chacun 1,000 livres, mais qu'ils prélèveraient sur ce traitement la somme nécessaire à l'entretien des bâtiments. Quant aux biens de la congrégation ils seraient mis en vente (1).

Pour répondre à ces bonnes dispositions du directoire, les « instituteurs nationaux » promirent « de graver dans le cœur de leurs élèves les vrais principes d'égalité et de liberté »; et en mars 1793, pour prouver leur attachement à la République, ils demandèrent, selon la loi, au conseil municipal un certificat de civisme, que celui-ci leur accorda aussitôt (2).

Cependant la Convention nationale, malgré la situation terrible dans laquelle la France se trouvait, n'avait pas oublié qu'elle devait s'occuper de l'organisation de l'instruction publique. Elle détermina le taux des traitements des « professeurs provisoires » des collèges qui existaient encore, et fixa de quelle manière ils seraient payés. Les émoluments variaient suivant la population des villes où se trouvaient les établissements. Les professeurs étaient payés tous les trois mois par les receveurs des districts sur les ordonnances des directoires de ces circonscriptions administratives. Le décret de la Convention était du 8 mars 1793. Exactement trois mois après, et, sur la pétition des « institu-

(1) Arrêté du directoire du département, 26 décembre 1792.— Le directoire du district de Draguignan avait proposé d'allouer 900 livres à chaque professeur, le 19 décembre 1792. — Cf. Arch. dép^les du Var, L, 1474, p. 147.

(2) Conseil municipal, séance du 16 mars 1793.

teurs », le directoire du département attribua aux professeurs de mathématiques, physique, logique, rhétorique et seconde un traitement de 1,200 livres. Ceux de quatrième et de cinquième n'obtinrent que 1,000 livres. Ces traitements eurent un effet rétroactif et comptèrent à partir du 18 octobre 1792, jour de la rentrée des classes (1).

Pour la rentrée de 1793, le nombre des ex-Doctrinaires diminua de nouveau. Deux d'entre eux quittèrent le collège. L'un, régent de quatrième, cessa volontairement ses fonctions (2), l'autre, professeur de rhétorique, se vit refuser un certificat de civisme par le conseil municipal et dut partir (3). Ils furent remplacés presque de suite par le conseil du district (4). Quelques mois

(1) Arrêté du directoire du département du 8 juin 1793, après pétition des professeurs du 26 mars 1793 et avis du directoire du district de Draguignan du 9 mars 1793 demandant 1,200 livres pour tous. Cf. Arch. dép[les] du Var. L, 1474, p. 221.— Le professeur de quatrième Ricard vit porter son traitement à 1,200 livres par arrêté du département du 20 juillet 1793. Cf. L, 1474, p. 262, et 1486 à la date du 7 août 1793. — D'après la loi du 18 août 1792, titre IV, article 2, les Doctrinaires pouvaient jouir de leur pension de retraite en même temps que de leur traitement comme professeurs, mais la loi du 18 septembre 1793 abrogea cette disposition. Cf. L, 1483. Lettre du district au département du 5 germinal an II.

(2) Conseil municipal, registre des délibérations.— A la date du 23 thermidor an III (10 août 1795) se trouve un certificat de résidence donné à César Ricard, indiquant qu'il était resté à Draguignan jusqu'au 25 août 1793. Il alla s'établir à Tarascon comme médecin. Auparavant il s'était engagé. Arch. dép[les] du Var. L, 1469, à la date du 10 octobre 1793.

(3) Conseil municipal, séance du 3 octobre 1793. Lettre de Vitalis aux administrateurs du district de Draguignan. Arch. dép[les] du Var. L, 1576. Vitalis alla prendre du service à l'armée d'Italie.

(4) Arrêté du conseil du district de Draguignan, 14[e] jour du 2[e] mois an II (4 novembre 1793). Arrêté du directoire du département, 19[e] jour du 2[e] mois an II (9 novembre 1793). Jacques Andravy fils cadet, sur la demande de la société populaire, est nommé au collège avec

après, en frimaire an II (décembre 1793), le régent de physique qui portait alors le nom « d'instituteur des hautes sciences » partit à son tour. Le conseil du district lui donna également un successeur (1).

A part ces quelques mutations, les « professeurs provisoires » du collège s'acquittaient paisiblement de leurs fonctions, quand en prairial an II (mai 1794) l'un des représentants du peuple près l'armée d'Italie, Ricord, décida qu'un second hôpital militaire serait établi à Draguignan dans la maison des Doctrinaires (2).

Cet hôpital dit numéro deux ne s'ouvrit très probablement qu'au commencement de fructidor (août 1794), après que la municipalité eut aménagé les bâtiments du collège en vue de leur nouvelle destination (3).

un traitement de 1,000 livres, en remplacement de Ricard.— Arrêté du conseil du district du 13 nivôse an II (2 janvier 1794), Joseph Andravy fils aîné, est nommé au collège avec un traitement de 1,000 livres, en remplacement de Vitalis. Il était en exercice depuis le 1er frimaire an II (21 novembre 1793). Il faisait partie du comité de surveillance. Il fut remplacé lui-même par arrêté du conseil du district du 25 prairial an II (13 juin 1794), à la suite d'une lettre du comité de surveillance le dénonçant comme suspect, par Joseph Barbaroux fils, employé aux magasins de drap de Port la Montagne (Toulon). Lettre du comité de surveillance du 23 prairial an II (11 juin 1794). Arch. dép[les] du Var. L. 2,002.

(1) Arrêté du conseil du district, 15 pluviôse an II (3 février 1794), Marchis fut nommé procureur syndic du district de Fréjus et Joseph Barbaroux, ex-oratorien du collège de Toulon lui succéda. Après la suppression du collège Joseph Barbaroux resta à Draguignan et devint officier municipal en l'an IV, puis en l'an VI secrétaire en chef de la mairie.

(2) Arrêté du représentant du peuple du 11 prairial an II (30 mai 1794).

(3) Arch. c[les]. Registre de correspondance de la municipalité. Lettre du 2 fructidor an II (19 août 1794). Bernard Jehan, greffier du conseil communal en 1789, en fut nommé directeur, 17 thermidor an II (4 août 1794). Cf. Directoire du district, séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). Le collège avait déjà été choisi en août 1793 pour y installer un

Ils avaient déjà subi d'autres transformations. Dès le mois de septembre 1792, le conseil communal s'était emparé des dortoirs pour y installer des ateliers de cordonniers et de tailleurs dépendant du 6e bataillon des Bouches-du-Rhône qui se trouvait alors à Draguignan (1). En janvier 1793 il voulut prendre aussi possession du premier étage pour y installer quelques services municipaux. Les régents auraient été relégués au troisième où il n'y avait que des chambres très petites et sans cheminée. Cette prétention de la commune amena une réclamation de l'un d'eux au procureur général syndic du département (2) et le conseil municipal renonça à son projet. A cette date les ateliers de cordonniers et de tailleurs furent supprimés, mais remplacés en novembre suivant par un atelier révolutionnaire d'armes qui fut de courte durée (3). Quant à la chapelle, elle servait de salle de réunion pour les assemblées primaires (4).

hôpital militaire, mais le projet n'eut pas de suite. Délibérations du conseil du district en permanence, 30 août 1793. L'hôpital n° 2 paraît avoir été bien mal tenu puisque le conseil du district qui siégeait dans l'ancien couvent des Dominicains, décida de se transporter dans la maison Jouffrey, rue de l'Observance, à cause des exhalaisons qui s'en échappaient. Arrêté du conseil du district, 25 pluviôse an III (13 février 1795). Le conseil municipal signala aussi le danger que courait la ville par le fait de cet hôpital. Séance du 1er thermidor an III (19 juillet 1795).

(1) Comptes trésoraires. Septembre et décembre 1792.

(2) Lettre de C. Ricard à Ricard, procureur général syndic du département, 16 janvier 1793. Arch. dép^les du Var. Q, 1698.

(3) Lettres de la municipalité à quelques citoyens du 2 novembre 1793 et du 23 du 2e mois de l'an II (13 novembre 1793). Arch. c^les. Registre de correspondance.

(4) Arch. c^les. Reg. des réquisitions militaires à la date du 13 messidor an II, à propos d'une dénonciation contre Arbaud qui, dans une réunion tenue dans la chapelle, avait conseillé de pas voter l'acceptation de la Constitution de 1793.

Après l'ouverture de l'hôpital n° 2, que devinrent les « instituteurs nationaux » encore en exercice? Continuèrent-ils à remplir leurs fonctions dans les classes du rez-de-chaussée, malgré le voisinage des malades? On peut le supposer, puisque aucun document n'indique que le collège fut transféré dans un autre local et qu'au mois de frimaire an III (décembre 1794) les régents étaient encore à leur poste.

Leur nombre était à cette époque réduit à six (1). Une nouvelle division des classes avait été effectuée. Le cours de philosophie avait été supprimé. Ceux de mathématiques et de physique existaient comme autrefois (2). Deux professeurs seulement enseignaient les langues française et latine, un troisième inculquait aux élèves « les premiers principes de la lecture des livres républicains », un quatrième leur apprenait l'écriture et l'arithmétique (3). Quant à l'explication du catéchisme elle avait été remplacée par celle « de la déclaration des droits de l'homme » (4).

(1) Une lettre du district du 15 frimaire an III (5 décembre 1794), donne le chiffre 6. Elle ne mentionne pas le nom de Joseph Barbaroux fils. Reg. de correspondance du district. L, 1483. D'un autre côté elle donne le nom de Marius Raybaud qui d'après un autre document aurait quitté Draguignan le 30 fructidor an II (16 septembre 1794). Conseil municipal, séance du 7 pluviôse an III (26 janvier 1795). Il se retira à Barjols.

(2) Le cabinet de physique s'était même enrichi d'un télescope, d'une machine pneumatique et d'une lunette achromatique qu'on y avait transportés. Cf. Arch. dép[les] du Var. L, 1488, à la date du 9 brumaire an III, et aussi d'un cadran équinoxial, d'une boussole à lever des plans, d'une autre à tracer des méridiennes, d'un prisme. Cf. L, 1469, à la date du 29 janvier 1793.

(3) Cf. Reg. de correspondance du district de Draguignan. L, 1483. Lettre du 15 frimaire an III (5 décembre 1794).

(4) Décret de la Convention nationale du 4 septembre 1793 sur l'application du décret du 8 mars précédent, art. 4.

Le collège s'était ressenti des calamités publiques. Dès la rentrée d'octobre 1792, le principal avait dû renoncer à prendre des pensionnaires et le nombre des élèves en avait d'autant diminué (1). Il était encore cependant de près de 150 en l'an II si l'on en croit un arrêté du conseil du district de cette année (2), mais ce chiffre doit être exagéré. Les circonstances étaient trop critiques pour que l'instruction des enfants ne fût pas négligée. De plus l'installation d'un hôpital dans les bâtiments du collège avait porté un nouveau coup à cet établissement. Les élèves, peu soucieux de vivre dans le voisinage des malades, désertèrent les classes. Deux régents, au commencement de l'an III, cessèrent leurs fonctions et ne furent pas remplacés par le conseil du district (3). En nivôse (janvier 1795), un autre « instituteur national » se présenta devant le jury d'instruction chargé d'examiner les candidats au poste d'instituteur primaire; il fut reçu, nommé et quitta le collège (4). Deux mois après, un de ses collègues partit à son tour et se rendit à Paris pour suivre les cours de l'école normale qui venait de s'ouvrir dans cette ville (5). En somme il n'y avait plus que trois régents au

(1) Lettre de C. Ricard au procureur général syndic du département. Voir p. 8, note 2.

(2) Arrêté du directoire du district du 13 nivôse an II (2 janvier 1794). Voir p. 6, note 4.

(3) Marius Raybaud et Joseph Barbaroux fils. Voir p. 9, note 1.

(4) Nomination du jury d'instrution par l'arrêté du conseil du district du 28 frimaire an III (18 décembre 1794) et du 13 nivôse an III (2 janvier 1795). L'examen eut lieu le 16 nivôse (5 janvier 1795). Jacques Andravy fut nommé par arrêté du conseil du district du 23 pluviôse an III (11 février 1795). Il y eut quatre instituteurs primaires à Draguignan.

(5) François Hermelin. Il avait été nommé par arrêté du conseil du district du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). Il refusa d'abord d'aller à Paris. Lettre du district du 29 frimaire an III (19 décembre 1794) à la commission d'instruction publique. Il se décida à s'y rendre

collège (1) quand fut promulguée la loi du 7 ventôse an III (25 février 1795) qui supprimait « dans toute l'étendue de la République les anciens établissements consacrés à l'instruction publique sous le nom de collèges et salariés par la nation » (2).

2° ÉCOLE CENTRALE SUPPLÉMENTAIRE ET PENSIONNAT SECONDAIRE LIBRE (AN V — AN XI)

La Convention nationale avait d'abord songé à l'organisation de l'enseignement primaire (3); elle s'occupa ensuite de l'enseignement secondaire. Lakanal, le 7 ventôse an III (25 février 1795), lui fit voter une loi établissant, par arrondissement de 300,000 habitants, une école centrale pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. On devait donner dans ces écoles une instruction vraiment encyclopédique, y étudier les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'agriculture, le commerce, les arts et métiers, la logique, l'économie politique, les belles-lettres, la législation, l'histoire, l'hygiène, les langues anciennes, les langues vivantes, le dessin, la grammaire générale. Quatorze professeurs se partageaient

an ventôse. Lettre du district du 6 ventôse an III (24 février 1795). Voir reg. de corresp. du district. Arch. dép[les] du Var. L, 1483. Sur l'école normale de l'an III, voir Dupuy : *L'École normale de l'an III*. Hachette, 1895.

(1) Claude Martin, Joseph Barbaroux, François Richard. Ils continuèrent à résider à Draguignan. Certificat de civisme à Claude Martin, conseil municipal, séance du 22 pluviôse an III (10 février 1795), à François Richard. Séance du 26 prairial an III (14 juin 1795).

(2) Loi du 7 ventôse an III (25 février 1795), chap. III, art. 8. Voir le tableau du personnel du collège national, 1793 — an III, aux pièces justificatives n° XXIII.

(3) Loi du 27 brumaire an III (17 décembre 1794).

cet enseignement. De plus chaque école devait avoir un jardin botanique, une bibliothèque, un cabinet de physique et d'histoire naturelle, des collections pour les arts et métiers.

Quand la municipalité de Draguignan eut connaissance de cette loi, elle chargea un député temporaire de la commune, Charles-Joseph Le Bas, du Luc, qui était alors à Paris relativement à une question de subsistances, de demander à la Convention que Draguignan fût désigné comme siège d'une école centrale. Elle donnait pour raisons qu'avant la Révolution la ville possédait un collège très florissant et que si elle était moins peuplée que « Port la Montagne » ou Grasse, elle occupait une position plus centrale que ces deux villes « placées à l'extrémité du département » (1).

La Convention reconnut la justesse de cette demande et pour ménager les intérêts de Draguignan comme ceux de Toulon, elle décida en germinal an III (mars 1795) que le département du Var aurait deux écoles centrales siégeant dans ces deux villes (2). Trois mois après le représentant du peuple, Dupuis, chargé par la Convention de veiller à l'exécution des lois concernant l'instruction publique, nomma le jury d'instruction qui devait examiner et choisir les professeurs de ces deux écoles (3).

(1) Conseil municipal, séance du 3 germinal an III (23 mars 1795).

(2) Loi du 18 germinal an III (7 avril 1795), déterminant le siège des écoles centrales créées par la loi du 7 ventôse.

(3) Arrêté du représentant Dupuis du 16 messidor an III (4 juillet 1795). Sont nommés membres du jury d'instruction des deux écoles centrales du Var : Thévenard, vice-amiral ; Giraudy, officier de santé à Grasse, et Segond, de la Cadière. Arch. dép[les] du Var. L, 138, p. 64.

Elles ne furent jamais ouvertes; pas plus du reste que les autres écoles centrales dont la Convention nationale avait décidé la création. La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) sur l'organisation de l'enseignement, votée d'après le rapport de Daunou, modifia le plan primitif.

Il n'y eut plus qu'une école par département; les professeurs furent réduits à dix et l'enseignement fut divisé en trois sections.

Dans la première, on enseignait le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes et les langues vivantes, si l'administration centrale du département le jugeait nécessaire;

Dans la deuxième, les éléments des mathématiques, la physique, la chimie;

Dans la troisième, la grammaire générale, les belles-lettres, la législation.

Comme dans le premier projet, chaque école avait une bibliothèque, un jardin botanique et un cabinet d'histoire naturelle et de physique.

Les élèves devaient avoir 12 ans pour entrer dans la première section; 14 pour entrer dans la seconde; 16 dans la troisième.

Les professeurs étaient nommés par un jury d'instruction, choisi par l'administration centrale du département, et confirmés par elle. Leur traitement annuel était celui d'un administrateur du département. Ils se partageaient, en outre, le produit d'une rétribution scolaire fixée par l'administration départementale, mais qui ne pouvait dépasser 25 francs par élève.

Par une seconde loi datée du même jour, le Convention désigna

Toulon, à l'exclusion de Draguignan, comme siège de l'école centrale du département du Var (1).

Mais la loi du 3 brumaire an IV autorisait les communes qui possédaient, sous l'ancien régime, « des établissements d'instruction connus sous le nom de collèges, et dans lesquelles il ne serait pas placé d'école centrale », à organiser à leurs frais, dans les locaux jadis affectés à ces collèges, des écoles centrales supplémentaires (2).

Deux ex-Doctrinaires du collège, François Hermelin, ancien élève de l'école normale de l'an III, et Claude Martin, ainsi que deux autres « instituteurs », Raynaud et Cassarin, s'appuyèrent sur cette disposition de la loi et demandèrent au conseil municipal l'autorisation d'ouvrir une école centrale supplémentaire dans « la maison du ci-devant collège des Doctrinaires et l'usage et la jouissance gratuite de cette maison ». Le conseil « considérant qu'il était de l'intérêt de la commune d'organiser un établissement d'instruction, d'autant plus utile que depuis longtemps l'instruction et l'éducation des jeunes gens étaient entièrement négligées », émit l'avis « d'accorder aux pétitionnaires le local du collège, pour y organiser une école publique » et décida que les effets appartenant à l'hôpital militaire, qui y avait été installé et supprimé depuis, « seraient transportés dans l'église du collège ou dans la salle qui lui était supérieure » (3).

(1) Elle ne fut pas organisée de suite, mais seulement par arrêté de l'administration centrale du département du 11 pluviôse an VI (30 janvier 1798) qui en fixa l'ouverture au 1er germinal suivant (21 mars).

(2) Loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), titre II, art. 10.

(3) Conseil municipal, séance du 25 fructidor an IV (11 septembre 1796).

L'administration centrale du département, conformément à cette délibération, autorisa l'ouverture de l'école centrale supplémentaire, « en attendant que le Corps législatif eût statué sur le mode de contribution nécessaire à l'entretien des professeurs » (1).

L'école s'ouvrit probablement dans les derniers jours de vendémiaire an V (octobre 1796), quand l'évacuation des effets de l'hôpital militaire fut terminée (2). Elle était certainement ouverte le 8 brumaire (29 octobre), puisqu'à cette date, le conseil municipal proposa de transférer « dans les salles vacantes de l'école centrale supplémentaire » les livres et papiers destinés à composer une bibliothèque publique, qui se trouvaient dans la maison Jouffrey (3).

Il est plus difficile de déterminer si les quatre pétitionnaires entrèrent ensemble en fonctions à l'école centrale supplémentaire. Au bas du procès-verbal de la fête du 2 pluviôse an V (21

(1) Arrêté de l'administration centrale du département, 29 fructidor an IV (15 septembre 1796).

(2) Elle ne se fit pas sans difficulté. Le directeur de l'hôpital refusa d'obéir à l'arrêté du département sous prétexte que l'hôpital n'avait pas été supprimé. Le département dut prendre un nouvel arrêté et en référer au commissaire des guerres de Toulon pour obtenir satisfaction. (Arch. c[les]. Registre de correspondance. Lettres du 4 au 30 vendémiaire an V). Le directeur, Bernard Jehan, resta à Draguignan et devint dans la suite président de l'administration municipale et conseiller de préfecture sous l'Empire.

(3) Conseil municipal, séance du 8 brumaire an V (29 octobre 1796). Arrêté conforme du département, 4 nivôse an V (24 décembre). Par arrêté du 17 germinal an II (6 avril 1794), le conseil du district avait déjà désigné l'ancien collège des Doctrinaires comme local de la bibliothèque publique. Sa transformation en hôpital empêcha l'exécution de cette mesure. Cf. O. Teissier : *La Bibliothèque de Draguignan*, p. 7.

janvier 1797), qui fut signé par les fonctionnaires de la commune, figurent seulement les noms de Claude Martin et de Raynaud (1). Un Cassarin était aussi à Draguignan à la même époque, puisqu'en l'an V il profita d'un dégrèvement sur sa côte mobilière (2). Quant à Hermelin, dans une notice où il indique ses états de service, il ne marque son entrée en fonctions qu'à partir de l'an VI (3).

Dans tous les cas, l'école centrale supplémentaire de Draguignan ne reçut jamais d'organisation officielle (4). Un évènement se produisit qui en empêcha la fondation.

La loi du 9 floréal an V (28 avril 1797) fixa à Draguignan le siège des tribunaux civil et criminel et celui de l'administration centrale du département qui se trouvait alors à Brignoles après avoir été successivement à Toulon et à Grasse. Le ministre de l'intérieur désigna pour l'emplacement des tribunaux « la maison des ci-devant Doctrinaires » (5). La municipalité fit faire aussitôt l'aménagement de ce local pour les recevoir (6) et les quatre

(1) Arch. c^les^. Registre des réquisitions militaires.

(2) *Ibid. id.* A la date du 1er nivôse an VII (21 décembre 1798).

(3) Arch. dép^les^ du Var. T.

(4) Le département se contenta de remettre, sur leur demande, aux professeurs les livres qu'ils demandèrent à emprunter à la « bibliothèque du ci devant district » et les instruments de physique et de mathématiques dont ils avaient besoin et qui se trouvaient dans les anciens magasins du district. Cf. Arch. dép^les^. Arrêté de l'administration centrale du département du 8 nivôse an V (28 décembre 1796). L, 122 et 123.

(5) Lettre du ministre de l'intérieur du 7 vendémiaire an VI (28 septembre 1797). Le conseil municipal avait désigné ce local comme propice dans l'adresse qu'il envoya aux représentants du peuple relativement au choix du chef-lieu. Séance du 6 brumaire an IV (27 octobre 1795).

(6) Conseil municipal, séance du 13 messidor an VI (1er juillet 1798).

professeurs de l'école centrale supplémentaire durent abandonner les bâtiments qu'ils occupaient.

Ils ne se découragèrent pas; mais ne pouvant plus compter sur la municipalité, ils s'associèrent pour fonder un pensionnat secondaire libre. La rentrée des classes de l'an VI (octobre 1797) s'effectua dans les locaux de l'ancien couvent des Minimes, qu'ils louèrent à leurs frais. Leur établissement fut désigné communément par la population sous le nom d'école secondaire (1).

L'association de ces quatre professeurs ne dura pas longtemps. Raynaud et Cassarin se séparèrent bientôt de leurs collègues. Ceux-ci trouvèrent de nouveaux collaborateurs, mais ils ne parvinrent pas à se les attacher et, jusqu'en l'an XI, le personnel de l'école se renouvela souvent (2).

Bien que ce pensionnat fut libre de toute attache avec la municipalité, il n'en était pas moins soumis à sa surveillance. Le directoire exécutif régla en effet, par arrêté du 17 pluviôse an VI (5 février 1798), les rapports entre « les écoles particulières, maisons d'éducation et pensionnats » et les administrations municipales (3).

(1) Lettre de la municipalité de Draguignan au juge de paix du 17 germinal an VI (6 avril 1798) lui annonçant une dénonciation contre « des élèves de l'école secondaire » qui jouaient « l'air homicide du *Réveil du Peuple* sur des violons et des clarinettes en présence d'un instituteur ».

(2) Voir le tableau du personnel du pensionnat secondaire libre aux pièces justificatives n° XXIII.

(3) *Cf.* Arrêté de l'administration centrale du département du 9 ventôse an VI (27 février 1798) sur l'application de l'arrêté du directoire exécutif. Arch. c[les]. Draguignan. Registre de lettres, arrêtés du maire, installations, etc.

Ces dernières furent tenues de faire visiter une fois par mois au moins, et à des époques imprévues, par des inspecteurs spéciaux, les pensionnats « pour y constater :

1° Si les maîtres avaient soin de mettre entre les mains de leurs élèves, comme base de la première instruction, les droits de l'homme, la constitution et les livres élémentaires adoptés par la Convention (1);

2° Si l'on y observait les décadis, si l'on y célébrait les fêtes républicaines et si l'on s'y honorait du nom de citoyen ;

3° Si l'on donnait à la santé des enfants tous les soins qu'exigeait la faiblesse de leur âge, si la nourriture était propre et saine, si les moyens de discipline intérieure ne présentaient rien qui tendît à avilir et à dégrader le caractère, si les exercices y étaient combinés de manière à développer le plus heureusement possible les facultés physiques et morales ».

Les administrations centrales des départements étaient autorisées à ordonner provisoirement la suspension ou la fermeture des établissements où des abus auraient été signalés. Les procès-verbaux des inspections étaient transmis au ministre de l'intérieur.

Quelques jours après cet arrêté du directoire exécutif, l'administration centrale du département du Var adressa aux administrations municipales de son ressort une circulaire por-

(1) Les décrets du 13 juin 1793 et du 19 pluviôse an II, mettaient au concours des livres destinés les uns aux élèves, les autres aux maîtres. Le concours ne donna pas de résultat et le comité d'instruction publique confia directement à un certain nombre de savants le soin de composer des livres élémentaires répondant aux vues de la Convention nationale. Cf. Dupuy, *Ecole normale de l'an III*, p. 57, 58, 59. Hachette, 1895.

tant règlement des écoles primaires. Il fut applicable également « aux individus qui avaient établi ou voudraient établir des pensionnats » (1).

Les écoles secondaires ne pouvaient se soumettre à toutes les dispositions édictées. Voici celles qu'elles pouvaient appliquer sans difficulté (2) :

. . . .

« 3° ...... L'instituteur aura soin de faire ouvrir et fermer chaque classe par une chanson patriotique. Il adoptera pour l'écriture, pour la lecture et pour le calcul, les méthodes les plus faciles, c'est-à-dire les plus simples et les plus courtes. Il ne mettra entre les mains des élèves que des livres à la fois instrnctifs et agréables, et qui, loin de contrarier les principes républicains, ne tendent qu'à les inculquer et à les développer. Il fera choix des meilleurs passages de ces livres pour en orner leur mémoire. Il leur fera également apprendre par cœur la déclaration des droits de l'homme et des devoirs du citoyen qui précèdent l'acte constitutionnel. Les exemples pour l'écriture, au lieu de contenir des mots vagues et insignifiants, présenteront des maximes courtes ou des pensées, soit morales, soit politiques, tirées des meilleurs philosophes anciens et modernes : ces maximes se graveront dans l'esprit des élèves et les disposeront à la pratique des vertus dans un âge plus avancé.

(1) Circulaire du département aux administrations municipales du 22 pluviôse an VI (10 février 1798).

(2) Voir pour le texte intégral de cette circulaire Edmond Poupé : *L'Enseignement primaire et l'enseignement des filles, à Draguignan, sous l'ancien régime et la Révolution*, chapitre 1, p. 18. Olivier-Joulian. Draguignan, 1897.



« 4° Les images de la Liberté et des principaux grands hommes de tous les temps et de toutes les nations, doivent embellir les murs du lieu destiné aux leçons des élèves. La vue de ces objets les embrasera de l'amour sacré de la justice, de la liberté, de la patrie, et leur fera éprouver le désir et le besoin de se rendre à leur tour utiles à la société.

« 5° La Constitution n'adopte aucun culte à l'exclusion des autres; il sera donc essentiel que l'instituteur évite de faire rouler ses leçons de morale sur les idées religieuses de quelque secte en particulier que ce soit. Il devra se borner à rappeler ses élèves aux notions simples et presque innées en nous, du juste et de l'injuste, de l'existence d'un être suprême, de notre gratitude et de notre adoration envers lui, et à ce principe si évident de ne rien faire aux autres de ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fît à nous-mêmes.

« Ces notions et ces principes ne sauraient contrarier les préceptes que doit donner à ses enfants, quelle que soit sa croyance ou sa religion, un père de famille digne de ce titre respectable.

« 6° .... Il y aura congé chaque quintidi et chaque décadi (1). Ces jours là, les élèves, sous les yeux de leur instituteur, se livreront à ces exercices et à ces jeux qui donnent à la fois de la grâce, de la souplesse, de la vigueur au corps, tels que le volant, le palet, la paume, les boules, les promenades, les courses à pied et les évolutions militaires...... »

(1) Quand, en l'an X, la division hebdomadaire fut substituée à la division décadaire, les jours de congés furent fixés au jeudi et au dimanche. Lettre de la municipalité de Draguignan aux instituteurs du 14 prairial an X (3 juin 1802).

Les professeurs du « pensionnat » de Draguignan, se soumirent sans doute exactement à toutes ces prescriptions de l'administration centrale du département. Comme les instituteurs primaires, ils assistèrent avec leurs élèves aux nombreuses fêtes nationales que l'on célébrait alors, surtout à celle de la Jeunesse, qui, depuis l'an IV, avait lieu le 10 germinal (30 mars) de chaque année (1). On y distribuait les prix « dûs à la vertu, aux bonnes mœurs et aux talents », et les instituteurs étaient chargés, par la municipalité, de désigner ceux de leurs élèves qui paraissaient mériter une récompense, « par leurs actes de piété filiale et d'humanité, par leur bonne conduite, leur amour du travail et leur modestie, par leurs progrès rapides dans l'étude des beaux-arts et des sciences utiles et exactes » (2).

Sans doute aussi les élèves du « pensionnat » firent partie, comme ceux des écoles primaires, du « bataillon de l'Espérance » dont le conseil municipal vota la création en l'an VII, « considérant que les peuples libres de l'antiquité regardèrent les exercices gymnastiques et militaires comme extrêmement utiles à la jeunesse et qu'ils en firent une partie essentielle de l'éducation publique; considérant que tout Français naît soldat et que

(1) Loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). Avant cette loi la fête de la Jeunesse était une simple fête décadaire. Loi du 18 floréal an II (7 mai 1794).

(2) Lettre de la municipalité de Draguignan aux instituteurs, 7 germinal an VII (27 mars 1799). *Cf.* Arch. c[les], comptes trésoraires. Compte rendu du 1[er] floréal an VII au 1[er] prairial an VIII. « *Des prix d'encouragement étaient distribués, les jours consacrés par la République au repos, aux jeunes élèves des établissements particuliers d'éducation, qui se distinguaient par leur application et leur sagesse* ». — Comptes trésoraires, 25 germinal an VIII, payé 5 fr. 20 à Millon, libraire, pour livres de prix.

sous ce rapport il est très important de mettre de bonne heure les mœurs et les habitudes en harmonie avec les devoirs » (1).

Ce « bataillon scolaire » composé de jeunes gens de 12 à 16 ans, faisait des évolutions militaires les quintidis et les décadis. Les places d'officiers étaient données aux élèves les plus sages et les plus instruits. Les instituteurs surveillaient les mouvements que dirigeaient deux anciens militaires. Rien ne manquait à ce bataillon, pas même un drapeau tricolore qu'on lui remit solennellement le jour de la fête de la Souveraineté du Peuple du 30 ventôse an VII. Son existence fut très probablement de courte durée.

Aucun document ne mentionne avec détail les matières enseignées par les quatre professeurs du pensionnat secondaire, mais il est certain qu'ils continuèrent à enseigner la langue latine, la langue française, les mathématiques, l'histoire et la géographie et peut-être l'histoire naturelle. Ils suivirent sans doute autant que possible les programmes fixés pour les écoles centrales. Les élèves furent répartis en quatre classes : classe de mathématiques, classe de littérature latine et française et d'histoire et géographie, deuxième classe de grammaire française et latine, première classe de grammaire française et latine. Peut-être y avait-il aussi une « classe des commençants » (2). Un professeur d'écriture fut également attaché à l'établissement ainsi qu'un maître d'études pour la surveillance des pensionnaires.

(1) Conseil municipal, séance du 29 pluviôse an VII (17 février 1799).

(2) Arch. dép[les] du Var. T.

Ceux-ci, qui payaient 500 francs par an, ne furent jamais qu'au nombre d'une trentaine environ. En l'an IX, ils étaient 29 : il y eut cette même année jusqu'à 34 externes (1). Ce chiffre de 63 élèves ne fut jamais dépassé (2). Les guerres continuelles épuisaient la France et les populations avaient d'autres soucis que ceux de l'instruction des enfants.

Aussi les quatre professeurs du pensionnat trouvèrent que leur association ne donnait pas d'assez brillants résultats ni des bénéfices satisfaisants. Ils désespérèrent du succès de leur entreprise et se séparèrent à la fin de l'année scolaire, en l'an X.

3° ÉCOLE SECONDAIRE ET COLLÈGE IMPÉRIAL (AN XI — 1815)

A part quelques rares exceptions, les écoles centrales n'avaient pas attiré de nombreux élèves. La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) les remplaça par des lycées et des écoles secondaires. Ces dernières purent être également ouvertes par les communes ou par des particuliers, avec l'autorisation du gouvernement.

L'un des anciens professeurs du pensionnat, François Hermelin, qui prit plus tard le titre de directeur, profita de cette disposition de la loi pour demander, avec trois nouveaux associés, une subvention de 3,000 francs au conseil municipal afin d'organiser, à Draguignan, une école secondaire. Le conseil

(1) *Statistique du Var*, par Fauchet, p. 176.

(2) *Cf.* Arch. dép^les du Var. Registre de correspondance du préfet. Lettres émanant du secrétariat général du 2 messidor an X au 1er mai 1806. Notice sur le collège de Draguignan à la suite d'une lettre datée du troisième complémentaire an IX. — Voir le nombre des élèves du collège à différentes époques aux pièces justificatives n° XVI.



n'accorda que 1,500 francs, avec obligation pour les professeurs de donner l'instruction gratuite; mais pria le préfet de favoriser cette école « en engageant les communes de l'arrondissement à concourir à son établissement » (1). Il suivait la même politique que jadis le conseil de la communauté quand celui-ci demandait l'assistance de la viguerie pour la fondation du collège des Doctrinaires. Son vœu ne fut pas entendu, et il porta la subvention à 2,400 francs (2). Jusqu'à la chute du premier Empire, le conseil continua de voter annuellement cette somme « comme encouragement aux professeurs ».

L'école secondaire s'ouvrit le 9 vendémiaire an XI (1er octobre 1802) dans les bâtiments de l'ancien couvent des Minimes, que les professeurs louèrent de nouveau. L'arrêté officiel de l'érection est daté du 30 vendémiaire an XI (12 octobre 1802) (3).

L'organisation de l'école fut sans doute à l'origine, celle de l'ancien pensionnat libre, mais Bonaparte, devenu premier consul à vie, voulut, dans son amour pour l'uniformité, que toutes les écoles secondaires de France donnassent le même enseignement, et fussent organisées de la même manière. L'arrêté du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803) leur donna un règlement unique.

Chaque école fut placée sous la surveillance d'un bureau d'administration, comprenant le préfet ou le sous-préfet, le maire, le commissaire du gouvernement près le tribunal d'ar-

(1) Conseil municipal, séances des 1er et 7 fructidor an X (19 et 27 août 1802).

(2) *Ibid. id.* Séance du 24 pluviôse an XI (13 février 1803).

(3) Daté de St-Cloud. Par le même arrêté furent érigées les écoles secondaires de Brignoles, de St-Maximin, de Varages et de Callian. Arch. déples du Var. T.

rondissement, deux membres du conseil municipal, le juge de paix et le directeur de l'école.

Le bureau d'administration de l'école secondaire de Draguignan se réunit le 1[er] ventôse an XII (21 février 1804) et l'organisa d'après les prescriptions de l'arrêté de vendémiaire précédent.

Deux ans plus tard, l'enseignement public subit une nouvelle transformation. La loi du 10 mai 1806 créa l'Université impériale organisée successivement par les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811. L'empire fut divisé en académies ayant à leur tête un recteur, assisté d'un conseil académique. L'enseignement secondaire fut donné dans les lycées impériaux et les collèges.

L'école secondaire de Draguignan conserva cependant ce nom pendant quatre ans encore; ce fut seulement en 1810 que le conseil municipal décida de demander au grand maître de l'Université, si le pensionnat de François Hermelin pouvait être considéré comme collège, jouissant des prérogatives accordées à ceux de l'Université. Dans le cas contraire, le conseil désirait connaître les formalités à remplir pour en posséder un (1). Le maire écrivit dans ce sens à M. de Fontanes (2), qui lui répondit que les écoles secondaires étaient autorisées à prendre le nom de collège depuis la fondation de l'Université et qu'il l'engageait à se mettre en rapport avec le recteur de l'Académie d'Aix, pour examiner avec lui tout ce qui était relatif au collège de Draguignan (3).

(1) *Conseil municipal*, séance du 6 mai 1810.

(2) *Lettre du maire au grand maître de l'Université*. 6 juillet 1810.

(3) *Lettre de M. de Fontanes au maire*. 27 juillet 1810.

C'est à la suite de cette réponse du grand maître, que le terme d'école secondaire fut remplacé par celui de collège, et que François Hermelin prit le titre de principal (1). Il en exerça les fonctions jusqu'en octobre 1815.

L'organisation du collège resta la même que celle de l'école secondaire.

Le principal avait la haute direction de l'établissement. Les bénéfices qu'il retirait du pensionnat étaient pour lui. Le traitement des professeurs était entièrement à sa charge; il débattait avec eux le taux de leurs émoluments. La ville n'intervenait en aucune façon dans ces conventions. Le principal était seulement obligé de verser à la caisse de l'Université la rétribution, dite universitaire, due par les élèves, qu'il prélevait sur eux en plus des frais d'études et de pension (2). Cette rétribution était de 22 fr. 50. Chaque année il rendait compte de son administration devant un bureau qui était nommé annuellement par le préfet (3).

Jusqu'en l'an XII, les professeurs furent choisis simplement par le principal. A partir de cette date ils furent proposés par le bureau d'administration, à la nomination du conseiller d'Etat, chargé de l'instruction publique, et, après la création de l'Université, à celle du grand maître.

Ils étaient tenus de porter un uniforme dans l'exercice de

(1) L'ancien terme subsista pourtant et en 1816 le collège, dans un acte officiel, fut encore désigné sous le nom d'école secondaire.

(2) Conseil municipal, séance du 5 mai 1811.

(3) Conformément au décret du 15 novembre 1811.

leurs fonctions et dans les cérémonies publiques, de même, du reste, que tous les autres fonctionnaires de l'Empire (1).

Leur traitement varia suivant les époques. En l'an XIII, les quatre professeurs de l'école secondaire se partageaient également les 2,400 fr. de la municipalité et le montant de la rétribution annuelle payée par les externes. En 1807, il semble que le directeur gardait pour lui les recettes, et attribuait à chaque professeur un traitement particulier suivant ses fonctions. Le mieux rétribué avait pour appointements 1,000 fr. En 1815, le professeur de mathématiques recevait 1,000 fr.; celui de rhétorique et de seconde, 1,200 fr.; de troisième, 1,800 fr.; de quatrième, 1,100 fr.; de cinquième, 1,250 fr.; de sixième, 600 fr.; de septième, 400 fr. A cette date tous ces professeurs prenaient au collège leurs repas et y étaient logés à l'exception de ceux de troisième et de cinquième.

Comme avant la Révolution, les élèves du collège étaient internes ou externes; mais, chose nouvelle, les internes furent assujettis à porter un uniforme (2). Le prix de la pension, en

(1) Arrêté du 19 vendémiaire an XII, art. 17. — Les professeurs des écoles secondaires porteront dans leurs fonctions et dans les cérémonies publiques habit français complet noir, chapeau français. Le directeur aura de plus une broderie noire en soie au collet. Ce costume fut modifié lors de la création de l'Université. Le costume actuel des fonctionnaires de l'Université fut alors choisi.

(2) *Ibid. id.* Art. 33. — Les élèves pensionnaires porteront un habit ou une redingote de *drap vert*, doublé de même couleur, collet et parements couleur ponceau, chapeau ronp jusqu'à 14 ans, chapeau français après cet âge. boutons blancs en entier de métal portant les mots *écoles* secondaires au milieu et autour en légende le nom du lieu où sera l'école. Ce costume fut modifié par arrêté du 6 septembre 1806. L'habit fut en drap gris de fer ainsi que les revers et les parements avec un liseré ponceau comme le collet. Si les élèves du

l'an IX, était de 500 fr. pour les élèves de plus de 14 ans et de 450 fr. pour ceux qui n'atteignaient pas cet âge. Ces prix demeurèrent très certainement les mêmes jusqu'en 1815.

Quant aux externes ils payaient une rétribution annuelle de 72 fr. Quelques-uns d'entre eux pourtant jouissaient de la gratuité des études. Lorsqu'en l'an X la ville donna à l'école secondaire une subvention de 2,400 fr., elle réclama cette gratuité en faveur des élèves de Draguignan mais sous certaines conditions. Elle reliait ainsi la tradition interrompue par la Révolution et se comportait vis-à-vis du directeur de l'école secondaire comme elle l'avait fait vis-à-vis de la congrégation des Doctrinaires. Un règlement fut établi par le maire et les professeurs de l'école afin de porter à la connaissance du public les conditions requises des élèves pour jouir de la gratuité.

Voici ce règlement (1) :

Règlement pour l'admission gratuite des élèves externes de Draguignan à l'école secondaire de ladite ville

ARTICLE PREMIER

Les élèves externes, qui, d'après un examen, seront jugés capables de suivre la première ou la deuxième classe de grammaire française et latine, auront part à l'éducation gratuite.

collège portèrent cet uniforme, ce ne fut point pendant longtemps. En 1846 ils étaient habillés de noir et coiffés du chapeau haut de forme. Ce fut M. Lapeyre qui leur fit porter la tunique et le képi.

(1) Arch. dép[les] du Var. T.

ARTICLE II

Le même avantage sera accordé : 1° aux élèves de mathématiques ; 2° aux élèves de géographie et d'histoire, si ces élèves prouvent, par l'examen auquel ils seront soumis, avoir terminé leur deuxième classe de grammaire française et latine.

ARTICLE III

Ceux des élèves qui voudront suivre le cours de mathématiques ou celui de géographie et d'histoire, sans avoir terminé les cours de grammaire susdits, seront soumis à la rétribution de six francs par mois ; et de neuf francs par mois également, au cas où ils voudraient prendre en outre des leçons de belle écriture.

ARTICLE IV

La classe de belle écriture est à la charge des élèves, sous quelque titre qu'ils se présentent ; et ils seront soumis, à raison de ce, à une rétribution de six francs par mois:

ARTICLE V

La classe de littérature est également à la charge des élèves externes, à la rétribution de six francs par mois.

ARTICLE VI

Les élèves externes qui voudront être admis à la classe dite *des commençans*, seront soumis à la rétribution de six francs par mois ; il leur sera facultatif de suivre les autres exercices de la pension, en payant neuf francs par mois.

ARTICLE VII

Les élèves, compris dans les premier et deuxième articles, seront néanmoins soumis à un droit d'entrée de trois francs, payable chaque année.

Fait à Draguignan, le 8 vendémiaire, an onze.

Signés : J. COUPRY, MYTTRE et HERMELIN.

Vu par le Maire de la ville de Draguignan,

RICAUD, maire.

Quand l'école fut organisée d'après le décret de vendémiaire an XII, les classes désignées pour la gratuité devinrent sans doute la sixième, la cinquième et la quatrième, seules classes existant alors à l'école. Un nouveau changement se fit encore ultérieurement, puisque en 1815 les élèves qui jouissaient de la gratuité étaient ceux de cinquième, de quatrième et de troisième; mais rien ne permet de préciser à quelle date il se produisit.

C'est également sous le principalat de François Hermelin qu'une nouvelle catégorie d'élèves fit son apparition, « les fréquentants ». Ce sont les externes surveillés actuels des lycées et collèges. Ils payèrent 9 fr. par mois. Le nombre des élèves ne cessa de croître depuis la création de l'école secondaire jusqu'à la Restauration. Il varia de 40 à 126, celui des pensionnaires de 22 à 65 (1).

(1) Voir le nombre des élèves pendant cette période aux pièces justificatives n° XVI.

En 1811 le principal fut même obligé de demander à la ville cession d'une salle dépendant de l'église de l'ancien couvent des Minimes pour y établir des lits. Le conseil municipal accéda à cette pétition et vota 450 fr. pour l'appropriation du nouveau local (1).

Avec le Consulat l'enseignement religieux reparut dans les écoles. Tous les dimanches, les élèves récitèrent un chapitre du catéchisme du diocèse de Fréjus, et une instruction se rapportant au texte récité leur fut faite (2). Tous les dimanches également ils assistèrent aux offices divins.

Au point de vue de l'enseignement littéraire les débuts de l'école secondaire furent modestes. Le personnel ne fut pas plus nombreux que celui du pensionnat libre. Le prospectus que les professeurs firent distribuer en ville avant l'ouverture de l'école promettait un professeur de mathématiques, un autre pour l'histoire et la géographie et deux, enfin, pour les langues latine et française (3). Ces professeurs s'adjoignirent un maître d'écriture et un maître d'études.

Avant la publication de l'arrêté de vendémiaire an XII le service des professeurs était ainsi réparti :

Le professeur de mathématiques divisait ses élèves en deux groupes. Les uns étudiaient l'arithmétique, les autres la géométrie. Les trois autres professeurs faisaient, l'un la septième et

(1) *Conseil* municipal, séance du 5 mai 1811.

(2) *Bureau* d'administration du collège, séance du 1er ventôse an XII (21 février 1804). *Arch. dép*les du Var. T.

(3) *Voir ce* prospectus aux pièces justificatives n° XI.

la sixième, l'autre la cinquième, le dernier, la quatrième et la première (1).

Quand le bureau d'administration, le 1er ventôse an XII, organisa l'école d'après l'arrêté du 19 vendémiaire précédent, la répartition du service fut modifiée. Pour le professeur de mathématiques il n'y eut pas de changement; mais les classes de sixième et de cinquième furent réunies et confiées à un seul professeur, ainsi que la quatrième et la troisième. Le quatrième professeur fut chargé d'apprendre les éléments des mathématiques aux élèves de cinquième et de sixième, pour qu'ils pussent suivre avec fruit le cours de mathématiques des classes supérieures.

C'était encore l'organisation en vigueur quand l'Université impériale fut fondée. Le directeur comprit alors qu'il devait donner plus d'éclat à l'enseignement de l'école qu'il dirigeait, d'autant plus que le nombre des élèves augmentait, et que l'établissement semblait retrouver son ancienne prospérité.

En 1806, il prit un professeur de belles-lettres, c'est-à-dire de rhétorique et de seconde; en 1809, la troisième et la quatrième eurent chacune un professeur spécial ainsi que la cinquième, la sixième et la septième. Jusqu'à cette date cette dernière classe avait été faite par le principal. Le collège comprit sept professeurs sans compter celui d'écriture, ni le maître d'études. Ce nombre resta le même jusqu'à la chute de l'Empire (2).

(1) En ventôse an XII. Division de géométrie 10 élèves, d'arithmétique 11. En première 1 élève, en quatrième 9, en cinquième 10, en sixième 11, en septième 10. Arch. déples du Var. T.

(2) Voir le tableau du personnel de l'école secondaire et du collège impérial aux pièces justificatives n° XXIII.

L'enseignement devint plus complet à partir de la création de l'Université impériale. Le professeur de mathématiques enseigna l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre. A l'étude de la langue française et de la langue latine vint s'ajouter celle de la langue grecque, ce qui était une nouveauté à Draguignan.

Il est possible de reconstituer le plan d'études en usage au collège, depuis la création de l'école secondaire jusqu'à la Restauration, grâce aux programmes des exercices publics qui ont été conservés (1). Il ne présente que peu de différence avec celui que suivaient les Pères de la Doctrine :

Sixième. Grammaire latine et française de Lhomond (2). Epitome historiæ sacræ. Epitome historiæ græcæ. Appendix de diis de Jouvency (3). Selectæ e veteri testamento. Catéchisme historique de Fleury.

Cinquième. Grammaire française et latine de Lhomond. Cornélius Népos. De viris illustribus urbis Romæ. Fables de Phèdre et de La Fontaine. Mœurs des Israélites de Fleury.

Quatrième. Selectæ e profanis scriptoribus. Métamorphoses d'Ovide. Eglogues de Virgile. Justin. Histoire grecque et ro-

(1) Et aussi en consultant la liste des ouvrages à voir dans les classes qui se trouve à la suite de l'arrêté du 19 vendémiaire an XII. Pour les programmes des exercices voir aux pièces justificatives n° XIII.

(2) Lhomond (Charles-François), né à Chaulnes en 1727, mort en 1794. Principal du collège de Dainville à Paris. Grammaire française, 1780. Grammaire latine, 1781. Epitome historiæ sacræ, 1784. De viris illustribus urbis Romæ, 1784.

(3) Jouvency (Joseph), né à Paris en 1643, mort à Rome en 1719. Jésuite, professa la rhétorique au collège de Clermont à Paris. Il publia l'*Appendix de diis et heroibus poeticis* vers 1700.



maine. Géographie de la France de la Croix. Mythologie. Dialogues de Fénélon. Portraits de La Bruyère.

Troisième. Géorgiques de Virgile. Les Géorgiques traduites par l'abbé Delille. L'Enéide de Virgile. Les Catilinaires, le de Ligario de Cicéron. Quinte Curce. César. Histoire de France de Domairon (1). Prosodie latine de Chevalier. Les Aventures de Télémaque de Fénelon.

Seconde. Eléments de rhétorique. Genres poétiques. Pro Archia de Cicéron. Tite Live. Odes et Satires d'Horace. Enéide de Virgile.

Rhétorique. Eléments de rhétorique. Discours sur la couronne de Démosthènes, l'Iliade d'Homère, la Vie de Cicéron de Plutarque, les Verrines de Cicéron, les Annales de Tacite, l'Enéide de Virgile, l'art poétique d'Horace, les Satires de Juvénal.

Mathématiques. Arithmétique : numération, fractions, fractions décimales. Système métrique. Algèbre : Equations du 1er et du 2e degré. Progressions, logarithmes. Géométrie : Les quatre premiers livres de la géométrie de Legendre (2). Pour l'arithmétique et l'algèbre on se servait des ouvrages de Lacroix (3). L'histoire naturelle et la physique n'étaient pas enseignées.

Le régime intérieur fut le même que celui des lycées. Défense aux femmes d'entrer dans l'établissement même « aux femmes

(1) Domairon, né à Béziers en 1745, mort en 1807. Il fut inspecteur de l'instruction publique. Ses rudiments de l'histoire sont de 1804.

(2) Legendre (Adrien-Marie), né à Paris en 1752, mort en 1833. Ses éléments de géométrie sont de 1794.

(3) Lacroix (Sylvestre-François), né à Paris en 1765, mort en 1843. Son cours d'arithmétique et d'algèbre parut en 1796.

parentes et domestiques femelles » du directeur et des employés. La buanderie, l'infirmerie, la lingerie, confiées à des femmes, durent être installées dans un corps de logis séparé (1).

L'arrêté du 19 vendémiaire an XII détermina les exercices de la journée, pour les jours ordinaires, les jours de congé, les dimanches et les fêtes. Voici, à titre de curiosité, et pour qu'on puisse établir une comparaison avec l'emploi du temps d'aujourd'hui, la transcription de l'article qui les fixe.

Article XXXVII

Les exercices de la journée seront distribués ainsi qu'il suit :

A 5 h. 1/2, lever pour les jours ordinaires, et à 6 h. pour les jours de congé, de dimanche et de fêtes.

Jours ordinaires

A 6 h., prière et étude jusqu'à 7 h. 1/2.

A 7 h. 1/2, déjeuner jusqu'à 8 h.

A 8 h., classe jusqu'à 10 h.

A 10 h., étude jusqu'à 11 h. 1/2.

A 11 h. 1/2, leçons d'écriture et de dessin jusqu'à midi 1/2.

A midi 1/2, dîner jusqu'à 1 h. 1/4.

A 1 h. 1/4, récréation jusqu'à 2 h.

A 2 h., étude jusqu'à 3 h.

A 3 h., classe jusqu'à 5 h. moins 1/4.

(1) Séance du bureau d'administration du collège du 1er ventôse an XII (21 février 1804), conformément à l'article 141 du titre III du règlement intérieur des lycées.

A 5 h. moins 1/4, goûter.

A 5 h., étude jusqu'à 7 h.

A 7 h., récréation jusqu'à 7 h. 1/2.

A 7 h. 1/2, souper et récréation.

A 9 h. moins 1/4, prière en commun.

A 9 h., coucher.

A 9 h. 1/4, toutes les lumières seront éteintes.

Jours de congé

Prière et étude depuis 6 h. 1/2 jusqu'à 8 h.

A 8 h., déjeuner et récréation jusqu'à 9 h. 1/2.

De 9 h. 1/2 à 11 h., étude.

De 11 h. à midi 1/2, récréation.

A midi 1/2, dîner. Immédiatement après le dîner, départ pour la promenade, en hiver jusqu'à 5 h., en été jusqu'à 6 h.

En hiver, étude depuis 5 h. jusqu'à 7 h. 1/2.

Les autres exercices comme à l'ordinaire.

Jours de dimanches et de fêtes

Les élèves se rendront à l'office immédiatement après le déjeuner, c'est-à-dire à 8 h. 1/2.

Après l'office, récréation jusqu'à 10 h. 1/2.

A 10 h. 1/2, étude jusqu'à midi.

A midi, dîner et récréation jusqu'à 1 h.

A 1 h., office; immédiatement après départ pour la promenade.

Il faut ajouter que, d'après l'article suivant, une lecture était

faite à haute voix au réfectoire, pendant les repas, et que les élèves devaient garder le plus grand silence.

Les peines et les récompenses furent également déterminées. Les punitions consistaient en privation de récréation et de promenade, en surcroit de travail, en arrêts et en prison. Cette dernière peine ne pouvait être prononcée que par le directeur (1).

Au point de vue des récompenses, il n'est fait mention que des prix. Ils étaient donnés à la fin de l'année scolaire, à la suite de compositions générales et d'exercices publics. Il ne devait y avoir pour chaque classe que deux prix et jamais plus de quatre accessits; un prix put également être donné à la bonne conduite (2). Ces prescriptions ne furent pas toujours suivies à la lettre. Il en fut de même pour la date de la distribution des prix fixée au 14 fructidor (1er septembre) de chaque année et pour celle de la rentrée qui devait avoir lieu le 15 vendémiaire (7 octobre) (3). En réalité, la distribution des prix fut toujours avancée et la rentrée retardée. En 1812, la distribution eut lieu le 23 août; la rentrée s'effectua vers le 12 octobre.

Les dracénois, comme leurs ancêtres du XVIIe et du XVIIIe siècle, continuèrent à se montrer friands des exercices littéraires du collège. Les distributions des prix se firent avec une grande solennité.

En l'an XI la distribution fut présidée par le préfet du Var, M. Fauchet, qui s'intéressait particulièrement à l'école dont il

(1) *Arrêté du* 19 vendémiaire an XII, art. 57 et 58.

(2) *Ibid. id.* Art. 53, 54, 55, 59.

(3) *Ibid. id.* Art. 16.



comprenait l'importance au point de vue de l'action politique qu'elle pouvait exercer sur l'esprit du public. Il prononça un discours sur l'enseignement dans les écoles secondaires; M. Jouffrey, le futur bibliothécaire de la ville, en fit un autre sur les avantages de l'instruction. Les distributions de l'an XII et de l'an XIII se firent avec le même éclat. Cette dernière fut encore présidée par M. Fauchet (1). Dans les années suivantes, le collège semble avoir gardé le silence; et si des exercices publics eurent lieu, il n'en est pas resté trace. Mais en 1812, le principal, d'accord avec le préfet du Var, M. Le Roy, fit précéder la distribution des prix d'un examen public solennel (2).

Devant une nombreuse assistance, où figuraient les autorités administratives, militaires, judiciaires et des dames de la ville, après un discours de François Hermelin sur l'éducation, les élèves de rhétorique « lurent un morceau de leur composition, soit en prose, soit en vers, français ou latins » (3). Le préfet et le président de la Cour d'assises, leur posèrent ensuite un certain nombre de questions, et les réponses des jeunes Muraire et Anglès, de Draguignan, Ardoin, de Salernes, furent très remarquées. Le préfet, encouragé, leur adressa « des questions dont l'énoncé n'était pas porté aux programmes, et les réponses méritèrent par leur justesse les applaudissements de l'assemblée ». L'exercice continua par l'analyse des meilleurs auteurs

(1) Voir les palmarès de ces trois années, les plus anciens du collège, aux pièces justificatives n° XII.

(2) Lettre du principal au préfet, 23 août 1812. Arch. dép^les du Var. T. Voir le programme de l'exercice littéraire et scientifique de 1812 aux pièces justificatives n° XIII.

(3) Voir aux pièces justificatives n° XIV la copie d'un rhétoricien du collège en 1812.

classiques, et après un discours du préfet qui recommanda aux élèves d'être vertueux, religieux et d'aimer l'Empereur, les noms des lauréats furent proclamés (1).

Le soir « M. le Préfet réunit dans un dîner nombreux plusieurs de ceux qui avaient été couronnés ainsi que les principaux membres du collège. Il leur donna à plusieurs reprises des témoignages de sa satisfaction et de sa bienveillance. Ils eurent même l'honneur d'un toast ainsi conçu : Aux sciences et aux lettres, l'ornement et le soutien des empires. A M. le principal du collège de Draguignan qui a été aujourd'hui leur digne organe, à MM. les professeurs qui les servent si bien, aux jeunes élèves qui sont leur espérance ».

Les distributions de 1813 et de 1814 se firent avec la même solennité (2). Le compte rendu de celle de 1815 n'a pas été conservé.

En somme sous le Consulat et l'Empire, le collège fut florissant, grâce à l'habile direction de François Hermelin ; et pourtant il eut à lutter contre la concurrence que lui faisaient d'autres établissements situés dans la région, à Lorgues, par exemple, et quelques petites institutions libres d'enseignement secondaire qui existaient alors dans la ville.

---

(1) Arch. dép[les] du Var. *Journal du Var*, n° du 3 septembre 1812.

(2) *Journal du Var*, n[os] du 2 septembre 1813 et du 1[er] septembre 1814.

CHAPITRE IX

Le Collège, de la Restauration à nos jours

(1815-1899)

Les principaux et leur administration. — L'emplacement et le local du collège. — Les professeurs. — Les élèves. — L'enseignement. — Le régime intérieur.

A partir de la chute du premier Empire, l'histoire du collège devient moins intéressante. Elle ressemble, à peu de choses près, à celle de tous les autres collèges de France. Les programmes de l'enseignement comme les règlements disciplinaires, élaborés par le gouvernement, deviennent applicables à tous les établissements de l'Université, les circulaires ministérielles leur adressent les mêmes prescriptions. Aussi est-il inutile d'étudier en détail l'histoire du collège pendant la période qui s'étend de 1815 à 1899; les faits vraiment dignes de remarque méritent seuls d'être signalés.

Les successeurs de François Hermelin ne surent pas conserver au collège la prospérité qu'il avait acquise pendant les dernières années du règne de Napoléon Ier. La décadence commença avec M. Guiraud (1815-1816) et ne fit que s'accentuer sous le principalat de M. Lachaud (1) (1816-1817); en 1817 il n'y

(1) Arch. de l'inspection académique. Rapport de M. Mourre, mai 1818.

avait plus au collège que 18 élèves dont 3 pensionnaires. Les efforts de M. Tardieu (1817-1819) ne donnèrent que peu de résultats. En 1819, le recteur de l'Académie d'Aix fit déplacer presque entièrement le personnel dans l'espérance de porter remède à cette situation (1). Le successeur de M. Tardieu, nommé professeur de belles-lettres au collège de Toulon, fut M. Lyons. Celui-ci resta dix ans principal (1819-1829), mais ne parvint pas à rendre à l'établissement qu'il dirigeait la prospérité d'autrefois. Il était déjà d'un âge avancé et manquait de l'énergie nécessaire pour mener à bonne fin cette entreprise difficile de relever une maison d'instruction qui a perdu la confiance des parents. De plus l'administration communale réduisit, pour 1822, de 2,400 fr. à 2,000 fr. la subvention annuelle qu'elle fournissait au principal (2). Cette mesure n'était pas pour lui rendre sa tâche plus facile. Le conseil municipal ne tarda pas du reste à reconnaître qu'il avait commis une faute et en 1828 porta la subvention à 3,000 fr. (3). Cette décision fut prise à la suite d'une enquête ordonnée par le conseil sur la force des études au collège et sur les moyens à employer pour le rendre plus prospère (4).

Malgré cet encouragement de la municipalité, M. Lyons, comprenant que ses efforts ne donnaient aucun résultat appréciable,

(1) *Lettre* du recteur au préfet du Var du 5 septembre 1819. Arch. dép[les] du Var. T., dossier relatif au collège.

(2) *Conseil municipal*, séance du 27 décembre 1821.

(3) *Ibid. id.* Séance du 4 mai 1828.

(4) *Ibid. id.* Séances des 5 mai 1826, 8 mai 1827.

fit valoir ses droits à une pension de retraite. Il fut remplacé par M. l'abbé Couder (1829-1831).

La nomination de ce nouveau principal fut accueillie en ville avec une certaine défaveur (1), mais bientôt un revirement se produisit dans l'opinion publique. Quand l'abbé Couder fut menacé de perdre ses fonctions, après la Révolution de 1830, comme suspect de trop d'attachement à la branche ainée, il trouva un défenseur dans le maire de la ville qui rendit hommage à sa bonne administration (2). Le nombre des élèves du collège avait atteint le chiffre de 130 dont 47 pensionnaires. C'était un retour à des temps meilleurs. Mais le conseil municipal commit de nouveau la faute de réduire la subvention qu'il accordait au principal. Elle ne fut, en dépit des protestations du recteur (3), que de 2,500 fr. pour 1831 (4) et de 2,400 pour 1832 (5).

Malgré l'intervention du maire, l'abbé Couder avait été suspendu de ses fonctions et, après un court intérim de M. Dozol, professeur de rhétorique (6), remplacé par M. Guérin (1831-1832). Sous la courte administration de ce principal, le collège perdit ce qu'il avait regagné. M. Guérin laissa s'introduire dans l'éta-

(1) Lettres du maire au recteur d'Aix des 19 et 29 août 1829.

(2) Lettre du maire au recteur du 26 novembre 1830. Il dit entre autres choses que le principal a fait fabriquer des lances en bois pour encourager les inclinations militaires de ses élèves et leur permettre de faire l'exercice.

(3) Lettres du recteur au préfet du Var du 31 janvier 1831, du préfet au maire du 12 février 1831.

(4) Conseil municipal, séance du 30 novembre 1830.

(5) *Ibid. id.* Séance du 14 mai 1831.

(6) Lettre du maire à M. Dozol du 11 octobre 1831.

blissement des habitudes de désordre et d'indiscipline (1). De leur côté les professeurs étaient désunis ou en conflit avec le principal (2). Cette situation, nuisible à la bonne réputation du collège, ne pouvait se prolonger, M. Guérin le comprit. Il en abandonna la direction.

Son successeur fut M. Chautard (1832-1834). Celui-ci reconnut bientôt qu'il se trouvait dans des conditions trop défavorables pour arriver à rendre au collège son ancienne splendeur. Il le déclara au conseil municipal qui se décida à en modifier l'organisation (3). Il fut résolu que dorénavant les professeurs seraient payés par le receveur municipal et que le principal verserait dans la caisse communale une rétribution de 82 fr. par élève. La ville comblerait le déficit. La subvention qu'elle dut fournir fut de 4,000 fr. (4).

Au bout de deux ans, M. Chautard céda la place à M. Mougins (1834-1846).

Celui-ci favorisé par la ville, qui porta la subvention du collège à 4,500 fr. (5), parvint à regagner la confiance des familles. Les élèves furent encore plus nombreux qu'avant 1815. Ils étaient 161 dont 70 pensionnaires en 1846. Malheureusement le conseil municipal avait profité de cette prospérité pour réduire de 1,500 fr.

(1) Lettres de M. Guérin au maire du 30 mai 1832 et de M. Dozol au maire du 9 juin 1832.

(2) Lettre du maire au recteur du 27 février 1832.

(3) Pétition de M. Chautard au conseil municipal du 11 octobre 1832. Conseil municipal, séance du 23 octobre 1832.

(4) Conseil municipal, séances des 10 mai 1833, 6 mai 1834, 26, 30 janvier 1835.

(5) Conseil municipal, séance du 7 août 1835.



la subvention qu'il accordait annuellement (1). Cette décision ne porta point préjudice à l'établissement tant que M. Mougins en conserva la direction, mais elle fut une cause de décadence quand ce principal cessa ses fonctions (2).

M. Lapeyre (1846-1848) ne sut pas conserver les positions acquises. Il encourut même le mécontentement du conseil municipal qui demanda son déplacement. L'administration universitaire ne voulut point l'accorder. Le conseil supprima la subvention municipale (3). La crise était arrivée à l'état aigu et l'on crut même que la rentrée d'octobre 1848 ne pourrait s'effectuer. Ce fut un professeur qui prit l'initiative de prévenir les habitants que le collège ne serait pas fermé. Tout finit par s'arranger. M. Lapeyre demanda un congé et M. Caunes (1848-1850) fut nommé à sa place. Le conseil rétablit la subvention supprimée (4).

Mais les circonstances n'étaient pas favorables pour le collège. La loi du 15 mars 1850 accorda la liberté de l'enseignement. Des établissements libres s'ouvrirent partout, et, M. Caunes voyant que le budget du collège était continuellement en déficit, ne voulut plus de la régence de l'établissement (5).

(1) Conseil municipal, séance du 6 août 1837.

(2) En juillet 1835 le collège ferma ses portes à cause de l'épidémie de choléra qui sévissait. Il les rouvrit au mois d'octobre.

(3) Conseil municipal, séances des 22 septembre, 25 octobre 1848. Lettres de M. Lapeyre au maire des 4, 6 octobre 1848.

(4) *Ibid. id.* Séance du 18 novembre 1848.

(5) En 1849 la ville dut combler un déficit de 6,000 fr. Conseil municipal, séance du 29 juillet 1849.

Toutes ces crises avaient lassé la municipalité qui songea à rompre avec l'Université et à transformer son collège laïque en un collège ecclésiastique. Elle s'adressa dans ce but à l'évêque de Fréjus, mais les pourparlers n'aboutirent pas, et pour cette seule raison le collège universitaire fut maintenu (1).

M. Donat de Saint-Coux qui succéda à M. Caunes (1850-1864) conseilla, dès son arrivée, au conseil municipal de mettre le collège en régie. C'était, suivant lui, le seul moyen d'éviter sa ruine complète. Il ne comptait plus que 68 élèves dont 25 pensionnaires. Le conseil acquiesça à cette proposition (2). Dès lors jusqu'en 1872 ce fut la ville qui s'occupa de l'administration économique de l'établissement. Deux sœurs du couvent du Bon-Pasteur furent d'abord chargées de l'économat, puis à partir de 1854 ce fut un économe nommé par le maire (3).

M. Donat de Saint-Coux n'ayant pas la préoccupation de la partie économique, put se consacrer tout entier à donner au collège une bonne discipline intérieure (4). Il y parvint et ponr la troisième fois depuis le commencement du siècle les élèves revinrent en grand nombre. Le conseil vota des félicitations au

(1) L'évêque refusa la proposition de la municipalité parce qu'il avait fondé un collège ecclésiastique à Fréjus et qu'il craignit en en fondant un second à Draguignan de nuire à ce premier établissement. Cette proposition de la municipalité ne figure pas dans les archives officielles, mais elle m'a été certifiée véritable par plusieurs personnes bien renseignées de la ville.

(2) Conseil municipal, séance du 29 octobre 1850. En 1831 le conseil avait un instant songé à mettre le collège en régie, mais il n'avait pas donné suite à son projet. Lettre du recteur au maire du 28 mai 1831.

(3) Arrêté du maire du 10 octobre 1854.

(4) Lettre du principal au maire du 10 novembre 1850.

principal (1); de nouvelles chaires furent créées et à partir de 1857 chaque classe eut son professeur spécial (2).

Le successeur de M. Donat de Saint-Coux, M. Martin (1864-1866) n'obtint pas d'aussi bons résultats. Les recettes baissèrent et le conseil municipal songea un instant à abandonner le système de la régie qui devenait trop onéreux (3). Les pourparlers avec le principal n'aboutirent point et ce ne fut qu'après le départ de M. Doin (1866-1872) en septembre 1872 (4) que le principal, M. Gauthereau (1872-1873), reprit le pensionnat à son compte (5).

Au mois d'août précédent M. Anglés, maire de Draguignan et conseiller général, avait demandé au conseil général du département de s'intéresser au collège de la ville. L'assemblée décida qu'il serait considéré comme établissement d'utilité départementale et recevrait tous les élèves auxquels des bourses seraient accordées à l'avenir (6).

Grâce à cet appui du conseil général et de la municipalité, le collège, après la courte administration de M. Hermès (1873-1876), retrouva sous M. Ferry (1876-1888) sa situation florissante. Cette prospérité n'a fait que s'accroître sous la direction de

(1) Conseil municipal, séance du 11 janvier 1855.

(2) En juin 1860 le collège fut fermé pendant quelque temps à cause d'une épidémie de suette qui emporta l'un des professeurs, M. Niel.

(3) Conseil municipal, séances des 13 mai, 15, 25 juin 1865.

(4) Notons qu'en 1870 il fut question de supprimer le collège et de le remplacer par une école professionnelle. Conseil municipal, séance du 20 novembre 1870.

(5) Conseil municipal, séance du 13 septembre 1872.

(6) *Ibid. id.* Séance du 16 août 1872. Conseil général du Var, séances des 28 août 1872, 26 août 1873.

M. Merlin (1888-1894) et de M. Fabre (1894-....). En juin 1897 le nombre des élèves s'est élevé à 208, chiffre qui n'avait jamais été atteint depuis les origines de l'établissement (1).

Le fait le plus important de l'histoire du collège depuis la Restauration est la réinstallation de cet établissement dans l'ancien collège des Doctrinaires.

Quand le ministre de l'intérieur eut décidé, en l'an VI (2) que ce local serait affecté aux tribunaux criminel et civil, la commune fit faire aussitôt les aménagements nécessaires. Les malades de l'hôpital militaire avaient commis de nombreux dégâts. Il n'y avait plus de portes, ni de fenêtres; les planchers, les cloisons et une partie de la toiture tombaient en ruine (3).

L'ancienne chapelle devint la salle d'audience du tribunal criminel. Le tribunal civil siégea dans l'ancien réfectoire. Les étages supérieurs à ces deux salles furent en partie divisés en salles et en cabinets pour les différents fonctionnaires attachés à ces tribunaux (4).

Après leur installation, mais seulement en l'an XI, on convertit en prisons la partie ouest du collège qui était disponible en totalité. Les autres salles restaient encore libres. C'étaient là que se trouvaient depuis l'an V les caisses qui renfermaient les livres destinés à fonder une bibliothèque publique. Le préfet du

(1) *Voir aux pièces justificatives* n° XXIV le rapport de M. Fabre sur le mouvement scolaire *au collège de* 1879 à 1899.

(2) *Voir p.* 16 note 5.

(3) *Lettre de M.* Perrache, président en remplacement, au préfet du Var du 30 novembre 1810. *De l'an* V à 1810 on dépensa 31.963 fr. 86 c. pour entretenir les bâtiments du collège.

(4) *Conseil municipal*, séance du 18 messidor an VI (1er juillet 1798).

Var, en l'an IX (1801), mit ces salles à la disposition de la Société d'Emulation qu'il venait de fonder (1).

Celle-ci s'occupa de classer les livres et en l'an X (1802) la bibliothèque fut enfin ouverte au public. Elle était installée au premier étage du corps de logis situé à l'est de la porte d'entrée principale. Celle-ci y donnait accès. On entrait dans les diverses salles des tribunaux par l'ancienne porte de la chapelle.

Tel était l'aménagement de « la maison des Doctrinaires » quand le décret du 11 décembre 1808 donna à l'Université les locaux des anciens collèges qui n'avaient pas été vendus ou affectés par décret spécial. C'était le cas du collège, et le recteur de l'Académie d'Aix écrivit au maire de Draguignan pour en revendiquer la possession. Celui-ci répondit par une fin de non recevoir (2). Le recteur ne se tint pas pour battu. Malgré l'opposition des membres des tribunaux et de l'administration des domaines (3), le grand maître de l'Université invita le préfet à prendre un arrêté donnant le collège à l'Université (4). Cet arrêté fut signé le 12 juillet 1810 (5). Il fut cependant décidé que les tribunaux resteraient au collège tant qu'un nouveau local ne

(1) Arrêté du préfet du 9 germinal an IX (30 mars 1801).— Claude Martin, professeur de mathématiques à l'école secondaire, fit partie des membres de la Société d'Emulation. Par arrêtés des 8 et 9 germinal an X (21 et 30 mars 1802) le préfet mit encore à la dispositon de cette société les cinq salles du troisième étage du collège.

(2) Lettre du maire au recteur du 6 avril 1810.

(3) Lettre du président du tribunal civil au receveur des domaines du 22 juin 1810.

(4) Lettre de Fontanes au préfet du Var du 29 mai 1810. Arch. dép[les] du Var. Q, n° 1897.

(5) Accusé de réception de Fontanes du 31 juillet 1810. Approuvé par le ministre des finances du 17 novembre 1810. Arch. dép[les] du Var. Q, n° 1897.

leur serait pas concédé. Le recteur demanda alors que le loyer des bâtiments payé par les tribunaux fut versé à la caisse de l'Université. Les négociations traînèrent en longueur et ce ne fut qu'en 1819 que le conseil royal de l'Instruction publique lui donna gain de cause (1). Ce loyer était de 1,000 fr. (2).

L'ancien couvent des Minimes était absolument impropre à sa nouvelle destination de pensionnat. Il n'y avait qu'une seule cour de récréation, très petite, et qui se trouvait à l'entrée de la maison. Les pensionnaires étaient réunis par trois ou quatre dans des chambres, ce qui rendait la surveillance à peu près impossible. Les classes étaient disposées les unes au rez-de-chaussée, les autres au premier étage dans un long corridor. Dans ces conditions le désordre était facile (3). Malgré ces inconvénients la translation du collège dans les anciens bâtiments des Pères de la Doctrine ne se serait peut être jamais opérée, si l'administration départementale n'avait reconnu la nécessité de construire un palais de justice et des prisons nouvelles à cause de la fréquence des évasions (4). Le transfert fut décidé en 1824.

Avant de faire les réparations nécessaires à l'ancien collège, le conseil municipal demanda à l'Etat de lui accorder la propriété des bâtiments (5). Le conseil royal, malgré un avis favorable du

(1) Arrêté du conseil royal du 30 décembre 1819.

(2) Conseil municipal, séance du 27 décembre 1821.

(3) Lettre du préfet du Var au ministre de l'intérieur du 15 avril 1816. Rapport de M. Mourre en mai 1818. Arch. de l'inspection académique.

(4) Conseil municipal, séance du 18 mars 1819. Jardin cédé au département par le conseil pour construction du palais de justice.

(5) *Ibid. id.* Séances des 9, 14 mai 1824.

recteur (1), refusa d'abandonner la propriété du collège (2). La municipalité se décida à voter 2,000 fr. pour faire des réparations (3). On en dépensa 2,860 (4); il en aurait fallu 20,000 (5).

Aussi quand les classes reprirent dans l'ancien collège des Doctrinaires, le 12 octobre 1825 (6), les bâtiments étaient encore dans un état de délabrement extrême, surtout dans la partie où les prisons avaient été établies (7).

Voici quelle était la nouvelle disposition des locaux :

La porte d'entrée principale fut conservée. Comme par le passé les externes entrèrent par la porte qui donnait sur la place du Rosaire. La salle du tribunal criminel reprit sa destination première et fut désignée sous le nom de Chapelle de la Bonne Mort. L'étage qui lui était supérieur fut disposé en dortoir avec une chambre pour un surveillant.

Le réfectoire, la cuisine et ses dépendances furent rétablis dans leur emplacement primitif. La bibliothèque publique resta dans le local qu'elle occupait, mais on y accéda par une porte et

(1) Lettres du maire au préfet du 5 juin 1824, du recteur au maire du 31 mai 1824.

(2) Arrêté du conseil royal du 21 août 1824. Le conseil municipal n'abandonna pas ses prétentions et en 1827 il se promettait encore de rechercher les titres qui lui permettraient de revendiquer la propriété du collège. Séance du 19 janvier 1827.

(3) Conseil municipal, séance du 28 novembre 1824.

(4) *Ibid. id.* Séance du 7 mai 1825.

(5) *Ibid. id.* Séance du 29 mai 1824. — Le principal avait demandé au conseil général du Var de prendre à sa charge une partie des réparations à faire. Le conseil refusa. Pétition du principal au préfet, 12 juin 1825. Lettre du maire au préfet, 25 juillet 1825. Conseil général, séance du 10 août 1825.

(6) Lettre du maire au préfet du 11 avril 1825.

(7) *Ibid. id.* du 4 décembre 1824.

un escalier particuliers (1). Au second étage on disposa un appartement pour le principal ainsi que des chambres pour les professeurs. Quelques-uns d'entre eux furent logés au troisième étage.

Les classes furent réinstallées dans le bâtiment ouest, au rez-de-chaussée, éclairées seulement du côté de la cour. Au premier étage on établit une salle d'étude et des classes. Le second fut occupé par nn dortoir éclairé à la fois sur la rue et sur la grande cour. Celle-ci fut réservée aux pensionnaires, l'autre aux professeurs et aux gens de service.

Malgré ce nouvel aménagement, les bâtiments du collège se trouvaient dans un état presque complet de délabrement. Chaque année des réparations nouvelles étaient nécessaires (2).

Fatigué de ces dépenses continuelles, le conseil municipal en 1843 résolut de construire un nouveau collège. Il avait l'espoir qu'en s'imposant ces sacrifices le collège communal serait converti en collège royal (3). La propriété des « hoirs Duval », le Champ de Mars actuel, fut achetée dans ce but (4). Mais le conseil renonça à son projet et préféra faire de nouveau réparer le collège (5). Un devis fut dressé et le total des dépenses évalué

(1) Conseil municipal, séance du 4 mai 1825. Rapport du maire.

(2) *Ibid. id.* Séances des 3 mai 1826, 3 mai 1827, 4 mai 1828, 6 mai 1829.

(3) Demande d'un collège royal. Conseil municipal, séances des 5, 14 août, 17 septembre 1844. — Le conseil avait déjà émis un vœu analogue mais sans succès en 1841. (Conseil municipal, séance du 18 mars 1841). — En 1817 on avait aussi espéré pour le collège le titre de collège royal. Arch. de l'inspection académique. Registre de correspondance, 1812-1821.

(4) Conseil municipal, séances des 10, 17 novembre 1843. — Lettres du préfet au maire des 11 juin, 27 août 1844. Lettre du maire au préfet du 24 septembre 1844.

(5) *Ibid. id.* Séance du 4 septembre 1846.

à 60,000 fr. (1). Le conseil recula devant l'énormité de la somme et, en 1846, se contenta de voter la suppression de la chapelle de la Bonne Mort. On rétablit le plancher supprimé en 1770; deux salles de récréation furent installées au rez-de-chaussée et une salle d'étude au premier étage. On supprima également la porte d'entrée principale pour établir un parloir dans le vestibule. Les élèves entrèrent par l'ancienne porte de la chapelle. Les dépenses furent ainsi réduites à 4,700 fr. (2).

Cette nouvelle disposition des locaux fut effectuée en 1847. A la même époque un troisième dortoir était installé au troisième étage du corps de logis situé à l'est de la porte d'entrée.

En 1851, après l'abandon d'un nouveau projet de construction d'un collège (3), nouvelles réparations. Les bâtiments étaient si dégradés du côté de la place du Rosaire qu'on avait été obligé de les évacuer en partie de crainte d'accidents (4). On établit notamment, au rez-de-chaussée, près de la cuisine, et donnant sur la rue, un petit salon à l'usage des sœurs chargées de l'économat.

Six ans plus tard la porte des externes fut supprimée et rem-

(1) Conseil municipal, séance du 16 octobre 1846. — Etat du collège en 1846 dressé par l'architecte de la ville, 2 octobre 1846.

(2) *Ibid. id.* Séance du 9 novembre 1846.— Bail des travaux à effectuer du 25 avril 1847. Registre des baux de la commune, 1841-1851, f° 177.— En 1833 le principal avait déjà revendiqué la chapelle de la Bonne Mort afin d'y installer une salle d'étude, mais l'affaire n'avait pas eu de suite. Lettres du principal au maire des 2 mai 1833, 12 février 1834.

(3) Lettre du recteur du Var au maire du 31 octobre 1850. Conseil municipal, séance du 3 novembre 1850.

(4) Conseil municipal, séance du 24 mai 1851.

placée par un magasin (1). Depuis 1843, au moins, la classe qui se trouvait au coin de la rue du Collège et de la place du Rosaire avait subi la même transformation (2). La dernière classe donnant sur la place du Rosaire devait recevoir, quelques années après, une destination identique. Ce fut également en 1857 qu'on convertit la salle d'étude établie dix ans plus tôt en une chapelle où les élèves suivirent les exercices religieux.

En 1862, le conseil municipal, sur les instances de l'administration universitaire (3), vota la construction d'un nouveau collège, mais en demandant, comme en 1824, que l'Etat lui concédât la propriété de l'ancien (4). L'Etat refusa, mais consentit à ce que la ville établît dans le local de l'ancien collège des cours publics et des cours d'adultes (5).

Le conseil municipal avait choisi pour l'emplacement du nouveau collège un terrain situé près du boulevard des Marronniers et appartenant à M. Bernard-Roque (6). Après des tergiversations sans nombre, il finit, en 1869, par abandonner entièrement le projet de le construire (7).

(1) *Lettres* du maire au recteur des 27 janvier, 27 février 1857. Lettre du maire au ministre de l'instruction publique du 27 février 1857. Lettre du ministre au maire du 29 septembre 1857 accordant l'autorisation.

(2) *Registre des baux de la commune*, 1841-1851, f° 55. Bail du 6 août 1843.

(3) *Lettres* du recteur au maire du 15 février 1861, du ministre au préfet du 23 août 1861.

(4) *Conseil municipal*, séance du 20 février 1862.

(5) *Lettre* du ministre au préfet du 6 décembre 1862. — La ville accepte les conditions du ministre (*séance* du 9 février 1863). Décret de Napoléon III affectant le collège à des cours d'adultes du 7 avril 1863.

(6) *Conseil municipal*, séances des 20 février, 11 novembre 1862, 19 juin, 10 août, 20 novembre, 10 décembre 1863, 8 février, 16 avril 1864, 5 août 1866.

(7) *Ibid. id.* Séance du 19 novembre 1869.

En 1871, les magasins situés sur la place du Rosaire furent supprimés pour servir de classes à l'école primaire communale des garçons qui occupa également les autres salles du rez-de-chaussée donnant sur la grande cour. Ce ne fut qu'en 1879 que le collège reprit possession de ses anciennes classes et que les magasins furent rétablis.

Dans l'intervalle, en 1874 et en 1875, de nouvelles réparations avaient eu lieu grâce à une subvention de l'Etat (1). La cbapelle établie en 1857 avait été remplacée par un dortoir. En 1883 la petite cour fut agrandie par la suppression d'une maison qui donnait sur la rue du Combat et que la ville acheta dans ce but (2). Enfin, en 1888, le musée et la bibliothèque ayant été transférés dans un autre local, les pièces devenues libres furent mises à la disposition du collège.

Actuellement la disposition des locaux est la suivante :

Corps de logis situé à l'ouest de la porte d'entrée. Rez-de-chaussée : salle d'étude et classes; premier étage : infirmerie, lingerie et classes; deuxième étage : classes. Corps de logis donnant sur la place Claude Gay. Rez-de-chaussée : trois magasins; premier étage : classe et cabinet de physique et de chimie; deuxième étage : dortoir. Corps de logis transversal. Rez-de-chaussée : deux salles d'étude; premier et deuxième étages : dortoirs. Corps de logis situé à l'est de la porte d'entrée. Rez-de-chaussée : parloir, réfectoire, cuisine, magasin occupant l'emplacement de l'ancien escalier par lequel on accédait à la

(1) Conseil municipal, séances des 29 mai 1874, 25 janvier, 12 février, 5 mars 1875.

(2) *Ibid. id.* Séances des 7 août 1881, 20 février, 9 novembre 1882.

bibliothèque, pièce dépendant de l'appartement du principal; premier étage : bibliothèque des professeurs, cabinet du principal, une classe et deux salles de dessin; second et troisième étage à la disposition du principal.

En 1893, le préau de la petite cour a été converti en un atelier de serrurerie à l'usage des élèves qui se préparent aux écoles des arts-et-métiers.

En somme le collège occupe aujourd'hui exactement l'emplacement de l'ancien collège des Doctrinaires, avec cette différence que l'ancienne cour de la cuisine a été agrandie et que quelques classes ont été transformées en magasins.

Pendant que le collège passait par des périodes successives de prospérité et de décadence, la situation des professeurs ne s'est améliorée que lentement. Leurs traitements n'ont pas augmenté en raison de la diminution de la valeur de l'argent.

Parmi ceux qui se sont succédés au collège depuis le commencement du siècle, il en est quelques-uns dont les noms doivent être spécialement retenus.

Ce sont : *Auguste Bosc,* professeur de mathématiques de 1807 à 1819, qui dirigea en 1833 la confection du cadastre du département du Var; l'abbé *Pierre Marin,* successivement professeur de sixième et de cinquième de 1822 à 1824, fondateur de l'établissement du Bon-Pasteur de Toulon; l'abbé *Supriès*, professeur de sixième et de septième en 1823-1824, devenu, sous le nom de Père Thaddée, supérieur de la Chartreuse de Milan; *Clément Lombard*, professeur de mathématiques en 1826-1827, professeur à la Faculté de droit d'Aix; *Perraymond,* professeur de la « classe française » de 1829 à 1834, directeur de l'école primaire

supérieure annexée au collège de 1834 à 1840, qui s'occupa de la flore du département; *Urbain Cahuzac*, successivement professeur de sixième, de cinquième et de troisième de 1826 à 1832, inspecteur d'Académie à Toulouse; *Louis de Martonne*, professeur d'histoire en 1848-1849, élève de l'école des Chartes, auteur de poèmes, de romans, d'œuvres d'érudition, mort archiviste de la Mayenne; *Dieulafait*, professeur de physique en 1860 et en 1865, professeur à la Faculté des sciences de Marseille; *M. Mariéjol*, professeur d'histoire de 1878 à 1880, actuellement professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Comme par le passé, les élèves du collège furent externes ou internes. Les frais d'études et de pension ont varié souvent depuis 1815. Le prix de la pension qui était de 450 fr. en 1832 est actuellement de 550 fr. pour la division supérieure. Même progression pour les frais d'études. De 6 fr. par mois ils sont passés à 120 fr. par an pour la même division.

Jusqu'en 1833 les externes des classes de cinquième, de quatrième et de troisième continuèrent, malgré les réclamations du bureau d'administration (1) et du recteur de l'Académie (2), à jouir de la gratuité des frais d'études. La clause qui les soumettait à un examen d'entrée n'était plus observée depuis le départ de François Hermelin. Tous les élèves qui se présentaient étaient admis dans ces classes. C'est ce qui explique le grand nombre d'externes gratuits qui avant 1833 suivaient les cours du collège. En 1830 il y en avait 41. Après la suppression de la

(1) Bureau d'administration, séance du 30 juillet 1828.

(2) Lettre du recteur au maire du 4 septembre 1831.

gratuité (1), seuls les élèves qui subirent avec succès un examen particulier purent être admis à suivre gratuitement les cours du collège.

Quelques élèves se sont particulièrement distingués depuis 99 ans.

Ce sont, pour ne parler que des morts : *Claude Gay* (2), membre de l'Institut, dont le nom est cher au collège. Ce savant naturaliste a légué à cet établissement une rente de 1,000 fr. destinée à fonder trois prix annuels : 1° sur la littérature française, 2° sur la littérature latine, 3° sur les sciences mathématiques et physiques (3). Ces prix sont décernés régulièrement chaque année depuis 1879.

Puis viennent : *Dominique Consolat*, qui fut maire de Marseille (4) ; *Roselly dit de Lorgues*, homme de lettres (5) ; *Hippolyte de Villeneuve-Trans*, ingénieur des mines, qui professa la huitième en même temps qu'il faisait sa rhétorique et sa philosophie (6) ; *Pierre Clément*, l'historien de Colbert, membre de l'Institut (7) ; *Jean-François Maure* qui devint député de

(1) Conseil municipal, séance du 10 mai 1833.

(2) Né à Draguignan le 18 mars 1800, mort à Flayosc le 29 novembre 1883.

(3) Conseil municipal, séance du 13 février 1874.

(4) Né à Grasse le 4 août 1785, maire de Marseille de 1831 à 1843, mort le 29 juillet 1858.

(5) Roselly dit de Lorgues (Antoine-François-Félix), né à Grasse le 23 thermidor an XIII, mort dans les premiers jours de 1898. Auteur notamment de plusieurs ouvrages sur Christophe Collomb dont il voulait provoquer la canonisation.

(6) Né à Lorgues le 19 avril 1803, mort à Paris le 11 mai 1874. Entré en 1824 avec le n° 1 à l'école des mines et sorti avec le même numéro, inspecteur général de l'agriculture en 1850, auteur de nombreux travaux scientifiques, de la *Vie de sainte Roseline de Villeneuve* et de l'*Histoire de la civilisation chrétienne*.

(7) Né à Draguignan le 9 juin 1809, mort à Paris le 18 novembre 1870.



Grasse de 1846 à 1851 (1); *Joseph Garnier*, l'économiste, membre de l'Institut (2).

Dans les premières années qui suivirent la Restauration, l'enseignement resta au collège ce qu'il était sous le premier Empire, avec cette différence que la langue grecque cessa d'être enseignée. Ce ne fut qu'en 1822 qu'elle fit sa réapparition et cette fois définitivement, mais non sans difficulté, car « pour l'enseigner les régents avaient eu besoin de l'apprendre » (3).

L'enseignement de la philosophie ne fut donnée qu'à partir de 1820, successivement par les professeurs de troisième, de seconde et de rhétorique (4). Supprimée en 1832, cette chaire ne fut rétablie qu'en 1839 (5) sur la demande du recteur (6).

De 1815 à nos jours toutes les classes de l'enseignement classique, de la philosophie à la huitième, ont été tantôt séparées, tantôt géminées suivant l'état de prospérité ou de décadence du collège. L'organisation des classes a subi de continuelles modifications qu'il serait fastidieux d'énumérer. Il faut se contenter d'indiquer les principales (7).

(1) Né à Saint-Cézaire le 11 octobre 1796, mort à Grasse le 23 août 1880.

(2) Né à Beuil en octobre 1813, mort à Paris le 24 septembre 1881.

(3) Rapport de Vaisse de Saint-Ouen, 1822, de l'abbé Canaple, 1823. (Arch. de l'inspection académique du Var). C'est l'abbé Canaple qui, pour faire l'éloge du collège, disait : « Le collège de Draguignan ressemble plus à un séminaire qu'à un collège proprement dit ».

(4) Voir aux pièces justificatives n° XXIII la liste du personnel de 1815 à 1899. Cf. Conseil municipal, séance du 17 septembre 1831.

(5) Conseil municipal, séance du 16 juillet 1839.

(6) Lettres du recteur au maire des 2 mai, 22 juillet 1839.

(7) Pour se rendre compte de toutes ces modifications, voir la liste du personnel de 1815 à 1899 aux pièces justificatives n° XXIII.

En 1829 le conseil royal de l'Instruction publique décida que les langues vivantes seraient enseignées dans les collèges (1). A la suite de cette décision un cours d'anglais et d'italien fut créé. Il fut fait par l'un des professeurs en exercice dans l'établissement (2).

En 1834 un professeur d'histoire spécial fut nommé; en 1855 une chaire de physique fut créée (3); enfin en 1888 ce fut une chaire de philosophie (4). Depuis cette époque, le principal, qui était chargé de cette classe, n'a plus qu'à s'occuper de l'administration du collège. Actuellement toutes les chaires de l'enseignement classique ont leur titulaire particulier.

A côte de cet enseignement en existe un autre, qui avait fait son entrée au collège en 1829, à l'usage des élèves qui ne se destinaient pas aux carrières libérales, mais au commerce et à l'industrie. Après la création des écoles primaires supérieures par la loi du 28 juin 1833, l'une d'elles fut fondée (5) et annexée au collège (6) et les élèves de la « classe française » devinrent ceux de cette école.

Quand celle-ci cessa d'exister à la suite de la loi de 1850, le principal la remplaça par une école de commerce et d'industrie (7).

(1) Séance du conseil, registre du 15 septembre 1829.

(2) Lettres du recteur au maire du 5 novembre 1829, du maire au recteur du 17 novembre, du recteur au maire du 20 novembre.

(3) Conseil municipal, séance du 9 avril 1855.

(4) *Ibid. id.* Séances des 16 novembre 1885, 18 septembre 1888.

(5) *Ibid. id.* Séance du 31 août 1833. Directeur, 400 fr. Chaque élève payait 6 fr. par mois.

(6) *Ibid. id.* Séance du 29 août 1834.

(7) *Ibid. id.* Séance du 21 mai 1854

Cette école donna à son tour ses élèves, en 1865, aux classes de l'enseignement spécial qui fut alors organisée.

En 1891 l'enseignement spécial fut remplacé par l'enseignement moderne dont le baccalauréat comme celui de l'enseigmement classique donne accès à toutes les professions libérales, sauf à celles qui nécessitent des études de droit ou de médecine. C'est en réalité un enseignement classique; il n'a pas le caractère pratique de l'ancien enseignement spécial destiné aux jeunes gens qui se destinaient au commerce et à l'industrie et non aux carrières libérales. En 1892 un troisième enseignement a été organisé au collège pour les élèves qui, ne voulant pas faire des études complètes, désirent cependant recevoir une instruction solide et se préparer aux divers concours des administrations de l'Etat et en particulier aux écoles des arts et métiers.

Le conseil municipal a voté en 1891 la création d'une chaire de mathématiques, et en 1897 celle d'une chaire de lettres pour permettre d'organiser ces cours spéciaux (1). Les enfants de l'arrondissement de Draguignan, pourvus du certificat d'études primaires, sont admis à les suivre gratuitement.

Il est inutile d'indiquer quel est le régime intérieur de l'établissement. Depuis 1815 il ne présente rien d'original; les punitions et les récompenses sont celles qui sont en usage dans tous les établissements de l'Etat. La discipline se fait de plus en plus douce et le séquestre n'est plus qu'un souvenir qui s'efface. Il en sera sans doute bientôt de même des simples retenues. Un seul fait intéressant est à noter au sujet des distributions de prix.

(1) Conseil municipal, séances des 1er, 31 septembre 1891.

Jusqu'en 1815 l'achat des volumes destinés à récompenser les élèves avait été à la charge du principal. A partir de cette date la municipalité décida d'acheter elle-même les volumes nécessaires (1). En 1816 elle paya de ce chef la somme de 86 fr. et en 1817 de 72 fr. (2). En 1818 le crédit ouvert au budget fut de 100 fr. (3), en 1828 il fut porté à 150 fr. (4), en 1857 il atteignit 500 fr. C'est encore cette somme qui est actuellement à la disposition du principal et des professeurs pour acheter les ouvrages destinés aux récompenses (5). La distribution des prix avait lieu au commencement du siècle vers le 24 août; elle a lieu aujour-

(1) Arrêté du maire, 15 janvier 1817.

(2) Lettre du maire au préfet du 27 août 1817.

(3) Conseil municipal, séance du 1er mai 1817.

(4) *Ibid. id.* Séance du 8 mai 1827.

(5) A titre de curiosité voici l'attestation d'un prix décerné en 1832. Le volume a pour titre : *Histoire des Animaux*. Avignon, Jean-Albert Joly, an XI.

COLLEGIUM DRACENENSE
Ex munificentiâ civitatis,
Præfecturam præclare gerente
D^no Emmanuel Poulle
et rebus urbanis consulente
D^no Fortuné Poulle
Præmium istud d'ortographe
meritus ac consecutus est
ingenuus adolescens Victor Angre
de Vidauban
in scolâ 7a 1a D^no
In cujus rei memoriam ego infrà
scriptus, hujusce collegii moderator,
chirographum meum apposui
XIV *Augusti* MDCCCXXXII.

Guérin, principal.

d'hui vers le 31 juillet. La rentrée qui s'effectuait vers le 15 octobre se fait aujourd'hui dans les premiers jours de ce même mois.

Telle est l'histoire du collège de Draguignan. Nous n'avons pu assister à sa naissance, mais seulement à ses débuts difficiles, à son épanouissement sous les Pères de la Doctrine. Nous l'avons suivi jusqu'à ce jour dans ses diverses transformations. Son développement a été continu, malgré quelques arrêts inévitables, pendant cette période de plus de 600 ans. Il comptait un maître en 1373, deux ou trois régents au XVIe siècle, un recteur, huit professeurs, un préfet des pensionnaires en 1792. Son personnel administratif et enseignant se compose aujourd'hui de vingt-neuf personnes. La cause de sa prospérité a été en même temps que la situation géographique de la ville, la politique constamment suivie à son égard par le conseil de la commune. Syndics, consuls ou maires, avec l'aide parfois du conseil de la viguerie ou du conseil général du département, se sont toujours efforcés de lui conserver le rang auquel il a droit parmi les établissements d'instruction de la Basse-Provence. Sa situation actuelle prouve que leurs efforts n'ont pas été vains.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

CONSEIL COMMUNAL, SÉANCE DU 29 AVRIL 1373

Domini consiliarii receperunt in civem et incolam dicte universitatis seu dicti castri, magistrum Hugonem Viole, magistrum scolarum habitatorem dicti loci, presentem et recipientem. Qui quidem magister Hugo promisit et juravit ad sancta Dei evangelia in manibus dicti domini vicarii utilia dicte curie et universitatis facere, dicere et tractare et inutilia pretermitere nec non secreta et jura et libertates facere et tractare que cujuslibet civis pro utilitate reipublice facere et tractare interest, de consuetudine seu de jure, nec non mediatatem omnium bonorum suorum infra annum, infra locum Draguiniani ducere et aportare sub obligatione sui et rerum suarum et sub omni jure renuntiatione pariter et cautela. Et verça vice dicti domini consiliarii, nomine dicte universitatis, de voluntate et in presentia dicti domini vicarii, ipsum magistrum Hugonem presentem et recipientem gaudere et gaudere debere libertatibus, privilegiis et immunitatibus dicte universitatis sicut ceteri ejus dicti castri, prout sunt de consuetudine vel de jure, volentes et promitentes dicti et infrascripti domini consiliarii, nominibus dicte universitatis, ipsum magistrum Hugonem esse liberum et immunem per tres annos proximos et completos ab omnibus questis, scubiis per dictam universitatem indicendis et impenendis, excepto tamen et retento quod si tempore guerre, quod Deus advertat, excubiam facere oporteret, ipsa magister Hugo ipsam facere promisit. (Arch. c[les] de Draguignan. BB. 1.)

II

LETTRES PATENTES DE HENRI III

Henry, par la grace de Dieu roy de France et de Pol[o]gne, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous presens et advenyr, salut.

Nous chers et bien amez les manans et habitans de nostre ville de Draguignan en nostre dict pays de Provence, nous ont faict remonstrer que pour le plus grand desir et affection qu'ilz avoyent au bien et utillité peublicque, mesmes à l'instruction de la junesse pour la randre cappable d'apporter et randre quelque bon fruict de sa maturité, ils auroyent advisé de fere establir ung college en ladicte ville. A ceste fin se seroyent cy devant retirés par devant nous en supplians, leur en accordant la permission, faire bailler le revenu d'une prebende de l'eglise collegialle dudict lieu, ensemble serteines soumes sur les rantes et revenus des beneffices ruraulx non deservis ou sur le revenu de la confrairie St-Sprit de ladicte ville. Sur laquelle requeste ne le [leur?] pouvant accorder le [la?] réunion des beneffices ruraulx et du revenu d'une prebande de ladicte eglise collegialle, nous aurions mandé au seneschal de nostre dict pays de Prouvence ou son lieutenant à Draguignan, appellez ceulx que y avoyent interests, informer des deniers quy se pourront commendement prandre sur ladicte confrairie, pour veu son advis estre sur ce ourdonné ce que de raison. Suyvant laquelle nostre dicte ordonnance, nostre dict seneschal nous auroyt renvoyé les informations avec son advis contenent que ne ce peult prandre, ne lever aulcungs deniers de ladicte confrairie pour l'erection dudict college, et que sy ladicte ville se veult charger de la despense que sera neccessaire pour l'erection d'icelle [icelluy], quy se pourra conmendement faire. Quy est cause que lesdicts habitans continuant en la bonne vollonté qui ne tend que a l'augmentation de ladicte ville, bien et proffict des habitans d'icelle et accroissement [de] noz droictz, auroyent advisé pour-

ter les fraiz et despense necessaire pour l'erection dudict college et entretenement des regens et autres personnes a ce requis. C'estans a ceste fin derechef retirés par devant nous, quy nous ont tres humblement supplié et requis le[s] volloyr sur ce pourvoyr de nos letres convenables, sçavoir faisons, que, nous inclinans liberallement a la supplication et requeste, desirant leur subvenyr en cest endroyct et les assister de nostre secours en une sy bonne et louable entreprinse, de l'advis de nostre conseil et de nostre certene siance, grace specialle, pleine puissance et auctorité royal[e], avons cré, ordonné et estably, creons, ordonnons et establissons par ses presentes, en nostre dicte ville de Draguignan, un college pour l'instruction de la junesse d'icelle ville, quy sera composé de tel nombre de classes, precepteurs et regens et autres personnes requiz, que nos officiers et autres habitans et bourgoys adviseront estre a faire pour le mieulx. Vollans et nous plaist que seulx quy seront, ainsy que dit est, establiz audict college jouisent et usent de[s] mesmes privilleges, franchises et exhemtions qu'ilz a acoustumé fere a aultres colleges de nostre royaume. Et pour fornir aux frais necesseres, tant pour l'ediffication dudict college que entretenement des regens et personnes que y seront ordonnés, leur avons permis et accordé, permetons et accordons de prendre et lever sur eulx et chacung d'eulx, le fort portant le foyble, le plus justement et egallement que fair[e] se pourra, en atendent qu'ilz ayent truvé quelque aultre moyen, telle somme de deniers que besoing sera, pourveu que la plus grande et saine partie desdicts habitans s'y consentent, et que noz deniers n'en soyent retardés, et que celle ou ceulx quy en feront la recepte seront tenus en rendre compte et relliqua quant et par devant qu'il apartiene. Sy donnons en mandement au seneschal de Provence ou son lieutenant audict Draguignan que de nos presentes creations, establissement, permission et de tout le contenu sy dessus il face, seuffre et laisse lesdicts suppliantz et leurs successeurs jouir et user pleinement et paisiblement, cessant et faisant chasser tous troubles et empechement au contraire, contregnant

a ce fère, suffrir et y obeyr tous ceulx qu'il apartiendra, et pour ce feront a contreindre par toutes voyes et manieres deues et raisonables, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques, pour lesquelles et sans préjudice d'icelle ne voullons estre aucunement differé, car tel est notre plesir, nonobstant quelzconque édicts, ordonnances, restrintions, mandements, deffenses et letres à ce contraires.

Et afin que se soyt chose ferme et estable a tousiours, nous avons faict metre nostre scel a ses dictes presentes, sauf par autres choses nostre droict et l'autruy a toutes.

Donné à Parys, au moys d'avril; l'an de grâce mil cinq cens soixante dix huit et de nostre regne le quatriesme. (Arch. c[les] de Draguiguan. AA. 1.)

III

PROJET DE CONTRAT AVEC LES JÉSUITES (1604)

Articles dressés par le S. lieutenant des submissions et Messieurs les consuls et aultres

Premierement, soubz le bon plaisir de Sa Majesté, sera estably un college dans la ville qui sera composé de cinq classes en humanités et une en philosophie qui parfaira le cours dans deux ans. L'on en poursuivra avec lesdicts Pères le placet et permission de Sa Majesté. Pour l'entretien duquel la communauté lui establira troys mil livres de rente et revenu, sur les moyens et rentes que la communauté a ou aura plus liquides et payés de quatre en quatre moys. Plus ladite communauté lui bailhera une maison dans ladite ville, meublée, au lieu le plus commode qu'entre eulx sera advisé. A la charge toutesfoys que, par le moyen, faict on industrie de la dite communauté, lorsques priorés ruraulx ou aultres rentes leur estoyt conferées, d'aultant sera deffalqué et diminué ladite rente de troys mil livres. Auquel defalquement sera comprise la rente de Notre Dame de

Bethléem (1), s'ilz trouvent bon de la prandre par maison de recreation, s'acquittant du service accostumé. Item qu'aultre college ne sera fondé a douze lieues de ladite ville. Finallement qu'ils fourniront ung predicateur à l'advent et caresme prochains et seront jetés les premiers fondementz dudit collège après Pasques de l'an mil six cens cinq. (Arch. c[les] de Draguignan. BB. Délibérations communales, séance du 5 février 1604.)

IV

BAIL DE LA REGIME DES ESCOLLES SIVE COLLEGE DE CESTE VILLE DE DRAGUIGNAN A M[e] PIERRE GERBET, DOCTEUR ET AVOCAT DE LADICTE VILLE

Du sixiesme julhet mil six cens vingt ung comme faict que par santance du S[r] lieutenant de ceste ville le moys de jung dernier soict porté que les conseulx ne pouront bailher les escolles de la communauté de ceste ville à aucung regent et principal que premierement n'ayt disputté et faict voir la capacytté d'iceulx, ce que lesdicts S[rs] conseulx voullant satisfaire auront mandé de theze à M[e] Icardy, grand mestre de Pertuys pour venyr disputer au jour et faicte S[t] Jehan Babtiste dernier passé, ensamble au regent des escolles de Grasse comme aussy a monsieur Parizol, un des régents des colleges d'Aix, nul desqnels n'a voulleu comparoistre, ny venir disputer contre M[e] Pierre Gerbet, a present regent desdictes escolles de ceste ville, pour être absavanté de sa suffizante, qu'est la cause que à present le[s]dict[s] conseulx, suivant ladicte suffizante et pouvoir à heux bailhé par ung grand conseil, ont bailhé et bailent audict M[e] Gerbet, sy present et aceptant et estipullent la regence du college de ceste ville pour l'année prochaine acommensent

(1) Ou de *Bélem*, au quartier de Sainte-Anne, propriété de M. Verny. C'était un prieuré rural remontant à une époque très reculée. Il fut vendu nationalement en 1790. Cf. R. Poulle : *Histoire de l'église paroissiale de Draguignan*, p. 198, note 1.

au premier jour du moys d'otobes prochain et samblabe jour finissent, soubz les paches suivent que ledict Me Gerbet sera teneu d'y tenir six classes, l'une desquelles il faira, les autres cinq les faira faire à des regens suffizans et capables d'icelle, et par iceulx faire bien et deubuement instruire tous les junes gens et garçons adollescens de la ville et extrangers quy voudront aller auxdictes classes, tant audict letres, siances en doutrine et bonne mœurs, comme est de coustume auxdicts bons coulleges et autant en faire luy a sa clase, sans desbauche ny inthermission anx vacations, sinon celles que se font aux autres bons colleges, sans que ledict Me Gerbet, ny les autres regens, puissent prandre deniers ou autres chozes des enfans de ladicte ville, habittans ou pocedens biens en icelle ou son teroir; et pour les autres forains et estrangers, il en uuzera comme est de coustume sivillement et sans abus, et en cas de plaincte en sera faict comme sera delliberé par le conseil de ladicté ville. Les sieurs conseulx et communautté fairont rabilher ledict college en bonne fourme entre isy et St Michel prochain, et en cest état ledict Me Gerbet sera teneu de le conserver et réparer ce qu'il sera rompeu ou ruiné par dezordre, sinon qu'il indique celluy ou ceux que auront faict ledict ruyne affin que contre d'iceulx ou leurs peres la communautté agisse ainsin qu'il appartiendra, et autrement administrera ledict Me Gerbet ladicte regence comme est de droit et de debvoyr. Et pour laquele regence lesdicts sieurs conseulx, au nom de ladicte communautté, ont promys de bailher audict Me Gerbet la somme de cent quatre vingtz escus, payables par cartiers de trois en trois mois doncq le premier acommencera a laffin de decambre venent, ainsin et centinuent, et ce pour les mains de la resve de la chair que lesdicts Srs conseulx chargeront expressement avec estipullation et aceptation qu'en sera faicte par moy notere au proffict et non dudict Me Gerbet, affin qu'apprès les termes ledict mestre Gerbet les puisse aclamer en son nom. Et lequel Me Gerbet ne poura remettre, ny cedder lesdictes sommes avand ou apprès lesdicts termes escheus, ny en compozer d'icelle avec ledict fermier,

ains sera teneu d'exiger d'eux ledictz denier, affin que plus facyllement ledict Me Gerbet puisse payer les autres regens auxdicts termes desdicts cartiers et esviter la simullation desdictes sommes et intherêts d'icelle que font les cessionneres dudict Me Gerbet. Est de pache aussy que [la ou] les regens quiteront avend le temps ou bien en deffandront, aucun de leur gages et porpotionellement seront retranchés au proffict do ladicte communautté en cas que ledict Me Gerbet n'en mete promtement ung autres. (Arch. cles de Draguignan. BB. Actes de la commune.)

V

ACTE DE L'ESTABLISSEMANT EN LA DIRECTION DU COLLEGE DES PERES DE LA DOCTRINE CRESTIENNE

Au non de Dieu soit il. L'an mil six cens quarante quatre et le douzieme juilhet du regne de Louis quatorzieme, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, auquel Dieu donne longue et heureuse vye, ainsi soit.

Comme soit que les consuls, au non de la communautté de ceste ville de Draguignan, ayant puis longues [années] desiré, pour l'eslevement de la junesse, d'establir ung college, pour a quoy parvenir auroint treuvé que difficillemant y pourroint ataindre sans l'aide et adcistance de la viguerye, qui dans ledit establisemant recepvroint une grande comoditté; et ayant l'assamblée de ladite viguerye esté convoqué le vingtieme juin dernier (1) pour autres affaires, lesdicts sieurs consuls auroint represanté aux depputtés d'icelle leur desam, ce qu'auroit sy bien reusy que, pour l'amour de la vertu, ce seroint portés a quitter a ladicte communautté mil livres a tant moins des arreraiges qu'elle doibt des impositions de ladicte viguerye, et de plus imposé, une fois pour toutes, douze livres pour feu, ce qui

(1) *Erreur de date* : le conseil de la viguerie se réunit le 23 juin.

les auroit obligé de represanter le tout au conseil de la communautté, lequel auroit resolleu d'en tracter avec les reverands peres de la doctrine crestienne et donné pouvoir ausdicts sieurs consuls, apprès le tracté, d'en dresser des articles pour estre par apprès represanté dans ung autre conseil et y pourvoir. Ce qu'ayant faict, lesdits articles seroint esté esleus et receus dans ung conseil general, tenu le vingt six du mesme mois, auquel pouvoir seroit esté donné ausdicts sieurs consuls d'achaminer et conclure le tracté et en passer le present acte avec lesdicts reverands peres de la doctrine crestiene, d'aultant mieux qu'ils ont permission de Sa Majesté d'establir un college ou bon leur semble, ladicte permission authorizée par arrest de Nosseigneurs de la cour du Parlemant au present païs de Provence, du segond mars mil six cens dix huit. En suitte de laquelle deliberation lesdicts sieurs consuls ce seroint embouchés avec le reverand pere provincial de la doctrine crestienne, avec lequel seroint demurés d'acord desdicts articles, ne restant que d'en passer le present acte.

Or est-il que par devant et en presence de Monsieur Mre Marc de Castelane, sieur de Vaucroue, conseiller du roy, lieutenant principal sivil et criminel au siege et ressort dudict Draguignan, de moy notaire royal soubsigné et tesmoins bas nommés, sont esté presents, en leurs personnes, les reverands peres Anthoine Ravel, provincial des peres de la doctrine crestienne, adcisté du reverand pere Jean-Baptiste Camin, religieux dudict ordre, et tant en leur non que de tous les autres religieux et successeurs dudict ordre d'une part et S. Gaspard Giraud, avocat en la cour, Jean Clementis et Anthoine Peitrine, bourgeois, consuls modernes dudict Draguignan, depputés par la susdicte deliberation et adcistés du sieur Jean Romegat, advocat en la cour, Anthoine Teaulery, bourgeois, et Pierre Richard, procureur auditteur des comptes, et Louis Pic, docteur en medecine, conseiller de ladicte communautté et autres, lesquels deue et mutuelle stippullation intervenant, sont demurés d'acord que lesdicts sieurs consuls, pour et au non de la communautté de

Draguignan, donnent et bailhent la direction, soin et conduite du college de ladicte ville ausdicts reverands peres et leurs successeurs; lequel college lesdicts reverand pere provincial et Camin ils aceptent et s'obligent d'entretenir a perpetuitté, composé de six classes, scavoir d'ung cours de philosophie, de la retorique, des umanittés et des autres classes suivantes jusques a l'abecedere esclusivement aux paiches suivants deumant acordés et estipullés, que lesdicts reverands peres forniront toutes les années les regens destinés ausdictes classes, lesquels seront prins des peres de leur compagnye, personnes suffisantes et capables, sans pouvoir subroger à leur lieu et place autres personnes loqataires pour enseigner et apprandre la junesse. La clase abecedere sera dans l'ansainte dudict college et regie par telle personne que sera advisé par ladicte communautté et aux despans d'icelle; toutesfois telle personne sera pour la conduicte de ladicte classe soubs la direttion du reverand pere recteur dudict college. Demurautz lesdicts reverands peres obligés de faire dans ladicte ville la dotrine crestienne suivant leur institution, ensemble tous les exersices de pieté et charitté qu'ils ont acoustumé faire sellon leur regle dans les villes et lieux ou ils sont establis. Et satisfesants lesdicts reverands peres aux exersices que dessus, ainsin que fault et non autrement, ladicte communautté sera tenue et obligée bailher annuellement auxdicts reverands peres pour leur subcistance et entretienemant la somme de quinze cens livres payables en deux payes : la premiere au jour et feste de Nostre Dame en septambre et l'autre au jour et feste de Nostre Dame de mars; le premier payemant tumbant au jour de Nostre Dame de septambre prochain et par chacun terme a perpetuitté toutes les années. Estans lesdicts reverands peres obligés, et ainsin l'ont promis, de comanser l'exersice dudict college du jour et feste de la S[t] Luc prochaine et le continuer annuellemant et perpetuellement. Ne pourront lesdicts reverands peres tenir aucuns pansioneres, soit par forme de seminaire ou autrement. Seront neanmoins tenus hèux et leurs sucesseurs de payer les impositions quy

seront faictes et ce fairont sur les farines, bleds, chair et poisson, a l'esgal des abittans de ladicte ville, comme aussy de payer les tailhes et autres impositions des biens qu'ils pourroint acquerir par dessus l'ansainte de leur maison, esglise, college et jardin de la grandeur et competance au lieu et endroit que sera advisé par ladicte communautté. Sera neanmoins l'ansainte de leur maison, esglise, college et jardin franche et exante de toutes sortes de prestations, tailhes et impositions, soit royalles, du païs ou autrement. Et pour la batise dudict college, maison, esglise, jardin, acquisition du sol et encores pour tous amublemans que seront requis et necessaires ausdicts reverands peres, tant pour leurs maisons, que usaiges ordineres, pour leur esglise, estudes et autres exersices en quelle fasson que ce soit, ladicte communautté sera tenue leur bailher, pour une fois tant seullemant, la somme de seze mil livres, y comprins la somme que ce monte l'imposition et acquittemant ordonné par ladicte viguery[e] pour l'establissemant dudict college. Moyenant laquelle somme de seze mil livres lesdicts reverands peres, leurs sucesseurs et quy seront pour regir et administrer ledict college, instruire la junesse et faire les exersices sy dessus enoncés, seront tacittes et comptans, sans qu'ils puissent prethandre, ny demander autres choses, ores ny pour l'advenir, pour ladicte maison, colege, esglise, habitation et jardin, acquisition du sol et susdicts amublemans, a quoy le tout ce puisse monter, ains et en cas que monta davantaige seront tenus lesdicts reverands peres les faire à leur[s] propre[s] cousts et despans. Et laquelle somme de seze mil livres leur sera payée, scavoir : douze mil livres en six payes esgalles de deux mil livres chacune, sans intherests, comansant la premiere du jour et feste de la Noe[l] prochaine en ung an et ainsin continuant annuellement à mesure pour jusques à entier payemant desdicts douze mil livres, pour estre ladicte somme employée à la batisse de leur maison, esglise, college, jardin, proffits et utillités dudict college; et les quatre mil livres restantes faisant l'entier payemant desdicts seze mil livres leur seront payées des deniers provenant de

l'imposition faicte par la vigueryе, que ladicte communautté promet faire valloir et s'en oblige jusque à la somme de quatre mil livres que leur seront payées par le trezorier de ladicte vigueryе aux mesmes temps et terme portés par ladicte imposition, à paiche toutesfois que, pour pouvoir comodement subvenir à ce qu'est necessaire ausdicts reverands peres, ladicte communauté sera tenue, pour la presente premiere année tant seullemant, leur payer par advance et acompte desdicts quatre mil livres la somme de quinze cens livres dans ung mois prochain dujourd'huy contables et sauf a ladicte communautté ce rambourser de telle advance sur les premiers deniers de ladicte imposition de la vigueryе. Est de paiche aussi que du surplus tant desdictes quatre mil livres que de[s] douze mil livres sy dessus promises ausdicts reverands peres ne pourront retirer aucun payemant aux termes sy dessus accordés qu'ils ne fassent apparoir de l'amploy des deniers ja receus aux proffits et utillité dudict college et pour lesquels lesdicts deniers sont sy dessus destinés. Et jusque a ce que lesdicts reverands peres ayent basti leur maison, esglise et college et qu'ils y puissent commodement abitter ladicte communautté sera tenue aux despans d'icelle leur louer une maison et abittation comode et sortable pour leurs exersices au lieu et endroit qu'elle advisera dans l'anclos de ladicte ville et ce sans diminution des choses sy dessus promises. Sont d'acord que en cas que lesdits reverands peres vienent à acquerir quelques benefices, rantes, pantions ou revenus, soit par union de benefices, donnations, legats ou autrement, par dessus les quinze cens livres sy dessus acordées et promises pour leur subcistance, audict cas la somme de quinze cens livres sera diminuee et retranchee d'aultant en faveur de ladicte communautté ou seroit que tels legats ou donnations leur feussent bailhés avec charge, auquel cas ne sera entré en aucune diminution ni retranchement. Ne pourront lesdicts reverands peres prandre autre college qui ne soit distant de dix lieues dudict Draguignan et la ou seroit necessaire obtenir la permission ou confirmation dudict college, soit de Sa Majesté, Monseigneur le

gouverneur ou autre, lesdicts reverands peres seront tenus y faire la porsuitte a leurs propres couts et despans. Et parce que par la susdicte deliberation du vingt six juin dernier de ladicte communautté est porté que pour les payemants de la susdicte pantion annuelle de quinze cens livres elle pourra prandre les biens et rantes de la confrerye St Esprit, a ce subjet lesdicts reverands peres seront tenus, et l'ont promis, annuellemant et perpetuellemant dire une messe du St Esprit dans leur esglise a chasque jour et feste de la Pandecoste et une messe de mortuis le mercredy apprès lesdictes festes a l'intantion de ceulx quy ont donné les biens a ladicte confrerye. Et d'aultant que ladicte viguerye, lhors de l'imposition qu'elle fist pour l'establisemant du susdict college, ce feust à la charge que tous les enfans des villes et lieux d'icelle, venant pour estudier audict college, ne payeront aucune chose et seront considerés a lesgal des enfans des abittans dudict Draguignan, lesdicts sieurs consuls, en tant que de besoin, et lesdicts reverands peres le promettent qu'insin sera, maitre Elzias Augier et Jacques Rostagny, notaires royaux, respetivement de Callas et le Luc, cy presents, et, en qualitté de depputtés de ladicte viguerye, pour icelle aceptans et estipullans.

Et le present acte et tout son contenu ont, lesdictes partyes, submis en son endroit, promis avoir agreable et n'y contrevenir, a peine de tous despans; obligeant, lesdicts sieurs consuls, les biens, rantes et revenus de ladicte communautté, et lesdicts reverands peres les leurs à toutes cours royalles et autres; et l'ont juré, lesdicts reverands peres, ad pectus, et lesdicts sieurs consuls, escriptures touchées et acte que ledit sieur lieutenant et moy, dit notaire, leur avons concedé.

Faict et publyé dans sa maison, advant midy, présents : Mre Guilhaume Vittallis, Anthoine Textoris, Jacques Pasquety, François Simian, Pierre Pierrugues, avocats; Mre Jacques Aicard et Pierre Gilly, docteurs en medecine; Monsieur Mre Henry d'Authier, sieur du Coullet, conseiller du roy et son lieutenant en la marechaussée du present païs de Provence; Mre Henry Taxil, Maurize Giboin et Elzias Canety, procureurs

au siege de ladicte ville et plusieurs autres de ladicte ville soubsignés.

Signé: de Castelane, lieutenant; Ravel, provincial; Camin, Giraud, Clémentis, Peitrine, consuls; Romegat, Teaulery, Richard, auditteurs; Pic, conseiller; Augier, Rostagny, depputtés; d'Authier, Pierrugues, Vitalis, Textoris, Pasquet, Simian, Aicard, Gilly, Taxil, Giboin, Canety, Muraire et Pascal, notaire. (Arch. c[les] de Draguignan. BB. Actes de la commune.)

VI

LETTRES PATENTES DE LOUIS XIV (OCTOBRE 1644)

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, a tous presens et a venir, salut.

Les reverands peres de la doctrine chrestienne de la ville de Draguignan nous ont faict remonstrer qu'ils auroient obtenu lettres patentes du feu roy notre tres honoré seigneur et pere que Dieu absolve dès le mois d'aoust de l'année mil six cens dix sept, verifiées ou besoing a esté, par lesquelles notre dit seigneur et père leur auroit donné pouvoir et puissance de s'establir dans ladicte province pour enseigner et instruire la jeunesse tant a la foy catholique qu'aux bonnes lettres; ensuitte de quoy lesdicts religieux se sont establis dans le lieu de Seillans, diocèse de Frejus, par la permission du sieur evesque, et quelque temps après ils auroient esté requis par les consuls de la ville de Draguignan, du mesme diocèse, de vouloir s'y establir pour prandre la conduitte et direction de leur college qui leur appartient depuis deux cens ans et qui tombait en ruine, pour y faire leurs exercices ordinaires; ce qui fut après deux deliberations faictes par deux conseils generaux tenus par la communauté de ladite ville et encores d'autres deliberations faictes par la viguerie du mois de juin dernier, et en execution d'icelles il y eut contract passé le douzieme juillet suivant entre lesdits consuls

et communauté dudit Draguignan, le reverand pere superieur provincial et l'œconome de la doctrine chrestienne de la susdite ville, cy attachés soubs le contre scel de notre chancellerie aux copies collationnées des susdites lettres pattentes, par lequel contract est contenu plusieurs articles que lesdits exposans nous ont tres humblement suplié les vouloir agreer et approuver et requis nos lettres sur ce necessaires.

A ces causes, desirant, a l'imitation de nos predecesseurs, favoriser autant qu'il nous sera possible les ordres reguliers et specialement ceux qui se portent a instruire nos subjects et pour les obliger a prier Dieu, qui est le plus puissant moyen que nous ayons pour la conservation de notre estat et personne, apres avoir faict voir en notre conseil lesdites lettres patentes, les deliberations des conseils de ladite ville de Draguignan et de ladite viguerie, le susdit contract et articles y mentionnés, la permission de l'evesque dudit diocese, nous avons, de l'advis de la royne regente notre tres honoree dame et mere et de notre grace speciale, pleine puissance et authorité royalle, par ces presentes signées de notre main, le susdit contract et articles portez par iceluy, confirmé, agreé et approuvé, confirmons, agreons et approuvons, voulons et nous plaist qu'ils soient executés selon leur forme et teneur ainsy et en la mesme maniere que lesdicts articles sont couchez et employez par ledit contract. Ordonnons en mandement a nos amez et feaux conseillers les gens tenans notre cour de Parlement de Provence, baillys, seneschaux ou leurs lieutenans et a tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que nos presentes lettres de confirmation d'articles contenus au susdit contract ils fassent, souffrent lesdits reverands peres de la doctrine chrestienne de la ville de Draguignan jouir et user pleinement et paisiblement, perpetuellement, sans souffrir ny permettre leur estre faict aucun trouble ny empeschement au contraire.

Et d'autant qu'ils pourroient avoir besoing des presentes en divers lieux nous voulons qu'au vidimus d'icelles duement collationnées par l'un de nos amez et feaux conseillers et secretaires,

foy soit adjoutée comme au present original, duquel affin que ce soit chose ferme et stable a tousjours, nous avons faict mettre notre scel a cesdites presentes, sauf en autres choses notre droit et l'autruy en toutes.

Donné a Fontainebleau, au mois d'octobre, l'an de grace mil six cens quarante quatre et de notre regne le deuxieme.— Louis. (Arch. dép[les] du Var. H. Doctrinaires de Draguignan.)

VII

EXERCICES ACADÉMIQUES QUI SE FERONT DANS LA COUR DU COLLÈGE DES RR. PP. DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE A DRAGUIGNAN (1)

EXERCICE DE RHÉTORIQUE

Auquel répondront MM.

Joseph Magniol de Ville-Haute, de Draguignan,
Jean-François Daulaus, de Cabasse,
Jean-Baptiste de Vauplane, de Draguignan,
Jacques Cirlot, de Draguignan,
Jean-Baptiste de Taurennes, de Draguignan,
} pensionnaires.

De l'Écriture Sainte

Comme nous sommes chrétiens avant que d'être Orateurs, Poëtes, Historiens, nous aurions cru manquer essentiellement à notre devoir, si nous n'avions sanctifié nos études profanes par celle de l'Écriture Sainte : dans cette vue nous avons appris les deux épitres de S[t] Pierre, nous donnerons l'explication littérale des versets qu'on nous demandera.

De l'Éloquence

On peut définir la Rhétorique ou l'Éloquence l'art de persuader l'esprit et de toucher le cœur. Nous n'entreprendrons pas ici

(1) A Aix, chez la veuve de René Adibert, imprimeur du Roi, du Clergé, de l'Université et du Collège. Rue du Collège. MDCCLVIII

d'en faire l'éloge : on en connoit assés le prix et l'utilité; nous dirons seulement que la science de la parole est un talent précieux que donne quelquefois la nature, et que l'art doit perfectionner; l'Invention, la Disposition et l'Elocution font le partage de notre Rhétorique. Nous n'admettons point l'Action, elle n'appartient qu'à l'Orateur. Dans la première partie nous parlerons des Lieux oratoires, des trois genres qu'on nomme judiciaire, délibératif et démonstratif, des Mœurs oratoires et des Passions. La seconde comprend les différentes parties du Discours: l'Exorde, la Proposition, la Division, la Narration, les Preuves, la Réfutation et la Péroraison.

La troisième partie traite du choix des mots et des pensées, de leur arrangement, de l'harmonie oratoire, des Tropes, des Figures de Pensées, des Figures de mots, de la variété du Style et des Périodes. Nous sommes prêts à répondre sur tous ces articles.

De Cicéron

Ce célèbre orateur doit être le modèle de ceux qui veulent faire du progrès dans l'éloquence et la belle latinité. La clarté, l'élégance, le bon goût, tout invite dans cet Auteur à se nourrir de ses écrits. Nous avons expliqué la seconde Philippique, le chef-d'œuvre de Cicéron au jugement de bien des connoisseurs. Nous en ferons l'analise et nous en déclamerons les plus beaux endroits.

De Tite-Live

Quintilien nous recommande trop la lecture de Tite-Live, pour avoir négligé cet illustre Auteur. Nous avons expliqué le combat des Horaces et des Curiaces, le discours de Véturie à Coriolan son fils et la mort de Virginie.

De Tacite

Cet historien, quoique plus obscur que Tite-Live, n'est pas moins intéressant que lui. Nous avons pris dans le quatorzième et quinzième livre de ses Annales, les endroits qui nous ont paru

les mieux travaillés, la mort d'Agrippine, de Burrhus, d'Octavie, d'Epicharis, de Sénèque et l'embrasement de Rome.

De Salluste

Crispus romana primus in historia; nul n'a scû mieux peindre les mœurs et représenter les choses avec plus de vivacité que cet Auteur. Ses portraits sont si beaux, ses descriptions si animées, qu'il n'y a point de poésie qui mérite mieux que son livre le nom de peinture parlante. Nous avons vu les plus beaux endroits de la Conjuration de Catilina.

De Juvénal

Selon Scaliger, Juvénal est le premier des poètes satyriques : *instat, urget, jugulat.* Ses écrits sont pleins de force et de véhémence; nous en avons expliqué les satyres IV, VIII, X et XV.

De Perse

Perse en ses vers obscurs, mais serrés et pressans
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

L'obscurité qui règne dans les écrits de ce poète ne nous a point rebutés; nous en avons vu la seconde et troisième satyre.

D'Horace

L'art poétique d'Horace est celui de tous ses ouvrages qui mérite le plus d'être lu. Nous n'avons rien oublié pour bien connoître les préceptes qui y sont renfermés; et pour le faire avec plus de fruit nous avons étudié ceux de l'Art Poétique de Boileau. Nous répondrons sur l'un et sur l'autre Auteur.

De Vida

Vida, dans son Art Poétique, n'a proprement traité que l'Epopée. Nous avons pris dans le premier et troisième livre de cet ouvrage quelques préceptes fort utiles pour ceux qui se mêlent de faire des vers.



De Lucrèce

Nous avons de cet auteur un Poème intitulé *De rerum natura.* On y trouve plusieurs descriptions. Nous rapporterons les plus belles.

De l'Anti-Lucrèce

Monsieur de Polignac a fait cet ouvrage pour réfuter le sistème impie de Lucrèce. Il a égayé son poème de plusieurs digressions amusantes; nous en avons expliqué quelques-unes et entre autres, le Combat des Baubaques, avec la Fable du Milan et de l'Aigle.

De Santeuil

Santeuil s'est rendu célèbre par plusieurs ouvrages de poésie latine et surtout par un grand nombre d'Hymnes sacrées, qui sont autant de chef-d'œuvres. Nous sommes en état de déclamer les plus belles.

De Pope

Ce poète anglais nous a donné un Essai sur la Critique rempli d'excellentes maximes sur le goût. Nous avons appris les endroits les plus beaux et les plus intéressants de ce Poème.

Des théâtres anciens et modernes

Nous donnerons une connoissance succincte des anciens théâtres grec et romain, des théâtres modernes, Danois, Espagnol, François, Allemand, Hollandois et Italien.

Cet exercice sera suivi d'une tragédie intitulée :

ZAMASPES

ACTEURS

Zamaspes, roi de Perse, Jean-Baptiste de TAURENNE, de Draguignan; **Orossène**, fils du roi, François DAULAUS, de Cabasse; **Rabsane**, ministre du roi, Jacques CIRLOT, de Draguignan; **Oraste**, gouverneur d'Orossène et général des armées, Jean-Baptiste de VAUPLANE, de Draguignan; **Datame, fils de Rabsane,**

Joseph Magniol de VILLE-HAUTE, de Draguignan; **Aribas**, capitaine des gardes, Jean REYBAUD, d'Antibes, pensionnaire. Gardes. — *La scène est à Tauris dans le palais du roi.*

EXERCICE DE TROISIÈME

Auquel répondront MM.

Joseph Audiffret, de Draguignan,
Henri-Armentaire Lombard, de Draguignan,
Jean-Baptiste Espitelier, de Cannes,
Pierre-Louis Garrus, de Paris,
Joseph Privat, de Beaucaire,
Joseph-Antoine Baliste, du Luc,
Vincens-Gaspard Martin, d'Aix,
} pensionnaires.

François Gaston, de Roquebrune.

De l'Ecriture Sainte

L'Education qu'on donne à la jeunesse différeroit peu de celle que recevoient autrefois les Payens si en formant l'esprit aux belles lettres, on n'avait soin de former le cœur à la piété. Pour remplir ce devoir essentiel, nous avons toujours commencé nos études par l'explication de quelques versets de l'Evangile. Nous sommes en état de rapporter les paraboles qui se trouvent dans St Mathieu, St Marc et St Luc.

De la Poésie Latine

Nous avons divisé la Poésie latine en trois parties. Dans la première on parlera des pieds qui entrent dans les vers, de la manière de les scander ou mesurer, et des figures qui leur sont propres. Dans la seconde on fera connoître les différentes espèces de vers; et la troisième servira à donner une idée des ouvrages de poésie et des Auteurs qui ont excellé en ce genre de Littérature.

De la Chronologie

Les histoires particulières représentent la suite des choses qui sont arrivées à un peuple dans tout leur détail; mais afin de tout



entendre, il faut sçavoir le rapport que chaque histoire peut avoir avec les autres; ce qui se fera par un abrégé chronologique, où l'on voit comme d'un coup d'œil tout l'ordre du tems depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ.

De Virgile

Il serait hors de propos de faire ici l'éloge de Virgile; les personnes qui ont quelque goût pour les belles-lettres, le connoissent assez pour ne pas lui refuser les justes éloges qu'il mérite. Après avoir donné en abrégé la vie de l'Auteur, les répondans satisfairont aux questions qu'on leur faira sur les plus beaux endroits du 1er, 5e, 9e et 11e livre de l'Enéide.

De Quinte Curce

Si Achille a trouvé un Homère pour célébrer ses hauts faits, Alexandre a eu un Quinte Curce pour célébrer les siens. Cet auteur est admirable par l'élégance de son style, par la beauté de ses discours. Les répondans rapporteront les endroits les plus remarquables du 4e, 7e et 10e livre.

De Cicéron

Nous avons choisi l'Oraison pour Ligarius comme un des plus beaux morceaux de l'éloquence de cet habile Oratenr, et comme le plus propre à former le goût des jeunes gens. Les répondans diront à quelle occasion elle fut faite, et en déclameront les plus beaux endroits.

Du règne de Louis XV

Si nous lisons avec plaisir les histoires des différens peuples dont les noms sont à peine connus, à plus forte raison devons-nous connoître celle qui nous intéresse particulièrement. L'histoire de notre Roi bien-aimé est remplie de faits si illustres et si glorieux que le détail n'en peut-être que très agréable. Nous la prendrons de la naissance de cet Auguste Prince jusqu'à présent.

Immédiatement après cet Exercice il y aura une Comédie qui a pour titre :

L'OBSTACLE IMPRÉVU

ACTEURS

Lisimon, tuteur de Julie, Jean-Baptiste ARNAUD, d'Ampus; **Lysandre**, oncle de Julie, Joseph AUDIFFRET, de Draguignan; **Valère**, fils de Lisimon, Dominique de SEILLANS, de Draguignan; **Léandre**, amant de Julie, Jean-Baptiste ESPITALIER, de Cannes; **Sotancour**, Bas Normand, Pierre-Louis GARRUS, de Paris; **Pasquin**, valet de Valère, Antoine MEILHE, de Draguignan; **Crispin**, valet de Léandre, Joseph PRIVAT, de Beaucaire. — *La scène est à Paris dans la maison de Lisimon.*

EXERCICE DE CINQUIÈME

Les répondans seront MM.

Bernard Magniol, de Draguignan,	pensionnaires.
Honoré Malespine, de Draguignan,	
Antoine Audiffret, de Draguignan,	
Joseph Lombard, de Draguignan,	
Augustin Berlier, de Draguignan,	

De l'Ecriture Sainte

En nous appliquant à l'étude des sciences profanes nous n'avons pas négligé celle qui fait les Saints. Nous avons expliqué les chapitres les plus intéressants et les plus instructifs de l'Evangile selon S[t] Mathieu.

De l'Histoire Sainte

Les enfants peuvent tirer de grands avantages de l'étude de l'histoire sainte. Elle nous présente sous un même point de vue l'ingratitude des Juifs envers Dieu qui ne cessoit de les combler de bienfaits et les châtiments terribles que ce même Dieu irrité de leurs désordres exerçait contre eux. Cette vicissitude de bienfaits et de punitions est bien capable d'instruire des jeunes gens par les réflexions qui en naissent naturellement.

De la Géographie

Celle de toutes les sciences qu'on doit le moins ignorer est celle de la Géographie. Il n'est aucun état auquel cette science ne soit nécessaire. Elle procure une infinité d'avantages dont on ne peut se passer dans la vie civile. Comme la géographie générale auroit été au-dessus des forces da nos jeunes élèves, nous nous sommes contentés de leur faire connoître les divers Royaumes qui composent l'Europe et les villes capitales de chaque Etat. Nous nous sommes un peu plus étendus sur l'article de la France.

De l'Histoire de France

On peut regarder l'Histoire comme l'école commune du genre humain, également ouverte et utile aux grands et aux petits. Elle nous ouvre tous les siècles et tous les pays. Elle nous met devant les yeux les actions, les entreprises, les vertus et les défauts des grands hommes. Par les sages réflexions qu'elle nous fournit, elle nous donne une prudence supérieure aux leçons des plus habiles maîtres. L'Histoire de France est celle qu'il importe le plus à des François de sçavoir, et c'est à celle-là précisément que nous nous sommes arrêtés.

De Phèdre et de La Fontaine

On ne peut s'empêcher d'admirer un ouvrage qui plait et instruit en même tems. Les Fables ont ce double objet. Phèdre et La Fontaine ont porté ce genre de poésie à un si haut point de perfection, qu'il sera difficile à ceux qui voudront marcher sur leurs traces, d'y atteindre. Il y a dans Phèdre, plus de cette simplicité que les anciens aimoient tant; et dans La Fontaine, plus de naïveté qui fait plaisir. L'un est plus poli, l'autre plus enjoué, et ce qu'on peut dire à la louange de l'auteur moderne, c'est que sa morale est plus étendue et plus variée. Il est aussi naturel que Phèdre, mais plus amusant. Nous avons choisi dans ces deux auteurs les Fables qui nous ont paru les plus belles et le plus à la portée des enfants.

De Historiis Selectis e veteri Testamento

Ce livre a été fait pour ceux qui commencent l'étude de la Latinité. Le style en est simple, aisé, naturel; il renferme des traits d'histoire qui plaisent fort aux jeunes gens. Nous avons expliqué le meurtre de Caïn, l'histoire du déluge, la vocation et le sacrifice d'Abraham.

Cet exercice sera précédé d'une Eglogue.

ACTEURS

Tircis, Auguste JAUFFRET DE Ste-CÉCILE, de Draguignan; **Dorilas**, Joseph GARCINI, de Draguignan. } pensionnaires.

A l'issue de l'Exercice on représentera une Pastorale intitulée:

DAPHNIS ou LE BERGER REGRETTÉ

ACTEURS

Licidas, Augustin BERLIER, de Draguignan; **Atis**, Athanase LOMBARD DE TARADEAU, de Draguignan; **Philis**, Bernard MAGNIOL, de Draguignan; **Mirtil**, Joseph LOMBARD; de Draguignan; **Coridon**, Honoré MALESPINE, de Draguignan; **Damon**, Antoine AUDIFFRET, de Draguignan. } pensionnaires.

La scène est sur les bords du Tibre.

EXERCICE DE PHILOSOPHIE DES 27 ET 28 JUIN 1742

François Besson, ecclésiastique, d'Entrecasteaux, soutint d'abord une thèse « ex universa philosophia », puis eut lieu « l'exercice philosophique » suivant où l'on se proposait « de combattre par les principes mêmes de Descartes, tous les systèmes qui avaient été depuis imaginés pour détruire son système des Tourbillons ot où l'on ferait voir la prééminence de ce dernier sur tous les autres ».

Plan

M. François Besson, ecclésiastique, sous le nom de Cartésien, répondra aux difficultés qui lui seront objectées par trois étudiants de Philosophie ses condisciples, qui l'attaqueront chacun suivant les principes des différents systèmes dont ils se déclareront les partisans.

M. Emmanuel Rey proposera les principes de Newton et les soutiendra sous le nom de Newtonien.

M. Ch. Moussoni de Verrayon, sous le nom de Spectateur, proposera ses principes du Spectacle de la Nature et les soutiendra.

M. J.-B. Balthazar Duranti, sous le nom Gassendiste, proposera les principes des Epicuréistes modernes.

Après que l'exercice sera fini, si quelqu'un a quelques difficultés à proposer, le Cartésien tâchera d'y répondre.

EXERCICE DE GÉOMÉTRIE THÉORIQUE ET PRATIQUE DE JUILLET 1767

PREMIÈRE SÉANCE

Arithmétique. Géométrie élémentaire. Usage du compas de proportion. Méchanique.

Répondront : Joseph-Barthélemy de Rafélis-Brovès, garde de la marine; Antoine Gay, écoliers de mathématiques du collège de Draguignan.

QUESTIONS

Arithmétique. — Qu'est-ce que l'Arithmétique ? — Sur quels principes sont fondées les quatre règles de l'Arithmétique? — Quelles sont les règles du calcul des fractions? — Comment fait-on sur les fractions les quatre opérations de l'Arithmétique? — En quoi consiste l'opération que l'on nomme Extraction des Racines?— Quelle est la méthode de l'extraction des Racines?— A quoi sert l'approximation des Racines? — Qu'est-ce que la Règle de trois?— Y a-t-il plusieurs sortes de Règles de trois? — Qu'est-ce qu'une Règle de trois directe et indirecte? — Est-il nécessaire pour la Géométrie pratique de connaître les propriétés des raisons et des proportions? — Qu'est-ce qu'une Raison com-

posée? — Quelles sont les règles d'Arithmétique qui dépendent des proportions? — Qu'est-ce que la Règle de Compagnie? — Qu'est-ce que la Règle de Compagnie composée? — Quel est l'usage de la Règle de fausse position? — En quoi consiste la Règle d'alliage? — Comment trouve-t-on le prix moyen d'un alliage, ou un alliage d'un prix moyen connu? — Qu'est-ce que la Règle d'intérêt? — Qu'entendez-vous par les Règles de change? — Qu'est-ce que l'intérêt des Lettres de change? — En quoi consiste ce que les commerçants appellent escompte?

Géométrie. — Qu'est-ce que la Géométrie? — Quelles sont les propriétés de lignes droites?— Qu'est-ce que le ligne circulaire? — Qu'est-ce qu'un Angle et quelle en est la mesure? — Comment peut-on déterminer la valeur d'un Angle? — Quel est l'usage du Graphomètre? — Comment peut-on mener une perpendiculaire à une ligne? — Quelles sont les propriétés des lignes perpendiculaires? — Quelles sont les propriétés des lignes parallèles? — Les lignes droites considérées par rapport à la circonférence du cercle ont-elles quelque propriété particulière?— Qu'est-ce qu'une Tangente? — Peut-on faire passer une circonférence par trois points? — Qu'y a-t-il à observer touchant les circonférences de cercle considérées les unes à l'égard des autres? — Quelle est la mesure des Angles qui ont leur sommet à la circonférence du cercle? — A quoi sert la connaissance de la mesure des Angles qui ont leur sommet à la circonférence du cercle? — Qu'est-ce que l'on entend par lignes proportionnelles? — Quelles sont les propriétés des lignes proportionnelles?— Qu'est-ce qu'on entend en Géométrie par le mot Figure?— Qu'est-ce que le Triangle?— Quelles sont les propriétés générales des Triangles? — Quelles sont les propriétés particulières à chaque espèce de Triangle? —

Qu'est-ce qu'un Quadrilatère? — Quelles conditions rendent semblables deux Parallélogrammes? — Qu'est-ce qu'on entend par la mesure d'une surface?— Comment mesure-t-on une figure rectiligne? — Qu'y a-t-il à observer touchant la comparaison des figures entr'elles?— Quel est le rapport des surfaces? — Qu'est-ce que la Quadrature du Cercle? — Quelles sont les principales

propriétés des Plans? — Quels sont les solides que l'on considère dans les éléments de Géométrie? — Comment mesure-t-on la surface d'un Prisme? — Comment mesure-t-on la surface d'un Cylindre? — Comment mesure-t-on la surface d'une Pyramide? — Comment mesure-t-on la surface d'un Cône? — Comment détermine-t-on la surface d'une Sphère? — Qu'est-ce que la solidité des Corps et comment en prend-on la mesure? — Comment détermine-t-on la solidité des Prismes et des Cylindres? — Comment détermine-t-on la solidité des Pyramides et des Cônes? — Comment peut-on mesurer les Corps irréguliers? — Quelle est la solidité de la Sphère? — Comment mesure-t-on la solidité des parties de la Sphère? — Quel est le rapport des surfaces des Solides? — Quel est le rapport des Solides considérés selon leurs solidités? — Qu'est-ce que la Géométrie pratique? — Qu'est-ce que le Compas de proportion? — Comment marque-t-on la Ligne des parties égales et les Lignes des Plans? — Comment marque-t-on la Ligne des Polygones et la Ligne des Cordes? — Comment marque-t-on les Lignes des solides et des métaux? — Sur quels principes est fondée la division des Lignes du poids des boulets et du calibre des pièces, et quel est l'usage de ces Lignes? — Quel est l'usage de la Ligne des Parties égales? — Quel est l'usage des Lignes des plans et des solides? — Comment trouve-t-on par la Ligne des plans une moyenne proportionnelle entre deux lignes données? — Quels sont les usages des Lignes, des Cordes et des Polygones?

Mécanique.— Qu'est-ce que la Mécanique? — Quelles sont les machines les plus ordinaires de la Mécanique? — Quelles sont les propriétés des machines en général? — Qu'est-ce que le Levier et quels sont les avantages qu'il procure? — Comment doit être construite la Balance ordinaire? — Qu'est-ce que la Balance romaine et quelle en est la construction? — Quels avantages retire-t-on de la Poulie? — Qu'entendez vous par Poulies mouflées? — Qu'est-ce que le Treuil ou Cabestan? — Qu'est-ce que le Plan incliné? — Quelles sont les propriétés de la Vis? — Qu'y a-t-il à observer dans la construction des Machines?

SECONDE SÉANCE

Trigonométrie rectiligne. Nivellement. Arpentage. Toisé. Jaugeage.

Répondra : Antoine Gay.

QUESTIONS

Qu'est-ce que la Trigonométrie rectiligne? — Peut-on mesurer la hauteur d'une Tour sans monter au haut de la Tour? — Quelle est la méthode de lever le Plan d'un pays? — Quel est l'usage de la Planchette et de la Boussole?

Qu'est-ce que le Nivellement? — Ne peut-on pas niveler sans avoir égard à la différence du Niveau apparent avec le Niveau vrai? — Quels sont les instruments propres au nivellement? — Quel est l'usage du Niveau à lunettes?

Qu'est-ce que l'arpentage et quels en sont les principes? — Quelle est la méthode la plus simple de mesurer un Terrain? — Peut-on mesurer un Terrain par le moyen des angles? — Comment doit-on mesurer les Terrains en pente? — En quoi consiste le partage des Terrains?

Qu'est-ce que le Toisé? — Quelle est le méthode de toiser les surfaces dans les ouvrages de maçonnerie? — Quelle est la méthode de toiser les Solides? — Qu'y a-t-il à observer sur le Toisé des ouvrages de maçonnerie? — Quelles sont les règles du Toisé des voûtes? — Qu'est ce que le Toisé du bois de charpente?

Qu'est-ce que le Jaugeage? — Quelle est la méthode générale du Jaugeage? — Qu'est-ce que la Jauge et quel en est l'usage? — Qu'est-ce que la Jauge recourbée? — Qu'y a-t-il à observer sur l'opération du Jaugeage?

TROISIÈME SÉANCE

Fractions décimales. Logarithmes. Trigonométrie rectiligne et sphérique. Notions d'astronomie.

Répondra : Joseph-Barthélemi de Rafélis-Broves, garde de la marine.

QUESTIONS

A quoi servent les Fractions décimales? — Comment peut-on réduire une Fraction ordinaire en Fraction décimale? — Qu'est-ce qu'un Logarithme?— Pourquoi distingue-t-on dans les tables le premier chiffre des Logarithmes des autres chiffres qui composent ces nombres?— Comment peut-on trouver le Logarithme d'une fraction?

Qu'est-ce que la Trigonométrie? — Quelles sont les propositions fondamentales de la Trigonométrie rectiligne? — Y a-t-il des règles particulières pour la résolution des Triangles rectangles? – Qu'est-ce que la Trigonométrie sphérique?— Quels sont les principes que l'on emploie pour résoudre les Triangles sphériques rectangles? — Quels sont les principes particuliers à la résolution des Triangles sphériques obliquangles?

Combien distingue-t-on de cercles dans la sphère? — Quels sont les mouvements des Astres? — Qu'y a-t-il à observer touchant l'Horizon et le Méridien?— Qu'est-ce que l'Equateur et les Colures?— Qu'est-ce que le Zodiaque?— Qu'y a-t-il à remarquer touchant les Tropiques et les Cercles Polaires?— Quels sont les Cercles qui sont décrits sur la surface du Globe terrestre? — Quelles situations peut avoir la Sphère?— Quels sont les phénomènes que la Lune nous présente? — Quel est l'usage de la Latitude et de la Longitude terrestres?— Qu'est-ce que la Déclinaison et l'Ascension droite des Astres? — A quoi servent la Latitude et la Longitude célestes? — Quels Cercles emploie-t-on pour déterminer la hauteur des Astres sur l'horizon?

EXERCICE DE PHYSIQUE DES 27 ET 28 JUIN 1770

Répondront : Jean-François Gazan, de Grasse, pensionnaire; Jean-André Giboin, ecclésiastique, de Figanières; Jean-Bernard Héraud, de Draguignan, écoliers de physique au collège de Draguignan.

PREMIÈRE PARTIE

Des Corps en général et de leurs propriétés.

QUESTIONS

Propriétés primitives.— La matière est-elle divisible à l'infini? — La divisibilité de la matière à l'infini, que nous concevons comme possible, a-t-elle lieu dans le réel? — Que devons-nous penser du Grand-œuvre des Alchimistes? — N'y a-t-il pas des observations qui font voir la prodigieuse divisibilité des corps? — Les Peintres, les Teinturiers, les Arts, en un mot, n'ont-ils pas su mettre à profit la divisibilité de la matière? — Y a-t-il des corps qui se ressemblent en figure?— La nature a-t-elle varié la figure des plus petits animaux, comme celle des grands? — Devons-nous regarder les Insectes comme les enfants de la corruption et de la pourriture des autres corps?—Peut-on prouver la solidité et la résistance des corps par des expériences? — Pourquoi l'entonnoir dont le canal remplit trop exactement le col d'une bouteille, n'est-il point propre à y introduire une liqueur, et par quelle raison l'air demeure-t-il dans la cloche du plongeur?

Propriétés secondaires. — De quelle utilité est la porosité des corps?— Quels sont les inconvénients qu'entraîne la porosité des corps? -- Quels sont les moyens qu'on peut mettre en usage pour remédier aux inconvénients de la porosité? Comment, par exemple, conserver frais par leurs qualités, des œufs qui sont vieux par le temps?— Pourquoi la Médecine applique-t-elle extérieurement des remèdes?— D'où vient qu'en général des animaux sont moins vigoureux en été qu'en hiver?— Comment expliquez-vous les effets de l'encre de sympathie?— Qu'est-ce que la poudre de sympathie?— Pourquoi n'y a t-il point d'élasticité parfaite?— De quel usage est l'élasticité des corps dans les ouvrages d'horlogerie, dans les voitures, dans l'arquebuserie, etc.? — Les Arts n'ont-ils pas trois moyens pour faire naître ou pour augmenter l'élasticité des corps? — L'acier est-il un métal particulier? — Quels sont les principaux effets de la trempe sur l'acier?

Résistance des frottements et des milieux.— Qu'y a-t-il à observer touchant la résistance qu'éprouvent les corps en mouvement de la part des milieux? — Pourquoi les oiseaux domestiques volent-ils si mal?— Les hommes peuvent-ils se flatter de trouver

des moyens de voler? — Par quelle raison une balle de fusil est-elle toujours portée beaucoup plus loin qu'une pareille quantité de plomb en grains? — Qu'entendez-vous par la résistance des frottements? — Sur quoi est fondé l'usage où l'on est d'enrayer les roues des voitures dans les descentes rapides? — Peut-on établir des règles générales pour évaluer la résistance causée par les frottements? — Est-il facile de mesurer les quantités qui entrent dans l'évaluation des frottements, comme la grandeur des superficies, la pression qu'elles ont l'une sur l'autre, et leur degré de vitesses? — Les ouvrages d'horlogerie se ralentissent sensiblement dans les grandes chaleurs; pourquoi? — Si les frottements nuisent en beaucoup d'occasion, n'y en a-t-il pas d'autres aussi où nous les mettons à profit? — Comment diminue-t-on la résistance des frottements? — Pourquoi les machines qui font leur effet en petit, ne le font-elles pas toujours quand on vient à les exécuter en grand, quoiqu'on y garde les mêmes proportions? — Le mouvement perpétuel est-il possible?

Pesanteur. — La pesanteur est-elle la même dans tous les corps? — Quelle est la direction de la pesanteur? — La pesanteur est-elle la même dans tous les lieux? — Qu'est-ce que le centre de gravité ou de pesanteur? — Pourquoi certains édifices qui ont leur à plomb, ne laissent-ils pas de se soutenir? — Pourquoi un danseur de corde gesticule-t-il presque toujours des bras? — Pourquoi les personnes qui ont un gros ventre, se penchent-elles en arrière? — Quelle différence y a-t-il entre la pesanteur et le poids des corps? — Qu'est-ce que la pesanteur spécifique des corps, et d'où vient-elle?

Mouvement composé. — Pourquoi ce que l'on jette par la portière d'un carrosse n'arrive-t-il pas ordinairement au but qu'on s'est proposé? — Doit-on se plaindre de ce qu'un fusil relève le coup? — Un mousse qui se laisserait tomber du haut en bas de la hune pendant que le vaisseau est à la voile, courrait-il le risque de se perdre dans la mer, ou bien sa chute se ferait-elle sur le pont? — Quels sont les principes de l'art de jetter les bombes? — De quoi dépend la durée des vibrations d'un pendule?

Choc des corps. — Pourquoi une chaloupe se brise-t-elle contre un rocher, et qu'elle ne périt point par le choc d'une autre chaloupe qu'elle rencontre en repos? — Pourquoi un lièvre, une perdrix, etc., tirée au flanc, est-elle plus facilement arrêtée, que quand elle fuit devant le coup? — Comment expliquez-vous le recul des armes à feu, des fusées, etc.? — Pourquoi construit-on de briques les remparts des places fortifiées? — Une planche de chêne n'arrête pas une balle de mousquet, qu'un sac rempli de laine ne manque point d'amortir; pourquoi?

Mouvement réfléchi et réfracté. — Quelle est la raison des effets des ricochets? — A quoi faut-il avoir égard quand on se propose de tuer du poisson à coup de fusil?

Statique. — De quel usage sont les leviers dans les arts et dans la vie civile? — Quelle est la charge d'un charpentier qui porte une solive en la plaçant sur son épaule à peu près par le milieu de la longueur? — Quelles sont les qualités essentielles d'une balance? — De quel usage sont le treuil et le cabestan? — Quels avantages retirons-nous de la poulie? — Quel est le moyen que l'on met en usage pour modérer l'action des ressorts qui animent les montres et les pendules? — Quel est l'usage des poulies moufflées? — Qu'est-ce que le cric? — Quel est l'usage du plan incliné? — Quels sont les effets de la vis et du coin? — Les usages du coin sont-ils bornés à fendre du bois?

Hydrostatique. — On craint, avec raison, la chute d'un glaçon du poids d'une livre, tandis qu'on n'appréhende point d'être blessé par une pareille quantité d'eau; pourquoi cela? — Quelle est la construction du niveau d'eau, et sur quel principe est-elle fondée? — La surface des eaux de la mer est-elle plane ou convexe? — D'où vient qu'on aperçoit les mâts d'un vaisseau qui aborde, avant qu'on puisse voir le corps du bâtiment? — Sur quel principe est fondée la conduite des eaux que l'on veut faire jaillir dans un parterre? — Pourquoi les eaux jaillissantes ne s'élèvent-elles pas jusqu'au niveau même de leurs sources? — Pourquoi les liquides accélèrent-ils leur mouvement en passant d'un canal plus grand dans un plus étroit? — Pourquoi tel vaisseau qui vogue impuné-

ment sur la mer coulerait-il à fond dans les eaux douces d'un lac ou d'un fleuve?— Pourquoi une aiguille d'acier que l'on pose horizontalement et avec délicatesse sur la surface de l'eau, surnage-t-elle? - Lorsqu'on jette dans l'eau froide une boule de cire, elle surnage; fait-on chauffer l'eau, la boule s'enfonce, et si la chaleur augmente, la boule remonte; pourquoi cela? — Pourquoi les animaux qui se noient, vont-ils d'abord au fond de l'eau, et qu'ils reparaissent quelques jours après? — Comment les poissons demeurent-ils suspendus et immobiles; comment montent-ils et descendent-ils avec tant de liberté dans l'eau? — Les lois de l'hydrostatique ne souffrent-elles point d'exception?

SECONDE PARTIE

Des corps en particulier.

QUESTIONS

L'air. — La cause qui soutient le mercure à 27 pouces et demi environ dans le baromètre, est-elle la même que celle qui élève l'eau à 32 pieds dans les pompes aspirantes? — Un soufflet bouché de toutes parts n'a plus le mouvement libre; pourquoi? — Les animaux qui se noient meurent-ils de la quantité d'eau qu'ils avalent, plutôt que de la privation de l'air? — Pourquoi un tonneau plein et percé seulement par le bas, ne s'écoule-t-il point, à moins que le trou ne soit fort grand? - Mais pourquoi le tonneau s'écoule-t-il si le trou est fort grand? — Expliquez-nous les effets de la fontaine intermittente? — Dans un siphon dont les deux jambes seraient égales, l'eau continuerait-elle de couler après la fuction? — La main s'attache sur un petit récipient de verre ouvert par le haut, lorsqu'on y fait le vide, et une clef forée que l'on suce s'attache à la langue; pourquoi? — Une vessie dans laquelle on enferme un peu d'air et que l'on tient dans le vide, s'enfle jusqu'à crever, une vieille pomme se déride; pourquoi? — Les histoires qu'on fait de la poudre blanche ont-elles quelque réalité? — Pourquoi les châtaignes que l'on met sous la cendre chaude, crèvent-elles avec éclat lorsqu'on n'a pas pris la

précaution de les entamer? - En quoi consiste la vie animale? — Quelle est la cause qui fait périr un animal dans le vide? - Est-il sain de respirer un air chargé d'exhalaisons, ou à qui il manque seulement d'être renouvelé? — Pourquoi le feu brûle-t-il beaucoup mieux en hiver qu'en été? — Quelle est la cause de ces douleurs que l'on nomme coliques de vent?

Baromètre. — Quels avantages retire-t-on du baromètre? — Comment se sert-on du baromètre pour mesurer la hauteur d'une montagne?

Le son. – D'où naît le son? – Quels sont les corps qu'on appelle corps sonores proprement dits? — Pourquoi fait-on les cloches d'un métal composé? — Pourquoi fait-on cesser subitement le son d'une cloche en la touchant avec la main? — Qu'est-ce qui fait la voix de la plupart des insectes? – Le son doit-il toujours son origine au choc de deux corps solides? — Doit-on être surpris d'entendre distinctement le choc d'une épingle contre l'extrémité d'une longue poutre, lorsqu'on a l'oreille à l'autre bout? — Peut-on entendre le son d'une cloche qui ferait ses vibrations dans le vide? — Quel est l'espace que parcourt le son dans un temps donné? — Pourquoi un orateur se fait-il mieux entendre quand il y a moins de monde pour l'écouter, et que le lieu où il parle n'est pas meublé? — Quelle est la forme la plus avantageuse au porte-voix? — Qu'est-ce qu'on appelle écho? — Quel est l'organe de l'ouïe? — Pourquoi entend-on le son plus fortement quand on tient le corps sonore dans les dents? — Qu'est-ce qu'on appelle tons? - Qu'est-ce qu'on appelle unisson? — Comment la voix se forme-t-elle dans l'homme?

Le vent. — Qu'est-ce que le vent?

De l'eau considérée 1° dans l'état de liqueur. - La chaleur de l'eau bouillante est-elle aussi grande au sommet d'une montagne qu'au bas d'un vallon? — Quelle est l'origine des fontaines? — Quelle est l'eau la plus pure? – A quoi les nuages et les brouillards doivent-ils leur origine? — Qu'est-ce que la pluie, la neige et la grêle? — Quelle est la cause de ces pluies de sang, de feu et autres qu'on dit être tombées en différents temps, et qui ont

si fort répandu l'épouvante parmi le peuple? — Qu'est-ce que la rosée et le serein ?

2° *Dans l'état de vapeur d'eau.* — Quelles sont les propriétés de la vapeur d'eau? — Qu'est-ce que l'éolipyle et quel usage en fait-on? - A quels accidents s'expose un fondeur qui coule sa matière dans un moule qui n'est pas bien séché? — Quelles sont les causes des volcans et des tremblements de terre?

3° *Dans l'état de glace.* - Quelle est la cause de la rupture des vaisseaux où l'on fait geler de l'eau? — Quelle est la force de l'eau qui se glace, pour rompre les vaisseaux où elle est renfermée? — A quoi doit-on attribuer l'augmentation de volume de la glace? – Quels sont les effets de la gelée sur les fruits et sur les animaux? Comment fait-on de la glace artificielle?

L'aimant. — Qu'est-ce que l'aimant? — Quelles sont les propriétés de l'aimant? - Qu'est-ce qu'on appelle les pôles de l'aimant? — Qu'est-ce qu'on appelle armure d'un aimant? — Combien distingue-t-on de sortes d'aimants? — Quelles sont les causes du magnétisme? – Quelle est l'utilité de l'aimant? — Que devons-nous penser de ces cadrans à boussole, connus sous le nom de Butterfield?

Les plantes. — Comment naissent les plantes? — La sève a-t-elle dans les plantes un mouvement de circulation? – Quelle est la cause physique de la circulation de la sève dans les plantes? — La lune influe-t-elle sur les plantes?

Effets du feu. — Pourquoi les vaisseaux de verre ou de faïence que l'on expose brusquement au feu, se cassent-ils? – Quelles sont les précautions qu'il faut prendre pour préserver de fracture les vaisseaux de verre, etc., qu'on veut chauffer fortement? — Quels sont les effets du froid et du chaud sur les pendules ou horloges? — Si la mesure du temps perd de son exactitude par le froid et le chaud, celle de l'étendue ne peut-elle pas être sujette aux mêmes variations? — Un vaisseau de verre se casse bientôt s'il est entièrement rempli de liqueur, exactement bouché et transporté ensuite dans un lieu chaud; pourquoi?

Thermomètre. — Quel est l'usage du thermomètre? – Quelle

est la construction du thermomètre? — Quelle est la raison physique de l'ascension et de l'abaissement du mercure dans le thermomètre? — Quelle est la cause du bouillonnement des liqueurs? — L'ébullition est-elle toujours l'effet du feu? — Quels effets peut produire sur les solides, une chaleur continuée? — Qu'est-ce qu'on appelle l'aliment du feu? — Pourquoi les pointes d'un tour s'échauffent-elles si promptement quand on néglige d'y mettre de l'huile? - D'où naît ce sentiment de chaleur qui excède celui de l'état naturel quand on a marché longtemps? — Quelle est la cause de la chaleur qui accompagne communément la fermentation? — Qu'est-ce que la putréfaction ou pourriture? — Quels moyens peut-on mettre en usage pour suppléer à la chaleur d'un oiseau, d'une poule, par exemple, qui couve? — Pourquoi trouvons-nous la chaleur en été moins supportable dans les vallons que sur les hauteurs? – Le paravent ne sert-il qu'à garantir les personnes qui se chauffent de l'air froid que le feu attire? - Qu'est-ce que le froid? – Pourquoi le marbre nous paraît-il plus froid que la laine?

Electricité artificielle. — Quels sont les corps qui peuvent devenir électriques par frottement? — Quelles sont les matières qui s'électrisent par communication? – Quels sont les principaux phénomènes électriques? — L'électricité peut-elle être de quelque utilité dans la médecine? – Qui est l'inventeur du cerf-volant électrique?

Electricité naturelle. — Qu'est-ce que le tonnerre? — Est-il possible de rendre raison des effets surprenants du tonnerre? — Les cloches peuvent-elles écarter les orages? — Qu'est-ce qu'on appelle esprits-follets? — Qu'est-ce que l'aurore boréale?

Optique. — Qu'est-ce que l'ombre et quelle est son utilité? — Qu'est-ce que l'œil considéré comme organe de la vue? – Combien distingue-t-on de sortes de vue? — En quoi consiste le défaut de la vue des myopes? — Quel est le moyen qu'on met en usage pour remédier au défaut de l'œil des myopes? — Quel est le défaut de la vue des presbytes? — Qu'est-ce que l'œil louche? — Pourquoi un objet vu des deux yeux nous paraît-il unique? et en quel

cas nous paraît-il double? — Pourquoi voit-on les objets droits, quoiqu'ils soient peints renversés sur la rétine? — Pourquoi le même objet nous paraît-il plus grand de près que de loin? — Lorsque nous entrons dans une avenue un peu longue, elle nous semble plus étroite et plus basse à l'autre extrémité, quoique les arbres dont elle est formée soient dans deux lignes bien parallèles; pourquoi? — Pourquoi voyons-nous le soleil et la pleine-lune plus grands à l'horizon qu'en tout autre endroit du ciel? — Pourquoi un charbon ardent, tourné en rond, fait-il voir un cercle de feu? — Pourquoi quand on passe d'un endroit fort éclairé dans un lieu sombre ne voit-on plus rien d'abord; et pourquoi quand on passe d'un lieu sombre dans un endroit éclairé l'impression de la lumière est-elle d'abord douloureuse? — Pourquoi un écu qu'on ne voit point dans un vaisseau vide où on l'a mis, se fait-il apercevoir dès qu'on emplit d'eau ce vase? Et pourquoi un bâton plongé dans l'eau paraît-il rompu?

Catoptrique. — Quelles sont les propriétés des miroirs plans? — Quelles sont les propriétés des miroirs concaves? — Quelles sont les propriétés des miroirs convexes?

Dioptrique. — Quels sont les effets que produisent les verres convexes et concaves? — Qu'est-ce que la chambre obscure?

Instruments dioptriques et catoptriques. — Qu'est-ce qu'on appelle polémoscopes? — Qu'est-ce que la lanterne magique? — Qu'est-ce qu'on appelle curiosités optiques ou perspectives? — Qu'est-ce que le télescope? — Qu'est-ce qu'on appelle lunettes d'approche ou à longue-vue? — Qu'est-ce qu'on appelle microscopes? — La lumière est-elle homogène dans ses parties?

Couleurs. — Les couleurs appartiennent-elles aux corps qui nous les font sentir? — Les corps ne contribuent-ils pas en quelque façon aux couleurs dont ils paraissent revêtus? — Le noir est-il une couleur? — Comment est-ce que certaines matières tachent les étoffes? — Quelles sont les causes physiques qui produisent l'arc-en-ciel?

TROISIÈME PARTIE

Du système du monde.

QUESTIONS

Idée générale de notre système planétaire. — Qu'est-ce qu'on appelle notre système planétaire? — Quel est le mouvement des planètes? — Combien distingue-t-on de mouvements dans la lune? — Comment explique-t-on les phases de la lune?

Eclipses. — Qu'est-ce qu'une éclipse de lune? — Qu'est-ce qui cause les éclipses de soleil? — Comment mesure-t-on la grandeur d'une éclipse?

Utilité des éclipses. — De quelle utilité sont les éclipses de lune dans la géographie?

Longitude terrestre. — La méthode de trouver les longitudes par le moyen des éclipses de lune et des satellites de Jupiter est-elle praticable sur mer? — Quel serait le moyen le plus simple de connaître la longitude d'un vaisseau? — Combien distingue-t-on de mouvements dans la terre?

Figure de la terre. — Quelle est la figure de la terre? — Sur quels principes sont fondées les opérations des académiciens qui furent envoyés au nord et au midi pour déterminer la figure de la terre?

Comètes. — A quoi donne-t-on le nom de comètes?

Etoiles. — Quelles connaissances avons-nous des étoiles?

Tourbillons de Descartes. — Quel est le sentiment de Descartes sur la cause physique des mouvements célestes? — Quels sont les principes de Newton sur la cause physique des mouvements célestes?

L'attraction de Newton. — Le principe de l'attraction est-il borné aux grandes planètes? — Cette montre ou cette pendule serait-elle bien réglée qui étant mise d'accord avec le soleil un jour de l'année continuerait de se remonter les jours suivants avec le soleil dans un bon cadran solaire?

EXERCICE DE RHÉTORIQUE DE 1770

LE MARCHAND DUPÉ

ACTEURS

Patelin, avocat, Etienne JASSAUD; **Grillon**, clerc de Patelin, Pierre TURREL, de Draguignan; **Guillaume**, marchand drapier, Pons SIGALLOUX, de Flayosc, pensionnaire; **Valère**, garçon de Guillaume, Joseph-Hermentaire HENRI; **Agnelet**, berger, J.-J.-Honoré ATTANOUX, de Roquebrune, pensionnaire; **Bartholin**, juge de Village, ARNAUD, pensionnaire; **Thibaud**, paysan, Antoine JORDANIS, de Bargemon; deux records. — *La scène est dans un bourg près de Paris.*

EXERCICE DE 1772 OU 1773 (1)

LE GRONDEUR

ACTEURS

M. Grichard, médecin, Auxile BLOND, de Callas; **Ariste**, frère de M. Grichard, J.-B. BRUN, de Saint-Julien; **Terignan**, fils de M. Grichard, J.-B. PIERRUGUES, de Draguignan; **Brillon**, fils de M. Grichard, P.-M.-A. SIMIAN, de Draguignan; **Mondor**, officier, G.-Claude GEOFROY, de Draguignan, pensionnaire; **M. Fadel**, J.-Paul TEMPLIER, de Cotignac; **Mamurra**, précepteur de Brillon, J.-B. PATY, de Castellane, pensionnaire; **L'Olive**, valet de M. Grichard, Joseph PIERRUGUES, de Draguignan: **L'Eveillé**, valet de Terignan, Blaise MANUEL, de Draguignan; **La Rose**, valet, Calixte FERY, de Trans; **La Fleur**, valet, Emmanuel AUDIFFRET, de Draguignan; Un prévôt de maître à danser, N...— *La scène est à Paris dans la maison de M. Grichard.*

(1) Seules les quatre dernières pages du programme de cet exercice ont subsisté.

ATHALIE

ACTEURS

Joas, roi de Juda, fils d'Ochosias, Emmanuel-René AUDIFFRET, de Draguignan; **Athalie,** veuve de Joram, Blaise MANUEL, de Draguignan, pensionnaire; **Joad** ou **Joyada,** grand prêtre, Joseph Paul TEMPLIER, de Cotignac; **Josabet,** tante de Joas, épouse de Joad, Joseph-Claude GEOFROY, de Draguignan, pensionnaire; **Zacharie,** fils de Joad, Etienne LAURENS, de Draguignan; **Salomith,** sœur de Zacharie, Jean-Baptiste BREMOND, de Brignoles, pensionnaire; **Abner,** l'un des principaux officiers du roi de Juda, Jean-Baptiste PATY, de Castellane, pensionnaire; **Mathan,** prêtre apostat, sacrificateur de Baal, Jean-Baptiste PIERRUGUES, de Draguignan; **Nabal,** confident de Mathan, Laurent PERRACHE, de Draguignan; **Azarias,** chef des Lévites, Marc-Antoine TURREL, de Draguignan; **Ismael,** chef des Lévites, Honoré SEGOND, de Draguignan, pensionnaire; trois autres chefs des prêtres et des Lévites : Louis-Joseph GÉRARD, d'Aups, pensionnaire; Pierre HÉRAUD, de Draguignan; N.... — Suite d'Athalie, chœur de jeunes Lévites (1).

VIII

DISCOURS DU CONSUL JULIANY AU CONSEIL DE LA VIGUERIE POUR L'ENGAGER A CRÉER UNE CHAIRE DE MATHÉMATIQUES (3 SEPTEMBRE 1765)

Les mathématiques sont aujourd'hui absolument nécessaires. C'est pour raison de cette nécessité que cette science est devenué si fort à la mode, qu'il n'y a presque personne qui ne la fasse entrer dans l'éducation envers les jeunes gens de tout état. Elle tend à apprendre par règles, par principes et par démonstrations l'arithmétique, les fractions, les règles de trois, de compagnie, d'alliage, d'intérêt; les proportions, les logarithmes, et à faire

(1) Les programmes de tous ces exercices se trouvent dans la collection particulière de M. Mireur, archiviste du département du Var.

l'application des calculs à la géométrie pratique, spécialement à l'arpentage, au nivellement, au jaugeage, au toisé et aux machines les plus communes de la mécanique, telles que la balance, le cabestan, les poulies, les roues et généralement à tout ce qui exige du mouvement. Elle tend encore à donner la connaissance de l'algèbre, la théorie des courbes dont les arts ont besoin et généralement tout ce qui est nécessaire de savoir, soit que les jeunes gens se destinent aux arts et-métiers, à la pratique, aux fonctions d'experts, au commerce, au service de la mer, soit pour les bâtiments marchands que sur les bâtiments du roi, et au service de la terre. Elle apprend à chaque citoyen et père de famille à faire travailler avec succès et avec économie aux différents travaux que leurs ménages et besoins de leurs maisons peuvent demander. Il n'y a point de citoyen un peu zélé, tant pour l'intérêt public, que pour le sien en particulier, qui ne doive être bien aise d'un pareil établissement où tous les états trouvent un avantage particulier.— (Arch. dép^les du Var. Registres des délibérations du conseil de la viguerie.)

IX

SUPERFICIE DU COLLÈGE EN 1792

Corps de logis avec 1er et 2e, 6 cannes 1/2 sur 4 1/2. Superficie, 29 1/2 cannes carrées (1) (rue du Collège).

Corps de logis avec 1er, 2e et 3e, 10 cannes sur 5. Superficie, 50 cannes carrées (rue du Collège).

Eglise et sacristie, 15 cannes 1/2 sur 4 1/2. Superficie, 69 3/4 cannes carrées (bâtiment transversal).

Corps de logis avec 1er et 2e, 17 cannes 1/2 sur 5. Superficie, 87 1/2 cannes carrées (place Claude Gay).

Cour du collège, superficie, 90 cannes carrées.

Petit jardin et bucher, superficie, 84 cannes carrées.— (Arch. dép^les du Var. L, 907.)

(1) La canne égale 1^m99.

X

INVENTAIRE DU MOBILIER DES DOCTRINAIRES EN 1792

Mobilier de la cuisine. — 2 poëles, 1 gril, 3 marmites, 3 casseroles, 2 tables, 1 coquenard, 1 four de campagne, 1 petit mortier et 1 gros, 2 chenets, 1 petit trépied et 1 grand, 1 tournebroche, 1 pelle, 1 paire de pincettes, 1 paire de mordaches, 1 soufflet, 1 broche, 1 couteau de boulanger, 1 balance, 2 grandes tourtières et 1 petite, 3 bassins de cuivre, 2 passoirs, 2 poëlons, 2 cuillers à pot, 1 couvert de bassin, 1 couvert de tourtière, 1 chaudron, 1 machine à puiser l'eau, 1 poissonnière, 3 bouteilles d'huile de fer blanc,

Mobilier du réfectoire. — 8 pots à l'eau d'étain, 2 tables en noyer et 2 en pin, 8 grands tableaux adossés à la muraille.

Mobilier de la boulangerie. — 1 moulin à farine, 1 pétrin, 1 panal, 8 planches de pain, 5 couvertures de pain.

Mobilier de la jarrerie.— 5 jarres dont 1 mauvaise, et 4 petites.

Mobilier de la cave.— 27 tonneaux, 1 sous-cuve, 2 jarres pour le vinaigre, 12 dames-jeannes et 1 cornue.

Mobilier de la sacristie. — 1 crédence pour les ornements, 3 missels, 6 bouquets, 6 chandeliers en cuivre argenté, 6 chandeliers de laiton, 1 croix en cuivre argenté, 4 robes, 1 chappe étoffe persienne avec un galon d'argent à listème, 1 autre chappe en taffetas blanc avec dentelles en argent, 1 écharpe en taffetas blanc avec une frange en or faux, 2 petits chandeliers de laiton et les bobêches de l'exposition, 1 chasuble verte avec un galon en soie, 1 fond blanc avec un galon d'or faux, 1 blanche et rouge avec un galon de soie bleue, 1 de soie rouge et verte avec un galon faux, 1 fond blanc tissu en or avec un galon en or à listème, 1 fond rouge galon blanc en soie, 1 noire galon en argent, 1 fond vert à fleurs rouges galon or faux, 1 verte galon en soie jaune, 1 violette fleurs vertes avec galon blanc, 1 violette galon d'argent, 1 vieille fond blanc fleurs rouges, 1 noire en laine avec galon de soie, 1 bleue ciselée, 1 fond rouge avec une dentelle en argent faux, 5 surplis, 10 nappes d'autel, quelques

manutergiums, 1 ostensoir, 1 encensoir et sa navette, 1 calice, 1 ciboire.

En 1790 les Doctrinaires possédaient de plus : 1 croix d'argent, 1 calice et sa patène, des burettes et leur bassin Ils vendirent ces objets à un orfèvre de la ville nommé Guérin, ainsi que 15 couverts d'argent et 3 cuillers à ragoût, pour se procurer de l'argent quand on cessa de payer leurs revenus (1). En 1792 toute leur argenterie se bornait à deux cuillers à ragoût.

Mobilier de l'infirmerie.— 1re *chambre :* 1 lit consistant en une couchette, 2 paillasses, 1 oreiller, 1 couverture, des rideaux d'indienne, 7 chaises, 1 mauvais fauteuil, 1 petite table, 1 rideau de toile de voile à la fenêtre.

2me *chambre :* 1 lit de banc consistant en 1 paillasse, 1 oreiller, 1 mauvaise couverture, 2 petites tables. 1 mauvaise commode, 2 garde-robes, 1 prie-Dieu, 1 mauvais fauteuil et 6 chaises. — Dans cette chambre se trouvaient de plus 27 draps de lit, 47 nappes, 120 serviettes, 18 essuie-mains, 12 tabliers de cuisine.

Mobilier de la salle d'étude. — 3 grands bureaux à plusieurs places, 4 petits à une place, le tout en mauvais état, 1 poële complet (2), 4 globes avec leurs montures.

Mobilier de la chambre des étrangers.— 1 encoignure, 1 petite table, 1 lit composé de 2 bancs et 5 planches, 1 paillasse, 1 matelas, 2 couvertures dont 1 de laine et 1 piquée, 1 rideau blanc pour la fenêtre, 1 table, 2 fauteuils, 9 chaises, 1 grande commode, 2 canapés communs, 8 chaises et 2 rideaux blancs pour les fenêtres.— (Arch. déples du Var. L, 1149.)

(1) Cf. Arch. cles postérieures à 1790. P. Déclaration des biens des établissements ecclésiastiques.

(2) Ce poële fut transporté en 1793 à l'hôpital militaire de la ville. Cf. Arch. déples du Var. L, 1474, p. 282.

XI

LE PLUS ANCIEN PROSPECTUS CONSERVÉ DU COLLÈGE

Ecole secondaire de Draguignan

La ville de Draguignan en possession, depuis plusieurs années, d'une maison d'instruction, va s'en assurer la continuité par des encouragements donnés aux instituteurs qui formeront dans les premiers jours de l'an XI une école secondaire conformément aux dispositions de la loi du 11 floréal an X sur l'organisation de l'instruction publique.

On trouvera réunis dans cette école des maîtres de mathématiques, de belle écriture, des langues française et latine, de géographie et d'histoire et un maître d'étude pour la conduite des pensionnaires.

Les élèves pensionnaires et externes, admis à cet établissement, seront reçus à concourir pour participer aux quatre mille places gratuites destinées par le gouvernement aux élèves des écoles secondaires qui doivent recevoir dans les lycées le perfectionnement de leur éducation.

Les autorités supérieure et locale donnent à cette intéressante partie une attention particulière; et cette école, placée sous les yeux et surveillance du citoyen Fauchet, cet ami des sciences et des lettres, remplira ses fonctions avec zèle et méritera des parents la plus grande confiance. Ils trouveront des instituteurs profondément pénétrés de l'importance d'une bonne éducation basée sur la religion et les mœurs.

Au pensionnat seront attachés des maîtres d'agrément, de dessin, de musique, de danse et d'escrime à la charge des parents.

Les conditions de la pension sont pour l'année 450 fr. pour les pensionnaires qui n'auront pas atteint la 14ᵉ année et depuis quatorze ans commencés et en sus 500 fr. payables par trimestre et d'avance. Désormais le blé ne sera plus à la charge des parents. Les pensionnaires fourniront un lit, un bureau ou une petite table, deux chaises, une nappe; ces effets leur seront

rendus à leur sortie. Les absences ne seront prélevées que pour cause de maladie.

Les cours commenceront, au local des ci-devant Minimes, le 9 vendémiaire an XI, correspondant au 1er octobre prochain.

Les professeurs de ladite école seront: pour les mathématiques le citoyen Coupry, ex-doctrinaire; pour la géographie et l'histoire le citoyen Raynaud, déjà connu dans cette contrée par ses succès dans l'enseignement; pour les langues française et latine les citoyens Hermelin et Mittre, tous les deux ex-doctrinaires; lesquels instituteurs s'adjoindront des sujets propres à les seconder, suivant que le nombre et les besoins de leurs élèves le demanderont pour assurer plus efficacement leurs progrès.

A Draguignan, le 6 fructidor an X.

Signés ; Raynaud, Coupry, Hermelin et Mittre.

Vu par nous maire et adjoints de la ville de Draguignan.

Signés : Ricaud, maire; Tournel et Barcillon, adjoints (1). — (Arch. dép^les du Var. T, dossier relatif au collège.)

XII

LES TROIS PLUS ANCIENS PALMARÈS CONSERVÉS DU COLLÈGE (2).

Distribution des prix du 10 fructidor an XI (28 août 1803,

Belles-lettres, langues anciennes

1er prix. Barthélemy Rey.
2e — Pierre Clément.

Mathématiques

1er prix. Alphonse Cirlot.
2e — Antoine Cartier.
3e — Joseph Roquefort.

(1) A Draguignan, chez Fabre, imprimeur-libraire, place République.

(2) Arch. dép^les du Var — *Journal du département du Var*, numéros des 14 fructidor an XI, 2e complémentaire an XII et 28 fructidor an XIII.

Distribution des prix du 13 fructidor an XII (31 août 1804)

Mathématiques

Prix. Maurine, de Roquebrune.

Quatrième

1er prix. Alexandre Rey, de Draguignan.
2e — Pierre Clément, id.

Cinquième

1er prix. Antoine Féraudy, de Nice.
2e — Augustin Fabre, de Draguignan.

Sixième

1er prix. Barthélemy Meyfret, de Draguignan.
2e — Joseph Roque, id.

Distribution des prix du 15 fructidor an XIII (2 septembre 1805)

Mathématiques

1er prix. Louis Roquefort, de la Motte.
2e — Barthélemy Sauteron, de Trans.

Troisième

1er prix. Alexandre Rey, de Draguignan.
2e — Marc-Antoine Blanc, de Trans.
3e — Hippolyte Dumesnil, de Draguignan.

Quatrième

1er prix. Augustin Fabre, de Draguignan.
2e — Jean-Baptiste Icard, id.
3e — Auguste Pelicot, de Seillans.
Prix de mémoire. Louis Tripoul, de Draguignan.

Cinquième

1er prix. Auguste Pierrugues, de Draguignan.
2e — Honoré Carrassan, de Gonfaron.
3e — Joseph Roque, de Draguignan.

Sixième

1er prix. Antoine Condroyer, du Plan-de-la-Tour.
2e — François Gavot, du Puget.
3e — Célestin Auméran, de Collobrières.
1er prix de mémoire. Paulin Girard, de Draguignan.
2e — Jacques Arbaud, id.

XIII

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE (1)

ACADÉMIE D'AIX

COLLÈGE DE DRAGUIGNAN

EXAMEN PUBLIC ET DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX DE L'AN 1812

EXERCICES LITTÉRAIRES

Les examens publics commenceront le 26 août et continueront le jour suivant, le matin à huit heures et l'après-midi à trois heures.

Mercredi matin. — Classes de sixième, de cinquième.
Mercredi soir.— Classes de quatrième, de troisième.
Jeudi matin.— 2e année d'humanité, classe de mathématiques.
Jeudi soir.— Classe de rhétorique.

La distribution des prix aura lieu jeudi au soir, à trois heures après-midi.

(1) A Draguignan, chez Fabre, imprimeur-libraire de la préfecture et des tribunaux. — Le programme de l'exercice littéraire de l'école secondaire de Draguignan en l'an XI n'a pas été retrouvé. Ceux de l'an XII et de l'an XIII ont été conservés mais ne comprennent que les classes de mathématiques, de sixième, de cinquième et de quatrième. Celui de 1812 concerne toutes les classes et donne une idée exacte de ce qu'étaient les exercices littéraires au collège de Draguignan au commencement du siècle. A ce double titre il a paru devoir figurer parmi les pièces justificatives de l'histoire du collège. (Programme de l'exercice littéraire de l'an XII. Collection personnelle de M. Mireur, archiviste du département du Var.— Programme de l'exercice littéraire de l'an XIII. Arch. dép^les du Var. T.)

Classe de Sixième.— M. Millet, *professeur.*

Les élèves de cette classe seront interrogés sur la seconde partie de la grammaire latine de Lhomond et sur les premiers chapitres de la troisième partie concernant les *que retranchés;* sur la grammaire française de Lhomond en entier; ils expliqueront l'Epitome historiæ græcæ; l'Appendix de diis; la première partie de Majoribus et minoribus diis Ethnicorum; la première partie du Selectæ e veteri; ils réciteront les troisième, quatrième, huitième, douzième et dix-huitième leçons de la première partie du petit catéchisme historique.

Répondront: élèves pensionnaires: MM. *Gaillard*, de Menton; *Mestre*, *Tripoul*, de la Motte; *Amic*, de Grasse; *Gandolphe*, de Bagnols; César *Gautier*, de Brignoles; *Bérenguier*, de Cogolin; *Saussa* Joseph, et Edouard *Laforêt*, de Monaco.

Elèves demi-pensionnaires: MM. *Caussemille*, de Draguignan; *Goiran* Vincent, du Muy.

Elèves externes: MM. *Nouvel* Auguste, *Laugier*, *Olivier*, *Cavalier*, *Nicolas*, *Delfau*, *Gay*, *Fauchier*, et *Sassy*, de Draguignan; *Béraud*, de Bargemon.

Classe de Cinquième. — M. Mittre, *professeur.*

Les élèves de cette classe auront l'honneur de présenter au public, comme le résultat de leur exercice littéraire: de *Cornelius Nepos*, les vies de Miltiade, Thémistocle, Aristide, Pausanias, Cimon, Lysandre, Alcibiade et Thrasybule; *De viris illustribus urbis Romæ*, depuis Romulus jusqu'à Coriolan, les premier et deuxième livres des *Fables de Phèdre*, les *Fables de La Fontaine* correspondantes à celles de *Phèdre* qu'ils réciteront par cœur.

Fables de la Fontaine : Le Corbeau et le Renard; la Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf; les deux Mulets; le Loup et le Chien; la Génisse, la Chèvre et la Brebis en société avec le Lion; le Loup et l'Agneau; le Renard et la Cigogne; le Loup plaidant contre le Renard par devant le Singe; les deux Taureaux et la Grenouille; la Lice et sa compagne; le Lion et l'Ane chassant; les Grenouilles qui demandent un roi.

Les Mœurs des Israélites; Patriarches : leur noblesse, leurs biens, leurs occupations et leur frugalité. Israélites : leur noblesse, leurs occupations, agriculture, qualité de la Terre Sainte et sa fertilité; habits des Israélites, leurs meubles et leur nourriture.

La Grammaire française: définitions de la grammaire, les dix parties du discours, le nom, l'article, l'adjectif, etc.

Répondront : élèves pensionnaires : MM. *Jaubert* François ; *Buisson* Michel, du Luc; *Blanc* Antoine, de Trans; *Cat* Auguste, de Callas; *Rostan* Emilien, de Grasse; *Blanc* Timoléon, de Bargemon; *Beuf* Joseph, de Draguignan; *Bosc* Hilarion, de Marseille; *Reynaud* Hippolyte, idem; *Vincent*, de Grimaud ; *Lange*, de Draguignan.

Elèves externes : MM. *Audiffret* Maurice; *Lambert* Christophe ; *Girard* Pierron; *Gourraud*, *Achard*, *Ricard*, *Cauvin*, *Pons*, de Draguignan.

Classe de Quatrième. — M. BÉRAUD, *professeur.*

Les élèves de cette classe expliqueront le second livre du *Selectæ e profanis*, les dix premiers chapitres du second livre d'Ovide; les première, deuxième, quatrième, cinquième, sixième, huitième, neuvième églogues de Virgile.

Ils réciteront en latin les première, deuxième et quatrième.

Ils réciteront en vers français les première, quatrième et cinquième.

Ils expliqueront les deuxième, quatrième, cinquième et sixième chapitres de Justin.

Ils répondront sur l'histoire des Grecs contre les Perses; sur la sphère, la géographie de la France par départements et sur la mythologie.

Répondront : élèves pensionnaires : MM. *Lassalle* Jules, de Paris; *Boyer*, de Trans, *Condroyer*, du Plan-de-la-Tour; *Lasalle* Gustave, de Paris; de *Bresc*, d'Aups; *Jaubert* Laurent, d'Allos; *Guignon*, de Callian; *Gastaud*, de Bagnols; *Thouvenin*, de Draguignan.

Elèves externes : MM. *Daumas; Berlier* Melchior; *Aubin* Scevola; *Audiffret* Aimé; *Fabre* Sixte, *Aubin* César; *Rocomaure*, de Draguignan.

Classe de Troisième. — M. FAUCHIER, *professeur.*

Les élèves de cette classe expliqueront le quatrième livre des Géorgiques de Virgile, les quatre épisodes du même poème. Ils réciteront l'Imitation en vers français de l'abbé Delille.

Le premier livre de l'Enéide.

Ils expliqueront la première et la troisième Catilinaire de Cicéron, la Harangue pour Ligarius.

Le sixième et le septième livre de Quinte-Curce.

Le premier et deuxième livre des Commentaires de César.

Ils ont vu de l'histoire de France les règnes de Louis XII, François I[er], Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII.

Ils répondront sur la prosodie latine de Chevalier et sur quelques morceaux de Télémaque : Entretien de Thermosiris avec Télémaque, sacrifice d'Idoménée, description de la Bétique, mort tragique de Pygmalion et d'Astarbé.

Répondront : élèves pensionnaires : MM. *Laforêt* Sixte, de Monaco; *Tartanson*, de Castellanne; *Germondy*, de S[t]-Tropez; *Veyant*, de Villecroze; *Courchet*, de la Garde-Freinet; *Berbegier*, de Moustiers; *Digne* Tiston, de Fayence; *Aumand*, de Vidauban.

Elèves externes : MM. *Gros* Athanase; *Perrache*, *Berlier* Hippolyte ; *Audiffret* Honoré, de Draguignan ; *Jourdan*, de Mons; *Tournel*, de S[t]-Tropez.

Classe de Seconde, 2[e] année d'humanité.

M. TARDIEU, *professeur.*

Les élèves répondront aux questions suivantes :

Quelles sont les qualités essentielles au poète?

Qu'est-ce que l'apologue, l'ode, la satyre, le poème épique?

Ils expliqueront le texte et développeront les beautés grammaticales et poétiques des auteurs suivants :

Auteurs latins.— Le discours de Cicéron *pro Archià poetà* et les narrations de Tite-Live, guerres puniques.

Poètes latins.— Le premier, deuxième et quatrième livres des Odes d'Horace, le premier livre des Satyres et les cinquième et sixième livres de l'Enéide.

Répondront : élèves pensionnaires : MM. *Conte*, de Grasse; *Mistral*, de Vergons; *Liotard*, de Vidauban; *Trussy*, de Lorgues; *Giboin*, de Draguignan.

Elèves externes : MM. *Tolon* Prosper; *Blancard* Casimir; *Laurenty ;* Paul *Vital; Roubaud*, de Draguignan; *Fabre*, du Puget.

Classe de Rhétorique. — M. TARDIEU, *professeur.*

Les élèves répondront aux différentes questions qui leur seront faites sur les principes de l'art oratoire. Qu'est-ce que la rhétorique? En combien de parties se divise-t-elle? Qu'est-ce que l'invention? Qu'est-ce que la disposition? Qu'est-ce que l'élocution? Combien distingue-t-on de genres dans l'art oratoire? Qu'est-ce que le genre délibératif? le genre judiciaire? le genre démonstratif? Combien distingue-t-on de sortes de style? Qu'est-ce que le style sublime? le style simple? A quelles sortes d'ouvrages chacun de ces styles est-il propre?

Combien compte-t-on de parties principales dans le discours? Qu'est-ce que l'exorde? Y en a-t-il de plusieurs sortes? Qu'est-ce que la narration? la proposition? la péroraison? Qu'entend-on par les figures de rhétorique? En combien de classes sont-elles divisées?

Qu'est-ce qu'une figure de pensée? Qu'est-ce qu'nn trope?

Ils donneront les définitions des figures les plus remarquables et celles des principaux tropes, la prosopopée, la réticence, l'apostrophe, l'interrogation, la métaphore, la métonymie, l'allégorie, l'ironie, l'hyperbole.

Ils expliqueront le texte et développeront les beautés des auteurs suivants :

Auteurs grecs. — Le discours de Démosthène intitulé *De la Couronne;* la Vie de Cicéron par Plutarque et le premier livre de l'Iliade d'Homère.

Répondra : M. *Ardoin*, de Salernes.

Auteurs latins. — Le discours de Cicéron contre Verrès et le premier livre des Annales de Tacite.

Poètes latins. — Les onzième et douzième livres de l'Enéide; l'Art poétique d'Horace et les Satyres de Juvénal.

Répondront : élèves pensionnaires : MM. *Ardoin*, de Salernes; *Renoux*, idem; *Jassaud*, d'Entrecasteaux.

Elèves externes : MM. *Muraire*, *Anglès*, de Draguignan.

Classe de Mathématiques. — M. Bosc, *professeur.*

Arithmétique.— Objet de cette science. Numération, addition, soustraction, multiplication et division des nombres entiers. Moyens de vérifier ces qnatre opérations. Numération des fractions. Simplification des fractions. Réduction au même dénominateur. Moyens d'effectuer les quatre opérations fondamentales sur les fractions. Numération des fractions décimales. Addition, soustraction, multiplication et division des nombres décimaux mis sous la forme entière. Nouveau système des poids et mesures.

Algèbre. — Objet de l'algèbre. Les quatre opérations fondamentales. Théorie des fractions. Résolution des équations du premier degré. Carrés et racines carrées des nombres et des quantités algébriques. Formule de binôme de Newton. Extension de cette formule au cas où l'exposant est fractionnaire et au cas où il est négatif. Calculs des quantités radicales. Résolution des équations du deuxième degré à une seule inconnue. Théorie des progressions par différence et des progressions par quotient. Théorie des logarithmes. Théorie générale des équations. Recherche des diviseurs commensurables.

Géométrie. — Les quatre premiers livres de la géométrie de

Legendre, c'est-à-dire toute la partie de la géométrie qui considère les figures tracées sur un plan.

Répondront sur l'arithmétique : MM. *Anglès*, *Renoux*, *Conte*, *Mistral*, *Ardoin*, *Trussy*, *Blanc*, *Giboin*, *Liotard*, *Muraire* et *Laurenty*.

Répondront sur l'algèbre : MM. *Anglès* et *Renoux*.

Répondront sur l'algèbre jusqu'à la résolution des équations du premier degré : MM. *Conte, Mistral, Giboin, Trussy, Liotard* et *Ardoin*.

Répondront sur la géométrie : MM. *Anglès, Renoux* et *Ardoin*. — (Arch. dép[les] du Var. T.)

XIV

UNE COPIE D'UN RHÉTORICIEN DE 1812 (1)

Sciences protégées par Charlemagne

Les grands princes de tous les temps ont aimé les lettres, les ont protégées et ont donné les plus grands encouragements aux savants. Si nous ouvrons les pages de l'histoire nous verrons les plus grands guerriers, Alexandre, César, Charlemagne, Louis XIV et le Libérateur de la France qui les surpasse tous d'autant que ceux-ci se sont élevés au-dessus du commun des hommes, nous les verrons, dis-je, s'empresser de répandre sur leur peuple la bienfesante influence des lettres. Nous verrons Napoléon donner à l'Université Impériale la forme la plus belle et prodiguer aux membres qui la composent les décorations, les dignités et l'opulence. A l'exemple des princes nous verrons les plus grands ministres s'empresser, autant qu'il est en leur pou-

(1) Deux copies d'élèves de rhétorique du collège, envoyées par le principal au préfet à la suite de la distribution des prix de 1812, ont été conservées aux archives départementales du Var, série T. L'une, intitulée : *Eloge de Napoléon*, est une longue amplification où le jeune Renoux, de Salernes, célèbre les exploits de l'empereur ; l'autre, plus courte, caractérise peut-être encore davantage l'influence que Napoléon I[er] exerçait alors les jeunes gens de son empire qui ne perdaient, sans doute par ordre, aucune occasion de chanter les louanges de la « quatrième dynastie ».

voir, de les faire fleurir; Mécène, Sully, Colbert et leurs imitateurs ont des droits à la reconnaissance et au souvenir des hommes.

Au moment que mon ardeur allait me faire étendre sur les bienfaits dont le grand Napoléon a déjà comblé son peuple, sur ses vertus qui sont comme la somme totale des grandes qualités dont quelques-unes ont suffi pour immortaliser des rois, voilà que mon sujet me ramène ailleurs. C'est du moins pour parler d'un prince dont la mémoire doit être éternelle surtout chez les Français sur lesquels il régna si glorieusement.

Parmi les grandes actions qui ont immortalisé le règne de Charlemagne on doit mettre au premier rang la protection accordée aux sciences. Ce grand prince, au milieu des plus sérieuses occupations, trouvait le moyen de les cultiver. Lors même que ses soins paraissaient totalement l'absorber par les guerres dangereuses qu'il eut à soutenir contre les ennemis les plus acharnés, lors même qu'il reculait de si loin les bornes de son empire, qu'il domptait l'intrépide férocité des Saxons ou qu'il se rendait en Italie où l'empire romain qui devait revivre allait être confié à ses soins, son vaste génie s'occupait de tout ce qui peut faire la gloire d'un grand roi.

Si les sciences n'ont pas fait les plus grands progrès sous son règne ce n'est que la barbarie de son siècle qu'il faut en accuser. Il savait comme Auguste récompenser les talents. Peut-être le fit-il plus dignement que lui.

Ayant rencontré en Italie Alcuin, anglais célèbre par son savoir et ses vertus, il l'appelle en France et l'y fixa par ses bienfaits. D'après les conseils de ce savant il établit dans son palais une académie qui fut le modèle de plusieurs autres. Elles avaient pour but l'étude des sciences et pour fin de les faire fleurir sur toute l'étendue de l'empire français. Charles lui-même se faisait un honneur d'être membre de cette académie non moins utile qu'agréable. Les grands de l'empire et tout ce que la cour avait de beaux esprits s'empressèrent d'en faire partie. Le monarque lui-même pour exciter l'émulation composa un ouvrage

sur la grammaire qui avec l'astronomie faisait sa plus douce occupation.

La France retira de grands avantages de ces savantes conférences. Elle leur doit la Renaissance des Arts, car le goût pour les sciences que Charles introduisit dans la cour, passa de sa cour au clergé qui nous a transmis les auteurs anciens qui seuls ont formé les écrivains modernes et sans lesquels ceux-ci n'eussent jamais atteint le point de perfection où nous les voyons. D'ailleurs cette académie que Charles fonda et qui n'a jamais eu d'interruption jusqu'à nous excita toujours l'émulation et l'amour des lettres. Si les sciences ont encore resté longtemps de jeter ces grandes lueurs qui devaient éclairer l'Europe, c'est que les successeurs de Charlemagne n'eurent pas son génie, c'est que ce goût fut amorti par les guerres que se firent ses fils et qui déchirèrent la France. L'irruption des Normands suivit la Renaissance des Arts, les croisades en arrêtèrent les progrès. En vain Charles V voulut-il les faire fleurir; l'esprit du peuple était encore trop abruti. Sous François Ier elles jetèrent quelque éclat mais elles furent encore retardées par les guerres de religion, en sorte que ce ne fut que vers le XVIIe siècle que parurent ces grands génies qui n'ont laissé rien à désirer aux beaux siècles d'Athènes et de Rome.

Une autre chose qui entretint également la barbarie de ces siècles fut les guerres continuelles que la rivalité excita entre les Français et les Anglais. Il est vraiment fâcheux que ce peuple, le plus grand philosophe de la terre, se soit laissé emporter par une farouche haine contre les Français.

Malheureuse Angleterre ! tu t'es aveuglée. Tu veux dans ta fureur combattre ce génie tutélaire qui préside à la France. Tu forges tes fers. Ta fatale destinée va s'accomplir. Napoléon a paru. Tu l'as irrité, tremble. Les vengeances vont commencer par ce peuple perfide qui, malgré la foi des traités, a voulu conserver ton alliance (1). Ces châtiments sont le prélude des

(1) Napoléon avait déclaré la guerre à la Russie le 22 juin 1812. Le 18 août l'armée française était à Smolensk.

malheurs qui te menacent. Tes soldats mercenaires oseraient-ils soutenir un seul regard du plus grand des héros, animé par la colère et le désir de faire le bonheur de son peuple. La victoire oserait-elle déserter ses drapeaux. Nouvelle Tyr, tu seras encore heureuse d'être domptée par un guerrier mille fois plus vaillant qu'Alexandre. — ARDOIN, de Salernes.

XV

NOMBRE DES DOCTRINAIRES ET DE LEURS VALETS A DIFFÉRENTES ÉPOQUES (1644-1792)

1644.	10 doctrinaires,	2 valets.			
1668.	12	—			
1672.	13	—	2	—	
1692.	9	—			
1702.	11	—	1	—	
1726.	11	—	1	—	1 frère laïc.
1765.	10	—	3	—	
1789.	9	—	5	—	
1790.	13	—	5	—	
1791.	13	—			
1792.	10	—	1 frère laïc.		

XVI

NOMBRE DES ÉLÈVES DU COLLÈGE A DIFFÉRENTES ÉPOQUES (1)

1° Sous les Doctrinaires (1644-1792)

XVII[e] siècle. Pensionnaires : 20 à 24. Externes : ?

1707. Pensionnaires : néant. Externes : 40 environ.

1765. Pensionnaires : 23 dont 20 au-dessus de 12 ans et 3 au-dessous. Externes : ?

1789. Pensionnaires : 80. Externes : 117.

(1) Avant l'établissement des Doctrinaires les renseignements font défaut.

2° *Collège national (1792 — an III)*

1793. Pensionnaires : néant. Externes : 150?

3° *Pensionnat secondaire libre (an V — an XI)*

	Pensionnaires	Externes	Total
An IX..............	29	34	63
An X................	35	25	60

4° *Ecole secondaire et collège impérial (an XI — 1815)*

	Pensionnaires	1/2 pensionnaires	Externes	Total
An XII ..	23	6	12	41
An XIII .	22	14	42	78
1806	26	»	54	80
1807	40	22	30 payants 10 gratuits	82
1809	65	21	31 — 8 —	126
1812	57 (1 boursier) (1)	5	49 — 15 —	126
1815	55	5	50 — 15 —	125

5° *Période contemporaine (1815-1899) (2)*

	Pensionnaires	1/2 pensionnaires	Externes	Total
1816	34	5	40 payants 20 gratuits	99
1817	3	»	15	18
1818	20	4	25	49
1819	12	»	20 — 28 —	60
1824	40	»	58	98
1830	47	2	40 — 41 —	130
1833	20	1	51 — 18 —	90
1839	61	1	65 — 5 —	132
1846	70	2	84 — 5 —	161
1850	25	»	43	68
1857	67	»	81	148
1858	61	»	107	168
1869	40	»	76	128
1872	17	»	66	83

(1) Arrêté du 6 décembre 1809 du grand maître de l'Université.
(2) Pour la période 1879-1899, voir la pièce justificative n° XXIV.

XVII

TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES DU COLLÈGE A DIFFÉRENTES ÉPOQUES

1816. Mathématiques, 800 fr.; rhétorique et seconde, 1,200; 3e, 850; 4e, 650; 5e, 600; 6e et 7e, 600.

1819. Aumônier, 200 fr.; mathématiques, 800; rhétorique et seconde, 800; 3e, 800; 4e, 700; 5e et 6e, 500; 7e et 8e, 400; maîtres d'études, 700 (logés, nourris, blanchis, éclairés).

1827. Aumônier, 250 fr.; mathématiques, 900; rhétorique et seconde, 1,200; 3e, 800; 4e, 700; 5e, 500; 6e et 7e, 500 (logés, etc. sauf le professeur de rhétorique).

1835. Aumônier, 250 fr.; mathématiques, 1,500; rhétorique, 1,200; seconde, 1,200; 3e, 1,100; 4e, 1,100; 5e, 900; 6e, 900; 7e et 8e, 900. Classe française, 700 (les régents prennent leur logement et leur nourriture à l'extérieur).

1849. Aumônier, 250 fr.; mathématiques, 1,500; histoire, 1,200; philosophie et rhétorique, 1,500; seconde, 1,200; 3e, 1,100; 4e, 1,100; 5e, 1,000; 6e, 900; 7e et 8e. 800; maîtres d'études, 500.

1857. Principal, 1,600 fr.; aumônier et philosophie, 1,200; mathématiques, 1,700; physique; 1,600; rhétorique, 1,500; seconde, 1,400; 3e, 1,400; 4e, 1,200; 5e, 1,200; 6e, 1,100; 7e, 1,000; 8e, 600; maîtres d'études, 600.

1866. Principal, 2,400 fr.; économe, 1,200; aumônier et philosophie, 1.500; mathématiques, 1,800; physique, 1,800; rhétorique, 1,800; seconde, 1,800; 3e, 1,500; 4e 1,800; 5e, 1,300; 6e, 1,100; 7e, 1,000; 8e, 1,000; préparatoire, 1,200; maitres d'études, 700.

1879. Mathématiques, 2,000 fr.; physique, 1,800; histoire, 1,800; rhétorique et seconde, 1,800; 3e et 4e, 1,600; 5e et 6e, 1,400; 7e et 8e, 1,200; primaire, 800; maitres d'études, 500 et 600.

Après avoir été en 1881 classés en trois ordres (décret du 4 janvier 1881) d'après leurs fonctions, les professeurs des collèges sont, depuis 1887, divisés en trois ordres d'après leurs grades

(licence, baccalauréat ou brevet de l'enseignement primaire). (Décret du 11 août 1887). Voici le tableau des traitements tel qu'il fut établi :

	1er ordre	2e ordre	3e ordre
1re classe....	3,400	2,700	2,400
2e —	3,100	2,400	2,100
3e —	2,800	2,100	1,900
4e —	2,500	1,900	1,600

Par décret du 20 mai 1897 une nouvelle classe a été créée pour les professeurs des trois ordres. Le traitement maximum est ainsi actuellement porté à 3,700 fr., 3,000 et 2,700.

XVIII

PRIX DE LA PENSION ET DES FRAIS D'ÉTUDES A DIFFÉRENTES ÉPOQUES

1815. Pensionnaires, 500 fr. au-dessus de 14 ans, par an ; 450 fr. au-dessous, par an. Externes libres, 72 fr. par an.

1832. Pensionnaires, 450 fr. par an. 1/2 pensionnaires, 250 fr. par an. Fréquentants, 27 fr. par trimestre. Externes libres, 82 fr. par an.

1850. Pensionnaires, 400 fr. par an. 1/2 pensionnaires, 250 fr. par an. Externes libres, 63 fr. par an.

1857

Classes	Pensionnaires	1/2 pens.	Fréquentants	Externes
Spéciale élémentaire......	460	240	130	60
— supérieure.......	500	260	140	70
Secondaires (élémentaires et de grammaire).........	460	240	140	80
Secondaires supérieures...	500	260	150	100

1865

Classes	Pensionnaires	1/2 pens.	Externes libres	Externes surveillés ou fréquentants
Classe préparatoire....	510	265	80	150
Cours spécial élémentaire (1re et 2e année).	510	265	70	140
Cours secondaires classiques, division élémentaire, 7e et 8e....	510	265	100	170
Cours spécial supérieur (3e et 4e année)......	550	285	80	150
Cours secondaires classiques, division de grammaire et division supérieure..........	550	285	100	170

1899

Externat libre : 30 fr. par an pour la classe primaire, 50 fr. pour la 8e, 70 fr. pour la 7e, 100 fr. pour les classes de grammaire de l'enseignement classique, 80 fr. pour les trois classes inféférieures de l'enseignement moderne, 120 fr. pour les classes de la division supérieure.

Externat surveillé : 30 fr. en primaire, 50 fr. en 8e, 70 fr. dans toutes les autres classes.

Le prix de la demi-pension est de 315 fr. et de la pension entière de 510 fr. pour la classe primaire, la 6e moderne, la 7e et la 8e. Pour toutes les autres classes le prix de la demi-pension est de 335 fr. et celui de la pension entière de 550 fr.

XIX

LES MAITRES DES ÉCOLES AU XIVe ET AU XVe SIÈCLE AVEC L'INDICATION DE LEUR TRAITEMENT ANNUEL

1373-1381. Hugues Viole (alias Vesole, Vesola).
1407-1410. Raymond de Gardabosco, 10 florins d'or (?).

1410-1412. Raymond de Moniasio.

1410. (?) Honorat Gassole (alias Casole), adjoint, 10 fl. d'or (1).

1412. Magister Januensis, adjoint, 25 fl. la 1re année, 15 la 2e, 10 les suivantes.

1412. (?) Bertrand Mitre, adjoint.

1413. (?) Jean de Torneto, 30 fl. d'or.

1414-1415. Magister Thedonicus (alias Theotonicus) (Teutonicus ?) et Magister Vasco, 30 fl. la 1re année, 25 la seconde, chacun.

1415. Magister Tholosanus.

1416. Magister Tolonensis, Magister Catalanus, Magister Monspessullanus.

1429-1436. Gabriel Motet.

1429. Guillaume « Regeselli », adjoint, 13 fl. d'or.

1438. Jean Fabre, de Touraine et Jean Brosset, 20 fl. par an chacun.

1440-1442. Guillaume Olivier, prêtre, 20 fl.

1490-1492. Etienne Paraclet, docteur en théologie, de l'ordre des Mineurs.

1493-1495. François Grégoire, docteur en théologie, de l'ordre des Mineurs, 100 fl.

(?) 1496. Monet Corborand.

XX

LES RÉGENTS PRINCIPAUX DU COLLÈGE AVEC L'INDICATION DE LEUR TRAITEMENT ANNUEL (1500-1644)

1505-1507. François Grégoire, docteur en théologie, de l'ordre des Mineurs, 80 florins.

1507-1508. Antoine Peyran, 60 fl.

1508-1509. Pierre Ardisson, de Draguignan, 80 fl.

(1) Il n'est pas certain que les maîtres dont le nom est précédé du signe (?) aient exercé en réalité leurs fonctions aux écoles de Draguignan. Les négociations entamées avec eux ne furent peut-être pas suivies d'effet.

1509. Christophe de Carmaniola, professeur de théologie, 50 fl.
1510. Pierre Ardisson.
1511-1512. Pierre Guillaume.
1512-1513. Jean Carel, espagnol, prêtre.
1513-1514. Pierre Basilis.
1514-1515. Pierre Meynier, de Draguignan.
1515-1516. Pierre Basilis.
1516-1517. Pierre Ardisson, 60 fl.
1517-1518. Pierre Ruffi, de Grimaud, 60 fl.
1524-1525. Frère Honorat Thomas, frère mineur, 60 fl.
1525-1526. Jean Gaufredi, 50 fl.
1526-1529. Pierre Ardisson.
1530. Honoré Gaubert.
1533-1534. Bernardin Imbert.
1534-1536. André Gautier, de Castellane (?).
1536-1537. André Guiny, de Draguignan, 50 fl.
.... Pierre Nise, de Roquebrune, 50 fl.
1537-1538. Coulomb.
1538-1539. Antoine Loubier, 60 fl.
1539-1542. André Gautier, 60 fl.
1542. Jacques Michaellis, d'Amirat, 100 fl. puis 160.
1543. Jacques Fulconis, 160 fl.
1543-1544. Antoine Romani, 160 fl.
1546-1547. Jacques Dagoult (ou Grand) dit le Poète.
1547-1549. André Gautier, 100 fl.
1549-1550. Antoine Ponty, de Tourtour, 120 fl.
1550-1552. Albert Bermond, 120 fl.
1552. Jean Husson, de Paris, 120 fl.
1553-1554. Jean-Baptiste Soppelle, de Saint-Paul, 100 fl.
1554-1556. Honoré de Candia, 100 fl,
1556-1557. Bernardin Michel, 100 fl.
1557-1558. Guillaume Sicard, de la Cadière, 100 fl.
1558-1559. Pierre Verdayne, de Flayosc, 100 fl.
1559-1560. Léonard Secundi, 110 fl.
1560-1561. Pierre Verdayne, 100 fl.

1561-1562. Ollivier de Cananille, 140 fl.
1562-1563. Pons Raynaud.
1563-1564. Ollivier de Cananille, 140 fl.
1564-1566. Honoré Dominici, de Guillaumes, 140 puis 200 fl.
1566-1567. Jean Arabi.
1567-1569. Augustin Jorna, 160 puis 180 fl.
1569-1571. Jacques Fabre, de Pertuis, 150 puis 175 fl.
1571-1572. Pierre Baratonis (ou Mairatonis), 100 fl.
1572-1573. Antoine Ravel, 160 fl.
1573-1575. Thomas Crest, 180 puis 200 fl.
1576-1579. Honoré Canety, prêtre, de Gardanne, 200 puis 240 fl.
1579-1580. Gabriel Gogordan, 150 livres.
1580-1581. Jacques Aycard, prêtre, d'Ampus, 240 l.
1581-1583. Jean Saurin, prêtre, de Thorame, docteur en théologie, 240 l.
1584-1585. Robert de Saint-Didier.
1585-1587. Aycard. (Le conseil lui proposa 150 l. pour 1587-1588, il en voulait 270. Il quitta le collège.)
1587. 4e trimestre. Jean Suavis, 30 l. pour 1 quartier.
1589-1591. Alexis Corporand, de la Croix, 225 l.
1592-1593. Jean Pascalis.
1593-1595. Esprit Pascalon, 180 l.
1595-1596. Mathieu Ponty, 150 l.
1596-1597. Jean-Simon Habran, du Mas, 120 l. (Il en demandait 240.)
1597, février 1598. Georges Othoman, de Paris, docteur en droit et ès arts, 330 l.
Février à octobre 1598. Antoine Adraison, 120 l. pour 3 trimestres.
1598-1600. Pierre Gerbet, de Bourgogne, avocat, docteur en droit, 330 l.
1601-1603. Pierre Sauvage, 330 l.
1603-1623. Pierre Gerbet, 300 l. (1603), 400 (1608), 600 (1609), 540 (1621).

1623-1632. François Hugollin, de Manosque, avocat, maître ès arts, bachelier en théologie, 540 l.

1632-1633. François Hugollin et Antoine Pic, avocat, chacun 142 l. 10 s.

1633-1636. Hermentaire Allègre, prêtre, docteur en théologie, 600 l.

1636-1642. Jean d'Aragon, docteur en médecine, 600 l.

1642-1643. Jean d'Aragon et Balthazar Giboin, prêtre, 600 l.

1643-1644. Jean d'Aragon, 600 l.

XXI

LES RÉGENTS ORDINAIRES DU COLLÈGE AVEC L'INDICATION DE LEUR TRAITEMENT ANNUEL (1500-1644)

1507-1508. Jean Broqui et Jacques Sicole.

1512-1513. Raphaël Gillet.

1514-1516. Pierre Ardisson, de Draguignan.

1517-1527. Antoine Fournier.

1534. Pierre Legall.

1534-1535. Bernardin Imbert.

1537-1538. André Gautier.

1548. Pierre Fornery.

1548-1549. Jordani.

1551-1552. Jean Bec, d'Espinosa (Espinouse).

1552. Annibal Bernard.

1552. Antoine Lion, de la Croix.

1552-1553. Jean Astoin « second », André Guiny, de Draguignan, « troisième ».

1555-1556. André Guiny.

1556-1557. Jean Torenc « second », 50 florins; André Guiny, « troisième », 20 fl.

1557. Pierre Colombi.

1542-1557. Jean Fabre, régent abécédaire.

1558-1559. Barthélemy Venel, de Signes; André Guiny.

1559-1563. André Guiny.



1564-1565. Antoine Tomassi, de Bonieux.
1566-1567. Augustin Jorna.
1571-1572. Graffan.
1572-1573. Jean Pons, du Bar.
1589-1591. Jean Guillache, avocat, docteur en droit.
1601-1603. Montginot, de Sauge.
1603-1604. Melchior « troisième », 30 livres.
1609-1610. Antoine Nivelly, avocat au siège, régent de rhétorique, 84 l. puis 110.
1609-1610. Jean Lambert, de Chartres, régent de seconde, 90 l.
1614. Jean Rousselian, d'Orléat en Auvergne.
— François Garcin, de Briançon.
— Melchior Sauton, de Briançon.
1615-1621. Antoine Saurin, prêtre, docteur en théologie, régent de philosophie, 150 puis 200 l.
1615. Reboul, régent de sixième.
1617. Jean Broc, id.
1620-1621. Etienne Plusbel, régent des humanités, 90 l.
— François Goise, régent de quatrième, 45 l.
— Hériès Autheman, régent de sixième, 25 l.
1622-1623. Augustin Charabot, régent des humanités.
— Jean-Bertrand Beausin, prêtre, docteur en théologie, régent de troisième.
— Antoine Gaston, régent de quatrième.
Jean Maurin, régent de cinquième.
Armand (?) Chauvin, régent de sixième.
1629-1630. Fiacre le Majeur, de Lorraine, maître ès arts, régent des humanités.
1629. Jean-Bertrand Beausin, régent de troisième.
— Jacques Blond, docteur en droit, régent de quatrième.
— Jacques Cruvellier, régent de cinquième.
— Jean Charrier, régent de sixième.
1631. Fiacre le Majeur.
1632-1633. Jean-Bertrand Beausin, régent de troisième, 90 l.
— Jacques Cruvellier, régent de quatrième, 60 l.

1632-1633. Honoré Sardou, de Mons, régent de cinquième, 55 l.
— Jean Charrier, régent de sixième, 30 l.
1635. Jacques Blond.
1636. Claude Maréchal, de St-Jullien en Franche-Comté.
1641. Bargeton, régent des humanités (?).
Paul, régent de troisième (?).
Antelmi, régent de quatrième (?).
Gravier, régent de cinquième (?).
Charrier, régent de sixième (?).
1643. Pierre Raphellis, prêtre, 90 l.
1643-1644. Claude Garnier, 90 l.
Honoré Chanut, 48 l.
Pierre Veirard, 72 l.
Sébastien Gouiran, 36 l.
1644. Pierre Perrache, 49 l. 17 s. pour un quartier.

XXII

LISTE DES RECTEURS, ÉCONOMES ET RÉGENTS DU COLLÈGE SOUS LES DOCTRINAIRES (1644-1792)

Recteurs

1644-1646. J.-B. de Camin, docteur en théologie.
1648-1649. Pierre Heinin.
1651. Mathieu Boliran.
1653. François de Métria, vice-recteur.
1654. Bernardin Savin.
1656-1659. Marc-Antoine des Roys.
1660-1663. Claude Vergier, docteur en théologie.
1666. Jean-Paul Viard.
1667-1669. Augustin Riboti.
1675. Guirand.
1676-1680. Laurens Viret.
1682-1684. Jean Tourtoureau.
1687. Honoré.
1689. Tourtoureau.
1692. Castillon.
1694-1698. Pol-Franç. Rigord.
1700-1704. Jean Rondel.
1706-1708. Vernet.
1711-1712. Balthazard Gilly.
1716. Tourtoureau.
1718-1721. Cordoan.'
1724-1726. Blaise Audiffret.

1731. Eissautier.
1739-1741. Vallentin.
1745-1749. Boisière.
1755-1765. Mourard.
1773-1781. Marcellin Poujol.
1782. Michel.
1789-1792. Joseph Rimbaud.
1792. Joseph Stable.

Économes

1646-1653. Claude Vergier, docteur en théologie.
1654-1655. Marc-Antoine des Roys.
1660. Augustin Riboti.
1667. Antoine Romégat.
1674. Guirand.
1677. André Versoris.
1678. Philippe de Bousquière.
1688-1689. Jean Rondel.
1692. Gilly.
1694-1698. Croïny
(?) 1699-1701. Antoine Gaston.
1701-1702. François Pertuis.
1703. Joseph Olivier.
1708. Curnier.
1724. Joseph Roubier.
1726. Michel.
1731. François Dauphin.
1744. Fabre.
1748-1753. Poillier (ou Paulieu)
1759-1780. Alexandre Martin.
1781-1791. Joseph Stable.
1791-1792. Claude Martin.

Régents

Mathématiques : 1765-1780. Alexandre Martin.
— 1783-1792. Claude Martin.
Physique : 1791-1792. Claude Marchis.
Philosophie : 1646. Antoine Golligniac.
— 1699. Antoine Gaston.
— 1724. Joseph Roubier,
— 1771-1773. Roux.
— 1791-1792. François Hermelin.
Humanités : 1653. Esprit Fléchier.
Rhétorique : 1744. Joseph Malespine.
— 1767. Truci.
— 1784-1787. Jean-Baptiste Pierrugues.
— 1789. Buzairie.
— 1790-1792. Joseph-Marie-Antoine-Paul Vitalis.
Seconde : 1790-1792. Jean-Joseph-Marius Raybaud.

Troisième : 1792. Jean-Marcel Mathieu.
Quatrième : 1792. Pierre-Antoine Pascalis.
Cinquième : 1792. François Richard.

Autres régents dont les classes ne sont pas indiquées

1680-1681. J. Bayol.
1703. Honnoré, Grallet, Olivier, St-Marc, prêtres.
1721. Jean Emmanuel et Jean-Antoine Vallentin.
1726. Simon.
1775. Allègre.
1787. Jambonis
1790-1791. Fabre, Vachet, Gautier, Lantelme, Crousier, Clément.
1792. Frère laïc. Joseph Charabot.
1792. Préfet des pensionnaires. César-Joseph-Paul Ricard..

Régents de la classe abécédaire de 1644 à 1651 (1)

1644-1650. Jacques Blond, avocat en la cour, 45 puis 75 l.
1650-1651. Pierre Broc, 45 l.

XXIII

LE PERSONNEL DU COLLÈGE DE 1792 A 1899

Collège National (1792 — an III)

Principal et mathématiques : Claude Martin, octobre 1792 — an III.
Physique : Claude Marchis, octobre 1792 — frimaire an II.
— Joseph Barbaroux, pluviôse an II — an III.
Logique et troisième : François Hermelin, octobre 1792 — an III.
Rhétorique : Jh-Marie-Antoine-Paul Vitalis, oct. 1792 — oct. 1793.
— Joseph Andravy, frimaire — prairial an II.
— Joseph Barbaroux fils, prairial an II — an III.
Seconde : Jean-Jh-Marius Raybaud, oct. 1792 — fructidor an II.
Quatrième : César-Joseph-Paul Ricard, octobre 1792 — août 1793.
— Jacques Andravy, 2e mois an II — an III.
Cinquième : François Richard, octobre 1792 — an III.

(1) Ce sont les deux régents d'abécédaire, choisis par la ville, avant que cette classe fût confiée aux Doctrinaires. Bail du 10 novembre 1644. Séance du bureau du 7 mars 1651.

Ecole centrale supplémentaire et pensionnat secondaire libre (an V—an XI)

Mathématiques : Claude Martin, an V — an XI.
Littérature fr. et lat. : François Hermelin, an VI — an XI.
Grammaire fr. et lat. : Raynaud, an V — an VIII (?).
— J.-B.-Mathias André, an VIII—an XI (?).
— Cassarin, an V — an VII (?).
— André Gilly, an VII — an VIII (?).
— Ingignac, an VIII — an XI (?).
Ecriture : Jacques Andravy, an VII—(?).
— Muraour, an IX — an XI.

Ecole secondaire et Collège Impérial (an XI — 1815)

Directeur ou principal : François Hermelin, an XI — 1815.
Mathématiques : J. Coupry, an XI — an XII.
— Pierre Barthélemy, an XII — an XIII.
— Blanc, (?) — 1807.
— Auguste Bosc, 1807-1815.
Rhétorique et seconde : Jean-Baptiste Pierrugues, 1806-1809.
— Tardieu, (?)—1815.
Troisième et quatrième : Raynaud, an XI — an XII (?).
— Hilarion Fauchier, an XII — (?).
— Joseph Mittre, (?) — 1807.
Cinquième et sixième : Joseph Mittre, an XI —(?).
— Hilarion Fauchier, (?)— 1807.
Troisième : Joseph Mittre, 1807-1809 (?).
— Hilarion Fauchier, (?) — 1815.
Quatrième : Hilarion Fauchier, 1807 (?) — 1809.
— Béraud, (?) — 1812 (?).
Cinquième : Rostan, 1807-1809 (?).
— Joseph Mittre, (?), 1812-1815.
Sixième : de Follys, 1807-1809 (?).
— Millet, (?) — 1812 (?).
Septième : Hermelin, 1807-1809 (?).

Septième : Valence, (?) — 1812 (?).
— Chaupard, 1813-1815.
Ecriture : Muraour, an XII — 1809 (?).

Maîtres d'études

Pierre Buisson, an XI —(?).
Pierre Anne, (?) — 1807.
Guillaume Blancard, 1807-1809 (?).

Professeur de dessin

Doumet, peintre de Toulon, 1809-1818.

LE PERSONNEL DE 1815 A 1899.

Principaux

Guiraud, oct. 1815, fév. 1816.
Lachaud, fév. 1816, nov. 1817.
Tardieu, nov. 1817, oct. 1819.
Lyons, oct. 1819, oct. 1829.
Abbé Couder, oct. 1829, oct. 1831.
Dozol, profess. de rhétorique, intérimaire, oct. 1831.
Guérin, nov. 1831, oct. 1832.
Chautard, oct. 1832, oct. 1834.
Mougins, oct. 1834, oct. 1846.
Lapeyre, oct. 1846, oct. 1848.
Caunes, oct. 1848, nov. 1850.
Donat de St-Coux, nov. 1850, oct. 1864.
Martin, oct. 1864, oct. 1866.
Doin, oct. 1866, février 1872.
Gauthereau, fév. 1872, mai 1873
Hermès, mai 1873, mars 1876.
Collet, professeur de physique, intérimaire, avril, mai 1876.
Ferry, juin 1876, oct. 1888.
Merlin, oct. 1888, avril 1894.
Fabre, avril 1894.

Surveillants généraux

Autheman, 1890-1891.
Curnier, 1891.
Wavrant, 1891-1893.
Leca, 1893.

Aumôniers

Abbé Martel, 1819-1822.
Abbé Supriès, 1826-1828.
Abbé Blancard, 1828-1830.
Abbé Mestre, 1835.
Abbé Dous, 1836.
Abbé Thiers, 1837.
Abbé Duval, 1843.
Abbés Aune et Bayle, 1851-1852

Abbé Descosses, 1852-1856.
Abbé Daumas, 1856-1859.
Abbé Martin, 1859-1868.
Abbé Ardoin, 1868.
Abbé Saurin, 1868.
Abbé Verlaque, 1868-1869.
. . . .
Abbés Gaillac et Besson, 1876-1883
Abbé Gaillac, 1883-1884.
Abbés Gaillac et Martel, 1884-1885.
Abbés Martel et Vian, 1885-1887.
Abbé Vian, 1887.

Médecins

Dr Bouyer, (?) — 1864.
Dr Charles Girard, 1864-1897.
Dr Joseph Girard, 1897.

Professeurs de mathématiques et de phgsique

Bosc, 1815-1819.
Lalourcey, 1819-1821.
Penot, 1821-1823.
Guès, 1823.
Martin, 1823-1826.
Lombard, 1826-1827.
Boyer, 1827-1832.
Bouvier, 1832-1834.
Raynaud, 1834-1844.
Larroque, 1844-1848.
Astier, 1848-1855.

En 1855 la chaire de physique fut séparée de celle de mathématiqnes.

Professeurs de mathématiques

Astier, 1855-1862.
Jolly, 1862-1863.
Astier, 1863-1873.
Rouget, 1873-1880.
Giraud, 1880-1881.
Cambres, 1881.
Audibert, 1881-1882.
Caitucoli, 1882-1884.
Bouygues, 1884-1890.
Tourrette, 1890.

Professeurs de physique

Deguin, 1855-1856.
Sabatier, 1856-1858.
Bisseuil, 1858-1860.
Dieulafait, 1860.
Raux, 1860-1863.
Bouchou, 1863-1865.
Dieulafait, 1865.
Rouden, 1865-1868.
Collot, 1868-1869.
Collet, 1869-1889.
Burtez, 1889.

Professeurs de philosophie

De 1815 à 1820 la philosophie ne fut pas enseignée. De 1820 à 1827 elle le fut par le professeur de troisième (Mougins Barthélemy); de 1827 à 1831 par le professeur de seconde (Mougins Barthélemy); en 1831-1832 par le professeur de rhétorique (Dozol). De 1832 à 1839 la classe de philosophie fut supprimée et à cette date réunie à la rhétorique.

Professeurs de philosophie et de rhétorique

Senglar, 1839-1841.
Dupontavice, 1841-1842.
Senglar, 1842-1849.
Jouve, 1849-1851.

Professeurs de philosophie et aumôniers

Abbé Descosses, 1851-1856.
Abbé Daumas, 1856-1859.
Abbé Martin, 1859-1868.

Professeurs de philosophie et de rhétorique

Regulato, 1868-1871.
Jacquin, 1871-1873.

Professeurs de philosophie, de rhétorique et principaux

Hermès, 1873-1876.
Ferry, 1876-1878.

Professeurs de philosophie et principaux

Ferry, 1878-1888.

Professeurs de philosophie

Séguéla, 1888-1889.
Alet, 1889-1890.
Delayre, 1890.
Rousseaux, 1890-1892.
Moulinié, 1892.

Professeurs d'histoire

De 1815 à 1834 l'enseignement de l'histoire fut donné par le professeur titulaire de chaque classe.

Michel, 1834-1837.
De la Canorgue, 1837-1838.

Pons, 1838-1839.
Tridon, 1839-1840.
Sigaud, 1840-1848.
De Martonne, 1848-1849.
Massot, 1849-1850.

Professeurs d'histoire et principaux

Donat de St-Coux, 1850-1864.
Martin, 1864-1866.
Doin, 1866-1872.

Professeurs d'histoire

Dunan, 1872-1873.
Grondone, 1873-1878.
Mariéjol, 1878-1880.
Grouillard, 1880-1881.
Lacoste, 1881-1882.
Magnas, 1882-1883.
Piroux, 1883-1892.
Niel, 1892.

Professeurs de rhétorique et de seconde

Tardieu, 1815-1819 (1).
Mougins Philippe, 1819-1823.
Gastinel, 1823-1824.
Achintre, 1824-1826.
Roux, 1826-1827.

Professeurs de rhétorique

Dozol, 1827-1832.
Coste, 1832-1835.
Arnaud, 1835-1836.
Bernage, 1836-1839.

De 1839 à 1851 la rhétorique est réunie à la philosophie et à cette date à la seconde.

Professeur de rhétorique et de seconde

Menc, 1851-1857.

Professeurs de rhétorique

Regan, 1857-1860.
Galle, 1860-1861.
Thorez, 1861-1865.
Igier, 1865-1866.
Regulato, 1866-1868.

(1) En 1816-1817 M. Tardieu enseigna seulement la rhétorique. Le principal, M. Lachaud, se chargea de la classe de seconde.

De 1868 à 1878 la rhétorique est réunie à la philosophie et à cette date à la seconde.

Professeur de rhétorique et de seconde

Fouquet, 1878-1880.

Professeurs de rhétorique

Balland, 1880.
Julien, 1880-1882.
Fages, 1882-1883.
Alet, 1883-1884.
Jourdan, 1884-1887.
Dagan, 1887-1891.
Balland, 1891.

Professeurs de seconde

De 1815 à 1827 la seconde est réunie à la rhétorique.

Mougins Barthélemy, 1827-1832.
Mostolat, 1832-1833.
Monicat, 1833-1834.
Menc, 1834-1851.

De 1851 à 1857 la seconde est réunie à la rhétorique puis de nouveau séparée.

Menc, 1857-1861.
Piot, 1861-1865.
Berlier 1865-1866.
Foujols, 1866-1868.
Chaudoin, 1868-1869.
Morel, 1869-1870.

En 1870 la seconde est réunie à la troisième jusqu'en 1878.

Professeurs de seconde et de troisième

Thiault, 1870-1874.
Castel, 1874.
Formentin, 1874-1875.
Bouvier, 1875-1878.

En 1878-1880 la seconde est réunie à la rhétorique puis à la troisième jusqu'en 1881.

Professeur de seconde et de troisième

Rouby, 1880-1881.

Professeurs de seconde

Ner, 1881-1883.
Alet, 1883-1884.
Imbert, 1884-1886.
Ceccaldi, 1886-1887.

Gabriel, 1887-1888.
Ceccaldi, 1888-1890.
Driesler, 1890-1896.
Lafage, 1896.

Professeur de troisième

Mittre, 1815-1817.

Professeur de troisième, de quatrième et de septième

Mittre, 1817-1819.

Professeurs de troisième

Mougins Barth., 1819-1827.
Bertaut, 1827-1828.
Cahuzac, 1828-1832.
Menc, 1832-1834.
Gabrié, 1834-1838.
Reynaud, 1838-1846.
Giraud, 1846-1847.
Briant, 1847-1849.
Bozi, 1849-1852.
Galle, 1852-1853.
Mabrieu, 1853-1855.
Dormoy, 1855-1858.
Hermann, 1858-1859.
Foujols, 1859-1866.
Bigeaud, 1866-1868.
Thiault, 1868-1870.

De 1870 à 1878 la troisième est réunie à la seconde et à cette date à la quatrième.

Professeur de troisième et de quatrième

Guiol, 1878-1880.

En 1880-1881 la troisième est réunie à la seconde puis séparée.

Professeurs de troisième

Sanguinou, 1881.
Guiol, 1881-1885.
Patin, 1885-1888.
Vittet, 1888-1890.
Carboni, 1890-1895.
Maunier, 1895.

Professeur de quatrième et de cinquième

Martin, 1815-1817.

De 1817 à 1819 la quatrième est réunie à la troisième.

Professeurs de quatrième

Mittre, 1819-1828.
Buisson, 1828-1829.
Menc, 1829-1832.
Buisson, 1832-1833.
Cros, 1833-1834.
Arnaud, 1834-1835.
Reynier, 1835-1838.
Richaud, 1838-1839.
Fié, 1839-1848.
Sardou, 1848-1870.

Professeur de quatrième et de cinquième

Guiol, 1870-1878.

De 1878 à 1880 la quatrième est réunie à la troisième.

Professeurs de quatrième

Guiol, 1880-1881.
Contelly, 1881-1887.
Dauphin, 1887-1888.
Pittet, 1888-1889.
Clément, 1889-1893.
Marchi, 1893.

Professeurs de cinquième et de sixième

De 1815 à 1817 la cinquième est réunie à la quatrième et à cette date à la sixième.

Latil, 1817-1819.
Pradier, 1819-1822.

Professeur de cinquième et de septième

Pradier, 1822-1823.

Professeurs de cinquième

Abbé Marin, 1823-1824.
Germain, 1824-1826.
Abbé Blancard, 1826-1827.
Cahuzac, 1827-1828.
Mougins Antoine, 1828-1831.
Gabrié, 1831-1834.
Reynier, 1834-1835.
Hermitte, 1835-1837.
Pradier, 1837-1844.
Sardou, 1844-1848.
Manas, 1848-1850.
Bouysson, 1850-1851.

Professeurs de cinquième et de sixième

Bouysson, 1851-1853.
Galle, 1853-1857.

Professeur de cinquième

Guiol, 1857-1870.

De 1870 à 1878 la cinquième est réunie à la quatrième, puis à la sixième.

Professeur de cinquième et de sixième

Contelly, 1878-1881.

Professeurs de cinquième

Ruizon, 1881-1886.
Bernardini, 1886-1888.
Ferrand, 1888-1894.
Jacquin, 1894.

Professeurs de sixième et de septième

Lagrange, 1815-1816.
Abbé Buttières, 1816-1817.

De 1817 à 1822 la sixième est réunie à la cinquième et à cette date à la huitième.

Professeur de sixième et de huitième

Abbé Marin, 1822-1823.

Professeurs de sixième et de septième

Abbé Supriès, 1823-1824.
Bouge, 1824-1826.
Cahuzac, 1826-1827.
Mougins Antoine, 1827-1828.
Audibert, 1828-1829.

Professeurs de sixième

De la Canorgue, 1829-1831.
Cros, 1831-1833.
Giraud, 1833-1835.
Martini, 1835-1837.
Sardou, 1837-1844.
Chauvier, 1844-1848.
Bérard, 1848-1851.
Nicolas, 1851.

De 1851 à 1857 la sixième est réunie à la cinquième puis séparée.

Lombard, 1857-1860.
Fraissines, 1860-1861.
Abbé Camoin, 1861-1864.
Olivieri, 1864-1865.
Dastier, 1865-1868.
Guizou, 1868-1871.

Professeurs de sixième et de septième

Fabre, 1871-1873.
Brancaléone, 1873-1878.

De 1878 à 1881 la sixième est réunie à la cinquième, puis séparée.

Professeurs de sixième

Santarelli, 1881-1883.
Richard Baudin, 1883-1885.
Marty, 1885-1887.
Bellon, 1887-1890.
Desanti, 1890.
Bellon, 1890.

Professeurs de septième

De 1815 à 1817 la septième est réunie à la sixième; de 1817 à 1819 à la troisième et à la quatrième.

Rame, 1819-1822.

En 1822-1823 la septième est réunie à la cinquième; de 1823 à 1829 à la sixième.

Vieules, 1829-1830.

Professeurs de septième et de huitième

Vieules, 1830-1831.
Sardou, 1831-1832.
Leydet, 1832-1836.
Pons, 1836-1838.
Granet, 1838-1839.
Audin, 1839-1840.
Martel, 1840-1841.
Chauvier, 1841-1844.
Bérard, 1844-1848.
Guiol, 1848-1857.

Professeurs de septième

Rolland, 1857-1860.
Guizou, 1860-1861.
Abbé Camoin, 1861.
Augier, 1861-1863.
Jourdan, 1863-1864.
Proghes, 1864-1865.
Gauthier, 1865-1871.

De 1871 à 1878 la septième est réunie à la sixième et à cette date à la huitième.

Professeur de septième et de huitième

Sanguinou, 1878-1880.

Professeurs de septième

Sanguinou, 1880-1881. Chabrier, 1881.

Professeurs de huitième

Cette classe semble avoir été créée vers 1819.

De Villeneuve-Trans, 1819-1820.

En 1820-1822 elle est réunie à la septième, puis à la sixième.

Professeurs de huitième

Périmon, 1823.
Catany, 1823-1825.
Bouteille, 1825-1827.
Porre, 1827-1828.
J.-B. Sanglar, 1828-1829.
Jullien, 1829-1830.

De 1830 à 1857 la huitième est réunie à la septième, puis séparée.

Augier, 1857-1859. Dastier, 1859-1865. Fabre, 1865-1871.

De 1871 à 1873 la huitième est faite par le principal.

Roux, 1873-1874. Reille, 1874-1875. Gibelin, 1875-1878.

De 1878 à 1880 la huitième est réunie à la septième, puis séparée.

Chabrier, 1880-1881.
Ambrosi, 1881.
Maurice, 1881-1889.
Viaud, 1889-1894.
Aubert, 1894.

ENSEIGNEMENT COMMERCIAL. — ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE. — ÉCOLE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL.— ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE.

Professeur de la « classe de français »

Perreymond, 1829-1834.

Ecole primaire supérieure annexée au collège (1)

Directeurs : Perreymond, 1834-1840. Corréard, 1850-1857.
Gautier, 1840-1850.

(1) En réalité l'école primaire supérieure fut supprimée après la loi de 1850 et remplacée de suite par l'école de commerce et d'industrie.

Adjoints : Senglar, 1844.
Allègre, 1848.
Voland, 1850-1851.
Gelle, 1851-1852.
Languillaire, 1852-1857.

Ecole de commerce et d'industrie

1re classe : Niel, 1857-1860. Montafier, 1860-1865.

2e classe : Bourbon, 1857-1858.
Barles, 1858-1859.
Augier, 1859-1861.
Cresp, 1861-1863.
Jonette, 1863-1865.

Enseignement secondaire spécial

Profrs de sciences : Montafier, 1865-1866.
Mauran, 1866-1867.
Eyssautier, 1867-1868.
Roux, 1868-1887.
Payan, 1887-1891.

Profrs de lettres : Gauthier, 1865-1868.
Bondenet, 1868-1873.
Gayet, 1873-1875.
Foata, 1875-1876.
Cayre, 1876-1879.
Bartoli, 1879.
Turchini, 1879-1882.
Bayle, 1882-1884.
Ambrosi, 1884-1886.

En 1886 le poste est supprimé, puis rétabli en 1888.
Casalta, 1888-1890. Poupé, 1890-1891.

Enseignement secondaire moderne

Professeurs de sciences : Payan, 1891-1894. Culot, 1894.
— lettres : 1re chaire : Poupé, 1891.
2e chaire : Boyer, 1898.

Cours préparatoire aux arts et métiers

Professeur de sciences : Chevalier, 1893.

PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

Anglais et italien

Menc, 1830-1861. Piot, 1861-1866.

Anglais

Guiol, 1866-1881.

Italien

Berlier, 1866.
Regulato, 1866-1871.
Jacquin, 1871-1873.
Gayet, 1873-1875.
Foata, 1875-1876.
Cayre, 1876-1879.
Bartoli, 1879.
Turchini, 1879-1882.
Santarelli, 1882-1883.
Guiol, 1883-1889.
Ceccaldi, 1889-1890.
Carboni, 1890-1895.
Marchi et Leca, 1895.

Allemand

Abbé Descosses, 1852-1855.
Dormoy, 1855-1858.
. . . .
Brancaleone, 1873-1878.
Contelly, 1878-1881.

Allemand et anglais

Bing, 1881-1883.
Gayte, 1883-1887.

Allemand

Gayte, 1887.

Anglais

Dupré, 1887.
Danoy, 1887-1888.
Barjau, 1888-1889.
Anduze, 1889-1892.
Mieille, 1892-1897.
Sabardu, 1897.

CLASSE DE NEUVIÈME ET CLASSE PRIMAIRE

Ces classes furent créées au collège en 1821 et supprimées en 1826. Elles n'ont été rétablies qu'en 1861.

Lombard, 1824.
Jonette, 1861-1863.
Guigues, 1863-1872.
Chalve, 1872-1873.
Sénéquier, 1873-1875.
Coulomb, 1875-1876.
Aymard, 1876-1879.
Bernard, 1879.

Clappier, 1879-1880.
Combe, 1880-1881.
Clappier 1881-1882.
Aubert, 1882-1894.
Guillot, 1894-1895.

CLASSES DE NEUVIÈME, PRIMAIRE ET CLASSE ENFANTINE

Mlle Blanc, 1895-1896. Mme Rey, 1896. Mlle Beltrand, 1896.

PROFESSEURS DE « BELLE ÉCRITURE »

Motte, 1825-1828. Muraire, 1828-1829. Motte, 1829-1837.

PROFESSEURS DE DESSIN

Doumet, 1818.
Juhel fils, 1829-1830.
Lafay, 1830-1833.
Gibert, 1833-1834.
Guichard, 1834-1837.
Ferrandin, 1842 (?).
Sardou, (?) 1842-1882.
Chabrier, 1882-1883.
Gros, 1883-1884.
Marty, 1884-1887.
Chabrier, 1887.

PROFESSEURS DE MUSIQUE

Sarrazin.
Cabasse et Chic, 1864-1866.
Chic, 1866-1882.
Jondry, 1882-1886.
Aubin, 1886-1889.
Mayer, 1889.

PROFESSEURS DE GYMNASTIQUE

De 1865 à 1882 l'enseignement de la gymnastique fut donné au collège par des sous-officiers des différents régiments casernés en ville.

Mouyade, 1882-1887. Olivier, 1887-1891. Cyprien, 1891.

COLLÈGE EN RÉGIE. — ÉCONOMES (1850-1872)

Sœurs du Bon-Pasteur, 1850-1854. Granet, 1859-1870.
Foucachon, 1854-1859.

De 1870 à 1872 le principal eut temporairement le pensionnat à son compte.

MAÎTRES RÉPÉTITEURS

1820-1821. Brest.
1821-1822. Fouques, Pélissery.
1823. Catany.
1825. Martin.
1826-1827. Porre.
1829. Sayssy.
1829-1832. Autran.
1833-1837. Ardisson.
1837. Barthélemy.
1847. Demonsays.
1849-1851. Vaillant, Robert, Galle.
1852-1853. Féraud, Galle.
1854. Azam.
1855. Blanc, Sentoux.
1857. Signoret, Giraud, Bertrand.
1858. Gardiol, Roustan, Gariel.
1859. Renon, Clavel, Prat.
1860. Jallibert, Blanc, Richaud (1).
1861. Cresp, Blanc, Perreymond, Oliveto, Quod, Ayme, Pécout.
1862. Quod, Pécout, Perreymond.
1863. Bus, Violet, Hébréard.
1864. Olzewski, Fouquet, Donat de Saint-Coux, Germain, Casalonga, Franceschi.
1865. Rey, Gilloux, Pery, Garlot, Arnaud, Raynaud, Escach, Faure, Aubus, Simon, Béraud, Barbé, Susini.
1866. Lacroix, Guion, Aubus, Reymond, Suchet, Jauffret.
1867. Guion, Reymond, Fontaine, Négrel, Chauvet, Bremond, Pic.
1868. Négrel, Fontaine, Cerani, Pic, Mocle, Mercier, Bausset, Duclos, Lions.
1869. Heuillet, Lions, Cerani, Georget, Bernard, Bourelli.
1870. Bourelli, Castan, Pathènes, Castel, Witas, Doin fils.
1872. Hugues, Guibert, Chalve.
1873. Gibelin.
1874. Euzière.
1875. Coulomb.
1876. Coulomb, Arnoux.
1877. Salvarelli, Giovoni
1878. Salvarelli, Réquier.
1879. Turchini, Portanier, Gontard, de Peretti, Ambrosi.
1880. De Peretti, Ambrosi.
1881. Gachon, Dumas, Magagnosc, Brillon, Bayle, Baduel Berriat, Battini, Andarelli.
1882. Ambrosi, Gautier, Rolland, Suque.
1883. Ambrosi, Drago, Baisset, Suque.

(1) Mort gouverneur général de l'Indo-Chine.

1884. Castel, Drago, Belugou, Aguillon.
1885. Aguillon, Ceccaldi, Clap, Aubin, Vrinat.
1886. Lier, Ceccaldi, Michel, Vrinat.
1887. Lier, Gayraud, Baron, Ravel, Fages.
1888. Maunier, Jouhannaud, Baron, Comte, Ravel, Christophe.
1889. Gras, Rougé, André, Berthier, Blayac, Gauthier.
1890. Richard, Rougé, Curnier, Bastard.
1891. Foata, Picchini, Truchot, Delval.
1892. Laclavère, Renesson.
1893. Laclavère, Montagard, Breton, Tombarel, Donadei, Tacussel.
1894. Colonna d'Istria, Fourmon, Tacussel, Ayme.
1895. Leonetti, Fourmon, Tristani.
1896. Capty, Corrège, Papini, Castely, Durbec, Roux, Montalti.
1897. Muller, Durbec, Montalti, Gaffory, Jouve, Brémond, Balay, Rouverand.
1898. Liberati, Brémond, Pierlovisi.
1899. Brémond, Pierlovisi, Mille.

XXIV

RAPPORT DU PRINCIPAL SUR LES CAUSES DES VARIATIONS QUI SE SONT PRODUITES DANS LA POPULATION SCOLAIRE DU COLLÈGE DE DRAGUIGNAN DEPUIS 1879 ET PARTICULIÈREMENT AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES.

Avant tout commentaire, il est bon de reproduire les chiffres de la population scolaire du collège, pendant les années écoulées entre 1878 et 1899. Ces chiffres, je les prends de 1879 à 1889 sur le registre d'inscription des élèves, et pour la période de 1889 à 1899 sur les comptes rendus administratifs approuvés par M. le Ministre. (Je n'ai point trouvé dans les archives du collège les comptes rendus administratifs pour les années antérieures à 1889; je ne les ai pas, non plus, trouvés, jusqu'à présent, dans les archives de la mairie.)

Population scolaire de 1879 à 1898

En 1879 il y a eu	117	élèves.		En 1889 il y a eu	178	élèves.	
1880	—	139	—	1890	—	160,10	—
1881	—	160	—	1891	—	164,8	—
1882	—	175	—	1892	—	171,5	—
1883	—	158	—	1893	—	178,43	—
1884	—	139	—	1894	—	180,1	—
1885	—	134	—	1895	—	194.6	—
1886	—	162	—	1896	—	198,70	—
1887	—	164	—	1897	—	194,65	—
1888	—	166,40	—	1898	—	204,65	—

Il résulte de ce tableau que les variations de notre population scolaire présentent une augmentation très rapide d'abord de 1879 à 1881 (41 élèves de plus en deux ans) et qui se continue ensuite d'une façon à peu près constante jusqu'en 1898 ou le chiffre atteint 204 élèves, 65 et nous donne 97 unités 65 de plus qu'en 1879.

Les causes de cette augmentation sont à mon avis multiples, mais ont, pour ainsi dire, une seule origine qui remonte à 1872. A cette époque, M. Anglés, maire de Draguignan et conseiller général du Var, ému de la misérable situation du collège que les sacrifices de la municipalité dracénoise, obérée de dettes, étaient impuissants à conjurer, fit appel au conseil général du Var en faveur du collège de Draguignan dans un discours prononcé le 16 août 1872 et à la fin duquel je relève les passages suivants :

« En résumé, je crois avoir démontré que le collège intéresse plus directement le département que la ville et cette dernière, sans en tirer profit, fait cependant pour lui des sacrifices bien au-dessus de ses forces.

« J'ai démontré encore, qu'on demande simplement aujourd'hui de revenir sur ce qui se faisait jadis.

« Enfin, que la municipalité de Draguignan malgré son désir ardent de propager l'instruction, c'est-à-dire la lumière, sera fatalement amenée, un jour, à mettre un frein à ses légitimes aspirations, si vous ne lui tendez une main généreuse.

« Dans quelle mesure participerez-vous à cette œuvre d'intérêt public? A vous, Messieurs, de décider. Qu'il me suffise de vous dire :

« Les bâtiments du collège sont dans un état lamentable de vétusté, on ne peut songer à l'heure actuelle a réédifier complètement cet établissement; mais au moins faut-il l'entretenir largement, et la ville de Draguignan est impuissante ».

Le conseil général du Var répondit au chaleureux appel de M. Anglés. 1° En votant immédiatement 1,500 fr. pour le collège (réparations intérieures, arrangement des salles). 2° En adoptant dans sa séance du 26 août 1873, une proposition de M. Dutasta, rapporteur de la 3e commission, conçue en ses termes: « Messieurs, votre 3e commission vous propose de décider que le collège de Draguignan recevra tous les élèves auxquels des bourses départementales seront accordées à l'avenir: je suis heureux, Messieurs, d'avoir l'honneur de vous proposer une mesure qui sera un témoignage de l'intérêt que nous portons tous à la ville de Draguignan et à son collège ».

Les généreuses décisions du conseil furent mises depuis lors à exécution et grâce à ce puissant concours, la municipalité dracénoise, bientôt délivrée de ses plus lourdes charges, par la très prudente et très habile administration de M. Clavier, maire de Draguignan, put, petit à petit, mettre le collège en état d'offrir aux familles un établissement où elles trouvaient des conditions de confort et d'hygiène suffisantes pour leur inspirer confiance; et chaque année M. Clavier, qui depuis plus de vingt ans n'a pas cessé d'être à la tête de la municipalité dracénoise, consacre quelques ressources aux améliorations à introduire dans le collège, de sorte que ces bâtiments du collège qui étaient en 1872 « dans un état lamentable de vétusté », commencent à présenter même des aménagements relativement luxueux dans certaines de leurs parties, comme par exemple au réfectoire où viennent d'être installées tout dernièrement en remplacement de vieilles tables recouvertes de toiles cirées un peu défraichies, de superbes plateaux de marbre blanc.

Les améliorations matérielles n'ont pas été les seules à se produire au collège, à la suite de l'aide prêtée par le conseil général à la ville de Draguignan. Profitant des avantages offerts par l'Etat pour la création de nouvelles chaires et secondant de tout son pouvoir les efforts de l'administration universitaire et les aspirations de M. le maire Clavier, le conseil municipal de Draguignan s'est attaché à donner successivement au collège, à mesure que le nombre des élèves s'accroissait et que, par suite, augmentaient les revenus des rétributions collégiales, un nombre de chaires suffisant pour assurer aux élèves des professeurs capables de les conduire jusqu'aux divers buts poursuivis par eux. Tout d'abord l'enseignement classique seul fut bien organisé et dès le dernier engagement décennal (1890) toutes les classes littéraires de la philosophie à la cinquième eurent un titulaire de 1er ordre. Deux chaires de mathématiques, l'une de 1er, l'autre de 2e ordre, une chaire de langues vivantes anglais et allemand, une chaire d'histoire 2e ordre et une chaire de physique, chimie et histoire naturelle 1er ordre complétaient le personnel enseignant consacré aux élèves de latin, et permettaient de lutter, par des succès, contre les très nombreuses et très intrigantes maisons rivales de la région. Puis, dès que les nouveaux programmes de l'enseignement moderne eurent paru on s'occupa de donner aux élèves qu'ils attiraient un enseignement absolument conforme aux instructions ministérielles. On obtint la création d'une chaire de français, 1er ordre, et la substitution à l'unique chaire d'allemand-anglais de deux chaires : l'une d'anglais (1er ordre), l'autre d'allemand (2e ordre) et la municipalité vota en plus d'abord 300, puis 400 fr. par an, auxquels l'Etat ajouta aussi 400 fr. consacrés à établir des cours d'italien pouvant conduire les élèves jusqu'au baccalauréat moderne, et dès le mois de juillet 1895, le collège présentait à la 1re partie de ce nouveau baccalauréat, 5 élèves dont 4 furent reçus à leur première épreuve. Depuis lors, chaque année, nos élèves de moderne nous donnent de 9 à 12 réceptions et souvent des mentions soit à la 1re soit à la 2e partie du baccalauréat moderne. Ces succès

contribuent à attirer chez nous des élèves de moderne qui ont toujours été au nombre de 60 ou 70 pendant ces dernières années.

Outre les élèves suivant les cours classiques ou modernes, le collège a toujours eu quelques élèves ne voulant ni de l'un ni de l'autre de ces enseignements. Ils se préparent aux surnumérariats des postes et télégraphes, des douanes, des contributions indirectes, aux examens de pharmacie, etc., et sont rattachés plus ou moins complètement à des classes dans les cours desquelles sont exposées les diverses connaissances dont ils doivent témoigner pour être reçus aux examens auxquels ils se préparent, et comme chaque année quelques-uns d'entre eux réussissent, leurs succès contribuent à nous attirer un certain nombre de recrues préparant les mêmes examens ou concours.

D'autres élèves encore, les uns rebutés par les difficultés des langues vivantes, les autres appartenant à des familles n'ayant ni l'intention, ni souvent les moyens de faire passer à leurs enfants plus de trois ou quatre ans dans un établissement d'instruction secondaire, n'avaient pas de but précis et perdaient à peu près leur temps. Emues de cette situation, l'administration collégiale et la municipalité dracénoise proposèrent à M. le Ministre et obtinrent la création d'une nouvelle chaire de sciences (1er ordre), et établirent pour ces enfants la préparation aux examens des arts et métiers et des apprentis mécaniciens et tout d'abord deux ou trois élèves furent successivement admissibles à l'école d'Aix mais aucun n'arriva; leur préparation était incomplète et ils étaient refusés à l'oral. Enfin, l'an dernier, une 2e chaire de français (3e ordre), fut créée au collège et destinée en partie aux deux premiéres années (5e et 6e) de l'enseignement moderne et en partie aux élèves préparant les arts et métiers. Dès lors les cours préparatoires à l'école d'Aix fonctionnèrent au collège dans de meilleures conditions et nous avons au mois de juillet dernier 1898 enregistré la réception à cette école de l'un de nos élèves, le seul qui fut dès lors en état de se présenter.

L'enseignement professionnel ayant fait ses preuves, la municipalité tint à lui assurer pour l'avenir un recrutement certain et

tout heureuse de pouvoir faire acte de généreuse philanthropie démocratique comme elle l'avait déjà fait à ma prière, lors de mon arrivée à Draguignan (avril 1894) en accordant la gratuité de l'instruction à tous les fils de professeurs et de fonctionnaires de l'instruction publique (secondaire ou primaire), elle décida que les enfants de l'arrondissement de Draguignan reçus au certificat d'études primaires antérieurement à la rentrée d'octobre et âgés à cette époque de moins de 13 ans seraient, sans exception, dégrevés de la rétribution scolaire exigée des externes.

Cette mesure, et aussi l'installation dans notre classe primaire et enfantine (en 1895) d'une institutrice pourvue du brevet supérieur et du certificat pédagogique à la place de l'instituteur jusqu'alors chargé de diriger nos plus jeunes élèves, venant s'ajouter à tout ce qui avait été fait dans le collège et pour le collège depuis le jour où, en 1873, M. Anglés avait sollicité le concours du conseil général du Var et à la constante et généreuse sollicitude de M. Clavier, maire de Draguignan, sans interruption depuis plus de vingt ans et de ses dévoués collaborateurs, MM. les membres du conseil municipal dracénois, explique les accroissements successifs et ininterrompus de la population scolaire du collège à qui la République, non plus, n'a jamais marchandé de considérables faveurs, puisqu'elle lui a toujours fourni une forte subvention s'élevant à ce jour à 19,400 francs et un nombre de boursiers nationaux, internes, demi-pensionnaires ou externes qui est de 10 à 12 en moyenne, dépenses auxquelles il convient d'ajouter neuf mille neuf cents francs alloués par l'Etat pour payer les compléments de traitements de MM. les profeseurs et répétiteurs appartenant à une classe supérieure à la 5e de leur ordre.

En résumé, les fluctuations de notre population scolaire présentent de 1879 à 1899 des augmentations constantes dans le nombre de nos élèves qui de 117 unités en 1879 arrivent fin décembre 1898 à 204,65 soit en plus : 97 unités 65.

Ces augmentations sont dues pour la plus grande part aux générosités du gouvernement républicain, du conseil général

du Var et aussi à la constante persévérance avec laquelle M. Clavier, maire de Draguignan, et ses collaborateurs du conseil municipal se sont attachés à réaliser dans le collège, autant qu'il leur a été donné de le faire, les améliorations matérielles et autres qui leur ont été demandées par l'administration de l'instruction publique, au cours de ces vingt dernières années.

Le 12 janvier 1899.

Le Principal,
G. Fabre.

TABLE

DES NOMS CITÉS DE QUARTIERS, LIEUX, DÉPARTEMENTS, PROVINCES ET ÉTATS (1)

(1) Les chiffres romains indiquent le tome; les chiffres arabes, la page.

TABLE

DES NOMS CITÉS D'AUTEURS ANCIENS ET MODERNES, DE PERSONNAGES HISTORIQUES, PROFANES OU SACRÉS

TABLE

DES NOMS CITÉS DE PERSONNES, ORDRES RELIGIEUX, CONFRÉRIES, CHAPELLES ET COLLÈGES

ERRATA

Tome XXII. Page 464, 3e ligne, au lieu de : *province en Provence*, lire : *province de Provence.*

— P. 480, 14e ligne, au lieu de : *plus de 200*, lire : *près de 200.*

— P. 481, 2e ligne, au lieu de : *philosophie*, lire : *physique.*

Tome XXIII. P. 4, note 2e ligne, au lieu de *Seillac*, lire : *Ceillac.*

— P. 23, note 2, au lieu de : *3e complémentaire an IX*, lire : *3e complémentaire an X.*

— P. 85, 24e ligne, au lieu de : *Entrecasteaux*, lire, *Entrevaux.*

TABLE

PIÈCES JUSTIFICATIVES




MALACOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DU VAR

PAR

PAUL BÉRENGUIER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES
DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN
ET DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES

Lors de la publication en 1882 de notre *Essai sur la Faune malacologique du département du Var* (1), nous avions surtout en vue la révision d'un catalogue défectueux, tout en esquissant à grands traits, pour plus tard, le plan d'une étude plus approfondie. Dix-sept années de recherches et d'observations sur le terrain nous engagent aujourd'hui à compléter notre essai. Certes, nous n'avons pas la prétention de dire que le Var est fouillé de fond en comble, qu'il ne nous réserve plus de surprises; nous croyons simplement posséder assez sa faune, pour nous permettre d'entreprendre un travail intéressant à plus d'un titre.

Bien peu de nos départements ont été sérieusement explorés en détail et la faune malacologique de certains d'entre eux reste encore totalement inconnue. En examinant avec un peu d'attention l'ensemble des données qui ont servi jusqu'à ces dernières

(1) *Bulletin de la Société*, t. XV, année 1884-1885.

années à asseoir la classification de nos mollusques terrestres et fluviatiles français, on reste surpris du nombre restreint des localités explorées, des stations indiquées pour toute la France; même, en parcourant les catalogues départementaux, on est frappé par la sécheresse, le laconisme de leurs vagues indications.

Ce sont cependant ces simples jalons, disséminés à travers la France, souvent sans aucune liaison entre eux, qui ont permis d'élever, en moins d'un siècle, la Malacologie Française à la hauteur d'une science Zoologique. Mais est-il bien possible, en se basant sur des stations aussi dispersées, d'établir scrupuleusement la courbe septentrionale et méridionale limitant l'habitat d'un mollusque? N'est-on pas obligé de supposer bien des points de cette courbe dans les lacunes séparant des stations aussi éloignées que dissemblables? Nous avons pensé que ce qui ne pouvait encore (faute de liaisons précises) être tenté pour la France, serait peut être possible pour un de ses départements soigneusement exploré; et, que cette tentative pourrait devenir un appoint sérieux à la Malacologie, si le département, servant de champ d'observation, offrait dans sa superficie toutes les oppositions possibles comme température, altitude, flore, hygrométrie, composition géologique du sol, etc.

A ce point de vue, le Var est privilégié. Au sud, la chaîne granitique boisée des Maures constitue, avec le massif volcanique de l'Estérel, un champ d'investigations exceptionnel. Au centre, en remontant les étages de ses côteaux fertiles, toute la faune centrale française se marie avec la faune méridionale. Plus haut, à partir de 500 mètres au-dessus du niveau de la

mer, nous sommes presque en faune alpestre s'accentuant de plus en plus. Vers l'est, la faune italienne fait invasion. A l'ouest, la Sainte-Baume et son massif nous offrent des types déconcertants. Que dire de la Foux de Draguignan, de Varages et des Garonnes de Fréjus, où les formes des eaux saumâtres et étrangères se retrouvent dans toute leur splendeur.

Tout en recherchant dans le Var les courbes limites dont nous parlions plus haut, nous avons été naturellement conduit à nous demander quel lien de parenté pouvait unir certaines formes très affines et cependant bien distinctes vivant, tantôt ensemble, tantôt séparément, suivant les habitats? Fallait-il voir dans certaines modifications plus ou moins générales du mollusque de simples VARIÉTÉS de l'espèce? Ou considérer ces modifications (si elles étaient véritablement héréditaires) comme l'indice de différentes RACES dérivées d'un même type spécifique? Etions-nous en présence d'un polymorphisme éphémère, simple jeu de la nature, n'obéissant à aucune règle précise d'hérédité, ou bien d'une modification profonde exactement transmissible de génération en génération, suivant les conditions générales où vivait le mollusque? Pouvait-il se modifier seulement dans certains de ses caractères, en se reproduisant tel, tout en conservant le cachet spécifique de ses premiers auteurs? Par suite, comment fallait-il comprendre le rang spécifique de nos nombreux mollusques, leurs *variétés* ou bien leurs *races* véritables?

Nous ne nous dissimulons pas qu'un tel problème est ardu, sinon insoluble, au moins pour le moment, quand il s'agit d'un animal comme le mollusque, peu facilement observable à l'état



libre durant un laps de temps assez long pour permettre de suivre de nombreuses générations successives, ainsi que leurs modifications éventuelles; ou bien, à qui il est presque impossible de fournir en captivité des conditions de milieu exactement semblables à celles où il vivait avant sa capture. Nous devons donc actuellement nous contenter de bien repérer l'*Area* de chaque *forme* admise comme distincte, en notant les transitions que nous avons pu observer sur le terrain et non dans le silence du cabinet. Ne faut-il pas préférer l'observation personnelle faite sur place, corroborée en suite par des recherches suivies, aux hypothèses tirées d'un examen consciencieux sans doute, mais pratiqué après coup dans le cabinet sur des spécimens envoyés de loin, sans que l'observateur ait connu, vu, parcouru lui-même le terrain de l'habitat, et examiné vivantes l'ensemble des formes soumises à son étude? Ne restera-t-il pas de l'observation personnelle et directe une base matérielle qui servira plus tard, alors que seront mieux fixés les difficiles éléments de la spécification?

Mais, avant d'aborder cette étude pleine de promesses comme d'inconnu, nous avons cru faire œuvre utile et combler une lacune en condensant dans notre *Malacographie du Var* tous les travaux de nos devanciers intéressant ce département. Malacologistes éprouvés ou débutants (pourquoi écarter ceux-ci?) y trouveront les éléments de détails qu'ils seraient obligés de rechercher dans une foule de notices ou d'ouvrages, souvent fort rares et coûteux, parfois impossibles à se procurer, qu'il n'est pas aisé d'avoir en même temps sous la main. Nous aurions voulu donner les figures de toutes les formes distinctes du Var.

Malheureusement devant la difficulté d'exécution et le coût excessif des planches en province, nous avons dû nous borner aux figurations les plus essentielles pour le moment, décidé que nous sommes à parfaire notre œuvre peu à peu.

Quelques-uns pourront trouver ces descriptions trop détaillées, ces planches superflues; mais nous ne voulons pas oublier de parti pris ceux qui pourraient étudier fructueusement la faune de leur pays, s'ils trouvaient le fil conducteur de leurs premiers pas, s'ils possédaient un ouvrage leur permettant de travailler d'une façon pratique sur leur faune locale. Parce que nous avons passé par ces difficiles débuts (devenus plus difficiles encore à mesure que les connaissances s'étendent), nous avons cherché à aplanir pour ceux qui suivront la voie après nous les premiers obstacles qui rebutent souvent, au lieu d'écrire uniquement pour le malacologiste expérimenté.

Notre travail s'adresse donc à deux catégories de lecteurs; arriverons-nous à satisfaire les uns et les autres? Nous le souhaitons sans oser l'espérer; mais, si nous nous trompons, qu'on nous pardonne au moins en faveur du but poursuivi.

Clos-Oswald, 1899.



OUVRAGES CONSULTÉS

BAUDON (Dr Auguste). — *Catalogue des mollusques du département de l'Oise*, 1852.

— *Nouveau catalogue des mollusques du département de l'Oise*, 1862.

— *Description d'un limacien de France nouveau*, 1868.

— *Mémoire sur les limaciens du département de l'Oise*, 1871.

— *Monographie des Succinées françaises*, 1877.

— *Supplément à la monographie des Succinées françaises*, 1877.

— *Deuxième et troisième suppléments*, 1879-1881.

BOURGUIGNAT (J.-R.). — *Catalogue des espèces du genre Ancylus*, 1853.

— *Monographie des espèces françaises du genre Sphœrium*, 1854.

— *Aménités malacologiques*, 1853-1860.

— *Malacologie terrestre et fluviatile de la Bretagne*, 1860.

— *Malacologie terrestre de l'île du Château-d'If près de Marseille*, 1860.

— *Spécilèges malacologiques*, 1861-1862.

— *Etude synonymique sur les mollusques des Alpes-Maritimes*, publiés par Risso en 1826, 1861.

— *Malacologie du lac des Quatre-Cantons et de ses environs*, 1860.

Bourguignat (J.-R.). — *Malacologie d'Aix-les-Bains*, 1862.

— *Malacologie de l'Algérie*, 1863-1864.

— *Mollusques nouveaux litigieux ou peu connus*, 1868.

— *Malacologie de la Grande-Chartreuse*, 1864.

— *Description d'espèces nouvelles de mollusques terrestres du département des Alpes-Maritimes*, 1865.

— *Species novissimæ molluscorum in Europæo systemati detectæ, notis diagnosticis succinctis breviter descriptæ*, 1876.

— *Histoire des Clausilies vivantes et fossiles de France*, 1876-1877.

— *Aperçu sur les espèces françaises du genre Succinea*, 1877.

— *Hélices françaises du groupe de la Telonensis*, 1877.

— *Description de deux genres algériens suivie d'une classification des familles et des genres des mollusques terrestres et fluviatiles du système européen*, 1877.

— *Matériaux pour servir à l'histoire des mollusques acéphales du système européen*, 1880-1881.

— *Description de quelques espèces nouvelles de mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Saint-Martin de Lantosque (Alpes-Maritimes)*, 1880.

Brard (Cyprien-Prosper). — *Histoire des coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent aux environs de Paris*, 1815.

Brevière.— *Tableau des Limaciens des environs de Saint-Saulge (Nièvre)*, 1881.

Cafici (Corrado).— *Contribuzione alla fauna malacologica Siciliana*, 1882.

Caziot (Commandant). — *Catalogue des mollusques vivants aux environs d'Avignon*, 1894.

COUTAGNE (Georges). — *Notes sur la faune malacologique du bassin du Rhône*, 1881.

— *De la variabilité de l'espèce chez les mollusques terrestres et d'eau douce*, 1882.

— *Recherches sur le polymorphisme des mollusques de France*, 1895.

DOUBLIER (oncle). — *Prodrome d'histoire naturelle du Var*, 1853.

DRAPARNAUD (Jacques-Philippe-Raymond). — *Tableau des mollusques terrestres et fluviatiles de France*, an IX.

— *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France*, 1805.

DUMONT et MORTILLET. — *Histoire des mollusques terrestres et d'eau-douce, vivants et fossiles de la Savoie et du bassin du Léman*, 1852-1854.

— *Catalogue critique et malacostatique des mollusques de Savoie et du bassin du Léman*, 1857.

DUPUY (l'abbé). — *Histoire naturelle des mollusques terrestres et d'eau douce qui vivent en France*, 1847-1852.

DUVAL (Jouve). — *Liste des mollusques du Var*. In Noyon. *(Statistique du département du Var)*, 1838.

FAGOT (Paul). — *Diagnoses d'espèces nouvelles pour la faune française*, 1884.

— *Quelques mots sur les classifications*, 1883.

— *Observations sur la répartition des mollusques terrestres et fluviatiles dans le système dit système Européen*, 1883.

FLORENCE (le frère). — *Etude sur l'*Helix Terveri *et sur les formes voisines qui vivent aux environs du Luc (Var)*, 1884.

FLORENCE (le frère). — *Espèces nouvelles du Luc (Var)*, 1886.

— *Mollusques de la montagne de Notre-Dame des Anges, chaine des Maures (Var)*, 1889.

HAGENMULLER.— *Malacologie de la Corse et de la Sardaigne*, 1888.

LESSONA et POLLONERA. — *Monografia dei limacidi Italiani*, 1882.

LOCARD (Arnould). — *Malacologie lyonnaise ou Description des mollusques terrestres et aquatiques des environs de Lyon, d'après la collection A. P. Terver*, 1877.

— *Notes sur les migrations malacologiques aux environs de Lyon*, 1878.

— *Etudes sur les variations malacologiques d'après la faune vivante et fossile de la partie centrale du bassin du Rhône*, 1880-1881.

— *Monographie des genres* Bulimus *et* Chondrus, 1881.

— *Catalogue des mollusques vivants terrestres et aquatiques du département de l'Ain*, 1881.

— *Sur la présence d'un certain nombre d'espèces méridionales dans la faune malacologique des environs de Lyon*, 1882.

— *Note sur les Hélices françaises du groupe de l'*Helix nemoralis, 1882.

— *Prodrome catalogue général des mollusques vivants de France, mollusques terrestres des eaux douces et des eaux saumâtres*, 1882.

— *Monographie des Hélices du groupe de l'*Helix heripensis, 1883.



LOCARD (Arnould). — *Sur quelques cas d'albinisme et de mélanisme chez les mollusques terrestres et d'eau douce de la faune française*, 1883.

— *De la valeur des caractères spécifiques en malacologie*, 1883.

— *Monographie du groupe de l'*Helix Bollenensis, 1884.

— *Monographie des Hélices du groupe de l'*Helix unifasciata, 1885.

— *Monographie des espèces françaises appartenant au genre* Valvata, 1889.

— *Révision des espèces françaises appartenant aux genres* Pseudanodonta *et* Anodonta, 1890.

— *Révision des espèces françaises appartenant aux genres* Margaritana *et* Unio, 1889.

— *L'influence des milieux sur le développement des mollusques*, 1892.

— *Descriptions de quelques* UNIONIDÆ *nouveaux pour la faune française*, 1893.

— *Les coquilles des eaux douces et saumâtres de France*, 1893.

— *Les coquilles terrestres de France*, 1894.

— *Ipsa Draparnaudi conchylia*, 1896.

— *Conchyliologie Portugaise. Les coquilles terrestres des eaux douces et saumâtres*, 1899.

MABILLE (Jules). — *Des Limaciens français*, 1870.

MASSOT (Dr Paul). — *Des Testacelles françaises*, 1870.

MICHAUD (Gaspard). — *Complément de l'histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de la France*, 1831.

MOITESSIER. — *Histoire malacologique du département de l'Hérault*, 1867.

MOQUIN-TANDON. — *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France*, 1855.

MORELET. — *Description des mollusques terrestres et fluviatiles du Portugal*, 1845.

NORMAND. — *Description de six Limaces nouvelles observées aux environs de Valenciennes*, 1852.

PALADILHE.— *Nouvelles miscellanées malacologiques*, 1866-1869.

— *Etude monographique sur les Paludinées françaises.*

— *Monographie du genre* Peringia *suivie de descriptions d'espèces nouvelles de Paludinidées françaises*, 1874.

— *Description de quelques nouvelles espèces de mollusques et prodrome à une étude monographique sur les Assiminées européennes*, 1875.

PANESCORSE (Ferdinand).— *Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles du Var*, 1853.

— *Tableau des mollusques terrestres et fluviatiles du Var*, 1880.

POLLONERA (Carlo).— *Monografia del genere* Vitrina, 1884.

— *Ebenco dei molluschi terrestri viventi in Piemonte*, 1885.

— *Sulla classificazione dei Limacidi del sistema europeo*, 1887.

— *Intorno ad alcuni Limacidi europei poco noti*, 1887.

— *Ebenco dei molluschi fluviatili viventi in Piemonte*, 1889.

— *Osservazioni intorno ad alcuni specie di Testacella*, 1889.

— *Recensement des Arionidæ de la région Paléarctique*, 1890.

— *Note su alcuni gruppi di specie del genere* Xerophila, 1892.

— *Studi sulle* Xerophila, 1893.

— *Appunti malacologia*, 1896.

RISSO (A.).— *Aperçu sur l'histoire naturelle des mollusques des bords de la Méditerranée*, 1826.



SAINT-SIMON.— *Etude des* Helix *du groupe de l'*Elegans, 1832.

SERVAIN (Dr).— *Annales de malacologie*, 1870-1886.

— *Etude sur les mollusques recueillis en Espagne et en Portugal*, 1880.

— *Histoire malacologique du lac Balaton en Hongrie*, 1881.

SOCIÉTÉ MALACOLOGIQUE DE FRANCE (Bulletin de la). 1884-1890.

WESTERLUND (Agardh). — *Fauna europœa molluscorum prodromus*, 2 fasc., 1876-1878.

I

ASPECT DU DÉPARTEMENT

ET DES RÉGIONS MALACOLOGIQUES

En considérant l'ensemble du département du Var, il paraît bien difficile, à première vue, de reconnaître quelque ordre au milieu de ce dédale de montagnes et de vallées qui semblent se heurter en tous sens. Cependant, après un examen plus approfondi, on ne tarde pas à voir que la structure du département offre assez de régularité pour pouvoir résumer sa topographie par quelques traits généraux.

Abstraction faite du massif de la Sainte-Baume qui s'étend depuis Saint-Maximin et Brignoles jusqu'aux environs de Hyères, formant un groupe séparé, l'ensemble du Var se divise naturellement en trois parties :

1° La RÉGION DES MAURES, dont le sol siliceux, qui constitue exclusivement tout le littoral d'Hyères à la Siagne, s'avance au nord jusqu'à Vidauban.

2° La RÉGION DE LA MONTAGNE, s'étendant sous forme de plateau dont la cimé, comprise entre 500 et 1,000 mètres d'altitude, atteint pour le plus haut sommet du département, *Lachens*, 1,713 mètres au-dessus du niveau de la mer.

3° La RÉGION DES CÔTEAUX, qui se développe entre les deux



premières, au-dessous de l'escarpement du plateau montagneux, dominant les inégalités de la région des Maures.

A côté de cet ensemble, le massif de la Sainte-Baume forme un noyau particulier, dans lequel on retrouve en miniature les trois principales divisions du département : *région mauresque*, d'Hyères à Six-Fours; *région des côteaux*, de la route de Cuges au Beausset, Ollioules et Saint-Nazaire; *région montagneuse*, dans tout le plateau qui domine Toulon et qui se termine par le sommet de la Sainte-Baume (1,154^{m}).

Un caractère commun aux trois grandes régions se trouve dans la direction générale de leurs vallées, des chaines de montagne et des cours d'eau, orientée de l'O. S.-O. à l'E. N.-E.

Au point de vue malacologique, il nous est maintenant facile de distinguer encore deux zônes nettement établies. La première en subdivisant la *région de la Montagne* en deux parties par une ligne limitative de la végétation de l'olivier. La portion septentrionale prenant le nom de *région subalpestre*, la portion inférieure celui de *région montagneuse*; la seconde, séparant la *région des côteaux* du massif des Maures, elle est formée par deux grandes vallées à pentes inverses, jointives à la ligne de partage de leurs eaux : au S.-O., la vallée du Réal-Martin et du Gapeau; au N.-E., la vallée de l'Aille et de l'Argens, dont le col de jonction se trouve à la hauteur de Gonfaron (210^{m}).

Nous entrerons dans quelques détails, qui nous paraissent nécessaires sur ces cinq régions malacologiques :

1° Région mauresque. — Terrain cristallin, schisteux ou volcanique.

2° Grande vallée. — De Toulon à Fréjus.

3° Région des côteaux. — Altitude maxima 500 mètres.

4° Région montagneuse. — De 500 mètres jusqu'à la limite de végétation de l'olivier.

5° Région subalpestre. — Depuis la disparition de l'olivier, jusqu'aux limites septentrionales du département.

§ 1er. — Région Mauresque

Le système des Maures couvre seulement 800 kilomètres carrés de superficie; mais il possède à lui seul un bassin fluvial complètement fermé, offrant en raccourci tous les phénomènes que présentent les vallées des grands fleuves. Il a sa chaîne principale, ses chaînons latéraux, ses vallons, ses gorges, ses torrents et ses rivières. Ses massifs de gneiss, de granite, de schistes, de roches volcaniques en font un ensemble distinct non seulement du reste du département, mais encore de toute la Provence. Son climat spécial est à nul autre pareil; c'est une petite Afrique tempérée par les brises de la rivière du Ponent. Seul le vent du N. N.-O., le *Mistral*, contrarie en certains points une flore toute tropicale. En été un ardent soleil surchauffe ces collines, tarissant l'eau qui court et cascade le reste de l'année dans les nombreux vallons, oasis touffues, où se réfugient des trésors botaniques.

Malheureusement si la main de l'homme a pu réaliser elle aussi des prodiges en quelques localités plus accessibles ou plus à la mode, elle a su de même détruire bien des merveilles, que la nature seule s'était complue à développer partout. Le fer et le feu ont fait leur œuvre : les coupes d'arbres, exécutées d'une façon aussi avide que déréglée, les incendies qui chaque

année ravagent les forêts couvrant autrefois toute la chaîne des Maures, ont laissé les traces désolées de leur passage sur nombre de croupes dénudées aujourd'hui, jadis ombreuses et fertiles.

Comme on devait s'y attendre, le régime pluviométrique des Maures s'est fortement ressenti de cet état de choses : les pluies sont devenues plus rares, moins régulières, plus orageuses, l'équilibre naturel entre la mer voisine et les forêts dominantes ayant été détruit. Sans crainte d'exagération, on peut dire que sur toute la côte les grandes forêts d'autrefois n'existent plus à partir de la crête principale. Des chênes-lièges, relativement jeunes, des pins maritimes vigoureux, mais loin d'être adultes, disputent l'humus, répandu en mince couche sur les roches cristallines, aux envahissements des arbousiers, des bruyères et des genêts. Les cistes pullulent à la moindre éclaircie, s'étendant comme une lèpre sur tous les points absolument déboisés, étouffant, de complicité avec un soleil tropical, tout essor forestier.

Tous les vallons descendant des sommets voient prospérer dans leurs replis le myrte et, plus près de la mer, le laurier rose à l'état sauvage, s'ils peuvent conserver durant la saison estivale quelque peu d'humidité de l'hiver; chose rare, car le sol, véritable filtre, poreux au suprême degré, laisse instantanément traverser les pluies jusqu'au sous-sol rocheux ou argileux. Cela explique les conditions exceptionnelles de saine humidité des Maures durant l'hiver, humidité chaude pour les vallons et les pentes exposés au soleil et abrités des vents du nord, froide et glaciale pour les autres: le sol s'imprégnant

d'abord de la quantité d'eau nécessaire jusqu'à ses assises étanches, mais laissant, aussitôt après, écouler l'excédent. Par suite, les sources des Maures, si elles sont nombreuses, excellentes comme eaux vives sortant directement des poches du roc par de minces fissures après de longs parcours, ont généralement en été un très faible débit, alors que durant l'hiver elles peuvent se donner l'allure de petits torrents. Une de leur bizarrerie est d'affectionner les sommets; bizarrerie plus apparente qu'inexplicable, vu la composition et la structure du sol. En retour peu ou point de mollusques dans ces sources, pas un Operculé, quelques très rares *Limnées* ou quelques *Pisidies* transportées là, par hasard, naissant et mourant suivant les caprices du temps et des sources.

Si les pentes méridionales et occidentales des Maures ne peuvent plus actuellement étaler à nos yeux leur majesté passée, les crêtes de la chaîne, ainsi que les pentes plus ou moins septentrionales ont su, en grande partie, la conserver. Là, les arbres séculaires se dressent encore imposants sous leur couche de lichens; les vieux chênes-liège, au tronc sanglant, étendent leurs bras tortueux, grisâtres, tout gercés de vieille écorce, dominés par les grands pins maritimes élancés comme des colonnes. Au-dessous, l'humus lentement se forme, donnant naissance à de délicates fougères, à de mignonnes plantes forestières. Dans les vallons ombreux, disparaissant sous le fouillis inextricable des ronces et des fougères géantes, grimpent, s'élancent et retombent la vigne sauvage, le houblon, la clématite et le chèvrefeuille, enlaçant leurs festons aux branches des aulnes tout habillés de lierre. Encore là, malheureusement,

la main de l'homme doit intervenir, réprimant à regret cette luxuriante nature, s'il veut en conserver sagement une partie exploitable, se servant du feu pour la préserver du feu. Singulière antithèse! étrange culture! mais consacrée par l'expérience; et ce n'est pas sans tristesse que chaque année le forestier prudent fait le sacrifice de cette beauté sauvage, abri et berceau de nos mollusques. Malheureux mollusques, comment résistez-vous à tous ces cataclysmes, si souvent répétés? Heureusement pour vous le vallon est là tout proche, avec ses roches moussues et son humidité latente qui se rient du feu!

La chaîne des Maures court du S. S.-O. au N.-E. E.; sa direction est sensiblement parallèle au rivage de la mer. La région Mauresque se trouve donc circonscrite par la Méditerranée, par le Gapeau et son affluent le Réal-Martin qui côtoient le flanc occidental des Maures jusqu'à Pignans et Carnoules; de Pignans jusqu'en face des Arcs par l'Aille, ensuite par l'Argens, qui poursuit les dernières falaises jusqu'aux rochers de Roquebrune, traverse la vaste plaine de Fréjus, séparant les Maures du massif de l'Estérel.

Limité au S. par la vallée de l'Argens et la mer, à l'O. par la rivière de l'Endre, au N. par le Biançon et le Riou-Blanc, à l'E. par la Siagne, au S.-E. par la mer, l'Estérel offre avec les Maures une similitude assez grande pour le comprendre dans la région Mauresque (1). Nous avons indiqué le sol de cette région et par suite celui de l'Estérel comme cristallin et volca-

(1) Les îles d'Hyères par leur composition géologique, leur climat et leur flore font aussi partie de la région Mauresque.

nique; il nous semble inutile d'entrer dans plus de détails à ce sujet.

L'arête principale des Maures commence à se dessiner sur les bords du Réal-Martin entre Hyères et Pierrefeu : elle oscille entre les altitudes suivantes avant d'aboutir au rocher de Roquebrune à pic sur l'Argens; sommet de Sauvebonne 299^m, le Comtadon 352^m, l'Obbède 469^m, Ragusse 509^m, Treps 648^m, Valverdun 638^m, la Garde-Freinet 405^m, Colledure 538^m, le Revest 278^m, Gratteloup 370^m, Peygros 528^m, Saint-Martin 521^m, le Clos-Oswald 220, Rocher de Roquebrune 371^m (1).

L'arête principale de l'Estérel est presque perpendiculaire à celle des Maures, par suite parallèle à la grande vallée de l'Argens. Partant des bords de l'Endre pour aboutir à la Siagne dans les Alpes-Maritimes, elle passe par les altitudes suivantes : Pic Rébéquier 446^m, Castel-Dio 561^m, le Défens 417^m, les Adrets de Montauroux 386^m, Castel de Guiot 416^m, Farinas 480^m, Pic de Venadon 439^m (2).

Il ne nous reste plus qu'à indiquer sommairement les petits cours d'eau, les petites vallées d'alluvions et les plages marines.

Pour le versant côtier des Maures : la Giscle et la Molle, qui se confondent sous Cogolin et forment le marécage de la Foux séparé de la mer par une barre de sable; le Pracoumiou, descendant des cimes de la Garde-Freinet et du Plan-de-la-Tour; le reste est à négliger comme de simples torrents asséchés en grande partie.

Pour les versants O., N. et N.-E. : le Collobrier qui prend nais-

(1) Les plus hauts sommets des Maures sont Notre-Dame des Anges et la Sauvette (779^m).

(2) Le plus haut sommet de l'Estérel est le Mont-Vinaigre (616^m).



sance à l'est de Collobrières pour se joindre au Réal-Martin près de Pierrefeu; le Couloubrier descendant des crêtes du Plan-de-la-Tour et se jetant dans l'Argens entre le confluent de l'Aille et le Muy; la petite rivière des Mayons-du-Luc et celle de Mourrefrey partant de la crête principale des Maures et se joignant à l'Aille.

Pour le versant méridional de l'Estérel : le Reyran venant de Bagnols et se jetant à Fréjus dans l'Argens; la Garonne de Saint-Raphaël et la rivière d'Agay, véritables petits torrents desséchés, sauf à leur embouchure; enfin à l'E., le Riou descendant du Mont-Vinaigre et au N., le Biançon venant de Fayence, affluents de la Siagne; à l'O., l'Endre se jetant dans l'Argens après avoir reçu la rivière de Claviers.

La seule petite vallée d'alluvions, assez importante pour être notée, est celle de la Molle qui prend naissance à Cogolin, encadrée au N. par les collines de la Molle et de Grimaud, au S. par celles de Gassin et de Saint-Tropez.

Enfin, on compte le long de la côte sept plages marines : celles d'Agay, de Saint-Raphaël, de Villepey, de la Garonnette, de Sainte-Maxime, de Saint-Tropez, de Cavalaire, du Lavandou et d'Hyères.

En terminant sur ce point, faisons remarquer que l'humus, mélangé de sables divers, entraîné par les eaux mauresques dans la grande vallée qui ceinture le massif, sert de transition insensible entre la région calcaire des côteaux et la région cristalline et éruptive; qu'il y a lieu en conséquence de tenir compte de cette route toute tracée pour l'immigration lente de certains mollusques de l'une dans l'autre région.

Dans l'Estérel le même fait se reproduit au S., à l'O. et au S.-O.; au contraire, au N. et au N.-E. le terrain change brusquement de nature, passant sans transition du grès ou du micaschiste au muschelkalk, de même que la température se refroidit assez subitement par suite de l'altitude progressive.

§ 2. — Grande Vallée

Cette vallée, d'une longueur de quatre-vingt-onze kilomètres, est en réalité formée (comme nous l'avons déjà dit), de deux vallées à pentes opposées, jointives au faîte de partage de leurs eaux à la hauteur de Carnoules et de Pignans : l'une se dirige vers le S.-E., c'est celle des rivières de l'Aille et de l'Argens; l'autre incline vers le S. S.-O. avec les rivières du Réal-Martin et du Gapeau. Sa largeur varie; on peut lui attribuer : cinq kilomètres à Hyères, trois de Solliès à Cuers, cinq vis-à-vis Pierrefeu; de là elle diminue insensiblement jusqu'à Carnoules, où elle se trouve réduite à six cents mètres; puis s'élargissant, elle reprend trois kilomètres au droit de Pignans et Gonfaron, huit dans la plaine du Luc, pour se retrécir de nouveau à Vidauban, où elle n'a plus qu'une largeur de deux mille cinq cents mètres jusqu'aux Arcs; ensuite elle s'ouvre sur plus de huit kilomètres en formant l'estuaire de l'Argens.

Il est bien difficile de tracer des limites exactes à cette région; la ligne de démarcation est si capricieuse, si insensible que la transition d'une région à l'autre est inappréciable, surtout à cause de l'étagement gradué du sol du S. au N. Pour être clair, nous avons dû adopter comme limites, très conventionnelles, il



est vrai, mais suffisamment approximatives, les cours d'eau et les voies de communication (1).

La route nationale de Toulon à Fréjus servira de limite pour le bord septentrional de la vallée, en passant par la Valette, Solliès-Farlède, Solliès-Ville, Solliès-Pont, Cuers, Puget-Ville, Carnoules, Pignans, Gonfaron, le Luc, le Cannet, Vidauban, le Muy et le Puget-sur-Argens. Du côté des Maures, la vallée se trouve tout indiquée par les rives du Gapeau, du Réal-Martin, de l'Aille et de l'Argens. A noter, à partir d'Hyères, en remontant vers le N., trois îlots montueux dérivant du système des Maures (comme aussi la presqu'île de Six-Fours-la-Seyne). Ce sont ceux de Carqueiranne, du Fenouillet, du Roc de Monie, qui s'étendent de la Crau-d'Hyères à Cuers.

Le climat de la vallée se ressent de la proximité de la région Mauresque et de la région des Côteaux, jouissant de la température des Maures à ses deux extrémités, pour subir de plus en plus l'influence des côteaux, à mesure que l'on remonte ses pentes. Le *Mistral* y souffle parfois avec violence, surtout dans la partie comprise entre Solliès-Pont et Fréjus, véritable couloir où il s'engouffre sans cependant trop dessécher les terres à cause du voisinage des rivières, ni trop les refroidir en hiver, grâce à l'exposition et à la direction de ses contreforts, orientés au soleil, réverbérant la lumière et la chaleur. Aussi les palmiers et les lauriers-roses se rencontrent sur tous les points bien exposés.

Toute la vallée est livrée à la culture : la vigne, les céréales,

(1) Nous ferons de même pour les régions suivantes.

les prairies dominent, associées aux oliviers et aux arbres fruitiers; quelques petits bois de pins et de chênes-liège, franchissant la limite des pentes mauresques, sont disséminés sur ses bords. De nombreux fossés d'irrigation ou d'écoulement sillonnent ces riches plaines de concert avec les affluents du Gapeau et du Réal-Martin; tandis que l'Aille reçoit: d'un côté la petite rivière du Riotort, venant des environs du Luc; de l'autre les nombreux filets d'eau qui descendent des Maures. Le lit du Gapeau et de ses affluents est généralement pierreux; l'Aille et l'Argens ont, au contraire, un fond plus vaseux et plus sablonneux vers la fin de leur parcours.

A partir du Muy les débordements de l'Argens sont fréquents; ils tiennent d'une part à l'insuffisance de la pente, d'autre part à la barre que les flots de la mer forment à son embouchure quand souffle le vent d'est. Autrefois ces débordements entretenaient dans la plaine de Fréjus et de Roquebrune de vastes marécages, aujourd'hui disparus grâce à un système de grands fossés d'écoulement appelés garonnes. De tous ces marais il ne reste plus actuellement que l'étang de Villepey, situé à moins d'un kilomètre de la rive droite de l'Argens et séparé de la mer par une simple barre de sable. Cet étang, dont le fond est en contrebas du niveau de la mer, a une profondeur moyenne de un à trois mètres. Sa superficie est d'environ vingt hectares; un canal d'avivement le fait communiquer avec l'Argens. Ses eaux sont fortement saumâtres, car presque toujours, pendant les tempêtes, la mer, franchissant la barre, l'envahit. Ses environs, en remontant plus de deux kilomètres dans la plaine de Roquebrune, sont couverts de joncs nains et de tamaris; son bord



méridional avoisine les Maures. L'estuaire du fleuve se soude naturellement, à droite, avec la plage de Saint-Raphaël, à gauche, avec celle de Villepey.

La vallée de l'Argens proprement dite qui, à partir du confluent de l'Aille, remonte dans la région des Côteaux, est une route toute tracée pour les mollusques de cette partie du département descendant dans la grande vallée; il en est de même pour la vallée du Gapeau qui vient du massif de la Sainte-Baume. Les terres végétales recouvrant le sous-sol de grès rouge de la grande vallée, sont en grande partie formées par la désagrégation des collines environnantes. Du côté des Côteaux, les détritus de la roche marneuse donnent une terre très riche en argile et en calcaire; tandis que du côté des Maures le sol argilo-sablonneux domine. Les véritables terres d'alluvions se trouvent donc localisées aux embouchures du Gapeau et de l'Argens.

Les mollusques fourmillent dans cette région privilégiée où les meilleurs éléments de vitalité se trouvent accumulés.

§ 3. — Région des Côteaux

La région des Côteaux succède immédiatement à la grande vallée qui la sépare des massifs Mauresques. Elle se compose d'une série d'ondulations ascendantes, entrecoupées par de nombreux cours d'eau; sa superficie d'environ deux mille cinq cents kilomètres carrés, affecte la forme d'un triangle, dont le sommet se trouverait à la limite orientale du département, sur les bords de la Siagne, et dont la base s'appuierait sur la limite des Bouches-du-Rhône, entre le massif de la Sainte-Baume et la Durance. S'épanouissant ensuite dans le département des

Bouches-du-Rhône, elle contourne les contreforts occidentaux de la Sainte-Baume pour revenir mourir au sud de ce massif, dans le Var, en longeant les routes de Cuges, du Beausset, d'Evenos, d'Ollioules et de Saint-Nazaire.

Sa limite septentrionale bordant la région Montagneuse est formée par les routes de Gréoulx à Saint-Julien, la Verdière, Varages, Tavernes, Fox-Amphoux, Sillans, Salernes, Villecroze, Flayosc, Draguignan, Callas, Claviers, Bargemon, Seillans, Fayence, Tourrettes, Callian, jusqu'à la Siagne; du côté de la Sainte-Baume, par les routes de Trets à Pourcieux, Saint-Maximin vers Nans, celles de Rougiers à Tourves, de Tourves à Brignoles, Flassans; enfin par les montagnes qui dominent Besse, Sainte-Anastasie, Roquebrussanne et la route de Roquebrussanne à Néoules, Rocbaron et Puget-Ville. Au S. elle est limitée par le massif de l'Estérel et la grande vallée du Muy à Puget-Ville. Son altitude varie entre quatre-vingt et cinq cents mètres (1).

Son climat est plus ou moins doux suivant qu'elle participe plus ou moins à celui des Maures, ou qu'elle est mieux abritée contre les courants d'air froid descendant des régions Montagneuse et Subalpestre qui la dominent. Ces deux circonstances, favorables à une végétation constamment active, se rencontrent surtout dans la partie orientale du département; là où une élévation plus brusque des chaines de montagne présente des flancs de côteaux ouverts au midi, mais fermés aux vents froids

(1) Il est inutile d'ajouter que l'altitude maxima de 500 mètres ne suit pas exactement cette limite, mais elle ne s'en écarte pas beaucoup.



qui désolent les hauts plateaux. Aussi cette dépression subite qui se manifeste à l'E., imprime une forte inflexion vers le N. à la ligne isotherme.

On peut distinguer dans la région des Côteaux trois grandes pentes générales formées : du N. au S. par les contreforts de la région montagneuse ; du S.-O. à l'E. par les escarpements du massif de la Sainte-Baume (ces deux premiers sont tributaires de l'Argens) ; de l'E. au N.-O. par les collines de Pourrières, Artigues, Rians, Esparron, la Verdière, Saint-Julien, dont les eaux se jettent vers la Durance ou les Bouches-du-Rhône (1). A l'O. du département l'exhaussement du sol entre les plaines de Pourrières et les environs de Vinon, laisse subsister une véritable trouée dont profite le mistral.

La majeure partie de cette région est composée de terrain jurassique et de muschelkalk avec quelques émergeances de tertiaire moyen et supérieur.

Des forêts, où le chêne-blanc et surtout le chêne-vert dominent, mélangés de pins rabougris, couvrent environ les deux tiers du sol. Les terrains cultivés sont consacrés aux céréales, à la vigne, et les oliviers s'y retrouvent partout associés ; sur les bords de tous les cours d'eau les arbres fruitiers prospèrent à côté de nombreuses et belles prairies. Quelques localités plus ou moins favorisées par la richesse du sol, s'adonnent à la production de certains légumes ; les flancs de côteaux pierreux, bien exposés, trouvent eux-mêmes, de Saint-Cyr à Saint-Nazaire, le long de la côte, une ressource importante dans la culture des

(1) L'Arc en partant de Pourcieux.

immortelles ou des oignons à fleurs sur les parties mieux partagées en humus.

Son système orographique est fort compliqué par suite du grand nombre de petits cours d'eau tributaires des affluents de l'Argens qui serpentent en tous sens dans chaque repli important des collines. Nous ne signalerons ici que les principaux qui conservent toute l'année au moins un filet d'eau courante.

L'Argens naît aux environs de Seillons, à 270 mètres d'altitude au milieu de collines calcaires, aux roches fissurées, ombragées par la forêt d'Ollières. Son lit sinueux, resserré en plusieurs endroits, bordé de beaux arbres dans toute son étendue, est creusé en grande partie dans le tuf, depuis Seillons jusqu'à Taradeau où il quitte le terrain calcaire; des fragments de tuf, détachés peu à peu par les eaux, l'encombrent parfois, créant ainsi de véritables cataractes en miniature. La direction générale de l'Argens est du N. N.-O. vers l'E. S.-E. Ses principaux affluents sont :

Le Cauron, sortant du massif de la Sainte-Baume, aux environs de Rougiers; en été, la partie inférieure de ce petit cours d'eau demeure à sec.

Le torrent des Rigoirds, descendant des hauteurs d'Artigues.

L'Eau-Salée, qui vient se perdre dans l'Argens, au-dessus de Châteauvert, après avoir reçu, près de Barjols, le Fauvery et la rivière des Ecrevisses. L'Eau-Salée porte bien son nom, malgré sa cristalline transparence, son goût est fortement saumâtre; mais, contre notre attente, aucun mollusque n'y vit depuis sa source jusqu'à sa rencontre avec la rivière des Ecrevisses où son amertume disparaît.



La Ribeirotte, qui naît près du Val, par les Treize-Raïs, fontaine considérable, sourdant par treize orifices comme l'indique son nom.

La Cassole, qui sort de la Foux de Saint-Martin et rejoint l'Argens à Carcès.

La Caramy, qui reçoit l'Issole au-dessus de Carcès, naît dans le vallon de Mazaugues, au pied d'une chaîne de rochers de 800 à 900 mètres d'altitude. Le lit de la Caramy, d'abord très encaissé, est en partie calcaire, en partie quartzeux, souvent à sec entre Brignoles et Vins. Son cours ne se régularise qu'après la jonction de l'Issole, descendue aussi du même massif. L'Issole est une de nos plus charmantes rivières, en partie à sec durant l'été, disparaissant tout à coup pour reparaître plus loin, ombragée, ou plutôt enfouillie sous une végétation luxuriante. Elle déborde parfois entre Besse et Flassans, mais plus fréquemment dans la plaine de Cabasse, à cause du resserrement de son lit insuffisant pour contenir les eaux tumultueuses des crues qui cependant, malgré leur vitesse, n'arrivent point à corroder ses rives, tantôt tufeuses, tantôt formées d'une terre argilo-calcaire.

La Bresque, descendant des hauts plateaux de la région montagneuse.

La Florièye, issue des collines de Tourtour.

La Nartuby, naissant dans la région subalpestre, au pied des montagnes qui portent le grand plan de Canjuès. Après avoir traversé la région montagneuse, cette rivière, obliquant un peu vers le S.-E., parcourt la région des Côteaux depuis Draguignan jusqu'au Muy, recueillant aux environs de Trans les eaux salines aluminées de la Foux.

Nous ne pouvons passer sous silence les étangs de Tourves, le lac de Besse, les grand et petit Laouciens sur la route de Roquebrussanne à Garéoult, la Foux de Draguignan.

Les étangs de Tourves, au nombre de trois, sont situés à peu de distance les uns des autres, au nord-est du village, au pied d'une colline calcaire. Le premier, de forme circulaire, mesure trois hectares neuf cent vingt mètres de superficie sur douze mètres de profondeur; ses eaux baissent de trois mètres en été. Le second, au nord du premier, à une distance d'une centaine de pas, bien qu'ayant la même profondeur, ne mesure que dix-huit cent quatre-vingt mètres de superficie; il est aussi de forme assez circulaire. Le troisième, encore plus petit, mesure seulement trois cent trente mètres carrés sur quatre mètres de profondeur.

Dans les trois étangs l'eau se soutient toujours au même niveau, ce qui fait supposer qu'ils communiquent intériaurement et qu'ils sont les seules parties apparentes d'un grand amas d'eau souterrain. L'eau, assez fortement saumâtre, peu transparente, bien que limpide, a des reflets noirâtres; les rives, légèrement en contre-bas des terrains voisins, plongent subitement, ce qui pourrait indiquer une origine volcanique. Les mollusques aquatiques y sont très rares; aussi est-il fort curieux de constater dans le plus grand la présence d'une limnée magnifique et de grande taille *(L'Helophila* Bourg.) qui n'existe nulle part ailleurs dans le département (1).

(1) Nous reviendrons sur les habitats reconnus de cette limnée qui manque absolument dans tout le voisinage du département.



Le lac de Besse, de forme presque ronde, est situé au nord du village, au pied d'une colline calcaire qui lui fournit une source abondante; il a quatre hectares quinze ares de superficie. On lui attribue trente-trois mètres de profondeur; mais durant les sécheresses les eaux baissent de sept mètres en laissant des marais sur ses rives; son trop plein se déverse par un canal d'irrigation avant de rejoindre l'Issole. Envahi par de fines et longues herbes aquatiques, ce lac défie tous les dragages. Nous avons dû nous contenter d'en explorer les rives couvertes de roseaux, sauf la plus septentrionale qui se termine par un à pic contre la falaise. Les mollusques y sont rares et ce n'est qu'à partir du déversoir qu'ils commencent à pulluler.

Le grand et le petit Laoucien sont restés aussi rebelles aux recherches. Le grand Laoucien, d'une superficie d'un hectare environ, aurait trente-neuf mètres de profondeur et seulement vingt-cinq mètres en été; malheureusement il est inabordable, situé qu'il est au fond d'une excavation à pic où brille une eau d'un bleu profond. Le petit Laoucien, à sec en été, est accessible par des pentes assez raides mais praticables, et ce n'est pas sans surprise que nous avons recueilli (1), au bord d'un carré de haricots semés sur le plafond même de l'entonnoir, des planorbes *vivants* sous les pierres recouvertes de mousses aquatiques desséchées depuis plus de trois mois par un soleil torride.

La Foux de Draguignan, située à trois kilomètres au S. de cette ville, jaillit dans un petit repli de terrain pour former

(1) Le 14 septembre 1898.

immédiatement un cours d'eau assez volumineux, puisque son étiage moyen approche de seize cents litres à la seconde. La saveur amère de ses eaux, pourtant si limpides, y révèle du sulfate de magnésie mêlé à des sulfates et chlorures alcalins : son degré hydrotimétrique est de 16°; son analyse serait, d'après M. Robinet, pour 1 litre (1) :

Carbonate de chaux	0gr 237
Chlorure de calcium et sulfate de chaux	0 763
Sulfate de magnésie et chlorure de magnésium	0 397
Chlorure de sodium (sel marin) et sulfate de soude	3 750
	5gr 132

En effet, 1 litre de cette eau donne par évaporation à siccité un résidu pesant 5 gr. 0,50, chiffre qui se rapproche d'une façon remarquable du résultat de l'analyse.

Contrairement à la rivière de l'Eau Salée de Barjols, la Foux de Draguignan nourrit non seulement des mollusques absolument spéciaux aux eaux saumâtres des étangs côtiers, mais encore une multitude d'autres communs à toutes les eaux douces.

§ 4. — Région Montagneuse

Les ondulations progressives de la région des Côteaux nous ont conduit peu à peu jusqu'aux premiers contreforts de la montagne, qui va s'élevant de plus en plus dans la direction du N.-E. pour atteindre la limite extrême de la végétation de

(1) *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. IV, janvier 1863, p. 255.



l'olivier. Encore fertile vers le midi, l'aridité de cette région s'accroît à mesure que l'on s'éloigne des côteaux pour se rapprocher de la région Subalpestre. Une partie de la région Montagneuse s'avance au N. jusqu'aux frontières du Var, entre Montmeyan et Vérignon, par suite d'un vallonnement plus accentué dans la direction S.-N., échancrant ainsi la région Subalpestre, dans laquelle elle s'enfonce comme un coin dont l'extrémité atteindrait le Verdon sous Bauduen.

En raison de l'élévation du sol et des chaînons dont elle est couverte, la région possède une température qui se refroidit de plus en plus à mesure que l'on s'élève aux environs de 700 mètres. Cette altitude forme la limite de la région Subalpestre indiquée presque exactement par les routes de Gréoulx à la Verdière, Montmeyan, Baudinard; par celles de Bauduen à Vérignon, Ampus, Châteaudouble, Montferrat; ainsi que par les sommets dominant Bargemon, Seillans et par la Siagnole de Neisson jusqu'à sa jonction à la Siagne.

Le massif de la Sainte-Baume, avant de se fondre dans la région des Côteaux, envoie vers l'E. deux groupes de montagnes qui par leur altitude font transition entre la région des Côteaux et la région Subalpestre, à laquelle le massif de la Sainte-Baume appartient en grande partie. Ces deux groupes, sur lesquels végètent en quelques points l'olivier, sont séparés par la vallée de l'Issole, de Roquebrussanne à Flassans. Le groupe septentrional est limité par les routes de Tourves à Brignoles, Brignoles à Flassans, par la barre de Saint-Quinis, au-dessus de Besse et Sainte-Anastasie, ainsi que par les hauteurs de Roquebrussanne. Le groupe méridional est limité par les routes

de Roquebrussanne à Rocbaron et Puget-Ville, ensuite par celle de Puget-Ville, Cuers et Solliès-Pont, s'appuyant sur la Grande Vallée, et enfin par celle de Solliès-Pont, Belgentier, Méounes, pour aboutir à Roquebrussanne. Ces deux groupes se rattachent à la région Montagneuse.

La presque totalité de cette région est formée par le terrain jurassique. Déjà les cultures deviennent plus rares, les oliviers s'éclaircissent, la vigne s'étiole; des bois touffus couvrent les trois quarts de la montagne dont le sol devient de plus en plus pierreux, les gorges plus profondes, les pentes de plus en plus accentuées.

Au-dessous de Montmeyan prend naissance la Bresque qui reçoit la Grave, venue d'Aups, par un étroit et pittoresque vallon. Villecroze et Tourtour ruissellent d'eaux vives; plus à l'E., la Nartuby, descendue des plateaux Subalpestres, se grossit, au sortir des gorges de Châteaudouble, de la rivière d'Ampus et de la grande source des Frayières; enfin, aux limites orientales du département, la Siagne sert de ligne de démarcation.

La faune de cette région se modifie déjà d'une façon sensible; certains genres, assez clairsemés au nord de la région des Côteaux, commencent à devenir plus fréquents, tandis que d'autres, très abondants dans la Grande Vallée de Toulon à Fréjus et dans la région des Côteaux, ne se rencontrent que çà et là.

Plus on s'enfonce dans la région Montagneuse, plus la sécheresse et la nature pierreuse du sol augmentent, plus les cours d'eau s'encaissent et ont leur lit encombré par les débris des roches voisines; par suite, la faune aquatique se réduit à quelques



genres et les acéphales deviennent de plus en plus rares dans ces cours d'eau aux allures torrentueuses, qui ne peuvent que rarement offrir un fond propice à leur paisible développement. En revanche les roches fissurées ou creusées d'excavations abritent bien des mollusques intéressants : telle est la Grotte des Chauves-Souris, dans les gorges de Châteaudouble, qui malgré ses faibles dimensions sert de retraite à une *Hyaline* fort rare et jusqu'ici inconnue dans le midi.

§ 5. — Région Subalpestre

Nous voici arrivés au pied des derniers gradins qui nous séparent des Alpes. Brusquement le paysage change : au-dessous, un escalier gigantesque formé de montagnes, de collines, puis de pentes plus douces plaquées çà et là de taillis, d'oliviers, de vignes et de champs cultivés; à l'horizon, s'estompant à peine, le profil des Maures, presque méconnaissables sous leur voile de vapeurs, et la vague silhouette des crêtes de la Sainte-Baume; derrière nous, au-dessus de nos têtes, des rocs dénudés, tantôt coupés à pic, tantôt bossuant de leurs débris épars des champs de lavande, véritable désert presque radieux aujourd'hui sous les gais rayons du soleil tempérés par l'air vif des Alpes, bientôt triste et majestueux sous la blanche livrée de neige revêtue pour de longs mois.

Ici plus de terrains cultivés, si ce n'est aux environs de pauvres bourgades réfugiées au pied des hautes montagnes; partout ailleurs des pentes entièrement composées d'éboulis et, sur ce sol pierreux, où la végétation se rabougrit, le chêne-blanc, le sapin, le mélèze, le hêtre, le pin sylvestre, le buis alternant

avec les landes, jusqu'à la zone des hauts pâturages qui couronnent Lachens (1713^{m}) et les sommets voisins.

La vallée de l'Artuby et celle du Jabron viennent heureusement faire diversion, aux environs de Comps et de Trigance; l'agriculteur peut au moins y disputer quelques lambeaux fertiles et réussir à créer de riches prairies, tandis que vers l'ouest s'étend une vaste forêt de chênes, le long de laquelle court l'Artuby. Immédiatement succède le vaste plateau de Canjuès, désert pierreux, à peu près inculte, dont les altitudes dépassent 1,000 mètres; immense cuvette de dix kilomètres de long sur cinq de large, entourée de montagnes, où les eaux pluviales s'écoulent dans un gouffre profond, « le Gros Avenq », qui alimenterait la source de Fontaine-l'Evêque. Par les temps de sécheresse, cette plaine dépourvue d'eau, offre un aspect désolé, peut être plus impressionnant que durant les mois d'hiver où elle reste ensevelie sous les neiges.

Les crêtes du Margès séparent Canjuès du Verdon; leurs pentes septentrionales sont recouvertes par la belle forêt d'Aiguines, où le buis et le hêtre dominent. A l'extrémité N. de Canjuès le sol s'abaisse rapidement vers le Verdon, qui élargit subitement son lit dans une plaine basse s'étendant depuis le pont d'Aiguines jusqu'auprès des Salles. Des roches fissurées qui surplombent cette petite vallée s'échappent de nombreuses sources. Aussi les mollusques, si rares dans la région Subalpestre, abondent-ils ici. A quelques kilomètres des Salles, presque au bord du Verdon, à l'extrémité de la petite vallée dont nous venons de parler, naissent les sources de Garrubi, simples soupiraux par lesquels s'échappe le trop plein des eaux



de Fontaine-l'Evêque. Par quel caprice singulier une partie de la faune des côteaux se retrouve-t-elle ici circonscrite dans un espace de quelques mètres carrés?

Garrubi contourné, on ne tarde pas à arriver à Fontaine-l'Evêque, une des sources les plus abondantes de France, qui rejoint le Verdon à moins d'un kilomètre; aussitôt après, ce dernier coule resserré entre deux immenses murailles de rochers qui marquent la soudure des Basses-Alpes et du Var. Là vient s'appuyer l'angle extrême de la région Montagneuse, qui sépare ainsi du reste de la région Subalpestre sa partie comprise entre la Verdière, Montmeyan, Baudinard et le Verdon.

Les trois quarts du massif de la Sainte-Baume possèdent tous les caractères de la région Subalpestre : altitudes, rochers à pic, lavandes et forêts superbes. On y rencontre la plupart des mollusques spéciaux à cette région.

∴

Chacune des cinq régions naturelles que nous venons de passer en revue, possède sa faunule particulière, accompagnée d'une série de formes moins localisées qui passent d'une région dans l'autre, tantôt pour s'arrêter dans la plus voisine, tantôt pour traverser tout le département en remontant du Sud vers le Nord, ou en s'avançant de l'Est vers l'Ouest.

Nous examinerons dans la dernière partie de ce travail sinon les causes, au moins les résultats de ces immigrations, en reprenant en détail l'*Area* de chaque mollusque. Nous allons d'abord donner la description et indiquer à grands traits l'habitat de chaque forme admise comme distincte.

II

DESCRIPTION DES FORMES MALACOLOGIQUES

RECONNUES OU ADMISES COMME DISTINCTES

Malgré nos hésitations, nous nous décidons à inscrire en tête de ce travail les quelques Limaciens que nous avons pu rencontrer çà et là dans le département, tout en restant convaincu de n'en connaître qu'une faible partie; car la période favorable à la recherche de ces mollusques est tellement restreinte, qu'elle rend leur récolte bien difficile. Nous espérons toutefois pouvoir par la suite combler cette lacune.

La classification adoptée par Mabille en 1870 pour l'ensemble des Limaciens français demandait à être remaniée; c'est pourquoi nous avons admis certaines nouvelles coupes, établies par des auteurs étrangers plus récents, toutes les fois qu'elles ont été basées sur des caractères apparents ou anatomiques faciles à vérifier par la simple ouverture de l'animal. Nous n'avons donc retenu à titre de caractères spécifiques que :

1° Ceux tirés de la forme et de la manière d'être de la limacelle (quand elle existe);

2° Ceux tirés du galbe général du Limacien, des organes extérieurs, de la position des orifices naturels, des particularités





de l'épiderme, du mucus (dont la consistance et la coloration varient);

3° Ceux tirés du système générateur dans ses rapports, ensuite, si l'on veut à titre de corollaire, du système digestif et de ses annexes.

Pour l'étude nous placerons toujours la limacelle dans sa position normale, c'est-à-dire telle quelle se trouve dans l'animal en marche se dirigeant vers l'observateur. Ainsi orientée, le *nucleus* culminant (abstraction faite de la saillie parfois supérieure de l'*aileron* gauche), une perpendiculaire abaissée du sommet du *nucleus* sur le bord antérieur de la limacelle la partagera en deux parties, le plus souvent inégales, que nous nommerons *ailerons* droit et gauche. L'allure de chaque aileron, son développement ou son atrophie relative coïncidant (quoique l'on en ait dit) avec tous les autres caractères spécifiques, il est juste de rendre au galbe de la limacelle une importance par trop négligée dans la classification.

Sauf pour les mollusques nus, nous suivrons la classification bien comprise de M. A. Locard.

GASTROPODA

I. NUDATA

PULMONACEA

1re Famille. — ARIONIDÆ

Animaux nus limaciformes, à orifice respiratoire situé antérieurement sur le bord droit du bouclier. Bouclier toujours granuleux. Glande ou pore muqueux caudal. Appareil reproducteur simple sans flagellum, poche du dard, prostates vaginales et branche copulatrice.

1er Genre. — ARION, Ferussac

1819. *Hist. Moll.*

Animal rugueux, presque toujours cylindriforme, plus rarement comme caréné (la série médiane des tubercules dorsaux étant plus relevée que les autres séries et simulant ainsi une carène). Bouclier antérieur, granuleux, arrondi en avant et en arrière. Orifice respiratoire situé dans la moitié antérieure et sur le bord droit du bouclier. Orifice génital souvent immédiate-



ment en dessous de l'orifice respiratoire. Glande caudale bien visible. Pied distinct, sole présentant trois zones peu distinctes.

Limacelle absente ou réduite à des granules calcaires désagrégées ou agglomérées, de façon à simuler une limacelle, qui ne présente jamais de stries concentriques.

GROUPES DU GENRE ARION

1er Groupe.— Bouclier tronqué postérieurement.— Corps presque cylindrique. — Limacelle réduite à des granules calcaires. Type : *A. Euthymeanus.*

2e Groupe.— Bouclier petit, granuleux. — Marges du pied sans linéoles. — Limacelle nulle. Type : *A. hortensis.*

1e Groupe de l'*A. Euthymeanus*

Arion Euthymeanus, Florence.

Arion Euthymeanus, Florence, 1888. *Bull. Soc. malac. France*, p. 225. — In Pollonera, 1890. *Recens. Arion Reg. Palearct*, p. 10.

Animal de taille moyenne, allongé, de forme presque cylindrique; dos arrondi, atténué et un peu comprimé postérieurement; d'un fauve roussâtre orné de bandes et nuancé de tons plus foncés ainsi qu'il suit : une bande de chaque côté, un peu large, noire, déchirée sur les bords et occupant la partie supérieure des flancs; ceux-ci plus pâles et ornés, surtout vers l'extrémité postérieure, de linéoles grises, transverses et brisées; suivant cette bande et délimitant l'espace médian du dos, une zone de la même couleur que le fond général; le milieu du dos obscurci par une teinte noirâtre, simulant une large bande, partant du bouclier et s'étendant jusqu'au pore muqueux; cette même partie ornée de petites taches très minces, les unes ovales, les autres

allongées; les rides du corps sont un peu aiguës, visibles mais peu saillantes, composées de tubercules soudés entre eux, lesquels donnent à l'animal, dans l'extension, une apparence granuleuse des plus remarquables; pied grisâtre teinté de bleuâtre postérieurement, avec un bord assez développé, gris, orné de linéoles noires serrées; bouclier oblong, très allongé, arrondi en avant, obtus ou plutôt obscurément tronqué en arrière, recouvrant à peine le col, orné de tubercules fins, un peu ovoïdes, serrés dans la partie postérieure, tandis que dans l'antérieure ils sont espacés, et par conséquent éloignés les uns des autres; une bande marginale étroite, noire, mais peu foncée, nettement interrompue aux deux extrémités, orne les côtés; la tête et les tentacules sont roussâtres, un peu granuleux; les supérieurs courts, minces, bien divergents; les inférieurs, très peu développés, égalent à peine le quart de la longueur des premiers.

Animal lent, timide, un peu mou : il sécrète avec abondance un mucus blanchâtre un peu brillant et très épais.

Quelques individus sont d'une taille un peu plus forte avec un pied assez fortement jaunacé en dessous et bordé d'une zone orangée accentuée. (Florence).

Long. max. 70 millimètres.

Hab. — La région des Maures et de l'Estérel, ainsi que le massif de la Sainte-Baume; ne descendant que sur les bords de la Grande Vallée de Toulon à Fréjus.

Obs. — Bien que voisin de l'*A. subfuscus* Drap., cet *Arion* s'en distingue facilement par la bordure orangée du pied sécrétant un mucus coloré, tandis que le mucus fourni par les



autres parties du corps est toujours blanchâtre, ne tachant pas le papier. Le mucus de l'*A. subfuscus* est toujours au contraire d'un jaune plus ou moins intense. Dans la description de l'auteur il est dit : « pied grisâtre teinté de bleuâtre postérieurement, avec un bord assez développé, gris, orné de linéoles noires serrées ». Cette coloration gris bleuâtre n'existe que dans le jeune âge; tandis qu'à l'état adulte la coloration orange existe toujours, comme nous avons pu nous en assurer par des élevages réitérés. Du reste l'auteur, par la dernière phrase de sa description, confirme notre observation.

2e Groupe de l'*A. hortensis*

Arion hortensis, Ferussac.

Arion hortensis, Ferussac, 1819. *Hist. moll.* p. 65, pl. II, fig. 4-6.
Limax hortensis, Gray, 1821. *Nat. Arrang. moll., in Med. Repos,* p. 239.
— Jousseaume, 1876. *Faune mall. env. Paris, in Bull. Soc. zool. France,* p. 31, pl. III, fig. 8 (pars).
Arion fuscus, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.,* p. 14 (pars).
Arion hortensis, Pollonera, 1890. *Recens. Arion Reg. Palearct,* p. 19.

Animal arrondi en dessus, un peu atténué en arrière; tubercules dorsaux serrés et fins, roussâtres en dessus, plus pâles et fasciés de noir sur les flancs, avec une zone plus claire de chaque côté de la bande des flancs; bouclier petit, finement granuleux, jaunâtre au centre et bordé de chaque côté par une bande noirâtre suivie d'une zone plus claire; tête et tentacules plus obscurs; sole jaunâtre, marges du pied jaunâtres aussi sans linéoles noires. Mucus jaune.

Long. max. 35 millimètres.

Limacelle absente.

Hab. — Çà et là, dans la région Mauresque et le massif de la Sainte-Baume, rare.

2e Genre. — ARIUNCULUS, Lessona

1881. *Sugli Arion del Piemonte*

Animal semblable aux *Arions*, mais à orifice génital beaucoup plus antérieur et non situé au-dessous de l'ouverture respiratoire; glande caudale bien visible.

Limacelle réduite à des granulations calcaires.

Ariunculus Mortilletti, Lessona.

Ariunculus Mortiletti, Lessona, 1881. *Sugli Ar. Piem., In atti Acc. sc. di Torino,* p. 12, fig. 8, 9, 14-17, 22.
— Florence, 1889. *Moll. N.-D. des Anges. In Bull. soc. mall. Franc.*, p. 326.
— Pollonera, 1890. *Recens, Ar. Reg. Palearct.*, p. 31.

Animal, orné de tubercules séparés par de larges rides, jaune pâle, unicolore, plus clair antérieurement et sur les flancs; bouclier médiocre, granuleux, non gibbeux; ouverture pulmonaire presque médiane; marges du pied dépourvues de linéoles; tentacules noirâtres, ainsi que les côtés postérieurs du pied.

Long. max. 45 millimètres.

Limacelle remplacée par des granulations calcaires irrégulières et agglomérées.

Hab. — La chaîne des Maures, très rare.

A EXCLURE

1° *Arion ater,* Michaud.— In Duval, 1838. *Moll. Var et An. Grasse.*
Ario ater, Michaud.—In Panescorse, 1853 et 1880. *Moll. dép. du Var.*
Arion ater, Linné. — In Locard, 1882. *Prod. mal. Franc.*

N'existe pas dans le Var.



2° *Arion rufus*, Michaud.— In Panescorse, 1853 et 1880. *Moll. dép. du Var*.

N'existe pas dans le Var.

3° *Arion subfuscus*, Michaud. — In Panescorse, 1853 et 1880. *Moll. dép. du Var*.

— Draparnaud.— In Locard, 1882. *Prod. mal. Franc.*

Confondu avec l'*A. Euthymeanus*, Florence.

IIe Famille. — LIMACIDÆ

Animaux nus, limaciformes, plus ou moins carénés, pourvus d'une limacelle à stries concentriques; orifice respiratoire situé postérieurement sur le bord droit du bouclier; orifice génital entre le bouclier et la base du tentacule droit.

1er Genre. — AMALIA, Moquin-Tandon

1855. *Hist. moll. France*

Animal très fortement caréné sur toute la longueur dorsale; bouclier granuleux, postérieurement tronqué ou échancré et partagé comme en deux parties par un sillon indicateur de la limacelle; sole du pied présentant trois zones: les latérales étroites, la médiane large et souvent traversée par des sillons se rencontrant à angles aigus.

GROUPES DU GENRE AMALIA

1er Groupe.— Appareil générateur possédant une véritable glande dépendante de la prostate et se rattachant à une organe corniforme.— Limacelle plus ou moins ovalaire ou subquadrangulaire, solide, épaisse.
Type : *A. gagates*.

2e Groupe.— Appareil générateur possédant une prostate vestibulaire sans organe corniforme.— Limacelle unguiforme, mince. Type : *A. carinata*

1° Groupe de l'*A. gagates*

Amalia gagates, Draparnaud.

Limax gagates, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 100.
Amalia gagates, Heynem, 1861. *Malakozool. Blatt.*, p. 154.
Milax gagates, Bourguignat, 1862. *Mal. Quatre-Cantons*, p. 434.
Amalia gagates, Lessona et Pollonera, 1882. *Monog. Limac. Ital.*, p. 59.

Animal allongé, effilé, faiblement rugueux, fortement caréné surtout postérieurement, noir plombé ou olivâtre, sans taches, souvent d'une teinte plus pâle sur les flancs; carène rarement plus pâle; bouclier unicolore, finement granuleux, subrugueux, échancré postérieurement, divisé par un sillon profond de forme oblongue, jamais maculé de noir; tête et tentacules noirâtres; sole unicolore ou à zones latérales un peu plus foncées.

Long. 6-9 centimètres.

Limacelle ovalaire, solide, épaisse, blanche ou jaune roussâtre; nucléus postérieur, médian, souvent un peu saillant en dessus, parfois creusé d'une petite fossette par-dessous.

Hab. — La région Mauresque, la Grande Vallée de Toulon à Fréjus et la partie basse de la région des Côteaux.

Amalia upermelaina, Nov. Spec.

L. elongatus, nimium gracilis, valide carinatus præsertim ad clypæum, lateribus compressus, ad caudam acutus; carina aterrima; dorso aterrimo unicolore oblique sulcato nigrescentibus sulcis, lateribus albidis; clypæo postice carina valide emarginato, minutissime granuloso, profunde irregulariter malleato; capite et tentaculis nigrescentibus; solea albida, unicolore.

Limacella minima, crassa, scutuliformis contorta, alba, tenuis



denticulata marginibus, subtus planulata, superne convexiuscula, nucleo postice vix acuminato.

Animal allongé, excessivement effilé, très comprimé sur les flancs, aigu postérieurement; carène très noire, très haute surtout à l'origine, logée profondément dans l'échancrure du bouclier: dos d'un beau noir se dégradant à peine en gris sur les flancs, qui deviennent presque immédiatement blancs-jaunâtres; corps sillonné de rides obliques, écartées, formant un large réseau plus foncé que les teintes du dos et des flancs; bouclier unicolore, très finement granuleux, du même noir intense que le dos, très échancré en arrière, emboîtant l'origine de la carène, bossué irrégulièrement par la saillie de la limacelle, parsemé de dépressions profondes, irrégulières, comme largement gauffré; orifice respiratoire situé vers le dernier tiers du bouclier, légèrement bordé de noir plus foncé; tête et tentacules bleu-noirs, sole du pied blanche, imperceptiblement striée. Mucus transparent, incolore.

Long. max. 60 millimètres.

Limacelle petite, ovale, allongée en forme de bouclier, comme tordue, échancrée à droite, blanche, nacrée, épaisse, dentelée, très mince sur les bords; plate en dessous, assez convexe en dessus; nucléus postérieur à peine saillant. Haut. 5, larg. 3 millimètres.

Hab. — Toute la région Mauresque, acclimaté à Draguignan.

Obs. — A première vue on pourrait le confondre avec *A. gagates*. On l'en distinguera facilement : par sa forme générale beaucoup plus effilée, surtout très comprimée sur les flancs; par sa carène très haute, plus accentuée vers le bouclier, dans

lequel elle s'encastre assez profondément; par son extrémité caudale extrêmement aiguë, tandis que celle de l'*A. gagates* diminue peu à peu en pointe assez émoussée; par la coloration de ses flancs, passant presque sans transition du noir très foncé au jaune presque blanc; par son bouclier très échancré, embrassant l'origine de la carène, tandis que celui de l'*A. gagates* n'offre qu'une légère échancrure d'où part une carène d'abord peu élevée, s'accentuant de plus en plus vers la queue; par les dépressions profondes et irrégulières dont est parsemé son bouclier, au lieu de présenter la gibbosité caractéristique de l'*A. gagates;* enfin par sa limacelle non ovalaire, très échancrée à droite et comme tordue de gauche à droite, ne présentant jamais comme celle de l'*A. gagates* une fossette ou même l'indice d'une fossette en dessous.

Amalia leucophæa, Nov. Spec.

L. magnus, subcylindricus, minutissime rugosus, valide carinatus, posteriore acutus; dorso unicolore cinereo, oblique sulcato, sulcis nigrescentibus; lateribus vix pallidioribus; carina acuta, exili, erecta, cinerea; clypæo granuloso, sat postice emarginato, cinereo, unicolore, sulco pentagonali, nigro leviter notato; capite et tentaculis vix nigrescentibus; solea pallida, unicolore.

Limacella parvula, crassa, subquadrangula, albida; nucleo postico mediano non prominulo; subtus planula, superne vix convexa.

Animal d'assez grande taille, très finement rugueux, subcylindrique, fortement car né, aigu à l'extrémité postérieure; corps gris clair, unicolore, à peine plus clair sur les flancs,



sillonné de rides obliques très espacées formant un réseau à peine noirâtre; carène grise, aiguë, mince, élevée; bouclier finement granuleux, assez échancré postérieurement, gris unicolore, sillon indicateur de la limacelle pentagonal, légèrement coloré en noir; pied unicolore, blanchâtre. Mucus incolore un peu brillant, épais.

Long. max. 90 millimètres.

Limacelle petite, épaisse, subquadrangulaire, blanche, à nucléus postérieur et médian, non saillant, plate en dessous, à peine convexe en dessus. Haut. 6; larg. 4 millimètres.

Hab. — Régions Mauresque, Montagneuse et Subalpestre, rare.

Obs. — Elle ne peut être confondue avec la variété grisâtre de l'*A. gagates* et encore moins avec l'*A. upermelaina*.

On la distingue de la première : par sa forme plus cylindrique, mais très aiguë postérieurement; par le sillon franchement pentagonal indiquant la limacelle (ce qui la rapprocherait des formes italiennes : *A. Doderleini* Pollonera et *A. Sicula* Poll., dont elle diffère par ses autres caractères), lequel sillon est légèrement teinté de noir, tandis que le sillon de l'*A. gagates* toujours plus ovalaire, à angles arrondis, n'est jamais coloré noir; par le réseau de rides légères et plus foncées, dont son corps est recouvert; enfin par la forme de sa limacelle.

On la distingue de l'*A. upermelaina :* par sa taille plus forte, sa coloration, ses flancs non comprimés, la forme du sillon de la limacelle, son bouclier uni et non bosselé de toutes parts, enfin par la forme de sa limacelle.

Amalia ochracea, Nov. Spec.

L. parvulus, gracilis, postice acutus, lateribus quasi compres-

sus, ochraceus, translucidus, nunquam nigro-maculatus; carina conspicua, colore ochracea, valide erecta; clypæo granuloso, obscure subpentagonali, non nigro-notato; solea pallida, ochracea; apertura pulmonacea sat postica, pallide marginata; capite et tentaculis flavis-nigrescentibus.

Limacella minutissima, crassula, ovata, subtus concava, superne convexa, nucleo postice acuminato.

Animal de petite taille, effilé, aigu postérieurement, comme comprimé sur les flancs, couleur jaune d'ocre, jamais maculé de noir, transparent, laissant percer à travers ses téguments la couleur des aliments contenus dans le tube digestif, ce qui donne souvent aux flancs une apparence gris olivâtre masquant ainsi leur teinte normale jaune d'ocre; carène remarquable par sa couleur ocre-jaune, fortement proéminente; bouclier finement granuleux, jaune d'ocre, légèrement ponctué de taches blanches, assez allongé, à peine échancré; sillon de la limacelle obscurément subpentagonal, non teinté de noir; pied jaune pâle; orifice respiratoire situé assez en arrière et bordé d'une teinte plus pâle; tête et tentacules jaunes grisâtres. Mucus incolore, un peu brillant.

Long. max. 50 millimètres.

Limacelle très petite, assez épaisse, ovalaire, concave en dessous, convexe en dessus, à nucléus central, pointant en arrière.

Haut. 3 1/2, larg. 2 millimètres.

Hab. — Les clairières des Maures et de l'Estérel; très rare.

Obs.— Cette charmante espèce ne peut être confondue qu'avec l'*A. Pacomei* dont elle se distingue par l'absence de points noirâtres sur le bouclier, la forme de la limacelle, sa taille, etc.

Amalia Pacomei, Florence.

Milax Pacomei, Florence, 1889. *Moll. N.-D. des Anges, in Bull. soc. mal. France*, VI, p. 326.

Animal de taille moyenne, allongé, subcylindrique, peu atténué en avant, caréné sur le dos, bien atténué et aigu en arrière; coloration générale, jaune roussâtre, assez vive à la carène qui est parfois orangée, s'affaiblissant en approchant des bords où elle se fond souvent en une teinte grisâtre ardoisée; carène aiguë du bouclier à la queue, bien accusée près du bouclier, même pendant la marche; rides dorsales fines, allongées, à interstices formés de linéoles très fines, anastomosées, plus foncées que le reste du corps; pied jaune roussâtre pâle se fondant au milieu en une zone gris-ardoisée; bords latéraux du pied de même coloration, séparés des flancs par une linéole grisâtre très fine et frangés par d'autres linéoles plus fines, peu apparentes; bouclier grand, ovale-allongé, arrondi en avant, tronqué en arrière et obscurément bilobé par la saillie de la carène dorsale; sillon indicateur de la limacelle orné de petits points noirâtres et circonscrivant un espace ovalaire, bien plus long que large, occupant presque les 2/3 de la longueur totale du bouclier dans l'animal en marche; coloration générale du bouclier semblable à celle de la carène, mais un peu sombre, semée de nombreux tubercules et de petits points noirâtres; bords toujours un peu plus clairs que le reste de la surface; orifice respiratoire médiocre, ovalaire, légèrement teinté de jaune-roussâtre pâle (même sur les individus de coloration générale grise), échancrant bien la cuirasse; cou long de 6-7 millimètres, semé de très petits tubercules noirâtres; tentacules

gris-ardoisés, plus clairs en dessous, légèrement renflés à l'extrémité, les supérieurs longs de 6-7, les inférieurs longs de 2-3 millimètres. Mucus peu abondant, assez consistant, légèrement coloré en jaune-roussâtre après dessication.

Longueur de l'animal : 60-70; largeur 9-10 millimètres.

Limacelle ovalaire, allongée, calcaire, convexe en dessus, légèrement concave en dessous, à nucléus supérieur et central, à stries d'accroissement grossières et irrégulières (le plus souvent la limacelle est teintée superficiellement d'une nuance roussâtre).

Long. 4-5; larg. 3-3 1/2 millimètres. (Florence.)

Hab. — La chaîne des Maures et la Grande Vallée; très rare.

Obs. — Il diffère de l'*A. ochracea:* par les nombreux points noirâtres dont le bouclier est parsemé, par la forme de la limacelle et la position du nucléus ne pointant pas en arrière, etc. On ne peut le confondre avec la variété grise de l'*A. gagates* dont il diffère par les points noirâtres du bouclier, la forme de la limacelle, etc.

Amalia Hanryana, FLORENCE.

Krynickillus Hanryanus, Florence, 1889. *Moll. N.-D. des Anges, In Bull. soc. mall. France*, VI, p. 330.

Animal de taille médiocre, allongé, étroit, un peu comprimé sur les côtés, atténué en avant et à partir du bouclier jusqu'à la queue qui est aiguë; dos subarrondi au voisinage du boûclier où commence la carène, d'abord très obtuse et presque effacée, devenant bien sensible à partir de la moitié postérieure du corps; rides dorsales très fines, nombreuses, allongées et réti-





culées, séparées par des linéoles noires très étroites; coloration générale gris-cendrée obscure, un peu plus pâle sur les flancs, aux abords de la région marginale et surtout à la partie antérieure du corps qui est gris-jaunâtre pâle; pied d'un blanc sale, subarrondi en avant, aigu en arrière et pourvu d'une bordure gris-bleuâtre étroite mais bien prononcée; bords du pied séparés des flancs par une linéole noire très fine et ornés de petites linéoles transverses, également noires, très peu apparentes; bouclier assez grand, à région antérieure libre bien développée et arrondie, à région postérieure mucronée et comme taillée en écusson, à surface granuleuse dans toute son étendue et gibbeuse en arrière au-dessus de la limacelle; cou, mufle et tentacules très finement granuleux; orifice respiratoire ovale-allongé dans le sens du bord clypéal.

Limacelle ovale, subquadrangulaire, à bords latéraux presques parallèles, à nucléus subcentral, stries d'accroissement fortes et bien apparentes. (Florence.)

Hab.— La montagne de Notre-Dame des Anges, près Pignans, le vallon de Fontfreye, dans les environs du Luc; très rare.

Obs. — C'est par erreur que le frère Florence indique le bouclier comme mucroné et taillé en écusson en arrière. Un examen attentif montre qu'en réalité le bouclier est simplement ovale, allongé en arrière et que la carène, quoique très peu apparente au début, a son origine immédiatement contre le bouclier. Ce caractère seul ferait distinguer facilement l'*A. Hanryana* des autres *Amalia*, avec lesquels il doit être rangé : par sa carène complète, son bouclier granuleux, sa gibbosité, sa limacelle à nucléus subcentral, enfin par l'organe corniforme dont est

muni son appareil génital; ce dernier caractère le place dans le groupe de l'*A. gagates*.

2° Groupe de l'*A. carinata*

Amalia carinata, Risso.

Limax carinatus, Risso, 1826. *Prod. Europ. mérid.*, p. 56.
— Bourguignat, 1861. *Etud. syn. moll. Alp.-Mar.*, p. 24.
Milax carinatus, Bourguignat, 1862. *Mal. Quatre-Cantons*, p. 134.
Amalia marginata, Paulucci, 1880. *Faun. mal. Calabria*, p. 22.
— *carinata*, Lessona et Pollonera, 1882. *Mon. Limac. Ital.*, p. 55, pl. I, fig. 10-12, 30, 31, pl. II, fig. 15, pl. III, fig. 10.

Animal de taille médiocre, fortement caréné, tubercules dorsaux fins et comme réticulés, bouclier grand, très finement chagriné, profondément échancré en arrière; sillon indicateur de la limacelle noirâtre; corps gris ou jaunâtre; dos plus ou moins noirâtre, orné de linéoles noires, carène plus pâle; bouclier moins foncé que le corps, semé de points noirâtres, une zone plus obscure touche le sillon; tête de tentacules noirâtres; sole unicolore jaune ocracé. Long. 8-12 centimètres. Mucus aqueux.

Limacelle très mince, irrégulièrement unguiforme, presque plane en dessus, très convexe en dessous.

Hab. — La Grande Vallée; très rare.

Obs. — Se distingue de l'*A. marginata:* par sa taille plus forte, par son bouclier teinté de noir (sans que cette teinte se prolonge sur la partie libre du bouclier), par les linéoles noires qui séparent les tubercules dorsaux.

Amalia marginata, Draparnaud.

Limax marginatus, Draparnaud (non Muller), 1805. *Hist. moll.* p. 124, pl. IX, fig. 7.



Arion marginatus, Porro, 1838. *Malac. Comasra*, p. 16.
Amalia marginata, Heynem, 1861. *Malak. Blatt.*
Milax marginatus, Bourguignat, 1862. *Malac. Quatre-Cantons*, p. 12. — 1864. *Malac. Grande Chartreuse*, p. 37, pl. III, fig. 1-8.
Amalia marginata, Lessona et Pollonera, 1882. *Monogr. Limac. Ital.*, p. 54, pl. I, fig. 13; pl. II, fig. 14.

Animal subcylindrique, un peu atténué en arrière; carène apparente, mais non tranchante, presque filiforme, toujours plus pâle que le corps, celui-ci jaune légèrement carminé ou légèrement violacé et très finement ponctué de noir; tête noirâtre; bouclier semé de très petits points noirs formant une zone plus obscure de chaque côté, un peu tronqué et échancré en arrière, finement granuleux; sillon indicateur de la limacelle ovale, arrondi en avant, fortement anguleux à droite au-dessus de l'orifice respiratoire qui est assez en arrière et dont la marge plus pâle est bordée de noir; tentacules inférieurs et pied unicolores.

Long. 5-6 centimètres.

Limacelle ovale, allongée, mince, blanche, un peu convexe en dessus, concave en dessous, à stries concentriques, à nucléus médian et saillant.

Long. 5-6; larg. 3-3 1/2 millimètres.

Hab. — Très rare, çà et là, dans la région des Côteaux et la Grande Vallée; par exception, aux environs de Bagnols, dans l'Estérel, sur un lambeau calcaire.

Obs. — Cette espèce est facilement reconnaissable : à sa carène filiforme en forme de cordon au lieu d'être tranchante, toujours plus pâle que le reste du corps, enfin au semis de petits points noirs dont elle est régulièrement recouverte et qui forment sur le bouclier comme un fer à cheval.

2e Genre. — AGRIOLIMAX, Morch.

1868. *Limac. Scand.*

Animal seulement caréné postérieurement; bouclier orné de stries concentriques, mais dont le centre incline vers la droite, au-dessus de l'orifice respiratoire; limacelle à nucléus plus ou moins excentré.

GROUPES DU GENRE AGRIOLIMAX

1er Groupe.— Animal brièvement caréné.-- Bouclier médiocre, à stries concentriques, dont le centre se trouve placé de côté, un peu à droite, au-dessus de l'orifice respiratoire. Type : *A. agrestis.*

2e Groupe.— Animal plus petit, très brièvement caréné.— Bouclier très ample, égalant presque la longueur dorsale.— Stries concentriques, distantes. Type: *A. lœvis.*

1e Groupe de l'*A. agrestis*

Agriolimax, agrestis Linné.

Limax agrestis, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. XI, p. 652.
— *sylvaticus*, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 126, pl. IX, fig. 10.
Limacella obliqua, Brard, 1815. *Coq. Paris*, p. 118, pl. IV, fig. 5, 6, 13, 14, 15.
Limacellus obliquus, Turton, 1831, p. 26, fig. 17.
Agriolimax agrestis, Malm, 1868. *Limacina Scandinaviæ.*

Animal rugueux, allongé, étroit en arrière, fortement mais brièvement caréné, tubercules arrondis; bouclier grand, arrondi, subanguleux en arrière, orné de stries concentriques dont le centre incline vers l'orifice respiratoire, qui est situé un peu en arrière, bordé d'une teinte plus pâle, bien arrondi; tentacules oculifères allongés, subcylindriformes; globe oculaire petit; coloration générale blanchâtre, grisâtre, ocracée ou roussâtre,

robe unicolore, rarement maculée de noir, tache allongée plus sombre au-dessus de l'orifice respiratoire; sole pâle avec une zone médiane grise. Mucus laiteux, épais.

Long. 3-7 centimètres; larg. 5-8 millimètres.

Hab. — Tout le département, mais surtout la région des Côteaux et la Grande Vallée.

Obs. — Ne peut être confondu avec aucun autre, grâce à son mucus laiteux et épais. L'*A. sylvaticus* de Draparnaud n'est qu'une simple variété de l'*A. agrestis*.

2° Groupe de l'*A. lævis*

Agriolimax lævis, MULLER.

Limax lævis, Muller, 1774. *Verm. Hist.*, II, p. 1.
— *brunneus*, Draparnaud (non Lessona), 1801. *Tabl. moll.*, p. 104. — 1805. *Hist. moll.*, p. 128.
— *parvulus*, Normand, 1852. *Desc. Lim. nouv.*, p. 8.
— *arenarius*, Gassies, 1867. *Act. soc. Lin. Bordeaux*, p. 117, pl. II, fig. 1.
Hydrolimax lævis, Melm, 1868. *Lim. Scand.*
Krynickillus brunneus, Mabille, 1868. *Mag. zool.*, p. 141.
— Baudon, 1871. *Limac. Oise*, p. 12, pl. II, fig. 6-10.
Agriolimax lævis, Muller, in Lessona et Pollonera, 1882. *Monogr. Limac. Ital.*, p. 47.

Animal très allongé, mince, grêle, étroit, mou, gluant, un peu transparent, brun marron très foncé même à la sole, qui est à peine plus pâle, grisâtre et lisse; tentacules supérieurs courts, massifs, cylindriques, noirs, terminés par un renflement à peine appréciable; tentacules inférieurs courts, transparents, brunâtres, bien cylindriques; tête et cou noirs, partagés par un sillon médian; cou extrêmement allongé pendant la marche;

cuirasse grande, longue, arrondie en arrière, comprenant dans l'extension un peu plus de la moitié de la longueur totale et constituant, au niveau de son extrémité postérieure, la partie la plus large du corps; orifice respiratoire exigu, presque jamais entièrement ouvert, situé bien arrière, sur le bord droit du bouclier; carène presque nulle. Mucus aqueux.

Limacelle assez grande, faiblement convexe en dessus, presque plane en dessous, ovalaire, subaiguë au sommet, mince, cristalline, assez transparente, à bords parallèles.

Long. max. 20; larg. 2 millimètres.

Hab. — Assez rare, dans la chaîne des Maures.

Obs. — Sa taille, sa coloration foncée même à la sole le distinguent facilement.

3e Genre. — LIMAX, Linné

1758. *Syst. naturæ*, édit. X

Animal seulement caréné postérieurement; bouclier orné de stries concentriques, dont le centre se trouve presque au milieu du bouclier; limacelle d'épaisseur variable, à nucléus latéral; orifice respiratoire situé postérieurement sur le bord droit du bouclier.

GROUPES DU GENRE LIMAX

1er Groupe. — Limacelle solide, épaisse, encroutée, ovale allongée, grande. — Aileron gauche développé, aileron droit plus ou moins atrophié. — Nucléus postérieur détaché, aigu, plus ou moins dans l'axe.

Type : *L. cellarius*.

2e Groupe. — Limacelle mince, fragile, transparente, fortement déviée vers la gauche, spatuliforme, grande. —

Aileron gauche très développé, descendant, aileron droit atrophié, descendant presque droit.— Nucléus subpostérieur, émoussé, latéral. Type : *L. cinereo-niger.*

3[e] GROUPE.— Limacelle demi solide, légèrement encroutée par-dessous, ovalaire, petite.— Ailerons à peu près égaux, le gauche toujours un peu plus développé.— Nucléus postérieur, un peu saillant, presque dans l'axe. Type : *L. eubalius.*

1[e] Groupe du *L. cellarius*

Limax cellarius, D'ARGENVILLE.

Limax cellaria, d'Argenville, 1757. *Conchyl.*, pl. 28, fig. 31.
— *maximus*, Linné, 1758. *Syst. nat.*, édit. X. I, p. 652.
— *cinereus* (pars), Müller, 1774. *Verm. Hist.*, II, p. 5.
Limacella parma, Brard, 1815. *Coq. Paris*, p. 110, pl. IV, fig. 1, 2, 9, 10.
Limax antiquorum (pars), Ferussac, 1819. *Hist. moll.*, pl. IV, fig. 2, 3, 7, 8.
— *maximus* (pars), Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 28, pl. IV, fig. 1 (1).
— *cinereus*, Heynem, 1862. *Mal. Blatt.*, V, IX, p. 36 45.
— — Westerlund, 1876. *Faun. Europ.*, p. 8.

Animal de grande taille; tubercules peu saillants, carénés, sinueux et diminuant vers les flancs de chaque côté du corps; carène assez courte, n'atteignant pas le milieu du dos, en forme de crête ondulée, pied assez mince, toujours d'une seule couleur en dessous; bouclier fortement cunéiforme en arrière, orné de stries concentriques assez fines, entièrement maculé de noir; corps cendré, plus souvent blanc-jaunâtre, zoné ou maculé de noir. Mucus incolore, mais tenace et gluant.

(1) Figure assez exacte, sauf pour les stries concentriques du bouclier, dont il n'existe qu'une seule série et non deux, comme sur la figure.

Long. 12-18 centimètres; larg. 15-20 millimètres.

Limacelle oblongue, ovale, très épaisse, ornée de stries concentriques très fortes.

Long. 19; larg. 9 millimètres.

Hab. — Tout le département jusqu'à 1,000 mètres d'altitude.

Obs. — Confondue avec le *Limax cinereo-niger*, cette espèce s'en distingue très facilement : par le dessous de son pied, qui est toujours jaunâtre unicolore, au lieu de présenter comme celui du *L. cinereo-niger* une zone jaunâtre, bordée de chaque côté par une zone cendrée, assez foncée et de même largeur que la zone médiane; par sa carène moins accentuée que chez l'espèce précédente; par sa limacelle dont le nucléus est situé un peu à droite de la ligne passant par son grand axe, tandis que le nucléus de la limacelle du *L. cinereo niger* est toujours placée plus franchement à droite; par la forme générale de cette limacelle plus régulièrement ovale allongée de chaque côté de l'axe, avec l'aileron gauche franchement montant, au lieu que la limacelle du *L. cinereus* est beaucoup plus développée vers la gauche et que l'aileron de ce côté est absolument descendant.

Limax squamosus, Nov. Spec.

Limax magnus flavescens; dorso maculis aterrimis utrinque trizonato; squamæ corporis oblongæ, crassæ, subcarinatæ, validissimæ, etiam ad latera antice corporis; carina valida, flexuosa, usque ad 1/4 dorsi extensa; clypeo magno, postice longe cuneato, concentrice rugoso, aterrimis maculis regulariter consperso; solea albida, marginibus flava, vix lineata; capite et tentaculis fulvis.

Muco copiosissimo, albido, viscoso.



Animal de grande taille, allongé, peu cylindrique; coloration générale jaune de Naples, pâlissant vers les bords; flancs ornés de trois bandes formées par une suite de larges macules régulièrement oblongues d'un noir très foncé à reflet bleuâtre; tubercules du corps allongés, rugueux, très saillants, comme carénés, aussi forts à la partie antérieure du corps sous les bords du bouclier; carène très élevée, flexueuse, s'étendant jusqu'au quart de la partie dorsale, jaunâtre; bouclier grand, allongé, postérieurement cunéiforme, un peu arrondi en avant, semé régulièrement de larges taches ovales, très noires, comme celles du corps, sur un fond jaunâtre, orné de stries concentriques apparentes; orifice respiratoire largement ouvert; pied blanchâtre, finement bordé par un très petit filet jaunâtre; tête et tentacules légèrement plus foncées que le corps. Mucus abondant, blanchâtre, fortement visqueux.

Long. 150; larg. 16 millimètres.

Limacelle très épaisse, ovale allongée, blanche, nacrée, tectiforme en dessus, assez bombée en dessous, à nucléus bien latéral; aileron gauche très développé, arrondi, ascendant.

Hab. — La région Subalpestre, où il paraît être assez rare.

Obs. — Ce magnifique limacien peut être regardé comme l'intermédiaire du *L. cellarius* et du *L. cinereo-niger;* il se rapproche du *L. cellarius:* par sa sole unicolore bordée en dessous par un léger filet jaunâtre, par sa limacelle fort épaisse et son aileron gauche encore plus ascendant; du *L. cinereo-niger:* par sa carène très haute et très ondulée, en quelque sorte dentelée, ses tubercules énormes, enfin par la position du nucléus de sa limacelle, placé latéralement, moins cependant que chez le *L. cinereo-niger*.

Limax granosus, Nov. Spec.

L. magnus, postice attenuatus, vix carinatus; rugis elongatis quasi reticulatis; dorso cinereo-nigrescente, ad latera corporis evanescente in albido-luteolo, ac maculis aterrimis crebre sparso; clypeo antice rotundato, postice vix cuneato, striatulo, maculis aterrimis valide punctato; apertura pulmonacea ovata; tentaculis oculiferis nigro-punctulatis; solea albida unicolore; muco aquoso.

Long. 12-13 centimètres; larg. 15-17 millimètres.

Limacella oblonga, elongata, quasi symetrica, solida, striata, superne valide convexa, subtus vix concava; nucleo posteriore prominulo.

Long. 10; larg. 7 millimètres.

Animal d'assez grande taille, atténué en arrière, de coloration jaunâtre sur les flancs et d'apparence cendrée-noirâtre, granulée de noir sur le dos; tubercules dorsaux allongés, irréguliers, sinueux, grossiers, saillants, obtus, devenant plus allongés sur les flancs, noirs seulement à leur sommet; carène très courte. assez obtuse, très peu ondulée; bords marginaux du pied blancs-jaunâtres sales très développés; sole étroite, unicolore, blanc-jaunâtre, bouclier orné de stries concentriques, un peu cunéiforme en arrière, arrondi en avant, semé de fines ponctuations noires, irrégulières, très serrées; orifice respiratoire ovale arrondi; tentacules supérieurs ponctués très finement de noir; mucus incolore, brillant.

Long. 12 à 13 centimètres; larg. 15 à 17 millimètres.

Limacelle oblongue-allongée, presque symétrique, assez épaisse, crétacée, brillante, à stries concentriques bien marquées; nucléus postérieur, presque médian, très peu saillant;



aileron gauche légèrement plus développé que l'aileron droit.

Long. 10; larg. 7 millimètres.

Hab. — Très rare, çà et là dans la région des Côteaux.

Obs. — A première vue on pourrait confondre ce limacien avec les formes italiennes *L. polipunctatus* Pollon. et *L. millipunctatus* Pini.; mais avec un peu d'attention on s'aperçoit que les points noirs, dont il est couvert, perdent leur rondeur, dès que l'animal se met en marche, et qu'en réalité ces points sont formés momentanément par le haut des tubercules teintés de noir, qui par suite de la contraction de l'épiderme se juxtaposent et donnent au limacien une apparence granuleuse, piquetée de noir. Sa limacelle presque symétrique le distingue aussi du *L. cellarius*.

Limax Oswaldi, Spec. Nov.

L. cylindrico-elongatus, postice parum carinatus, rugis tenuissime elongatis, dorso fusco-castaneo ad latera corporis in albido-luteolo evanescente; solea omnino albida; clypeo antice rotundato postice cuneato tenuissime striatulo; apertura pulmonacea pallide marginata; cervice albo-luteo; tentaculis griseo-nigrescentibus; muco aquoso.

Long. 8 centimètres; larg. 6 millimètres.

Limacella oblonga, elongata, solida, striata, superne parum convexa, subtus planula; nucleo posteriore non prominulo.

Long. 7; larg. 4 millimètres.

Animal d'assez grande taille, cylindrique-allongé, brun clair un peu roussâtre sur le dos, jaune presque blanc sur les flancs, qui sont très finement mais très irrégulièrement piquetés de brun-noirâtre; tubercules dorsaux allongés, relativement très fins, s'effaçant sur les flancs; carène courte mais prononcée, un

peu ondulée; sole du pied unicolore blanc-jaunâtre; bords marginaux blanc-jaunâtres bien apparents; bouclier à stries concentriques très fines, un peu arrondi antérieurement, bien cunéiforme en arrière; orifice respiratoire bordé de jaune pâle, bien échancré; mufle et tentacules gris légèrement bleuâtres; cou blanchâtre. Mucus incolore, brillant, peu consistant.

Long. 8 centimètres; larg. 6 millimètres.

Limacelle unguiforme, allongée, assez épaisse, crétacée, brillante, à stries concentriques bien marquées, bombée légèrement en dessus, presque plane en dessous; nucléus postérieur, un peu latéral, non saillant; aileron gauche bien développé, descendant par une courbe assez ventrue; aileron droit presque atrophié, descendant presque droit; bord antérieur assez arrondi.

Long. 7; larg. 4 millimètres.

Hab. — Les forêts mauresques près des sources; très rare.

Obs. — A première vue on pourrait prendre le *L. Oswaldi* pour un jeune *L. cinereo-niger*, s'il n'en différait par: la sole du pied blanchâtre unicolore, ses flancs jaunâtres, piquetés de brun, ses tubercules fins et plus allongés, son mucus plus aqueux, enfin par sa limacelle bien épaisse et crétacée, à aileron gauche bien développé, à bord antérieur bien plus arrondi que celui de la limacelle du *L. cinereo-niger*.

2° Groupe du *L. cinereo-niger*

Limax cinereo-niger, Wolf.

Limax cinereus, Müller (pars), 1774. *Verm. Hist.*, II.
— *cinereo-niger*, Wolf, 1803, in Sturm. *Deutschl. France*, fasc. I.
— *antiquorum*, Ferussac (pars), 1819. *Hist. moll.*, pl. IV, fig. 1.

Limax vittipes, Bonelli (pars), 1822 ?
Arion lineatus, Dumont, 1849. *Bull. Soc. Hist. nat. Savoie*, p. 64.
Limax lineatus, Dumont et Mortillet. 1852. *Hist. moll. Sav.*, p. 192.
— 1857, *Cat. Crit. malac. moll. Sav.*, p. 12.
— *maximus*, Moquin-Tandon (pars), 1855. *Hist. moll. France*, II, p. 29.
— *cærulans*, Biely ? (pars) Strombel, 1857. *Essai distrib. moll. terr. Lomb.*, p. 11. — 1871, *Bull. Soc. mal. Ital.* p. 17.
— *cinereo-niger*, Heynemen, 1862. *Malak. Blatt.*, p. 36, 35.
— — Stabile, 1864. *Moll. terr. Piem.*, p. 21.
— — Leydig, 1876. *Troschel's Archiv.*, p. 278.
Eulimax cinereo-niger, Malm., 1868. *Limacina Scandinaviæ.*
Limax maximus, Lehmann, 1873. *Leb. Schneck. Pommern.*, p. 26, tab. 3-7, fig. 6.
— — Westerlund, 1876. *Fauna Europ, moll.*, p. 7.
– *lineatus*, Strobel, 1877. *Bull. Soc. malac. Ital.*, p. 83.
Limacella cinereo-niger, Jousseaume, 1876. *Bull. Soc. zool. Franc.*, p. 99, t. IV, fig. 4-6.

Animal de grande taille, grossièrement rugueux, tubercules grands, oblongs, non carénés, épais, subsinueux; carène le plus souvent allongée et proéminente; bouclier médiocre, subgibbeux, pointu en arrière, assez large antérieurement dans sa partie libre, orné de stries concentriques grossières, unicolore ou orné sur les bords de macules irrégulières; coloration du corps cendrée, noirâtre ou châtain, très rarement zoné ou maculé; dessous du pied jaunâtre au milieu, bordé de chaque côté par une zone grisâtre ou noirâtre s'étendant jusque sur la marge extérieure du pied. Mucus très épais, très gluant, un peu blanchâtre, très brillant une fois sec.

Long. 13-25 centimètres.

Limacelle oblongue, ovale, peu épaisse, surtout sur les bords qui sont presque pellucides; côté droit de la limacelle très peu

cintré et descendant presque perpendiculairement; aileron gauche très peu développé en haut, puis décrivant une large courbe; nucléus postérieur et latéral; stries d'accroissement très fortes, assez distantes.

Long. 20; larg. 10 millimètres.

Hab. — Toute la chaîne des Maures et de l'Estérel.

Obs. — Cette espèce diffère du *L. cellarius:* par la sole de son pied, toujours bordée de noir ou de gris, par ses tubercules beaucoup plus forts, surtout sur les flancs vers le bouclier, etc...

Limax Lachensis, Nov. Spec.

L. magnus, mediocriter rugosus, usque ad 1/5 dorsi sat carinatus; clypeo striato, subgibboso, postice cuneato; apertura pulmonacea pallide marginata; colore subrufo; dorso utrinque punctis nigris signato; cervice et marginibus pedis ac clypei rubro-aureis; capite et tentaculis pallidis; solea albido-flavescente unicolore; muco corporis aureo, sicco flavo, soleæ aquoso.

Long. 12-15 centimètres; larg. 15-20 millimètres.

Limacella solidula, albida, triangula, striata, superne convexiuscula, subtus concava; nucleo posteriore prominulo.

Long. 12; larg. 7 1/2 millimètres.

Animal de grande taille, allongé, effilé en avant, un peu pointu en arrière, coloration générale roussâtre, passant au jaune pâle sur les flancs; dos orné de ponctuations noires, arrondies, tantôt espacées, tantôt plus serrées, de façon à simuler deux lignes latérales et une médiane, quand l'animal se contracte; tubercules dorsaux quatre fois plus longs que larges, peu saillants, un peu carénés, sinueux, diminuant vers les flancs; carène caudale médiocre (environ 30 millimètres), assez saillante,

un peu ondulée; sole du pied unicolore, blanc-jaunâtre, assez étroite; bords marginaux du pied colorés en rouge-orangé par le mucus; bouclier à stries concentriques assez fines, arrondi en avant et très mobile, cunéiforme en arrière, orné de points noirs arrondis assez espacés, coloré par le mucus sous les bords en rouge-orangé; orifice respiratoire large elliptique bordé de jaune-blanchâtre; mufle et tentacules gris-roussâtres; cou exsudant un mucus rouge-orangé très vif. Mucus de la sole incolore, celui du corps plus ou moins rouge-orangé devenant en séchant jaune-safran foncé.

Long. 12 à 15 centimètres; larg. 15 à 20 millimètres.

Limacelle triangulaire, en forme de voile, semi solide, crétacée, brillante, bien concave en dessous, un peu convexe en dessus, à stries concentriques bien marquées, pellucide sur les bords; nucléus postérieur assez aigu, un peu saillant; aileron droit atrophié, descendant parallèlement à l'axe, un tiers moins fort que l'aileron gauche, ce dernier descendant d'abord obliquement sur le quart de sa longueur, puis devenant un peu ventru, pour rejoindre par une courbe subite le bord inférieur de l'aileron droit.

Long. 12; larg. 7 1/2 millimètres.

Hab. — La région Subalpestre, dans les forêts de résineux entourant le sommet de la montagne de Lachens entre 1,300 et 1,600 mètres d'altitude; retrouvé aux environs de Bagnols, dans l'Estérel, par notre ami J. Azam.

Obs. — Par sa limacelle, le *L. Lachensis* se rapproche beaucoup du *L. cinereo-niger;* par sa sole unicolore, sa forme générale, du *L. cellarius;* par son mucus tachant fortement en jaune-safran, du *L. flavus*.

Ce mucus sécrété surtout par le cou, le dessous des bords antérieurs du bouclier, la marge du pied, est au moment de son exsudation d'un beau rouge-orangé très vif, pour devenir fortement safrané en se coagulant; au contraire le mucus fourni par la sole du pied est incolore et brillant comme celui du *L. cellarius*. Plongé dans l'alcool le *L. Lachensis* perd sa coloration et devient d'un jaune assez vif, sans que son mucus se coagule et sans colorer l'alcool en jaune comme le *L. flavus*.

3° Groupe du *L. eubalius*

Limax eubalius, Bourguignat.

Limax eubalius, Bourguignat, 1864. *Malac. Grande Chartreuse*, p. 35, pl. I, fig. 5-8.
— J. Mabille, 1870. *In Ann. malac.* I, p. 139.

Animal de taille médiocre, fort et épais en avant, terminé par une queue très effilée; dos et flancs d'une teinte blanchâtre jaunacée, surchargés d'une quantité de taches d'un beau noir irrégulièrement espacées; rides dorsales peu élevées, délicates, élégamment réticulées; queue trés aiguë, carénée; cette carène aiguë, blanchâtre, commence à l'extrémité de la queue et s'évanouit à moitié du dos; pied d'un jaune pâle; tentacules supérieurs allongés, minces, grisâtres et fortement mamelonnés à leur extrémité; tentacules inférieurs exigus, d'un ton grisâtre uniforme; bouclier très antérieur, arrondi en avant, rostré en arrière, d'une teinte jaune sale et moucheté d'une infinité de petites taches noires également espacées çà et là sur toute sa surface; orifice respiratoire petit, échancrant fortement la partie postérieure du bouclier.

Limacelle petite, oblongue, blanche, nacrée, à stries concentriques peu marquées.



Long. 60 millimètres. (Bourguignat.)

Hab.— Çà et là, dans la partie haute de la région des Côteaux.

Obs. — On le distinguera du *L. cellarius:* par les taches noires, dont il est tigré, de telle sorte que le noir et le jaune sont à peu près également répartis; par sa queue beaucoup plus aiguë, sa carène plus mince, ses tubercules très fins, enfin par sa limacelle beaucoup plus petite, plus mince et bien oblongue.

Limax modestus, Florence.

Limax modestus, Florence, 1889. *Bull. Soc. mal. Fr.,* VI, p. 335.

Animal de petite taille, allongé, subcylindrique, peu atténué en avant, un peu plus atténué en arrière; coloration générale gris jaunâtre, pâlissant vers les bords; dos orné de trois zonules plus pâles, l'une médiane, les deux autres latérales; rides dorsales fines, allongées (5 fois plus longues que larges vers la naissance de la carène), assez serrées, séparées par des interstices linéaires, délicats, en réseau; carène caudale assez courte (7-10 millimètres), peu saillante, plus pâle que le reste du corps et se confondant avec la zonule médiane du dos; pied blanc-sale, avec une bordure gris bleuâtre (large en avant d'un peu moins d'un quart, en arrière à peu près du tiers de la longueur totale); bords latéraux du pied blanchâtres, sans linéoles frangées apparentes; bouclier peu distinct, ovale, allongé, arrondi en avant, assez aigu en arrière; orné de deux zonules marginales semi-arrondies, interrompues en avant et en arrière, plus pâles que le reste de la surface; orifice respiratoire petit, légèrement bordé de noirâtre, échancrant bien la cuirasse; mufle et tentacules noirâtres Mucus incolore, peu épais.

Long. 40-45; larg. 6-7 millimètres.

Limacelle ovale-subquadrangulaire, presque lisse et à stries d'accroissement peu apparentes en dessus, légèrement encroûtée de calcaire en dessous.

Long. 5-6; larg. 3 1/2-4 millimètres. (Florence.)

Hab. — La chaine des Maures; très rare.

Obs. — Sa taille, les trois zones de la sole du pied le distinguent suffisamment.

Limax flavus, LINNÉ.

> *Limax flavus*, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. X, p. 652 (non Müll.).
> — *variegatus*, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 103.
> *Limacella unguiculus*, Brard, 1815. *Coq. Paris*, p. 115, pl. IV, fi. 3, 4, 11.
> — Turton, 1831. *Brit. Schell.*, p. 25, fig. 5.
> *Parmacella variegata*, Philippi, 1836. *En. moll. Siciliæ*, I, p. 125.
> *Limax umbrosus*, Philippi, 1844. *Enum. moll. Siciliæ*, II, p. 102.
> *Krynickillus maculatus*, Kleniez, 1851. *Bull. Soc. imp. Moscou*, p. 226, p. IV, fig. 2.
> *Krynickia maculata*, Fischer, 1856. *Journ. de Conchyl.*, p. 66.
> *Limax Companyoi*, Bourguignat, 1863. *Moll. nouv. lit.*, p. 179.
> *Limacus breckvorthianus*, Lehman, 1864. *Malak. Blatt.*
> *Limax bicolor*, Selenka, 1865. *Malak. Blatt.*
> *Limacella variegata*, Jousseaume, 1876. *Bull. Soc. zool. Fr.*, p. 103.

Animal médiocrement rugueux, brièvement caréné, jaunâtre ou jaune vineux, maculé de taches roussâtres et blanchâtres; bouclier obscurément anguleux en arrière, orné de stries concentriques très fines, jaunâtre, maculé de taches pâles arrondies; orifice respiratoire bordé d'une auréole pâle; sole blanc jaunâtre, unicolore; tentacules bleuâtres; mucus fortement jaune.

Limacelle ovale, subquadrangulaire.

Long. 12; larg. 9 millimètres.



Hab. — La région des Côteaux ; avance dans la région Montagneuse ; vallées d'alluvions.

Obs. — Cette espèce se reconnaît du premier coup d'œil à ses tentacules azurés, son mucus jaune clair, les taches irrégulières blanchâtres dont elle est parsemée, ses habitudes nocturnes, presque domestiques (puisqu'on les trouve toujours dans les habitations humides ou aux alentours).

Le principe de la coloration jaunâtre de l'animal réside uniquement dans le mucus abondant sécrété par toutes les parties du corps. L'animal mort perd cette riche coloration, dès que le mucus s'agglomère sous une forme gélatineuse; mis dans l'alcool, il devient gris blanchâtre, par suite d'une dernière exsudation de mucus coagulé, tandis que l'alcool se teinte fortement en jaune (1).

A EXCLURE

Limax cinereus, Draparnaud *(sic),* in Panescorse, 1853-1880. *Moll. Var.*

Il s'agit certainement du *L. cinereo-niger* Wolf et non du *L. cinereus* Müller, in Draparnaud (pars), forme absolument différente et qui n'a pas encore été rencontrée dans le département.

Limax sylvaticus, Draparnaud, in Florence, 1889, *Moll. Montagne Notre-Dame des Anges.*

Simple variété de l'*Agr. Agrestis,* Linné ; ainsi que le reconnaît Draparnaud lui-même. *(Hist. moll.,* 1805, p. 127).

(1) Nous avons renvoyé au dernier chapitre les différences anatomiques concernant les Arionidæ et les Limacidæ.

II. INOPERCULATA

1° PULMONACEA

1re Famille. — TESTACELLIDÆ

Animaux nus, pourvus d'une coquille rudimentaire simple, complètement externe, subspirale, logée sur la partie postérieure du corps.

1er Genre. — TESTACELLA, Cuvier

1804. *Ann. Mus. Hist. nat.*

Animal limaciforme pourvu d'une petite coquille extérieure rudimentaire placée à l'extrémité postérieure du corps, solide, auriforme, aplatie, avec un commencement de spire dextre; ouverture extra grande; columelle aplatie.

Testacella episcia, BOURGUIGNAT.

Testacella episcia, Bourguignat, 1861. *Et. moll. Alpes-Maritimes*, p. 28, pl. I, fig. 1-4.
Testacellus bisulcatus (pars), Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*, t. IV, p. 58.
Testacella episcia, P. Massot, 1870. *In Ann. malac.*, I, p. 153.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 18. — 1894, *Moll. terr.*, p. 18, fig. 7.

Animal limaciforme, très effilé, presque cylindrique, très

faiblement rugueux; flancs sillonnés de rides obliques assez distantes se ramifiant vers le pied; couleur fond jaunâtre-gris, très légèrement ponctué de petites taches imperceptibles brun rouge qui donnent à l'animal une apparence grise; pied jaunâtre clair; tête et tentacules jaunes sales. Longueur 6 centimètres.

Coquille auriforme, parfaitement ovale, épaisse, convexe en dessus, sillonnée de stries grossières et recouverte d'un épiderme fauve, très caduque; sommet lisse, excessivement petit; un tour et demi de spire; sommet très détaché de la columelle; celle-ci est épaisse, large, arquée, à peine renversée en dehors et se continuant parfaitement avec le bord droit qui est mince et également arqué; impression musculaire en croissant et se prolongeant à partir de la moitié de la columelle jusque vers la partie médiane du bord droit; intérieur nacré, blanchâtre (1).

Long. 9; larg. 6 millimètres.

Hab. — Çà et là, dans tout le département, rare.

Obs. — L'*episcia* se distingue du *bisulcata :* par son test plus grand, plus épais et convexe en dessus; par sa forme parfaitement ovale; par son impression musculaire différente et surtout par sa columelle épaisse, plane, non portée en dehors, continue avec le bord droit et n'offrant point, comme chez le *bisulcata*, ni troncature à sa base, ni solution de continuité avec le bord droit en forme de gouttière à son sommet. L'animal est moins foncé que celui du *T. bisulcata*, moins épais, de plus petite taille, plus cylindrique.

(1) Bourguignat n'ayant eu à sa disposition que des sujets corrompus de la collection de Risso n'a donné que les caractères de la coquille.

Testacella Pecchiollii, BOURGUIGNAT.

Testacella Pecchiollii, Bourguignat, 1862. *Spicil. malac.*, p. 61, pl. XIII, fig. 20-22.

Animal jaunâtre, orné sur le dos d'une multitude de petites taches grises, excessivement délié, subcylindrique; rides dorsales excessivement fines et délicates; pied franchement jaune. Longueur 5 centimètres. Coquille allongée, rétrécie dans le sens de la largeur, un peu convexe en dessus, d'une couleur cornée et ornée de stries rugueuses concentriques; intérieur un peu concave, blanchâtre; sommet recourbé, comme mamelonné, lisse, assez aigu, très détaché de la columelle, un seul tour de spire; columelle blanchâtre peu arquée, infléchie en avant, se réunissant d'une manière insensible vers la base de l'ouverture, au bord externe.

Long. 5; larg. 2 1/4 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Probablement toute la chaîne des Maures et de l'Estérel; nous ne l'avons recueilli que dans nos jardins du Clos-Oswald, en compagnie des *Test. episcia* et *bisulcata;* mais il y est bien plus rare.

Obs. — On le distinguera du *T. bisulcata:* par son test moins large, plus rétréci, par conséquent par sa forme plus allongée; par son sommet plus détaché; par sa culumelle moins arquée, non tronquée à la base; enfin la coloration de l'animal le fera reconnaître aisément. Cette espèce, essentiellement italienne, est signalée pour la première fois en France.

Testacella bisulcata, RISSO.

Testacellus bisulcatus (pars), Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, t. IV, p. 58.

Testacella bisulcata, Dupuy, 1847. *Hist. moll.*, p. 44, pl. I, fig. 2.
— P. Massot, 1870. *Ann. malac.*, I, p. 156.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 19. — 1894. *Moll. terr.*, p. 20.

Animal limaciforme, à peine très légèrement rugueux à la partie supérieure du corps, les rides irrégulières; d'un brun rougeâtre en dessus ou, plus exactement, ponctué d'un brun rouge, ce qui lui donne cette couleur, sur un fond blanc jaunâtre; ces ponctuations diminuent sur les côtés du corps au fur et à mesure qu'elles se rapprochent du pied; les côtés sont linéolés de sillons ramifiés; le pied surtout vers les bords, ainsi que les côtés du corps qui l'avoisinent sont d'une couleur jaune d'œuf ou plus souvent encore jaune-orangé vif.

Long. 7 centimètres.

Coquille ovale, auriforme, rétrécie antérieurement, déprimée et aplatie en dessus, très finement et assez régulièrement striée, marquée de stries arquées, rudes et concentriques; sommet petit, apparent, nettement séparé par une sorte de sinus qui l'isole postérieurement; ouverture très grande, rétrécie antérieurement et plus arrondie postérieurement; ce qui rend le bord columellaire plus étroit vers la partie postérieure, où il est séparé du bord droit, mince et tranchant, par une sorte de gouttière, tandis que ce même bord columellaire est tronqué antérieurement; d'une couleur ferrugineuse-rougeâtre en dessus et d'un blanc un peu nacré en dedans; la columelle d'un blanc plus mat.

Long. 5-7; larg. 3-4 millimètres.

Hab. — Les Maures et l'Estérel; peu commun.

A EXCLURE

Testacellus haliotideus, in Duval, 1838. *Moll. Var et arrond. Grasse.*
Testacella haliotidea, Faure B., in Panescorse, 1853-1880. *Moll. Var.*

Cette espèce n'existe pas dans le Var et a été confondue avec les *T. episcia* et *T. bisulcata*.

IIe Famille. — HELICIDÆ

Coquille complète, testacée, spirée, de galbe globuleux très variable, ouverture plus ou moins arrondie, à péristome continu ou discontinu.

1er Genre. — VITRINA, Draparnaud

1801. *Tabl. moll.*

Coquille petite, dextre, imperforée, globuleuse déprimée, à peine aussi grande que l'animal; dernier tour très grand; labre tranchant.

GROUPES DU GENRE VITRINA

1er Groupe.— Bord columellaire tranchant.— Ombilic nul. — Test assez lisse. Type : *V. major*

2e Groupe.— Bord columellaire mince.— Ombilic subperforé. — Test strié. Type : *V. striata.*

1e Groupe du *V. major*

Vitrina major, de Ferussac père.

Vitrina pellucida, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 89. — 1805. *Hist. moll.*, p. 119, pl. VIII, fig. 34-37.

— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 57, pl. I, fig. 7.

Vitrina major, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 49, pl. VI, fig. 14-32.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 22. — 1894. *Moll. terr.*, p. 23, fig. 16, 17.

Coq. subglobuleuse déprimée; trois tours, le dernier arrondi; suture assez nettement distincte, sommet aplati; région ombilicale fortement déprimée; ombilic nul; ouverture subarrondie, égale au 2/3 du grand diamètre de la coquille, un peu déprimée, fortement échancrée par l'avant dernier tour; columelle très mince, arquée; bord columellaire tranchant; test mince, fragile, lisse, à stries longitudinales demi effacées, à peine visibles à la loupe, transparent, très brillant, d'un vert jaunâtre très pâle, paraissant rougeâtre quand il contient l'animal.

Haut. 3-4; diam. 5-7 millimètres.

Hab. — Les forêts de résineux de la région Subalpestre à partir de 1,000 mètres d'altitude; très rare au-dessous à 900 mètres dans les taillis de cette région.

Obs. — Son test lisse et le manque d'ombilic le distinguent assez du suivant.

2e Groupe du *V. striata*

Vitrina striata, Bourguignat.

Vitrina striata, Bourguignat, 1876. *Spec. nov. moll.*, p. 37, n° 45.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 25. — 1894. *Moll. terr.*, p. 25.

Coq. subperforée (l'ombilic très exigu est presque marqué entièrement par le bord columellaire), subdéprimée, convexe en dessus, très mince, hyaline, blanc jaunâtre ou jaune verdâtre, ornée de stries plissées (les stries très serrées en dessus sont sur tout le reste de la coquille légèrement ondulées, assez fortes, régulièrement espacées et comme lamelleuses); spire convexe, légèrement subconoïde; sommet plus pâle, assez apparent, très obtus, finement strié; trois tours 1/2 assez convexes en dessus;

croissance rapide; suture assez profonde; dernier tour assez grand, comprimé au début pour se développer peu à peu, subarrondi à l'ouverture, un peu descendant; ouverture oblique, échancrée, transversalement semi-oblongue, arrondie en bas; péristome droit, très mince, tranchant; bord columellaire largement épanoui sur l'ombilic; callosité columellaire assez prononcée.

Haut. 3; diam. 4 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Le massif de la Sainte-Baume.

Obs. — Cette magnifique espèce ne peut être confondue avec aucune autre, grâce aux plis qui ornent sa coquille.

A EXCLURE

Vitrina annularis, Venetz, in Bérenguier, 1882. *Essai faune Var.*

N'existe pas dans le département.

2e Genre. — SUCCINEA, Draparnaud

1801. *Tabl. moll.*

Coquille dextre, très haute, ovoïde, imperforée, pouvant exactement contenir l'animal; columelle subspirale; péristome mince.

GROUPES DU GENRE SUCCINEA

1er Groupe. — Coquille ovoïde-ventrue. — Spire courte. — Taille petite. Type : *S. Pyrenaica.*

2e Groupe. — Coq. ovoïde-allongée. — Spire allongée, tordue. — Taille grande. Type : *S. Pfeifferi.*

3e Groupe. — Coq. subconique-allongée. — Spire haute, peu ou pas tordue. — Taille grande. Type : *S. longiscata.*

4e Groupe. — Coq. allongée-oblongue. — Spire élevée, aiguë, tordue. — Taille petite. Type : *S. oblonga.*

1° Groupe du *S. Pyrenaica*

Succinea Pyrenaica, Bourguignat.

Succinea Pyrenaica, Bourguignat, 1877. *Ap. genre Succinea,* p. 12.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 28. — 1894. *Moll. terr.,* p. 29.

Coq. de faible taille (haut. 7-8; diam. 4-4 1/2 millimètres), brillante, vitrinoïde, d'un jaune d'ocre, très finement et très élégamment striolée, offrant une forme oblongue, un tant soit peu ventrue; spire obtuse, courte, à sommet gros et obtus; avant dernier tour un peu gonflé; dernier tour oblong, tout en étant convexe-arrondi; trois tours à croissance rapide bien que régulière, séparés par une suture peu profonde; ouverture légèrement oblique, oblongue, anguleuse à sa partie supérieure, arrondie à sa base et aussi convexe du côté externe que du côté columellaire; columelle un peu torse, ne descendant que jusqu'à la moitié de l'ouverture. (Bourguignat.)

Hab. — Signalé par M. Locard dans le Var et les Alpes-Maritimes, il a échappé jusqu'à présent à nos recherches.

2° Groupe du *S. Pfeifferi*

Succinea Pfeifferi, Rossmassler.

Succinea amphibia (var. α et β.), Draparnaud, 1805. *Hist. moll.,* p. 53.
— *Pfeifferi,* Rossmassler, 1835. *Iconog.,* I, p. 92, fig. 46.
— — Dupuy, 1847. *Hist. moll.,* p. 73, pl. I, fig. 12.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.,* p. 53, pl. VII, fig 8-31 (pars).
— — Baudon, 1877. *Mon. Succ. franc.,* p. 38, pl. VIII, fig. 1.
— — Bourguignat, 1877. *Ap. genre Succ.,* p. 13.
— — Locard, 1882. *Prodr.,* p. 28. — 1894. *Moll. terr.,* p. 32, fig. 28.

Coq. ovale-élancée; trois tours tordus, le dernier très grand, un peu resserré vers la suture; sommet tuberculeux; suture oblique, bien marquée; ouverture étroite-ovalaire, allongée, égale au 2/3 de la hauteur; columelle peu arquée, labre bordé; test avec fines stries, jaune-succiné.

Haut. 7-14; diam. 4-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Çà et là, dans la région des Côteaux, rare; dans la région Subalpestre jusqu'à 900 mètres d'altitude, très rare.

Obs. — Cette forme a été bien souvent confondue avec les suivantes, dont il est facile cependant de la distinguer.

Succinea esicha, LETOURNEUX.

Succinea esicha, Letourneux, in Servain, 1881. *Lac Balaton,* p. 11.
— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 32.

Voisin du *Pfeifferi,* taille plus grande, coquille plus renflée; trois tours très tordus, bien convexes, le dernier très allongé, ventru au milieu; suture très oblique; ouverture un peu plus courte et un peu plus large, surtout dans le bas; columelle plus arquée et plus épaisse; test bien strié, jaune-roux clair.

Haut. 16; diam. 8 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux avec la forme précédente, mais plus répandue.

Succinea lata, KUSMICK.

Succinea lata, Kusmick, 1870. In Brusina, *Malac. Croatic,* p. 19.
— Bérenguier, 1883. *Addend. Faun. mal. Var,* p. 3.

Coq. conique-ventrue; spire bien tordue; trois tours, les premiers obtus, le dernier volumineux; sommet exigu; suture linéaire; ouverture égale aux 3/4 de la hauteur, excessivement dilatée à partir de sa moitié inférieure et comme tronquée dans

le bas par suite de cet élargissement; columelle arquée; test jaune-ocracé ou jaune très pâle, orné de stries plissées, mince, transparent, assez solide.

Hab. — La région des Côteaux, surtout les environs de Draguignan.

Obs. — La dilatation du dernier tour et sa large ouverture tronquée en bas distinguent facilement cette forme seulement connue dans le Var.

3e Groupe du *S. longiscata*

Succinea longiscata, Morelet.

Succinea longiscata, Morelet, 1845. *Moll. Portugal*, p. 51, pl. V, fig. 1.
— — Bourguignat, 1877. *Ap. genre Succinea*, p. 21.
— *elegans* (var. *longiscata)*, Baudon, 1877. *Monogr. Succ*, p. 58, pl. IX, fig. 2.
— *longiscata*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 30.— 1894. *Moll. terr.*, p. 33, fig. 29.

Coq. régulièrement conique, très étroitement allongée; spire non tordue; trois tours plats, le dernier très haut; sommet exigu; suture linéaire; ouverture étroite, allongée, tronquée en bas, égale au 3/4 de la hauteur, avec axe droit; péristome symétrique; test mince, plissé, jaune-succiné roux.

Haut. 12-18; diam. 5-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux et les vallées d'alluvions; assez répandu.

Obs. — L'axe partageant la coquille en deux parties égales étant presque parallèle avec la columelle est un caractère suffisamment distinctif.

Succinea elegans, Risso.

Succinea elegans, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, t. IV, p. 50.
— *longiscata* (pars), Dupuy, 1847. *Hist. moll.*, p. 75.
— *Pfeifferi* (var. *corsica)*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 59.
— *elegans*, Bourguignat, 1861. *Et. syn. moll. Alp.-Mar.*, p. 25. — 1877. *Ap. genre Succ.*, p. 14.
— — Baudon, 1877. *Mon. Succ. franc.*, p. 56, pl. IX, fig. 1.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 29. — 1894, *Moll. terr.*, p. 34, fig. 30.

Coq. conoïde-allongée; spire légèrement tordue; trois tours à peine convexes, les premiers très petits, le dernier au moins trois fois plus grand; suture oblique, médiocre; ouverture égale aux 2/3 de la hauteur, avec son axe parallèle au grand axe, arrondie en bas; columelle mince, longue; test mince, jaune-ambrée.

Haut. 12-16; diam. 5-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très répandu, sauf dans les régions Mauresque et Subalpestre.

Obs.— Cette forme diffère du *S. longiscata:* par son galbe plus ventru, ses premiers tours moins petits, son ouverture arrondie en bas au lieu d'être tronquée, moins haute et plus large.

4° Groupe du *S. oblonga*

Succinea oblonga, Draparnaud.

Succinea oblonga, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 56. — 1805. *Hist. moll.*, p. 59, pl. III, fig. 24-25 (N. Turt.)
— Dupuy, 1847. *Hist. moll.*, p. 71, pl. I, fig. 9.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 61, pl. VII, fig. 32-33 (1).

(1) Figure très exacte.

Succinea oblonga, Baudon, 1877. *Monogr. Suc. Franc.*, p. 75, pl. X, fig. 3.
— Bourguignat, 1877. *Ap. gen. Succ.*, p. 27.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 32. — 1894. *Moll. terr.*, p. 34, fig. 31.

Coq. allongée-oblongue, spire élevée, aiguë; quatre tours convexes, tordus, le dernier un peu renflé, égal à plus de la demi-hauteur; sommet ponctiforme; suture oblique, étroite; ouverture ovale, rétrécie en haut, presque égale à la demi-hauteur; columelle courte, oblique, mince; labre un peu épaissi; test assez solide, strié, jaune pâle.

Haut. 7-8; diam. 3-4 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux, très rare.

Obs. — Sa taille, sa spire allongée, son ouverture réduite à la moitié de la hauteur totale de la coquille la distinguent des espèces des groupes précédents.

3e Genre. — ZONITES, de Montfort

1810. *Conch. system.*

Coq. très grande, dextre, déprimée; ombilic très large; ouverture subarrondie; test subopaque, strié; épiphragme membraneux.

Zonites Algirus, Linné.

Helix Algira, Linné, 1758. *Syst. nat.*, édit. X, I, p. 769.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 115, pl. VIII, fig. 38-40.
Zonites Algirus, Montfort, 1810. *Conch. syst.*, II, p. 283.
Helix Algira, Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 245, pl. X, fig. 1.
Zonites Algirus, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 91, pl. IX, fig. 33-37, et pl. X, fig. 1.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 34.— 1894. *Moll. terr.*, p. 38, fig. 35.

Coq. convexe en dessus, assez aplatie en dessous; six à sept tours à croissance graduelle, le dernier à peine subcaréné; suture assez profonde seulement avec les derniers tours; sommet très obtus; ombilic bien ouvert; ouverture subarrondie, échancrée par l'avant-dernier tour; péristome à peine épaissi en dedans, à bords écartés; test mince, solide, avec des stries très marquées, corné-roussâtre, plus pâle en dessous.

Haut. 12-25; diam. 25-50 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, sauf la région Mauresque et la partie la plus septentrionale de la région Subalpestre.

4e Genre. — HYALINIA, Agassiz

1837. *Nouv. Mein. Soc. Helv.*

Coq. plus ou moins déprimée; ombilic variable; test corné, brillant; épiphragme nul, vitreux ou rudimentaire.

GROUPES DU GENRE HYALINIA

1er Groupe. — Coq. assez grande. — Test corné. — Galbe convexe, tectiforme. — Ombilic grand. Type ; *H. lucida.*

2e Groupe. — Coq. assez grande. — Spire presque plane — Ombilic grand. Type : *H. recta.*

3e Groupe. — Coq. assez grande. — Spire peu haute. — Ombilic petit. Type : *H. subglabra.*

4e Groupe. — Coq. moyenne. — Galbe légèrement convexe. — Ombilic grand. Type : *H. stæchadica.*

5e Groupe. — Coq. assez petite, subdéprimée. — Dernier tour très grand. — Ombilic grand. Type : *H. epipedostoma.*

6e Groupe. — Coq. petite, subdéprimée. — Dernier tour médiocre. — Ombilic assez grand. Type : *H. nitida.*

7e Groupe. — Coq. petite, comprimée. — Test hyalin. — Ombilic petit. Type : *H. pseudohydatina.*

8e Groupe. — Coq. très petite, déprimée. — Test hyalin. — Ombilic très petit. Type : *H. crystallina.*



1° Groupe du *H. lucida*

Hyalinia lucida, DRAPARNAUD.

Hyalinia lucida, Draparnaud, 1801. *Tabl.*, p. 9 (non Drap. *Hist.*)
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 232, pl. X, fig. 8.
Hyalinia nitida, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 117, pl. VIII, fig. 23-25.
Zonites lucidus, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 75, pl. VIII, fig. 29-35.
Hyalinia lucida, Westerlund, 1876. *Fauna Eur.*, p. 22.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 37.— 1894. *Moll. terr.*, p. 39, fig. 38-39.

Coq. convexe, convexe-tectiforme en dessus, légèrement concave en dessous; six à sept tours peu convexes, croissance graduelle, le dernier un peu plus renflé, plus convexe dessus que dessous, s'élargissant vers l'extrémité; suture assez marquée; sommet très obtus; ombilic un peu large, évasé au dernier tour; ouverture très oblique, ovalaire-transverse, déclive, assez échancrée par l'avant-dernier tour; péristome simple, à bords écartés; test très mince, un peu solide, transparent, brillant, jaune-roux en dessus, un peu blanchâtre en dessous, orné de stries à demi-effacées.

Haut. 6 à 10; diam. 12 à 18 millimètres. (Locard.)

Hab. — Peu répandu dans toutes les régions.

Obs.— Il a été presque toujours confondu avec d'autres formes cependant bien distinctes.

Hyalinia Farinesiana, BOURGUIGNAT.

Zonites Farinesianus, Bourguignat, 1870. *Moll. lit.*, II, p. 11, n° 104, pl. III, fig. 1-3.
Hyalinia Farinesiana, Westerlund, 1876. *Fauna Eur. Prodr.*, p. 22.
Helix Farinesianus, Dupuy, 1879. *Cat. Moll. la Preste*, p. 11.
Hyalinia Farinesiana, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 38.— 1894. *Moll. terr.*, p. 40.

Coq. comprimée, convexe, en forme de toit en dessus, comme concave en dessous, un peu transparente, brillante, d'une couleur cornée, passant en dessous à une teinte plus pâle, ou d'un ton un peu lactescent, légèrement verdâtre et pourvue d'un large ombilic parfaitement évasé en forme d'entonnoir; test presque lisse et sillonné çà et là par des striations plus ou moins régulières et fort émoussées; spire convexe, de forme très obtuse; sommet petit; six tours à six tours et demi, comprimés, faiblement convexes, s'accroissant avec régularité et assez de lenteur, séparés par une suture prononcée; dernier tour à peine plus grand que l'avant-dernier, obliquement comprimé, oblong, incliné en dessus et offrant en dessous une surface, allant, en se creusant, converger vers l'ombilic, qui, de cette façon, paraît excessivement dilaté; ouverture oblique, échancrée, obliquement inclinée et de forme oblongue; péristome droit et aigu.

Haut. 7; diam. 15 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Le massif de la Sainte-Baume.

Obs. — Il se distingue de l'*H. lucida* par sa coquille plus convexe, tectiforme; par sa croissance spirale assez peu rapide pour que le dernier tour soit à peine plus grand que l'avant-dernier (tandis que chez le *H. lucida* le dernier tour est proportionnellement bien plus développé); par ses tours plus comprimés, plus inclinés; par son ouverture plus petite, plus obliquement oblongue; surtout par son large ombilic en forme d'entonnoir, vers lequel vient converger comme en se creusant toute la partie inférieure du dernier tour, ce qui donne à la coquille une apparence concave en dessous.

Hyalinia subfarinesiana, Bourguignat.

Hyalinia subfarinesiana, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 41.

Coq. convexe bien comprimée, convexe-tectiforme faiblement conique en dessus, un peu concave en dessous; six à six tours et demi très faiblement convexes, croissance régulière et assez lente, le dernier à peine plus grand, mince, arrondi, aussi convexe dessus que dessous, à peine plus développé transversalement à l'extrémité; suture accusée; ombilic grand, un peu dilaté au dernier tour; ouverture oblique, échancrée, déclive, étroitement ovalaire-transverse; péristome droit, simple, bord supérieur presque droit, le columellaire très court; test très mince, un peu solide, transparent, brillant, jaune-roux en dessus, un peu blanchâtre en dessous, à peine strié.

Haut. 5; diam. 13 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et les parties basses de la région des Côteaux.

Obs. — Cette forme n'est qu'une nuance bien faible de la précédente dont elle diffère par quelques légers caractères: galbe un peu plus aplati, ombilic moins évasé, bord supérieur de l'ouverture plus droit.

Hyalinia intermissa, Locard.

Hyalinia intermissa, Locard 1894. *Moll. terr.*, p. 41.

Coq. faiblement convexe, un peu comprimée, légèrement convexe-tectiforme en dessus, à peine concave en dessous; six à six tours et demi faiblement convexes; croissance régulière, graduelle, le dernier peu renflé, arrondi, aussi convexe dessus que dessous, à peine dilaté-transverse à l'extrémité; suture

accusée; ombilic grand, évasé au dernier tour; ouverture échancrée, à peine déclive, ovalaire-transverse; péristome simple, bord supérieur plus arqué que l'inférieur; test mince, corné, brillant, à peine strié.

Haut. 6 1/2; diam. 15 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les parties fraîches de la région des Côteaux.

Obs. — Cette forme est bien reconnaissable : à son galbe franchement comprimé, à son dernier tour bien arrondi, au bord supérieur de l'ouverture plus arqué que le bord inférieur.

Hyalinia Blondiana, Bourguignat.

Zonites Blondianus, Bourguignat, 1870. *Mém. soc. Cannes,* p. 47.
Hyalinia Blondiana, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 39. — 1894. *Moll. terr.*, p. 41.

Coq. largement ombiliquée en forme d'entonnoir, légèrement convexe en dessus, brillante, fragile, transparente, d'une teinte cornée, presque lisse et offrant sur les deux derniers tours des sillons très émoussés simulant des ondulations; spire légèrement convexe; sommet petit; six et demi à sept tours un peu convexes en dessus, comprimés-arrondis en dessous, à croissance lente et régulière, séparés par une suture bien marquée; dernier tour un peu plus grand, comprimé-arrondi, présentant vers l'ouverture une faible déclivité et une légère direction descendante; ouverture oblique, échancrée, transversalement oblongue; péristome droit, aigu; bord supérieur projeté en avant.

Haut. 6; diam. 15 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Çà et là, la Grande Vallée et la région des Côteaux.

Obs. — Cette forme est remarquable : par son ombilic large-



ment ouvert, les sillons ondulés ornant les deux derniers tours, son ouverture oblique et bien oblongue, enfin par le bord supérieur du péristome projeté en avant.

Hyalinia Fodereana, Bourguignat.

Hyalinia Fodereana, Bourguignat, 1880. In Nevill., *Proc. Lond.*, p. 107.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 39. — 1894. *Moll. terr.* p. 40.

Coq. convexe-déprimée, légèrement convexe en dessus, à peine concave en dessous; six à six tours et demi un peu convexes, croissance lente et très régulière, le dernier à peine plus grand, arrondi, faiblement comprimé, aussi convexe dessus que dessous, déclive et non dilaté à l'extrémité; suture assez accusée; ombilic assez grand, infundibuliforme; ouverture oblique, échancrée, subovalaire-transverse, déclive; péristome droit, simple, bord supérieur court et faiblement arqué, l'inférieur plus allongé; test très mince, un peu solide, brillant, transparent, corné un peu clair, plus pâle en dessous.

Haut. 6; diam. 14 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, çà et là, assez rare.

Obs. — Cette forme très voisine de l'*H. Blondiana*, s'en distingue surtout par l'allure générale du dernier tour et de l'ouverture; le bord supérieur est plus court, non projeté en avant, tandis que le bord inférieur est beaucoup plus allongé; enfin le test est plus mince, plus pâle, plus brillant et plus lisse.

Hyalinia Magonensis, Bourguignat.

Hyalinia Magonensis, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 42.

Coq. assez convexe, convexe-tectiforme un peu bombée en

dessus, légèrement concave en dessous; cinq tours un peu convexes, croissance lente et progressive, le dernier plus grand, arrondi, un peu haut, presque aussi convexe dessus que dessous, légèrement déclive, mais non dilaté à l'extrémité; suture bien marquée; ombilic grand, bien évasé au dernier tour; ouverture oblique, échancrée, subarrondie-transverse, un peu déclive; péristome simple, à bords un peu convergents, le supérieur court et arqué, l'inférieur plus allongé; test très mince, un peu solide, brillant, transparent, corné clair, plus pâle en dessous.

Haut. 5 1/2; diam. 12 millimètres. (Locard.)

Hab. — La vallée du Gapeau et de ses affluents; rare.

Obs. — Sa forme plus bombée, assez convexe, distingue l'*H. Magonensis* des précédentes, de même que ses cinq tours de spire et son ouverture subarrondie.

2e Groupe du *H. recta*

Hyalinia recta, Locard.

Hyalinia recta, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 45, fig. 48-49.

Coq. très comprimée-planorbique, exactement plane en dessus et en dessous, spire non saillante; six tours à peine convexes, croissance très lente, très serrée, régulière, le dernier plus grand, comprimée-ovalaire, plan en dessus et en dessous, dilaté, mais non déclive à l'extrémité, suture peu profonde; ombilic assez grand, infundibuliforme; ouverture peu oblique, très étroitement ovalaire-transverse; péristome simple, bord supérieur aplati, au même niveau que le sommet, l'inférieur un peu arqué vers l'ombilic; test corné un peu clair, à peine striolé.

Haut. 4 1/2; diam. 13 millimètres. (Locard.)



Hab.— Dans la grotte des Chauves-Souris près Châteaudouble à la limite septentrionale de la région Montagneuse.

Obs. — Son galbe planorbique, plan en dessus comme en dessous, sans spire saillante, à tours très serrés, suffit à le faire reconnaître.

Hyalinia eugyra, Stabile.

Zonites eugyrus, Stabile, 1859. *Moll. Lug.*, p. 51.
Hyalinia eugyra, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 45.

Coq. très comprimée, à peine très légèrement convexe-tectiforme en dessus, peu bombée en dessous; six tours, croissance très lente et régulière, le dernier très comprimé à sa naissance, un peu étroitement ovalaire, aplati en dessus, à peine bombé en dessous, s'élargissant très rapidement à l'extrémité et un peu moins comprimé; suture peu profonde; sommet à peine saillant; ombilic grand, infundibuliforme; ouverture bien oblique, étroitement ovalaire-transverse, très peu déclive; péristome simple, bord supérieur à peine arqué, le columellaire un peu étroitement arqué; test mince, corné-clair, à peine plus pâle en dessous, striolé en dessus, surtout vers la suture.

Haut. 5; diam. 14 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie centrale de la Grande Vallée; remonte dans la région des Côteaux jusqu'à la région Montagneuse; excessivement rare dans la région Subalpestre.

Obs. — Diffère de la forme précédente : par son galbe un peu convexe en dessus au lieu d'être plan, par son dernier tour plan en dessus mais bombé par dessous et s'élargissant très rapidement à l'extrémité, enfin par son ouverture beaucoup plus oblique et légèrement déclive.

Hyalinia Kraliki, Letourneux.

Zonites Kraliki, Letourneux, in Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 18.
Hyalinia Kraliki, Locard, 1881. *Etud. Variat.*, II, p. 543.— 1882. *Prodr.*, p. 39.— 1894. *Moll. terr.*, p. 45.

Coq. très déprimée, à peine convexe, presque plane en dessus, très peu bombée en dessous; cinq tours presque plans, croissance très lente et régulière, le dernier très grand, arrondi-comprimé à sa naissance, à peine convexe en dessus, un peu convexe en dessous, à peine dilaté, mais non déclive à l'extrémité; suture peu accusée; ombilic assez grand, infundibuliforme; ouverture peu oblique, échancrée, suboblongue-arrondie, transverse, faiblement déclive; péristome simple, à bords un peu convergents, arrondi dans la partie externe et dans le bas; test corné-roux un peu foncé, notablement plus clair en dessous, à peine striolé.

Haut. 4 1/2 à 5; diam. 10 à 12 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le massif montagneux de la Sainte-Baume depuis la région des Côteaux jusqu'à la région Subalpestre; très rare.

Obs.— Beaucoup plus déprimé que l'*H. eugyra*, il s'en distingue surtout par son dernier tour très grand, arrondi, comprimé à sa naissance et son ouverture peu oblique, suboblongue, arrondie. Il diffère de l'*H. Blauneri* par son galbe beaucoup plus aplati en dessus, la forme de son ombilic, etc...

Hyalinia Blauneri, Schuttleworth.

Helix Blauneri, Schuttlewort, 1843. *In mit. Gesellsch. Bern.*, p. 13.
— *lucida* (var. *compressa)*, Dumont et Mortillet, 1853. *Moll. Lem.*, p. 250.
— *cellaria* (pars), Dupuy, 1854. *Hist. moll.*, p. 230.
Zonites lucidus (var. *Blauneri)*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. Moll.*, II, p. 76.

Hyalinia lucida (var. *Blauneri*), Westerlund, 1876. *Fauna Europ. Prodr.*, p. 22.
— *Blauneri*, Locard, 1880. *Etudes var. malac.*, I, p. 23. — 1882. *Prodr.*, p. 32.— 1894. *Moll. terr.*, p. 46.

Coq. subdéprimée, un peu renflée, à peine convexe-tectiforme en dessus, assez bombée en dessous; six tours peu convexes, croissance graduelle, le dernier relativement gros, arrondi, à peine plus développé à l'extrémité, non déclive, presque aussi convexe dessus que dessous; suture bien marquée; ombilic grand, très faiblement évasé; ouverture peu oblique, échancrée, subarrondie-transverse, très peu déclive; péristome simple, arrondi au bord externe, plus arqué en haut qu'en bas; test mince, corné-roux, plus clair en dessous, orné de stries atténuées.

Haut. 6; diam. 12 millimètres. (Locard).

Hab. — La partie haute de la région Montagneuse et la région Subalpestre; très rare.

Obs. — Moins déprimée que la forme précédente, celle-ci s'en distingue : par son dernier tour relativement gros et arrondi, son ouverture plus ronde, son ombilic grand, bien moins évasé.

3e Groupe du *H. subglabra*

Hyalinia subglabra, Bourguignat.

Zonites subglaber, Bourguignat, 1860. *Malac. Bretagne*, p. 47, pl. I, fig. 14-16.
Hyalinia glabra (var. *subglabra*), Westerlund, 1876. *Fauna Europ. Prodr.*, p. 20.
— *subglabra*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 42. - 1894. *Moll. terr.*, p. 48, fig. 54-55.

Coq. déprimée, bien convexe en dessus, un peu comprimée en dessous et munie d'une perforation ombilicale assez grande;

test brillant, transparent, fragile, d'une teinte cornée en dessus et d'une nuance blanche lactescente en dessous, et orné de petites striations, surtout vers la suture; six tours convexes, séparés par une suture bien marquée, et s'accroissant avec régularité, bien que le dernier tour soit très grand, proportion gardée; celui-ci est, en outre, un peu comprimé en dessous, et ne se dilate point vers l'ouverture, celle-ci est oblique, oblongue et fortement échancrée; péristome simple, droit et aigu.

Haut. 6 à 9; diam. 13 à 16 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La Grande Vallée, de Roquebrune à Saint-Raphaël; très rare.

Hyalinia Maceana, Bourguignat.

Zonites Maceanus, Bourguignat, 1870. *Mem. Soc. sc. nat. de Cannes*, t. I, p. 48.

Hyalinia Maceana, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 43. — 1894. *Moll. terr.*, p. 48.

Coq. étroitement ombiliquée en forme d'entonnoir, presque plane en dessus, comprimée en dessous, offrant sur la partie médiane des tours une partie anguleuse simulant une carène très émoussée; test fragile, brillant, transparent presque lisse, d'une teinte cornée en dessus, passant en dessous en un ton un peu lactescent; spire plane, à sommet petit; six tours légèrement convexes, séparés par une suture assez profonde; accroissement des tours lent et régulier, à l'exception du dernier, qui est très développé et proportionnellement très grand; dernier tour comprimé en dessous, subangulenx à sa partie médiane, présentant en dessus une légère déclivité; ouverture oblique, échancrée transversalement, oblongue; péristome droit et aigu; bord supérieur arqué et très projeté en avant.

Haut. 4 1/2; diam. 13 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La plaine de Roquebrune à Saint-Raphaël.

Obs. — L'*H. Maceana* se distingue de l'*H. subglabra* par sa spire presque plane en dessus, par une sorte de carène très émoussée, à peine apparente, sur la partie médiane des tours, enfin par un galbe général beaucoup plus déprimé.

4° Groupe du *H. Stœchadica*

Hyalinia stœchadica, Bourguignat.

Zonites stœchadicus, Bourguignat, in Fagot, 1877. *Cat. moll. Petites-Pyrénées et de la Haute-Garonne*, p. 38.

Hyalinia stœchadica, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 36 et 302.— 1894. *Moll. terr.*, p. 51.

Coq. subdéprimée, bombée-arrondie en dessus, légèrement concave en dessous; six tours, croissance lente, très serrés, un peu convexes, le dernier développé, déclive notamment vers l'extrémité, avec le maximum de convexité un peu inférieur; suture accentuée; ombilic médiocre, infundibuliforme; ouverture très oblique, échancrée, déclive, ovalaire-transverse; péristome simple, avec le bord supérieur arqué en avant, l'inférieur peu arrondi; test corné-roux, à peine plus clair en dessous, très légèrement striolé vers la suture.

Haut. 4 1/2; diam. 10 millimètres. (Locard.)

Hab. — La vallée du Gapeau et de ses affluents en remontant ses pentes vers la Sainte-Baume et la chaîne des Maures.

Obs.— Cette forme est beaucoup plus bombée que la suivante; sa spire serrée jusqu'au dernier tour est aussi caractéristique.

Hyalinia Ollioulensis, Bourguignat.

Hyalinia Ollioulensis, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 51.

Coq. très déprimée, très légèrement convexe-tectiforme en dessus, très faiblement convexe en dessous; cinq tours à peine convexes, les trois premiers à croissance lente, le quatrième un peu plus grand, le dernier s'élargissant progressivement, très peu haut, aplati en dessus, plus convexe dessous que dessus, très vaguement subanguleux à l'origine; suture peu profonde; ombilic grand, bien évasé au dernier tour; ouverture oblique, échancrée, subarrondie-transverse, déclive; péristome simple, arqué surtout au bord externe, faiblement arqué en haut et en bas; test brillant, mince, corné-roux, un peu clair surtout en dessous, à peine striolé.

Haut. 5; diam. 11 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les environs d'Ollioules et le massif de la Sainte-Baume, dans ses parties basses.

Obs.— Dans presque toutes les formes de ce genre l'élévation ou l'abaissement de la spire est devenu un premier critérium. Chez l'*H. stœchadica* le galbe est plus globuleux-aplati, tandis que nous voyons l'*H. Ollioulensis* se déprimer très fortement, tout en restant convexe-tectiforme. Il existe cependant entre la forme précédente et celle-ci des traces d'un ensemble originel dont l'une et l'autre forme s'écartent d'une façon tranchée.

5° Groupe du *H. epipedostoma*

Hyalinia epipedostoma, Bourguignat.

Zonites epipedostomus, Bourguignat, in Fagot, 1879. *Soc. hist. nat. Toul.*, 9.



Hyalinia epipedostoma, Fagot, 1892. *Malac. Pyren.*, p. 40.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 53.

Coq. subconvexe-déprimée, assez convexe en dessus, aplatie en dessous; cinq tours légèrement convexes, les premiers petits à croissance lente, les suivants plus gros à croissance plus rapide, le dernier très grand, comprimé-arrondi, un peu comprimé en dessous, dilaté, mais non déclive vers l'extrémité; suture accusée; ombilic grand, évasé; ouverture oblique, échancrée, ovalaire-transverse, non déclive; péristome simple, bord externe arrondi; test mince, assez solide, médiocrement brillant, roux en dessus, verdâtre ou blanchâtre en dessous, orné de stries peu accusées.

Haut. 5-5 1/2; diam. 10-11 millimètres. (Locard.)

Hab. — La vallée du Gapeau.

Obs. — Cette forme, assez peu répandue, est caractérisée surtout par l'allure qu'affectent ses tours croissant de plus en plus rapidement jusqu'au dernier, qui devient très grand.

6e Groupe du *H. nitida*

Hyalinia nitida, Muller.

Helix nitida, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 32.
— — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 222, pl. X, fig. 4.
— *lucida*, Draparnaud. 1805. *Hist. moll.*, p. 103.
Zonites nitidus, Moquin-Tandon. 1855. *Hist. moll.*, p. 72, pl. VII, fig. 11-15.
Hyalinia nitida, Westerlund, 1876. *Fauna europ. Prodr.*, p. 26.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 43. — 1894. *Moll. terr.*, p. 57, fig. 60-61. — 1895. *Ipsa Drapar. Conch.*, p. 145.

Coq. convexe-déprimée, un peu convexe en dessus, assez bombée en dessous; quatre à cinq tours un peu convexes;

croissance régulière et rapide, le dernier un peu plus grand, déprimé-arrondi, non comprimé en dessous, ni dilaté ni déclive à l'extrémité; suture marquée; sommet peu saillant; ombilic assez grand, évasé au dernier tour; ouverture oblique, échancrée, subarrondie-transverse; péristome simple, à bords arrondis un peu convergents; test solide, assez brillant, fauve-brun, à peine plus clair en dessous, orné de stries fines à peine visibles.

Haut. 3-5; diam. 5-7 millimètres. (Locard.)

Hab. — Peu commun. Surtout la Grande Vallée; çà et là dans la région des Côteaux; très rare dans la région Montagneuse.

Hyalinia nitidula, DRAPARNAUD.

Helix nitidula, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.,* p. 117 (encl. var. B.)
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.,* p. 226, pl. X, fig. 5.
Zonites nitudulus, Moquin-Tandon, 1815. *Hist. moll.,* II, p. 83, pl. IX, fig. 12, 13.
Hyalinia nitidula, Locard, 1882. *Prodr.,* p. 40.— 1894. *Moll. terr.,* p. 58.— 1895. *Ipsa Draparn. Conch.,* p. 147.

Coq. subglobuleuse-déprimée, assez convexe en dessus, un peu bombée en dessous; quatre à cinq tours assez convexes, croissance assez graduelle, le dernier sensiblement plus grand, un peu arrondi surtout en dessous, dilaté et non déclive à l'extrémité; suture accusée; ombilic un peu étroit, infundibuliforme, non évasé; ouverture oblique, arrondie, à peine ovalaire-transverse, non déclive, péristome à bords écartés assez convergents; test peu brillant, fauve-roux en dessus. blanc-bleuâtre ou verdâtre en dessous, orné de stries peu marquées.

Haut. 4-5; diam. 7-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la région Montagneuse d'où il descend dans celle des Côteaux et dans la région Mauresque.

Obs. — Il se distingue de l'*H. nitida* par sa taille plus forte, son ouverture plus oblique, son dernier tour plus grand vers l'ouverture, son ombilic plus étroit; enfin par la coloration blanc-bleuâtre ou verdâtre du dessous, tandis que le dessous de l'*H. nitida* est de la même couleur fauve-roux que le dessus.

7° Groupe du *H. pseudohydatina*

Hyalinia pseudohydatina, Bourguignat.

Helix hydatina, Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 240, pl. XI, fig. 5.
Zonites crystallinus (var. *hydatinus)*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 89.
— *pseudohydatinus*, Bourguignat, 1856. *Amèn. mal.*, I, p. 189.
Hyalinia pseudohydatina, Westerlund, 1876. *Fauna europ. Prodr.*, p. 27.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 46.— 1894. *Moll. terr.*, p. 62, fig. 66-67.

Coq. déprimée, légèrement convexe en dessus, à peine convexe dessous; six tours un peu convexes, croissance assez rapide, le dernier un peu plus grand, plus gros, arrondi-comprimé, ni dilaté ni déclive à l'extrémité; suture peu marquée; sommet presque aplati; ombilic très petit, non évasé; ouverture oblique, déclive, échancrée, ovalaire-transverse; péristome mince, tranchant, à bords écartés, l'inférieur plus arqué que le supérieur; test mince, fragile, hyalin, très brillant, à peine striolé.

Haut. 3; diam. 6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les bords de la Grande Vallée, à la rencontre des dernières pentes de la région des Maures et de l'Estérel.

Obs. — Avec l'*H. pseudohydatina*, commence le passage des *Hyalinia* à test corné aux *Hyalinia* à test fragile, hyalin. Il est moins déprimé que l'*H. sanclea* et l'*H. noctuabunda;* de plus le

nombre de tours (six au lieu de cinq et de quatre) sépare encore l'*H. pseudo hydatina* des formes voisines.

Hyalinia hypogæa, BOURGUIGNAT.

Hyalinia hypogœa, Bourguignat, in Ancey, 1884. *Bull. soc. malac.*, I, p. 158.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 64.

Coq. brillante, subhyaline, blanche, lactescente, manifestement ombiliquée (ombilic visible, peu profond, ni évasé), ornée en dessus de fines stries serrées, obliques, obsolètes; spire convexe, assez proéminente quoique déprimée, subconoïde; sommet obtus, assez fort; cinq tours assez convexes, à croissance peu rapide; suture linéaire; dernier tour un peu convexe, bien arrondi; ouverture échancrée, un peu oblique, transverse, suboblongue, arrondie en bas, peu ample; péristome simple, tranchant.

Haut. 2 1/2; diam. 6 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La vallée du Gapeau et ses vallées secondaires.

Obs. — Déjà plus déprimé que l'*H. pseudohydatina*, il l'est moins que l'*H. zanclea*. L'accroissement spiral de ses tours moins rapide, le dernier tour un peu renflé, aussi convexe dessus que dessous, non déclive le caractérisent encore.

Hyalinia zanclea, BOURGUIGNAT.

Zonites zancleus, Bourguignat, in Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 23.
Hyalinia zanclea, Westerlund, 1886. *Fauna Palœar.*, I, p. 38.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 65.

Coq. déprimée, à peine convexe, brillante, lisse en dessus (pas de traces de radiations ou de stries, même à la loupe), en dessous lisse et un peu radiée; cinq tours à croissance successive et assez rapide; tours très faiblement convexes en dessus;

suture accentuée; dernier tour sensiblement plus grand, arrondi en dessous; ouverture peu oblique, médiocrement échancrée, transversalement oblongue-arrondie; bord externe légèrement avancé; ombilic très petit, réduit à un point profond.

Haut. 2 1/2; diam. 6 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La vallée du Gapeau et ses vallées secondaires.

Obs. — Vivant avec l'*H. hypogæa*, il s'en distingue par son ensemble beaucoup plus déprimé, son dernier tour plus convexe dessous que dessus, son ombilic encore plus faible, etc...

Hyalinia noctuabunda, Bourguignat.

Zonites noctuabundus, Bourguignat, in Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 23.

Hyalinia noctuabunda, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 46. — 1894. *Moll. terr.*, p. 65.

Coq. à peine convexe en dessus, déprimée, médiocrement brillante, ornée en dessus (sauf les deux premiers tours qui sont lisses) de très fines striations serrées et régulières, et offrant en dessous une surface bien lisse, sans trace de striations; quatre tours (les trois premiers à croissance régulière, peu rapide; le dernier à croissance très rapide); suture accentuée; dernier tour relativement très grand, un peu incliné en dessus (vers l'ouverture) et bien convexe en dessous; ouverture faiblement oblique, échancrée, grande, transversalement oblongue-arrondie; ombilic profond, très petit.

Haut. 2; diam. 3 1/2 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La vallée du Gapeau et ses vallées secondaires.

Obs. — A mesure que l'on descend l'échelle de ce groupe, la spire s'abaisse de plus en plus. Cette forme et la suivante deviennent presque planes en dessus. Elles diffèrent entre elles

par le nombre de tours de la spire : quatre pour celle-ci, cinq pour la suivante ; le dernier tour de l'*H. noctuabunda* s'accroit très rapidement, tandis que celui de l'*H. Othonia* s'agrandit graduellement ; de plus, l'ouverture de l'*H. noctuabunda* prend des proportions qui n'existent pas dans la forme voisine, et ses deux derniers tours sont striés finement en dessus, tandis que le test de l'*H. Othonia* est à peine un peu striolé.

Hyalinia Othonia, BOURGUIGNAT.

Hyalinia Othonia, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 66.

Coq. comprimée, presque plane en dessus, très peu convexe en dessous ; cinq tours très peu convexes, croissance progressive, le dernier un peu plus grand, peu haut, comprimé à sa naissance, très peu convexe en dessus, assez arrondi en dessous, ni dilaté, ni déclive à l'extrémité ; suture peu marquée ; ombilic assez étroit, à peine un peu dilaté ; ouverture échancrée, à peine oblique, subarrondie-transverse ; péristome simple, bord supérieur court et un peu arqué, l'inférieur bien arrondi ; test brillant, hyalin, à peine un peu striolé.

Haut. 1 3/4 ; diam. 4 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la Grande Vallée.

8° Groupe du *H. crystallina*

Hyalinia crystallina, MULLER.

Helix cristallina, Müller, 1774. *Verm. terr. fluv. hist.*, II, p. 23.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 242, pl. XI, fig. 6.
Zonites cristallinus, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 89, pl. IX, fig. 26-29.
Hyalinia crystallina, Bourguignat, 1856. *Amen. mall.*, I, p. 192, pl. XX, fig. 19-24.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 47. — 1894. *Moll. terr.*, p. 66, fig. 68, 69.



Coq. déprimée, légèrement convexe-tectiforme en dessus, à peine convexe en dessous; cinq à cinq tours et demi légèrement convexes, croissance graduelle, lente, le dernier à peine plus grand, assez haut, comprimé-arrondi, ni dilaté, ni déclive à l'extrémité; suture peu profonde; sommet très peu saillant; ombilic petit, à peine un peu évasé; ouverture fortement échancrée, peu oblique, arrondie-transverse; péristome simple, à bords écartés, le supérieur très court et arqué; test très mince, très fragile, transparent, très brillant, presque incolore, à peine striolé.

Haut. 1-1 1/2; diam. 2-3 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Mauresque; la Grande Vallée; la région des Côteaux; très rare dans la région Montagneuse.

Hyalinia diaphana, STUDER.

Helix diaphana, Studer, 1820. *Kurz. Verzeich.*, p. 86.
Zonites diaphanus, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 90, pl. IX, fig. 30-32.
Hyalinia diaphana, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 49. — 1894. *Moll. terr.*, p. 71, fig. 70, 71.

Coq. déprimée, un peu convexe-tectiforme en dessus, presque plane en dessous; cinq tours et demi un peu convexes, croissance lente et régulière, le dernier grand, déprimé-arrondi, à peine comprimé en dessous, ni dilaté, ni déclive à l'extrémité; suture apparente; ombilic à peine visible, avec les bords un peu évasés; ouverture peu oblique, échancrée, ovalaire; péristome simple, bord columellaire très faiblement évasé; test très mince, très fragile, transparent, très brillant, presque incolore, à peine striolé très finement vers la suture.

Haut. 1/2; diam. 2-2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Mauresque; la Grande Vallée; la région des Côteaux.

Obs. — Il n'est pas possible de confondre les deux formes de ce groupe. L'*H. diaphana* est plus petit, son ombilic est à peine visible, son dernier tour plus arrondi, etc ..

A EXCLURE

Zonites cellarius, Müller. In Panescorse. *Moll. du Var.*

5e Genre. — ARNOULDIA, Bourguignat

1890. *Bull. Soc. malac.*

Coquille petite; galbe conique-globuleux; ombilic nul; test très mince, lisse, brillant, corné-roux; épiphragme nul.

Arnouldia callopistica, Bourguignat.

Zonites callopisticus, Bourguignat, 1875. In Sched. — 1880. In Servain. *Moll. Esp.*, p. 30.
Hyalinia callopistica, Locard, 1881. *Cat. moll. de l'Ain*, p. 31.
Conulus callopisticus, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 50.
— Westerlund, 1886. *Faun. paleart.*, I, p. 26.
Arnouldia callopistica, Bourguignat, 1890. *Bull. Soc. mal.*, p. 332, pl. VIII, fig. 3.
Locard, 1894 *Moll. terr.*, p. 71, fig. 72.

Coq. conoïde globuleuse, à sommet gros et obtus; stries très fines; sept tours bien convexes, à croissance serrée; dernier tour non anguleux, bien rond; ouverture très étroite dans le sens de la hauteur, très échancrée; arrondie à la base et ressemblant à un croissant lunaire.

Haut. 3-3 1-2; diam. 3-3 1/4 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Tout le département, mais çà et là et très rare.

Arnouldia Mortoni, Jeffreys.

Helix Mortoni, Jeffreys, 1830. *Lin. traus.*, XVI, p. 332.
Zonites Mortoni, Bourguignat, in Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 32.
Conulus Mortini, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 51.
— Westerlund, 1886. *Faun. paleart.*, I, p. 27.
Arnouldia Mortini, Bourguignat, 1890. *Bull. Soc. mal.*, p. 335, pl. VIII, fig. 14.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 72.

Coq. déprimée, faiblement conoïde, presque aussi convexe en dessus qu'en dessous; spire peu élevée; sommet relativement gros, comme mamelonné; cinq tours non serrés, assez convexes, à croissance régulière; dernier tour subanguleux à sa partie supérieure et convexe en dessous; ouverture échancrée, arrondie à la base; bord columellaire robuste, recouvrant la perforation.

Haut. 1 1/2; diam. 2-2 1/2 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La vallée du Gapeau.

Obs. — Cette forme se distingue de la précédente par son galbe très déprimé, la forme plus ouverte de son ouverture, son dernier tour caréné, ses tours non étagés.

A EXCLURE

Helix fulva, Draparnaud. In Panescorse. *Moll. Var.*

N'existe pas dans le Var.

6e Genre. — LEUCOCHROA, Beck

1837. *Index Molluscorum.*

Leucochroa candidissima, Draparnaud.

Helix candidissima, Draparnaud, 1801. *Tab. moll.*, p. 75. — 1805. *Hist. moll.*, p. 55, pl. V, fig. 19.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 141, pl. VIII, fig. 1.

Leucochroa candidissima, Beck, 1837. *Ind. moll.*, p. 17.
Zonites candidissimus, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p.69, pl. VIII, fig. 5-10.
Leucochroa candidissima, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 31. — 1894. *Moll. terr.*, p. 72, fig. 74-75.

Coq. globuleuse, très bombée en dessus, légèrement aplatie en dessous; cinq à six tours très peu convexes, croissance graduelle, le dernier parfois obtusement caréné, déclive à l'extrémité; suture superficielle; sommet obtus; ouverture arrondie, très oblique, échancrée; péristome un peu épaissi, à bords assez écartés, à peine réfléchis sur l'ombilic; test blanc-porcelanisé orné de stries longitudinales à demi effacées.

Haut. 10-15; diam. 12-22 millimètres (Locard.)

Hab. — Tout le département à part la région Subalpestre et la région Mauresque; existe cependant dans l'Estérel, aux environs de Bagnols, sur un lambeau calcaire.

7e Genre. — HELIX, Linné

1758. *Syst. nat.*

Coq. globuleuse ou subdéprimée, même aplatie parfois, dextre, à spire peu haute; dernier tour gros; ombilic variable; test solide; épiphragme variable.

GROUPES DU GENRE HELIX

1er Groupe. — Coquille grande, subglobuleuse. — Ombilic nul. — Ouverture grande. — Test mince. Type : *H. aperta*.

2e Groupe. — Coq. grande, subglobuleuse. – Ombilic nul. – Ouverture assez grande. Type : *H. aspersa*.

3e Groupe. — Coq. très grande, globuleuse, perforée. — Ouverture grande. Type : *H. pomatia*.

4e Groupe. — Coq. moyenne, globuleuse. — Ombilic nul. — Ouverture grande. Type : *H. melanostoma*.

5e Groupe.— Coq. assez grande, subdéprimée. - Ombilic couvert. Type : *H. vermiculata*.

6e Groupe.— Coq. moyenne, déprimée.— Ombilic couvert. Type : *H. splendida*.

7e Groupe.— Coq. moyenne, globuleuse.— Ombilic couvert. Type : *H. nemoralis*.

8e Groupe.— Coq. moyenne, globuleuse-ventrue.— Ombilic très petit.— Test chagriné. Type : *H. Pisana*.

9e Groupe.— Coq. assez petite, subdéprimée.— Ombilic petit. Type : *H. rubella*.

10e Groupe.— Coq. petite, déprimée.— Ombilic très étroit. Type : *H. Telonensis*.

11e Groupe.— Coq. très petite, globuleuse-conoïde.— Ombilic large. — Test lisse. Type : *H. rupestris*.

12e Groupe.— Coq. très petite, globuleuse-turbinée.—Ombilic médiocre.— Test lameleux. Type : *H. aculeata*.

13e Groupe.— Coq. assez petite, subglobuleuse-carénée. — Ombilic petit. Type : *H. sublimbata*.

14e Groupe.— Coq. assez petite, déprimée-globuleuse — Ombilic très petit. Type : *H. carthusiana*.

15e Groupe.— Coq. petite.— Ombilic très étroit.— Test velu. Type : *H. Sarinica*.

16e Groupe.— Coq. petite, subdéprimée.— Ombilic médiocre. — Test velu. Type : *H. hispidosa*.

17e Groupe.— Coq. petite, déprimée. — Ombilic grand. — Test velu. Type : *H. hispida*.

18e Groupe.— Coq. extra-petite, déprimée, non carénée. — Ombilic large. Type : *H. pygmæa*

19e Groupe.— Coq. petite, déprimée, carénée, glabre. — Ombilic large. Type : *H. rotundata*.

20e Groupe.— Coq. moyenne, lenticulaire, carénée.— Péristome continu. Type : *H. lapicida*.

21e Groupe.— Coq. assez petite, haute, mais aplatie, non carénée.— Ouverture subtrigone. Type : *H. obvoluta*.

22e Groupe.— Coq. moyenne, subdéprimée, subcarénée.— Ombilic assez ouvert. Type : *H. cornea*.

23e Groupe.— Coq. très petite, subdéprimée.— Ombilic très large.— Péristome très épaissi. Type : *H. pulchella*.

24e Groupe.— Coq. moyenne, globuleuse.— Ombilic petit.— Test subcrétacé. Type : *H. Carpensoractensis.*

25e Groupe.— Coq. petite, globuleuse, non carénée —Ombilic assez étroit. — Test costulé. Type : *H. Ramburi.*

26e Groupe.— Coq. petite, subglobuleuse, carénée.— Ombilic petit. — Test costulé. Type : *H. Paladilhei.*

27e Groupe.— Coq. petite, déprimée, subcaréné. — Ombilic médiocre.— Test velu, costulé. Type: *H. conspurcata.*

28e Groupe.— Coq. petite, subdéprimée — Ombilic variable. — Test strié. Type : *H. gratiosa.*

29e Groupe. — Coq. assez petite, subdéprimée. — Ombilic petit.— Test crétacé, strié, terne. Type: *H. Tolosana.*

30e Groupe. — Coq. assez petite, subdéprimée. — Ombilic moyen.— Test crétacé, strié, terne. Type : *H. Heripensis.*

31e Groupe. — Coq. assez petite, subdéprimée. — Ombilic large.— Test crétacé, strié, terne. Type : *H. Diniensis.*

32e Groupe.— Coq. assez petite, subglobuleuse-déprimée.— Ombilic assez grand. Type : *H. neglecta.*

33e Groupe.— Coq. moyenne, très déprimée.— Ombilic très grand. Type : *H. subsynerosa.*

34e Groupe.— Coq. moyenne, subdéprimée.— Ombilic grand. Type : *H. trepidula.*

35e Groupe. — Coq. moyenne, subglobuleuse-conique.— Ombilic grand. Type : *H. Panescorsci.*

36e Groupe. — Coq. grande, subdéprimée. — Ombilic très grand. Type : *H. cespitum.*

37e Groupe. — Coq. assez grande, subdéprimée. — Ombilic moyen. Type : *H. Paulini.*

38e Groupe. — Coq. moyenne, subglobuleuse-déprimée. — Ombilic assez petit. Type : *H. Terveri.*

39e Groupe.— Coq. assez grande, subglobuleuse.— Ombilic petit.— Test blanc, porcelanisé. Type : *H. Jusiana.*

40e Groupe. — Coq. assez petite, subglobuleuse.— Ombilic petit.— Test blanc, porcelanisé. Type: *H. Grannonensis.*

41e Groupe. - Coq. grande, subglobuleuse.— Ombilic petit. Type : *H. variabilis.*

42e Groupe.— Coq. moyenne, subconique. - Ombilic petit. Type : *H. Xalonica.*

43° **Groupe**.— Coq. petite, subconique.— Ombilic étroit.
Type : *H. Mendranoi.*

44° **Groupe**.— Coq. moyenne, conique.— Ombilic très petit.
Type : *H lineata.*

45° **Groupe**. — Coq. assez petite, pyramidale. — Tours très étagés.— Ombilic petit. Type : *H. pyramidata.*

1° Groupe de l'*H. aperta*

Helix aperta, Born.

Helix aperta, Born, 1778. *Ind. mus. cæs. Vend.*, p. 399.
— *naticoïdes*, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 78. — 1805. *Hist. moll.*, p. 91, pl. V, fig. 26, 27.
— *aperta*, Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 99, pl. II, fig. 1.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 186, pl. XIV, fig. 17-19, pl. XV, fig. 1-4.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 52. — 1894. *Moll. terr.*, p. 73, fig. 76.
— *Koræegœlia*, Bourguignat, 1878. *Et. gr. Hel.*, serie *Pom.*
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 51. — 1894. *Moll. terr.*, p. 54.

Coq. ovoïde-globuleuse, convexe en dessus, très obliquement saillante et allongée en dessous; trois et demi à quatre tours et demi convexes, croissance très rapide, le dernier énorme, arrondi; suture assez forte; sommet convexe; ouverture oblique, ovalaire, très peu échancrée; péristome à peine épaissi, à bords écartés, le columellai:e arqué; test mince, peu solide, peu luisant, avec stries sensibles, grossières, inégales, d'un brun-olivâtre, ou même verdâtre; épiphragme blanc, épais, bombé.

Haut. 24-30; diam. 20-25 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la région Mauresque dans les lieux cultivés; la Grande Vallée; la partie côtière de la région des Côteaux; s'avance par l'Estérel jusqu'à la limite de la région Montagneuse.

Obs. — Nous avons dû rejeter en synonimie l'*H. Korægælia*, qui n'est qu'une simple variété. Edule très appréciée.

2e Groupe de l'*H. aspersa*

Helix aspersa, MULLER.

Helix aspersa, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 59.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 89, pl. V, fig. 23.
— Rossmassler, 1838, *Icon.*, V, p. 5, pl. XXIII, fig. 294.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 108, pl. III.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 174, pl. XIII, fig. 14-32.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 52. — 1894. *Moll. terr.*, p 74, fig. 77.

Coq. conoïde-globuleuse, ventrue, très convexe en dessus, très obliquement bombée en dessous; quatre à cinq tours très convexes, croissance rapide, le dernier très grand; suture profonde; sommet assez élevé; ouverture oblique, ovale, peu échancrée; péristome interrompu, réfléchi, épaissi, à bords assez rapprochés, le columellaire très arqué; test mince, assez solide, peu strié, chagriné, fauve-brun, avec zigzags plus clairs, irréguliers.

Haut. 25-40; diam. 24-25 millimètres. (Locard.)

Hab. — Espèce très commune dans tout le département, sauf au N. dans une partie de la région Montagneuse et de la région Subalpestre (1).

Obs. — Il existe plusieurs variétés : *ex forma*, *ex colore*; *major*, *minor*, *conica*, *luteola*, etc. Edule.

(1) Voir chap. de la dispersion.

3° Groupe de l'*H. pomatia*

Helix pomatia, Linné.

Helix pomatia, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. XI, p. 771.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*. p. 87, pl. V, fig. 20-22.
— Rossmassler, 1834. *Icon.*, I, p. 54, pl. I, fig. 12.
— Dupuy, 1847. *Hist. moll.*, p. 105, pl. II, fig. 4
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 179, pl. XIV, fig. 1-9.
— Locard, 1882 *Prodr.*, p. 53.—1894. *Moll. terr.*, p. 74, fig. 78.

Coq. globuleuse, ventrue, conique-convexe en dessus, obliquement bombée en dessous; cinq à six tours très convexes, croissance rapide, le dernier grand et ventru; suture profonde; sommet élevé; ombilic oblique, en partie couvert; ouverture oblique, arrondie, peu échancrée; péristome interrompu, évasé, épaissi, à bords un peu rapprochés, le columellaire très arqué; test assez épais, très solide, à peine luisant, assez strié, d'un roux-jaunacé, avec trois ou quatre bandes fauves peu distinctes.

Haut. 30-47; diam. 32-48 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Subalpestre : sur la rive droite du Jabron et dans la forêt d'Aiguines sur le Verdon, a émigré des Basses-Alpes, de temps immémorial; cette espèce s'est parfaitement acclimatée, sans se répandre cependant plus au sud.

Obs. — L'*H. pomatia* remplace au N. du département l'*H. aspersa*. Edule estimée.

4° Groupe de l'*H. melanostoma*

Helix melanostoma, Draparnaud.

Helix melanostoma, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 17. — 1805. *Hist. moll.*, p 91, pl. V, fig. 24.

Helix melanostoma, Dupuy, 1847. *Hist. moll.*, p. 101, pl. II, fig. 2.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 182, p. XIX, fig. 10-13.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 53. — 1894. *Moll. terr.*, p. 76, fig. 80.

Coq. globuleuse-ventrue, très convexe en dessus, obliquement bombée en dessous; quatre à quatre tours et demi assez convexes, croissance rapide, le dernier grand, bien arrondi; suture peu marquée; sommet un peu élevé; ouverture oblique, arrondie, peu échancrée; péristome interrompu, droit, un peu épaissi, le columellaire arqué; test épais, très solide, avec stries sensibles, gris avec une large bande brune en haut; péristome pourpre-noir.

Haut. 25-30; diam. 22-30 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie côtière de la région des Côteaux; la Grande Vallée aux environs de Toulon; importée aux environs de Brignoles et de Tourves; ainsi que de Grasse à Draguignan, où elle est bien acclimatée, mais avec tendance à remonter au N.-E.

Obs. — Edule très estimée.

5° Groupe de l'*H. vermiculata*

Helix vermiculata, Muller.

Helix vermiculata, Müller, 1774. *Verm. terr. et fl. hist.*, II, p. 20,
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 96, pl. VI. fig. 7-8.
— Dupuy, 1847. *Hist. moll.*, p. 114, pl. V, fig. 1.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 159, pl. XII, fig. 25-29.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 54. – 1894. *Moll. terr.*, p. 77, fig. 81.

Coq. subdéprimée-globuleuse, très convexe en dessus, assez bombée en dessous; cinq à six tours assez convexes, croissance

progressive, le dernier arrondi; suture médiocre, profonde au dernier tour; sommet un peu élevé; ouverture très oblique, transversalement ovalaire, assez échancrée; péristome discontinu, un peu réfléchi, à bords très peu convergents, le columellaire un peu convexe; test épais, très solide, chagriné, très peu strié, blanc-grisâtre, avec quatre à cinq bandes brunes plus ou moins interrompues ou soudées.

Haut. 16-27; diam. 22-30 millimètres. (Locard.)

Hab.— Tout le département, sauf l'intérieur boisé de la région Mauresque et la partie septentrionale de la région Subalpestre.

Obs. — Il existe des variétés : *ex colore : grisea*, *obscura*, etc. Edule assez estimée.

6e Groupe de l'*H. splendida*

Helix splendida, Draparnaud.

Helix splendida, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 83. — 1805. *Hist. moll.*, p. 98, pl. VI, fig. 9-11.
— Dupuy, 1847. *Hist. moll.*, p. 128, pl. V, fig 2.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 149, pl. XII, fig. 8-10.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 56.— 1894. *Moll. terr.*, p. 78, fig. 82.

Coq. assez déprimée, un peu bombée en dessus, cinq tours peu convexes, croissance progressive; suture marquée surtout vers le sommet; sommet obtus; ouverture très oblique, ovalaire-transverse, un peu échancrée; péristome interrompu, à peine évasé, un peu épais, à bords un peu rapprochés; test mince, assez solide, avec stries demi effacées fines, légèrement luisant, blanchâtre, avec cinq bandes brunes, étroites, continues, soudées ou ponctuées, les trois premières plus étroites.

Haut. 8-13; diam. 15-23 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux d'où elle remonte dans la région Montagneuse; la Grande Vallée.

Obs. — Il existe une variété à test albescent, translucide, dont la bande carénale, de couleur laiteuse, est aussi diaphane.

Helix Niciensis, de Ferussac.

Helix Niciensis, Ferussac, 1822. *Tabl. syst.*, p. 36. — *Hist. moll.*, pl. XXXIX, fig. 1 et pl. XIV, fig. 7-8.
— — Michaud, 1831. *Comp, Hist. moll.*, p. 20, pl. XIV, fig. 7-8.
— — Dupuy, 1847. *Hist. moll.*, p. 126, pl. V, fig. 3.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 147, pl. XII, fig. 4-7.
— — Bérenguier, 1883. *Malaco-stratigraphie du Var*, 1er fasc., p. 11.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 55. — 1894. *Moll. terr.*, p. 80, fig. 83.
— *Niepcei*. Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 80.

Coq. un peu convexe en dessus, assez bombée en dessous; cinq à six tours un peu convexes, croissance progressive, le dernier arrondi, un peu plus convexe dessous que dessus; suture bien marquée; sommet submamelonné; ouverture ovalaire-transverse, peu échancrée; péristome interrompu, épaissi, légèrement réfléchi; test mince, un peu opaque, strié, blanc gris jaunacé avec taches anguleuses brunes réparties en cinq zones interrompues; péristome lilas.

Haut. 10-15; diam. 20-25 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie orientale de la région des Côteaux et la zone N.-E. de la région Subalpestre.

Obs. — L'*H. Niepcei* Loc. n'est qu'une variété plus déprimée, vivant avec le type.

Helix trica, Paulucci.

Helix serpentina, var. *trica*, Paulucci, 1882. *Malac. Sardegna*, p. 71.
— *undulata*, Michaud, 1831. *Compl. hist. moll.*, p. 22, pl. XIV, fig. 10 (n. Ferussac).
— *Magnettii*, Cantraine, 1840. *Malac. méditer. et litt.*, p. 108.
— — Mabille, 1865. *Arch. malac.*, p. 21.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 55.
— *serpentina*, Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p 124, pl. IV, fig. 4 (n. Ferussac).
— *trica*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 80

Coq. assez bombée en dessus, un peu convexe en dessous; quatre à cinq tours un peu convexes, croissance progressive; suture assez marquée; sommet un peu saillant; ouverture très oblique, ovale-transverse, médiocrement échancrée; péristome interrompu, subréfléchi; test avec stries sensibles, blanchâtre, orné de taches brunes en zigzag disposées en zones et entremêlées de taches plus petites.

Haut. 9-10; diam. 15-20 millimètres. (Locard.)

Hab. — Cantonnée entre le massif de la Sainte-Baume et la mer, cette espèce est relativement peu commune dans cette partie méridionale de la région des Côteaux.

Obs. — Vit surtout au pied des oliviers.

7° Groupe de l'*H. nemoralis*

Helix nemoralis, Linné.

Helix nemoralis, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. X, p. 773.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 94, pl. VI, fig. 3-5.
— Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 135, pl. V, fig. 7, pl. VI, fig. 1.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 502, pl. XIII, fig. 1-6.

Helix nemoralis, Locard, 1882. *Prodr.,* p. 56. — 1882. *Hel. Franc. Gr. de l'H. nemoralis,* p. 11. — 1894. *Moll. terr.,* p. 81, fig. 85.

Coq. globuleuse, très convexe en dessus et en dessous; cinq à six tours convexes, croissance progressive; suture profonde; sommet élevé; ouverture très oblique, subarrondie, assez échancrée par l'avant dernier tour; péristome interrompu, légèrement réfléchi, avec un léger bourrelet basal, à bords écartés non convergents, le columellaire presque droit et allongé; test finement strié, un peu mince, solide, jaune, rose ou brun, avec une à cinq bandes brunes ou noires, dont trois en dessus, continues, discontinues ou soudées; péristome brun.

Haut. 12-25; diam. 18-30 millimètres. (Locard.)

Hab. — Presque tout le département; manque dans les parties arides de la région Subalpestre; excessivement rare dans la région Mauresque.

Obs. — Cette forme est remplacée par la suivante dans la région Mauresque, bien qu'elle y existe çà et là.

Helix subnemoralis, Nov. Spec.

Helix nemoralis, Bérenguier, 1882. *Essai. Faune var.,* p. 19 et 52.
— Florence, 1889. *Bull. Soc. mal. Franc.,* VI, p. 338.

Testa imperforata, subglobulosa, sat valide et stricte costulata; lutea vel rosea, cum 5 zonulis atro-castaneis; superiores 3, inferiores 2; epiderme fugace tenuissimo; spira convexa; anfractibus convexiusculis 5 1/2, rapide crescentibus, sutura impressa separatis; ultimo convexo-rotundato, supra antice breviter deflexo et infra circa perforationem obtectam concaviusculo, ac quasi ad labrum denticulato; apertura obliqua, lunata, semiovata, inferne



oblique recta, externe exacte rotundata; peristomate atro-castaneo, acuto, intus labiato, sat patulescente; labro columellari atro-castaneo, incrassato, non patulo; callo umbilicale atro-castaneo.

Alt. 14; diam. 20 millimètres.

Coq. imperforée, subglobuleuse, un peu conoïde, très convexe en dessus, fortement en dessous; cinq tours et demi convexes, croissance rapide surtout pour les deux derniers; suture profonde; sommet élevé; ouverture excessivement oblique, semi-lunaire, arrondie, échancrée par l'avant dernier tour; péristome interrompu, assez patulescent, à bords assez rapprochés; bord supérieur rapidement déclive, à 3 millimètres de l'ouverture; bord inférieur droit et comme muni d'une denticulation avortée; région ombilicale un peu concave, colorée en brun noirâtre foncé comme le bourrelet du péristome; test finement mais visiblement strié (sur le dernier tour les stries deviennent plus serrées, plus élevées et légèrement ondulées), jaune, souvent rose, avec une à cinq bandes brunes-noirâtres, continues ou discontinues, rarement soudées.

Haut. 14; diam. 20 millimètres.

Hab. — Toute la chaîne des Maures et le massif de l'Estérel où elle remplace l'*H. nemoralis*.

Obs. — Ce n'est qu'après de longues vérifications et de nombreuses dissections, que nous nous sommes décidé à séparer cette forme de l'*H. nemoralis*, dont elle diffère par sa taille toujours plus petite, même comparée à celle des véritables *H. nemoralis* vivant avec elle dans les Maures et l'Estérel; par son galbe beaucoup plus conique; par son ouverture encore plus oblique; par la fausse denticulation du bord inférieur de l'ou-

verture; par ses stries plus élevées, plus fines, plus serrées. De plus, *tous* les *helix nemoralis* véritables que nous avons disséqués *(même ceux des Maures)*, possèdent deux paires de prostates vaginales, divisées chacunes en deux branches principales, qui se subdivisent à leur tour en deux ramifications égales. Dans l'*H. subnemoralis*, chaque paire de prostates se subdivise en trois ramifications : la plus basse atteignant la longueur du rameau inférieur secondaire, dépassé à son tour de sa demi longueur par le troisième rameau terminal Chaque prostate de l'*H. subnemoralis* possède donc trois branches inégales comprenant un rameau simple et un rameau bifide, tandis que celle de l'*H. nemoralis* est munie de quatre branches égales séparées en deux rameaux bifides. Par son galbe général l'*H. subnemoralis* tient le milieu entre l'*H. nemoralis* et l'*H. subaustriaca* Bourg. des Alpes-Maritimes, qui ne descend pas dans le Var à notre connaissance.

8e Groupe de l'*H. Pisana*

Helix Pisana, MULLER.

Helix Pisana, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 60, n° 255.
— *rhodostoma*, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 74.
— *Pisana*, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 86, pl. V, fig. 13-15.
— — Rossmassler, 1836. *Icon.*, V, p. 34, pl. XXXI, fig 359.
Xerophila Pisana, Held, 1837. *In Isis von Oken*, p. 913.
Helix Pisana, Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 298, pl. XIV, fig. 4.
— Bourguignat, 1864. *Mal. Alg.*, p. 234, pl. XXIV, fig. 1-10.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 118. — 1894. *Moll. terr.*, p. 88, fig. 93.

Coq. globuleuse-ventrue, conoïde-convexe en dessus, très

bombée en dessous; cinq à six tours assez convexes, croissance peu rapide, régulière, le dernier médiocre, arrondi, plus convexe dessous que dessus; suture médiocre, accusée au dernier tour; ombilic petit; ouverture oblique, ovalaire-arrondie, peu échancrée; péristome droit, mince, un peu encrassé en dedans; bords écartés, convergents, le columellaire arqué et réfléchi; test mince, assez solide, luisant, chagriné, jaunâtre, avec bandes et lignes brunes très variables.

Haut. 15-20; diam. 12-25 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux et les vallées d'alluvions, en compagnie des formes suivantes, tantôt les primant, tantôt très rare parmi elles.

Obs. — Le type de ce groupe est plus tôt une forme de la région des Côteaux qu'une forme littorale. Les maigres touffes croissant sur les berges des ruisseaux asséchés, bordant les routes poussiéreuses, semblent être l'habitat préféré de ce groupe, quand il ne recherche pas les salicornes et la végétation rabougrie de nos plages marines.

Helix Pisanella, Servain.

Helix Pisanella, Servain, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 88.

Coq. globuleuse-déprimée, très déprimée ou même presque plate en dessus, très bombée-ventrue en dessous; cinq à six tours plans, le dernier grand, caréné en haut, non déclive, beaucoup plus bombé-convexe dessous que dessus; suture presque superficielle; ombilic petit; ouverture oblique, un peu étroitement ovalaire-arrondie; péristome droit, encrassé en dedans, bords assez convergents; test mince, assez solide, luisant, chagriné, jaunâtre, avec indices de lignes brunes peu apparentes.

Haut. 10-12; diam. 14-20 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie méridionale de la Grande Vallée; çà et là, dans la région des Côteaux.

Obs. — Très bonne forme, son galbe déprimé comme aplati la distingue suffisamment.

Helix Cuttati, Bourguignat.

Helix Cuttati, Bourguignat, 1887. *Prodr. Tunisie*, p. 80.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 88.

Coq. globuleuse-subdéprimée, un peu déprimée-convexe en dessous; cinq à six tours plans, croissance régulière, le dernier faiblement caréné vers le haut, non déclive; suture presque superficielle; ombilic petit; ouverture oblique, ovalaire-arrondie; péristome droit, encrassé en dedans, bords écartés un peu convergents; test mince, assez solide, luisant, chagriné, jaunâtre avec bandes et lignes brunes très variables.

Haut. 12-14; diam. 14-20 millimètres. (Locard.)

Hab. — Saint-Raphaël; très clairsemé le long de la côte.

Obs. — Diffère bien peu du précédent : un peu moins déprimé en dessus; les derniers tours de spire sont plus réguliers et le dernier moins caréné.

Helix Carpiensis, Letourneux et Bourguignat.

Helix Carpiensis, Letourneux et Bourguignat, 1887. *Prodr. Tunisie*, p. 80 et 86.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 89.

Coq. subsphéroïde-globuleuse; spire conique, élevée; cinq tours et demi faiblement convexes, croissance régulière, le dernier grand, cylindroïde, vaguement subanguleux à sa naissance, déclive; suture assez marquée; ouverture peu oblique,



presque circulaire; péristome droit, encrassé en dedans, bords convergents; test blanc, opaque, rosé à l'intérieur.

Haut. 11-14; diam. 14-19 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très commun sur la plage entre Saint-Raphaël et Villepey, plus rare sur la plage de Sainte-Maxime à Saint-Tropez.

Obs.— Très bonne forme, bien distincte; absolument littorale.

Helix Bertini, Bourguignat.

Helix Bertini, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 103 et 329.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 89.

Coq. globuleuse-sphérique; spire convexe-globuleuse; cinq tours convexes, croissance rapide, le dernier très grand renflé-globuleux, rectiligne; suture accusée; ombilic très petit, bien recouvert; ouverture peu oblique, échancrée, semi-circulaire; péristome droit, tranchant, avec léger bourrelet blanc-rosé, interne et profond; bord columellaire épaissi et dilaté; test blanc à peine rosé, orné de stries transverses et de linéoles spirales obsolètes.

Haut. 14; diam. 16 millimètres. (Locard.)

Hab. — La plage de Toulon au Gapeau. Çà et là, autour de Rians au N.-O. de la région des Côteaux ; rare.

Obs. — De même que l'*H. Carpiniensis*, l'*H. Bertini* est une forme littorale. Son acclimatation dans les environs de Rians au N.-O. de la région des Côteanx nous semble sujette à caution; ne serait-elle pas fortuite?

9e Groupe de l'*H. rubella*

Helix rubella, Risso.

Theba rubella, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, IV, p. 75, n° 169.
Helix rubella, Bourguignat. *Etud. syn. moll. Alp.-Marit.*, p. 38.

Helix cantiana (var.), Kreglinger, 1870. *Syst. Verzeich. Deutsch. moll.*, p. 94.
— *rubella*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 63. — 1894. *Moll. terr.*, p. 94.

Coq. déprimée, peu convexe en dessus, assez bombée en dessous; spire peu haute; six tours convexes, croissance régulière, le dernier arrondi, élargi à l'extrémité et un peu déclive; suture bien accusée; ombilic très petit; ouverture très oblique, bien ovalaire-transverse; péristome discontinu, très peu évasé, avec bourrelet interne, bords très convergents; test striolé, corné très clair ou rosé.

Haut. 9-12; diam. 14-17 millimètres. (Locard.)

Hab.— Assez rare; la région des Côteaux et la Grande Vallée; très rare, sur quelques points de la région Mauresque.

Obs.— Cette forme a été confondue souvent avec les suivantes.

Helix cemenelea, Risso.

Theba cemenelea, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, IV, p. 75, n°168.
Helix galloprovincialis, Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 204, pl. IX, fig. 5 (a-b).
— *cemenelea,* Bourguignat, 1861. *Etud. syn. moll. Alp.-Marit.*, p. 38.
— *cantiana* (var.), Kreglinger, 1870. *Syst. Verzeich. Deutsch. moll.*, p. 94.
— *cemenelea,* Locard, 1882. *Prodr.*, p. 63.— 1894. *Moll. terr.*, p. 95, fig. 100-101.

Coq. globuleuse-déprimée, un peu plus convexe en dessus qu'en dessous; spire un peu haute; six tours bien convexes, le dernier bien arrondi, à peine plus grand; ombilic très petit; ouverture très oblique, à peine plus large que haute; péristome discontinu, à bords très convergents; test striolé, corné-clair ou rougeâtre.

Haut. 8-10; diam. 12-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Encore plus rare que l'*H. rubella*. La région des Côteaux et la Grande Vallée.

Obs. — Un peu moins déprimée que l'*H. rubella*, cette forme est surtout plus convexe en dessus qu'en dessous; son ouverture est aussi plus arrondie.

Helix d'Anconæ, Issel.

Helix d'Anconæ, Issel, 1876. *App. moll. Pisa*, p. 8.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 64.— 1894. *Moll. terr.*, p. 95.

Coq. globuleuse, un peu plus convexe dessous que dessus; spire conique; six tours peu convexes, croissance rapide, le dernier gros, bien arrondi et un peu déclive à l'extrémité; ombilic réduit à un point; ouverture bien arrondie, bord columellaire très court; péristome épaissi en dedans, un peu réfléchi sur l'ombilic; test solide, un peu épais, subtransparent, corné-rose.

Haut. 8-10; diam. 12-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région Mauresque, assez rare; la Grande Vallée; la région des Côteaux remontant même dans les régions Montagneuse et Subalpestre sur les rives du Jabron.

Obs. — Plus globuleuse que l'*H. rubella*, encore plus que l'*H. cemenelea*, cette forme est beaucoup plus répandue. Son test plus riche en éléments calcaires, plus solide, moins transparent, recouvert d'un épiderme plus épais, son galbe plus bombé en dessous qu'en dessus, malgré sa spire conique, les riches couleurs de son péristome à bourrelet plus épaissi que celui de l'*H. rubella*, la distinguent facilement de ces congénères.

Helix Putoniana, J. Mabille.

Helix Putoniana, J. Mabille, in Locard, 1880. *Etud. vari. malac.*, I, p. 124 pl. III, fig. 13-14.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 64.-- 1894. *Moll. terr.*, p. 95.

Coq. bien déprimée, presque aussi convexe dessus que dessous; spire subconique, peu haute; six à sept tours assez convexes, croissance régulière, le dernier un peu comprimé à la naissance, bien arrondi, déclive à l'extrémité; ombilic punctiforme; ouverture très oblique, à peine un peu plus large que haute; péristome interrompu, presque droit, un peu bordé en dedans, légèrement réfléchi à la columelle; test mince, assez solide, subtransparent, corné-pâle.

Haut. 8; diam. 13 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare, çà et là, dans la région des Côteaux.

Obs. — Cette forme d'un ensemble bien déprimé est cependant aussi bombée dessus que dessous; son test est plus pâle que celui de la précédente; son péristome n'est pas bordé de rosé -rouge et le bourrelet reste blanchâtre.

Helix cotinophila, Bourguignat.

Helix cotinophila, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 64 et 313. — 1894. *Moll. terr.*, p. 97.

Coq. assez petite, globuleuse, convexe-subconoïde en dessus, pourvue d'une perforation profonde réduite à l'état punctiforme; test assez résistant, même solide, bien que transparent, d'une teinte uniforme blanche lie-de-vin tirant faiblement sur le cendré et très finement striolé, sans rudiments de poils; six tours (les supérieurs peu convexes), à croissance lente et régulière; dernier tour bien arrondi en dessous, offrant vers l'insertion du bord

externe une direction descendante très prononcée; ouverture peu oblique, échancrée, largement semi-ovalaire, à péristome aigu, rectiligne, bordé très profondement dans l'intérieur par un petit bourrelet blanc, bord columellaire très court, très dilaté supérieurement et dont la dilatation recouvre presque entièrement la perforation.

Haut. 8; diam. 10 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Très rare, sur les contreforts méridionaux de la région des Côteaux entourant le massif de la Sainte-Baume.

Obs. — Par sa taille, son galbe un peu globuleux et son test, cette forme se distingue des précédentes.

10° Groupe de l'*H. Telonensis*

Helix Telonensis, Mitre.

Helix Telonensis, Mitre, 1842. *Descript. coq. nouv. In Ann. sc. nat.*, XVIII, p. 188.
— — Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 176, pl. IX, fig. 1.
— *glabella* (var. *Telonensis)*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 210, pl. XVI, fig. 29-32.
— *Telonensis*, Bourguignat, 1877. *Rev. et mag. zool.*, p. 234.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 65.— 1894. *Moll. terr.*, p. 97, fig. 104-105.

Coq. plus ou moins déprimée, plus convexe en dessous qu'en dessus, subanguleuse (l'angle disparaît sur le dernier tour), légère, transparente, brillante, striée, pâle-cornée ou d'une teinte blanchâtre fauve un peu verdâtre; enfin, pourvue d'une perforation ombilicale très profonde, dilatée seulement au dernier tour; spire déprimée, plus ou moins convexe; sommet lisse, petit, non proéminent et dont la pointe est un tant soit peu rentrante; cinq à six tours subanguleux, faiblement convexes,

à croissance régulière et assez rapide, séparés par une suture peu profonde; dernier tour relativement plus grand, déprimé, convexe en dessus, arrondi par dessous et plus gonflé dans la région qui entoure la perforation, enfin offrant en dessus vers l'ouverture une direction descendante assez courte et plus ou moins prononcée suivant les individus; ouverture très oblique, échancrée, subovale-arrondie; péristome aigu, droit, intérieurement encrassé par une lèvre blanchâtre plus ou moins prononcée; bord supérieur droit, ou plus tôt un peu descendant; bord basilaire peu ou plutôt très brièvement réfléchi; bord columellaire court, légèrement dilaté autour de la perforation; bords marginaux offrant une tendance à se rapprocher; le bord supérieur est le plus convergent.

Haut. 5-5 1/2; diam. 10 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Çà et là, dans la région des Côteaux et le pourtour du massif de la Sainte-Baume, sans remonter dans la région Montagneuse.

Helix Moutoni, MITRE.

Helix Moutoni, Mitre, in Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 178, pl. IX, fig. 2.
— *glabella* (var. *Moutoni),* Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 209, pl. XVI, fig. 27-28.
— *Moutoni*, Bourguignat, 1877. *Rev. et mag. zool.*, p. 237.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 65. - - 1894. *Moll. terr.*, p. 98.

Coq. assez déprimée, convexe en dessus et en dessous, subanguleuse, brillante, un peu transparente, finement striée, d'un corné-pâle, ou d'une teinte rousse-cornée, ornée sur la partie anguleuse de l'avant-dernier tour (et souvent du dernier)

d'une zone mate-blanchâtre et pourvue d'une étroite perforation très profonde; spire déprimée, peu élevée, malgré tout assez convexe et un tant soit peu conique; sommet lisse, petit et brillant; six tours médiocrement convexes, subanguleux (l'angle disparaît sur le dernier tour), à croissance assez rapide et séparés par une suture accentuée; dernier tour relativement très développé, déprimé-arrondi, surtout exactement arrondi en dessous et présentant vers l'insertion du labre une assez longue et une assez forte direction descendante qui s'étend sur toute la partie supérieure voisine du péristome; ouverture à peine échancrée, de forme oblongue et très oblique dans le sens vertical; péristome aigu, intérieurement bordé par une petite lèvre d'un blanc roussâtre; bord supérieur tranchant, rectiligne et un tant soit peu incliné et descendant; bord basilaire réfléchi; bord columellaire court, assez dilaté à la perforation ombilicale, bords marginaux très rapprochés; le bord supérieur est surtout convergent vers l'inférieur.

Haut. 6; diam. 10 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. -- Assez rare dans la région des Côteaux.

Obs.— Diffère de l'*H. Telonensis :* par sa taille beaucoup plus forte; son bourrelet intérieur très épais et bien marqué; son ombilic proportionnellement plus étroit; la bande blanchâtre qui orne son dernier tour; etc...

Helix Mitrei, Locard.

Helix Mitrei, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 99.

Coq. très déprimée, plus bombée dessous que dessus; spire faiblement conique, à profil presque droit; cinq tours à peine convexes, le dernier fortement anguleux sur plus de sa demi

longueur, bien plus convexe dessous que dessus, brusquement dilaté à l'extrémité; suture assez marquée; ouverture subarrondie; péristome droit, aigu, à peine bordé; bord supérieur à peine arqué, le columellaire plus arrondi et un peu dilaté; test corné-roux, plus pâle sur la carène.

Haut. 5-5 1/2; diam. 9-10 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le pourtour du massif de la Sainte-Baume, dans la région des Côteaux.

Obs. — Cette forme se distingue facilement des autres appartenant au même groupe par son galbe très déprimé, presque aplati; son péristome droit, aigu, à peine bordé et son dernier tour fortement anguleux d'abord, puis dilaté brusquement.

Helix Druentina, BOURGUIGNAT.

Helix Druentina, Bourguignat, 1877. *Rev. et mag. zool.,* p. 235.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 65. — 1894. *Moll. terr.,* p. 99.

Coq. déprimée subanguleuse (l'angle disparaît seulement vers l'ouverture), légère, transparente, brillante, striée, cornée, entourée sur la partie anguleuse d'une zonule blanchâtre fort pâle et pourvue d'une perforation ombilicale très étroite, moins profonde et non évasée au dernier tour, comme celle de la *Telonensis*. Spire déprimée, convexe, un tant soit peu conoïde, sommet lisse, petit, assez proéminent; cinq tours subanguleux, peu convexes en dessus, à croissance assez rapide et séparés par une suture assez profonde; dernier tour relativement plus développé, déprimé, arrondi, assez convexe en dessus, exactement arrondi en dessous et non renflé (comme le *Telonensis)* vers la région ombilicale; enfin offrant vers l'insertion du labre



une très petite déflexion subite et fort courte; ouverture oblique échancrée, subovale-arrondie; péristome aigu, droit, intérieurement à peine bordé; bord supérieur droit, non incliné, descendant; bord basilaire également presque droit; bord columellaire court, fort peu dilaté autour de la perforation.

Haut. 6; diam. 10 millimètres (Bourguignat.)

Hab. — Le N.-O. du département dans la région des Côteaux, au confluent du Verdon et de la Durance; très rare.

Obs. — Cette forme très voisine de l'*H. Telonensis*, s'en distingue: par son ombilic plus étroit, moins profond, ne laissant pas apercevoir l'enroulement au-delà de l'avant-dernier tour; par sa spire moins déprimée, son accroissement spiral plus rapide, ses tours subanguleux, la partie supérieure du dernier tour droite et non descendante; son ouverture moins oblique; son péristome moins bordé et non réfléchi au bord basilaire.

Helix lavandulæ, Bourguignat.

Helix lavandulæ, Bourguignat, 1863. *Moll. nouv. litig.*, p. 55, pl. VIII, fig. 1-5. — 1877. *Rev. et mag. zool.*, p. 239.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 65. — 1894. *Moll. terr.*, p. 99, fig. 108-109.

Coq. étroitement ombiliquée, assez déprimée, brillante, légèrement transparente, d'une teinte fauve foncée, striée, comme costulée (les côtes sont distantes, peu saillantes, comme émoussées); spire convexe, à sommet petit, lisse et brillant; six tours peu convexes, subanguleux, à croissance rapide et séparés par une suture prononcée; dernier tour grand, dilaté, subanguleux, parfaitement arrondi seulement vers l'ouverture, exactement convexe en dessous et offrant, vers l'insertion du bord externe,

une déflexion brusque, très sensible; ouverture oblique, échancrée, transversalement oblongue; péristome droit, aigu, intérieurement bordé par un bourrelet rosacé; bord inférieur légèrement évasé; bord columellaire réfléchi; bords marginaux écartés non convergents.

Haut. 6 1/2; diam. 11 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Très rare, dans la forêt de la Sainte-Baume.

Obs. — Cette forme diffère des *H.H. Telonensis* et *Moutoni* : par sa spire moins déprimée, plus convexe; son dernier tour plus brusquement, quoique moins fortement descendant, et parfaitement convexe-arrondi en dessous; son ouverture plus échancrée, oblongue non arrondie et son ombilic proportionnellement moins ouvert.

Helix Diæga, Bourguignat.

Helix Diæga, Bourguignat, 1877. *Rev. et mag. zool.,* p. 240.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 66. — 1894. *Moll. terr*, p. 99.

Coq. déprimée, convexe en dessus, plus convexe en dessous, subanguleuse (l'angle disparaît vers l'ouverture), brillante, assez transparente, striée, d'un corné-roussâtre avec une bande d'un blanc mat et pâle sur la partie anguleuse et pourvue d'une perforation étroite et profonde; spire déprimée, peu élevée, médiocrement convexe; sommet petit, lisse et brillant; six tours faiblement convexes, dont la croissance, d'abord lente et régulière chez les cinq premiers tours, devient plus rapide chez le dernier, ce qui donne à celui-ci un très grand développement relativement aux autres; suture prononcée, devenant souvent, au dernier tour, assez profonde; dernier tour convexe en dessus, arrondi en dessous, offrant, vers l'insertion du labre, une petite

déflexion courte assez subite; ouverture oblique, assez échancrée, oblongue-arrondie; péristome aigu, droit, intérieurement bordé d'une petite lèvre blanchâtre; bord basilaire à peine réfléchi; bord columellaire court, peu dilaté; bords marginaux assez écartés, non convergents.

Haut. 6; diam. 11 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Çà et là, mais très rare, dans la région moyenne des Côteaux.

Obs. — L'*H. Diœga* se distingue de l'*H. Moutoni:* par son ombilic tout aussi étroit, mais un peu plus ouvert à cause du labre columellaire qui le contourne un peu moins; par sa taille plus forte, sa spire plus déprimée, moins convexe; par son dernier tour plus développé, droit, non incliné vers l'ouverture, sauf une petite déflexion très courte et subite; par son ouverture plus arrondie. L'*H. Diœga* est aussi plus déprimée que l'*H. lavandulœ;* la zonule blanche du dernier tour n'existe pas chez cette dernière forme; l'ouverture de l'*H. Diœga* est transversalement oblongue et non obliquement du haut en bas, comme chez l'*H. lavandulœ*.

Helix crimoda, Bourguignat.

Helix crimoda, Bourguignat, 1877. *Rev. et mag. zool*, p. 246.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 66. — 1894. *Moll. terr.*, p. 100.

Coq. de taille médiocre, subdéprimée, convexe en dessus et en dessous, brillante, transparente, striée, d'une teinte cornée, avec une bande blanchâtre à peine sensible sur la partie angulaire et pourvue d'une perforation ombilicale profonde et fort étroite; spire convexe, à sommet lisse, assez fort et un peu

obtus; cinq tours s'accroissant régulièrement, un tant soit peu subanguleux (l'angle disparaît vers l'ouverture), faiblement convexes en dessus et séparés par une suture peu profonde; dernier tour un peu plus grand, subanguleux, arrondi vers l'ouverture, exactement arrondi-convexe en dessous et offrant, à l'insertion du labre, une direction descendante assez courte; ouverture oblique, peu échancrée, arrondie; péristome aigu, rectiligne, légèrement bordé à l'intérieur; bord columellaire fort peu dilaté.

Haut. 4; diam. 7-8 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Çà et là; très rare dans la région Subalpestre.

Obs. — Cette forme ne pourrait être confondue qu'avec l'*H. acrophila*, si elle n'était beaucoup plus déprimée et bien moins conique. Son ombilic est aussi bien plus étroit, moins évasé, son péristome moins fortement bordé, ses stries beaucoup moins saillantes.

Helix orespola, Nov. Spec.

Testa sat large perforata, depressa, supra convexa, subtus convexiore, subangulata; nitidissima, translucida, crasse striata prope aperturam, rufo-cornea, in angulo albo cingulata; spira depressa ac conica apice minuto nitido lævigato; anfractibus 6 convexiusculis quorum 4 supremi regulariter lenteque, ac pœnultimus et ultimus subito crescentes; sutura impressa; ultimo rotundato, subangulato ad insertionem labri subito deflexo; apertura obliqua, bene lunata transverse rotundato-oblonga; peristomate acuto, recto, intus et extra roseo marginato; margine basili vix reflexo; margine columellari breve, paululum dilatato; marginibus sat approximatis.



Alt. 6 1/2; diam. 11 millim.

Coq. déprimée, convexe en dessus, légèrement plus convexe en dessous, subanguleuse sur les 3/4 de l'avant-dernier tour; très brillante, assez transparente, grossièrement striée vers l'ouverture, plus légèrement en arrière, d'un corné fauve-roux, avec une bande blanche apparente sur la partie anguleuse; ombilic relativement large, bien évasé; spire déprimée, assez conique; sommet petit, lisse, brillant; six tours assez convexes, à croissance lente et régulière chez les quatre premiers, puis subitement rapide dès le cinquième pour augmenter encore chez le dernier, aussi grand à lui seul que la moitié des cinq précédents; suture marquée; dernier tour arrondi, subanguleux, dilaté, offrant à l'insertion du labre une déflexion subite longue de 2 millimètres 1/2; ouverture bien oblique, très échancrée, transversalement oblongue-arrondie; péristome mince, droit, intérieurement bordé d'une forte calosité rose, dont la coloration transperce à l'extérieur; bord basilaire légèrement réfléchi; bord columellaire court, un peu dilaté; bords marginaux bien convergents et rapprochés.

Haut. 6 1/2; diam. 11 millimètres.

Hab.— Les montagnes de la région Subalpestre jusqu'à 1,713^{m} d'altitude, sommet de Lachens.

Obs. — On le distinguera de l'*H. Diœga* à sa spire moins déprimée, à son galbe moins convexe en dessous, à l'accroissement subit de ses deux derniers tours (tandis que chez l'*H. Diœga* cet accroissement n'a lieu qu'au dernier tour), à son ombilic plus large, bien évasé, enfin à la déflexion bien marquée du bord supérieur.

Helix acrophila, Nov. Spec.

Testa parvula, sat large profundeque perforata, subdepressa, supra valide ac subtus sat convexa; nitidissima, translucida, eleganter striata, rufo-cornea, in angulo albo-cincta; spira alta; apice minuto lævigato; anfractibus 6 regulariter crescentibus, supra convexiusculis, sutura impressa separatis, ultimo subangulato, subtus rotundato-convexo, insuper convexiusculo, ad insertionem labri non descendente; apertura obliqua, non lunata, ovata-rotundata; peristomate acuto recto, valide intus incrassato, luteo-aureo, externe labiato brunneo; margine columellari sat dilatato, recto, non reflexo.

Alt. 5; diam. 9 millim.

Coq. d'assez petite taille, subdéprimée, bien convexe-conique en dessus, assez convexe en dessous, très brillante, transparente, élégamment striée, d'une teinte cornée-rougeâtre, avec une bande blanche très visible sur la partie anguleuse du dernier tour et pourvue d'une perforation ombilicale profonde et bien évasée; spire élevée à sommet petit, lisse, brillant; six tours s'accroissant très régulièrement, faiblement convexes, séparés par une suture marquée, dernier tour subanguleux, arrondi-convexe en dessous, légèrement convexe en dessus, n'offrant pas à l'insertion du labre de direction descendante; ouverture bien oblique, non échancrée, ovale-arrondie; péristome aigu, droit, fortement encrassé à l'intérieur par un bourrelet jaune-orangé, dont la coloration transperce à l'extérieur et bordé en dehors par une linéole brune; bord columellaire assez dilaté, droit, ne recouvrant pas l'ombilic.

Haut. 5; diam. 9 millimètres.



Hab.— La région Subalpestre sur les sommets de 900 à 1,713 mètres d'altitude.

Obs.— L'*H. acrophila* se distingue facilement de l'*H. crimoda* par son galbe plus conique; ses stries plus fortes et plus régulières; sa teinte rougeâtre, sa bande blanche bien visible; son ombilic plus large, bien évasé, laissant voir tout l'intérieur de la spire; le nombre de ses tours; le fort bourrelet jaune-orangé de son ouverture, bordée en outre extérieurement de brun; son bord supérieur droit, etc...

Helix acuaria, Bourguignat.

Helix acuaria, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 98.

Coq. globuleuse-subconoïde, plus bombée dessus que dessous; cinq à cinq tours et demi presque plans, croissance régulière, un peu plus rapide à l'extrémité; dernier tour nettement anguleux et lentement déclive; ombilic très petit; ouverture très oblique, semi-circulaire; péristome mince, à peine épaissi en dedans, non réfléchi; bord columellaire très peu dilaté; test un peu mince, roux-jaunacé, striolé.

Haut. 7; diam. 10 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare, dans la région des Côteaux.

Obs. — Sa forme globuleuse, son dernier tour anguleux, son petit ombilic le font reconnaître à première vue.

Helix suberina, Bérenguier.

Helix suberina, Bérenguier, 1882. *Faun. mal. Var*, p. 20, 52, 67, 88. — 1883. *Malac. str. Var*, p. 13.
— Florence, 1889. *Bull. soc. mal.*, VI, p. 338.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 98.

Coq. globuleuse, avec un léger sentiment anguleux sur le

dernier tour, subconoïde en dessus et convexe en dessous; fente ombilicale un tant soit peu recouverte par l'expansion du bord columellaire; test mince, transparent, finement strié, avec quelques traces de petits poils épidermiques en forme d'écailles paraissant très caducs; épiderme d'une teinte fauve-rougeâtre, un peu plus foncée vers le bord péristomal; spire convexe, subconoïde, à sommet gros et obtus; cinq à cinq tours et demi peu convexes, à croissance lente, séparés par une suture accentuée; dernier tour subarrondi, un tant soit peu subanguleux à sa partie médiane, devenant bien rond vers l'ouverture et offrant en outre une légère contraction vers le pourtour du péristome; bord supérieur très descendant à l'insertion du bord externe; ouverture très oblique, peu échancrée et presque semi-sphérique, dans une direction oblique d'avant en arrière et de gauche à droite: péristome mince, aigu, assez fortement coloré en rose, très faiblement épaissi à l'intérieur, non réfléchi, seulement très légèrement patulescent à la base; bord columellaire médiocre, un peu dilaté à sa partie supérieure.

Haut. 7; diam. 8 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — Toute la région Mauresque, surtout dans les forêts de pins et de chênes-liège.

Obs. — Sa forme globuleuse, ses poils épidermiques distinguent bien cette espèce.

11° Groupe de l'*H. rupestris*

Helix rupestris, STUDER.

Helix rupestris, Studer, 1789. *Faun. Helv., in Coxe Trav. Switz*, III, p. 430 (S, Carac.).

Helicella rupestris, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, IV, p. 69.



Helix rupestris, Rossmassler, 1838. *Icon.*, p. 38, fig. 534.
— Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 218, pl. XI, fig. 10.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 192, pl. XV, fig. 10-13.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 84. — 1894. *Moll. terr.*, p. 104, fig. 118, 119.

Coq. petite, largement ombiliquée, subglobuleuse ou globuleuse, déprimée et même quelquefois presque conique-turbinée, très finement striée en dessus (les stries ne sont guère visibles qu'à la loupe), elle est souvent presque lisse en dessous; ouverture arrondie, à peine échancrée par l'avant-dernier tour, les deux bords sont assez rapprochés et inclinés l'un vers l'autre à leur insertion; péristome droit, simple et tranchant, à peine réfléchi vers l'ombilic; cinq à six tours de spire convexes, augmentant graduellement et séparés par une suture profonde; fauve ou fauve-noirâtre et d'un aspect soyeux, quoiqu'elle soit entièrement glabre.

Haut. 1 1-1/2; diam. 1 1/2-2 millimètres. (Dupuy.)

Hab. — La région des Côteaux, sans être commun.

12e Groupe de l'*H. aculeata*

Helix aculeata, Muller.

Helix aculeata, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 81, n° 279.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 82, pl. VII, fig. 10-11.
— Rossmassler, 1838. *Icon.*, p. 38, pl. XXXIX, fig. 536.
— Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 217, pl. XII, fig. 8.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 189, pl. XV, fig. 5-9.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 85. — 1894. *Moll. terr.*, p. 105, fig. 120, 121.

Coq. petite, globuleuse, turbinée, obtuse au sommet, perforée ou très étroitement ombiliquée, marquée de stries en lames épidermiques saillantes et terminées dans leur milieu en une pointe presque toujours recourbée; ouverture arrondie ou arrondie-subovalaire, peu échancrée par l'avant-dernier tour; le péristome très légèrement épaissi et subréfléchi dans les individus parfaitement adultes, mais dans ceux qui ne le sont pas il est simple et seulement évasé du côté de l'ombilic; trois et demi à quatre et demi tours de spire convexes et séparés par une suture profonde; cornée-rousse ou d'une couleur verdâtre quelquefois jaunâtre.

Haut. 1 1/2-2; diam 1 1-1/2 millimètres (Dupuy.)

Hab. — La région Mauresque; rare dans la région des Côteaux.

Obs. — La coloration des individus du département est plus foncée, plus fauve-noirâtre.

13° Groupe de l'*H. sublimbata*

Helix sublimbata, Bourguignat.

Helix sublimbata, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr,*. p. 69, 315.

— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 106.

Petite espèce d'une teinte uniforme claire, jaunâtre, sans zonule blanche, d'une forme plus étroite, plus haute et plus renflée, caractérisée en outre par un dernier tour plus globuleux, mieux arrondi que celui de l'*H. limbata*, enfin fort peu anguleuse à son origine; dernier tour très brièvement descendant à l'insertion du bord externe, bien bombé-globuleux en dessous; perforation ombilicale excessivement étroite, presque entièrement recouverte par un labre columellaire plus dilaté que celui

de l'*H. limbata;* ouverture plus oblique, moins transversalement semi-oblongue, plus ronde, à bord péristomal plus épais et moins dilaté; bords marginaux plus distants.

Haut. 10; diam. 12 millimètres. (Bourguignat.)

Hab.— Excessivement rare dans la Grande Vallée, de Roquebrune à Saint-Raphaël.

Obs. -- Probablement accidentellement acclimaté.

Helix cinctella, Draparnaud.

Helix cinctella, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 87.— 1805. *Hist. moll.*, p. 99, pl. VI, fig. 28.
Hygromia cinctella, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, t. IV, p. 67.
Helix cinctella, Rossmassler, 1838. *Icon.*, V, p. 36, pl. XXVI, fig. 363.
— Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 213, pl. IX, fig. 10.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 215, pl. XVI, fig. 38-40.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 70. -- 1894. *Moll. terr.*, p. 107, fig. 124, 125.

Coq. de forme presque conique, carénée, cornée brunâtre, mince, transparente, légèrement et inégalement striée; la spire est composée de cinq à cinq et demi tours peu convexes; carène aiguë et marquée au dernier tour d'une ligne blanche qui se continue sur le tour suivant; ouverture semi-lunaire, angulaire, plus large que haute; péristome simple, le bord gauche se réfléchit seulement à son insertion pour recouvrir le trou ombilical qui est très étroit et souvent imperceptible.

Haut. 6-7; diam. 10-12 millimètres. (Draparnaud.)

Hab. — La Sainte-Baume, les environs de Draguignan.

Obs.— Probablement arrivée de Grasse (Alp.-Mar.) avec des plantes, cette espèce s'est acclimatée et fort propagée dans le

jardin de M. Giraud, horticulteur à Draguignan. On y trouve la variété fauve rougeâtre.

Helix ciliata, VENETZ.

Helix ciliata, Venetz, in Studer, 1820. *Kurz. Verz.*, p. 86.
Hygromia folliculata, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, t. IV, p. 67.
Helix ciliata, Michaud, 1831. *Comp. Hist. moll*, p. 23, pl. XIV, fig. 27-29.
— Rossmassler, 1838. *Icon.*, VII, p. 3, pl. XXXI, fig. 430.
— Dupuy, 1848, *Hist. moll.*, p. 214, pl. IX, fig. 2.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 21, pl. XVII, fig. 1-5.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 70. — 1894. *Moll. terr.*, p. 107, 126, 127.

Coq. orbiculaire, convexe des deux côtés, perforée, couleur de corne pâle, transparente; de petites lames placées par séries longitudinales la rendent rugueuse; six tours de spire peu convexes, le dernier caréné et cilié, les cils qui hérissent sa carène sont en forme de petites lames triangulaires, dont la partie la plus étroite est collée sur la coquille; ouverture un peu déprimée du côté de l'ombilic; péristome simple, semi-réfléchi; sommet mamelonné, lisse; les lames sont caduques dans la vieillesse de l'animal, alors la coquille est très scabre.

Haut. 4-6; diam. 9 12 millimètres. (Michaud.)

Hab. — Tout le département, sauf la région Mauresque et la région Subalpestre; assez rare.

Obs. — La forme et les écailles de sa carène le distinguent.

14° Groupe de l'*H. carthusiana*

Helix carthusiana, MULLER.

Helix carthusiana, Müller, 1774. *Verm. terr. et fl. hist.*, II, p. 15.



Helix carthusianella, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 86.— 1805. *Hist. moll.*, p. 103, pl. VII, fig. 3-6.
— *carthusiana*, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p 101, pl. VI, fig. 31-32.
— — Risso, 1826. *Hist nat Eur mer.*, IV, p. 74, n° 176.
— *carthusianella*, Risso, 1826. *Hist nat. Eur. mer.*, IV, p. 75, n° 167.
— *carthusiana*, Rossmassler, 1837. *Icon.*, V, p. 37, pl. XXVII, fig. 366.
— — Dupuy, 1848. *Hist moll.*, p. 204, pl. IX, fig. 96.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 207, pl. XVI, fig. 20-26.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 71. — 1894. *Moll. terr.*, p. 108, fig. 128, 129.

Coq. déprimée, un peu convexe en dessus, assez bombée en dessous; spire peu haute; six à sept tours légèrement convexes, croissance un peu irrégulière, le dernier grand, légèrement comprimé, faiblement déclive en dessus, fortement descendant à l'extrémité; suture assez marquée; sommet mamelonné; ombilic très petit; ouverture oblique, ovalaire-transverse, à peine échancrée; péristome interrompu, peu évasé, fauve-brun, avec bourrelet interne fauve, bords très peu convergents, le columellaire presque droit, à peine réfléchi; test solide, peu strié, corné-laiteux.

Haut. 5-9; diam. 10-17 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la partie basse de la région des Côteaux, peu commun.

Obs. — Cette forme a été confondue avec les suivantes, elle est bien moins commune qu'on ne le croit; nous renvoyons aux caractéristiques des formes décrites ci-après.

Helix stagnina, DRAPARNAUD.

Helix stagnina, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 108.

Coq. petite, bien déprimée, légèrement conique-tectiforme en dessus, assez bombée en dessous; spire très peu haute, six tours faiblement convexes, croissance d'abord lente, plus rapide au dernier, celui-ci subanguleux dans le haut, à peine convexe en dessus, bien convexe en dessous, à peine déclive à l'extrémité; ouverture oblique, légèrement ovalaire; bord columellaire un peu arqué; test solide, peu strié, corné-laiteux.

Haut. 4-6; diam. 7-9 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la partie basse de la région des Côteaux.

Obs. — Comme les deux suivantes cette forme se distingue surtout de l'*H. carthusiana* par son galbe plus ou moins déprimé et la forme de son ouverture. L'*H. stagnina* est beaucoup plus aplati que l'*H. carthusiana;* sa taille est plus faible, son dernier tour devient subanguleux et son ouverture plus ovalaire.

Helix Ventiensis, BOURGUIGNAT.

Helix Ventiensis, Bourguignat, in Fagot, 1879. *Moll. Quatern. Toulon et Villefranche*, p. 14.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 72.— 1894. *Moll. terr.*, p. 109.

Coq. déprimée, spire légèrement convexe; six tours à croissance régulière; suture assez profonde; ouverture droite, très fortement semi-lunaire, comprimée, arrondie au bord externe; bord columellaire allongé, presque droit, fortement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 7; diam. 11-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Abondante dans la Grande Vallée, ainsi que dans presque toute la région des Côteaux, cette forme remonte un peu dans la région Montagneuse.

Obs. — Il existe deux variétés *(ex forma) major* et *minor*, celle-ci moitié moins grande. Le galbe se déprime de plus en plus, l'ouverture d'ovalaire est devenue très fortement semi-lunaire, tandis que le bord columellaire se réfléchit de plus en plus sur l'ombilic.

Helix innoxia, BOURGUIGNAT.

Helix innoxia, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.,* p. 72 et 316.
— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 109.

Coq. plus conique, spire peu haute; dernier tour bien arrondi-globuleux, très développé, aussi bien renflé en dessus qu'en dessous, à peine déclive à l'extrémité; ouverture exactement semi-circulaire et peu oblique; bord columellaire rectiligne, non dilaté, avec un faible bourrelet assez profondément logé; test solide, peu strié, corné-laiteux.

Haut. 6-9; diam. 11-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez commun dans la Grande Vallée et la partie basse de la région des Côteaux; très rare dans la région Sub-alpestre jusqu'à 900 mètres d'altitude.

Obs. — Cette forme est caractérisée par sa spire conique; son dernier tour arrondi-globuleux, surtout développé en hauteur au point d'avoir l'air de faire saillie sur l'avant-dernier qui, par suite, paraît aussi petit que le tour qui lui est supérieur. L'ouverture devient exactement semi-circulaire et son bord supérieur ne présente plus de déclivité comme dans les formes précédentes.

Helix episema, Bourguignat.

Helix episema, Bourguignat, in Servain, 1880. *Moll. Esp.,* p. 53.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 72. — 1894. *Moll. terr.,* p. 110.

Coq. assez petite, convexe-conique en dessus, bien bombée en dessous; six tours assez convexes, le dernier grand, ventru-globuleux, arrondi en dessous, brusquement déclive à l'extrémité; suture accusée; ouverture à peine oblique, exactement circulaire; péristome droit avec fort bourrelet interne; bord columellaire très réfléchi recouvrant entièrement l'ombilic; test corné.

Haut. 9; diam. 13 millimètres. (Locard.)

Hab. — Presque tout le département, ne dépasse pas dans la région Subalpestre 900 mètres d'altitude.

Obs. — Le bourrelet de l'ouverture est le plus souvent coloré durant la vie en rose vif, débordant à l'extérieur. Sa forme globuleuse, son ouverture exactement circulaire le rendent facilement reconnaissable

Helix leptomphala, Bourguignat.

Helix leptomphala, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.,* p. 72 et 316.
— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 110.

Coq. petite, déprimée, aussi convexe dessus que dessous, croissance bien régulière, le dernier tour à peine plus grand en dessus que l'avant-dernier, peu développé, à peine déclive; perforation ombilicale ellipsoïde; ouverture oblique, transversalement ovalaire; péristome peu dilaté; test corné-laiteux.

Haut. 4 1/2; diam. 8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la partie basse de la région des Côteaux.

Obs. — On distingue l'*H. leptomphala* à sa forme globuleuse aussi convexe dessus que dessous, à son accroissement très régulier, enfin à sa perforation de forme ellipsoïde.

Helix rufilabris, Jeffreys.

Helix Olivieri, Michaud, 1831. *Compl. hist. moll.*, p. 25, pl. VII, fig. 3-5 (non pars auct)
— *rufilabris*, Jeffreys, 1833. *Syn. moll in Lin. trans*, XII, p. 509.
— — Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 207, pl. IX, fig. 7
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 72.— 1894. *Moll terr.*, p. 110, fig. 132-133.

Coq. globuleuse, déprimée, perforée, polie, si finement striée que les stries sont à peine visibles à la loupe; ouverture arrondie, échancrée par l'avant dernier tour, quelquefois subovalaire; péristome presque simple, bordé de roux intérieurement, ce bourrelet paraît à l'intérieur d'un blanc fauve; cinq à six tours de spire assez convexes ou légèrement aplatis, qui augmentent presque graduellement, mais dont le dernier est néanmoins sensiblement plus grand; solide, opaque, roussâtre ou d'un roux-blanchâtre, souvent marquée de deux bandes d'un blanc mat un peu obscur dont l'une placée sur le milieu du dernier tour, ne se prolonge pas d'ordinaire jusqu'au bord et dont l'autre règne le long de la suture.

Haut. 6-8; diam. 8-10 millimètres. (Dupuy.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux, d'où cette forme remonte un peu dans la région Montagneuse.

Obs.— l'*H. rufilabris* est plus globuleux que l'*H. leptomphala*, son ouverture est plus arrondie, son dernier tour plus grand, sa perforation ombilicale plus arrondie.

15° Groupe de l'*H. Sarinica*

Helix Sarinica, Bourguignat.

Helix Sarinica, Bourguignat, in Locard, 1887. *Bull. Soc. malac.*, IV, p. 174.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 115.

Coq. ombiliquée, de taille assez petite, d'un galbe général subglobuleux, un peu déprimé, plus développé en dessous qu'en dessus, un peu conique en dessus, largement convexe en dessous; test mince, assez solide, subtransparent, d'un fauve-corné un peu roux, très faiblement flammulé, devenant un peu plus pâle sur la carène et à la naissance de l'ombilic; stries d'accroissement longitudinales, ondulées, extrêmement fines, très atténuées, très régulières, assez rapprochées, un peu plus accusées en dessus qu'en dessous, obsolètes vers l'ombilic; ornée en dessus de poils caducs, petits, frisés, soyeux, assez rapprochés, plantés en quinconce; spire peu élevée, composée de cinq à six tours, à profil convexe, légèrement et régulièrement étagés les uns en dessus des autres, séparés par une ligne suturale bien marquée, quoique peu profonde; accroissement spiral lent et régulier, devenant un peu plus rapide à l'extrémité du dernier tour sur une longueur sensiblement égale au cinquième de sa circonférence interne; dernier tour presque arrondi à sa naissance, laissant soupçonner une fausse indication de carène très obtuse, mais plus largement convexe en dessous qu'en dessus, bien arrondi à son extrémité; insertion du bord supérieur de l'ouverture presque exactement carénale, très lentement tombante à son extrémité sur une faible longueur; ombilic très étroit, très profond, visible jusqu'au sommet, un peu évasé au

pernier tour, laissant voir l'avant-dernier tour sur la moitié de sa circonférence interne et sur une largeur à sa naissance presque égale au diamètre de l'ombilic en ce même point; sommet petit, très obtus, lisse, brillant, d'un roux très clair sur un tour et demi de spire environ; ouverture oblique, assez fortement échancrée par l'avant-dernier tour, très légèrement ovalaire, à peine transversalement un peu plus longue que haute; péristome discontinu, droit, mince, tranchant, à peine bordé à l'intérieur et à la base par un petit bourrelet d'un blanc rosâtre très peu saillant, assez profond; bord supérieur un peu court, bien arrondi; bord externe exactement circulaire; bord inférieur un peu plus largement arrondi et un peu réfléchi; bord columellaire très court, nettement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 4 1/2-5; diam. 7-8 1/2 millimètres (Locard.)

Hab. — Çà et là, dans les parties humides de la région des Côteaux; très rare.

Obs. — L'*H. Sarinica* paraît remplacer dans le Var l'*H. Sericea.*

16e Groupe de l'*H. hispidosa*

Helix hispidosa, BOURGUIGNAT.

Helix hispidosa, Bourguignat, in Fagot, 1879. *Soc. hist. nat. Toulouse*, p. 19.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 122.

Coq. petite, globuleuse-déprimée, assez convexe en dessus, légèrement bombée en dessous; spire assez haute, six tours légèrement convexes, un peu étagés, croissance lente, le dernier à peine plus grand, vaguement subanguleux, non comprimé, aussi convexe dessus que dessous, bien déclive à l'extrémité; suture accusée; ombilic médiocre, non évasé à la naissance;

ouverture oblique, échancrée, ronde; péristome avec un léger bourrelet interne basal, bords presque égaux et également arqués; test corné-roux, avec stries très fines assez rapprochées et régulières, orné de poils très petits et caducs.

Haut. 3 1/2; diam. 5 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie haute de la région des Côteaux vers les Bouches-du-Rhône; très rare.

Obs. - En voie d'introduction dans le département.

17e Groupe de l'*H. hispida*

Helix hispida, LINNÉ.

Helix hispida, Linné, 1758. *Syst. nat.*, édit. X, p. I, p. 771.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.,* p. 103, pl. VII, fig. 20-23.
Helicella Prevostina, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, IV, p. 73.
Helix hispida, Rossmassler, 1838. *Icon.*, VII, p. 2, pl. XXXI, fig. 426.
— Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 187, pl. VIII, fig. 10.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 224, pl. XVII, fig. 14-16.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 77. — 1894. *Moll. terr.*, p. 123, fig. 146, 147.

Coq. déprimée, légèrement convexe en dessus, un peu bombée en dessous; spire peu haute, cinq à six tours assez convexes, croissance progressive, le dernier obtusément caréné à sa naissance, la carène un peu haute, plus convexe dessous que dessus, à peine déclive à l'extrémité; suture assez accusée; ombilic grand, légèrement évasé au dernier tour; ouverture oblique, échancrée, ovalaire-transverse; péristome avec bourrelet interne roux, bords écartés, un peu convergents, le columellaire réfléchi; test mince, corné-roux, parfois avec une zone plus claire




au dernier tour, orné de stries fines, inégales, atténuées, et de poils raides, courts, caducs.

Haut. 5; diam. 8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la région des Côteaux et la partie basse de la région Montagneuse; assez rare.

Helix hypsellina, Pons d'Hauterives.

Helix hypsellina, Pons d'Hauterives, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 78 et 318. — 1894. *Moll. terr.*, p. 126.

Coq. subdéprimée, légèrement convexe-subconoïde en dessus, assez bombée en dessous; spire assez haute, six tours et demi peu convexes, croissance régulière, lente, le dernier à peine plus grand, subanguleux à sa naissance, avec l'angulosité presque médiane, un peu méplan en dessous, rectiligne à l'extrémité; suture assez profonde; ombilic grand, infundibuliforme; ouverture peu oblique, échancrée, subovalaire; péristome non bordé en dedans, bord inférieur légèrement méplan, le columellaire réfléchi; test corné-roux, finement striolé, orné de poils courts, espacés, assez caducs.

Haut. 5; diam. 8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux et la région Montagneuse, sans être commun; plus rare dans les parties fraîches et humides de la région Subalpestre.

Obs. — L'*H. hypsellina* est beaucoup moins déprimé que l'*H. hispida;* sa spire plus conoïde; l'angulosité du dernier tour plus sensible, le dessus de ce tour plus plan, le dessous moins convexe; l'ombilic plus large, plus évasé; le péristome dépourvu de bourrelet intérieur.

18° Groupe de l'*H. pygmæa*

Helix pygmæa, DRAPARNAUD.

Helix pygmæa, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 93. — 1805. *Hist. moll.*, p. 114, pl. VIII, fig. 8-10.
— Bourguignat, 1863. *Moll. nouv. lit.*, p. 28, pl. V, fig. 4.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 83. — 1894. *Moll. terr.*, p. 133, fig. 158, 159.

Coq. très petite, déprimée, un peu transparente, légèrement brillante, d'une teinte cornée uniforme et pourvue d'un ombilic très ouvert, un peu en forme d'entonnoir, et laissant voir l'enroulement intérieur de la spire; test si finement strié que les stries sont à peine sensibles au foyer d'une forte loupe; spire convexe, peu élevée, très obtuse, à sommet petit, lisse, d'une nuance plus pâle; quatre tours et demi faiblement convexes, s'accroissant lentement et avec beaucoup de régularité; suture bien marquée; dernier tour arrondi, ne présentant vers l'ouverture ni dilatation ni déflexion descendante, ouverture légèrement oblique-arrondie et assez fortement échancrée; péristome simple, droit, aigu.

Haut. 1 1/4; diam. 2 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La région Mauresque, mais très rare; la Grande Vallée, la région des Côteaux, rare.

Obs. — Echappant aux recherches grâce à sa taille microscopique, il doit être beaucoup plus répandu dans le département.

19° Groupe de l'*H. rotundata*

Helix rotundata, MULLER.

Helix rotundata, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 29, n° 231.



Helix rotundata, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 114, pl. VIII, fig. 4-7.
— Rossmassler, 1838. *Icon.*, p. 13, pl. XXXII, fig. 454.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 254, pl. XII, fig 4.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 107, pl. X, fig. 9.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 82.— 1894. *Moll. terr.*, p. 135, fig. 162, 163.

Coq. bien déprimée, convexe en dessus, légèrement bombée en dessous, six à sept tours légèrement convexes, croissance très progressive, le dernier obtusément caréné; suture profonde; ombilic très large; sommet très obtus; ouverture légèrement oblique, ovalaire-transverse, un peu échancrée; péristome droit, mince, à bords peu écartés; test mince. assez solide, orné de petites côtes, d'un corné-roux, avec taches longitunales brunes.

Haut. 2-4; diam. 5-8 millimètres. (Locard.)

Hab.— Surtout la région Mauresque; très rare dans la Grande Vallée; peu commun dans la région des Côteaux; rare dans la région Montagneuse et dans la région Subalpestre à Châteauvieux (960^{m}) et à Lachens (1360^{m}).

Obs.— Cette espèce est très localisée, elle ne peut être confondue qu'avec la forme suivante, vivant presque toujours avec elle.

Helix Omalisma, BOURGUIGNAT.

Helix Omalisma, Bourguignat, in Fagot, 1879. *Bull. Soc. hist. Toulouse*, p. 12.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 82.— 1894. *Moll. terr.*, p. 135.

Coq. très déprimée, aplatie en dessus, légèrement bombée en dessous; six tours presque plans, le dernier pas plus grand que le précédent, un peu dilaté, non déclive, caréné au milieu,

convexe-gonflé en dessous; ombilic très large; ouverture légèrement oblique, ovalaire-transverse, un peu échancrée; test grisâtre.

Haut. 2; diam. 6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Nous ne connaissons cette forme que dans l'Estérel et aux environs de Draguignan; rare.

Obs. — L'*H. Omaslisma* se distingue de l'*H. rotundata* par sa spire complètement aplatie, l'enroulement de ses tours régulier et serré, sa carène franchement prononcée, son ombilic beaucoup plus large.

Helix lenticula, de Ferussac.

Helix lenticula, Ferussac, 1822. *Tabl. syst.*, p. 41.
— Michaud, 1831. *Compl. hist. moll.*, p. 43, pl. XV, fig. 15-17.
— Rossmassler, 1838. *Icon.*, p. 12, pl. XXXII, fig. 452.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 253, pl. XII, fig. 3.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 100, pl. X, fig. 13-16.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 88.— 1894. *Moll. terr.*, p. 136.

Coq. très déprimée, légèrement convexe en dessus, un peu bombée en dessous; quatre et demi à cinq tours assez aplatis, croissance progressive, le dernier avec carène aiguë; ombilic assez grand; ouverture très oblique, ovalaire-transverse, peu échancrée; péristome subréfléchi, avec léger bourrelet interne blanc-roux; test corné-mat, avec petites côtes peu saillantes.

Haut. 3-4; diam. 7-9 millimètres. (Locard.)

Hab. — La côte depuis Ollioules jusqu'à Hyères surtout dans les murs en pierres sèches; excessivement rare.

Obs. — Cette espèce est localisée dans le département sur

quelques kilomètres de la côte; elle n'existe pas sur les rives composées de micaschistes, de gneiss, de grés ou de porphyre de la région Mauresque, pas plus que dans ses forêts.

Helix ruderata, STUDER.

Helix ruderata, Studer, 1820. *Kurz-Verzeichn*, p. 86.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 249, pl. XI, fig 12.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 105, pl. X, fig. 7-8.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 82.— 1894. *Moll. terr.*, p. 136.

Coq. déprimée, convexe en dessus, assez bombée en dessous; quatre à cinq tours convexes, croissance progressive, le dernier non caréné, arrondi; ombilic très large; ouverture oblique, subarrondie, un peu échancrée; péristome droit, à bords peu rapprochés; test mince, peu solide, corné jaune-verdâtre, sans taches ni maculatures.

Haut. 2-3 1/2; diam. 4-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Bords du Verdon en face de Gréoulx.

Obs. — Cette espèce est excessivement rare et paraît provenir accidentellement des Basses-Alpes.

20e Groupe de l'*H. lapicida*

Helix lapicida, LINNÉ.

Helix lapicida, Linné, 1758. *Syst. nat.*, édit. X, p. 768.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 111, pl. VII, fig. 35-37.
Helicicogena lapicida, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, IV, p. 66.
Helix lapicida, Rossmassler, 1835, *Icon.*, I, p. 63, pl. I, fig. 12.
— Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 159, pl. V, fig. 7.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 137, pl. XI, fig. 22-27.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 89. — 1894. *Moll. terr.*, p. 136, fig. 164, 165.

Coq. déprimée-lenticulaire, assez bombée en dessus, un peu convexe en dessous; cinq à six tours aplatis, croissance progressive, le dernier subdilaté, très déclive, avec carène médiane aiguë; suture linéaire; sommet obtus; ombilic assez large; ouverture très oblique, ovale-transverse, très peu échancrée; péristome continu, réfléchi, mince, blanchâtre; test assez solide, chagriné, mat, corné-brun, avec taches ou flammes ferrugineuses.

Haut. 7-9; diam. 13-20 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, sauf les vallées d'alluvions.

Obs. — De plus en plus rare en remontant vers le nord de la région Subalpestre.

21° Groupe de l'*H. obvoluta*

Helix obvoluta, MULLER.

Helix obvoluta, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 27, n° 229.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 112, pl. VII, fig. 27-28.
Helicodonta obvoluta, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.,* IV, p. 65.
Helix obvoluta, Rossmassler, 1834. *Icon.*, p. 69, pl. I, fig. 21.
— Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 164, pl. VII, fig. 5.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 114, pl. X, fig. 26-30.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 86.— 1894. *Moll. terr.*, p. 139, pl. 170, 171.

Coq. déprimée, entièrement plane et même convexe en dessus, convexe en dessous, ombiliquée; ouverture obtusement triangulaire, échancrée par l'avant-dernier tour; péristome réfléchi, rosé ou d'un violet clair lorsque l'animal est vivant et blanc quelque temps après la mort du mollusque; six à sept tours de spire assez convexes, augmentant graduellement et séparés par



une suture bien marquée, presque opaque, assez mince, pileuse, hérissée de poils longs et assez raides dispersés en lignes presque régulières, d'un fauve rougeâtre uniforme ou plus rarement d'un roux jaunâtre.

Haut. 5-7; diam. 10-15 millimètres. (Dupuy.)

Hab. — La région des Côteaux; très rare dans la région Montagneuse.

Obs. — Espèce très localisée.

22° Groupe de l'*H. cornea*

Helix cornea, Draparnaud.

Helix cornea, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 89 (non Linné).
— 1805. *Hist. moll.*, p. 110, pl. VIII, fig. 1-3.
Helicogena cornea, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, IV, p. 66.
Helix cornea, Rossmassler, 1835. *Icon.*, II, p. 6, pl. VI, fig. 96.
— Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 155, pl VI, fig. 5.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 134, pl. XI, fig. 18-21.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 90. — 1894. *Moll. terr.*, p. 141, fig. 176, 177.

Coq. subdéprimée, peu convexe en dessus, assez bombée en dessous; cinq à six tours un peu aplatis, croissance progressive, le dernier obtusement caréné; suture peu profonde; sommet très obtus; ombilic assez ouvert; ouverture très oblique, ovale-transverse, peu échancrée; péristome interrompu, réfléchi, avec bourrelet interne blanc-rosé, bords très rapprochés; test mince, solide, à peine striolé, un peu luisant, corné-roux avec bande brune médiane au dernier tour.

Haut. 6-8; diam. 12-15 millimètres. (Locard.)

Hab. — Excessivement rare au nord de Lachens, vers 1,600

mètres d'altitude, région Subalpestre; à Moissac 579^{m}, région Montagneuse.

Obs. – Cette espèce ne se trouve dans ces deux régions que dans un fort petit rayon.

23° Groupe de l'*H. pulchella*

Helix pulchella, MULLER.

Helix pulchella, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 30, n° 332.
— Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 112, gl. VII, fig. 33-34
Vallonia rosalia, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, IV, p. 102.
Helix pulchella, Rossmassler, 1834. *Icon.*, VII, p. 5, pl. XXXI, fig. 440.
— Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 161, pl. VII, fig. 3.
— Var. *lævigata*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 140, pl. XI, fig. 31 et 34.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 94. — 1894. *Moll. terr.*, p. 145, fig. 184-185.

Coq. subdéprimée, assez aplatie en dessus, convexe en dessous; quatre à cinq tours peu convexes, le dernier arrondi-comprimé, plus bombé dessous que dessus; suture peu marquée; sommet très obtus; ombilic très large; ouverture oblique, exactement ronde, à peine échancrée; péristome subcontinu, très réfléchi, épaissi; test mince, assez solide, semi-transparent, grisâtre, lisse.

Haut. 1-1 1/2; diam. 1 1/2 à 2 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux, la Grande Vallée; çà et là dans la région Mauresque. Très rare dans les régions Montagneuse et Subalpestre.

Helix costata, MULLER.

Helix costata, Müller, 1774. *Verm. hist.*, II, p. 31, n° 333.



Helix pulchella, var. β., Draparnaud, 1805 *Hist. moll.*, p. 112, pl. VII, fig. 30-32
Vallonia rosalia, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mer.*, IV, p. 101.
Helix pulchella, var. *costata*, Rossmassler, 1838, *Icon.*, VII, p. 6, fig. 439.
— *costata*, Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 162, pl. VII, fig 4.
— *pulchella*, var. *costata*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll*, II, p. 140, pl. XI, fig. 32, 33.
— *costata*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 95.— 1894. *Moll. terr.*, p. 145, fig. 186, 187.

Coq. subdéprimée, assez aplatie en dessus, convexe en dessous; quatre à cinq tours un peu convexes, le dernier arrondi, un peu comprimé, plus bombé dessus que dessous; suture peu marquée; sommet très obtus; ombilic très large; ouverture oblique, très exactement arrondie, non échancrée; péristome continu, très réfléchi, épaissi; test mince, roux-grisâtre, orné de petites côtes saillantes, régulièrement espacées, un peu roussâtres.

Haut. 1-1 1/2; diam. 2-3 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux et les environs de Bagnols dans l'Estérel.

Obs. — On distinguera l'*H. costata* de l'*H. pulchella* : à ses costulations; à sa taille un peu plus forte; à son ouverture plus arrondie, à bords très rapprochés.

24e Groupe de l'*H. Carpensoractensis*

Helix Carpensoractensis, Fagot.

Helix Carpensoractensis, Fagot, *Dig. d'esp. nouv.*, p. 17.
— Locard, 1884. *Mon. group. Hel. Bollenensis*, p. 15. - 1894. *Moll. terr.*, p. 153.

Coq. subombiliquée (ombilic très étroit, bien visible jusqu'au sommet de la coquille, évasé surtout à sa naissance), conoïde

en dessus, assez bombée en dessous; test terne, subopaque, crétacé, uniformement gris-blanchâtre, orné de stries très serrées et irrégulières (stries obliques, ondulées, peu saillantes); sommet mamelonné, lisse et brillant; six tours et demi à croissance lente et régulière, convexes, séparés par une suture assez profonde, dernier tour à peine plus grand, dilaté vers l'ouverture, un peu descendant cylindrique; ouverture suboblique, échancrée-circulaire, munie d'un bourrelet blanchâtre, bords rapprochés, presque égaux, le columellaire cependant un peu plus long et descendant un peu plus en ligne droite vers l'ombilic; péristome aigu, réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 10; diam. 11 millimètres. (Fagot.)

Hab. — La Grande Vallée et la partie basse de la région des Côteaux.

Obs. — Cette espèce est remarquable par sa spire exactement conoïde et son dernier tour convergent vers l'ombilic, quoique renflé en dessous, son ouverture très peu oblique, presque arrondie et son ombilic très étroit qui s'élargit sensiblement, par l'écartement du dernier tour.

25° Groupe de l'*H. Ramburi*

Helix Ramburi, Mabille.

Helix Ramburi, J. Mabille, 1867. *Ach. malac.,* p. 28.
— L. Pfeiffer, 1876. *Mon. Helic. viv.,* VII, p. 239.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 106. — 1894. *Moll. terr.,* p. 156.

Coq. subglobuleuse-déprimée, peu convexe en dessus, assez bombée en dessous, cinq à cinq tours et demi, croissance assez régulière, très rapide aux deux derniers tours, le dernier très grand, arrondi, un peu dilaté et déclive à l'extrémité; ombilic





assez large, déprimé; ouverture oblique, arrondie, à bords peu rapprochés; péristome droit, à peine tranchant, blanc, épaissi; test solide, blanc, parfois avec quelques fascies brunes, strié-costulé.

Haut. 9-10; diam. 13-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Signalé seulement dans le massif de la Sainte-Baume par M. A. Locard.

Obs. — Nous n'avons pas encore rencontré cette forme dans le département.

Helix Carcussiaca, Mabille.

Helix Carcussiaca, J. Mabille, 1881. *In Bull. soc. philom. Paris,* V, p. 123.
— Locard, 1882. *Prodr.,* p. 106. — 1894. *Moll. terr.,* p. 157.

Coq. subglobuleuse-déprimée, un peu conoïde en dessus, bien bombée en dessous; quatre et demi à cinq tours convexes, croissance assez régulière, le dernier grand, arrondi-subcomprimé, renflé en dessous; suture accusée; ombilic petit; ouverture oblique, subarrondie, à bords subconvergents, le columellaire un peu évasé; test solide, opaque, gris-blanchâtre, parfois avec une bande brune médiane et une ou deux infra-médianes, orné de stries costulées.

Haut. 5; diam. 8-9 millimètres. (Locard.)

Hab.— Les environs du Beausset dans la région des Côteaux; très rare.

Helix Requieni, Moquin-Tandon.

Helix apicina (var. *Requieni),* Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.,* II, p. 232.
— *Requieni,* Locard, 1882. *Prodr.,* p. 105.— 1894. *Moll. terr.,* p. 158.

Coq. globuleuse-subdéprimée, assez convexe en dessus, bien bombée en dessous; quatre à cinq tours, croissance progressive, le dernier bien arrondi, un peu grand; suture profonde; ombilic un peu étroit; ouverture peu oblique, arrondie; péristome droit, à bords rapprochés, le columellaire très arqué; test blanc-grisâtre, avec maculature vers la suture et zones concentriques en dessous, d'un roux corné, orné de stries irrégulières.

Haut. 4 1/2-5; diam. 6 1/2-7 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée; les endroits cultivés de la région des Côteaux.

Obs. — Sa spire plus élevée, son ombilic plus étroit, son galbe plus glabuleux, son dernier tour arrondi, son ouverture plus droite, plus circulaire, distinguent l'*H. Requieni*.

Helix Marsiana, Bourguignat.

Helix Marsiana, Bourguignat, in Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 79.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 105. — 1894. *Moll. terr.*, p. 159.

Coq. de taille médiocre largement ombiliquée (l'ombilic est profond dilaté à sa naissance), déprimée en dessus, à peine un peu convexe, subcrétacée, solide, grossièrement striée, blanchâtre, avec des taches grisâtres disposées en séries le long de la suture; spire à peine convexe; sommet petit, fauve lisse; cinq tours convexes, croissant régulièrement et séparés par une suture profonde, dernier tour grand, arrondi-ventru, plus dilaté vers l'ouverture, droit ou légèrement montant en dessus, gibbeux en dessous autour de l'ombilic; ouverture presque verticale, à peine échancrée, presque circulaire, blanchâtre en dedans; péristome droit, aigu, non patulescent, à peine encrassé.



Haut. 3 1/2 ; diam. 7 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux, la partie basse de la région Montagneuse.

Obs. — Globuleux-déprimé, l'*H. Marsiana* est encore remarquable par son dernier tour arrondi-ventru, gibbeux autour de l'ombilic qui est assez large, son ouverture subcirculaire presque verticale. etc.

Helix apicina, Lamarck.

Helix apicina, Lamarck, 1823. *An. S. vert.*, VI, II, p. 93.
— Michaud, 1831. *Compl. Hist. moll.*, p. 33, pl. XV, fig. 9-10.
— Rossmassler, 1837. *Icon.*, V, p. 27, pl. XXVI, fig. 352.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 233, pl. XII, fig. 10.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, p. 232, pl. XVII, fig. 29-35.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 104. — 1894. *Moll. terr.*, p. 159, fig. 206-207.

Coq. globuleuse très déprimée, légèrement aplatie en dessus, bien bombée en dessous; quatre à cinq tours convexes, croissance progressive, le dernier grand, étroitement arrondi en haut, largement convexe sur le flanc, gibbeux-arrondi en dessous; suture profonde ; ombilic assez élargi ; ouverture peu oblique, ronde, un peu échancrée ; péristome droit, mince, à bords très convergents, le columellaire très arqué; test un peu épais, blanc-grisâtre, avec petites maculatures vers la suture et quelques bandes plus transparentes en dessous, orné de stries sensibles et de poils caducs.

Haut. 3 1/2-4 ; diam. 6 1/2-7 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la Graude Vallée, les vallées d'alluvions secon-

daires, la région des Côteaux, la partie basse de la région Montagneuse.

Obs. — Cette espèce a été confondue avec l'*H. Requieni*, l'*H. Marsiana* et le plus souvent avec l'*H. Citharistensis;* on la reconnaîtra : à son galbe globuleux, en même temps que très déprimé, à son dernier tour grand, étroitement arrondi en haut et légèrement convexe sur le flanc, à son ouverture ronde, un peu échancrée, à son bord columellaire très arqué.

Helix Citharistensis, Bourguignat.

Helix Citharistensis, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 105 et 330.
— J. Azam. *Bull. Soc. Etud. Draguignan*, t. XVI, p. XLVII (années 1886-1887).
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 159.

Coq. globuleuse-déprimée, légèrement aplatie en dessus, très bombée en dessous; cinq tours très convexes, croissance régulière, le dernier gros, arrondi-ventru, bien déclive sur sa demi-longueur; ombilic un peu étroit; ouverture oblique, plus haute que large; péristome un peu patulescent; test blanc grisâtre avec quelques maculatures vers la suture, orné de stries irrégulières.

Haut. 5; diam. 8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les environs de Bagnols dans l'Estérel; assez répandu dans la région des Côteaux, plus rare dans la partie basse de la région Montagneuse, assez commun dans la Grande Vallée, surtout entre Roquebrune et Fréjus; manque dans la région Mauresque.

Obs. — Cette forme, voisine de la précédente, s'en distingue : par son dernier tour lentement descendant depuis la moitié de

sa circonvolution, par suite ce dernier tour paraît en contre bas des autres; par son ouverture plus oblique, plus haute que large; son test plus épais, plus fortement strié; son ombilic moins ouvert; le dernier tour moins gibbeux autour de l'ombilic; ses tours plus arrondis, ventrus; sa taille plus forte.

26° Groupe de l'*H. Paladilhei*

Helix Paladilhei, BOURGUIGNAT.

Helix Paladilhei, Bourguignat, 1866. *Moll. nouv. litig.*, 6ᵉ Déc., p. 180, pl. XXX, fig. 1-5.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 107. — 1885. *Mon. Hel. groupe unifasciata*, p. 16.— 1894. *Moll. terr.*, p. 160, fig. 208-209.

Coq. globuleuse-déprimée, subcarénée, à test assez mince, un peu transparent, d'un blanc corné, fortement sillonné par de grosses côtes irrégulières, obliques, plus fortes les unes que les autres, et muni d'une profonde perforation ombilicale en forme d'entonnoir; spire convexe, à sommet lisse et corné; six tours légèrement convexes, à croissance lente et régulière, séparés par une suture bien marquée; dernier tour subcaréné, rectiligne vers l'ouverture ou présentant, chez les échantillons très adultes, une légère marche descendante; ouverture oblique, échancrée, presque arrondie; péristome droit, aigu, non bordé à l'intérieur; bord columellaire légèrement réfléchi; bords marginaux réunis par une faible callosité.

Haut. 4; diam. 7 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La région des Côteaux et la Grande Vallée, remonte çà et là dans les régions Montagneuse et Subalpestre; très rare.

Obs.— Cette espèce est remarquable par sa forme bien conoïde en dessus, son dernier tour nettement caréné à sa naissance et

ses stries costulées qui deviennent comme noueuses sur la carène.

Helix Jeanbernati, Bourguignat.

Helix Jeanbernati, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr*, p. 160.
— Locard, 1885. *Mon. Hel. groupe unifasciata*, p. 15.— 1894. *Moll. terr.*, p. 160

Coq. très petite, déprimée, aussi convexe en dessus qu'en dessous et fortement anguleuse; ombilic profond, très étroit, bien qu'un peu évasé au dernier tour; test crétacé, relativement épais, blanc, fortement strié (stries saillantes et régulières); spire subconoïde à cinq tours peu convexes, à croissance lente, séparés par une suture presque superficielle au dernier tour, celui-ci déprimé-anguleux, plus convexe en dessous qu'en dessus, est fortement et très brièvement descendant à l'insertion du bord externe; ouverture petite, très oblique, peu échancrée, transversalement semi-oblongue, avec une partie supérieure un tant soit peu rectiligne, entourée par un péristome droit, aigu, très encrassé intérieurement par un gros bourrelet blanc, qui rétrécit notablement l'ouverture; bords très rapprochés, convergents.

Haut. 3; diam. 5 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Le massif de la Sainte-Baume, surtout dans la partie Subalpestre.

Obs. — Diffère du précédent par sa forme plus déprimée, moins renflée en dessous, par ses tours moins convexes, sa suture moins profonde, par sa carène plus accentuée, son ouverture moins arrondie, plus oblongue-transverse.



Helix rugosiuscula, Michaud.

Helix rugosiuscula, Michaud, 1831. *Compl. hist. moll.*, p. 14, pl. XV, fig. 11-14.

— *unifasciata* (var. *rugosiuscula),* Moquin-Tandon, 1855. *Hist, moll.*, II, p. 235.

— — Locard, 1885. *Mon. Hel. groupe unifasciata*, p. 19. — 1894. *Moll. terr.*, p. 160, fig. 210-211.

Coq. subdéprimée, subconoïde en dessus, légèrement bombée en dessous; cinq à cinq tours et demi légèrement convexes, croissance d'abord lente et régulière, le dernier tour subanguleux à sa naissance, puis arrondi, à peine déclive, plus convexe dessous que dessus; ombilic très étroit, ouverture très oblique, subrectangulaire-transverse; péristome épaissi en dedans; test subcrétacé, blanc-grisâtre, avec ou sans bandes brunes, orné de stries assez fortes en dessus comme en dessous.

Haut. 4 1/2-5; diam. 5 1/2-7 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département (sans y être très commun), manque dans la région Mauresque.

Obs. — Cette espèce a été confondue avec une foule d'autres formes plus ou moins costulées; elle diffère : de l'*H. Paladilhei,* par son galbe moins globuleux et moins convexe en dessous, par ses stries plus fines non noueuses sur la carène, par ses tours moins arrondis, par son ombilic plus étroit; de l'*H. Jeanbernati :* par son galbe moins déprimé, ses stries plus fortes et plus accusées, moins régulières, ses tours plus convexes, surtout le dernier, enfin par la forme de son ouverture.

Helix Frayssiana, Bourguignat.

Helix Frayssiana, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 112 et 337.

— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 161.

Coq. petite, anguleuse, sauf vers l'ouverture, déprimée, tout en étant subconoïde en dessus et convexe en dessous, pourvue d'un ombilic exigu; test subcrétacé, transparent, très finement strié, d'un gris sale avec cinq bandes marrons, dont une au-dessus de la partie anguleuse, les autres en dessous; cinq tours convexes, à croissance lente, séparés par une suture assez accentuée; dernier tour anguleux (angulosité s'évanouissant vers l'ouverture), plus convexe en dessous qu'en dessus, arrondi à l'ouverture et offrant à l'insertion du bord une direction rectiligne, ou si peu descendante qu'elle mérite à peine d'être notée; ouverture peu oblique, faiblement échancrée, presque semi-circulaire, tout en étant légèrement oblongue dans le sens transversal; péristome droit, rectiligne, fortement bordé à l'intérieur.

Haut. 3; diam. 5 1/2 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée, la région des Côteaux; çà et là dans les régions Montagneuse et Subalpestre; ses colonies sont peu nombreuses.

Obs. — Son test grisâtre, finement strié, son petit ombilic, son ouverture presque semi-circulaire, ainsi que son dernier tour subanguleux lui donnent un fascies tout particulier.

Helix idiophya, Florence.

Helix idiophya, Florence, 1886. *Bull. Soc. mal.*, III, p. 228.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 162.

Coq. petite, étroitement et profondément ombiliquée, subcarénée, déprimée en dessus, un peu convexe, plus bombée en dessous, solide, opaque, crétacée, d'un blanc sale, plus ou moins fauve-brun vers l'ouverture, presque toujours zonée de roux




(une zonule au-dessus de la carène, trois ou quatre inférieures plus ou moins colorées et souvent effacées), élégamment costulée (costulations fortes, élevées, blanchâtres, plus prononcées vers la carène); sommet petit, corné, lisse; cinq tours assez convexes, à croissance lente, séparés par une suture relativement profonde; dernier tour médiocre, auguleux (l'angle est supérieur), convexe en dessus, plus bombé en dessous, brièvement descendant et droit vers la suture; ouverture médiocrement oblique, échancrée-semi-ronde, comme relevée à sa partie supérieure; péristome droit, aigu, profondément encrassé par un bourrelet blanc; bords assez rapprochés.

Haut. 3; diam. 6 millimètres. (Florence.)

Hab. — Rare; la Grande Vallée, la région des Côteaux, la région Montagneuse.

Helix callestha, Bérenguier.

Helix callestha, Bérenguier, 1884. *Bull. Soc. malac.*, I, p. 285.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 162.

Coq. petite, profondément et étroitement ombiliquée, obscurément subanguleuse, déprimée-conique en dessus, convexe en dessous, assez opaque, brillante, roussâtre en dessus, plus pâle en dessous, avec des bandes plus foncées, ornée de côtes blanches, beaucoup plus prononcées vers la carène; spire déprimée-subconique, obtuse au sommet; six tours assez convexes séparés par une suture assez profonde; dernier tour subcomprimé, subanguleux (l'angle disparaît vers l'ouverture), plus convexe en dessous qu'en dessus, bord supérieur descendant assez fortement; ouverture oblique, un peu échancrée transversalement, semi-ovalaire; péristome droit, tranchant, bord

columellaire patulescent, bourrelet blanc, situé assez profondément dans l'ouverture, bords rapprochés, convergents, réunis par une callosité apparente.

Haut. 4; diam. 7 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — La Grande Vallée, rare; la région des Côteaux, assez rare; la région Montagneuse, çà et là; le bord inférieur de la région Subalpestre.

Obs. — L'*H. callestha* ne pourrait être confondu qu'avec l'*H. idiophya;* il s'en distingue : par le nombre des tours de spire, le dernier tour moins anguleux, plus déclive à l'extrémité, l'ouverture plus oblique, semi-ovalaire-transverse et non semi-arrondie, le bord columellaire patulescent, la callosité apparente qui réunit les bords de l'ouverture, enfin ses côtes grossières.

27° Groupe de l'*H. conspurcata*

Helix conspurcata, DRAPARNAUD.

Helix conspurcata, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 93.— 1805. *Hist. moll.,* p. 105, pl. VII, fig. 23-25.
— Rossmassler, 1837. *Icon.,* V, p. 37, pl. XXVI, fig. 352.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 275, pl. XII, fig. 11.
— Moquin-Tandon, 1855. *(pars) Hist. moll.*, II, p. 237, pl. XVII, fig. 1-4.
Theba conspurcata, Risso, 1826. *Hist. moll. Eur. mérid.* IV, p. 74.
Helix conspurcata, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 104. — 1894. *Moll. terr.*, p. 162, fig. 212-214.

Coq. déprimée, peu convexe en dessus, légèrement bombée en dessous ; cinq à six tours un peu convexes, croissance progressive, le dernier plus grand, obtusément caréné à sa naissance; suture assez marquée; ombilic médiocre; ouverture oblique, ovale-arrondie; péristome interrompu, droit, mince, à bords



peu écartés, convergents, le columellaire un peu réfléchi ; test mince, peu solide, velu, gris-roux avec petites taches brunes, orné de côtes inégales peu fortes.

Haut. 3-5; diam. 5-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, sauf l'intérieur des forêts de la région Mauresque et la presque totalité de la région Subalpestre.

Helix illuviosa, NEVILL.

Helix illuviosa, Nevill, 1880. *Proc. zool. soc.*, p. 113.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 104.— 1894. *Moll. terr.*, p. 163.

Coq. déprimée, faiblement convexe en dessus, assez bombée en dessous ; cinq à six tours convexes, croissance progressive, le dernier plus grand, très obtusément subcaréné, plus convexe dessous que dessus; suture assez marquée; ombilic assez étroit; ouverture oblique, ovale-arrondie; péristome droit, mince, bord columellaire très peu réfléchi; test mince, gris-roux moucheté de brun, avec un épiderme épais, adhérent, écailleux, recouvrant des côtes grossières et inégales.

Haut. 4; diam. 6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare : dans les vallées d'alluvions et les lieux cultivés ou défrichés de la région Mauresque.

Obs. — Cette forme diffère de l'*H. conspurcata :* par son épiderme épais, adhérent, écailleux, recouvrant des côtes grossières, inégales, tandis que celles de l'*H. conspurcata* sont inégales aussi, mais peu fortes.

Helix Moricola, PALADILHE.

Helix Moricola, Paladilhe, 1875. *Descr. esp. nouv. moll. In Ann. soc. nat.* II, art. 8, p. 1, pl. XXI, fig. 1-6.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 103.— 1894. *Moll. terr.*, p. 163.

Coq. plus petite que celle de l'*H. illuviosa*, un peu déprimée, peu convexe en dessus, légèrement bombée en dessous; cinq tours assez convexes; suture bien marquée; ombilic petit; ouverture exactement ronde, avec bord columellaire bien renflé; même coloration que la précédente.

Haut. 2; diam. 4-4 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab.— Les parties humides de la région des Côteaux; s'élève jusque dans la région Montagneuse; rare.

Obs.— Comparée à la précédente, cette forme s'en distingue: par le nombre de ses tours de spire, cinq au lieu de six, par son ouverture exactement ronde, par son bord columellaire bien renflé.

Helix psaropsis, Locard.

Helix psaropsis, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 105 et 330. - - 1894. *Moll. terr.*, p. 163.
— Bérenguier, 1882. *Essai Faune. Var*, p. 53.

Coq. déprimée, aplatie en dessus, peu bombée en dessous; cinq tours un peu convexes, croissance régulière, le dernier déclive, subcaréné à sa naissance, arrondi à l'extrémité; suture peu marquée; ombilic étroit; ouverture oblique, subovale; bord columellaire un peu évasé vers l'ombilic; test mince, blanc-sale, avec taches cornées, finement striolé, orné de poils courts.

Haut. 3-4; diam. 7-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la Grande Vallée, la région des Côteaux, une partie de la région Montagneuse; s'avance même dans l'Estérel, vers Bagnols.

Obs. — Beaucoup plus déprimé que les précédents, presque aplati par dessus, son dernier tour déclive, sa suture légère,





son ouverture subovale, son test mince, blanc-sale, le distinguent suffisamment.

Helix Honorati, Bourguignat.

Helix Honorati, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 104 et 329.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 164.

Coq. petite, déprimée, très anguleuse, plus convexe en dessous qu'en dessus, pourvue d'un ombilic très étroit, autour duquel le dernier tour forme un renflement subanguleux; test recouvert d'un enduit épidermique, sur lequel on remarque, au foyer d'une très faible loupe, un semis très serré de rudiments poilus, analogues à une poussière écailleuse; quatre à cinq tours peu convexes, à croissance rapide, séparés par une suture accentuée, dernier tour fortement anguleux, rectiligne à l'insertion du bord, très convexe en dessous et sensiblement renflé autour du trou ombilical; ouverture oblique, rectiligne, supérieurement bien convexe, inférieurement entourée d'un péristome droit, mince, tranchant, bords légèrement convergents.

Haut. 3; diam. 4 1/2 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Les environs d'Hyères; rare.

Obs. — Nous n'avons pas rencontré cette forme dans le reste du département.

Helix conspersa, Locard.

Helix conspersa, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 164.

Coq. conoïde, assez élevée en dessus, un peu bombée en dessous; cinq tours assez étagés, assez convexes, croissance progressive, le dernier subcaréné sur presque toute sa longueur, aussi convexe dessus que dessous, faiblement déclive; suture

marquée; ombilic petit; ouverture arrondie, assez oblique, peu échancrée; péristome droit, bords très convergents, le columellaire un peu réfléchi; test mince, peu solide, un peu velu, gris-roux, avec petites taches brunes, orné de stries fines.

Haut. 4; diam. 6 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare vers le N.-E. de la Grande Vallée.

Obs. — L'*H. conspersa* est la forme de ce groupe dont la spire est la plus conique, son dernier tour est plus longuement caréné, son ouverture bien arrondie et son test plus mince, plus fragile.

28e Groupe de l'*H. gratiosa*

Helix gratiosa, Studer.

Helix gratiosa, Studer, 1820. *Kurz. Verzeichn.*, p. 87.
— *candidula* (var. *major*), de Charpentier, 1837. *Cat. moll. Suisse*, p. 12, pl. I, fig. 20
— — Rossmassler, 1837. *Icon.*, V, p. 26 (pars), pl. XXVI, fig. 3507.
— — Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 282 (pars), pl. XIII, fig. 3, a, b, c.
— *unifasciata* (var. *gratiosa*), Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 234.
— *gratiosa*, Locard, 1885. *Mon. groupe helix unifasciata*, p. 28.— 1894. *Moll. terr.*, p. 165, fig. 217-218.

Coq. de taille moyenne, subglobuleuse-déprimée, un peu conique en dessus, un peu bombée en dessous, cinq et demi à six tours peu convexes, croissance d'abord lente et régulière, ensuite plus rapide, le dernier bien arrondi, plus convexe dessous que dessus, un peu déclive; ombilic moyen; ouverture oblique, peu échancrée, presque ronde; péristome bordé en dedans par un épais bourrelet blanchâtre; test crétacé, un peu brillant, parfois avec une bande brune supra-médiane, orné de stries très fines.

Haut. 5-6; diam. 9-11 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la partie basse de la région des Côteaux, les vallées d'alluvions de la région Mauresque; rare.

Obs. — Très reconnaissable à sa forme conique en dessus et bien bombée en dessous, à son ouverture presque ronde, peu échancrée, à son test finement strié, etc.

Helix spirilla, WESTERLUND.

Helix spirilla, Westerlund, 1876. *Faun. Eur.*, p. 107.
— Locard, 1885. *Mon. Hel. groupe unifasciata*, p. 22.— 1894. *Moll. terr.*, p. 166.

Coq. petite, subglobuleuse-déprimée, légèrement conoïde en dessus, bien renflée en dessous; cinq à cinq et demi tours légèrement convexes, le dernier plus grand, subanguleux à sa naissance, puis arrondi, plus convexe dessous que dessus, bien déclive; ombilic étroit; ouverture très oblique, subarrondie, aussi haute que large; péristome avec un fort bourrelet interne; test un peu mince, subcrétacé, blanc-gris ou fauve-clair, avec bande brune supracarénale, orné de stries assez fines.

Haut. 3 1/4-3 1/2; diam. 5-6 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la partie basse de la région des Côteaux ; rare.

Obs. — Plus petit que l'*H. gratiosa*, proportionnellement plus renflé en dessous, dernier tour beaucoup plus déclive ; ombilic plus étroit; ouverture moins arrondie; test beaucoup plus mince, à stries moins fines.

Helix Mouqueroni, BOURGUIGNAT.

Helix Mouqueroni, Bourguignat, in Servain, 1880. *Etud. moll. Esp. Port.*, p. 91.
— Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 112 et 337.

Helix Mouqueroni, Locard, 1885. *Mon. groupe Hel. unifasciata*, p. 25.— 1894. *Moll. terr.*, p. 166.

Coq. de petite taille, légèrement déprimée par suite d'un renflement de ses tours, notamment en dessous; test crétacé, non transparent, délicatement striolé, d'un gris sale, avec une seule bande supérieure; ombilic étroit; cinq et demi tours subconvexes, à croissance régulière; dernier tour anguleux à son origine, arrondi à l'ouverture, très convexe en dessous et lentement descendant à l'ouverture du bord externe; ouverture oblique, peu échancrée, subsemi-circulaire, légèrement méplane à sa base; péristome droit, aigu, entièrement très encrassé, bordé.

Haut. 4-4 1/2; diam. 6-7 1/2 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La région des Côteaux, la région Montagneuse et la région Subalpestre, jusqu'à près de 1,700 mètres d'altitude, surtout dans les endroits arides et rocheux.

Obs. — Plus globuleux que le précédent par suite du renflement de ses tours, son test est plus solide, l'insertion du bord supérieur de l'ouverture légèrement tombante; l'ouverture est plus régulièrement arrondie, l'ombilic à peine évasé et le bourrelet de l'ouverture moins épais.

Helix acosmia, BOURGUIGNAT.

Helix acosmia, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 112 et 336.

— Locard, 1885. *Mon. groupe Hel. unifasciata*, p. 36. — 1894. *Moll. terr. et fluv.*, p. 167.

Coq. d'une teinte terre de Sienne brûlée, avec une bande marron en dessus et plusieurs autres effacées en dessous; spire convexe-arrondie, six tours à croissance lente, dernier tour très anguleux (angulosité s'évanouissant à l'ouverture), un peu



plus convexe en dessous qu'en dessus, rectiligne à l'insertion du bord ou bien un tant soit peu défléchi et si brièvement que la déflexion est presque insensible à la loupe; ouverture faiblement oblique, échancrée, semi-circulaire, à péristome droit, tranchant, non bordé; bord columellaire dilaté à sa partie supérieure.

Haut. 3 1/4; diam. 6 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La région des Côteaux, la région Montagneuse et la région Subalpestre jusqu'à 1,700 mètres d'altitude, dans les endroits rocheux et bien exposés au soleil.

Obs. — Cette forme tout en restant assez globuleuse devient plus déprimée, le dessus et le dessous des tours étant assez convexes; l'ombilic s'évase légèrement; enfin le bourrelet du péristome s'amincit.

Helix Arelatensis, Locard.

Helix Arelatensis, Locard, 1889. *Mon. groupe Hel. unifasciata*, p. 51.— 1894. *Moll. terr.*, p. 170.

Coq. de petite taille, d'un galbe globuleux-conique, convexe-conique en dessus, assez convexe en dessous; test solide, épais, subcrétacé, subopaque, orné de stries longitudinales peu fines, assez régulières, un peu plus fortes en dessus qu'en dessous, s'évanouissant à la naissance de l'ombilic, d'un blanc grisâtre, avec une bande supracarénale brune, tantôt mince et continue, visible sur tous les tours, tantôt plus ou moins discontinue et flammulée et des bandes infracarénales en nombre très variable, de même coloration, le plus souvent discontinues, réduites à des taches ou à des points, inégalement réparties entre la carène et l'ombilic; spire conique, assez élevée, composée de cinq tours bien étagés, à profil presque plat ou à peine convexe, séparés

par une ligne suturale médiocre; croissance spirale, d'abord lente et régulière, puis un peu plus rapide à l'extrémité du dernier tour, sur une longueur égale à environ le huitième de la circonférence interne de ce tour; dernier tour obtusément anguleux à sa naissance sur une longueur égale au quart de sa circonférence externe, bien arrondi à son extrémité, un peu plus convexe en dessous qu'en dessus; insertion du bord supérieur de l'ouverture infracarénale lentement et régulièrement descendante à son extrémité sur une longueur égale au sixième de la circonférence interne de ce tour; sommet lisse, obtus, brillant, d'un fauve foncé ou noirâtre, sur un tour et demi environ; ombilic très large, très profond, légèrement évasé au dernier tour, laissant voir sur une faible largeur la moitié de la circonférence interne de l'avant-dernier tour; ouverture oblique, très peu échancrée par l'avant-dernier tour, presque exactement circulaire; péristome discontinu, droit, mince, aigu, sans bourrelet interne, bords également arrondis, bord columellaire très légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 3 3/4; diam. 5 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez rare à partir de la limite Nord de la région des Côteaux, en remontant la région Montagneuse.

Obs. — L'*H. Arelatensis* est plus globuleux que les précédents, à cause de sa spire plus conique et de ses tours assez bombés en dessous. Son test est cependant moins solide que celui de l'*H. Mouqueroni* et se rapprocherait plutôt de celui de l'*H. acosmia;* mais ses stries sont plus fines, l'insertion du bord supérieur du dernier tour bien tombante, son ombilic un peu plus large, enfin le bourrelet du péristome n'existe pas.



29° Groupe de l'*H. Tolosana*

Helix Tolosana, BOURGUIGNAT.

Helix Tolosana, Bourguignat, in Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 87.
— Locard, 1882. *Prodr. malac. Fr.*, p. 109.— 1883. *Mon. groupe Hel. Heripensis*, p. 18. — 1894. *Moll. terr.*, p. 171, fig. 221-222.
— Bérenguier, 1883. *Addenda Essai Faune Var*, p. 5.

Coq. d'un galbe général subdéprimé-globuleux, légèrement conique en dessus, bien convexe en dessous; test solide, épais crétacé, opaque, orné de stries longitudinales assez fines, rapprochées, un peu irrégulières, presque aussi fortes en dessus qu'en dessous, à peine obsolètes dans la région ombilicale; d'un blanc jaunâtre un peu roux vers l'ouverture, paraissant complètement blanc après la mort de l'animal, le plus souvent monochrome, plus rarement avec des bandes transversales brunes, bande supracarénale unique, continue en dessus et flammulée, bandes infracarénales très minces, en nombre variable, discontinues, réduites à des taches ou des points, souvent comme effacées près de l'ombilic; spire un peu conique, composée de cinq à cinq tours et demi, légèrement convexes, séparés par une ligne suturale bien marquée; accroissement spiral assez lent et régulier, à peine plus rapide à l'extrémité du dernier tour; dernier tour beaucoup plus convexe en dessous qu'en dessus à sa naissance, s'arrondissant ensuite, à mesure que l'on se rapproche de l'ouverture, subanguleux à l'origine sur une longueur égale à environ un quart de sa circonférence extérieure, angulosité bien supérieure; insertion du bord supérieur du dernier tour à l'ouverture légèrement tombante sur une

faible longueur; sommet lisse, obtus, brillant, d'un fauve noirâtre; ombilic très étroit, profond, légèrement évasé au dernier tour sous une forme ovalaire, laissant voir sur une faible largeur environ le quart de la longueur totale de la circonférence interne de l'avant-dernier tour; ouverture oblique à bords rapprochés, fortement échancrés par l'avant-dernier tour, aussi haute que large ou quelque fois à peine transversalement plus large que haute; péristome interrompu, droit, mince, tranchant, fortement épaissi intérieurement, bord inférieur patulescent, bord columellaire légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 4-6; diam. 8-15 millimètres. (Locard).

Hab.— Les bords de la Grande Vallée, la région des Côteaux, très rare dans la région Montagneuse, çà et là dans le midi de la région Subalpestre.

Obs.— La caractéristique de l'*H. Tolosana* réside surtout dans son galbe légèrement conique, son dernier tour subanguleux à sa naissance, son ombilic très étroit, son test monochrome, roussâtre le plus souvent, ou orné seulement sur la moitié du dernier tour d'une bande carénale brunâtre; il existe cependant des sujets plus colorés et à bandes bien marquées, mais c'est l'exception.

Helix Groboni, BOURGUIGNAT.

Helix Groboni, Bourguignat, in Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 83.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 108 et 333.— 1883. *Mon. group. Hel. Heripensis*, p. 20.— 1894. *Moll. terr.*, p. 171.
— Bérenguier, 1883. *Addenda Essai Faune Var*, p. 6.

Coq. déprimée-globuleuse (angulosité disparaissant sur l'ou-

verture), faiblement convexe-tectiforme en dessus, plus convexe en dessous, pourvue d'un petit ombilic profond, très étroit (diam. 1 millim.), s'évasant seulement vers le bord columellaire; test crétacé, opaque, sillonné de stries saillantes, régulières, assez âpres au toucher, d'une teinte blanche ou jaunacée avec plusieurs bandes marron souvent interrompues, dont quelques-unes sont presque toujours à peine teintées; spire à cinq tours et demi à peine convexes (sauf le dernier), à croissance régulière et relativement rapide; dernier tour plus convexe en dessous qu'en dessus, très anguleux à son origine et offrant à l'insertion du bord une direction bien rectiligne; ouverture légèrement oblique, semi-circulaire, assez échancrée, bien que la convexité de l'avant-dernier tour soit peu prononcée; péristome droit, bien tranchant et fortement bordé par un bourrelet blanc, labre columellaire dilaté à sa partie supérieure; bords marginaux écartés.

Haut. 5; diam. 8 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Les mêmes régions que l'*H. Tolosana*, tout en étant plus répandu, mais sans remonter davantage vers le nord du département.

Obs. — On distinguera facilement l'*H. Groboni* de l'*H. Tolosana:* à son galbe moins globuleux, car sa spire est moins conique, le dessous moins convexe, ce qui lui donne un facies légèrement aplati; à ses tours supérieurs plus déprimés; à son dernier tour moins anguleux à sa naissance; à son ouverture plus arrondie; à son test moins épais et à ses stries plus régulières.

Helix Lieuranensis, Bourguignat.

Helix Lieuranensis, Bourguignat, in Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 83.
— Locard, 1881. *Etud. variat. malac.*, II, p. 516. — *Cat. moll. de l'Ain*, p. 51. — 1882. *Prodr*, p. 108. — 1883. *Mon. groupe Hel. Heripensis*, p. 23. — 1894. *Moll. terr.*, p. 172.
Bérenguier, 1882. *Essai Faune Var*, p. 53. — 1883. *Addenda*, p. 6.

Coq. d'un galbe général un peu déprimé, un peu plus convexe en dessous qu'en dessus; test solide, épais, crétacé, subopaque, orné de stries longitudinales fines, assez régulières, très rapprochées, à peu près aussi fortes en dessous qu'en dessus, devenant obsolètes vers la région ombilicale, d'un jaune grisâtre, devenant blanc après la mort de l'animal, tantôt monochrome, tantôt orné de bandes brunes assez minces; bande supracarénale unique, continuée en dessus, assez souvent réduite à des points ou à de petites flammules; bandes infracarénales multiples, en nombre variable, très étroites, presque toujours réduites à des points, comme effacées vers l'ombilic; spire peu élevée, convexe, composée de cinq tours et demi à six tours assez convexes, séparés par une ligne suturale bien marquée; enroulement spiral peu régulier, les premiers tours croissant lentement et régulièrement, le dernier à croissance plus rapide, s'élargissant vers l'ouverture à partir du dernier tiers de sa longueur; dernier tour plus convexe en dessous qu'en dessus, s'arrondissant près de l'ouverture, nettement subanguleux à sa naissance et sur un tiers de sa longueur, angulosité un peu supérieure; insertion du bord supérieur de l'ouverture presque rectiligne ou à peine tombante sur une très faible longueur; sommet obtus, lisse,

brillant, d'un fauve foncé, parfois presque noirâtre; ombilic très étroit, profond, légèrement évasé au dernier tour, laissant voir sur une faible largeur un tiers de la longueur totale de la circonférence interne de l'avant-dernier tour; ouverture un peu oblique, à peine échancrée par l'avant-dernier tour, à bords assez rapprochés presque exactement circulaire; péristome discontinu, droit, tranchant, bordé intérieurement d'un bourrelet blanchâtre ou parfois rosé; bord inférieur un peu patulescent; bord columellaire légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 4-5 1/2; diam. 7-10 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez répandu dans la Grande Vallée et la région des Côteaux, plus rare dans la région Montagneuse.

Obs. — Beaucoup plus déprimé que l'*H. Tolosana* et que l'*H. Groboni;* spire moins élevée; ombilic plus étroit; ouverture moins échancrée par l'avant-dernier tour; angulosité du dernier tour visible sur une plus grande longueur.

Helix saxæa, Bourguignat.

Helix saxœa, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 172.

Coq. très déprimée, à peine convexe-conique en dessus, assez bombée en dessous; spire très surbaissée; six tours très peu convexes, le dernier notablement plus grand, surtout tout à fait vers l'extrémité, beaucoup plus convexe dessous que dessus, comme renflé autour de l'ombilic, non déclive; ombilic très petit mais s'évasant au dernier tour; suture peu profonde; ouverture très oblique, ovalaire-transverse; péristome à bords très rapprochés, convergents, avec épais bourrelet rosé interne, un peu patulescent dans le bas; test épais, jaune-grisâtre parfois avec une ou plusieurs bandes brunes.

Haut. 4-4 1/2; diam. 8-10 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée et la région des Côtaux.

Obs. — Le plus déprimé du groupe, l'*H. saxæa* se fait remarquer par le renflement de ses tours au voisinage de l'ombilic, très petit mais évasé, ainsi que par le bourrelet épais et rosé ornant son péristome.

Helix Pauli, Bourguignat.

Helix Pauli, Bourguignat, in Locard, *Mon. Hel. groupe Hel. Heripensis*, p. 25.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 173.

Coq. d'un galbe général déprimé, à peu près aussi convexe en dessous qu'en dessus; test un peu mince, solide, subcrétacé, subopaque, orné de stries longitudinales fines, un peu irrégulières, plus marquées en dessus qu'en dessous, un peu obsolètes vers l'ombilic; d'un blanc jaunâtre, parfois un peu plus teinté vers l'extrémité du dernier tour avec une bande supracarénale brune, mince, interrompue, flammulée et quelques bandes infracarénales en nombre variable, étroites, ponctuées, souvent même presque effacées; spire déprimée, légèrement convexe, presque méplane, composée de cinq tours à cinq tours et demi assez convexes, séparés par une suture bien marquée; croissance spirale d'abord lente et régulière, puis, de plus en plus rapide au dernier tour; dernier tour bien convexe en dessous vers l'ombilic, un peu aplati en dessus et en dessous à son extrémité, à section transversale elliptique, subanguleux à sa naissance sur un cinquième environ de sa longueur totale, angulosité émoussée; insertion du bord supérieur de l'ouverture

un peu tombante et sur une faible longueur; sommet lisse, obtus, brillant, d'un fauve pâle; ombilic étroit, très profond, bien évasé au dernier tour sous une forme elliptique, laissant voir en largeur à sa naissance un quart de la largeur totale de l'avant-dernier tour, et en longueur un tiers de la circonférence interne du même tour; ouverture très oblique, peu échancrée par l'avant-dernier tour, à bords assez rapprochés, d'un ovale arrondi, transversalement plus large que haute; péristome discontinu, droit, tranchant, légèrement épaissi intérieurement par un bourrelet blanchâtre; bord inférieur subpatulescent, bord columellaire un peu réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 5-5 1/2; diam. 10-12 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux; rare.

Obs. — Un peu moins déprimé que l'*H. saxœa* mais beaucoup moins convexe en dessous, le dernier tour de l'*H. Pauli* prend une allure caractéristique: subcaréné à sa naissance, presque aussi convexe dessus que dessous, à mesure que l'on approche de l'ouverture la convexité du dessous augmente, tandis que la convexité du dessus reste sensiblement la même.

Helix Valcourtiana, Bourguignat.

Helix Valcourtiana, Bourguignat, in Servain, 1880. *Etude moll. Esp. et Portug.*, p. 80.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 110. — 1883. *Mon. groupe Hel. Heripensis*, p. 26. — 1894. *Moll. terr.*, p. 173.
— Bérenguier, 1882. *Essai Faune malac. Var*, p. 27, 39, 54, 71. — 1883. *Addenda*, p. 6.

Coq. du galbe général subdéprimé-subconique, un peu conique-convexe en dessus, convexe en dessous; test solide, épais,

crétacé, opaque, orné de stries longitudinales un peu fines, ordinairement bien régulières, assez rapprochées, un peu plus fortes en dessus qu'en dessous, atténuées vers l'ombilic; d'un jaune roux, le plus souvent monochrome, quelquefois avec des bandes brunes; bande supracarénale unique, continuée en dessus, largement flammulée sur tous les tours; bandes infracarénales en nombre très variable, parfois assez larges, continues ou discontinues, réduites à des taches ou à des points de plus en plus effacés vers l'ombilic; spire un peu conique, peu élevée, composée de cinq tours à cinq tours et demi, un peu convexes, séparés par une suture bien marquée; croissance spirale lente et assez régulière, à peine plus rapide à l'extrémité du dernier tour; dernier tour un peu plus convexe en dessous qu'en dessus, s'arrondissant vers l'ouverture, légèrement subanguleux à sa naissance, sur une faible longueur; angulosité un peu supérieure et parfois comme émoussée; insertion du bord supérieur de l'ouverture un peu tombante sur une assez faible longueur; sommet lisse, obtus, brillant, d'un fauve un peu clair; ombilic étroit, profond, un peu évasé au dernier tour, sous une forme elliptique laissant voir sur une faible largeur la circonférence interne de l'avant-dernier tour sur la moitié de sa longueur totale; ouverture un peu oblique, légèrement échancrée par l'avant-dernier tour, à bords très rapprochés, arrondie, à peine transversalement plus large que haute; péristome discontinu, droit, tranchant, épaissi intérieurement par un bourrelet blanchâtre ou un peu jaunâtre; bord inférieur subpatulescent; bord columellaire légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 5-6; diam. 8 1/2-10 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez répandu dans la Grande Vallée et la région des Côteaux, beaucoup plus rare dans la région Montagneuse, très rare dans la région Subalpestre.

Obs.— Par son ombilic déjà plus large, l'*H. Valcourtiana* se distingue des formes précédentes; l'allure de son dernier tour, dont l'extrémité s'écarte plus de l'axe de la coquille, son ouverture oblique, à bords rapprochés, l'insertion du bord supérieur descendant, sont autant de caractères assez apparents.

Helix Veranyi, Bourguignat.

Helix Veranyi, Bourguignat, in Servain, 1880. *Etude moll. Esp. et Portug.*, p. 83.
— Coutagne, 1881. *Notes faune malac. bassin du Rhône*, p. 14.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 110. — 1883. *Monogr. Helices groupe Hel. Heripensis*, p. 28. — 1894. *Moll. terr.*, p. 174.

Coq. d'un galbe subdéprimé-conique, un peu conique en dessus, convexe en dessous; test solide, épais, crétacé, subopaque, orné de stries très fines, assez régulières, rapprochées, moins fortes en dessous qu'en dessus, obsolètes vers l'ombilic; d'un blanc légèrement grisâtre, avec des bandes brunes assez larges, rarement découpées; bande supracarénale unique un peu large, continue en dessus, se détachant nettement sur un fond clair; bandes infracarénales en nombre variable; la plus haute ordinairement plus large que les autres, les plus proches de l'ombilic plus atténuées et quelque fois ponctuées; spire un peu conique, assez élevée, composée de cinq tours et demi à six tours, bien étagés, convexes surtout dans la partie supérieure du tour, séparés par une ligne suturale bien accusée; croissance

spirale un peu lente et assez régulière; dernier tour aussi convexe en dessus qu'en dessous, bien arrondi, jamais anguleux à la naissance; insertion du bord supérieur de l'ouverture très tombante, sur un quart environ de la longueur totale du dernier tour; sommet lisse, subobtus, brillant, d'un fauve foncé; ombilic étroit, profond, légèrement ovalisé au dernier tour, laissant voir sur une faible largeur les trois quarts de la longueur totale de la circonférence interne de l'avant-dernier tour; ouverture bien oblique, à bords très rapprochés, très légèrement échancrée par l'avant-dernier tour, à peine transversalement un peu plus large que haute; péristome discontinu, droit, tranchant, épaissi intérieurement par un bourrelet blanc; bord inférieur patulescent; bord columellaire réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 6-8; diam. 8-11 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez rare dans la Grande Vallée et la région des Côteaux ; beaucoup moins répandu que l'*H. Valcourtiana*.

Obs. — Très voisin de l'*H. Valcourtiana*, mais à spire plus élevée; dernier tour toujours bien arrondi, aussi convexe dessus que dessous; ouverture plus oblique; insertion de l'extrémité du dernier tour toujours plus tombante; stries toujours plus fines, moins accusées; bandes plus continues, plus larges.

Helix Loroglossicola, J. Mabille.

Helix striata et *H. fasciolata*, pars Auct.
— *Loroglossicola*, J. Mabille, 1877. *In Bull. Soc. zool.*, p. 304.
— — Servain, 1880. *Etude moll. Esp. et Portug.*, p. 85.
— *fasciolata* (pars), Locard, 1877. *Malac. Lyonn.*, p. 45. — 1880. *Etude variat. malac.*, p. 154.

Helix Loroglossicola, Locard, 1881. *Cat. moll. Lagny*, p. 20. -- 1882. *Prodr.*, p. 108.— 1883. *Mon. Hélices groupe Hel. Heripensis*, p. 31. – 1894. *Moll. terr.*, p. 174.
— Bérenguier, 1883. *Addenda faune malac. Var*, p. 7.

Coq. d'un galbe général déprimé-convexe, déprimée en dessus, bien convexe en dessous; test solide, épais, crétacé, orné de stries longitudinales un peu fines, un peu rapprochées, presque régulières, aussi fortes en dessus qu'en dessous, un peu obsolètes vers l'ombilic; d'un blanc grisâtre ou d'un roux jaunâtre, le plus souvent monochrome, quelquefois avec des bandes d'un brun clair, étroites, en nombre variable; bande supracarénale unique, non continue sur les premiers tours; bandes infracarénales rarement continues, réduites à des taches où à des points, souvent comme effacées dans la région ombilicale; croissance spirale d'abord lente et régulière, devenant plus rapide au dernier tour vers l'ouverture; spire peu élevée, légèrement convexe, composée de cinq tours et demi à six tours assez convexes, séparés par une ligne suturale bien marquée; dernier tour plus convexe en dessous qu'en dessus à sa naissance, devenant plus renflé et plus globuleux inférieurement, à mesure que l'on se rapproche de l'ouverture, légèrement subanguleux à sa naissance et sur une faible longueur, angulosité parfois émoussée; insertion du bord supérieur de l'ouverture presque rectiligne ou à peine tombante à son extrémité; sommet très obtus, lisse, brillant, d'un fauve pâle; ombilic étroit, très profond, s'élargissant fortement au dernier tour sous une forme elliptique, laissant voir l'avant-dernier tour à sa naissance sur un tiers de sa largeur, et sur environ la moitié de la longueur totale de sa

circonférence interne; ouverture oblique, à bords peu rapprochés, médiocrement échancrée par l'avant-dernier tour, bien arrondie, aussi haute que large; péristome discontinu, droit, tranchant, un peu épaissi intérieurement; bord inféreur légèrement subpatulescent; bord columellaire un peu infléchi vers l'ombilic.

Haut. 4 1/2-5; diam. 12-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Çà et là dans les parties bien exposées de la Grande Vallée et de la région des Côteaux; très rare sur la limite méridionale de la région Montagneuse.

Obs.— On distingue l'*H. Loroglossicola:* à sa pire peu élevée, tandis que le dessous de la coquille est de plus en plus convexe à mesure que l'on se rapproche de l'ouverture, à son ombilic ellipsoïde, à la convexité de ses tours, dont le dernier est presque aussi haut que le précédent sur la dernière moitié de son développement.

30° Groupe de l'*H. Heripensis*

Helix Heripensis, J. Mabille.

Helix striata et *H. fasciolata*, pars Auct.
— *Heripensis,* J. Mabille, 1877, *in Bull. Soc. zool.*, p. 304.
— — Servain, 1880. *Etude moll. Esp. et Portug.*, p. 83.
— — Locard, 1880. *Etud. var. malac.*, I, p. 158, et II, p. 547. — 1881. *Cat. moll. Lagny*, p. 20.— 1882. *Cat. moll. Ain*, p. 53.— 1882. *Prodr.*, p. 107. — 1883. *Mon. Helices groupe Hel. Heripensis*, p. 43.— 1894. *Moll. terr.*, p. 175. fig. 225-226.
— — Bérenguier, 1882. *Essai faune malac. Var*, p. 38, 53, 70.

Coq. d'un galbe général subdéprimé, un peu déprimée en dessus, convexe en dessous; test solide, épais, crétacé, orné

de stries fines, un peu rapprochées, assez régulières, aussi fortes en dessus qu'en dessous, un peu obsolètes dans la région ombilicale; d'un blanc grisâtre passant aux roux clair, quelquefois monochrome, le plus souvent avec des bandes en nombre variable, étroites, d'un roux plus foncé; bande supracarénale unique, presque toujours réduite à des taches ou à des flammes; bandes infracarénales multiples, mais en nombre très variable, souvent réduites à des taches ou à des points, parfois comme effacées vers l'ombilic; spire subdéprimée, un peu convexe, composée de cinq tours et demi à six tours, largement convexes, séparés par une suture moyennement profonde; croissance spirale lente, régulière, à peine plus rapide à l'extrémité du dernier tour; dernier tour arrondi, presque aussi convexe en dessus qu'en dessous, jamais subanguleux à sa naissance; insertion du bord supérieur du dernier tour légèrement tombante à l'extrémité; sommet obtus, lisse, brillant, d'un fauve clair; ombilic moyen, profond, assez évasé au dernier tour sous une forme elliptique, laissant voir environ la moitié de la longueur totale de la circonférence interne de l'avant-dernier tour; ouverture oblique, à bords assez rapprochés, médiocrement échancrée par l'avant-dernier tour, arrondie, à peine transversalement un peu plus large que haute; péristome discontinu, droit, tranchant, épaissi intérieurement par un bourrelet blanchâtre; bord inférieur subpatulescent; bord columellaire assez fortement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 5 1/2-7; diam. 8-15 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux et la limite méridionale de la région Montagneuse.

Obs. — Son ombilic plus large, son ouverture plus arrondie, détachent l'*H. Heripensis* du groupe précédent.

Helix ruida, Bourguignat.

Helix ruida, Bourguignat, in Servain, 1880. *Etude moll. Esp. Portug.*, p. 83.
— Coutagne, 1881. *Note faune malac. Bassin du Rhône,* p. 15.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 110. — 1883. *Mon. groupe Hel. Heripensis*, p. 46.— 1894. *Moll. terr.*, p. 177.
— Bérenguier, 1883. *Addenda faune mal. Var,* p. 7.

Coq. d'un galbe général subdéprimé, subconique un peu déprimée en dessus, assez convexe en dessous; test solide, un peu mince, subcrétacé, subopaque, orné de stries longitudinales assez fortes, rapprochées, assez irrégulières, aussi marquées en dessus qu'en dessous, s'évanouissant vers l'ombilic, d'un roux clair, tantôt sans bandes, mais comme marbré avec des tons plus foncés; la bande supracarénale flammulée, continue; les bandes infracarénales en nombre variable, souvent réduites à des taches ou à des points, presque toujours effacées vers l'ombilic; spire convexe, subconique, composée de cinq tours à cinq tours et demi assez convexes, séparés par une ligne suturale médiocrement profonde. Accroissement spiral lent, assez régulier, le dernier tour à peine plus grand vers l'ouverture; dernier tour un peu plus convexe en dessous qu'en dessus à sa naissance, s'arrondissant à mesure que l'on s'approche de l'ouverture, légèrement subanguleux à l'origine; angulosité un peu supérieure, visible sur un quart de la longueur totale des tours; insertion du bord supérieur de l'ouverture assez tombante, mais sur une faible longueur; sommet lisse, obtus, brillant,

d'un fauve foncé; ombilic moyen, profond, s'élargissant fortement au dernier tour suivant une forme elliptique, laissant voir à la naissance de l'avant-dernier tour un quart de sa largeur, et intérieurement environ la moitié de la circonférence interne du même tour; ouverture à bords rapprochés, convergents, médiocrement échancrée par l'avant-dernier tour, presque exactement circulaire: péristome discontinu, droit, tranchant, assez fortement épaissi intérieurement par un bourrelet blanchâtre ou rosé; bord inférieur patulescent; bord columellaire légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 4 1/2-5; diam. 7 1/2-10 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée; la région des Côteaux; çà et là dans la région Montagneuse et même dans la région Subalpestre.

Obs. — Forme peu répandue, moins déprimée que la forme précédente, à tours plus étagés, à ouverture plus exactement circulaire, dont le bord supérieur est moins tombant, tandis que l'inférieur est plus patulescent.

Helix acentromphala, Bourguignat.

Helix acentromphala, Bourguignat, in Servain, 1880. *Etude moll. Esp. et Portug.*, p. 81.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 111.— 1883. *Mon. Hel. groupe Hel. Heripensis*, p. 51. — 1894. *Moll. terr.*, p. 178.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune malac. Var*, p. 39, 54, 71.— 1883. *Addenda*, p. 7.

Coq. d'un galbe général déprimé, presque plane en dessus ou à peine subconvexe, assez convexe en dessous; test solide, épais, crétacé, opaque, orné de stries longitudinales très fines, très rapprochées, aussi fortes en dessus qu'en dessous, d'un

blanc grisâtre un peu jaunacé, avec quelques bandes brunes infracarénales, très étroites, comme effacées; spire à peine convexe, composée de cinq à six tours à profil peu convexe, presque méplan, séparés par une suture peu profonde; croissance spirale d'abord lente et régulière, puis plus rapide au dernier tour; dernier tour nettement subanguleux à la naissance, mais sur une faible longueur; partie supérieure subconvexe à la naissance du tour, s'arrondissant ensuite vers l'ouverture; insertion du bord supérieur de l'ouverture presque rectiligne; sommet très obtus, lisse, brillant, d'un fauve clair; ombilic moyen, profond, très évasé au dernier tour sous une forme elliptique, laissant voir à peu près le quart de la longueur totale de l'avant-dernier tour à son extrémité, et intérieurement la moitié de sa circonférence interne; ouverture peu oblique à bords assez distants, faiblement échancrée par l'avant-dernier tour, semi-circulaire; péristome discontinu, droit, tranchant, épaissi intérieurement par un bourrelet blanchâtre; bord inférieur patulescent; bord columellaire réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 5; diam. 11 millimètres.

Hab.— La région Montagneuse et même Subalpestre; descend dans la région des Côteaux, sans y être répandu.

Obs. — L'*H. acentromphala* est remarquable : par son galbe déprimé presque plan en dessus, l'angulosité de la naissance du dernier tour, l'insertion du bord supérieur de l'ouverture presque rectiligne, etc.

Helix Mauriana, Bourguignat.

Helix Mauriana, Bourguignat, in Servain, 1880. *Etude moll. Esp. et Portug.*, p. 83.

Helix Mauriana, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 114 et 335. — 1883. *Mon. groupe Hel. Heripensis*, p. 52. — 1894. *Moll. terr.*, p. 179.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune malac. Var*, p.27, 54. — 1883. *Addenda*, p. 8.

Coq. tout à fait plate en dessus, tout en ayant des tours bombés, convexe en dessous, et caractérisée par un ombilic analogue à celui de l'*acentromphala;* test crétacé, opaque, d'un blanc jaunacé-terreux, un peu plus teinté vers l'ouverture; stries fines, serrées et régulières; spire méplane à cinq ou six tours convexes, séparés par une suture assez profonde; croissance d'abord lente, puis relativement rapide au dernier tour; dernier tour anguleux à l'origine, arrondi à l'ouverture, remarquable par une grande déflexion descendante de sa partie supérieure du bord externe; ouverture très oblique, à peine échancrée, exactement circulaire à l'insertion, dans un sens un peu oblong; péristome droit, aigu, intérieurement bordé, presque continu, par suite du grand rapprochement des bords qui sont convergents et très peu distants l'un de l'autre; labre columellaire dilaté.

Haut. 4 1/2; diam. 10 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Assez répandu dans la Grande Vallée et dans les endroits pierreux de la région des Côteaux; moins fréquent dans la région Montagneuse, rare dans la région Subalpestre.

Obs. — Encore plus déprimé que l'*H. acentromphala*, la direction tombante de l'extrémité du dernier tour à bords très rapprochés, très convergents, distinguent suffisamment cette forme, très voisine de la précédente.

31° Groupe de l'*H. Diniensis*

Helix Diniensis, Rambur.

Helix Diniensis, Rambur, 1868. *Journ. Conch.*, t. XVI, p. 267.
— Locard, 1880. *Etude var. malac.*, I, p. 162. — 1882. *Prodr.*, p. 108. — 1883. *Mon. groupe Hel. Heripensis*, p. 63. — 1894. *Moll. terr.*, p. 179, fig. 229-230.
— Coutagne, 1881. *Notes faune malac. Bassin du Rhône*, p. 15.
— Bérenguier, 1883. *Addenda faune malac. Var*, p. 9.

Coq. d'un galbe subconique-déprimé, un peu conique en dessus, déprimée-convexe en dessous; test solide, épais, subcrétacé, subopaque, orné de stries longitudinales très fines, très rapprochées, assez régulières, aussi fortes en dessous qu'en dessus; d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, rarement monochrome, le plus souvent avec des bandes brunes en dessus et en dessous, assez larges et en nombre variable; spire un peu élevée, à profil régulier, composée de cinq tours et demi convexes, un peu étagés, séparés par une ligne suturale assez profonde; croissance spirale d'abord lente et régulière, puis ensuite beaucoup plus rapide au dernier tour; dernier tour bien arrondi à sa naissance, prenant un profil de plus en plus elliptique, à mesure que l'on se rapproche de l'ouverture, par suite de son épanouissement et de sa dépression inférieure qui vont sans cesse croissant sur le dernier tiers de ce dernier tour; insertion du bord supérieur de l'ouverture très tombante et sur une longueur un peu plus grande que le cinquième de la circonférence interne du dernier tour; sommet subobtus, lisse, brillant, fauve-roux; ombilic profond, très large, très évasé au dernier

tour, laissant voir près du quart de l'avant-dernier tour, à sa naissance, et les trois quarts de la circonférence interne du même tour; ouverture très oblique, à bords très convergents, très rapprochés, faiblement échancrée par l'avant-dernier tour, ovalaire, arrondie, transversalement un peu plus large que haute; péristome discontinu, droit, épaissi intérieurement par un bourrelet blanchâtre; bord inférieur un peu patulescent; bord columellaire assez fortement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 6-6 1/2; diam. 10-12 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée; rare dans la région des Côteaux.

Obs. — L'*H. Dinensis* est assez facilement reconnaissable à son large ombilic, à son ouverture toujours transversement ovalaire, par suite de l'aplatissement du dernier tour à son extrémité, et sa direction bien infléchie en avant.

Helix Gigaxii, de Charpentier.

Helix Gigaxii, de Charpentier, in Pfeiffer, 1850. *Zeitsch.*, p. 85.
— *fasciolata* (var. *Gigaxii)*, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 239.
— *Gigaxii*, Coutagne, 1881. *Notes faune malac. Bassin du Rhône*, p. 16.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 110.— 1883. *Mon. groupe Hel. Heripensis*, p. 54. — 1894. *Moll. terr.*, p. 180.
— — Bérenguier, 1882. *Essai faune malac. Var*, p. 27, 38, 53, 71.– 1883. *Addenda*, p. 8.

Coq. d'un galbe général subdéprimé-globuleux, un peu moins convexe en dessous qu'en dessus; test solide, épais, crétacé, opaque, orné de stries longitudinales assez fortes, irrégulières, presque aussi fortes en dessous qu'en dessus, d'un jaune roux clair, rarement monochrome, le plus souvent avec des bandes

brunes assez étroites, en nombre variable; bandes supracarénales, continues en dessus, souvent ponctuées ou flammulées, bandes infracarénales réduites à des taches ou à des points, comme effacées vers l'ombilic; spire convexe légèrement conique, composée de quatre tours et demi à cinq tours à profil convexe, séparés par une ligne suturale assez profonde; croissance spirale assez régulière, d'abord un peu lente, puis un peu plus rapide sur le dernier tiers du dernier tour; dernier tour bien arrondi à sa naissance comme à son extrémité, aussi convexe en dessus qu'en dessous; insertion du bord supérieur de l'ouverture nettement tombante sur une assez grande longueur; ombilic large, profond, évasé au dernier tour sous une forme légèrement elliptique, laissant voir la circonférence interne de l'avant-dernier tour sur les deux tiers de sa longueur totale; ouverture assez oblique, à bords très rapprochés, assez fortement échancrée par l'avant-dernier tour, presque exactement circulaire; péristome discontinu, droit, tranchant, épaissi intérieurement par un fort bourrelet blanchâtre; bord inférieur patulescent; bord columellaire, réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 3 1/2-4 1/2; diam. 5 1/2-9 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; devient de plus en plus rare en remontant vers le Nord.

Obs. — Remarquable par son dernier tour arrondi parfaitement en dessous, son ombilic large et régulièrement évasé, sa spire assez déprimée en dessus, son dernier tour descendant lentement vers l'ouverture ornée d'un bourrelet très épais.

Helix Le Mesli, J. Mabille.

Helix Le Mesli, J. Mabille, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 335.

Helix Le Mesli, Locard, 1883. *Mon. groupe Hel. Heripensis*, p. 58.
— 1894. *Moll. terr.*, p. 180.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune mal. Var.* p. 39, 54, 71.

Coq. d'un galbe général très déprimé, presque complètement plane en dessus, légèrement convexe en dessous; test solide, épais, crétacé, opaque, orné de stries longitudinales assez régulières, un peu fines, plus fortes en dessus qu'en dessous; d'un blanc jaunâtre un peu plus clair en dessous, presque monochrome, avec quelques apparences de flammulations brunâtres, supracarénales; spire à peine saillante, composée de cinq tours convexes-déprimés, séparés par une ligne suturale un peu profonde; croissance spirale un peu lente et assez régulière, le dernier tour à peine un peu plus grand que les tours précédents; dernier tour aplati en dessus, sur toute sa longueur, de plus en plus convexe en dessous depuis sa naissance jusqu'à l'ouverture, anguleux à l'origine, subanguleux à l'extrémité; angulosité tout à fait supérieure; insertion du bord supérieur de l'ouverture absolument rectiligne; sommet lisse, brillant, d'un fauve clair, très obtus; ombilic large, profond, évasé au dernier tour sous une forme légèrement elliptique et laissant voir, sur une faible largeur, environ les trois quarts de la longueur totale de la circonférence interne de l'avant-dernier tour; ouverture très peu oblique, à bords assez distants, médiocrement échancrée par l'avant-dernier tour, subarrondie, un peu anguleuse dans le haut vers le bord interne; bord supérieur subméplat, bord inférieur et bord externe largement arrondis; péristome discontinu, droit, tranchant, légèrement épaissi intérieurement; bord inférieur à peine subpatulescent; bord columellaire très faiblement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 3; diam. 8 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Excessivement rare dans la région des Côteaux, au pied des pentes septentrionales du massif de la Sainte-Baume.

Obs. — On ne peut confondre l'*H. Le Mesli* même avec les formes les plus déprimées des groupes précédents; sa spire plane absolument, son dernier tour anguleux sur toute sa longueur, son ouverture elle-même subanguleuse, l'insertion absolument rectiligne du bord supérieur de l'ouverture, suffisent à caractériser cette forme.

Helix scrupea, Bourguignat.

Helix scrupea, Bourguignat, in Servain, 1880. *Etude moll. Esp. et Portug.*, p. 83.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 108 et 332.— 1883. *Mon. groupe Hel. Heripensis*, p. 59.
— Bérenguier, 1883. *Essai faune malac. Var. Addenda*, p. 9.

Coq. d'un galbe général subdéprimé-conique, subconique en dessus, déprimé-convexe en dessous; test solide, épais, crétacé, opaque, orné de stries longitudinales fines, serrées, assez régulières, un peu plus fortes en dessus qu'en dessous, atténuées vers la naissance de l'ombilic, d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, monochrome ou avec quelques rares bandes brunes infracarénales, très étroites et presque effacées; spire composée de cinq à six tours à profil bien convexe, séparés par une suture assez profonde, les premiers proportionnellement plus étagés que les derniers; croissance spirale d'abord lente et régulière, puis ensuite beaucoup plus rapide au dernier tour; dernier tour légèrement subanguleux à sa naissance, (angulosité submédiane, un peu supérieure, émoussée, visible sur les deux tiers de la



circonférence), comprimé à sa naissance en dessus et en dessous, s'élargissant ensuite considérablement vers l'ouverture tout en restant un peu déprimé; insertion du bord supérieur de l'ouverture légèrement tombante sur une très faible longueur; sommet subobtus, lisse, brillant, d'un fauve un peu foncé; ombilic large, profond, évasé au dernier tour sous une forme elliptique, laissant voir, sur une faible largeur, environ un tiers de la longueur totale de la circonférence interne de l'avant-dernier tour; ouverture un peu oblique, à bords marginaux très rapprochés, très faiblement échancrée par l'avant-dernier tour, transversalement oblongue-arrondie; péristome discontinu, droit, tranchant, épaissi intérieurement par un bourrelet blanchâtre; bord inférieur légèrement subpatulescent; bord columellaire faiblement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 5 1/2-6; diam. 9 1/2-11 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux, fort rare.

Obs. — Le profil général de cette forme est caractéristique. Le dessus est plus convexe que le dessous, les tours supérieurs sont plus étagés que les deux derniers, le dernier paraît aplati et de plus il est très large.

32e Groupe de l'*H. neglecta*

Helix neglecta, DRAPARNAUD.

Helix neglecta, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 108, pl. VI, fig. 12-13.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 290, pl. XIII, fig. 8.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 250, pl. XVIII, fig. 27-20.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 99. — 1894. *Moll. terr.*, p. 184, fig. 233-234.

Coq. globuleuse, un peu déprimée, subconique-convexe en dessus, bombée en dessous; cinq à six tours convexes, croissance progressive, le dernier un peu plus grand, arrondi, suture bien marquée; ombilic assez grand; sommet convexe; ouverture oblique, arrondie, peu échancrée; péristome interrompu, droit, avec bourrelet interne roux, bords assez rapprochés, très convergents, le columellaire évasé à la base; test mince, blanchâtre, avec bandes brunes variables.

Haut. 6-8; diam. 9-11 millimètres. (Locard.)

Hab.— Grande Vallée et partie basse de la région des Côteaux.

Obs. -- L'*H. neglecta* a été confondu par bien des auteurs avec les formes voisines faisant partie du même groupe.

Helix subneglecta, Bourguignat.

Helix neglecta (var. *subneglecta),* Bourguignat, 1860. *Malac. du Château d'If*, p. 15.

— *subneglecta*, Bourguignat, in Servain, 1880. *Etude moll. Esp. et Portug.*, p. 103.

— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 115. — 1894. *Moll. terr.*, p. 183.

Coq. globuleuse légèrement déprimée, assez conique-convexe en dessus, bombée en dessous, cinq à six tours convexes, croissance très régulière, le dernier pas plus grand, bien arrondi; suture bien marquée; ombilic petit; ouverture oblique, arrondie; péristome avec un bourrelet interne roux; test solide, crétacé, blanchâtre, tantôt monochrome, parfois avec des bandes brunes variables.

Haut. 6-9; diam. 8-11 millimètres. (Locard.)

Hab.— La Grande Vallée et la région des Côteaux; remonte un peu dans la partie méridionale de la région Montagneuse.

Obs. — On distinguera l'*H. subneglecta* de l'*H. neglecta*: à son ombilic moins ouvert; à son test plus crétacé, plus solide, d'un blanc sale uniforme, orné parfois sur le dernier tour d'une ou plusieurs bandes; à sa spire un peu plus élevée; enfin à l'allure de son dernier tour à croissance bien régulière.

Helix pseudenhalia, Bourguignat.

Helix pseudenhalia, Bourguignat, 1860. *Malac. Château d'If*, p. 15, pl. I, fig. 15-21.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 115. -- 1894. *Moll. terr.*, p. 184 fig. 235-236.

Coq. étroitement ombiliquée, semi-globuleuse, à test strié, crétacé, solide, d'un blanc sale, quelquefois maculé de petites taches noirâtres; spire convexe, conique, à sommet obtus, lisse et d'une teinte cornée; six tours s'accroissant avec régularité et séparés par une suture ordinaire, dernier tour rond, à peine descendant; ouverture oblique, à peine échancrée, parfaitement arrondie; péristome droit, aigu, non réfléchi, épaissi intérieurement par un assez fort bourrelet d'une teinte tantôt rosacé, tantôt jaunâtre; bords marginaux assez rapprochés.

Haut. 8-9; diam. 10-11 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Fort rare, la Grande Vallée.

Obs. — Forme remarquable par son galbe semi-globuleux, par suite du bombement du dessous de ses tours; son ouverture bien ronde, à peine échancrée, ornée d'un fort bourrelet.

Helix acosmeta, Bourguignat.

Helix acosmeta, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 99 et 325.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 184.

Coq. subglobuleuse-déprimée, subconique en dessus, assez bombée en dessous; six tours convexes, croissance rapide, le

dernier très ample, arrondi, non déclive; suture marquée; ombilic bien ouvert; ouverture oblique, un peu transverse; péristome tranchant avec un léger bourrelet interne, bords rapprochés, convergents; test blanchâtre, brillant, avec bandes brunes variables.

Haut. 8-9; diam. 12-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la Grande Vallée et la région des Côteaux; remonte parfois dans la région Montagneuse. Peu commun.

Obs. — Ressemble assez à l'*H. neglecta*, mais sa taille est en général plus forte, sa forme est plus déprimée, sa croissance spirale plus rapide, surtout au dernier tour qui est très ample, sans direction descendante à l'insertion du bord externe; son ombilic est plus ouvert, son ouverture moins circulaire, son péristome moins bordé.

Helix ericetorella, SERVAIN.

Helix ericetorella, Servain, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 185.

Coq. subglobuleuse bien déprimée, légèrement conique en dessus. assez bombée en dessous; six tours faiblement convexes, croissance rapide, le dernier très ample, arrondi, un peu plan en dessus, faiblement déclive; suture peu profonde; ombilic assez ouvert; ouverture bien oblique, presque ronde, relativement petite; péristome tranchant avec léger bourrelet interne, bords très convergents et très rapprochés; test blanchâtre brillant, avec bandes brunes variables.

Haut. 7-8; diam. 12-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Rare, dans la Grande Vallée.

Obs. — Remarquable par son galbe subglobuleux bien déprimé, quoique légèrement conique en dessus; son dernier tour

très ample un peu plan en dessus, avec son ouverture presque ronde, les bords très convergents et rapprochés.

Helix Aginnica, Locard.

Helix Aginnica, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 341.— 1894. *Moll. terr.*, p. 185.

Coq. de taille moyenne, conique dessus, peu renflée en dessous; test solide, orné de stries irrégulières assez fortes, presque aussi marquées en dessous qu'en dessus, d'une teinte blanche-jaunâtre avec une bande brune continue en dessus, et de trois à cinq bandes plus minces parfois soudées en dessous; spire un peu élevée, subconoïde, à six tours peu convexes, à croissance lente et régulière, séparés par une suture peu profonde; dernier tour croissant un peu plus rapidement vers l'ouverture, arrondi, un peu infléchi inférieurement à l'insertion du bord; sommet corné lisse, d'un brun foncé; ombilic largement ouvert, profond, en entonnoir, laissant voir intérieurement toute la spire; ouverture oblique, peu échancrée par l'avant-dernier tour, semi-circulaire, un peu plus large que haute; péristome droit, aigu, légèrement réfléchi vers l'ombilic, bordé intérieurement d'un bourrelet violacé.

Haut. 6 1/2-7; diam. 11-13 millimètres (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, plus rare dans la région des Côteaux.

Obs. — Remarquable surtout par son ombilic très large en forme d'entonnoir, laissant voir entièrement toute la spire.

Helix Cahuzaci, Bourguignat.

Helix Cahuzaci, Bourguignat, in Fagot, 1883. *Soc. hist. nat. Toulouse*, p. 208.

— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 180.

Coq. subglobuleuse-déprimée, subdéprimée en dessus, bombée en dessous; six tours presque plans, croissance régulière, le dernier plus grand, convexe dessus et dessous, à peine dilaté et un peu déclive à l'extrémité; suture bien marquée; ombilic assez large; ouverture suboblique, arrondie, presque circulaire, à bords également convergents; péristome droit, bordé de blanc; test grisâtre, avec fascies jaunes ou brunes, irrégulières, orné de stries régulières accusées.

Haut. 8; diam. 13 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée.

Obs.— Beaucoup plus bombé en dessous qu'en dessus; mais, avec le dernier tour presque aussi convexe dessus que dessous, l'*H. Cahuzaci* n'a pas un ombilic aussi évasé que la forme précédente; son ouverture est moins oblique et plus arrondie.

Helix ericetella, JOUSSEAUME.

Theba ericetella, Jousseaume, 1879. *Faune malac. env. de Paris, in Bull. soc. zool. France,* p. 229, pl. III, fig. 11-12.

Helix ericetella, Locard, 1880. *Etude var. malac.,* I, p. 152.— 1882. *Prodr.,* p. 98. — 1894. *Moll. terr.,* p. 187.

Coq. subconoïde-déprimée, conique-subaissée en dessus, assez bombée en dessous; cinq et demi tours convexes, croissance assez lente, très régulière, le dernier bien arrondi, dilaté vers l'extrémité et bien déclive; suture bien accusée; ombilic grand; ouverture assez oblique presque circulaire; péristome mince, droit, avec faible bourrelet interne, un peu évasé; test mince, blanc-laiteux ou jaunacé, avec bandes brunes ou corné-fauve, souvent transparentes, variables.

Haut. 7; diam. 13 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée.

Obs. — Encore plus déprimé que la forme précédente, tout en étant assez bombé en dessous, l'*H. ericetella* possède une ouverture presque circulaire bien qu'assez oblique; son ombilic est plus grand, le bourrelet de son péristome plus fort, quoique très mince; son test est généralement assez fragile.

33° Groupe de l'*H. subsynerosa*

Helix subsynerosa, SERVAIN.

Helix synerosa, Servain, 1883. *In Ann. malac.*, I, p. 367.
— — Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 189.
— *subsynerosa*, Locard, 1899. *In coll. Loc.*

Coq. subdéprimée, très peu convexe en dessus, assez bombée dessous; cinq tours légèrement convexes, croissance régulière, le dernier plus grand, obtusément caréné, plus convexe dessous que dessus, arrondi et à peine déclive à l'extrémité; suture bien accusée; ombilic très ouvert, peu évasé; ouverture peu oblique, exactement ronde; péristome droit, mince, à peine encrassé en dedans, peu réfléchi; test mince, blanchâtre, parfois avec trois ou quatre bandes cornées très claires, presque effacées, orné de stries grossières, distantes, très atténuées.

Haut. 5-6; diam. 12 14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Excessivement rare dans la Grande Vallée.

Obs. — Remarquable par son ombilic très ouvert, son galbe presque aplati, son ouverture exactement ronde.

34° Groupe de l'*H. trepidula*

Helix trepidula, SERVAIN.

Helix trepidula, Servain, in Coutagne, 1881. *Faune, bassin du Rhône*, p. 12,
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 99. — 1894. *Moll. terr.*, p. 190, fig. 245-246.

Coq. assez largement ombiliquée, très déprimée en dessus, assez solide, brillante, à stries fines, serrées, un peu effacées sur le dernier tour et surtout en dessous, blanche légèrement fauve, avec le péristome brun rougeâtre, quelquefois ornée de petites bandes fauves; cinq à cinq et demi tours de spire peu convexes, à croissance régulière pendant les premiers tours, le dernier à croissance un peu plus rapide, ce dernier tour caréné ou subcaréné à sa naissance, arrondi ou très légèrement subcaréné vers l'ouverture; il ne s'abaisse pas dans le voisinage de l'ouverture, ou du moins il ne s'abaisse que très légèrement et dans la partie qui fait suite au bourrelet péristomal; ouverture très légèrement oblique, presque exactement circulaire, peu échancrée par l'avant-dernier tour; péristome très légèrement évasé à la partie inférieure.

Haut. 7-8,5; diam. 14-16 millimètres. (Coutagne.)

Hab.— La Grande Vallée et les parties méridionales de la région des Côteaux, plus rare en remontant vers le nord de cette région.

Helix trepidulina, LOCARD.

Helix trepidulina, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 191.

Coq. assez petite, déprimée, presque plane en dessus, assez bombée en dessous; cinq à cinq tours et demi très peu convexes, croissance régulière, le dernier un peu plus grand, fortement caréné sur sa première demi-longueur, bien plus convexe dessous que dessus même à l'extrémité; suture peu profonde; ombilic assez large; ouverture oblique, subarrondie; péristome mince, droit en haut, bien arrondi et à peine évasé en bas, avec un léger bourrelet interne fauve; test blanc-fauve ou roux très finement striolé.



Haut. 4-6 1/2; diam. 8-12 millimètres. (Locard.)

Hab. — Beaucoup plus rare que la forme précédente et cantonné aux extrémités de la Grande Vallée et des vallées secondaires d'alluvions.

Obs. — L'*H. trepidulina* est un diminutif de l'*H. trepidula*; il en diffère cependant par certains caractères: son galbe est beaucoup plus déprimé, presque plan en dessus; son dernier tour, plus fortement caréné, est plus convexe dessous que dessus, ce qui donne à l'ouverture une forme bien moins arrondie; l'ombilic est aussi moins large.

Helix misarella, Pechaud.

Helix misarella, Pechaud, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 191.

Coq. assez petite, subglobuleuse-déprimée, un peu conique en dessus, assez bombée en dessous; cinq à cinq tours et demi un peu convexes, croissance régulière, le dernier à peine plus grand, vaguement caréné à sa naissance, déclive à l'extrémité, presque aussi convexe dessus que dessous; suture bien marquée; ombilic assez large; ouverture oblique, presque ronde, un peu petite; péristome tranchant, avec bourrelet interne roux assez fort, bords convergents et rapprochés; test blanc-fauve ou roux très clair, un peu brillant.

Haut. 6-7 1/2; diam. 9-10 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée.

Obs. — Cette forme est plus globuleuse que les deux précédentes, tout en restant déprimée; le dernier tour est moins grand et déclive à l'extrémité; l'ouverture est plus petite, presque ronde; les bords du péristome sont plus rapprochés, le bourrelet interne plus fort.

Helix Xera, HAGENMULLER.

Helix Xera, Hagenmüller, in Locard, 1882. *Prodr.,* p. 114 et 340.
— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 192.
— Bérenguier, 1882. *Faune malac. Var,* p. 25, 54, 71.

Coq. d'assez grande taille, comprimée, fort peu convexe en dessus, quelquefois presque plane, pourvue d'un ombilic profond, étroit, dilaté seulement au dernier tour, lequel est largement développé dans le sens transversal et très longuement descendant en dessus (descente peu prononcée commençant presque à la moitié de la circonvolution des tours); six tours à croissance rapide, les supérieurs à peine convexes, les deux derniers plus bombés-arrondis; ouverture peu oblique, médiocrement échancrée, suboblongue-arrondie, à péristome mince, aigu, droit, faiblement bordé à l'intérieur.

Haut. 9; diam. 14 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Rare dans la Grande Vallée et dans les vallées d'alluvions secondaires au voisinage de la mer.

Obs. — Remarquable par sa spire déprimée, au point de faire paraître le dessus de la coquille comme plan, sa croissance rapide et ses deux derniers tours arrondis-bombés, le dernier subanguleux et déclive sur sa demi-longueur, son ombilic grand et dilaté, son ouverture suboblongue-arrondie, à peine bordée en dedans, son test grossièrement et vaguement strié.

Helix triphera, BOURGUIGNAT.

Helix triphera, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.,* p. 99 et 326.
— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 182.

Coq. faiblement convexe en dessus, bien renflée-convexe en dessous et fortement anguleuse (angle s'évanouissant vers l'ouverture); test blanc à six bandes cornées (une large en dessus

et cinq étroites en dessous), sillonné par des striations émoussées entre lesquelles on remarque des rides; ombilic profond, étroit, en entonnoir, non évasé au dernier tour; croissance régulière assez rapide; six tours peu convexe en dessus, dernier tour très faiblement descendant à l'insertion du bord ; ouverture peu oblique, subsemi-circulaire, légèrement méplane vers la partie supérieure du bord externe; péristome droit, aigu ; bord columellaire dilaté.

Haut. 7; diam. 12 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Très rare dans toute la Grande Vallée et le bord méridional de la région des Côteaux.

Obs. — Chez l'*H. triphera* la spire se relève un peu, tandis que le dessous des tours devient plus renflé; par suite le dernier tour devient fortement anguleux, tout en restant arrondi vers l'ouverture, qui est un peu oblique, subcirculaire et légèrement méplane en haut; l'ombilic est moins large; le péristome est droit, aigu, à bord columellaire dilaté.

Helix limara, Bourguignat.

Helix limara, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 114 et 340.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 192, fig. 247-248.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune malac. Var*, p. 27, 54, 71.

Coq. déprimée, plus ou moins conoïde en dessus, à tours médiocres, subglobuleux, un tant soit peu déprimée et pourvue d'un ombilic en entonnoir bien ouvert; test brillant, à stries émoussées, irrégulières, interrompues souvent par des méplans, d'une teinte blanche-bleuacée-jaunâtre (sommet très foncé) avec quelques sentiments de bandes effacées, surtout en dessus et ordinairement très teintée aux abords de l'ouverture ; spire plus

ou moins élevée, subconoïde, à six tours peu convexes, d'une croissance lente, sauf au dernier tour, où cette croissance est un peu plus rapide; dernier tour médiocre, arrondi, rectiligne à l'insertion du bord; ouverture faiblement oblique, peu échancrée, semi-circulaire, tout en étant à peine subtransversale; péristome droit, aigu, peu bordé (bourrelet assez enfoncé dans l'intérieur).

Haut. 9; diam. 13 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La Grande Vallée; la région des Côteaux; çà et là dans la région Montagneuse; les bords du Verdon, dans la région Subalpestre, entre Garrubi et le pont de Riez.

Obs. — Plus conique que les formes précédentes, cependant légèrement moins bombé en dessous, à dernier tour bien arrondi, à ombilic bien ouvert, l'*H. limara* possède un mode de striations interrompues par des parties méplanes assez caractéristique.

Helix eupalotina, Bourguignat.

Helix eupalotina, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 193, fig. 249-250.

Coq. subglobuleuse, bien régulièrement conique en dessus, assez large en dessous; six tours convexes, serrés, croissance lente, le dernier très développé, surtout à l'extrémité, subarrondi, avec une carène assez accusée, à peine plus convexe dessous que dessus, arrondi et un peu déclive à l'extrémité; suture marquée; ombilic très ouvert; ouverture oblique, nettement ovalaire-transverse; péristome aigu, avec léger bourrelet interne; bord columellaire faiblement dilaté; test blanc, un peu mince, avec traces de bandes brunes pâles, orné de stries effacées.

Haut. 11 ; diam. 18 millimètres. (Locard.)

Hab. — Excessivement rare dans la Grande Vallée ainsi que dans les vallées secondaires d'alluvions au voisinage de la mer.

Obs. — Se reconnaît : à sa forme subglobuleuse-conique bien renflée en dessous ; à ses tours serrés jusqu'au dernier, celui-ci très ample à l'extrémité ; enfin à son ombilic très ouvert, laissant voir une grande partie de l'enroulement de la spire.

35° Groupe de l'*H. Panescorsei*

Helix Panescorsei, Bérenguier.

Helix Panescorsi, 1883. *Addenda Faune malac. Var*, p. 4.
— — Westerlund, 1889. *Fauna Palæar*, I, p. 207.
— — Florence. 1889. *Bull. Soc. malac. France*, p. 340.
— — Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 196 (non fig. 251-252).
— *Panescorsei*, Bérenguier, 1894. *In coll. Béreng.*

Coq. globuleuse-conique, pourvue d'un ombilic très profond, relativement étroit, non évasé en entonnoir ; test solide, bien que subtransparent, d'une nuance jaunacée terreuse plus ou moins accentuée, très fortement sillonné par des stries serrées, saillantes, régulières, sauf sur le dernier tour où elles deviennent souvent grossières et orné en outre de plusieurs zonules d'un noir marron, presque toujours interrompues, souvent même aux trois quarts effacées, qui se confondent les unes dans les autres pour former une série de mouchetures (il n'y a guère que les zonules du dessous et la médiane qui soient un peu persistantes) ; six tours à croissance régulière, les supérieurs plans ; suture linéaire, ne devenant accentuée que vers le dernier tour, (celui-ci, parfois subanguleux à son origine, est le plus souvent ventru et bien rond) ; ouverture assez oblique, peu échancrée,

bien sphérique, à bord mince, droit, très tranchant, bordé intérieurement par un bourrelet d'un blanc légèrement carnéolé; bord supérieur dilaté supérieurement.

Haut. 13; diam. 18 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — Toute la région Mauresque et l'Estérel dans les clairières, manque dans la Grande Vallée; reparaît çà et là dans quelques très rares parties boisées de la région des Côteaux.

Obs. — Nous avions, en 1883, dans nos *Addenda à la Faune malacologique du Var,* attribué à cette forme le nom du regretté Ferdinand Panescorse; nous écrivîmes alors *H. Panescorsi;* aujourd'hui nous devons, suivant les règles, rétablir la véritable désinence *ei: H. Panescorsei.*

Une erreur plus sérieuse est imputable au regretté F. Florence, qui communiqua, entre autres, à M. C. Pollonera, une hélice bien différente, sous la dénomination erronée d'*H. Panescorsi;* cette hélice provenait des environs du fort Faron près Toulon (nous possédons cette forme depuis 1885).

C'est d'après ces échantillons qu'ont été dessinées les figures données par Pollonera d'abord et repronduites ensuite par Locard. La description faite par Pollonera sur ces échantillons est donc, en ce qui concerne l'*H. Panescorsei,* fausse d'un bout à l'autre; celle de Locard, faite d'après nos échantillons authentiques, est juste, sauf pour l'ombilic qu'il qualifie d'*assez large*, alors qu'il est *relativement étroit.*

Sous le nom d'*H. falsa,* nous donnerons plus loin la description de l'*Helix* de la montagne du Faron.

Helix Varusensis, Locard.

Helix Varusensis, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 197.



Coq. subglobuleuse-conique, très conique en dessus, bombée en dessous; six tours, croissance régulière, le dernier gros, ventru-arrondi, renflé autour de l'ombilic, à peine déclive; suture peu marquée; ombilic assez large, non évasé; ouverture oblique, peu échancrée, circulaire; péristome droit, avec léger bourrelet interne; test opaque, blanchâtre avec douze à quatorze bandes brun-foncé, le plus souvent mouchetées ou interrompues, orné de stries assez fortes, serrées.

Haut. 12 1/2; diam. 17 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'île des Embiers et la presqu'île de la Seyne.

Obs. — Cette forme se distingue surtout de la précédente par sa spire très conique en dessus, son dernier tour gros et renflé autour de l'ombilic, son ouverture plus oblique, son bourrelet péristomal plus faible, son test plus solide, moins jaunacé et marqué de bandes ou mouchetures plus nombreuses et plus foncées.

Helix Oswaldi, Bérenguier.

Helix Oswaldi, Bérenguier, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 197.

Coq. subglobuleuse déprimée, assez conique en dessus, bien bombée en dessous, pourvue d'un ombilic profond, un peu étroit, très légèrement évasé; test épais et solide, roux-clair, avec de nombreuses bandes brunes interrompues et très rapprochées, comme flammulées, surtout en dessous; stries fortes, régulières, serrées, saillantes; six tours à croissance régulière, les premiers peu distincts, suture linéaire s'accentuant au dernier tour, celui-ci subcylindrique, vaguement anguleux à sa naissance, bien arrondi à son extrémité, plus convexe-bombé en dessous qu'en dessus; ouverture oblique-subarrondie, sub-

transverse, bordée intérieurement par un bourrelet roux assez fort.

Haut. 9; diam. 14-15 millimètres. (Bérenguier.)

Hab. — Assez rare dans toute la région Mauresque avec tendance à descendre sur les bords de la Grande Vallée et le long du rivage de la mer.

Obs. — Cette forme, comme la précédente, est très voisine de notre *H. Panescorsei*. Elle s'en distingue : par sa taille plus petite, sa spire beaucoup plus déprimée et moins conique, le dessous de ses tours bien plus bombés, surtout le dernier; par son ombilic moins étroit et légèrement évasé; par son test plus épais, orné de bandes et flammules fortement colorées et très rapprochées et par ses stries relativement plus fortes.

Helix Marioniana, BOURGUIGNAT.

Helix Marioniana, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 102 et 327.
— Pollonera, 1893. *Studi sulle Xerophila*, p. 25.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 197.

Coq. de forme déprimée, à spire néanmoins convexe, un tant soit peu subconoïde, très vigoureusement sillonnée par des stries régulières, serrées et saillantes, enfin élégamment cerclée par douze à quatorze zonules d'un noir foncé se détachant en vigueur sur un fond bien blanc (ordinairement les six à sept zonules supérieures se confondent en une ou deux bandes, sur lesquelles on remarque des mouchetures blanches; les zonules inférieures plus constantes, sont rarement interrompues); ombilic en entonnoir, assez largement ouvert; six tours convexes, à croissance régulière et assez rapide, séparés par une suture peu profonde; dernier tour exactement circulaire vers l'ouver-





ture, très lentement et très faiblement descendant à l'insertion du labre; ouverture légèrement oblique, peu échancrée, presque sphérique, à péristome aigu, droit, intérieurement très bordé, épaissi.

Haut. 10; diam. 16 millimètres. (Bourguignat.)

Hab.— La partie de la région des Côteaux entourant les pentes méridionales du massif de la Sainte-Baume. La Grande Vallée à sa partie inférieure, aux environs de Toulon et très rare en remontant à l'Est dans la même région.

Obs. — L'*H. Marioniana* est très facilement reconnaissable et se distingue parfaitement des formes précédentes, par son ombilic beaucoup plus large, très évasé en forme d'entonnoir, laissant voir intérieurement l'enroulement de la spire jusqu'au troisième tour et demi; par ses stries très fortes, serrées et saillantes; et par ses bandes soudées.

Helix nautica, Locard.

Helix nautica, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 102 et 328.— 1894. *Moll. terr.*, p. 198.

Coq. subsphérique-déprimée, un peu conique en dessus, assez bombée en dessous; test solide, épais, crétacé, un peu brillant, orné de stries longitudinales, fines, irrégulières, peu sensibles; tantôt d'un blanc monochrome uniforme, tantôt avec des bandes étroites, interrompues en nombre variable, de coloration fauve foncée; spire convexe très obtuse, composée de cinq et demi à six tours faiblement convexes, à croissance assez rapide et régulière, séparés par une ligne suturale peu profonde, le dernier tour un peu plus grand, bien arrondi, légèrement tombant à son extrémité; sommet brillant, lisse, d'un fauve noirâtre;

ombilic profond, assez large, laissant voir en longueur un peu plus de la moitié de l'avant-dernier tour; ouverture oblique-arrondie, à peine plus longue que large, échancrée par l'avant-dernier tour; péristome aigu, droit, épaissi intérieurement par un bourrelet fauve assez saillant; bord columellaire faiblement réfléchi.

Haut. 10-12; diam. 14-17 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le bas de la Grande Vallée entre Toulon et Hyères; très rare.

Obs. — La couleur blanche du test caractérise l'*H. nautica;* son ombilic profond et large le rapprocherait de l'*H. Marioniana,* dont il s'écarte par son galbe subsphérique, conique en dessus.

Helix sphærita, HARTMANN.

Helix sphærita, Hartmann, 1844. *Gasterop*, I, p. 147, pl. XLVI, fig. 4-6.
— Bourguignat, 1864. *Malac. Algérie*, I, p. 246, pl. XXVIII, fig. 16-25.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 102.— 1894. *Moll. terr.*, p. 198, fig. 253-254.

Coq. très déprimée, solide, crétacée bien qu'un peu subopaque, pourvue d'un large ombilic, bien évasé, profond et en forme d'entonnoir; test blanchâtre ou grisâtre, orné, de la façon la plus élégante, de six à dix zonules fauves, inégales, parmi lesquelles trois surtout (l'une en dessus qui suit la suture, les deux autres en dessous les plus rapprochées de l'ombilic) sont interrompues, de la façon la plus gracieuse, par des fascies blanches ou jaunâtres également espacées; stries fines, élégantes, serrées sur les premiers tours, devenant sur le dernier plus fortes, plus espacées et moins régulières; spire à peine convexe, bien vare-



ment bombée, à sommet lisse, brillant, fauve, petit et légèrement proéminent; six tours faiblement convexes, à croissance rapide et séparés par une suture prononcée; dernier tour plus grand, dilaté, arrondi, bien qu'un peu méplat vers la suture et offrant vers l'insertion du bord externe une petite déclivité; ouverture peu oblique, légèrement échancrée, arrondie; péristome aigu, droit, intérieurement et assez profondément bordé d'un bourrelet blanchâtre ou grisâtre; bord columellaire peu réfléchi; bords marginaux rapprochés.

Haut. 10-11; diam. 17-18 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée et la région des Côteaux.

Obs. — Se rapproche de l'*H. Panescorsei*, mais en diffère par son galbe beaucoup plus déprimé, son ombilic grand, bien évasé; le dessus de ses tours bien plus convexes, le dessous moins bombé, sauf au dernier tour qui est grand, dilaté-arrondi; par son bord columellaire moins réfléchi; ses stries plus fines et plus serrées.

Helix Gouini, Debeaux.

Helix Gouini, Debeaux, in Westerlund, 1889. *Fauna Palœar*, I, p. 215.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 199.

Coq. subglobuleuse très déprimée; spire légèrement saillante, un peu bombée en dessous; six tours très peu convexes, croissance rapide, le dernier arrondi; suture très peu profonde; ombilic très grand; ouverture arrondie; péristome tranchant, avec léger bourrelet interne; test blanchâtre avec bandes brunes étroites, plus ou moins foncées et parfois maculées.

Haut. 8-10; diam. 15-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée.

Obs. — La forme très déprimée, et cependant subglobuleuse de l'*H. Gouini*, est assez caractéristique: c'est surtout à l'arrondissement du dernier tour qu'il doit cette apparence subglobuleuse; la grandeur de son ombilic est aussi très remarquable.

Helix falsa, Bérenguier.

Helix Panescorsi, Pollonera, 1893. *Studi sulle Xerophila*, p. 28, pl. I, fig. 21-25.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, fig. 251-252 (non descrip., p. 196.)

Coq. subglobuleuse, déprimée-conique, pourvue d'un ombilic assez large, profond, peu évasé; test subsolide, crétacé, blanchâtre un peu jaunacé, sillonné de fines stries et orné de bandes fauves interrompues ou presque effacées, surtout en dessus; spire assez élevée, convexe-conique; six tours assez convexes, séparés par une suture bien marquée, le dernier grand, ample, subarrondi, convexe en dessus et renflé en dessous, ne descendant pas vers l'ouverture; ouverture subarrondie, légèrement oblique; bord supérieur subitement tombant, bord inférieur légèrement arqué, le columellaire réfléchi vers l'ombilic; bourrelet péristomal mince, peu sensible, blanchâtre.

Haut. 16; diam. 23 millimètres.

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux, la région Montagneuse et çà et là dans la région Subalpestre. *Manque absolument dans la région Mauresque.*

Obs. — Il est facile de distinguer l'*H. falsa* de l'*H. Panescorsei*: son galbe est plus déprimé, son ombilic bien plus large, légèrement évasé, tandis que celui de l'*H. Panescorsei* est pour une

même profondeur un quart moins large. Chez l'*H. falsa*, le test est plus épais, d'une nuance plus claire, ainsi que les bandes ou flammules, les stries sont plus fines; la spire quoique conique, est bien moins élevée; la suture est très marquée même aux premiers tours; le dernier tour est arrondi à sa naissance et non subanguleux; l'ouverture est bien moins arrondie, son bord supérieur est tombant, le bord columellaire est beaucoup plus réfléchi; le bourrelet péristomal est très faible au lieu d'être fortement prononcé, enfin la taille est beaucoup plus forte.

36° Groupe de l'*H. cespitum*

Helix cespitum, DRAPARNAUD.

Helix cespitum, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 92. — 1805. *Hist. moll.*, p. 109, pl. VI, fig. 14-15 (non 16-17).
— Rossmassler, 1838. *Icon.*, VII, p. 33, pl. XXXVIII, fig. 513.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 286, pl. XIII, fig. 6.
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 255, pl. XIX, fig. 4-6.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 100.— 1894. *Moll. terr.*, p. 199, fig. 255-256.

Coq. subdéprimée, convexe peu élevée en dessus, bombée en dessous; cinq à six tours convexes, croissance progressive, le dernier arrondi, peu dilaté et peu déclive vers l'ouverture; suture bien marquée; sommet convexe; ombilic très ouvert; ouverture oblique, arrondie, peu échancrée; péristome interrompu, droit, avec un léger bourrelet blanc interne; bords peu écartés, très convergents, le columellaire un peu évasé; test mince, solide, blanc-roux, avec une ou plusieurs bandes brunes variables, à peine striolé.

Haut. 12-15; diam. 20-26 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, sauf la région Mauresque.

Obs. — Cette espèce a été tellement mal interprétée, qu'on a confondu avec elle une suite de formes plus ou moins distinctes, qui cependant recherchent des milieux différents, comme nous le verrons dans le dernier chapitre.

Helix Armoricana, Bourguignat.

Helix Armoricana, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 100 et 327.

— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 199.

Coq. subconique, conique en dessus, bombée en dessous; cinq à six tours peu convexes, croissance lente et régulière, le dernier plus rapide, lentement déclive sur sa dernière moitié, arrondi, plus convexe dessous que dessus; suture peu marquée; ombilic bien ouvert; ouverture bien oblique, un peu ovalaire-transverse, à peine échancrée; péristome droit, avec un épais bourrelet intérieur blanc-rosé; test un peu mince, solide, un peu luisant, blanc-roux, avec une ou plusieurs bandes brunes variables, à peine striolé.

Haut. 13-18; diam. 21-26 millimètres. (Locard.)

Hab. — Peu commun dans la Grande Vallée, la région Montagneuse et la région des Côteaux.

Obs. — Se distingue de l'*H. cespitum* par sa taille un peu plus forte, sa spire légèrement plus conique; son dernier tour offrant à partir de la moitié de sa circonvolution une direction descendante; son ombilic moins évasé et plus exactement en forme d'entonnoir; son ouverture plus oblique, médiocre, d'une forme transversalement oblongue plus large que haute, à peine échancrée, par suite de ses bords marginaux très rapprochés et convergents; par son péristome plus fortement bordé.



Helix glebula, LOCARD.

Helix glebula, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 200.

Coq. subconique, très régulièrement conique en dessus, assez bombée en dessous; cinq à six tours convexes, étagés, croissance très lente et très régulière, le dernier à peine plus grand, un peu haut, arrondi, légèrement déclive; suture bien accusée; ombilic très ouvert; ouverture bien oblique, arrondie, peu échancrée; péristome droit avec léger bourrelet interne rosé; test un peu mince, solide, brillant, blanc, avec une ou plusieurs bandes brunes, variables, très finement striolé.

Haut. 12-14; diam. 20-21 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare sur les bords de la région des Côteaux longeant la Grande Vallée.

Obs. — Plus conique en dessus et plus bombé en dessous que l'*H. Armoricana;* tours plus étagés, croissance plus lente; dernier tour à peine plus grand, à peine déclive; suture plus accusée; ombilic bien plus ouvert; ouverture plus arrondie; péristome muni d'un bourrelet plus mince rosé; test plus finement striolé.

Helix Hanryi, F. FLORENCE.

Helix Hanryi, Florence, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 200.

Coq. subglobuleuse-trapue, assez conique en dessus, bien bombée en dessous; six tours assez convexes, croissance progressive, le dernier gros, haut, bien arrondi, déclive vers l'extrémité; suture accusée; ombilic bien ouvert; ouverture presque ronde; péristome tranchant avec un bourrelet roux interne, bord columellaire un peu évasé; test roux-clair, un peu terne, assez épais, avec nombreuses bandes roux plus

sombre, presque toujours mouchetées et interrompues, orné de stries très fines.

Haut. 14-15; diam. 20-23 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et les vallées d'alluvions secondaires, la région des Côteaux et la limite méridionale de la région Montagneuse.

Obs. — Beaucoup plus globuleux que les deux précédents, plus conique, bien bombé en dessous; dernier tour plus gros, plus haut, plus arrondi, suture plus accusée que celle de l'*H. glebula;* ouverture presque ronde; test plus coloré en roux, stries plus fines.

Helix introducta, Ziegler.

Helix introducta, Ziegler, *teste* Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 100.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 200.
— Bérenguier, 1882. *Essai Faune malac. Var*, p. 38, 53, 69.

Coq. déprimée à peine convexe dessus, bien bombée en dessous; cinq à six tours peu convexes, le dernier arrondi, un peu plus convexe dessous que dessus, non dilaté ni déclive à l'extrémité; suture progressive, assez marquée; ombilic très grand; ouverture peu oblique, arrondie, un peu échancrée; péristome un peu épais, droit, avec bourrelet interne blanc-roux, souvent avec une ou plusieurs bandes brunes variables.

Haut. 11-14; diam. 20-26 millimètres. (Locard.)

Hab. — La région des Côteaux; la région Montagneuse; la région Subalpestre, jusqu'à 1,500 mètres d'altitude. Manque dans la Grande Vallée et la région Mauresque.

Obs. — Beaucoup plus déprimé que l'*H. cespitum;* bien moins

convexe en dessus, plus bombé en dessous; dernier tour non dilaté et non déclive; ombilic plus grand; ouverture moins oblique.

Helix Sanaryensis, Locard.

Helix Sanarisensis (errore), Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 201.

Coq. subglobuleuse-déprimée, convexe légèrement conique en dessus, assez bombée en dessous; sept tours faiblement convexes, croissance régulière, le dernier arrondi, très fortement déclive sur sa demi-longueur; suture peu marquée; ombilic assez grand, peu évasé; ouverture bien oblique, presque circulaire; péristome droit, avec bourrelet interne blanc-rosé, bord columellaire assez fortement dilaté et évasé; test blanc ou roux-clair, peu brillant, avec bandes brunes le plus souvent continues, variables en nombre, plus nombreuses dessous que dessus, orné de stries assez fines.

Haut. 15-16; diam. 24-22 millimètres. (Locard.)

Hab. — Peu commun dans la région des Côteaux et la Grande Vallée.

Obs. — Nous rétablissons l'orthographe de la dénomination *Sanary* (autrefois Saint-Nazaire).

Plus conique en dessus que l'*H. introducta*, moins bombé en dessous, possédant un tour de spire de plus, il s'en distingue encore par son dernier tour très fortement déclive sur sa demi-longueur, sa suture peu marquée, son ombilic moins grand et peu évasé, son ouverture bien plus oblique, presque circulaire, son bord columellaire fortement dilaté et évasé.

Helix arenarum, Bourguignat.

Helix arenarum, Bourguignat, 1864. *Malac. Alger*, I, p. 238, pl. XXVII, fig, 1-9.

Helix arenarum, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 100. — 1894. *Moll. terr.*, p. 201, fig. 257-258.
— Bérenguier, 1882. *Essai Faune malac. Var*, p. 38, 53, 70.

Coq. globuleuse-déprimée, solide, crétacée, assez pesante, brillante, blanche ou quelquefois ornée, en dessous, de zonules d'un fauve noirâtre, enfin pourvue d'une perforation ombilicale profonde, assez ouverte et en forme d'entonnoir; striations peu prononcées, irrégulières, grossières, souvent obsolètes, remplacées parfois par de légers méplats; spire peu convexe, à sommet légèrement proéminent, très petit, lisse, brillant, tantôt diaphane, tantôt d'un beau noir; sept tours peu convexes, à croissance régulière, sensiblement rapide et séparés par une suture d'abord linéaire entre les premiers tours, puis devenant assez prononcée vers l'ouverture; dernier tour très grand, assez dilaté, arrondi, à base bien convexe et offrant vers l'insertion du bord externe une légère déclivité lente et régulière; ouverture peu oblique, faiblement échancrée, arrondie, quelquefois un peu suboblongue; péristome droit, aigu, légèrement épaissi à l'intérieur par un bourrelet; bord columellaire faiblement dilaté et évasé; bords marginaux rapprochés.

Haut. 15-16; diam. 21-23 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Rare dans la Grande Vallée, commun dans la région des Côteaux, la région Montagneuse et la région Subalpestre, jusqu'à 1,200 mètres d'altitude.

Obs. — Le parti pris pourrait seul faire confondre l'*H. arenarum* avec l'*H. cespitum*, comme cela est arrivé. L'*H. arenarum* se distingue de toutes les formes précédentes par son galbe globuleux-déprimé-convexe-conique. Comme l'*H. Sanaryensis*

il compte sept tours de spire, tandis que les autres n'en ont que six; la croissance des tours bien que régulière est rapide, au lieu d'être lente; le dernier tour est grand, dilaté-arrondi, bien plus convexe dessous que dessus et lentement déclive vers l'extrémité; son ouverture peu oblique est arrondie, un peu subelliptique; le bourrelet péristomal mince; le bord columellaire dilaté et évasé; le test beaucoup plus solide, plus crétacé, plus lourd et sillonné légèrement par ses stries grossières.

Helix Adolfi, L. Pfeiffer.

Helix Adolfi, Pfeiffer, 1854. *Malac. Blatt.,* p. 264.
— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 202.
— Bérenguier, 1882. *Essai Faune malac. Var,* p. 20, 38, 53, 70.

Coq. subglobuleuse-déprimée, assez convexe en dessus, bien bombée en dessous; spire un peu haute; six tours à croissance lente, un peu étagés, le dernier un peu plus grand, bien arrondi, aussi convexe dessus que dessous, déclive vers l'extrémité; suture bien marquée; ombilic grand, un peu évasé; ouverture oblique, arrondie; péristome aigu, avec bourrelet roux interne; bord supérieur peu arqué, le columellaire bien arqué et un peu réfléchi; test roux-clair avec bandes brunes flammulées, variables, orné de stries assez fortes irrégulières.

Haut. 12-14; diam. 19-22 millimètres. (Locard.)

Hab.— Très rare dans la région Mauresque et dans l'Estérel; assez répandu dans la Grande Vallée, surtout en remontant vers la région des Côteaux; fréquent dans celle-ci, dans la région Montagneuse et dans la région Subalpestre, jusque vers 1,000 mètres d'altitude.

Obs. — Se reconnaît à sa forme subglobuleuse assez convexe

en dessus et bien bombée en dessous, à ses tours plus étagés, à son dernier tour bien arrondi, aussi convexe dessus que dessous, déclive à l'extrémité, à son ombilic grand, un peu évasé; plus globuleux que le suivant et moins conique.

Helix stiparum, ROSSMASSLER.

Helix stiparum, Rossmassler, 1853. *Icon.*, XIII, p. 20, pl. LXVI, fig. 820-821 *(excl. fig. 822).*
— Bourguignat, 1864. *Malac. Algérie*, p. 248, pl. XXIX, fig. 6-15.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 102.— 1894. *Moll. terr.*, p. 202, fig. 259-260.

Coq. déprimée, subconoïde, peu élevée, solide, crétacée, légèrement transparente et pourvue d'une perforation ombilicale en forme d'entonnoir peu évasé; test généralement blanchâtre moucheté de petites taches fauves plus ou moins foncées ou bien entouré, surtout en dessous, de plusieurs zonules brunes, inégales, ordinairement intactes ou peu interrompues; striations fines, serrées, d'une extrême délicatesse; spire peu élevée bien qu'un peu conoïdale, à sommet légèrement proéminent, lisse, brillant et corné; six tours peu convexes, à croissance régulière, séparés par une suture bien marquée; dernier tour assez grand, renflé, arrondi, bien qu'un peu comprimé dans le sens de la hauteur et offrant, vers l'insertion du bord externe, une faible déclivité; ouverture oblique, échancrée, arrondie; péristome droit, aigu, offrant profondément, à l'intérieur, un bourrelet blanchâtre; bord columellaire légèrement évasé; bords marginaux rapprochés.

Haut. 11; diam. 20 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Très rare dans le massif de la Sainte-Baume et la région Mauresque.

Obs. — Beaucoup plus conoïde que l'*H. Adolfi* et aussi bombé en dessous; le dernier tour moins convexe en dessus; l'ombilic moins évasé; le bourrelet péristomal plus enfoncé; le bord columellaire seulement évasé; le test plus clair.

Helix Vardonensis, Locard.

Helix Vardonensis, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 202, fig. 261-262.

Coq. assez petite, subconoïde, conique en dessus, assez bombée en dessous; cinq et demi à six tours assez convexes, croissance régulière, le dernier assez grand, renflé-arrondi, moins convexe dessous que dessus, un peu déclive; suture bien marquée; ombilic assez grand, non évasé; ouverture oblique, arrondie-transverse; péristome droit, avec bourrelet interne blanchâtre; bord columellaire évasé en haut; test solide, blanchâtre, brillant, avec bandes brunes, minces, continues, très finement striolé.

Haut. 9 1/2-12 1/2; diam. 15-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la région des Côteaux.

Obs. — Bien plus conique que les formes précédentes, avec un dernier tour moins convexe dessous que dessus; bord columellaire évasé en haut; taille plus faible; test encore plus finement striolé.

Helix Chardoni, Bourguignat.

Helix Chardoni, Bourguignat, in Locard, *Moll. terr.*, p. 203.

Coq. subglobuleuse, légèrement déprimée, faiblement conique en dessus, bien bombée en dessous; six tours assez convexes, croissance régulière, le dernier plus grand, haut, bien arrondi, très peu déclive; suture assez marquée; ombilic ouvert, non évasé; ouverture grande, très oblique, bien arrondie; péristome

droit avec un ou deux forts bourrelets internes blanchâtres, bord columellaire arqué et renversé; test roux-clair, le plus souvent monochrome.

Haut. 13; diam. 20 millimètres. (Locard).

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée.

Obs. — Moins conique que l'*H. Vardonensis* et plus bombé en dessous; l'ouverture plus grande, très oblique, quoique bien arrondie; le bord columellaire arqué et renversé; le test généralement sans bandes ni flammules; bourrelet péristomal très fort.

Helix Pisanorum, BOURGUIGNAT.

Helix Pisanorum, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 100 et 326.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 203.

Coq. d'une belle teinte blanche-ocracée, globuleuse, tout en étant légèrement déprimée, régulièrement convexe en dos d'âne en dessus et pourvue en dessous d'un ombilic profond assez étroit; spire convexe, à six tours, dont les supérieurs presque plans, ou à peine convexes, à croissance régulière (le dernier seul est plus rapide), séparés par une suture superficielle; dernier tour légèrement anguleux à son origine, exactement ventru-arrondi vers l'ouverture et assez largement développé, présentant, en outre, à l'insertion du bord externe, une direction rectiligne; ouverture grande, peu oblique, assez échancrée, semi-circulaire, aussi haute que large, entourée d'un péristome droit, aigu, fortement bordé à l'intérieur, bords marginaux distants, non convergents.

Haut. 10; diam. 18 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Très rare dans le massif de la Sainte-Baume et le bord de la région des Côteaux avoisinant la Grande Vallée.

Obs.— Aussi petit que l'*H. Vardonensis*, un peu plus convexe en dessus que l'*H. Chardoni*, le dernier tour bien moins arrondi, un peu anguleux à sa naissance cependant, largement développé et arrondi-ventru à l'extrémité; ouverture grande, semi-circulaire, aussi haute que large, monochrome comme l'*H. Chardoni.*

Helix Arigoi, Rossmassler.

Helix Arigonis, Rossmassler, 1854. *Icon.*, III, p. 21, fig. 823-824.
— *Arigoi*, Bourguignat, in Servain, 1880. *Etude moll. Esp. et Portug.*, p. 75.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 101. — 1894. *Moll. terr.*, p. 204, fig. 263-264.
— — Bérenguier, 1882. *Essai Faune malac. Var*, p. 38, 53, 70.

Coq. globuleuse-déprimée, légèrement convexe en dessus, bien bombée en dessous; six tours peu convexes, croissance assez régulière, le dernier gros, arrondi, notablement plus convexe dessous que dessus, surtout vers l'ombilic, déclive à l'extrémité; suture peu profonde; ombilic médiocre, un peu évasé; ouverture oblique, subovalaire-transverse, bien arrondie, surtout en bas; péristome avec un ou deux bourrelets internes blanc-rosés; test un peu brillant, blanc-grisâtre, avec bandes fasciées rousses, variables, orné de stries très fines, atténuées.

Haut. 9-12; diam. 16-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — Rare, la région des Côteaux et la partie méridionale de la région Montagneuse.

Obs. — Plus globuleux que les deux formes précédentes, à acuse du bombement du dessous de ses tours, mais moins

convexe en dessus, le dernier tour surtout bien plus convexe en dessous qu'en dessus; ombilic plus petit, mais un peu évasé; ouverture plus ovalaire-transverse, plus arrondie vers le bas; test orné de bandes fasciées et de stries très fines.

Helix Mantinica, J. Mabille.

Helix Mantinica, J. Mabille, 1881, *in Bull. Soc. Phil. Paris*, V, p. 128.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 101. — 1894. *Moll. terr.*, p. 204.
— Bérenguier, 1883. *Addenda Faune malac. Var*, p. 5.

Coq. subglobuleuse-déprimée, assez convexe en dessus, bombée en dessous; six tours convexes, les premiers à croissance assez régulière, le dernier grand, très obtusément subanguleux à sa naissance, ensuite bien arrondi, presque aussi convexe dessus que dessous, un peu dilaté, non déclive à l'extrémité; suture bien marquée; ombilic grand, non évasé; ouverture peu oblique, oblongue-arrondie; péristome droit, avec bourrelet blanc interne, bords rapprochés, le columellaire à peine réfléchi; test un peu mince, subpellucide, gris-jaunacé, moucheté de brun-corné, avec quelques fascies interrompues, orné de stries costulées peu régulières.

Haut. 10-12; diam. 15-19 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département sans être commun; plus rare dans le haut de la région Subalpestre; manque dans la région Mauresque.

Obs. — Un peu moins globuleux que l'*H. Arigoi*, le dernier tour plus grand, subanguleux à sa naissance, pour devenir ensuite bien arrondi, presque également convexe dessus et

dessous; ombilic plus grand et non évasé; test plus mince, plus richement coloré, à bandes souvent soudées, stries moins fines et costulées.

Helix bradypora, F. FLORENCE.

Helix bradypora, Florence, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 204.

Coq. déprimée, faiblement conique en dessus, bien bombée en dessous; six tours peu convexes, croissance régulière, le dernier plus grand, très obtusément subanguleux à sa naissance, un peu comprimé, un peu plus convexe dessous que dessus, très peu déclive; suture accusée; ombilic grand, faiblement évasé; ouverture très oblique, arrondie-transverse; péristome droit, avec bourrelet interne roux-clair, bord columellaire non réfléchi; test assez épais, roux-blanchâtre, avec larges bandes brunes soudées en dessus et en dessous, plus étroites vers l'ombilic, la carène blanchâtre, orné de stries fines, costulées.

Haut. 9-11; diam. 14-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux et la partie basse de la région Montagneuse.

Obs. — Beaucoup plus déprimé, à peine conique en dessus, mais plus bombé en dessous; ombilic plus évasé; ouverture beaucoup plus oblique et plus arrondie, bord columellaire pas du tout réfléchi; test plus épais, plus finement strié et costulé.

Helix ilicis, F. FLORENCE.

Helix ilicis, Florence, 1885. *Bull. Soc. malac.*, II, p. 51.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 205.
— Pollonera, 1893. *Stud. sull. Xerophila*, p. 26, pl. I, fig. 19-20.

Coq. ombiliquée, de taille assez grande, d'un galbe général très déprimé, à peine conique en dessus, largement convexe en

dessous; test solide, un peu mince, parfois subcrétacé, subopaque, orné de stries longitudinales onduleuses très fines, très régulières en dessus, un peu obsolètes en dessous, s'évanouissant vers l'ombilic, d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, rarement monochrome, le plus souvent orné de bandes brunes de largeur variable, tantôt continues, tantôt réduites à des taches ou à des points, ou flammulées; le plus souvent une seule bande supracarénale plus ou moins large, et de une à sept bandes infracarénales inégalement réparties; spire à peine saillante, composée de cinq et demi à six tours à profil un peu convexe, à peine étagés les uns au-dessus des autres, séparés par une ligne suturale bien marquée, parfois même assez profonde; accroissement spiral d'abord lent et régulier, devenant progressivement plus rapide aux derniers tours sur toute la périphérie; dernier tour bien arrondi à sa naissance, beaucoup plus convexe en dessous qu'en dessus, bien arrondi à son extrémité; ombilic large, évasé au dernier tour, laissant voir l'avant-dernier tour sur toute sa circonférence interne et sur une largeur à la naissance sensiblement égale au diamètre de l'ombilic en ce même point; sommet très obtus, lisse, brillant, d'un fauve un peu clair sur un tour et demi de spire environ; ouverture un peu oblique, assez échancrée par l'avant-dernier tour presque circulaire; péristome discontinu, droit, mince, aigu, bordé intérieurement sur presque toute sa périphérie et assez profondément d'un bourrelet blanchâtre, régulier, presque aussi épais en bas qu'en haut; bord supérieur court, légèrement rectiligne, bords extérieur et inférieur bien arrondis; bord columellaire court, légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 10-12; diam. 19-23 millimètres. (Florence.)

Hab. — Tout le département, sauf la région Mauresque, sans être très commun.

Obs. — Confondu souvent avec l'*H. cespitum* et avec l'*H. introducta*. Son galbe est beaucoup plus déprimé que celui de l'*H. cespitum*; sa spire bien moins élevée, ses tours moins étagés, son ombilic moins ouvert et plus arrondi, l'insertion supérieure de son dernier tour plus nettement supracarénale. Il diffère de l'*H. introducta* par sa taille plus petite, son galbe plus globuleux, sa spire ayant presque la même hauteur, et son diamètre maximum étant plus petit; par son ombilic plus étroit, plus arrondi, laissant voir l'avant-dernier tour à sa naissance sur une moins grande largeur; par sa suture plus marquée et plus profonde; par l'insertion du bord supérieur de l'ouverture encore plus supracarénale.

37° Groupe de l'*H. Paulini*

Helix Paulini, LOCARD.

Helix Terveri, Michaud, in Florence, 1884. *Etude sur l'H. Terveri. Bull. Soc. malac.*, V, p. 358.
— — Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 205. fig. 265-266.
— *Paulini*, Locard, 1896. *L'Echange*, XXXVII, p. 18, 25, 27.

Coq. déprimée, arrondie en dôme en dessus, bombée en dessous; six tours un peu aplatis ou subconvexes, croissance régulière, le dernier subcomprimé-arrondi, souvent légèrement subanguleux à la naissance, notablement plus convexe dessous que dessus, légèrement déclive sur sa dernière demi-longueur; suture accusée surtout au dernier tour; ombilic médiocre; ouverture légèrement oblique, subovale arrondie; péristome

aigu, avec un à trois bourrelets blanchâtres internes, bord columellaire légèrement réfléchi; test blanc ou roux-clair, souvent avec bandes brunes interrompues ou flammulées, orné de stries assez fortes.

Haut. 10-12; diam. 16-19 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie côtière de la région des Côteaux, de Bandol à Toulon; le bas de la Grande Vallée jusqu'aux environs d'Hyères; l'île de Porquerolles; remonte à l'Est de la Grande Vallée, en devenant de plus en plus rare depuis le Luc.

Obs. — On distinguera cette forme de l'*H. Terveri* avec lequel elle a été confondue : à son galbe bien plus déprimé, sa taille plus forte, sa spire moins haute, moins conoïde, son dernier tour moins anguleux à sa naissance, son ouverture plus grande moins arrondie, nettement ovalaire-transverse, son ombilic un peu plus ouvert.

Helix Luci, F. FLORENCE.

Helix Luci, Florence, 1884. *Bull. Soc, malac.*, I, p. 362.
— Pollonera, 1893. *Studi sulle Xerophila*, p. 37, pl. II, fig. 15-16.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 206.

Coq. profondément et assez étroitement ombiliquée, déprimée, convexe en dessus, opaque, brillante, assez fortement striée, blanc-jaunâtre avec bandes brunes le plus souvent interrompues; spire légèrement élevée; sommet noirâtre; six tours un peu convexes, à croissance régulière, séparés par une suture assez profonde; dernier tour à croissance plus rapide, assez renflé, subcomprimé à sa naissance, renflé et exactement arrondi à l'ouverture, droit en dessus, à peine descendant à l'insertion; ouverture un peu oblique et échancrée, assez grande, presque




ronde; péristome droit, aigu, non bordé ou pourvu intérieurement de un ou deux bourrelets profonds; bord columellaire, dilaté, réfléchi.

Haut. 13; diam. 20 millimètres.

Hab. — Toute la partie inférieure de la Grande Vallée et le bas de la région des Côteaux où il est très rare.

Obs. — Se distingue de la forme précédente : par son ouverture plus arrondie, plus ample; son dernier tour plus dilaté; son ombilic légèrement plus étroit; ses stries plus fortes; sa suture plus profonde et l'insertion du bord externe de l'ouverture à peine descendante.

Helix Bavayi, Pollonera.

Helix Bavayi, Pollonera, 1893. *Studi sulle Xerophila*, p. 38, pl. II, fig. 9-10.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 206.

Coq. subglobuleuse-déprimée, légèrement convexe en dessus, bien bombée en dessous; cinq tours et demi très légèrement convexes, croissance régulière, le dernier plus grand, très renflé, vaguement subanguleux à sa naissance, plus convexe dessous que dessus, arrondi et déclive à l'extrémité; suture peu profonde; ombilic étroit; ouverture oblique subarrondie; péristome droit, mince, avec léger bourrelet blanc interne, bord columellaire assez épanoui; test blanc-jaunacé, avec bandes brunes souvent interrompues, orné de stries bien accusées.

Haut. 6 3/4-7 1/2; diam. 16 1/2-18 millimètres. (Locard)

Hab. — Le bas de la Grande Vallée.

Obs. — On distinguera cette forme de l'*H. Luci :* à son test plus globuleux, plus mince, plus transparent; à ses stries plus

fortes, à sa coloration plus foncée, à sa suture moins profonde, à son ombilic plus étroit, au bord columellaire beaucoup plus réfléchi sur l'ombilic.

Helix Maristorum, F. Florence.

Helix Maristorum, Florence, 1884. *Bull. Soc. malac. Franc.*, I, p. 365.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 206.

Coq. très déprimée, à peine convexe en dessus, peu bombée en dessous; six tours à peine convexes, subanguleux, croissance régulière, le dernier relativement grand, comprimé, subanguleux à l'origine, plus convexe dessous que dessus, assez fortement déclive à l'extrémité; suture profonde; ombilic assez ouvert; ouverture peu oblique, transverse, subanguleuse-ovalaire, arrondie en bas; péristome droit, avec faible bourrelet blanc interne, bord columellaire dilaté; test jaunacé-roux, avec flammes ou bandes brunes variables, orné de stries fortes.

Haut. 10; diam. 20 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le bas de la Grande Vallée; plus rare à partir du Luc.

Obs. — Remarquable par sa forme écrasée, sa spire à peine convexe, ses stries assez fortes, sa suture accusée, son ouverture transversalement suboblongue-ovalaire.

Helix neutra, Pollonera.

Helix neutra, Pollonera, 1893. *In Bull. Soc. malac. Ital.*, XVIII, *Studi sulle Xerophila*, p. 35, pl. II, fig. 11-12.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 207, fig. 267-268.

Coq. subglobuleuse, globuleuse-déprimée, irrégulièrement striée, blanc sale maculée de jaune ou bien ornée de plusieurs bandes brunes interrompues; spire convexe-conique médiocre-

ment déprimée; six tours un peu convexes, séparés par une suture accusée; dernier tour plus grand, renflé, arrondi, déclive en dessus; ouverture oblique, subarrondie-transverse, bord supérieur arqué-déclive; péristome roux, bourrelet péristomal profond, épais, jaune pâle ou blanchâtre; ombilic médiocre, dilaté au dernier tour.

Haut. 11 1/2-12 1/2; diam. 17-19 1/2 millimètres. (Pollonera.)

Hab. — Tout le bas de la Grande Vallée, plus rare vers le Luc; remonte un peu dans la région des Côteaux.

Obs. — Plus globuleux que l'*H. Maristorum;* beaucoup plus convexe en dessus et plus bombé en dessous: le dernier tour renflé-arrondi, au lieu d'être comprimé et subanguleux à son origine; l'ouverture plus arrondie, moins transverse; le bord columellaire moins dilaté, à peine réfléchi.

Helix Adolia, F. Florence.

Helix Adolia, Florence, 1884. *Bull. Soc. malac. Fr.,* I, p. 364.
— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 207.

Coq. profondément et étroitement ombiliquée, subdéprimée-globuleuse, assez convexe en dessus, solide, brillante, très finement striée; dernier tour plus fortement et plus irrégulièrement strié; élégamment ornée sur fond blanc de trois bandes brunes (une supérieure, les deux autres inférieures) continues sauf vers l'ouverture; spire convexe, sommet noirâtre; six tours un peu convexes, à croissance régulière, suture marquée, plus profonde au dernier tour; dernier tour grand, globuleux, exactement arrondi, lentement et régulièrement descendant en dessus; ouverture à peine oblique, ample, exactement arrondie avec un ou deux bourrelets internes profonds; péristome droit,

tranchant, rosé intérieurement, subpatulescent dans le bas, dilaté au bord columellaire, un peu réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 12; diam. 19 millimètres. (Florence.)

Hab. — Toute la Grande Vallée, remonte un peu les pentes du côté de la région Mauresque.

Obs. — Remarquable par son dernier tour bien rond, globuleux, relativement énorme, offrant une descente lente, presque insensible depuis la moitié de sa circonvolution, et par ses stries plus délicates.

38° Groupe de l'*H. Terveri*

Helix Terveri, Michaud.

Helix Terveri, Michaud, 1831. *Compl.*, p. 26, pl. XIV, fig. 20-21 (1).
— *apista*, Florence, in Locard, 1886. *L'Echange*, XXXVII, p. 28.
— *Terveri*, Locard, 1896. *L'Echange*, XXXVII, p. 17.

Coq. orbiculaire, déprimée, perforée, légèrement striée, luisante, blanchâtre ou rousse, tachée ou pointillée irrégulièrement de noir ou de gris; cinq à six tours de spire peu convexes, le dernier légèrement caréné; ouverture arrondie; péristome blanc, un peu réfléchi, offrant intérieurement un ou deux bourrelets; sommet noirâtre.

Haut. 10-11; diam. 14 1/2-16 millimètres. (Michaud.)

(1) Les descriptions et les figures suivantes ne peuvent être appliquées à l'*Helix Terveri* Michaud.

Helix Terveri, Bourguignat, 1864. *Malac. Alg.*, I, p. 247, pl. XXXIX, fig. 1-5.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune malac. Var*, p. 20.
— Florence, 1884. *Etude H. Terveri, in Bull. mal. Fr.*, p. 261.
— Pollonera, 1893. *Studi sulle Xerophila*, p. 13, pl. 11, fig. 26-27.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 205, fig. 265-266.

Hab. — Très rare et très localisé dans les collines rocheuses bordant la côte de la région Mauresque. Le type de Michaud vit sous les ruines des anciens moulins à vent situés au Sud-Est de Bormes.

Obs. — L'*H. Terveri* a donné lieu à de nombreuses et fausses interprétations; nous avons été assez heureux pour découvrir, près de Bormes, le type exactement conforme à la figure de Michaud. De son côté M. Locard *(loc. cit.)* fait remarquer d'après les échantillons de Michaud lui-même : « Que le dessin exécuté par Terver est donné un peu en perspective de façon à montrer l'ombilic et qu'il représente une forme un peu trop grosse en dessous, mais que la carène et les caractères aperturaux sont très exactement représentés, qu'il ne peut y avoir le moindre doute à cet égard et que la description et la figuration sont indubitablement très exactes. » Cet auteur ajoute : « La spire est un peu convexe, de telle sorte que la coquille est aussi développée en dessus qu'en dessous; le dernier tour est légèrement caréné à sa naissance ».

En résumé le véritable et seul *H. Terveri* décrit par Michaud et dessiné par Terver, est tel qu'il suit : Coq. globuleuse, déprimée-convexe, aussi bombée en dessus qu'en dessous; cinq à six tours peu convexes, à croissance bien régulière, le dernier bien arrondi, avec un sentiment de carène à sa naissance, à peine plus convexe dessous que dessus, presque pas déclive sur le dernier quart de sa longueur; suture légère de plus en plus accusée sans devenir profonde; ombilic étroit (au plus 1 millim. de diamètre); ouverture oblique, presque exactement circulaire, à peine transverse; péristome droit,

tranchant, muni de un ou deux forts bourrelets blancs (les bourrelets antérieurs sont résorbés au fur et à mesure de la production des nouveaux); bord columellaire, légèrement patulescent sur une courte longueur; sommet lisse, brillant, roussâtre foncé; test roussâtre, très finement strié, brillant, devenant plus pâle à la hauteur de la carène, orné de cinq bandes, la supérieure à peine distincte, simplement flammulée et très peu foncée, la seconde large, noire, un peu mouchetée, divisée par une ligne blanchâtre bien nette, suivant le sentiment de carène (la partie inférieure de cette seconde bande très colorée n'est plus que ponctuée ou flammulée), trois bandes inférieures dont la plus voisine de la carène pleine, large, bien colorée, les deux autres moitié moins larges.

Haut. 11; diam. 16 millimètres (1).

Helix actiella, Locard.

Helix actiella, Locard, 1885. *Bull. Soc. malac.*, II, p. 62.— 1894. *Moll. terr.*, p. 208.

Coq. de taille moyenne, ombiliquée; d'un galbe général déprimé, aussi convexe en dessus qu'en dessous; test un peu mince, solide, d'apparence crétacé, brillant, orné de stries longitudinales ondulées, extrêmement fines, très régulières, visibles seulement à la loupe; plus fortes en dessus qu'en dessous, s'évanouissant vers l'ombilic, d'un blanc grisâtre ou légèrement jaunâtre, avec une bande brune supracarénale continue, un peu mince, parfois subflammulée, et de une à sept bandes également brunes infracarénales, généralement peu

(1) L'*Helix apista*, Florence, n'est qu'une simple variété à dernier tour plus arrondi.

marquées, discontinues, flammulées, parfois même obsolètes; spire un peu élevée à profil bien convexe, composée de cinq tours et demi à profil peu convexe, médiocrement étagés les uns au dessus des autres, séparés par une ligne suturale peu profonde, mais soulignée par la bande supracarénale qui se poursuit sur tous les tours; accroissement spiral d'abord lent et régulier, devenant progressivement plus rapide sur un peu plus de la moitié du dernier tour; dernier tour arrondi à sa naissance, comme à son extrémité, un peu comprimé dans tout son ensemble, à peu près aussi convexe dessus que dessous; insertion du bord supérieur de l'ouverture infracarénale, assez fortement tombante à son extrémité sur une longueur sensiblement égale au quart de la circonférence interne du dernier tour; sommet lisse, très obtus, très brillant, noirâtre sur un tour et demi de spire; ombilic un peu étroit, très profond, laissant voir à l'intérieur l'avant-dernier tour sur toute la longueur de sa circonférence interne et sur une faible largeur; ouverture très oblique, médiocrement échancrée par l'avant-dernier tour transversalement subelliptique, avec le grand axe légèrement tombant; péristome discontinu, droit, aigu, bordé intérieurement sur toute la périphérie par un bourrelet d'un blanc un peu rose, peu profond, aussi fort en haut qu'en bas; bord supérieur largement arrondi; bords extérieur, inférieur et columellaire un peu plus courts, bien arrondis; ce dernier légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 9 1/2-11; diam 16-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la Grande Vallée et le bas de la région des Côteaux; assez rare.

Obs. — L'*H. actiella* ne peut être confondu avec l'*H. Terveri*. Il est plus déprimé que ce dernier : ses tours sont peu convexes, le dernier est comprimé et surtout fortement déclive à son extrémité ; son ombilic est évasé ; son ouverture très oblique et subovalaire ; il se rapproche du *Terveri* par sa forme légèrement globuleuso quoique déprimée et son galbe aussi bombé dessus que dessous.

Helix Augustiniana, Bourguignat.

Helix Augustiniana, Bourguignat, in Servain, 1880. *Malac. Esp.*, p. 73.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 208, fig. 269-270.

Coq. subconoïde-convexe, subconoïde un peu déprimée en dessus, assez bombée en dessous ; six tours très légèrement convexes, croissance lente et régulière, le dernier grand, ample, subanguleux à sa naissance, arrondi et déclive à l'extrémité, aussi convexe dessus que dessous ; suture peu profonde ; ombilic étroit non évasé ; ouverture légèrement oblique, un peu ovalaire-transverse, jaune-carnéolé en dedans ; péristome droit, avec bourrelet interne roux-clair ; bords rapprochés, peu convergents, le columellaire réfléchi ; test solide, brillant, crétacé, jaune-clair, vaguement flammulé de roux-pâle, orné de stries fines, obsolètes.

Haut. 11 ; diam. 16 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez rare dans toute la Grande Vallée, remonte dans l'Estérel et la région des Côteaux.

Obs. — Légèrement plus conoïde que les deux formes précédentes, moins bombé en dessus mais presque autant en dessous ; ombilic étroit mais non évasé ; test bien moins ornementé, plus

épais et plus solide, coloration générale plus claire; bords de l'ouverture rapprochés mais peu convergents.

Helix limbifera, Locard.

Helix lauta, (pars, non Lowe), Locard, 1882. *Prodr.*, p. 117.
— *limbifera*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 209.

Coq. subglobuleuse-déprimée, convexe-tectiforme en dessus, bien bombée en dessous; six tours à peine convexes, croissance régulière, le dernier plus grand, bien arrondi, faiblement déclive; suture superficielle; ombilic étroit, un peu évasé; ouverture oblique, presque circulaire; péristome droit, avec bourrelet interne roux-clair, bords bien convergents, le columellaire à peine réfléchi; test assez brillant, blanchâtre, avec six à huit bandes brunes, plus ou moins étroites, le plus souvent continues, une seule bande en dessus, stries très fines.

Haut. 9-10; diam. 16-17 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux; peu commun.

Obs. — Très légèrement déprimé tout en restant convexe-tectiforme, mais bien bombé en dessous comme les précédents; dernier tour arrondi, mais plus grand et un peu déclive; ouverture presque circulaire aussi, mais oblique; ombilic étroit, mais un peu évasé.

Helix terraria, Locard.

Helix terraria, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 209.

Coq. subglobuleuse-discoïde, comme comprimée, presque aussi convexe en dessus qu'en dessous; spire simplement convexe et peu haute; six tours très peu convexes, croissance régulière, le dernier grand, arrondi-comprimé, plus bombé dessous que

dessus, lentement déclive; suture peu marquée; ombilic petit, non évasé; ouverture relativement petite, oblique, subovalaire-transverse; péristome droit, avec bourrelet interne roux-clair, bords rapprochés, peu convergents, le columellaire à peine réfléchi; test blanchâtre, avec six à huit bandes brunes plus ou moins étroites, le plus souvent continues, une seule en dessus, orné de stries fines.

Haut. 8-9; diam. 16-17 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le bas de la Grande Vallée; rare.

Obs. — Remarquable par son galbe subglobuleux-déprimé, à spire peu haute, presque aussi convexe dessus que dessous; par son dernier tour arrondi-comprimé; par son ombilic petit et son ouverture assez réduite.

39e Groupe de l'*H. Jusiana*

Helix Jusiana, Bourguignat.

Helix Jusiana, Bourguignat, in Locard, 1885. *Bull. Soc. malac.*, II, p. 76.

— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 210, fig. 271-272.

Coq. de taille assez forte, ombiliquée, d'un galbe général déprimé, un peu conique en dessus, assez convexe en dessous; test un peu mince, solide, subcrétacé, brillant, orné de stries longitudinales onduleuses très fines, très rapprochées et assez régulières dans les premiers tours, comme effacées et plus irrégulières dans les derniers, s'évanouissant vers l'ombilic; d'un blanc sale un peu roux, le plus souvent monochrome, quelquefois avec une bande carénale plus pâle, rarement avec des traces tout à fait obsolètes de bandes discontinues, d'un brun clair, infracarénales et en nombre variable; spire peu élevée, composée de six tours à six tours et demi à profil con-



vexe, régulièrement étagés les uns au-dessus des autres, séparés par une ligne suturale bien marquée; enroulement spiral d'abord lent et régulier, devenant progressivement plus rapide au dernier tour sur les deux tiers de sa circonférence; dernier tour bien arrondi à sa naissance comme à son extrémité, aussi convexe en dessus qu'en dessous à la naissance, plus convexe en dessous qu'en dessus à l'extrémité; insertion du bord supérieur de l'ouverture un peu supracarénale, très lentement et très légèrement tombante à son extrémité; sommet lisse, obtus, brillant, d'un fauve plus ou moins foncé sur deux tours et demi de spire environ; ombilic assez étroit, très profond, faiblement évasé au dernier tour, laissant voir à l'intérieur l'avant-dernier tour sur les trois quarts de sa circonférence interne et sur une largeur à la naissance plus grande que le diamètre de l'ombilic en ce même point; ouverture assez oblique, un peu échancrée par l'avant-dernier tour, arrondie très légèrement, un peu plus large que haute, mais avec le grand axe bien horizontal; péristome discontinu, droit, tranchant, bordé intérieurement sur toute sa périphérie d'un bourrelet peu profond, peu saillant, un peu plus épais en bas qu'en haut, d'un fauve roussâtre; bord supérieur court, assez arqué; bords extérieur et inférieur bien arrondis; bord columellaire assez court, plus arrondi et légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 11-15; diam. 17-22 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez rare aux extrémités de la Grande Vallée, et dans sa longeur encore plus rare; remonte peu dans la région des Côteaux.

Obs. — Confondu avec les *H. variabilis* et *lauta*.

Helix Salentina, H. Blanc.

Helix Salentina, Blanc, in Locard, 1885. *Bull. Soc. malac.*, II, p. 73.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 211.

Coq. de taille assez forte, ombiliquée, d'un galbe général subglobuleux, un peu conique en dessus, bien convexe en dessous; test assez solide, un peu épais, subcrétacé, orné de stries longitudinales ondulées, très fines, visibles seulement à la loupe, irrégulièrement espacées, plus visibles sur les premiers tours que sur les derniers, obsolètes et comme effacées en dessous, d'un blanc légèrement roussâtre, le plus souvent monochrome; spire peu élevée, composée de six à six tours et demi à profil convexe, bien étagés les uns au-dessus des autres, séparés par une ligne suturale bien marquée; accroissement spiral d'abord un peu lent, puis ensuite un peu plus rapide, s'accélérant encore davantage sur la dernière moitié du dernier tour; péristome arrondi, très obtusément subanguleux depuis sa naissance et sur la moitié de sa circonférence externe, arrondi à son extrémité, plus convexe en dessous qu'en dessus sur toute la longueur; insertion du bord supérieur de l'ouverture infracarénale, lentement et régulièrement tombante sur une longueur sensiblement égale à près du quart de la circonférence interne du dernier tour; sommet légèrement obtus, lisse, brillant, d'un fauve noirâtre sur près d'un tiers et demi de la spire; ombilic étroit, très profond, à peine évasé au dernier tour, laissant voir à l'intérieur la circonférence interne de presque tous les tours de la spire, mais sur une très faible largeur; ouverture oblique, médiocrement échancrée par l'avant-dernier

tour, presque exactement circulaire, ou plus rarement transversalement un peu suboblongue; péristome discontinu, mince, aigu, bordé intérieurement sur toute sa périphérie par un ou deux bourrelets d'un brun-clair et brillants, peu épais, presque aussi saillants en haut qu'en bas; bord supérieur un peu court, légèrement arrondi; bords extérieur et inférieur également arrondis, bord columellaire plus court, plus arrondi, légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 13-15; diam. 18-20 millimètres. (Locard.)

Hab. — Rare dans toute la Grande Vallée et la partie méridionale de la région des Côteaux.

Obs. — On distinguera l'*H. Salentina* de l'*H. Jusiana* à son galbe un peu plus renflé-conique et plus bombé en dessous, à la croissance plus rapide des derniers tours, au sentiment de carène du dernier tour, à son ouverture plus circulaire, plus grande, enfin à son bord columellaire plus arqué et plus réfléchi.

Helix calculina, Locard.

Helix calculina, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 211.

Coq. globuleuse-conique, assez fortement conique en dessus, bombée en dessous; six tours presque plans, croissance lente, le dernier très gros avec une carène assez accusée sur sa demi-longueur, en dessus presque plan-oblique suivant l'inclinaison de la spire, en dessous bien convexe, déclive vers l'extrémité; suture superficielle; ombilic petit; ouverture bien oblique, relativement petite, subarrondie-transverse; péristome droit, avec bourrelet roux-rosé interne, bord columellaire un peu évasé; test blanc-brillant ou rarement un peu roux-clair, très finement striolé.

Haut. 12-14; diam. 16-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les extrémités de la Grande Vallée, au voisinage de la mer; la vallée secondaire de Cogolin; rare.

Obs. — Remarquable par son galbe assez globuleux, fortement conique en dessus; ses tours presque plans, le dernier très renflé et caréné; son ouverture assez réduite.

Helix euphorca, Bourguignat.

Helix euphorca, Bourguignat, 1864. *Malac. Alg.*. I, p. 233, pl. XXV, fig. 21-24.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 118.— 1894. *Moll. terr.*, p. 212, fig. 273-274.

Coq. étroitement perforée, globuleuse, ventrue, crétacée, bien qu'à test assez mince, entièrement blanche et munie de petites striations émoussées, irrégulières souvent interrompues par de petits méplats peu sensibles; spire bien convexe, à sommet petit, lisse, d'un brun noir; six tours à peine convexes en dessus ou plustôt presque plans, s'accroissant avec assez de rapidité; suture linéaire entre les premiers tours, devenant plus prononcée au dernier tour: celui-ci, dilaté, assez grand, ventru et arrondi, ne descend pas vers l'insertion du bord interne, mais est, au contraire, parfaitement rectiligne; ouverture peu oblique, échancrée, arrondie; péristome droit, tranchant, intérieurement épaissi par un fort bourrelet blanc; bord columellaire légèrement réfléchi à sa partie supérieure.

Haut. 15; diam. 19 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Très rare au bord de la mer, aux extrémités de la Grande Vallée et de la vallée de Cogolin.

Obs. — Beaucoup plus globuleux-ventru, tout en restant bien conique, les tours plans, comme l'*H. calculinà*, mais à crois-

sance rapide, le dernier très gros et très arrondi, l'ombilic bien plus petit, mais l'ouverture proportionnellement aussi réduite et bien ronde.

Helix acomptiella, LOCARD.

Helix acomptiella, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 212, fig. 275-276.

Coq. très globuleuse, conique en dessus, bombée en dessous; six tours à peine convexes, croissance régulière, le dernier très gros, haut, bien arrondi, fortement déclive; suture peu marquée; ombilic petit; ouverture oblique, petite, roux-rosé, bien ronde; péristome droit avec bourrelet interne, bords peu convergents, mais rapprochés, le columellaire réfléchi; test blanchâtre ou roux très clair, très finement striolé.

Haut. 12; diam. 13 millimètres. (Locard.)

Hab.— Le bord de la mer aux extrémités de la Grande Vallée et de la vallée de Cogolin; très rare.

Obs. — Encore plus globuleux-conique, beaucoup plus bombé par dessous, croissance plus régulière, dernier tour très gros, ouverture petite et bien ronde.

Helix Sitiflensis, BOURGUIGNAT.

Helix Sitifiensis, Bourguignat, in Locard, 1882. *Prodr.*, p, 118 et 345.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 213.

Coq. conoïde, pourvue d'un ombilic étroit et profond; test crétacé, opaque, assez finement strié et souvent martelé sur le dernier tour; surface d'une teinte tantôt blanche uniforme, tantôt d'un ton jaunacé sale, avec des bandes cornées interrompues, ou le plus souvent effacées, sauf vers l'ouverture; spire plus ou moins conique, à six ou sept tours convexes, s'accroissant

régulièrement à l'exception du dernier, qui est relativement plus développé; dernier tour grand, arrondi, tout en étant un tant soit peu déprimé et incliné-déclive supérieurement, enfin offrant, vers l'insertion du bord, une direction rectiligne; ouverture peu oblique, faiblement échancrée, plus ou moins exactement semi-circulaire; péristome droit, tranchant, simple, ou bien légèrement bordé; labre columellaire très robuste, épaissi, bien dilaté supérieurement.

Haut. 13-15; diam. 16-17 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Le bas de la Grande Vallée, sur la côte; très rare.

Obs. — Moins globuleux, mais plus conoïde; les tours de plus en plus étagés, avec une croissance régulière; le dernier toujours développé, mais vaguement caréné, ce qui le rend moins bombé en dessus, non déclive; la suture plus prononcée; l'ouverture un peu moins circulaire.

Helix suberis, BOURGUIGNAT.

Helix suberis, Bourguignat, in Locard, 1885. *Bull. Soc. malac.*, II, p. 54.

— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 213.

Coq. ombiliquée, de taille moyenne, d'un galbe général un peu déprimé, légèrement conique en dessus, médiocrement convexe en dessous; test solide, assez épais, crétacé, un peu brillant, subopaque, d'un blanc grisâtre ou un peu jaunâtre, monochrome, orné de stries longitudinales ondulées très fines, visibles seulement à la loupe, très régulières, parfois presque obsolètes en dessous, un peu accentuées en dessus près de la ligne suturale; spire légèrement conique composée de six tours à profil peu convexe, régulièrement étagés les uns au-dessus

des autres, séparés par une ligne suturale bien marquée quoique peu profonde; accroissement spiral d'abord lent et régulier, devenant plus rapide sur les trois quarts du dernier tour, s'accélérant encore davantage à l'extrémité de ce même tour; dernier tour arrondi à sa naissance et à son extrémité avec une indication très vague d'une fausse carène absolument obtuse, indiquée par une coloration plus pâle de la coquille, à peu près aussi convexe en dessus qu'en dessous à la naissance, plus convexe en dessous à l'extrémité; insertion du bord supérieur de l'ouverture exactement carénale, lentement et régulièrement tombante à son extrémité sur une longueur égale au sixième de la circonférence interne du dernier tour; sommet lisse, obtus, brillant, d'un fauve noirâtre plus ou moins foncé, sur une longueur sensiblement égale à un tour et demi de la spire; ombilic étroit, très profond, laissant très difficilement voir à l'intérieur une faible partie de l'avant-dernier tour; ouverture oblique médiocrement échancrée par l'avant-dernier tour, légèrement elliptique, transversalement plus large que haute, avec le grand axe un peu tombant à son extrémité; péristome discontinu, mince, tranchant, bordé intérieurement d'un bourrelet blanchâtre à peu près aussi épais dans le haut que dans le bas; bords supérieur et inférieur largement arrondis; bord externe un peu moins largement arrondi; bord columellaire plus court, réfléchi à sa naissance sur l'ombilic.

Haut. 10-11; diam. 16-17 millimètres. (Locard.)

Hab.— Très rare dans le bas de la partie côtière de la Grande Vallée.

Obs. — Beaucoup moins bombé que les formes précédentes,

d'une croissance progressive, allant en augmentant jusqu'à l'extrémité du dernier tour, qui, tout en étant arrondi, présente, comme chez l'*H. Sitifiensis*, un sentiment de carène; l'ouverture n'est plus ronde, mais ovalaire-transverse et déclive.

Helix Evenosi, BOURGUIGNAT.

Helix Evenosi, Bourguignat, in Locard, 1885. *Bull. Soc. malac.*, II, p. 56.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 213 fig. 277-278.

Coq. ombiliquée de taille moyenne, d'un galbe général subglobuleux un peu déprimé, un peu conique en dessus, assez convexe en dessous; test solide, assez épais, subcrétacé, subopaque, brillant, d'un blanc grisâtre un peu fauve ou un peu bleuté, monochrome, orné de stries longitudinales ondulées, très fines, visibles seulement à la loupe, régulières et très rapprochées sur les premiers tours, moins régulières et comme effacées sur les derniers, un peu obsolètes en dessous, s'évanouissant vers l'ombilic; spire un peu conique, assez haute, composée de six tours à profil un peu convexe régulièrement étagés les uns au-dessus des autres, séparés par une ligne suturale bien marquée; accroissement spiral d'abord lent et régulier, devenant plus rapide au dernier tour et s'accélérant tout à fait à l'extrémité de ce même tour sur une faible longueur; dernier tour bien arrondi à sa naissance, un peu comprimé à son extrémité, aussi convexe en dessus qu'en dessous à sa naissance, un peu plus convexe en dessous qu'en dessus à son extrémité; insertion du bord supérieur de l'ouverture infracarénale lentement et régulièrement tombante à son extrémité sur environ le dernier tiers de la circonférence interne du dernier



tour; sommet lisse, obtus, brillant, d'un fauve foncé ou noirâtre sur un tour et demi à deux tours de la spire; ombilic assez étroit, très profond, largement évasé au dernier tour, laissant voir à l'intérieur l'avant-dernier tour sur les trois quarts de la circonférence interne et sur une largeur à la naissance moindre que le diamètre de l'ombilic sur ce même point; ouverture un peu oblique, faiblement échancrée sur l'avant-dernier tour, très légèrement elliptique, transversalement un peu plus large que haute; péristome discontinu, mince, tranchant. bordé intérieurement d'un bourrelet fauve, un peu étroit, peu profond, aussi fort en bas qu'en haut; bord supérieur un peu court, légèrement arrondi; bords extérieur et inférieur bien arrondis; bord columellaire plus court, bien arrondi, légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 11-14; diam. 16-19 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie méridionale de la région des Côteaux et le bas de la Grande Vallée; rare.

Obs. — Taille un peu plus forte que celle de l'*H. suberis*, un peu moins déprimé, à spire plus élevée tout en étant plus bombé par dessous; dernier tour plus arrondi à sa naissance et plus renflé; ouverture moins oblique; test plus lisse.

Helix ademata, Bourguignat.

Helix ademata, Bourguignat, in Locard, 1885. *Bull. Soc. malac.*, II, p. 65.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 214.

Coq. de taille un peu petite, ombiliquée, d'un galbe général subglobuleux-déprimé, un peu conique en dessus, bien convexe en dessous; test solide, un peu mince, subcrétacé, subopaque,

brillant, orné de stries longitudinales onduleuses très fines, très rapprochées, assez irrégulières, visibles seulement à la loupe, un peu plus fortes sur les premiers tours que sur les suivants, s'atténuant au dernier tour, s'évanouissant à la naissance de l'ombilic, d'un blanc sale un peu roussâtre, monochrome; spire un peu élevée, composée de six tours bien étagés, à profil bien convexe, séparés par une ligne suturale assez profonde; accroissement spiral d'abord lent et régulier, puis de plus en plus rapide sur tout le dernier tour depuis sa naissance jusqu'à son extrémité; dernier tour obtusément subanguleux à sa naissance, sur une longueur sensiblement égale à près de la moitié de sa circonférence externe, presque arrondi ou très confusément subanguleux jusqu'à son extrémité, un peu plus convexe en dessous qu'en dessus à la naissance, beaucoup plus convexe en dessous qu'en dessus à son extrémité; insertion du bord supérieur de l'ouverture exactement carénale, rectiligne à son extrémité; sommet lisse, obtus, d'un fauve noirâtre sur environ un tour et demi de spire; ombilic très profond, très étroit, un peu évasé au dernier tour, laissant difficilement voir à l'intérieur l'avant-dernier tour sur une longueur égale au tiers de sa circonférence interne; ouverture oblique, médiocrement échancrée par l'avant-dernier tour, presque exactement arrondie; péristome discontinu, mince, droit, aigu, bordé intérieurement sur toute la périphérie d'un bourrelet interne, peu profond, d'un fauve un peu rosé, un peu plus fort en bas qu'en haut; bord supérieur un peu court, arrondi; bords extérieur et inférieur bien arrondis; bord columellaire également arrondi, légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 10-11 ; diam. 15-16 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare; le bas de la Grande Vallée.

Obs. — Remarquable par la convexité de ses tours de spire, par l'existence de la ligne carénale visible sur une grande partie du dernier tour, par l'insertion du bord supérieur du dernier tour qui est rectiligne et coïncide avec la ligne carénale.

Helix Kalona, Berthier.

Helix Kalona, Berthier, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 214.

Coq. déprimée, un peu convexe en dessus, assez bombée en dessous; six tours très peu convexes, croissance lente et régulière, plus rapide vers l'extrémité, le dernier obtusément subanguleux sur le premier quart, comprimé, aussi convexe dessus que dessous, arrondi et lentement déclive vers l'extrémité; suture assez marquée; ombilic assez petit, à peine évasé; ouverture très oblique un peu ovalaire-transverse et déclive; péristome droit avec bourrelet roux interne; bord supérieur presque droit, le columellaire arqué et un peu réfléchi; test blanc un peu roux, très finement striolé.

Haut. 9-10; diam. 15-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la partie inférieure de la région des Côteaux.

Obs. — Plus déprimé, à tours peu convexes, le dernier obtusément caréné, arrondi; ombilic assez petit et aussi peu évasé que celui de l'*H. ademata;* ouverture beaucoup plus oblique, ovalaire au lieu d'être arrondie, déclive, le bord supérieur droit et non arrondi, le columellaire arqué et moins réfléchi.

Helix limarella, HAGENMULLER.

Helix limara (var. *limarella),* Hagenmüller, in Westerlund, 1889. *Faun. palæar,* I, p. 178.
— *limarella,* Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 215.

Coq. déprimée, très légèrement convexe en dessus, un peu bombée en dessous, six tours peu convexes, croissance lente et régulière, le dernier très vaguement subanguleux à sa naissance, comprimé et un peu ovalaire à l'extrémité, presque aussi convexe dessus que dessous; suture bien marquée; ombilic un peu étroit, non évasé; ouverture oblique, ovalaire-transverse, peu échancrée; péristome droit, aigu, avec léger bourrelet brun interne; test blanc, rarement roux-clair, très finement striolé.

Haut. 8 1/2; diam. 16 millimètres (Locard.)

Hab. — Toute la Grande Vallée; plus rare dans la région des Côteaux.

Obs.— Encore plus déprimé que l'*H. Kalona*, à peine convexe en dessus et bien moins bombé en dessous, le dernier tour encore plus vaguement caréné, mais comprimé et ovalaire à l'extrémité au lieu d'être arrondi.

Helix subtassyana, LOCARD.

Helix Tassyana, Fagot, in Locard, 1885. *Bull. Soc. malac.*, II, p. 70 (non Bourguignat).
— *subtassyana*, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 215.

Coq. de taille assez petite, ombiliquée, d'un galbe général subglobuleux, légèrement déprimé, presque aussi convexe en dessus qu'en dessous; test un peu mince, assez solide, un peu brillant, orné de stries longitudinales ondulées, très fines, très irrégulières, plus marquées chez les premiers tours que chez les derniers, très atténuées en dessous, s'évanouissant vers

l'ombilic; d'un blanc sale passant au roux fauve très clair, tantôt monochrome, tantôt avec des traces de bandes brun pâle discontinues, une seule bande en dessus et plusieurs bandes très obsolètes en dessous; spire un peu conique, à profil général largement convexe, composée de cinq tours et demi à six tours régulièrement étagés, presque plans, séparés par une ligne suturale peu marquée; accroissement spiral d'abord lent et régulier, devenant progressivement plus rapide sur la dernière moitié du dernier tour; dernier tour obtusément subanguleux à sa naissance, sur une longueur sensiblement égale à la moitié de la circonférence externe du dernier tour, arrondi à l'extrémité, aussi convexe en dessus qu'en dessous à la naissance, un peu plus convexe en dessous qu'en dessus à l'extrémité; insertion du bord supérieur de l'ouverture un peu supracarénale, très légèrement tombante et sur une très faible longueur, tout à fait à l'extrémité; sommet obtus, lisse, brillant, d'un fauve plus ou moins foncé sur un tour et demi de spire environ; ombilic très étroit, très profond, légèrement évasé au dernier tour, laissant voir à l'intérieur l'avant-dernier tour sur près de la moitié de sa circonférence interne, et sur une largeur à la naissance moindre que le diamètre de l'ombilic en ce même point; ouverture très oblique, médiocrement échancrée par l'avant-dernier tour, à peine transversalement suboblongue, avec le grand axe presque horizontal; péristome discontinu, mince, tranchant, droit, aigu, bordé intérieurement et peu profondément sur toute sa périphérie d'un bourrelet blanchâtre ou fauve clair, peu épais, presque aussi fort en haut qu'en bas; bord supérieur court, largement arrondi; bords externe et inférieur

plus exactement arrondis; bord columellaire très court, arrondi, légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 10; diam. 14 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée; les vallées secondaires; plus rare dans la région des Côteaux.

Obs. — Presque aussi bombé dessus que dessous, l'*H. subtassyana* est remarquable surtout : par sa croissance d'abord lente puis rapide sur sa dernière moitié; par son dernier tour obtusément subanguleux et s'arrondissant à son extrémité; par son ouverture très oblique, à peine suboblongue transverse; par le bord supérieur de l'ouverture court et arrondi, tandis que le columellaire est très court et réfléchi.

40e Groupe de l'*H. Grannonensis*

Helix Avenionensis, BOURGUIGNAT.

Helix Avenionensis, Bourguignat, in Locard, 1885. *Bull. Soc. malac.*, II, p. 67.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 216, fig. 281-282.

Coq. de taille assez petite, ombiliquée, d'un galbe général globuleux un peu déprimé, un peu conique en dessus, très convexe en dessous; test un peu mince, assez solide, subcrétacé, brillant, orné de stries longitudinales ondulées, très fines, à demi effacées même sur les premiers tours, très irrégulières, visibles seulement à la loupe, à peine marquées au dernier tour, d'un blanc sale un peu jaunâtre; spire un peu conique, composée de cinq tours et demi assez régulièrement étagés, à profil peu convexe, séparés par une ligne suturale peu profonde; accroissement spiral d'abord lent et régulier, devenant plus rapide dans la dernière moitié du dernier tour; dernier tour très

obtusément subanguleux à sa naissance et sur une longueur sensiblement égale aux deux tiers de sa périphérie, à peu près aussi convexe en dessus qu'en dessous à sa naissance, beaucoup plus convexe en dessous qu'en dessus à son extrémité; insertion du bord supérieur de l'ouverture très légèrement infracarénale, presque droite ou à peine tombante dans une faible longueur de son extrémité; sommet lisse, obtus, brillant, d'un fauve plus ou moins foncé sur environ deux tours de sa spire; ombilic très étroit, très profond, un peu évasé au dernier tour, laissant voir difficilement l'avant-dernier tour sur les trois quarts de sa circonférence interne, et sur une largeur, à la naissance, presque égale au diamètre de l'ombilic en ce même point; ouverture oblique, faiblement échancrée par l'avant-dernier tour, exactement circulaire; péristome discontinu, mince, tranchant, très faiblement bordé intérieurement par un mince bourrelet peu profond, d'un fauve un peu clair, un peu plus fort en bas qu'en haut, bords également arqués; bord columellaire légèrement réfléchi sur l'ombilic.

Haut. 9; diam. 13 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la Grande Vallée et la partie basse de la région des Côteaux.

Helix Grannonensis, Bourguignat.

Helix Grannonensis, Bourguignat, in Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 104.

— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 116. — 1894. *Moll. terr.*, p. 218, fig. 285-286.

Coq. conique-globuleuse, conique élevée en dessus, bombée en dessous; six tours assez convexes, croissance assez rapide et régulière, le dernier plus grand, subcomprimé-arrondi, par-

fois vaguement subanguleux à sa naissance, aussi convexe dessus que dessous, lentement déclive à l'extrémité; suture accusée; ombilic étroit; ouverture oblique, semi-oblongue-arrondie, déclive; péristome droit, aigu, jaune-roux, avec bourrelet jaunacé interne; bord columellaire dilaté en haut; test porcelanisé, rarement avec une bande rousse, ponctuée, obsolète, plus ou moins grossièrement striolé.

Haut. 11; diam. 12 millimètres. (Locard.)

Hab. — La partie côtière de la région des Côteaux, les extrémités de la Grande Vallée et de la vallée de Cogolin, au voisinage de la mer.

Obs. — On distinguera l'*H. Grannonensis* de l'*H. Avenionensis :* à son galbe plus globuleux-conique, à son ouverture moins arrondie, à ses stries plus grossières.

41° Groupe de l'*H. variabilis*

Helix variabilis, DRAPARNAUD.

Helix variabilis, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 73.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 294, pl. XIV, fig. 2
— Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 262, pl. XIX, fig. 21-26.
Helicella variabilis, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*, IV, p. 71.
Helix variabilis, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 116.— 1894. *Moll. terr.*, p. 118, fig. 287-288.

Coq. globuleuse assez élevée, conique en dessus, bombée en dessous, cinq à six tours assez convexes, peu étagés, croissance lente et régulière, le dernier plus grand et croissant plus rapidement, arrondi, non déclive; suture médiocre; ombilic petit, un peu recouvert; sommet étroit, saillant; ouverture oblique, peu échancrée, bien arrondie; péristome interrompu, droit,



avec bourrelet roux ou brun interne; bords convergents, le columellaire plus arqué et légèrement réfléchi; test blanchâtre, un peu mince, un peu brillant, subtransparent, avec bandes brunes ou rousses continues ou non, très variables, orné de stries très fines, comme effacées.

Haut. 13-14; diam. 16-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez abondant dans la Grande Vallée, moins dans la région des Côteaux.

Obs. — Presque toutes les formes globuleuses méridionales ont été confondues sous le nom d'*H. variabilis.*

Helix subluteata, Locard.

Helix luteata, Parreys, in Pfeiffer, 1857. *Malack. Blatt.*, IV, p. 87.
— *subluteata*, Locard, 1899. MSS.

Coq. subglobuleuse un peu déprimée, conique bien convexe en dessus, bombée en dessous; cinq tours et demi très peu convexes, presque plans, croissance lente, régulière, le dernier plus grand vers l'extrémité, subarrondi, un peu renflé, presque aussi convexe dessus que dessous, déclive vers l'extrémité; suture peu profonde; ombilic étroit; ouverture oblique un peu ovalaire-transverse, déclive; péristome mince, avec bourrelet brun interne, bords rapprochés, l'inférieur réfléchi; test blanchâtre un peu brillant avec bandes brunes variables, nombreuses surtout en dessous, orné de stries fines, un peu rugueuses.

Haut. 12-14; diam. 16-19 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez rare dans la Grande Vallée, encore plus dans la région des Côteaux.

Obs. — Un peu moins élevé que l'*H. variabilis*, les tours de spire plus plans, le dernier tour déclive, l'ouverture moins arrondie, le bord columellaire plus réfléchi, les stries un peu plus fortes.

Helix plenaria, Locard.

Helix plenaria, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 219, fig. 289-290.

Coq. globuleuse-conoïde, conique en dessus, bien bombée en dessous; sept tours à peine convexes, croissance rapide, le dernier à peine plus gros, arrondi, aussi convexe dessus que dessous, un peu déclive; suture presque superficielle; ombilic un peu étroit, profond; ouverture très oblique, subarrondie; péristome droit avec léger bourrelet interne; bords rapprochés et convergents, le columellaire réfléchi; test brillant, blanchâtre, avec traces de linéoles brunes, rares, plus ou moins continues, à peine striolé.

Haut. 17; diam. 21 millimètres. (Locard.)

Hab. — La côte aux extrémités de la Grande Vallée et de la vallée de Cogolin.

Obs. — Il n'est guère possible de confondre cet Helix avec les précédents, grâce à son galbe nettement conique en dessus et bien bombé en dessous; au nombre de ses tours de spire; à son ombilic profond; à son ouverture très oblique et comme arrondie à bords rapprochés et convergents; à son test brillant, blanchâtre, à peine linéolé et à peine striolé.

Helix arenivaga, J. Mabille.

Helix arenivaga, J. Mabille, 1867. *Arch. malac.*, p. 30.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 101. — 1894. *Moll. terr.*, p. 220.

Coq. subglobuleuse-déprimée, bien convexe-conique en dessus, bombée en dessous; cinq à six tours peu convexes, crois-

sance rapide, le dernier très grand, très obtusément subcaréné, plus convexe dessous que dessus, à peine déclive; suture bien marquée; ombilic médiocre; ouverture oblique, ovale-arrondie; péristome droit, avec un ou deux bourrelets roux-clair, parfois avec bandes brunes étroites, interrompues, en nombre variable, orné de stries serrées et assez apparentes.

Haut. 11-12; diam. 10-20 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux, s'avance un peu dans la région Montagneuse et dans le massif de la Sainte-Baume, gagne même le Saint-Pilon.

Obs. — Remarquable par la croissance rapide des tours de la spire; son dernier tour très grand, vaguement caréné, plus bombé en dessous qu'en dessus: son ouverture ovale-arrondie et ses stries nombreuses et apparentes

Helix leonis, Locard.

Helix leonis, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 220.

Coq. subglobuleuse-déprimée, faiblement convexe-conique en dessus, très bombée en dessous; cinq à six tours presque plans, croissance régulière, le dernier très gros, bien arrondi, très nettement subcaréné, aussi convexe dessus que dessous, non déclive; suture superficielle; ombilic médiocre; ouverture relativement petite, bien arrondie; péristome droit, avec un fort bourrelet roux-interne, bords convergents, le columellaire à peine réfléchi; test solide, blanc ou roux, parfois avec bandes brunes rares, étroites et interrompues, finement striolé.

Haut. 10 1/2; diam. 17 millimètres. (Locard.)

Hab. — L'îlot du Lion de Mer dans la rade de Saint-Raphaël; se retrouve çà et là tout le long de la côte.

Obs. — Beaucoup plus déprimé que les précédents quoique bien bombé en dessous, à tours de spire presque plans, à dernier tour visiblement caréné, très gros, bien arrondi à l'extrémité, à ouverture relativement petite, arrondie, à bords convergents, le columellaire à peine réfléchi.

42e Groupe de l'*H. Xalonica*

Helix Xalonica, SERVAIN.

Helix Xalonica, Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 102
— Bérenguier, 1882. *Essai faune malac. Var*, p. 27.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 114.— 1894. *Moll. terr.*, p. 222, fig. 293-294.

Coq. subconoïde peu élevée, convexe-conique en dessus, bombée en dessous; six tours très peu convexes, croissance rapide et assez régulière, le dernier comprimé et vaguement subanguleux à sa naissance, ample, arrondi et légèrement déclive à l'extrémité; suture peu marquée; ombilic petit; ouverture un peu oblique, presque exactement circulaire; péristome droit avec léger bourrelet roux interne; bords rapprochés, le columellaire dilaté; test peu brillant, assez mince, fauve-roux souvent avec bandes brunes continues ou flammulées, surtout en dessous, orné de stries grossières.

Haut. 8-11; diam. 11-15 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département, sauf la partie septentrionale des régions Subalpestre et Mauresque.

Helix alluvionum, SERVAIN.

Helix alluvionum, Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 102.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune mal. Var*. p. 71.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 114. 1894. *Moll. terr.*, p. 222.

Coq. subconoïde peu élevée, convexe-subconique en dessus, bombée en dessous; six tours très peu convexes, croissance rapide et assez régulière, le dernier comprimé et vaguement subanguleux à sa naissance, à peine ovalaire et non déclive à l'extrémité; suture peu marquée; ombilic étroit; ouverture oblique, un peu oblongue-transverse; péristome droit, avec fort bourrelet interne roux-clair; test crétacé, roux-clair, non zoné, orné de stries très fines émoussées.

Haut. 6-7 1/2; diam. 11 millimètres. (Locard.)

Hab. — Tout le département sauf la partie septentrionale des régions Subalpestre et Mauresque.

Obs. — On distingue cette forme de la précédente par son ombilic plus étroit; par son test plus solide, plus crétacé; par ses striations tellement fines et émoussées que le test paraît presque lisse; par son dernier tour non descendant; par son péristome plus fortement bordé et d'une teinte semblable à celle de la coquille; enfin par son ouverture un tant soit peu moins circulaire.

Helix Azami, BOURGUIGNAT.

Helix Azami, Bourguignat, 1883, in coll. Bérenguier.
— Locard, 1894. *Moll. terr.,* p. 223.

Coq. assez petite, subdéprimée, faiblement convexe-subconique en dessus, assez bombée en dessous; six tours à peine convexes, croissance rapide, le dernier comprimé-arrondi, un peu plus convexe dessous que dessus, faiblement déclive; suture peu marquée; ombilic assez petit; ouverture oblique, relativement petite, presque circulaire; péristome droit avec bourrelet interne roux; bords rapprochés et convergents, le columellaire à peine

dilaté; test peu brillant, blanchâtre, avec larges bandes brunes continues, orné de stries grossières.

Haut. 6-7; diam 9-12 millimètres. (Locard.)

Hab. — Çà et là dans la Grande Vallée, plus commun entre le Muy et Fréjus; remonte dans l'Estérel; beaucoup plus rare dans la région des Côteaux.

Obs. -- Aussi petit que l'*H. alluvionum* mais un peu moins convexe, quoique assez bombé en dessous; le dernier tour plus arrondi et faiblement déclive; l'ouverture plus circulaire, relativement petite, les bords plus rapprochés et plus convergents; le test orné de larges bandes.

Helix Cyzicensis, GALLAND.

Helix Cyzicensis, Galland, in Coutagne, 1881. *Bassin du Rhône*, p. 13.
— Locard, 1882. *Moll. terr.*, p. 114.
— Bérenguier, 1882. *Essai faune malac. Var*, p. 27.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 224, fig. 295-296.

Coq. très étroitement ombiliquée, convexe-conoïdale en dessus, convexe-arrondie en dessous; assez solide, peu brillante, à stries fines et serrées, mais effacées sur le dernier tour et surtout en dessous près de l'ombilic, blanche et ornée de bandes continues ou interrompues d'un brun assez foncé et même parfois presque noir; cinq à cinq tours et demi de spire, convexes, à croissance très régulière; le profil du dernier tour (la coquille étant vue en dessus) ne s'écarte que dans le voisinage immédiat de l'ouverture pour se diriger, pendant 4 ou 5 millimètres seulement, suivant la tangente à la spirale qu'il avait suivie jusqu'alors; ce dernier tour est bien convexe dès son origine, sans trace de carène; il ne s'abaisse pas dans le voisinage de

l'ouverture, ou du moins il ne s'abaisse que très légèrement et dans la partie qui fait suite au bourrelet intérieur du péristome; ouverture oblique, presque exactement circulaire, peu échancrée par l'avant-dernier tour; bords marginaux très rapprochés; péristome droit, brun extérieurement, intérieurement avec un bourrelet blanc ou blanc brunâtre bien régulier.

Haut. 8-10 1/2; diam. 10-12 millimètres. (Coutagne.)

Hab. — Tout le département, sauf la région Mauresque (se retrouve au bord de l'Estérel) et la partie septentrionale de la région Montagneuse.

Obs. — Beaucoup plus élevé que l'*H. Azami;* un tour ou demi tour de spire de moins, le dernier tour bien arrondi, presque pas déclive à son extrémité; suture plus marquée; bords de l'ouverture plus rapprochés, stries bien plus fines.

Helix nigricans, Bourguignat.

Helix nigricans, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 224.

Coq. conique-subdéprimée, conique en dessus, bien bombée en dessous; six tours très convexes, étagés, croissance très régulière, le dernier gros, bien rond, faiblement déclive; suture très accusée; ombilic très petit, masqué; ouverture peu oblique, bien arrondie; péristome droit, avec bourrelet interne violacé; bords convergents, le columellaire bien réfléchi; test épais, blanchâtre, presque complètement couvert par des bandes brunes soudées laissant une ligne blanche carénale et une ligne suprasuturale, orné de stries grossières.

Haut. 8 1/2; diam. 11 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Très rare dans la Grande Vallée.

Obs. — Un peu moins élevé que le précédent, mais toujours

conique; tours plus convexes, le dernier gros et bien arrondi; ombilic bien plus petit; test complètement recouvert par des bandes soudées sauf sur la ligne carénale; stries plus grossières.

Helix enthalassina, BOURGUIGNAT.

Helix enthalassina, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 224.

Coq. conique légèrement déprimée, bien conique en dessus, bien bombée en dessous; six tours convexes, étagés, croissance régulière, le dernier arrondi-comprimé, peu déclive; suture très accusée; ombilic petit; ouverture ovalaire-transverse; péristome droit, avec bourrelet violacé interne; bords peu convergents; test jaunacé, avec bandes brunes continues ou non, une seule large et supracarénale, orné de stries fines.

Haut. 7; diam. 10 1/2 millimètres. (Locard)

Hab. — Très rare, surtout dans le bas de la Grande Vallée.

Obs. — Tours un peu moins convexes que ceux de l'*H. nigricans*, le dernier un peu comprimé au lieu d'être arrondi; ouverture ovalaire au lieu d'être arrondie, avec bords moins convergents, les stries beaucoup plus fines.

43° Groupe de l'*H. Mendranoi*

Helix Mendranoi, SERVAIN.

Helix Mendranoi, Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 105.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 116. — 1894. *Moll. terr.*, p. 226, fig. 297-298.

Coq. conique, conique assez élevée en dessus, bombée en dessous; six tours peu convexes, croissance assez rapide et régulière, le dernier plus grand, plus convexe dessous que

dessus, arrondi et bien déclive à l'extrémité; suture profonde; ombilic à peine un peu élargi, évasé; ouverture bien oblique, exactement circulaire; péristome droit, aigu, avec bourrelet roux interne; bord columellaire légèrement réfléchi; test blanc-brillant, parfois avec une ou deux bandes rousses variables toujours atténuées, souvent ponctuées, presque lisse.

Haut. 10; diam. 12 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la Grande Vallée et les parties fertiles de la région des Côteaux.

Obs. — Les formes de ce groupe possèdent un galbe de plus en plus conique et l'ombilic devient de plus en plus étroit.

Helix Canovasiana, Servain.

Helix Canovasiana, Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 106.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 227.

Coq. subconique, conique-convexe en dessus, bombée en dessous; six tours assez convexes, croissance rapide, le dernier très grand, très dilaté et très ouvert à l'extrémité, bien arrondi; suture accusée; ombilic petit; ouverture oblique, grande, sub-oblongue-arrondie, transverse, un peu déclive; péristome droit, avec bourrelet roux interne; test crétacé, blanc, souvent avec traces de bandes rousses interrompues, peu nombreuses, orné de stries très fines.

Haut. 10; diam. 15 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez rare dans la Grande Vallée et la partie basse de la région des Côteaux.

Obs. — De forme légèrement moins conique; les tours plus convexes, le dernier très grand et plus dilaté, moins déclive; l'ouverture moins arrondie; test un peu plus strié.

Helix Blasi, SERVAIN.

Helix Blasi, Servain, 1880. *Moll. Esp.*, p. 106.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 116.
— Bérenguier, 1882. *Essai Faune. Var*, p. 27.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 227.

Coq. conoïde-convexe, assez élevée en dessus, bombée en dessous; cinq tours et demi, croissance lente, le dernier un peu arrondi, non déclive, avec une petite carène filiforme émoussée; suture médiocre; ombilic un peu ouvert; ouverture oblique, arrondie; péristome droit, avec bourrelet roux interne, bords un peu convergents; test subcrétacé, blanchâtre, parfois vaguement flammulé de roux-gris très clair, orné de fines stries.

Haut. 6; diam. 8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux, remonte même un peu dans la région Montagneuse.

Obs. — Caractérisé par son test finement striolé, par sa spire convexe-conoïde, par son ombilic légèrement plus ouvert, par sa croissance lente, par son dernier tour très vaguement caréné et arrondi, par les bords de l'ouverture un peu convergents.

Helix mucinica, BOURGUIGNAT.

Helix mucinica, Bourguignat, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 227, fig. 299-300.

Coq. conique un peu élevée, assez conique en dessus, bombée en dessous; six tours assez convexes, croissance régulière, le dernier un peu plus grand, obtusément subanguleux sur sa demi longueur, presque aussi convexe dessus que dessous, arrondi et un peu déclive à l'extrémité; suture assez accusée; ombilic étroit; ouverture oblique, arrondie, roux-clair à l'intérieur; péristome tranchant, avec bourrelet roux interne; test

roux très clair, jaunacé, souvent flammulé de roux plus teinté, finement striolé.

Haut. 8-10; diam. 12-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Peu commun dans la Grande Vallée et la région des Côteaux.

Obs. — Un peu plus élevé et bien conique en dessus; demi tour de plus de spire, dernier tour ùn peu déclive; ombilic plus étroit; test plus foncé, plus roux, très finement striolé.

Helix Mendozæ, SERVAIN.

Helix Mendozæ, Servain, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 115 et 343.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 227.

Coq. globuleuse-conique, plus haute que large, conique en dessus, bombée en dessous; six tours subconvexes, croissance assez rapide, le dernier bien globuleux-arrondi, non déclive à l'extrémité; suture profonde; ombilic petit; ouverture bien oblique, arrondie, médiocrement échancrée; péristome droit, aigu, avec bourrelet interne épais; test crétacé, épais, blanchâtre, parfois avec plusieurs petites bandes brunes interrompues, orné de stries fortes.

Haut. 9; diam. 8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Rare; les extrémités de la Grande Vallée.

Obs. — Remarquable par son test épais, crétacé, plus fortement strié; par son dernier tour non descendant; par son ouverture plus oblique; par son péristome plus épais.

Helix Silvæ, SERVAIN.

Helix Silvæ, Servain, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 115 et 342.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 228.

Coq. globuleuse-conique, conique en dessus, bombée en

dessous; cinq tours et demi subconvexes, croissance assez rapide, le dernier bien globuleux-arrondi, parfois très vaguement subanguleux à l'origine, faiblement déclive à l'extrémité; suture assez marquée; ombilic très petit; ouverture peu oblique, médiocrement échancrée, circulaire; péristome droit, très peu bordé en dedans; bord columellaire dilaté; test assez mince, d'un blanc mat, un peu jaunacé, souvent avec une bande brune supérieure, d'un jaune d'ocre-orangé vers l'ouverture, très finement striolé.

Haut. 5 1/2; diam. 6 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — Presque tout le département, sauf une grande partie de la région Subalpestre et la région Mauresque.

Obs. — Demi tour de spire de moins que l'*H. Mendozæ;* dernier tour faiblement déclive à l'extrémité; ombilic beaucoup plus étroit; ouverture moins oblique, plus arrondie; bourrelet interne bien plus mince; test très finement striolé.

Helix pilula, Locard.

Helix pilula, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 229, fig. 303-304.

Coq. bien globuleuse, presque aussi haute que large, bien conique en dessus, bien bombée en dessous; six tours assez convexes, peu étagés, croissance progressive, le dernier un peu plus grand, rond, faiblement déclive; suture très médiocre; ombilic très petit, en partie masqué; ouverture oblique, arrondie; péristome droit, avec bourrelet interne roux, bords convergents, le columellaire un peu réfléchi; test blanchâtre, avec cinq à sept bandes brunes continues, plus ou moins larges, une seule supramédiane, ornée de stries fines.

Haut. 7-8; diam. 8-10 millimètres. (Locard.)

Hab. — Assez répandu dans le département, sauf dans la région Subalpestre et la région Mauresque.

Obs. — Beaucoup plus globuleux que les formes précédentes tout en restant bien conique, la croissance des tours moins rapide, le dernier plus grand, bien rond, un peu déclive; ombilic encore plus étroit que celui de l'*H. Silvæ* et presque recouvert.

Helix peregrina, LOCARD.

Helix peregrina, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 229.

Coq. conique-globuleuse, bien conique-élevée en dessus, très bombée en dessous; six tours peu convexes, croissance progressive, le dernier gros, assez grand, bien arrondi, avec trace de carène obsolète, lentement déclive à l'extrémité; suture presque linéaire; ombilic très petit, un peu masqué; ouverture oblique, ronde, relativement petite; péristome continu, avec bourrelet interne roux, bords très convergents, rapprochés, le columellaire un peu réfléchi; test solide, subcrétacé, grisâtre, vaguement flammulé de roux-clair, orné de stries assez fortes.

Haut. 8; diam. 9 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; s'avance un peu dans la région Montagneuse.

Obs. — Plus conique et plus élevé que l'*H. pilula*, beaucoup plus bombé en dessous, tours moins convexes, le dernier bien arrondi avec trace de carène et lentement déclive; ombilic encore plus petit, moins recouvert; bords de l'ouverture plus rapprochés, stries plus fortes.

Helix Ogiaca; SERVAIN.

Helix Ogiaca, Servain, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 115 et 343.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 229.

Coq. globuleuse, pourvue d'un ombilic assez large; test subtransparent, assez grossièrement striolé, avec une grande quantité de légers méplans sur le dernier tour; d'une teinte blanche, marbrée de tons transparents, et ornée de zonules cornées mouchetées de flammules blanches; spire élevée, à six tours peu convexes, s'accroissant avec assez de rapidité, et séparés par une suture presque superficielle entre les tours supérieurs; dernier tour rond, globuleux, lentement descendant dans le haut; ouverture faiblement oblique, à peine échancrée et presque circulaire; péristome droit, aigu, médiocrement bordé; labre columellaire dilaté à sa partie supérieure, et entourant un peu le trou ombilical; bords marginaux rapprochés.

Haut. 8; diam. 10 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — Assez rare dans la Grande Vallée.

Obs. — Croissance plus rapide, dernier tour plus rond, plus globuleux; ombilic plus élargi; ouverture à peine échancrée, un peu moins arrondie, bourrelet du péristome moins fort; test plus grossièrement strié et orné de légers méplans.

Helix migrata, Locard.

Helix migrata, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 231.

Coq. bien conique-globuleuse, au moins aussi haute que large, bien conique en dessus, bombée en dessous; spire obtuse, six tours assez convexes, un peu étagés, croissance progressive, le dernier un peu grand, assez haut, bien rond; suture peu marquée; ombilic très petit, un peu masqué; ouverture assez oblique, peu échancrée, petite, bien ronde; péristome droit avec léger bourrelet interne blanc ou roux-clair; test assez solide, blanchâtre, orné de quatre à cinq bandes brunes continues ou

mouchetées, dont une seule supramédiane, orné de stries fines.

Haut. 7-8 1/2; diam. 7-8 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, çà et là, la région des Côteaux.

Obs. — Plus conique et plus globuleux, surtout presque aussi haut que large; spire moins élevée, plus obtuse; dernier tour moins grand, mais plus arrondi; ouverture bien ronde; ombilic très petit, un peu recouvert; test plus finement strié.

44° Groupe de l'*H. lineata*

Helix lineata, Olivi.

Helix lineata, Olivi, 1799. *Zool. Adr.*, p. 77.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 265, pl. XIX, fig. 27-29.
— — Bourguignat, 1864. *Malac. Algérie*, I, p. 218, pl. XXIV, fig. 22-31.
— *maritima*, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 85, pl. V, fig. 9-10.
— — Dupuy, 1819. *Hist. moll.*, p. 297, pl. XIV, fig. 2.
— *lineata*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 117. — 1894. *Moll. terr.*, p. 230, fig. 305-306.

Coq. conique-globuleuse, conique en dessus, bombée en dessous; six tours légèrement convexes, croissance progressive, le dernier un peu grand, arrondi, parfois très obtusément subanguleux à sa naissance, non déclive à l'extrémité; suture accusée; ombilic très petit; ouverture oblique, ronde, un peu échancrée; péristome interrompu, droit, avec bourrelet interne roux, bords très convergents, le columellaire arqué et réfléchi; test un peu épais, solide, un peu luisant, blanchâtre, avec plusieurs bandes marron, variables, orné de stries fines demi effacées.

Haut. 12-14; diam. 12-15 millimètres. (Locard.)

Hab. — Les extrémités de la Grande Vallée, plus rare dans

l'intérieur; remonte dans la partie côtière de la région des Côteaux; se retrouve le long des côtes de la région Mauresque; assez rare.

Obs. — Cette espèce a été confondue avec la plupart des formes suivantes.

Helix melantozona, Cafici.

Helix melantozona, Cafici, in Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 231, fig. 307-308.

Coq. conique-globuleuse, bien conique en dessus, très bombée en dessous; six à sept tours peu convexes, croissance régulière, le dernier très gros, réfléchi, bien arrondi, aussi convexe dessus que dessous, un peu déclive; suture médiocre; ombilic très petit; ouverture très oblique, bien arrondie, peu échancrée; péristome droit, avec mince bourrelet brun interne; test un peu mince, subtransparent, un peu brillant, blanchâtre, avec cinq à sept bandes corné-brun, continues ou non, variables, orné de stries très fines et effacées.

Haut. 13-16; diam. 14-18 millimètres. (Locard.)

Hab.— La Grande Vallée, remonte un peu dans la région des Côteaux.

Obs. — Beaucoup plus conique en dessus et plus bombé en dessous; dernier tour plus gros, plus arrondi, aussi convexe dessus que dessous et un peu déclive; ouverture plus oblique, plus arrondie; test plus mince, subtransparent.

Helix urnina, Locard.

Helix urnina, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 231.

Coq. subconoïde-globuleuse, assez conique en dessus, bombée en dessous; six à sept tours peu convexes, croissance régulière,

le dernier gros, arrondi, aussi convexe dessus que dessous, un peu déclive; suture assez médiocre; ombilic très petit, presque entièrement masqué; ouverture oblique, presque ronde, assez échancrée; péristome droit, avec léger bourrelet roux interne, bord columellaire bien réfléchi; test un peu mince, subtransparent, blanchâtre, avec larges bandes corné-brun, continues ou non, variables, orné de stries fines.

Haut. 11-12; diam. 14-16 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la vallée secondaire de Cogolin; assez rare.

Obs. — Moins conique que les précédents; ombilic plus petit et presque recouvert; ouverture plus échancrée; bourrelet du péristome plus mince, bord columellaire franchement réfléchi.

Helix fœdata, Hagenmuller.

Helix fœdata, Hagenmüller, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 116 et 344.

— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 232.

Coq. conique bien globuleuse, conique en dessus, bien bombée en dessous; six à sept tours convexes, croissance assez rapide, le dernier gros, ventru, bien arrondi, assez déclive; suture prononcée; ombilic assez petit, un peu masqué; ouverture peu oblique, assez échancrée, arrondie; péristome droit avec léger bourrelet interne, bord columellaire réfléchi; test solide, blanc ou roux-clair, avec une ou plusieurs bandes brunes étroites, continues ou flammulées, orné de stries fines.

Haut. 12-15; diam. 14-18 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; rare.

Obs. — Un peu plus conique que l'*H. urnina*, plus bombé en

dessous, croissance plus rapide, dernier tour plus déclive; suture beaucoup plus prononcée; ombilic un peu moins étroit et moins recouvert; test plus solide, plus épais.

Helix fœdatina, LOCARD.

Helix fœdatina, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 232.

Coq. conique-globuleuse, assez conique en dessus, bombée en dessous; six à sept tours assez convexes, croissance régulière, le dernier gros, arrondi, un peu plus convexe dessous que dessus, déclive; suture marquée; ombilic assez petit, en partie masqué; ouverture oblique, échancrée, arrondie; péristome droit, avec bourrelet roux interne, bords assez convergents, le columellaire réfléchi; test solide, opaque, subcrétacé, brillant, avec une bande brune médiane étroite et plusieurs petites bandes plus ou moins accusées en dessous, orné de stries très fines.

Haut. 10-13; diam. 12-16 millimètres. (Florence.)

Hab. — La Grande Vallée et la vallée secondaire de Cogolin; très rare.

Obs. — Un peu moins globuleux que l'*H. fœdata*, presque aussi conique, moins bombé en dessous; dernier tour moins ventru, moins arrondi, plus déclive; bourrelet interne mieux marqué; test encore plus solide, plus opaque, subcrétacé; stries plus fines.

Helix malecasta, LOCARD.

Helix malecasta, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 232.

Coq. subconoïde, conique-tectiforme en dessus, bien bombée en dessous; six tours à peine convexes, presque plans, croissance régulière, le dernier plus grand, anguleux à sa naissance, plus convexe dessous que dessus, arrondi non déclive à l'extré-

mité; suture presque linéaire; ombilic petit; ouverture peu oblique, arrondie; péristome avec bourrelet blanc interne; bord columellaire robuste, réfléchi; test roux-clair, parfois avec de trois à cinq bandes brun-roux, étroites, plus ou moins flammulées, orné de stries très fines.

Haut. 8-10; diam. 10-13 millimètres. (Locard.)

Hab. — Rare dans la Grande Vallée et la partie côtière de la région des Côteaux.

Obs. — Plus conique que les précédents et bien bombé en dessous, les tours plus plans, le dernier anguleux à sa naissance, puis arrondi et non déclive; suture bien moins accusée; le bord columellaire bien développé et réfléchi.

Helix Krizensis, Bourguignat.

Helix Krizensis, Bourguignat, in Letourneux et Bourguignat, 1887. *Prodr. Tunis*, p. 48.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 233.

Coq. conoïde, conique-élevée en dessus, bombée en dessous; six tours et demi à peine convexes, croissance lente jusqu'au dernier tour, celui-ci plus grand, vaguement subanguleux à sa naissance, ensuite subarrondi et non déclive à l'extrémité; suture assez marquée; ombilic étroit; ouverture oblique, semi-ovalaire, légèrement déclive; péristome droit, vineux en dedans, avec léger bourrelet interne roux, bord columellaire dilaté; test presque toujours maculé, blanchâtre, avec bandes rousses interrompues ou presque obsolètes, orné de stries fines.

Haut. 11; diam. 15 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux.

Obs.— Plus conique-élevé que l'*H. malecasta*, croissance plus

lente, dernier tour moins arrondi; ombilic un peu plus étroit; ouverture semi-ovalaire au lieu d'être arrondie; bord columellaire dilaté.

Helix Tabarkana, LETOURNEUX et BOURGUIGNAT.

Helix Tabarkana, Letourneux et Bourguignat, 1887. *Prodr. Tunis*, p. 51.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 233.

Coq. globuleuse-conique, presque aussi haute que large, conique en dessus, bien bombée en dessous; six tours à peine convexes, croissance régulière, le dernier grand, cylindroïde-renflé, déclive vers l'extrémité; suture presque linéaire, accusée seulement au dernier tour; ombilic très étroit; ouverture peu oblique, circulaire, d'un jaune-roux à l'intérieur; péristome mince, avec léger bourrelet roux interne et profond, bord columellaire assez fortement dilaté; test un peu mince, blanc-jaunacé, avec bandes brunes variables, finement striolé.

Haut. 8 1/2-12; diam. 9-13 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la région des Côteaux, rare.

Obs. — Plus globuleux que l'*H. Krizensis*, tout en restant conique, plus bombé en dessous; dernier tour plus renflé-cylindroïde et déclive à l'extrémité; suture bien moins marquée, seulement au dernier tour; ombilic plus étroit; ouverture plus arrondie; bourrelet péristomal très profond, bord columellaire plus dilaté.

Helix didymopsis, FAGOT.

Helix didymopsis, Fagot, in Locard, 1882. *Prodr.*, p. 116 et 345.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 234, fig. 309-310.

Coq. conique-subglobuleuse, très fortement conique en dessus,

assez bombée en dessous; sept tours assez convexes, croissance progressive, le dernier gros, arrondi, plus convexe dessous que dessus, bien déclive; suture assez marquée; ombilic assez petit; ouverture petite, arrondie, peu échancrée; péristome droit, avec bourrelet interne roux; test solide, assez brillant, subcrétacé, blanchâtre, avec trois à quatre bandes brunes étroites, le plus souvent continues, peu strié.

Haut. 10-12; diam. 12-14 millimètres. (Locard.)

Hab. — Toute la côte de la région Mauresque, mais fort rare.

Obs. — Remarquable par son galbe très fortement conique, cependant assez globuleux; les sept tours de sa spire; son dernier tour gros, arrondi, bien déclive; son ouverture petite, arrondie, très peu échancrée; son test solide, subcrétacé et peu strié.

45° Groupe de l'*H. pyramidata*

Helix pyramidata, Draparnaud.

Helix pyramidata, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 80, pl. V, fig. 5-6.
— Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 264, pl. XIV, fig. 5.
Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 268, pl. XX, fig. 1-5.
— Bourguignat, 1864. *Malac. Alg.*, p. 360, pl. XXX, fig. 26-33.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 103. — 1894. *Moll. terr.*, p. 234, fig. 311-312.

Coq. pyramidale, conique-élevée en dessus, très peu bombée en dessous; sept tours assez convexes, étagés, croissance lente, le dernier plus grand, légèrement subanguleux dans le bas à sa

naissance, ensuite arrondi, faiblement comprimé, non déclive; suture assez profonde; ombilic petit; ouverture un peu oblique, échancrée, transversalement oblongue; péristome droit, avec bourrelet blanchâtre interne; test crétacé, assez brillant, blanc, parfois avec des fascies brunes très variables, striolé surtout au dernier tour.

Haut. 6-10; diam. 8-12 millimètres. (Locard).

Hab.— Toute la Grande Vallée et toute la région des Côteaux; remonte même un peu dans la région Montagneuse.

Helix Numidica, MOQUIN-TANDON.

Helix Numidica, Moquin-Tandon, in Pfeiffer. *C. cab.*, p. 712, pl. CXIX, fig. 3-4.
— Bourguignat, 1860. *Malac. Château d'If*, p. 16, pl. I, fig. 4-8. — 1864. *Malac. Algérie*, I, p. 263, pl. XXX, fig. 19-25.
- Locard, 1882. *Prodr.*, p. 102. — 1894. *Moll. terr.*, p. 235.

Coq. pyramidale très déprimée, légèrement conique en dessus, très peu bombée en dessous; six à sept tours assez convexes, étagés, croissance lente, le dernier comprimé, grand en diamètre, subarrondi, subanguleux en bas, non déclive; suture très accusée; ombilic petit, un peu évasé; ouverture à peine oblique, légèrement subanguleuse, oblongue-transverse; péristome droit, avec fort bourrelet interne blanchâtre; test crétacé, assez brillant, marbré ou zoné de brun, très finement striolé.

Haut. 5-8; diam. 9-12 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le bord de mer, à l'extrémité de la Grande Vallée et de la vallée secondaire de Cogolin.

Obs. — Beaucoup plus déprimé que l'*H. pyramidata;* dernier

tour comprimé au lieu d'être plus grand, subarrondi, un peu subanguleux en bas, au lieu d'être arrondi; suture plus forte; ombilic plus évasé; ouverture moins oblique; bourrelet péristomal plus fort; test plus finement striolé.

Helix Vardeorum, Bourguignat.

Helix Vardeorum, Bourguignat, in Letourneux et Bourguignat, 1887. *Prodr. Tunis*, p. 95.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 236.

Coq. petite pyramidale bien conique, conique assez élevée en dessus, un peu bombée en dessous; six tours peu convexes, à peine étagés, croissance régulière, le dernier plus grand, assez gros, arrondi, bien déclive; suture peu accusée; ombilic très petit, comme punctiforme; ouverture oblongue, subarrondie-transverse, assez échancrée; péristome droit avec léger bourrelet roux interne; test crétacé, assez brillant, blanchâtre, avec quelques flammules brunes atténuées, très finement striolé.

Haut. 7; diam. 8 millimètres. (Locard.)

Hab. — Le bord de mer; très rare à l'extrémité de la Grande Vallée; plus commun à l'extrémité de la vallée secondaire de Cogolin.

Obs. — Plus petit, plus conique-élevé, un peu plus bombé en dessous; le dernier tour gros, arrondi, franchement déclive; tours moins étagés; suture bien plus faible; ombilic plus petit; ouverture plus oblongue; bourrelet péristomal moins fort.

Helix Lycabetica, Letourneux.

Helix Lycabetica, Letourneux, in Letourneux et Bourguignat, 1887. *Prodr. Tunis*, p. 95.
— Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 236.

Coq. petite, pyramidale très conique, très élevée en dessus,

assez bombée en dessous; six tours assez convexes, assez étagés, croissance régulière, le dernier assez gros, arrondi, avec une carène un peu inframédiane et émoussée, déclive à l'extrémité; suture accusée; ombilic petit; ouverture oblique, bien échancrée, légèrement ovalaire-transverse; péristome droit, avec bourrelet roux interne; test blanchâtre avec bandes roux-foncé, continues ou non, finement striolé.

Haut. 5-6; diam. 6-7 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée et la vallée secondaire de Cogolin; remonte dans la région des Côteaux.

Obs. — Même taille que l'*H. Vardeorum*, encore plus conique-élevé, plus bombé en dessous; tours plus convexes, mieux étagés; dernier tour vaguement caréné et déclive; suture plus forte; ombilic moins étroit.

A EXCLURE (1)

Helix carthusianella, Drap. — Duval, 1838. *Moll. Var et Grasse*. — Panescorse, 1853-1880. *Moll. Var*. — Bérenguier, 1882. *Essai faune Var*.

— *constricta*, Boub. — Bérenguier, 1882. *(loc. cit.)*. — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.* — Dupuy, 1847. *Hist. moll.*

— *ericetorum*, Drap. — Panescorse *(loc. cit.)*.

— *fœtens*, Studer. — Panescorse *(loc. cit)*.

— *Gallica*, Bourg. — Bérenguier *(loc. cit.)*.

— *glabella*, Drap. — Panescorse *(loc. cit.)*. — Dupuy *(loc. cit.)*. — Moquin-Tandon *(loc. cit.)*.

(1) Nous nous contenterons d'indiquer ici les formes qui *n'existent pas* dans le Var et qui ont été signalées à tort; rétablir les fausses dénominations qui fourmillent dans les travaux de Duval et Panescorse nous entraînerait trop loin.

Helix hortensis, Müll.— Duval *(loc. cit.)*.— Panescorse *(loc. cit.)*.
— *incarnata*, Müll.— Duval *(loc. cit.)*.— Panescorse *(loc. cit.)*.
— *Koræglia*, Bourg.— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 51.— 1890. *Moll. terr.*, p. 73. — Bérenguier *(loc. cit.)*. — *Variété de l'H. aperta.*
— *limbata*, da Costa.— Panescorse *(loc. cit.)*.— Bérenguier *(loc. cit.)*
— *montana*, Stud.— Panescorse *(loc. cit.)*.
— *Niepcei*, Loc.— Locard *(loc. cit.)*.— *Variété de l'H. Niciensis.*
— *Nicigaudensis ? (sic)*.— Duval *(loc. cit.)*.
— *Olivieri*, Mich.— Panescorse *(loc. cit.)*.
— *planospira*, Mich.— Duval *(loc. cit.)*.
— *Rangiana*, Desh.— Panescorse *(loc. cit.)*.
— *Rangi*, Desh.— Moquin *(loc. cit.)*.— Dupuy *(loc. cit.)*.— Locard *(loc. cit.)*.— Bérenguier *(loc. cit.)*.
— *virgata*, da Costa.— Panescorse *(loc. cit.)*.
— *zonata*, Stud.— Panescorse *(loc. cit.)*.

8e Genre. — TROPIDOCOCHLIS, Locard

1894. *Moll. terr. Fr.*

Coquille ombiliquée, plus ou moins conoïde, à tours nettement carénés; columelle spirale formant un cône creux; test subcrétacé.

GROUPES DU GENRE TROPIDOCOCHLIS

1er Groupe.— Coquille conoïde, très déprimée. Type : *T. explanata.*
2e Groupe.— Coquille conoïde, assez élevée. Type : *T. elegans.*

1e Groupe du *T. explanata*

Tropidocochlis explanata, Muller.

Helix explanata, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II. p. 26.
— — Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 259, pl. XII, fig. 5.
— — Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 229, pl. XVII, fig. 24-28.
— — Bourguignat, 1860. *Malac. Château d'If*, pl. I, fig. 8-10.— 1862. *Mal. Alg.*, p. 273, pl. XXXI, fig. 18-33.

Helix albella, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 113, pl. VIII, fig. 25-27.
Helicella albella, Risso, *Hist. nat. Eur. mérid.*, IV, p. 68.
Helix explanata, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 119.
Tropidocochlis explanata, Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 236, fig. 313-314.

Coq. presque plate en dessus, assez convexe en dessous; cinq à six tours aplatis, à croissance progressive, le dernier un peu plus grand avec carène supérieure très aiguë; suture superficielle bordée par la carène; sommet aplati; ombilic très large; ouverture très oblique, cordiforme-transverse, peu échancrée; péristome interrompu, simple, avec bourrelet interne blanc, bord columellaire très arqué; test blanc-jaunâtre, opaque, finement striolé.

Haut. 5-7; diam. 13-16 millimètres. (Locard.)

Hab. — Signalé d'abord par Duval, puis par Panescorse, *sur les joncs à Fréjus;* par Locard, *entre Toulon et la Ciotat.*

Obs. — C'est avec *plus qu'un doute* que nous inscrivons cette espèce, car *malgré toutes nos recherches depuis vingt-cinq ans, nous n'en avons jamais trouvé trace.* Risso la signale bien, il est vrai, dans les Alpes-Maritimes. Nous admettons difficilement une disparition aussi radicale de ce mollusque dans tout le département. Les individus recueillis proviendraient-ils simplement des sables de lest débarqués sur les plages des environs de Toulon et de Saint-Raphaël; ou bien l'*H. albella* de Duval et de Panescorse ne serait-il qu'un JEUNE *Xerophila?* Risso lui-même n'a-t-il pas fait une *erreur?* Erreur perpétuée d'un catalogue à l'autre.

Tropidocochlis catocyphia, Bourguignat.

Helix catocyphia, Bourguignat, 1860. *Château d'If*, p. 13, pl. I, fi. 1-3.
— Locard, 1882. *Prodr.*, p. 119.
— Bérenguier, 1882. *Essai Faune Var*, p. 27.
Tropidocochlis catocyphia, Locard, 1893. *L'Echange*, IX, p. 98.— 1894. *Moll. terr.*, p. 237.

Coq. petite, carénée, presque plane en dessus, convexe en dessous et muni d'une faible fente ombilicale; test strié, entièrement blanc, crétacé; tours de spire au nombre de quatre et demi, s'accroissant assez vite, presque plans en dessus et séparés par une suture linéaire; dernier tour bien développé, ne descendant pas vers l'ouverture, fortement caréné vers son milieu; ouverture échancrée, subanguleuse, ornée d'un petit tubercule crétacé sur la convexité de l'avant-dernier tour; péristome simple, aigu, intérieurement un peu bordé; labre columellaire réfléchi et recouvrant en partie la perforation ombilicale.

Haut. 6; diam. 10 millimètres. (Bourguignat.)

Hab. — La Grande Vallée; excessivement rare; deux exemplaires seulement ont été recueillis par nous à Roquebrune.

Obs. — Ne peut être confondu avec l'*H. explanata* grâce à sa taille plus faible (bien que possédant presque le même nombre de tours de spire), à son ouverture ornée d'un tubercule crétacé, à sa perforation ombilicale excessivement étroite et non large dilatée comme chez l'*H. explanata*.

2e Groupe du *T. elegans*

Tropidocochlis elegans, Draparnaud.

Tropidocochlis elegans, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 70. — 1805. *Hist. moll.*, p, 79, pl. V, fig. 1-2.

Tropidocochlis elegans, Dupuy, 1849. *Hist. moll.*, p. 264, pl. XII, fig. 7.
— *terrestris*, Moquin-Tandon, 1805. *Hist. moll.*, II, p. 271, pl. XX, fig. 6-11.
— — Bourguignat, 1864. *Malac. Alg.*, p. 278, pl, XXXII, fig. 4-14.
— — Locard, 1882. *Prodr.*, p. 120.
— *elegans*, Locard, 1893. *L'Echange*, IX, p. 98. — 1894. *Moll. terr.*, p. 237, fig. 315-316.

Coq. conique, assez élevée en dessus, presque plate en dessous; six à sept tours obliquement plats en dessus, croissance très progressive, le dernier avec une carène médiane aiguë, suture peu marquée, bordée par la carène; sommet mamelonné; ombilic très petit; ouverture très peu oblique, transversalement cordiforme; péristome interrompu, droit, avec bourrelet interne blanc, peu épais, bord columellaire faiblement réfléchi; test blanchâtre, avec une bande brune continue en dessus.

Haut. 6-8; diam. 6-10 millimètres (Locard).

Hab. — Très rare à l'extrémité de la Grande Vallée, sur le bord de la mer.

Tropidocochlis scitula, DE CRITOFORI et JAN.

Helix scitula, Critofori et Jan, 1832. *Cat.* VI, n° 161.
— *trochlea*, Bourguignat, 1864. *Malac. Alg.*, I, p. 280, pl. XXXIII, fig. 15-22.
— *scitula*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 120.
Tropidocochlis scitula, Locard, 1893. *L'Echange*, IX, p. 98. — Locard, 1894. *Moll. terr.*, p. 238, fig. 317-318.

Coq. à spire déprimée, dernier tour bombé en dessous; cinq et demi à six tours et demi détachés, séparés par une suture accusée, accompagnée d'une carène saillante; ombilic ouvert;

ouverture un peu grande, légèrement échancrée; test blanchâtre, le plus souvent sans bande brune.

Haut. 4-6; diam. 6-10 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux; remonte jusque dans le massif de la Sainte-Baume.

Obs. — Diffère du *T. elegans*: par sa spire moins élevée, son dernier tour bombé en dessous, le nombre moins grand de tours de spire, sa suture bien plus marquée, sa carène encore plus saillante, son ombilic plus ouvert, son ouverture plus grande.

Tropidocochlis crenulata, MULLER.

Helix crenulata, Müller, 1774. *Verm. hist*, II, p. 62.
— *trochoïdes (pars)*, Locard, 1882. *Prodr.*, p. 121.
Tropidocochlis crenulata, Locard, 1893. *L'Echange*, IX, p. 98. — 1894. *Moll. terr.*, p. 238, fig. 319-320.

Coq. subglobuleuse-conique, élevée en dessus, presque plate en dessous; cinq et demi à six tours; spire bien conique et turriculée; dépression spirale large et profonde; filet carénal accusé et saillant; suture accusée; ouverture légèrement oblique, un peu anguleuse; test blanchâtre, avec une ou plusieurs bandes brunes, assez fortement strié.

Haut. 6-7; diam. 6 1/2-8 1/2 millimètres. (Locard.)

Hab. — La Grande Vallée, la région des Côteaux, la partie méridionale de la région Montagneuse; s'avance jusque dans les petites vallées secondaires de la région Mauresque.

Obs. — Ne peut être confondu avec les deux précédents, grâce à sa taille plus faible, sa forme plus globuleuse-conique, sa dépression spirale large et profonde.

(A suivre.)

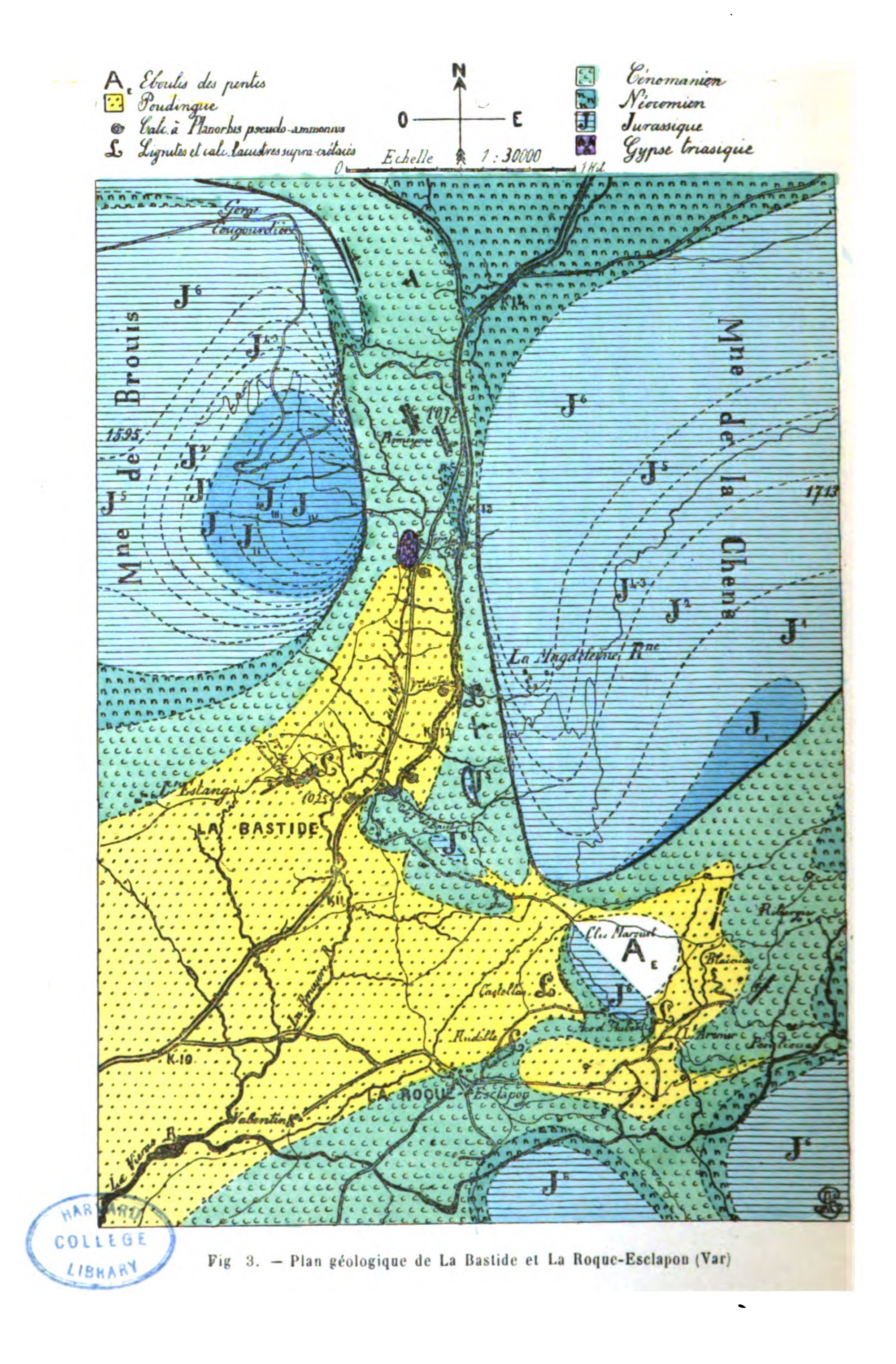


Fig 3. — Plan géologique de La Bastide et La Roque-Esclapon (Var)

NOTES DE GÉOLOGIE VAROISE

PAR

M. A. GUÉBHARD

Le coin sud-est de la très belle *Feuille de Castellane* de la *Carte géologique détaillée de France au 1/80000*, contient un assez grand nombre d'erreurs et omissions que rectifie, pour la partie commune, ma *Carte géologique de la commune de Mons*, au 1/50000, publiée ici même (T. XX, 1894-1895, p. 225). Mais celle-ci, de son côté, renferme encore, malgré le temps que j'y ai consacré, plusieurs inexactitudes; et comme tout cela intéresse particulièrement des communes du Var : Mons, Brovès, Comps, Bargême, La Roque-Esclapon, La Bastide, il m'a paru que c'était dans ce recueil varois qu'il convenait de signaler les rectifications de quelque importance.

La carte ci-jointe *(fig. 3)*, plan géologique de la commune de La Bastide, au 1/30000, en établissant les contours exacts de l'important dépôt des Conglomérats de La Roque, a révélé sur le pourtour de ceux-ci, c'est-à-dire, stratigraphiquement, en dessous, l'existence, par lambeaux, d'un certain nombre de dépôts lacustres ou saumâtres, d'aspects minéralogiques très variés, attestant le caractère lagunaire de tout ce bassin après la période crétacée. Mais, en même temps, la présence de fragments de ces bancs, à l'état de galets, dans le Poudingue,

affirme la postériorité de celui-ci. Or, si les calcaires siliceux de La Bastide, à *Planorbis pseudo-ammonius*, sont encore lutétiens, tous les gisements ligniteux de La Roque, par leur faune, qu'a étudiée, avec sa haute compétence, M. Depéret, et par leur flore qu'a décrite M. L. Laurent, se sont montrés nettement infra-tongriens, sannoisiens. Il en résulte que ce Poudingue, bien loin de représenter la portion la plus inférieure de l'Eocène, ainsi que l'indique la légende de la carte officielle, est, pour le moins, de l'Oligocène, et pourrait bien un jour, malgré l'énormité du saut, passer au-dessus de l'Helvétien, tout comme celui de Saint-Vallier-de-Thiey, où a été trouvée l'*Ostrea crassissima* (1).

L'affleurement de lignite situé au k. 12,3 de la route rectifiée, au-dessus de La Bastide, contient en abondance, avec des pyrites, des cristaux aciculaires de gypse souvent mâclés. N'empêche qu'il n'a rien de commun avec la masse de gypse bariolé, jadis exploitée, qui s'observe non loin de là, dans le *Vallon de l'Aire*, lequel gypse est certainement triasique, ainsi qu'il ressort d'une étude que

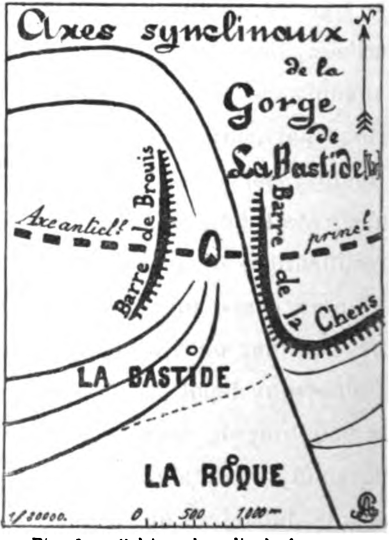


Fig. 1. – Schéma des plis de la gorge de La Bastide (Var).

(1) B. S. G. F. (3) XXVIII, 323. — 1900.

j'ai donnée ailleurs (1) et que résument la coupe (fig. 2) et le schéma des plis (fig. 1).

Si ces figures montrent bien la complication de ces parages, la grande montagne de *La Chens*, par contre, est de structure beaucoup plus simple que ne le ferait croire la carte au 1/80000, nullement zébrée des quatre synclinaux crétacés que l'on voit, avec un air bien improbable, se terminer comme en l'air en dessous de l'inscription. Le supérieur seul, arrivé du château de *La Lubi*, et l'inférieur, du château d'*Esclapon*, existent réellement pour partie, et encore viennent-ils confluer obliquement en un seul au nord-est de *Ribargier*, laissant au Jurassique légèrement déversé toute l'extrémité occidentale de *La Chens*.

Toute la montagne de *Malay*, au contraire, entre Brovès et Esclapon, bien loin d'être un simple anticlinal jurassique, est sillonnée de toutes parts de lambeaux crétacés qui, par leurs alignements, tous convergents vers un point situé au haut de la gorge de *Saint-Marcellin-le-Haut*, dessinent une rosace complète de plis synclinaux, dont cette gorge elle-même, ainsi que le lambeau crétacé visible au fond du cirque du *Villard*, semblent constituer deux branches écourtées.

Quant au Cénomanien de Saint-Marcellin même, qui, pas plus que l'Hauterivien du Villard, n'a été marqué sur la carte au 1/80000, j'ai eu le tort, sur ma carte, d'en fusionner le contour avec celui d'un important lambeau voisin, recouvert de Poudingue sableux, qui en est, en réalité, séparé par une étroite bande de Tithonique, et appartient, de ce fait, à un pli différent.

(1) B. S. G. F. (3) XXVII, 594. — 1899.

Le pli de Saint-Marcellin proprement dit, venu d'en dessous de Brovès, doit se continuer à travers la gorge que remonte la route d'Esclapon, pour correspondre, par l'intermédiaire du lambeau néocomien des *Esquiers*, avec un autre lambeau caractérisé de poudingue sableux, qui m'avait échappé, et dont les bancs, recoupant obliquement le fond du *Vallon du Fil*, confirment admirablement la direction du synclinal que j'avais vu remonter de biais par dessus la montagne de *Bliauge* pour aller se jeter dans le synclinal de *Clars*.

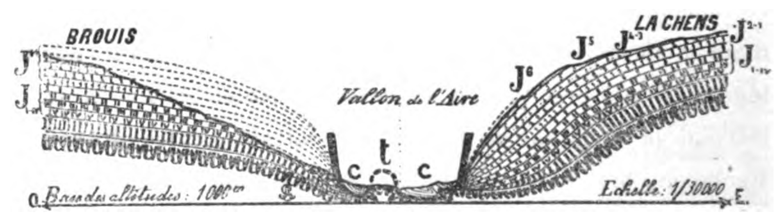


Fig. 9. — Coupe à travers le Gypse de La Bastide (Var).

L'autre pli, celui de la *Fontaine du Curnier*, au lieu de contourner à mi-côte, ainsi que je l'avais cru, la montagne du *Faou* (cote *1111* de l'Etat Major), ce qui donnait, en effet, à mes tracés une allure étranglée et contrainte, enjambe directement cette montagne, pour aller rejoindre tout droit l'encoche synclinale supérieure de la *Sapède*, dont l'amorce, très bien marquée sur la carte au 1/80000, devait, à elle seule, faire prévoir l'un tout au moins des grands plis qui n'y ont pas été indiqués.

Sans doute arriverai-je, par de nouvelles courses, à me réviser moi-même assez pour donner à tous mes contours cet *air nature* définitif qui ne laisse plus de place au doute, et à faire

œuvre de vérité très approchée quand pourra être donnée enfin ma carte annexe de la zone étudiée des Alpes-Maritimes, en vue de la publication de laquelle je me dispense pour aujourd'hui de plus de détails et laisse de côté maints autres points, petits et grands (1).

---

(1) A noter cependant, pour mémoire, en dehors du cadre de mes publications antérieures, la forme en dôme allongé, à crevure infraliasique, de la montagne de *Miéraure;* la convergence, au lieu dit *Paresse*, au sud-ouest de Brovès, de six synclinaux au moins, au lieu de quatre; l'impossibilité de trouver, à la place marquée, à l'est de Comps, ni aux environs, l'important lambeau de *calcaire à cyrènes* auquel la Légende fait les honneurs d'une mention spéciale; la supériorité certaine, et non la subordination, des poudingues de Brenon aux grands bancs de calcaire siliceux à *Planorbis pseudo-ammonius*, etc.

L'ÉLECTION
DES DÉPUTÉS DU VAR

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, A LA CONVENTION NATIONALE

AU CONSEIL DES ANCIENS ET AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

PAR

E. POUPÉ

1° ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1)

L'assemblée électorale du Var, réunie à Toulon, dans l'église des Minimes, du 1er au 29 septembre 1791, procéda non seulement à l'élection des huit députés du département à l'Assemblée législative, mais aussi à celle de leurs trois suppléants, de deux hauts-jurés, du président, de l'accusateur public et du greffier du tribunal criminel, des administrateurs du département renouvelables.

La première séance s'ouvrit, sous la présidence d'âge de Joseph Roux, père, ménager, électeur du canton de Fayence, par l'audition d'une messe précédée d'un *Veni Creator* et suivie d'un discours de Jean-François Gazan, procureur général syndic du département, électeur du canton de Grasse, sur l'objet de la convocation du corps électoral et l'importance des nominations qu'il allait faire. La vérification des pouvoirs, la constitution du bureau définitif prirent toutes les séances suivantes

(1) *Voir le procès-verbal des opérations électorales* : Arch. nat. C. 138, dossier 79 et Arch. dép. Var, L. 290.

jusqu'au 7 septembre au matin (1). Les formalités à remplir étaient nombreuses et, entre temps, le corps électoral avait voté une adresse à l'Assemblée nationale pour la féliciter de la « sublimité de ses travaux », repoussé quelques « motions » sans intérêt et fait le dépouillement de la correspondance. Entre autres « paquets », le président avait reçu un écrit anonyme ayant pour titre *Avis aux électeurs*, et six exemplaires d'une brochure intitulée *Réflexions Patriotiques*, avec prière de l'auteur de les remettre aux futurs députés du Var.

Leur élection et celle de leurs suppléants occupa toutes les séances du 7 au 17 septembre.

Voici quel fut le résultat des divers scrutins :

Députés

1° Roubaud (François), médecin, de Grasse, élu au 1er tour par 273 voix sur 488 votants.

2° Muraire (Honoré), homme de loi, de Draguignan, élu au 1er tour par 250 voix sur 489 votants.

3° Isnard (Maximin), négociant, de Draguignan, élu au 3e tour par 237 voix sur 478 votants.

4° Philibert (Thomas), avocat, de Saint-Julien, élu au 1er tour par 253 voix sur 485 votants.

(1) Composition du bureau définitif :

Président : François Roubaud, médecin, de Grasse, élu au 1er tour par 238 voix sur 445 votants.

Secrétaire : Jean-François Anicet Poitevin, homme de loi, de Barjols, élu au 1er tour par 246 voix sur 452 votants.

Scrutateurs : François Rome, cordonnier, de Toulon, élu au 1er tour par 269 voix sur 472 votants ; — Jean Pascal, meunier, de Fréjus, élu au 3e tour par 243 voix sur 449 votants ; — Just-Marie Raynouard, homme de loi, de Brignoles, élu au 3 tour par 190 voix sur 449 votants.

5° Roubaud ((Jean-Louis), médecin, de Tourves, élu au 3e tour par 242 voix sur 466 votants.

6° Despinassy (Antoine-Joseph-Marie), capitaine d'artillerie, de Signes, élu au 1er tour par 310 voix sur 471 votants.

7° Granet (Marc-Antoine), ancien lieutenant civil au siège, de Toulon, élu au 2e tour par 261 voix sur 483 votants.

8° Poitevin (Jean-François-Anicet), homme de loi, de Barjols, élu au 3e tour par 321 voix sur 470 votants.

Suppléants

1° Raynouard (François-Just-Marie), avocat, de Brignoles, élu au 3e tour par 239 voix sur 360 votants.

2° Delor (Louis), juge de paix, d'Hyères, élu au 1er tour par 211 voix sur 403 votants.

3° Saqui (Maxime), bourgeois, de Toulon, élu au 1er tour par 311 voix sur 463 votants (1).

Au cours des séances, l'assemblée électorale reçut les visites des administrateurs du district de Toulon, des membres du tribunal de ce même district, des juges du tribunal de commerce et de la municipalité de cette ville. Le président ou un délégué de chacun de ces corps prononça une courte allocution que le président de l'assemblée ne laissa jamais sans réponse. Ces morceaux oratoires ne présentent rien de remarquable. Il est à présumer cependant que le corps électoral les goûtait et ne se lassait point d'en entendre, puisqu'il se fit donner lecture d'un discours de Dubois de Crancé, « électeur du département de

(1) Aucun de ces trois suppléants ne fut appelé à siéger.




Paris », imprimé sur l'ordre de la « Société des Electeurs » de cette ville et adressé aux départements.

Un incident est à noter, qui montre combien l'état d'esprit des électeurs de 1791 différa de celui des électeurs de 1792. Dans la séance du matin du 9 septembre un électeur se présenta en uniforme de garde-national. Aussitôt quelques membres de l'assemblée demandèrent l'application de la loi qui prohibait l'uniforme dans les assemblées publiques. En vain un électeur fit-il remarquer que le décret visait les assemblées délibérantes et non les assemblées électorales. Le corps électoral rejeta cette distinction et le patriote électeur alla retirer son uniforme. Les électeurs de 1792, en pareille circonstance, prirent une décision absolument contraire.

La question du traitement des électeurs passionna davantage les esprits. Elle amena un conflit entre le directoire du département et le corps électoral.

Celui-ci avait décidé que chaque électeur serait payé, comme l'année précédente, à raison de 6 livres par jour de séjour et de 25 sous par lieue, et qu'il toucherait de plus une indemnité de logement fixée à 10 sous par jour (1). Le directoire du département refusa de prendre un arrêté conforme à cette délibération et décida qu'elle serait simplement portée à la connaissance du corps législatif. L'assemblée électorale s'émut et nomma 18 commissaires, à raison de 2 par district, pour tenter une nouvelle démarche auprès du directoire. Ils reçurent la mission de lui représenter les maux qui résulte-

(1) Les électeurs de 1790 avaient été logés gratuitement.

raient de la dissolution de l'assemblée, dissolution probable s'il maintenait son arrêté. Le procureur général syndic, désigné par le directoire pour se mettre en rapport avec les commissaires de l'assemblée, leur proposa la solution suivante : La délibération du corps électoral serait adressée à l'Assemblée nationale. Si celle-ci ne faisait aucune réponse avant la clôture des opérations, le directoire prendrait son silence pour un acquiescement et remplirait le désir des électeurs. Ceux-ci n'acceptèrent pas cette transaction et maintinrent leur première délibération. Le directoire du département, de son côté, persista dans sa manière de voir et prit un arrêté conforme à ses précédentes propositions. L'assemblée électorale, revenant à de meilleurs sentiments, mit fin au conflit, en approuvant les vues des administrateurs départementaux. Quelques électeurs récalcitrants essayèrent en vain de rouvrir le débat. Tout était redevenu calme quand arriva le décret du 9 septembre qui décidait que « les électeurs ne seraient pas payés ». C'était le 16 septembre, au matin. Aussitôt des orateurs montèrent à la tribune pour protester contre cette loi. Dix-huit commissaires furent de nouveau élus pour rédiger une pétition demandant son abrogation immédiate. Les termes en furent approuvés dans la séance du 18 septembre. Elle ne produisit aucun effet sur les membres de l'Assemblée Constituante qui ne rapporta point le décret qu'elle avait rendu.

L'assemblée électorale clôtura ses séances après avoir assisté le 25 septembre à un *Te Deum* chanté dans la cathédrale en l'honneur de l'acceptation de la Constitution par le Roi et vainement tenté de réconcilier et d'unir les deux « clubs » de Toulon, dits de Saint-Pierre et de Saint-Jean, par suite du mauvais vouloir des membres du premier.

2° ÉLECTION A LA CONVENTION (1)

L'assemblée électorale du Var se réunit à Grasse, dans l'église de Saint-Dominique le premier jour et dans celle des Augustins (2) les jours suivants, du 2 au 8 septembre 1792, pour procéder à l'élection des 8 députés du département à la Convention nationale et à celle de leurs 3 suppléants.

Comme l'année précédente la première séance s'ouvrit sous la présidence d'âge de Joseph Roux, électeur du canton de Fayence. Avant toute opération, l'assemblée décida que chaque électeur aurait le droit de se présenter à l'assemblée « en habit de garde national, sans armes et sans bâtons », attendu « que dans les momens où la patrie était en danger, l'habit de garde national, étant le véritable costume de tout Français, ne pouvait et ne devait inspirer aucune crainte ».

La vérification des pouvoirs, la constitution du bureau définitif s'effectuèrent beaucoup plus rapidement qu'en 1791. Le 4 septembre au matin, tout était terminé (3). Rien n'avait retardé les opérations électorales, sauf, dans la matinée du 3 septembre,

(1) Voir le procès-verbal des opérations électorales : Arch. nat., C. 181.

(2) Local ordinaire des séances des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Grasse.

(3) Composition du bureau définitif :

Président : Jean-François Escudier fils, de Toulon, élu au 1er tour par 330 voix sur 484 votants.

Secrétaire : Charles-Louis Antiboul, de St-Tropez, élu au 1er tour par 415 voix sur 499 votants.

Scrutateurs : Jean-François Ricord, de Grasse, 361 voix ; Joseph Charbonnier, de Toulon, 332 voix ; Honoré-Athanase Guigou, de Barjols, 286 voix.

Tous 3 élus au 1er tour. 450 votants.

la nomination de délégués pour aller « faire connaître les sentiments de tous les citoyens du Var » à Lacombe, Gasparin et Rouyer, commissaires-députés par l'Assemblée législative, qui venaient d'arriver en ville.

Après la lecture des lois des 12 et 13 août 1792 sur la convocation de la Convention et leur affichage dans le local des séances, les électeurs procédèrent à la nomination des députés et des suppléants.

Voici quels furent les résultats des scrutins :

Députés

1° Escudier fils (Jean-François), marchand drapier, de Toulon, élu au 1er tour par 254 voix sur 486 votants.

2° Charbonnier (Joseph), commis aux vivres, de Toulon, élu au 1er tour par 310 voix sur 491 votants.

3° Ricord (Jean-François), homme de loi, de Grasse, élu au 1er tour par 379 voix sur 474 votants.

4° Isnard (Maximin), député à la Législative, élu au 1er tour par 462 voix sur 474 votants.

5° Despinassy (Antoine-Joseph-Marie), député à la Législative, élu au 1er tour par 447 voix sur 468 votants.

6° Roubaud (Jean-Louis), député à la Législative, élu au 1er tour par 451 voix sur 464 votants.

7° Antiboul (Charles-Louis), homme de loi, de Saint-Tropez, élu au 1er tour par 277 voix sur 470 votants.

8° Dubois-Crancé (Edmond-Louis-Alexis), ex-député à la Constituante, élu au 1er tour par 363 voix sur 484 votants.

Suppléants

1° Barras (Paul) (1), ancien officier, de Fox-Amphoux, élu au 1er tour par 268 voix sur 467 votants.

2° Ricard [de Séalt] (Xavier) (2), ex-député à la Constituante, élu au 1er tour par 270 voix sur 455 votants.

3° Cruvès (Antoine) (3), négociant, de Lorgues, élu au 1er tour par 220 voix sur 486 votants.

4° Leclerc (Michel Joseph) (4), chirurgien major des vaisseaux, de Toulon.

Au cours des séances, les différents corps constitués de Grasse, suivant l'exemple de ceux de Toulon en 1791, vinrent rendre visite à l'assemblée électorale. Les administrateurs et les membres du tribunal du district, une délégation de la garde nationale sédentaire, du 1er bataillon de celle de l'Hérault, les juges du tribunal de commerce, la municipalité se présentèrent successivement. Les discours ordinaires furent échangés. Le général Anselme, suivi de son état-major, vint aussi haranguer le président qui, à son tour, le remercia en une brève allocution.

(1) Dubois-Crancé, ayant opté pour les Ardennes, Paul Barras le remplaça à la Convention. Pour compléter le nombre des 3 suppléants, l'assemblée électorale du Var qui se réunit à Hyères en novembre 1792, nomma Leclerc (Michel-Joseph), de Toulon, en remplacement de Barras. Le procès-verbal des opérations électorales n'a pu être retrouvé ni aux archives nationales, ni aux archives départementales.

(2) Ne siégea pas à la Convention. Il quitta Toulon au moment du mouvement fédéraliste et fut fait prisonnier par un vaisseau espagnol.

(3) Il remplaça, le 23 nivôse an II, Antiboul condamné à mort.

(4) Ne siégea pas.

L'orateur le plus écouté fut assurément Dubois-Crancé (1). Le 5 septembre, dans la séance du matin, il donna lecture à l'assemblée de ses *Observations* sur les élections des députés à la Convention nationale. Le corps électoral, enthousiasmé, en vota l'impression à 1,500 exemplaires pour les distribuer aux électeurs, à la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Grasse, aux différents corps de l'armée du Var et aux 83 départements. Aussitôt après le vote, une députation de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité fut introduite qui déclara « que le plus bel hommage qu'elle pouvait faire à l'assemblée était un discours de M. Dubois-Crancé relatif aux secours à accorder aux parents des citoyens qui mourraient les armes à la main pour la défense de la patrie, le maintien de la liberté et de l'égalité ». Le corps électoral pria Dubois-Crancé de lui en donner connaissance. Celui-ci s'exécuta. Les électeurs votèrent l'impression du discours et nommèrent une commission pour faire un rapport sur les propositions de l'auteur. Après un tel succès, il n'est pas étonnant que les électeurs du Var choisirent Dubois-Crancé pour les représenter à la Convention. Celui-ci remercia l'assemblée de son choix en l'assurant que les enfants adoptifs étaient souvent moins ingrats que les enfants légitimes. Il fut sans doute moins satisfait du rapport de Pierre-Emmanuel Pierrugues, de Draguignan, qui combattit ses vues relatives aux secours à accorder aux parents des citoyens morts pour la patrie et dont l'assemblée vota aussi l'impression.

La question du traitement des électeurs souleva un incident,

(1) Il était alors adjudant général à l'armée du Midi.

mais beaucoup moins grave que l'année précédente. Un électeur demanda la nomination d'une commission pour rédiger une pétition à l'Assemblée nationale tendant à ce que les électeurs de 1791 fussent payés sur le même pied que ceux de 1792. La commission fut nommée, la pétition rédigée, mais les électeurs, malgré leur persévérance, n'obtinrent point gain de cause.

Avant de se séparer l'assemblée électorale appela le général Anselme pour lui donner connaissance d'une lettre d'un particulier qui témoignait « les plus vives craintes sur un rassemblement de forces considérables à Nice, sur l'état des frontières du Var, sur la faiblesse de la garnison et des approvisionnements de la ville d'Antibes ». Le général rassura les électeurs qui se contentèrent de nommer une commission chargée de remédier au « dénûment » des hôpitaux militaires de l'armée du Var.

L'assemblée clôtura ses séances après avoir délibéré à l'unanimité que les députés et les suppléants qu'elles venaient d'élire étaient « revêtus d'une confiance illimitée » et qu'ils solliciteraient de la Convention une loi « fixant une contribution payable seulement par les riches célibataires au profit des filles malheureuses qui ne sont point dotées ».

3° ÉLECTIONS AU CONSEIL DES ANCIENS ET AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

Election de l'an IV

La Convention nationale avait décidé que les assemblées électorales, réunies pour nommer les représentants de leurs départements respectifs, seraient tenues d'en choisir les deux tiers parmi ses membres, et que l'autre tiers serait pris soit

dans la Convention, soit hors de son sein. De plus elles devaient former une liste supplémentaire triple de la première composée de membres pris sur la totalité de la Convention (1). Les assemblées furent convoquées pour le 20 vendémiaire an IV afin de procéder aux élections prescrites, sans avoir à nommer séparément les députés au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents (2). La répartition des représentants entre ces deux conseils devait, la première fois, être faite par la totalité des nouveaux élus au Corps législatif (3).

L'assemblée électorale du Var ouvrit ses séances à Grasse le 20 vendémiaire dans la salle du « ci-devant Oratoire » et les clôtura le 28 du même mois (4). En plus des députés au Corps législatif, elle nomma un haut juré, les cinq administrateurs du département, le président, l'accusateur public, le greffier du tribunal criminel, les vingt juges du tribunal civil du département et leurs cinq suppléants. Elle fut présidée par Jean-Joseph Mougins, de Grasse (5). Les opérations relatives à l'élection des six représentants du Var et à la formation de la liste supplémentaire prescrite durèrent du 22 au 24 vendémiaire.

Voici quels furent les résultats.

(1) Lois des 5 et 13 fructidor an III.

(2) Loi du 1er vendémiaire an IV.

(3) Loi du 30 vendémiaire an IV.

(4) Voir le procès-verbal *in extenso* des opérations électorales, arch. dép[les] du Var, L. 238 et un extrait relatif à l'élection des députés, arch. nat., B.I., 22. Cf. aussi arch. nat., C*II. 3, 4, 5, 6.

(5) Elu par 111 voix sur 194 votants.

Nomination de 4 députés à prendre parmi les membres de la Convention

1er tour. Votants : 210

Lanjuinais (Jean-Denis) (1), 139 voix. Elu.
Larivière (Pierre-François-Joachim-Henry) (2), 132 voix. Elu.
Despinassy (Antoine-Joseph-Marie) (3), 130 voix. Elu.
Isnard (Maximin) (4), 127 voix. Elu.

Formation de la liste supplémentaire

1er tour. Votants : 216

Boissy [d'Anglas] (François-Antoine) (5), 143 voix. Elu.
Saladin (Jean-Baptiste-Michel) (6), 136 voix. Elu.
Alquier (Charles-Jean-Marie) (7), 133 voix. Elu.
Morin (François-Antoine), de l'Aude (8), 132 voix. Elu.
Ramel [Nogaret] (Dominique-Vincent) (9), 131 voix. Elu.
Thibault (Anne-Alexandre-Marie) (10), 131 voix. Elu.
Dumont (André) (11), 130 voix. Elu.

(1) Représentait à la Convention l'Ille-et-Vilaine. Siégea aux Anciens.

(2)	Id.	le Calvados.	Id.	Cinq-Cents.
(3)	Id	le Var.	Id.	Id.
(4)	Id.	le Var.	Id.	Id.
(5)	Id.	l'Ardèche.	Id.	Id.
(6)	Id.	la Somme.	Id.	Id
(7)	Id.	la Seine-et-Oise.	Id.	Anciens.
(8)	Id.	l'Aude.	Id.	Cinq-Cents.
(9)	Id.	Id.	Id.	Id.
(10)	Id.	le Cantal.	Id.	Id.
(11)	Id	la Somme.	Id.	Id.

Defermon (Jacques) (1), 127 voix. Elu.

Chambon [Latour] (Jean-Michel) (2), 127 voix. Elu.

Grégoire (Henri) (3), 126 voix. Elu.

Beffroy (Louis-Etienne) (4), 114 voix. Elu.

Chauvin [Hersault] (François-Augustin) (5), 110 voix. Elu.

Nomination de 2 députés à prendre parmi les membres de la Convention ou hors de son sein

1er tour. Votants : 215

Pastoret (Claude-Emmanuel-Pierre, marquis de) (6), 136 voix. Elu.

Portalis (Jean-Etienne-Marie) (7), 128 voix. Elu.

Election de l'an V

Les lois des 20 nivôse, 27 pluviôse et 22 ventôse an V, déterminèrent de quelle manière devait s'effectuer le premier renouvellement du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents. Le département du Var eut à nommer un député au Conseil des Anciens et deux députés au Conseil des Cinq-Cents.

L'assemblée électorale se réunit dans l'église des Augustins à Brignoles le 20 germinal. En plus des élections au Corps

(1) Représentait à la Convention l'Ille-et-Vilaine. Siégea aux Cinq-Cents.
(2) Id. le Gard. Id. Anciens.
(3) Id. le Loir-et-Cher. Id. Cinq-Cents.
(4) Id. l'Aisne. Id. Id.
(5) Id. les Deux-Sèvres. Id. Id.
(6) Siégea aux Cinq-Cents.
(7) Elu aussi par la Seine. Opta pour ce dernier département.

législatif, elle procéda à la nomination d'un haut juré, de 2 administrateurs du département, du président du tribunal criminel, de 12 juges du tribunal civil, de 3 juges suppléants. Elle clôtura ses opérations le 29 germinal (1). Les députés aux Anciens et aux Cinq-Cents furent élus dans la journée du 25 germinal. L'assemblée avait été présidée par Ricord (Antoine-Honoré), de Grasse (2), qui, avant de lever la dernière séance, la félicita « de la sagesse de ses choix et des sentiments d'union qui avaient éclaté dans toutes les opérations ».

Voici les résultats :

Election d'un député au Conseil des Anciens

1er tour. Votants : 279

Cauvet (Joseph), homme de loi, de Montfort, 166 voix. Elu.

Cauvin (François-Joseph), commissaire du Directoire près le département, 110 voix.

Ricard [de Séalt] (Xavier), 1 voix, etc.

Election d'un 1er député au Conseil des Cinq-Cents

1er tour. Votants : 269

Verrion (Jacques-Auxile), commissaire des guerres, de Callas, 176 voix. Elu.

Ricard (Xavier), 86 voix.

Cauvin (François-Joseph), 4 voix, etc.

(1) Voir le procès-verbal des opérations électorales, arch. dép^les du Var, L 233 et arch. nat., F^1c III, dossiers relatifs au Var. De même pour les élections de l'an VI et de l'an VII.

(2) Elu par 144 voix sur 264 votants.

Election d'un 2e député au Conseil des Cinq-Cents (1)

1er tour. Votants : 264

Raybaud (Louis-Maximin), de la Colle, 176 voix. Elu.

Ricord (Antoine-Honoré), de Grasse, 79 voix, etc.

Ces élections furent validées par les lois des 1er et 30 prairial an V, puis cassées par la loi du 19 fructidor de la même année.

Election de l'an VI

La loi du 17 ventôse an VI détermina le nombre des députés aux deux Conseils que les assemblées électorales auraient à élire, et celle du 6 germinal la manière de procéder à ces nominations.

L'assemblée électorale du Var ouvrit ses séances le 20 germinal et les clôtura le 26 du même mois. Le lieu de réunion des électeurs fut le même qu'en l'an V. Sous la présidence de Paul Courtès, médecin, de Toulon (2), l'assemblée procéda à la nomination des députés au Corps législatif, d'un haut juré, de cinq administrateurs du département renouvelables, du président, de l'accusateur public et du greffier du tribunal criminel. Avant de se séparer elle fit « retentir le lieu de ses séances des cris mille fois répétés de « Vive la République et la Constitution de l'an Trois », et de chants patriotiques, ainsi qu'elle l'avait pratiqué avant l'ouverture et à la fin de chacune de ses séances, tous les membres s'étant donné réciproquement l'accolade fraternelle ».

(1) En remplacement de Portalis optant pour la Seine.

(2) Elu par 179 voix sur 282 votants.

Election, pour trois ans, de 2 députés au Conseil des Cinq-Cents en remplacement du tiers sortant

1er député. 1er tour. Votants : 292

Barras (Paul), membre du Directoire, 181 voix. Elu.

2e député. 1er tour. Votants : 287

Marquésy aîné (Toussaint-André), de Toulon, 189 voix. Elu.

Election, pour deux ans, d'un député au Conseil des Anciens

3e tour. Votants : 279

Delor (Louis), d'Hyères, président du tribunal criminel, 145 voix. Elu.

Election, pour deux ans, d'un député au Conseil des Cinq-Cents

1er tour. Votants : 291

Gastin (Alexandre), d'Aups, commissaire du Directoire près le tribunal civil et criminel, 199 voix. Elu.

Election, pour un an, de 2 députés au Conseil des Cinq-Cents

1er député. 1er tour. Votants : 279

Hernandez (Joseph-François), officier de santé, de Toulon, 151 voix. Elu.

2e député. 1er tour. Votants : 290

Gautier (Isidore), de Brignoles, commissaire du Directoire près le tribunal correctionnel de l'arrondissement de cette commune, 149 voix. Elu.

Ces élections furent validées par la loi du 22 floréal an VI.

Election de l'an VII

En l'an VII, le corps électoral du Var, convoqué à Draguignan le 20 germinal, se divisa en deux assemblées le 24, après la vérification des pouvoirs des électeurs. L'une, la plus nombreuse, siégea dans le temple décadaire, c'est-à-dire dans l'église, l'autre dans une salle de la « maison » de l'administration centrale du département (1). Toutes deux procédèrent aux élections prescrites, c'est-à-dire à la nomination d'un député au Conseil des Anciens, de deux députés au Conseil des Cinq-Cents, d'un membre du tribunal de Cassation, d'un suppléant audit tribunal, d'un haut juré, d'un administrateur du département, du président et de l'accusateur public du tribunal criminel, de cinq suppléants de juge au tribunal civil. Celles de la première assemblée furent seules validées par la loi du 29 floréal. Elle avait clôturé ses séances le 28 germinal. Antoine Truc, des Arcs, président du tribunal criminel, l'avait présidée (2). Comme en l'an VI, la dernière séance fut levée aux cris de Vive la République ! et « aux chants des hymnes patriotiques ».

Résultats des élections :

Election, pour trois ans, d'un député au Conseil des Anciens

1er tour. Votants : 200

Barras (Paul), membre du Directoire, 195 voix. Elu.

(1) Actuellement l'école primaire communale des filles.

(2) Elu par 180 voix sur 276 votants.

Election, pour trois ans, d'un député au Conseil des Cinq-Cents

1er tour. Votants : 200

Hernandez (Joseph-François), député sortant, 192 voix. Elu.

Election, pour deux ans, d'un député au Conseil des Cinq-Cents (1)

1er tour. Votants : 200

Truc (Antoine), des Arcs, 122 voix. Elu.

Les élections de Barras et de Truc furent validées, mais celle d'Hernandez fut annulée pour raison d'âge. Il n'avait que 29 ans. Il en fallait 30 pour être éligible. Son élection avait été validée l'année précédente parce qu'il avait bénéficié d'une disposition transitoire énoncée par la Constitution (2).

D'après la loi, le département du Var aurait dû être représenté par 2 députés au Conseil des Anciens et par 4 députés au Conseil des Cinq-Cents. En réalité, de l'an IV à l'an VIII, sa représentation fut toujours incomplète. Des 6 députés élus par le corps électoral en vendémiaire an IV, 2 siégèrent aux Anciens, Portalis et Lanjuinais, mais le premier opta pour la Seine, et le second pour l'Ille-et-Vilaine. Les 4 autres siégèrent aux Cinq-Cents, mais Larivière opta pour le Calvados, et jusqu'en prairial an V, Isnard, Despinassy et Pastoret représentèrent seuls le Var au Corps législatif. A cette date Isnard et Despinassy firent partie du tiers sortant. Pour avoir leurs représentants au

(1) En remplacement de Barras élu l'année précédente.

(2) L'assemblée scissionnaire avait nommé au Conseil des Anciens, Barras par 81 voix sur 89 votants ; au Conseil des Cinq-Cents, Ricard (Gabriel-Joseph-Xavier), par 77 voix sur 78 votants, et Siéyès (Emmanuel), ambassadeur à Berlin, par 74 voix sur 81 votants, tous au 1er tour.

complet, les électeurs du Var, en germinal an V, auraient dû élire 2 membres au Conseil des Anciens, et 3 membres au Conseil des Cinq-Cents. Ils n'eurent pourtant à nommer qu'un député aux Anciens et 2 députés aux Cinq-Cents. Les nouveaux élus virent leur élection cassée et Pastoret fut proscrit après la journée du 18 fructidor. De cette date au 1er prairial an VI, le département du Var n'eut donc aucun représentant au Corps législatif. Il eut été naturel qu'on appliquât la loi lors des élections de germinal an VI. Il n'en fut rien. Les électeurs du Var ne nommèrent qu'un député au Conseil des Anciens, mais par contre ils en élurent cinq au Conseil des Cinq-Cents. L'équilibre aurait été rétabli en germinal an VII, si le Corps législatif avait validé la réélection d'Hernandez. Ainsi pas une fois de l'an IV à l'an VIII, le département du Var ne fut représenté aux Anciens et aux Cinq-Cents comme il aurait dû l'être d'après les prescriptions de la loi. Elles n'avaient pas été, d'ailleurs, mieux observées dans un certain nombre d'autres départements (1).

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Brumaire an IV — Prairial an V

Anciens : 1° Lanjuinais (opta pour l'Ille-et-Vilaine).
2° Portalis (opta pour la Seine).

Cinq-Cents : 1° Larivière (opta pour le Calvados).
2° Isnard (Maximin).
3° Despinassy (Antoine-Joseph-Marie).
4° Pastoret (Emmanuel).

(1) Cf. Arch. nat., C*II, 5.

Prairial — fructidor an V

Anciens : 1° Cauvet (Joseph).
2° ......

Cinq-Cents : 1° Pastoret (Emmanuel).
2° Verrion (Jacques-Auxile).
3° Raybaud (Louis-Maximin).
4° ......

Prairial an VI — Prairial an VII

Anciens : 1° Delor (Louis).
2° ......

Cinq-Cents : 1° Barras (Paul).
2° Marquésy (André-Toussaint).
3° Gastin (Alexandre).
4° Gautier (Isidore).
5° Hernandez (Joseph-François).

Prairial an VII — Brumaire an VIII

Anciens : 1° Barras (Paul).
2° Delor (Louis).

Cinq-Cents : 1° Truc (Antoine).
2° Gastin (Alexandre).
3° Marquésy (André-Toussaint).
4° ......

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES DÉPUTÉS DU VAR ET DE LEURS SUPPLÉANTS (1791 – AN VIII)

AVEC L'INDICATION DE LA DATE ET DU LIEU DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS (1)

ANTIBOUL (Charles-Louis),
né à Saint-Tropez le 20 mai 1752,
exécuté à Paris le 10 brumaire an II (31 octobre 1793)

BARRAS (Paul-Jean-François-Nicolas),
né à Fox-Amphoux le 30 juin 1755,
décédé à Chaillot (Seine), le 29 janvier 1829.

CAUVET (Joseph),
né à Montfort le 22 octobre 1736,
y décédé le 26 novembre 1813.

CHARBONNIER (Joseph-Christophe),
né à Toulon le 23 octobre 1751,
y décédé le 6 juin 1808.

CRUVÈS (Antoine),
né à Lorgues le 13 septembre 1747,
y décédé le 6 mars 1815.

(1) Il n'y a pas toujours concordance entre les dates données par de précédentes publications et celles que l'on indique. Ces dernières ont été vérifiées aux sources dans la limite du possible.

Delor (Louis),
né à la Martinique en 1754 ou en 1755,
décès inconnu (1).

Despinassy (Antoine-Joseph-Marie),
né à Marseille (?) le 13 août 1757,
décédé à Lausanne le 27 mai 1829 (2).

Escudier (Jean-François),
né à Solliès-Toucas le 16 décembre 1759,
décédé à Toulon le 14 avril 1819.

Gastin (Louis-Alexandre),
né à Aups le 7 novembre 1757,
y décédé le 16 juin 1840.

Gautier (Joseph-Isidore-Fabien-Brignoles),
né à Brignoles le 20 janvier 1763,
décédé à Paris le 20 décembre 1824.

Granet (Marc-Antoine),
né à Toulon le 11 février 1741,
y décédé le 16 juin 1808.

Hernandez (Joseph-François),
né à Toulon le 25 mai 1769,
y décédé le 6 octobre 1835.

Isnard (Honoré-Maximin),
né à Grasse le 24 février 1758,
y décédé le 12 mars 1825.

(1) Issu d'une famille originaire de Solliès, résida à Hyères.

(2) Issu d'une famille originaire de Signes.

Leclerc (Michel-Joseph),

Né à Toulon le 27 avril 1752,

y décédé le 15 mai 1833.

Marquésy (André-Toussaint),

né à Toulon le 31 octobre 1761,

y décédé le 1er avril 1836.

Muraire (Honoré),

né à Draguignan le 5 novembre 1750,

décédé à Paris le 20 novembre 1837.

Pastoret (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre),

né à Marseille le 24 décembre 1755,

décédé à Paris, le 28 septembre 1840.

Philibert (Thomas),

né à Saint-Julien-le-Montagnier le 19 octobre 1743,

décédé à Brignoles le 27 vendémiaire an XIII (19 octobre 1804).

Poitevin (Jean-François-Anicet),

né à Barjols le 17 avril 1752,

y décédé le 29 janvier 1840.

Raybaud (Louis-Maximin),

né à Saint-Paul-du-Var, le 5 novembre 1760,

décédé à la Colle-sur-Loup le 27 août 1842.

Raynouard (François-Just-Marie),

né à Brignoles le 18 septembre 1761,

décédé à Passy (Seine) le 27 octobre 1836.

Ricard [de Séalt] (Gabriel-Joseph-Xavier),

né à Peyrolles (Bouches-du-Rhône) le 29 mars 1752,

décédé à Grenoble le 12 pluviôse an X (1er février 1802).

RICORD (Jean-François),
baptisé le 22 septembre 1759,
décédé à Paris le 21 février 1818 (1).

ROUBAUD (François-Yves),
né à Grasse le 18 mai 1749,
y décédé le 18 décembre 1834.

ROUBAUD (Jean-Louis),
né à Aups le 24 octobre 1744,
décédé à Bruxelles le 30 septembre 1830.

SAQUI [des Toures] (Joseph-Marie-Maxime),
né à Toulon le 4 novembre 1751,
décès inconnu (2).

TRUC (Antoine),
né aux Arcs le 30 juin 1756,
y décédé le 31 août 1840.

VERRION [d'Esclans] (Jacques-Auxile),
né à Callas le 13 novembre 1759,
décédé à la Motte le 2 août 1826.

---

(1) Issu d'une famille originaire de Grasse. Son acte de baptême ne figure pas dans es registres paroissiaux de cette ville, mais seulement son acte de mariage daté du 4 novembre 1785, lui donnant « environ 26 ans ».

(2) Il quitta sans doute Toulon comme son frère, Jean-Joseph, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, qui émigra en 1792, mais il ne figure pas sur les listes d'émigrés et n'a point laissé de traces.

TABLE ONOMASTIQUE

ERRATA

DESPINASSY. — Est réellement né à Marseille (paroisse St-Marcel).
SAQUI. - A été *massacré et inhumé à la Roquebrussanne le 27 août 1792*.
VERRION. — Est né le *13 septembre* 1759.

LA

SEIGNEURIE DE SÉAIL

COMMUNE DE CALLAS (Var)

PAR

FERNAND CORTEZ

MEMBRE CORRESPONDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
A SAINT-MAXIMIN (VAR)

Cette modeste étude, qu'une circonstance toute fortuite a déterminée, ne saurait aspirer au titre ni aux proportions d'une monographie. L'éloignement des lieux à décrire et la difficulté des recherches dans des archives communales qui n'étaient pas à notre portée n'ont pas permis de la rendre plus complète. D'ailleurs le premier but visé a été plutôt une rectification ou mieux une restitution de nom.

LA SEIGNEURIE DE SÉAIL

Si les noms propres n'ont pas d'orthographe, ils ont, tout au moins, une consonnance propre qui permet de les reconnaître et de les identifier sans trop de peine. Mais, quand ni l'orthographe, ni la consonnance n'approchent de la forme connue et ne disent rien par suite ni aux yeux, ni aux oreilles, il y a chance pour qu'ils soient incompris et passent inaperçus. C'est ce qui est arrivé pour un nom de quartier du territoire de la commune de Callas (1), dont il a été question dans diverses publications, ces temps derniers, terre noble sous l'ancien régime la seigneurie de Séail.

A l'occasion d'études biographiques ou relatives au député de « Saint-Maximin et Toulon » à l'Assemblée nationale de 1789, on a écrit constamment Ricard de Séalt (2).

(1) Chef-lieu de canton, arrondissement de Draguignan.

(2) « Ricard de Séalt. Ricard, marquis de Séalt », *Les députés de la Provence à l'Assemblée nationale de 1789*, par Octave Teissier, Draguignan, 1897, p. 99.

« Ricard de Séalt », *Les Administrateurs du département du Var*, par Joseph Salvarelli, chef de division à la préfecture, Draguignan, 1897, p. 41.

« Ricard de Séalt » *La Révolte des paysans et la grand'peur de 1789 à Saint-Maximin*, par Fernand Cortez, extrait du *Bulletin historique et philologique*, Paris, 1897.

Le mot *Séalt*, surtout par sa consonnance, ne rappelle pas celui de *Séail*. Il importait de les identifier et de restituer sa forme vraie à un nom de lieu rendu méconnaissable (1).

La forme actuelle et la plus moderne, dans la localité même, est *Séail*, d'après le *Dictionnaire des Postes et Télégraphes;* la Carte de l'État-Major porte *Séaï*, le *Petit Séaï*. Aux siècles antérieurs, on trouve écrit : *Cesalium*, au XIe siècle, puis *Sceail*, *Seailhe*, *Seayl*. La forme *Séalt*, qui prévalut et est resté à Saint-Maximin, n'y date que de la fin du siècle dernier, vers 1780, époque où la famille Ricard devint propriétaire de cette terre.

La terre noble de Séail, qui ne forma plus tard qu'une seigneurie avec celle du Rouet (2), sa limitrophe au Sud, bornées sur diverses faces et séparées entre elles par la rivière de l'Endre, était, dès le XIe siècle, une des nombreuses dépendances de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Le cartulaire de cette riche et puissante abbaye en fait mention et la charte de donation de l'an 1030 environ (3) donne même la délimitation très exacte de ce tènement de l'église de Saint-Martin (4), dans la vallée

(1) L'honorable archiviste du département du Var, l'érudit et aimable M. Mireur, me demandait, à propos de ces mêmes communications, quelle était cette seigneurie de « Séalt » dont il était question. Sur ma réponse qu'elle se trouvait non loin de Draguignan et désignait un quartier du territoire de Callas : — « Ah ! Séail ! » dit-il, qui aurait pu s'en douter ? ». Mon projet de rectification date de ce moment.

(2) *Rodep*, en l'an 1000. Plus tard on trouve écrit : *Rouest*, *Rouit*, *Rouylt*, *Rouhet*, *Rouet*. Le Rouet, quartier de la commune du Muy, canton de Fréjus, arrondissement de Draguignan (Var).

(3) *Cf. Cartulaire de Saint-Victor*, n° 586.

(4) « *Ecclesia S. Martini in valle Cesalio*, 586. D'après la charte, cette chapelle devait se trouver dans le quartier de *Céail* ou *Séail*, commune de Callas. Elle est disparue, et les

de Séail « Cesalium », dans l'ancien territoire de Pennafort, aujourd'hui simple quartier de la commune de Callas.

La ligne séparative, au levant, partait du mont Rouet, *montis Rodep*, au sommet d'un mamelon aigu près le Château du Diable (Casteou-Diou, Castel-Dio), suivait le *Serral* (le Serre de la Lauve) et descendait par le vallon jusqu'à la rivière de l'Endre *(Indola,* Endelos, Endole), dont le cours supérieur formait limite jusqu'au pont de Garron *(Agarronus)* au confluent des deux rivières. La ligne, au nord, remontait quelque peu le cours de l'Endre (appelée dans cette partie le Riou de Claviers, d'après la Carte de l'État-Major, la rivière de Bargemon, au siècle dernier), s'élevait sur le pic de *Petra Focho,* contournait le versant sud de la Colle-Blanche (anciennement Creyssinouse) et regagnait la rivière à la prise d'eau d'Arnald. La ligne du sud, à partir du terme posé sur le pic près le Château du Diable, suivait la crête de la Colle du Rouet et gagnait la rivière au lieu dit *Mesta, alias Follia de Isnardo.* De ce point, la ligne, au couchant passait au sommet du *Podius Niger* et tirait directement au nord jusqu'à la prise d'eau.

cartes cantonales du cadastre ne la mentionnent pas. Mais ce ne peut être la chapelle de *Saint-Martin* (indiquée à tort par le Dictionnaire), commune de Draguignan, située sur le bord de la route departementale de Grasse ». *Supplément au Dictionnaire géographique du Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, par le chanoine V. Verlaque, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, inséré au *Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan,* tome XIX, 1892-1893, p. 179.

Dans une note du siècle dernier, parmi les papiers de la famille Ricard, il est fait mention de la « bergerie du *monastier*, entre la bastide du Séail et la rivière de Bargemont », non loin d'un jardin. Ne serait-ce pas là ou aux environs la position de la chapelle et du couvent bénédictins ?



C'était, comme on le voit, un vaste quadrilatère allongé, ayant 5 kilomètres de long sur 2 1/2 de large, ou soit une contenance d'environ 1,250 hectares.

Nous donnons ci-après la liste des seigneurs de Séail et du Rouet.

1. Pons de Bras.— La donatrice de l'an 1030, dame Ingilsende, veuve d'Isnard de Flayosc, après avoir fait l'abandon en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de tous les droits qu'elle pouvait avoir à Callas, ratifiant pour ce qui la concernait la donation faite par le vicomte de Marseille, Guillaume III dit le Jeune, y ajoute spécialement en faveur de la chapelle de saint Auxile le don de la terre de Creyssinouse près Séail « contratam Crinonosam ». A la même époque, elle assiste, pour la ratifier, à la charte de donation de la chapelle de Saint-Martin dans la vallée de Séail faite par son fils aîné, Pons de Bras, de concert avec Ripert de Figanières et Hugues, fils du chevalier Silvius de Pennafort et les quatre fils d'Aurie de Pennafort, sœur de Silvius.

Ces diverses chartes lui donnent trois fils : Pons de Bras, Pons Alleman et Enguerrand (1).

Pons de Bras, (1030-1060), le seul dont nous ayions à nous occuper, était fils d'Ingilsende, dame de Callas, et probablement d'Isnard de Flayosc, bien qu'il n'ait pas pris le nom de son père (2). A la suite et à l'exemple de sa mère, il fait d'importantes

(1) *Cf. Cartulaire de Saint-Victor*, nos 534, 536.

(2) *Le nom* patronymique n'était pas fixe à cette époque, ni même d'un usage fréquent : *le plus souvent* le prénom seul était employé, auquel parfois on ajoutait un surnom ou le *nom d'une terre*. Pons de Bras pourrait, néanmoins, bien être le fils de ce Pons de Bras, *frère de Lambert*, qui parait à la donation de Saint-Julien de Trigance (canton de Comps,

donations à l'abbaye de Saint-Victor et lui abandonne tour à tour tous ses droits sur la terre de Creyssinouse, sur la vallée de Séail, à Callas, à Gréasque (1), Bouc (2), Simiane (2), Saint-Martin de Bromes (3), et surtout au territoire de Bras (4), notamment sur les églises ou chapelles de Saint-Aquilée (corruption de *Saint-Eucher*, en provençal *Sant Auquiéri)*, de Saint-Étienne et de Notre-Dame de l'Agrénas, audit Bras.

Il avait épousé Balda, fille d'Archimbert et de Maïamburge, coseigneur de Simiane, Gréasque, Bouc, Gardanne (2). D'où cinq fils : Lieutaud *(Leutaldus, Logtald)*, Guillaume, Albert, Hugues et Foulques (5).

La famille de Bras garda longtemps encore la seigneurie dont elle avait pris le nom. Nous l'y trouvons en 1325, où Hugues de Bras fit une acquisition de Velasque Lenfant, originaire du Portugal, habitant à Saint-Maximin, et dont le prix servit à solder la fondation de six lampes pour la crypte de Sainte-Madeleine (6); et en 1412 (7), où Béatrix, veuve d'Antoine de Bras, ainsi que ses fils Guillaume et Amiel de Bras, vendent

arrondissement de Draguignan), en 1015, n° 643 du cartulaire; dans ce cas, Isnard de Flayosc aurait été le second mari d'Ingilsende.

(1) Canton de Roquevaire, arrondissement de Marseille, Bouches-du-Rhône.

(2) Canton de Gardanne, arrondissement d'Aix, Bouches-du-Rhône.

(3) Canton de Valensole, arrondissement de Digne, Basses-Alpes.

(4) Canton de Barjols, arrondissement de Brignoles, Var.

(5) Cf. *Cartulaire de Saint-Victor*, n°s 127, 290, 311, 373, 534, 536, 537, 618, 627, 629, 658, 1055, 1069.

(6) Archives du couvent des Dominicains de St-Maximin ; armoire I, sac 20. — Ab. Faillon, *Monuments inédits de l'apostolat de Sainte-Madeleine en Provence*, t. I, p. 944.

(7) Arch. du couvent ; acte par Pierre Fresquière, notaire à Saint-Maximin.

une terre, au territoire de Tourves (1), au quartier de *Valtaurade*. Constituée en dot à Jacqueline de Bras, fille d'Antoine et de Béatrix, en son contrat de mariage avec Rostang de Rians, coseigneur de Besaudun, la terre de Bras passa à la famille de Rians et de celle-ci successivement aux Cornut, aux Proane, aux Villeneuve de Saint-Estève-la-Foux, aux Gérente, aux Pontevès, aux d'Escalis et en dernier lieu aux Puget-Barbentane.

2. Les Bénédictins.— L'abbaye de Saint-Victor de Marseille garda, durant plus de quatre siècles, la terre de Séail, à laquelle elle avait ajouté celle du Rouet. Mais, si, au moment de sa plus grande prospérité, en l'an 1000, cette abbaye pouvait compter près de 5,000 religieux et pourvoir par suite, sans trop de peine, au service et au soin de ses nombreuses possessions, dans le cours des siècles suivants son personnel devint insuffisant et nombreuses sont les chapelles rurales qui furent abandonnées et qui tombèrent en ruine. La chapelle de Saint-Martin, dans la vallée de Séail, fut du nombre et des premières : car depuis longtemps elle a disparu, son souvenir même est perdu et de nos jours son emplacement ne peut-être indiqué sûrement. D'ailleurs, on n'avait jamais pu fixer auprès d'elle un groupe d'habitants; sa situation au fonds d'une vallée d'un accès difficile et isolée s'opposait à la fondation d'un village ou même d'un hameau : aussi les divers actes d'hommage et de dénombrement des deux seigneuries de Séail et du Rouet les mentionnent-ils comme des « lieux inhabités ».

(1) Canton et arrondissement de Brignoles, Var.

A la fin du XVme siècle, l'abbaye en fit une première aliénation : par acte du 24 juillet 1497, reçu par Me Jean Caradet de Bourgogne, notaire à Marseille, « messire Ogier (d'Anglure), evesque de Marseille, abbé de ladite abbaye », vend, à titre de « nouveau bail ou à emphythéose, aux consuls et communautés de Callas et Claviers (1), les terres des lieux inhabités de Sceal et Roep, sous la censive annuelle de 25 florins », se réservant les droits seigneuriaux. Mais, un siècle après, à la suite de diverses procédures et ordonnances faites par « Bertrand de Romanys, docteur en droits, evesque de Fréjus et Honoré Dominicy, lieutenant du sénéchal au siège de Draguignan, commissaire pour les subventions ecclésiastiques, délégués par Nosseigneurs les illustrissimes cardinaux de France, Monsieur Elzéar Moutton, docteur es droits et en sainte théologie, chanoine en l'eglise cathedralle de Fréjus, vicaire général, c'estant à eux présenté messire Jacques Martin, prieur de Sainct Nicollas, procureur pour l'illustrissime sieur messire Jullien de Medicis, archevesque d'Aix et abbé de l'abbaye de Sainct-Victor les Marseille », il fut procédé à la vente aux enchères des droits seigneuriaux et de haute justice sur les terres de Séail et du Rouet, qui furent adjugés à la commune de Callas pour les trois cinquièmes et à la commune de Claviers pour les deux autres cinquièmes, moyennant le prix total de 1,300 livres (actes de mars-avril 1577) (2).

Au siècle suivant, une tentative infructueuse eut lieu de la

(1) Canton de Callas, arrondissement de Draguignan, Var.

(2) *Dossier de la terre de Séail*, aux archives de la famille Rostan, à Saint-Maximin.

part de l'abbaye de Saint-Victor pour rentrer en possession de ces deux terres. Philippe de Bourbon de Vendôme, Grand Prieur de France, cardinal de la Sainte-Trinité, abbé de Saint-Victor (1662-1727), à la mort du cardinal de Mazarin, commença une procédure contre les communes de Claviers et de Callas pour en opérer le rachat en vertu du privilège de retrait féodal, comme ancien possesseur; mais il fut débouté de sa demande par arrêts successifs du Parlement de Provence; des 28 novembre 1672 et mai 1678 (1).

3. La Commune de Callas. — Soit nécessité financière, soit manque d'esprit de suite ou d'unité de vues de la part de ses administrateurs, la commune de Callas vendit, racheta, revendit à plusieurs reprises ses droits sur Séail et le Rouet.

A peine eut-elle joint la pleine propriété sur les trois cinquièmes de ces deux terres, par suite de son acquisition des droits seigneuriaux, en 1577, qu'elle en fit une première vente au seigneur de Callas : en juin 1581, dans le partage qui eut lieu entre le tuteur de Claude et Antoine de Pontevès, fils de Joseph et de Louise de Villeneuve, d'une part, et Françoise d'Agoult, veuve et héritière de Jean-Baptiste de Pontevès, d'autre part, des biens donnés par ce dernier à son fils Joseph, en son contrat de mariage du 28 novembre 1569 (Gaspard Digne, notaire à Bargemon), avec ladite de Villeneuve, il est dit que ces biens consistaient en « la place, jurisdiction haute, moyenne et basse de Callas, les terres et jurisdictions de Saint-Blaise,

(1) *Dossier de Séail.*

Colle-Creyssinouse et SCEAIL (1), les places et juridictions de Pennafort et d'Esclans ».

Louise de Villeneuve, veuve de Joseph de Pontevès et héritière de ses deux fils, avait épousé en secondes noces Marc-Antoine de Foissard, qu'elle institua son héritier universel. Le 14 novembre 1607, ledit « de Foissard de Villeneuve, sieur de Callas », vend à « haute et puissante dame Chrétienne Daguerre, dame barone de Vienne (-le-châtel), veuve en premières noces de feu haut et puissant seigneur messire François Louis d'Agoult de Montauban, de Vesc, de Monlor (Montlaur), Boulliers, vivant chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, comte de Sault, seigneur et baron de la Tour d'Aigues et Savigny-sur-Orge et autres places, au nom et comme mère et tutrice du haut et puissant seigneur messire Louis d'Agoult de Montauban, de Vesc et de Monlor, comte dudit Sault, fils dudit feu seigneur comte et d'elle », tous les biens, droits et actions de la succession de sa femme et par elle des Pontevès-Bargême, notamment la seigneurie de Callas et ses nombreuses dépendances, pour le prix total de 100,000 livres tournoises, payables savoir 11,316 livres à « Me Pierre Blanc, avocat en la cour du Parlement du Dauphiné, pour reste du contenu de 8 obligations a luy deu par lesdits sieur et dame de Callas (Joseph de Pontevès et Louise de

(1) En 1350, la cour royale de Draguignan est dite avoir l'autorité souveraine et toute juridiction dans les bois de Cesal et Roseps *(sic)* et 8 s. 3 d. et 8 ob. de cens. (Arch. dép^les des Bouches-du-Rhône, B. 1846.)

En 1460, le roi René en fait donation, ainsi que des droits d'albergue et autres, à Bernard de Pontevès. *(Ibid.,* B. 13, 14 et 15.)

Villeneuve), pour fourniture de deniers faits auxdits mariés pour leur nourriture et entretenement et de leur domestique en cette ville de Grenoble, soutenement des proces qu'ils y ont eu depuis l'année 1600 et à leur extreme besoin et necessite, ensemble pour patroner et voyages dudit sieur Blanc à Paris;... se reservant ledit sieur de Callas, vendeur, de porter le nom et titre de ladite seigneurie jusqu'à ce que du prix susdit il en ait acquis une autre ou plusieurs »; acte passé à Grenoble « dans l'hôtel de Monseigneur des Diguieres, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en Dauphiné », par N. Chaisne, notaire.

Chrétienne d'Aguerre, la célèbre comtesse de Sault, qui joua un rôle si important durant les troubles de la Ligue en Provence, mourut à Paris le 7 avril 1611, ne laissant qu'un fils, de son premier mariage, Charles de Blanchefort-Créquy, plus tard pair et maréchal de France, et duc de Lesdiguières comme gendre et successeur du célèbre gouverneur du Dauphiné, le connétable François de Bonne (1).

Le « duc de Crequi », seigneur de Callas, à la mort de sa mère, passe, dix ans après, le 30 décembre 1621, une transaction avec la commune, où il est de nouveau question de la vente ou transport des droits seigneuriaux que cette commune avait à Callas et ses dépendances, « la Colle-Craissinouse, Saint-Blaise, SCEAIL ET ROUET ».

Mais la commune de Callas dut racheter peu après la terre de Séail ; car elle paye la taxe du 8e denier sur les aliénations en

(1) Cf. Roux-Alphéran, *Les Rues d'Aix*, t. II, p. 596.— Marquis de Boisgelin, *Esquisses généalogiques sur les familles de Provence*, p. 38 n.— Dossier de Séail, 3.

1641 et soutient seule le procès en retrait féodal de cette terre que lui intente le cardinal de Vendôme; l'arrêt de mai 1678 en sa faveur la maintient en possession non seulement du fonds lui-même, moyennant le paiement du droit de cens annuel, mais aussi des droits seigneuriaux de haute justice et de directe.

Enfin, une dernière aliénation eut lieu en faveur du duc de Villeroy et de son frère, l'archevêque de Lyon, suivie d'un nouveau rachat. Par ses lettres-patentes, données à Paris le 10 mars 1720, conformes à la requête des habitants de Callas, lesquels, venant d'acquérir des frères de Villeroy le fief et droits seigneuriaux de Callas et ses dépendances, « dans l'intention de conserver leurs anciens usages », et voulant n'avoir plus à l'avenir d'autre seigneur haut justicier que le roi, lui font l'abandon gratuit de la haute justice, Louis XV, après arrêt du Conseil d'Etat du 2 mars, et avis de Cardin Lebret, premier président au Parlement d'Aix et Intendant en Provence, déclare agréer ce don; par suite il reconnait les habitants de Callas pour ses vassaux immédiats et leur permet de mettre ses armes sur les portes de la ville qui pourra se qualifier de ville royale, de faire porter aux consuls « le chaperon aux livrées royales, afin qu'on ait pour eux de la considération », de nommer annuellement leurs consuls, à la pluralité des suffrages, à haute voix ou « par balote secrète », d'avoir un juge, un lieutenant de juge, un procureur juridictionnel et un greffier, choisis annuellement à Callas ou dans les environs (1).

Il semblait que la commune de Callas n'avait voulu racheter

(1) Dossier de Séalt, 3.

en dernier lieu tous les droits seigneuriaux sur les diverses terres nobles de son vaste territoire que pour assurer sa tranquillité et par crainte des procès que pouvaient lui susciter des familles trop puissantes : ce rachat fut-il donc un acte de sage administration, ainsi que le don fait au roi de la haute justice. Mais, le péril oublié, ses consuls se départirent de la prudente conduite de leurs prédécesseurs ; ils soulevèrent eux-mêmes des prétentions injustifiées à l'encontre de leurs co-propriétaires de Séail, petits seigneurs des environs, les Flour de Meaux.

Reprenant pour le compte de la commune le procès intenté à André de Flour par François Blanc-la-Colle, qui avait été débouté par sentence du Lieutenant au siège de Draguignan, du 15 mars 1752, et dont ils firent appel, les consuls de Callas soutenaient, en dernier argument, avoir acquis par prescription trentenaire la juridiction totale sur Séail et le Rouet, par défaut de nomination d'officiers de justice de la part du co-seigneur ; ils n'y avaient d'ailleurs « aucun intérêt », comme le dit le mémoire imprimé de leur adversaire. Ce mémoire ajoute et conclut que « ces administrateurs ne font que se prêter aux vues indiscrètes du sieur (François) Blanc-la-Colle, qui ne les a appellés au procès que pour tâcher d'intimider le feu sieur de Flour (mort en cours de procès) et lui faire lâcher prise. De sorte qu'on ne saurait trop sévir contre eux, la condamnation aux dépens en leur propre n'étant pas même une peine proportionnée à leur morosité (sic). »

L'appel de la commune de Callas fut rejeté par arrêt du Parlement d'Aix du 26 février 1753.

4. La commune de Claviers. — Cette petite commune ne

montra pas les mêmes variations sur sa portion de Séail que celle de Callas, sa voisine et co-propriétaire. Elle garda plus d'un siècle les deux cinquièmes des terres de Séail et du Rouet, qu'elle avait acquis en 1577. Mais, ayant eu à se défendre jusqu'en appel, elle chétive commune, contre le puissant abbé de Saint-Victor de Marseille, à ce moment le cardinal de Vendôme, et bien que maintenue en possession par l'arrêt de novembre 1672, elle songea à se défaire d'une propriété qui pouvait tôt ou tard lui créer de nouveaux embarras ; elle la vendit peu après à la famille Blanc-la-Colle.

5. Blanc-la-Colle. — « Noble Scipion Blanc, sieur de la Colle Creissinouse », (aujourd'hui la Colle Blanche, attenant à Séail), ne garda pas longtemps les terres de Séail et du Rouet : par acte du 7 mars 1693, notaire Graffeau à Aix, il les revendit à Claude de Flour, seigneur de Meaux, avocat-général en la Cour des Comptes de Provence.

Des difficultés surgirent entre leurs fils : François Blanc-la-Colle, fils et héritier de Scipion, ayant acquis d'Honoré Blanc, bourgeois de Claviers, par acte du 11 avril 1719, une terre sise à Séail, soumise à la directe des Flour de Meaux, n'en prit pas d'eux l'investiture, ne les reconnaissant pas pour seigneurs. André de Flour, fils de Claude, voulant plus tard user de son droit seigneurial de prélation ou retrait féodal, fit signifier à l'acquéreur son intention, avec offre de lui en rembourser le prix d'achat, frais et loyaux coûts. Blanc-la-Colle lui dénia ce droit, soutenant que la juridiction de Séail appartenait en entier à la commune de Callas ; il réussit à amener les consuls à faire cause commune et même à se substituer à lui dans ce procès.

Mais la sentence de 1752 et l'arrêt de février 1753 les déboutèrent de leurs prétentions.

6. Flour de Meaux. — Claude de Flour, fils d'André, avocat à Grasse, et d'Anne de Niel, était procureur du roi à Grasse, quand il alla épouser à Draguignan, le 1er février 1667, Louise de Raffélis-Broves, fille de Melchior et de Gabrielle de Demandols.

Devenu seigneur de Meaux (1) et avocat-général en la Cour des Comptes de Provence, il acheta de Scipion Blanc-la-Colle, en mars 1693, les deux cinquièmes de la terre de Séail et du Rouet, ayant appartenu à la commune de Claviers, et en prêta l'hommage au roi le 15 mai suivant (2). Il fit diverses acquisitions d'enclaves à Séail, entre autres : d'Henri Blanc, bourgeois, et Jean Blanc, prêtre, de Claviers, une terre, bois et bergerie, au quartier du « Serre de la Lauve », confrontant la rivière de l'Endre (novembre 1700); d'Honoré Abeille, bourgeois, et Jean

(1) *Mels*, au XIe siècle, *Méols, Meaux*, au siècle dernier; *Méaux*, *château de Méaux*, *les clots de Méaux*, le *Haut Méaux* (d'après la carte d'Etat-Major); divers quartiers de la commune de Claviers.

Le *Dossier de Séail* contient mention d'une « transaction ou récapitulation des peines municipales du terroir de Meaux », entre Honoré Flotte de Cabris, seigneur de Meaux et la commune de Claviers, du 8 mars 1513 (notaire Antoine Transtornel à Callas) dont extrait fut délivré à la requête de Louis Flotte de Cabris, en 1661.

Suivant quittance du trésorier de la noblesse de Provence du 7 février 1705, la terre de Meaux fut taxée à 22 livres pour l'imposition votée par la noblesse pour l'année 1708, Séail et le Rouet à 9 livres.

(2) Arch. dép^{les} des Bouches-du-Rhône, B. 800.

Un dénombrement de la terre du Rouet fut aussi fait, en 1678, par Jean-Baptiste de Gérente et, en 1704, par François-Charles-Victor de Gérente. (*Ibid*. 794 et 801.)

Abeille, notaire à Claviers, « une bastide au petit Scéail », (octobre 1702); de François Abeille, vicaire de Claviers, deux terres « à Scéail », qu'il avait acquises de « M[e] Jean Courtès, avocat » (août 1715.)

Il mourut avant le 3 août 1720.

André de Flour, seigneur de Séail et du Rouet, fils de Claude, prêta l'hommage au roi à raison de ces terres qui lui étaient échues par succession, le 3 août 1720, après la mort de son père. Il habita d'abord Claviers; mais y ayant épousé Anne Chapard, de Saint-Maximin, veuve de Pons Guigues, docteur en médecine à Claviers, il fait son testament à Draguignan, le 11 décembre 1741 (1), en faveur de sa femme qu'il institue son héritière universelle, avec un legs en faveur de sa nièce, Elisabeth de Flour, fille d'Honoré, et vint se fixer à Saint-Maximin. Il y passe divers actes, notamment de procuration pour l'administration de ses biens où il signe : Flour de Sceail. Les dernières années de sa vie furent tourmentées par le procès que lui intentèrent en 1748 François Blanc de la Colle-Creyssinouse et la commune de Callas, procès qui ne fut terminé qu'après sa mort. Il mourut à Saint-Maximin, le 27 octobre 1751 (2), à l'âge de 84 ans, sans laisser de postérité.

7. ANNE CHAPARD. — La famille Chapard, famille de mar-

(1) Notaire Meilhe, f° 497, étude Etienne.

(2) Décès de « noble Andre de Flour, seigneur de Seail et du Rouet, fils à feu noble Claude de Flour, advocat general en la cour des Comptes, Aydes et Finances de ce pays de Provence et de dame Louise de Brovès, marié avec dame Anne de Chapard, residant en cette ville de Saint-Maximin, âgé de 84 ans ». (Archives communales de Saint-Maximin, Etat-civil.)

chands drapiers, était originaire de Ginasservis (1) et ne vint se fixer à Saint-Maximin qu'à la fin du XVII[e] siècle.

Etienne Chapard, de Ginasservis, avait épousé Madeleine Ourdan; il vint habiter Saint-Maximin, où il mourut le 24 avril 1683, à l'âge de 76 ans.

Son fils, Joseph Chapard, « cardeur à laine », au moment de son mariage, plus tard marchand et bourgeois, né à Seillons (2), épouse à Saint-Maximin, le 17 janvier 1671, âgé de 23 ans, Marquise Mine, fille de Jean, bourgeois. Il ne laissa que deux filles, Gabrielle et Anne.

Gabrielle Chapard, décédée à Saint-Maximin le 14 novembre 1698, à peine âgée de 25 ans, y avait épousé, le 23 avril 1692, François Rey, maître apothicaire, fils de Pierre, chirurgien. D'où, une seule fille, Catherine Rey épouse Concordan, ci-après.

Anne Chapard, la future dame de Séail, naquit à Saint-Maximin le 9 et fut baptisée le 15 juillet 1682 (3); elle y épousa, en premières noces, le 26 mars 1710, Pons Guigues, docteur en médecine à Claviers, fils d'Antoine, chirurgien, et de Jeanne Baron. Devenue veuve, elle épousa en deuxièmes noces, à Claviers, avant 1736, André de Flour, seigneur de Séail et du Rouet, qui demeurait à Claviers. Elle amena son mari à venir habiter Saint-Maximin, où ils occupèrent le premier étage de

(1) Canton de Rians, arrondissement de Brignoles, Var.

(2) Canton de Barjols, arrondissement de Brignoles, Var.

(3) « Baptisée Anne Chapard fille de M. Joseph et de D[lle] Marquise Mine; parrain, M. Jean Vitalis, de Marseille; marraine, D[lle] Anne de Revest, de la ville de Malte ». (Arch. c[les] de Saint-Maximin. Etat-civil.)

la maison de sa nièce et héritière, Catherine Rey, à la Grande Rue (1).

Possédant en commun avec Jean-Paul de Foresta, marquis de la Roquette, Marie Vitalis épouse, séparée de biens, de Joseph Gameau, et Jean-Antoine Vitalis époux de Rose Vieil (lesdits Vitalis, enfants de Pierre, son parrain et sans doute parent), des maisons et des terrains près l'église de la Palud, à Marseille, elle approuve et ratifie, par acte du 24 mai 1747 (2), la vente consentie le 15 mai précédent, notaire Boyer à Marseille, par « le R. Père Melchior de Saint-François, ministre des Trinitaires déchaussés de la Palun dudit Marseille », ayant leur procuration, en faveur des frères Fouque, « marchands bouteliers »; et par déclaration du 21 février 1750, notaire Honoré Rey à Saint-Maximin, son mari l'autorise à recouvrer des échevins de Marseille, « comme créancière de la discussion de Gameau », sa part sur l'indemnité accordée aux créanciers par arrêt du Conseil d'Etat du roi, du mois d'octobre précédent.

Après la mort de son second mari et en qualité de son héritière universelle, elle devint dame de Séail et du Rouet et en prêta l'hommage au roi le 18 mars 1755. Elle eut à continuer contre la commune de Callas le procès qui se termina à son avantage par l'arrêt de 1753.

Elle fit un premier testament le 29 décembre 1749 (3) et un

(1) Plus tard maison de Ricard de Séalt; aujourd'hui maison Larose, ferblantier.

(2) François-Victor Concordan, notaire à Saint-Maximin, étude Allard.

(3) Honoré Rey, notaire à Saint-Maximin, étude Allard.

second et dernier le 22 avril 1767 (1), par lequel, prenant le soin de ses funérailles, elle veut entre autres dispositions qu'il soit donné un cierge de « six à la livre » à chaque frère pénitent bleu qui y assistera, ainsi qu'à chaque « sœur de la chapelle desdits frères pénitens bleurs de cette ville, à laquelle chapelle elle a l'honneur d'être agrégée »; lègue 4,000 livres à chacune de ses deux petites nièces Concordan, l'usufruit de tous ses biens à Catherine Rey, sa nièce et institue pour héritier universel François-Victor Concordan, notaire, son petit-neveu. Elle mourut à Saint-Maximin le 2 janvier 1770, à l'âge de 88 ans.

8. Catherine Rey épouse Concordan. — François-Victor Concordan, notaire à Saint-Maximin, l'héritier de la dame de Séail, ne jouit pas longtemps de son fief; il mourut à la fin de la même année, le 27 décembre 1770, à l'âge de 51 ans, non marié et intestat. Sa succession revint un tiers à sa mère, Catherine Rey veuve Concordan, qui en avait déjà l'usufruit, un tiers à sa sœur Gabrielle Concordan, et le dernier tiers à sa nièce, Anne-Catherine de Bayon, peu après épouse Ricard.

Catherine Rey, fille de François, maître apothicaire, et de Gabrielle Chapard, naquit à Saint-Maximin le 31 juillet 1696 et fut baptisée le lendemain (2); elle y épousa, le 6 septembre 1717, André Bernardin Concordan, notaire, fils de Pierre, aussi notaire et d'Ursule de Layet.

(1) Joachim Martin, notaire à Saint-Maximin, étude Allard. Contrôlé et insinué à Saint-Maximin le 21 mars 1770.

(2) « Parrain, M. Joseph Rey, maître chirurgien, son oncle paternel; marraine, Dlle Anne Jansserand ». (Arch. cne de Saint-Maximin, Etat-civil.)



A la mort de son fils, devenue pour un tiers dame de Séail et du Rouet, elle eut à payer, avec sa fille et sa petite-fille, ses cohéritières, une somme de 288 L. pour « les droits de francfiefs dûs à cause des biens nobles » dépendants des successions Concordan et Chapard, suivant quittance de N. Topin, receveur des droits de francfiefs à Aix, du 25 février 1771, mais non le droit de centième denier, son tiers en étant exempt comme mère du défunt. L'acte d'hommage en leur nom n'eut lieu que le 7 février 1777. Par son dernier testament, du 2 janvier 1771 (1), révoquant les deux précédents des 20 janvier 1747 et 13 novembre 1749 (2), elle lègue à sa petite fille, Anne-Catherine de Bayon, épouse Ricard, et institue pour son héritière universelle Gabrielle Concordan, sa fille. Elle mourut à Saint-Maximin, le 31 mars 1780, à l'âge de 84 ans.

D'où : 1. François Victor Concordan, né le 27, baptisé le 29 juillet 1719 (3), notaire et procureur à Saint-Maximin, seigneur de Séail et du Rouet, à la mort de sa grand'tante, Anne Chapard, décédé à Saint-Maximin le 27 décembre 1770, non marié et intestat.

2. Gabrielle Anne Concordan, née et baptisée le 29 mai 1718 (4), dame pour un tiers de Séail à la mort de son frère et pour un

(1) Ledit Martin, notaire.

(2) Ledit Rey, notaire.

(3) « Parrain, M. François Rey, maître apothicaire, grand père maternel ; marraine, D[lle] Marquise Mine (épouse Chapard), arrière-grand mère maternelle ». (Arch. c[ne] de Saint-Maximin, Etat-civil.)

(4) « Parrain, M. Pierre Concordan, notaire royal, grand père ; marraine, D[lle] Gabrielle Laugier ». Id.

autre tiers comme héritière de sa mère, décédée à Saint-Maximin, le 29 juin 1790, non mariée et intestat.

3. Ursule Madeleine Concordan, née en 1722, épouse, à Saint-Maximin, suivant contrat du 23 septembre 1748 (1), Antoine Bayon, bourgeois (*alias* Antoine de Bayon, écuyer), originaire de Marseille, habitant Saint-Maximin, fils de Jean François, ancien garde du corps, et de Marguerite Philip-Castellane. Elle reçut, au testament de sa grand'tante, Anne Chapard, dame de Séail, un legs de 4000 L. et mourut quelques mois après cette dernière, le 7 juin 1770, à l'âge de 48 ans.

D'où, une seule fille, Anne Catherine de Bayon, née le 12, baptisée le 13 mai 1753 (2), épouse, le 14 septembre 1773, Gabriel Joseph Xavier Ricard, avocat en la Cour, subdélégué de l'intendant à Saint-Maximin. Dame pour un tiers de Séail et du Rouet, à la mort ab intestat de son oncle, François Concordan, notaire, elle réunit les deux autres tiers de cette terre, à la mort de Gabrielle Concordan, sa tante, en juin 1790. Fondée de pouvoir et chargée de la procuration générale, elle gère la recette de la viguerie de Saint-Maximin, durant les deux années que son mari demeura à Paris, comme député du Tiers-Etat à l'Assemblée Nationale. Elle mourut à Saint-Maximin, le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), à l'âge de 47 ans, dans la partie de l'ancien couvent des Dominicains achetée par son mari, et dans la chambre dite aujourd'hui du provincial.

(1) Ledit Rey, notaire.

(2) « Baptisée Anne-Catherine, fille de M. Antoine de Bayon et de dame Magdeleine-Ursule Concordan. Parrain, M. Honoré Rey, notaire royal; marraine, dame Anne Chapard de Meaux, dame de Syaye *(sic)* et de Rhouet ». (Arch. c^les de Saint-Maximin, Etat-civil.)

9. RICARD DE SÉALT. — Ses biographes résument ainsi son article : Gabriel Joseph Xavier Ricard, né à Peyrolles (1), le 29 mars 1752, avocat au Parlement, subdélégué de l'intendant et receveur de la viguerie à Saint-Maximin, député à l'Assemblée Nationale, procureur général syndic du département du Var, prisonnier des Espagnols, commissaire de la Nation, préfet de l'Isère, mort en fonctions à Grenoble, le 12 pluviôse an X (1er février 1802).

Bien que Catherine de Bayon, sa femme, lui eût apporté en dot la nue-propriété d'un tiers de Séail, il paraît n'avoir pris la qualification de seigneur de ce fief qu'après la mort de l'usufruitière, en 1780 ; l'indication en est fournie par les actes de baptême de ses enfants (2). Mais est-ce par euphonie ou pour franciser le mot qu'il écrivait *Séalt*, qui sonnait mieux que *Séail*, dont la

(1) Chef-lieu de canton, arrondissement d'Aix, Bouches-du-Rhône.

(2) « 1774, 4 juin. Baptisée Marguerite-Magdeleine-Julie, fille de Me Joseph-Gabriel-Xavier Ricard, avocat en la cour et de dame Anne-Catherine de Bayon, née et ondoyée le même jour. Parrain, messire Antoine de Bayon, grand père ; marraine, dame Marie-Madeleine d'Anselme-Ricard, grand mère ; le père absent ». Décédée à l'âge de 4 ans.

1782, 25 septembre. Baptisé Auguste-Xavier, fils de messire Gabriel-Joseph-Xavier de Ricard, avocat au Parlement, seigneur de SÉALT ET DU ROUET, et de dame Anne-Catherine de Bayon, né le même jour. Parrain, Me Jean-Auguste de Ricard (oncle); marraine, Dlle Anne-Gabrielle Concordan.

1785, 19 juin. Baptisée Marie-Eugénie fille de Me Gabriel-Joseph-Xavier Ricard, seigneur de SÉALT ET DU ROUET, et de dame Anne-Catherine de Bayon, née le 18. Parrain, sieur Auguste Ricard (oncle); marraine, Dlle Marie-Marguerite de Silvy » (épouse, 1807, de Jean-Joseph-Antoine Madon).

« 1792, 26 décembre. Naissance de Delphine-Laure, fille de citoyen G. J. X. Ricard... » (épouse Rostan, 1812). (Arch. cles de Saint-Maximin, Etat-civil.)

forme était trop provençale à ses yeux (sans se douter qu'il en méconnaissait l'étymologie de *Cesalium)?* Lui-même pourtant ne signa jamais que : Ricard et l'appellation Ricard de Séalt ne lui fut donnée, semble-t-il, qu'au moment de sa nomination de député à l'Assemblée Nationale et durant le cours de son mandat. Mais sur quel document s'est-on appuyé pour lui décerner le titre de Marquis de Séalt ?

Ricard de Séalt réunit les deux autres tiers de Séail, en 1790, à la mort de Gabrielle Concordan, dont sa femme était l'unique héritière. Tous deux moururent à un âge peu avancé et à deux années d'intervalle, laissant leurs trois enfants mineurs. Dans le partage des biens paternels et maternels qui eut lieu entre ces derniers, par acte du 2 octobre 1806 (1), la terre de Séail et du Rouet échut par le sort à la plus jeune, Laure-Delphine Ricard, laquelle épousa, le 24 novembre 1812, Hippolyte Rostan, propriétaire à Saint-Maximin, fils d'Honoré. De cette union naquirent Louis et Philémon Rostan, qui devinrent, le premier, avocat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et archéologue distingué, le second, élève de l'Ecole Polytechnique, sorti dans la marine, capitaine de frégate, ayant laissé tous deux sur Saint-Maximin et sa belle église des travaux du plus haut mérite.

Mais la terre de Séail et du Rouet était bien éloignée de Saint-Maximin, d'un faible revenu et d'une médiocre valeur, malgré son étendue. Les époux Rostan s'en dessaisirent et en consentirent la vente à « Monsieur Verrion d'Esclans, proprié-

(1) André-Dominique Bonnet, notaire à Saint-Maximin, étude Jourdan.

taire, domicilié et demeurant à Callas », par acte du 12 avril 1821 (1).

Jacques-Auxile Verrion vicomte d'Esclans, mourut en son château d'Esclans, commune de la Motte, le 2 août 1826, après avoir, par son testament olographe, en date à Paris du 1er octobre 1822, enregistré à Draguignan et déposé au rang des minutes de Me Roque, notaire en la même ville, institué pour sa légataire universelle, en toute propriété et jouissance, Agricole-Cécile-Gabrielle-Félicité d'Achard de Sainte-Colombe vicomtesse d'Esclans, sa femme, à la charge entre autres de tenir « hypothéquée sur toutes les propriétés et forêts d'Esclans et de Pennafort, SÉAIL, LE ROUET, une somme de 12,000 francs pour fournir aux frais du culte de la chapelle de Saint-Maurice, contiguë au château d'Esclans et en dépendant à tout jamais ; ce service consistant à y dire, à perpétuité, la messe chaque jour, par un prêtre qui serait choisi par elle ou ses successeurs », moyennant la somme annuelle de 600 francs, ou soit les intérêts irréductibles au cinq pour cent dudit capital hypothéqué.

Après la mort de son mari et par acte du 12 février 1827, passé devant Me Lehon, notaire à Paris, la vicomtesse d'Esclans fit donation entre-vifs au baron Guillaume-Antoine Baron, membre de la Chambre des députés et directeur général du Mont-de-Piété de Paris, de la nue-propriété des biens provenant de cette succession, sis aux territoires de Callas, le Muy, Draguignan et la Motte; donation complétée par la cession de

(1) Ledit Bonnet, notaire.

l'usufruit de ces biens, suivant acte du 22 mars 1831, ledit Lehon, notaire à Paris.

Par contrat passé devant Me Roque, notaire à Draguignan (1), le 15 avril 1837, MM. Charles-Jean-Baptiste Icard, docteur en médecine à Draguignan, et Jean-Jacques Boyer, négociant à Trans, acquirent conjointement et indivisément entre eux, du baron Guillaume-Antoine Baron, partie de ces immeubles, comprenant notamment : « art. 25, les forêts en bois de pins, agrégées de quelques chênes, situées sur le terroir de Callas, dans lesquelles sont comprises les propriétés du PETIT SÉAIL, Prignonet, Viounes, consistant en terres labourables, prés secs et bâtiments ».

Mais, suivant jugement rendu à l'audience des criées du tribunal civil de 1re instance de Draguignan, le 6 août 1838, l'administration du Mont-de-Piété à Paris s'en rendit adjudicataire par suite de surenchère et en fit la revente, par acte du 20 mai 1845 (2), à Jean-Louis Bérenguier fils, propriétaire-négociant à Fréjus. Ce dernier aliéna à son tour la terre du PETIT SÉAIL (distincte du GRAND SÉAIL, qui appartient à la veuve de l'avocat Portal, de Draguignan, née Esclapon), et, par acte du 31 décembre 1860 (3), la vendit à la comtesse de Drée, de Bargemon, née Reverdit, qui la possède encore actuellement.

---

(1) Etude Etienne.

(2) Charles-Marc-Antoine Segond, notaire à Draguignan. Etude de l'Estang.

(3) Etienne-Timoléon Blanc, notaire à Bargemon.

ESQUISSES

D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

PAR

Z. D'AGNEL

I

Sur un oppidum préceltique et un mégalithe des environs de Cuers (Var)

Les anciens camps retranchés ou *oppidums,* d'origine vraisemblablement préceltique, sont très nombreux dans le département du Var. Certains d'entre eux ont été reconnus et décrits; beaucoup ont été simplement signalés; mais un plus grand nombre encore reste probablement à découvrir sur des sommets peu explorés d'ordinaire par les archéologues, où, dissimulés sous l'abondance de la végétation et confondus avec des éboulis de rochers, ils échappent forcément aux regards.

Parmi les premiers il convient de citer ceux mentionnés par le baron de Bonstetten dans son travail archéologique sur le département du Var (1), savoir ceux de Margès au-dessus d'Aiguines, d'Ampus, de Gonfaron, de Fouirette et du Pas de Recours près du Luc, de Rouit près de Pennafort; de Saint-Probace près Tourves, etc. Le docteur Jaubert, dans son

(1) *Carte archéologique du département du Var* (époques gauloise et romaine) accompagnée d'un texte explicatif.— Hyères, G. Blòch, 1898.

intéressante étude sur l'époque préhistorique dans la région d'Hyères et confins (1), en décrit quelques-uns notamment ceux de Saint-Estève dans le massif de Fenouillet, du Castellas de Pierrefeu, de l'Antiquay, dit aussi Camp d'Inganes, du Peyrol, de l'Obbède dans le massif occidental des Maures, de Bront et de la Colette près de Carnoules et du Castellas de Cuers.

Le président Germondy, dans sa *Géographie historique du Freinet* (2), signale un certain nombre de ces stations, et, bien qu'il ne leur attribue pas une origine fort reculée, il est facile de reconnaître parmi les vestiges qu'il décrit des anciens lieux habités de San-Peyre, de la Colle de Vignon, du Revest, de Saint-Daumas, etc., des indices de véritables stations d'origine préhistorique. Dans cette énumération, forcément restreinte, il faut encore comprendre le Camp de la Courtine au-dessus d'Ollioules, décrit par notre confrère M. Bottin (3), et ceux relatés dans les mémoires ou communications insérés dans le Bulletin de notre Société, savoir : les Tuilières (4), Piol près Callas et Pennafort (5).

Le camp retranché qui fait l'objet de cette note avait déjà été signalé par un passage de la *Géographie de la Provence* d'Achard (6) reproduit ci-après : « A une demi-lieue de la ville [de Cuers], et du côté nord, est le quartier appelé le *Cros*

(1) *Hyères avant l'histoire*. — Hyères. H. Souchon, 1878.

(2) *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon*. 1864-1865.

(3) *Mémoire sur le Camp Celto-ligure de la Courtine*. Draguignan, Barles et Cie, 1892.

(4) Bulletin, tome XV, 1886-1887, p. LXXIX.

(5) *Id.*, tome XXI, 1896-1897, p. 80.

(6) Tome I, v° Cuers.

Aurélien. La tradition du pays porte que cet empereur y campa et y offrit un sacrifice. On y voit encore une pierre surnommée par le peuple la *Peyro de l'Autar*. Les inscriptions qui y étaient gravées ne se peuvent plus lire. On découvre aussi parfois dans le voisinage des *(sic)* anciens tombeaux de briques, etc. ».

C'est guidés par ces indications un peu vagues qu'un certain nombre de membres de notre Société se sont mis en devoir de rechercher les vestiges dont parle Achard. Le quartier du *Cros Aurélien*, ou plutôt du *Camp d'Aurélien*, est au nord de la ville de Cuers, sur l'arête montagneuse comprise entre les routes de Brignoles et de Rocbaron et dont le point culminant est marqué sur la carte de l'Etat-Major par la cote 577. La crête de ce petit massif s'abaisse du nord au sud et décrit deux ou trois ondulations successives, dont la dernière se termine en un promontoire conique assez aigu. Les pentes en sont très raides, surtout celle de l'est, au sommet de laquelle court une falaise rocheuse formée par les puissantes assises des dolomies infraliasiques.

Munis de quelques renseignements complémentaires obligeamment fournis par des habitants de la localité, on s'engage sur la route de Brignoles. Un peu après le 4e kilomètre, on quitte la route, et, prenant à droite un petit sentier, on se met à attaquer le flanc ouest de la montagne. Le sentier décrit de nombreux lacets qu'on gravit péniblement sous la chaleur. Mais bientôt quelques-uns des explorateurs, impatients du but, quittent le sentier et, abordant de front la rude pente du versant, ne tardent pas d'atteindre la crête. Une exclamation retentit : La voici !! Les retardataires arrivent à leur tour et l'on se trouve réunis autour de la *Peyro de l'Autar*. Celle-ci n'est autre chose

qu'un gros bloc de rocher parallélipipédique, d'environ 2^m60 de long sur 1^m80 de large et 1^m30 de hauteur, formé de deux assises adhérentes. L'assise supérieure représente la table de l'autel et elle déborde de 0^m20 environ tout autour de l'assise inférieure, qui en figure la base. Dans son ensemble, ce monolithe donne assez bien l'impression d'un autel de la primitive époque romane et justifie ainsi le nom mentionné par Achard. Quant aux inscriptions dont il parle, on n'en retrouve plus aucune trace. Il est même douteux qu'elles aient jamais existé, sinon dans l'imagination de ceux qui ont renseigné notre géographe. Quoiqu'il en soit, ce monolithe peut parfaitement, en raison de sa forme régulière, avoir été jadis une pierre votive et avoir servi aux rites des religions primitives. Le docteur Jaubert l'admet (1), et ce qui tendrait à donner quelque valeur à cette hypothèse, c'est qu'une très vieille tradition, rapportée par quelques anciens du pays, affirme qu'elle oscillait jadis sur sa base, circonstance qui l'assimilerait aux roches tremblantes de la Bretagne qu'un mécanisme secret faisait, assure-t-on, mouvoir au gré des initiés.

Sa position de bloc isolé au milieu d'un plateau très peu accidenté ainsi que l'obliquité de ses assises par rapport aux couches en place immédiatement au-dessous donnerait quelque vraisemblance à cette version, que corrobore en outre le voisinage de l'oppidum du Cros Aurélien.

Celui-ci se trouve à 500 mètres environ dans le sud et occupe le sommet du cône qui marque l'extrémité de l'arête monta-

(1) *Hyères avant l'histoire*, p. 89.

gneuse. De la Pierre de l'Autel on voit très bien son enceinte se détacher en une large bande grisâtre sur la maigre végétation qui couvre le sol, et, n'était la régularité de cette bande, qui coupe le promontoire suivant une ligne sensiblement horizontale, on serait tenté de prendre cet amoncellement de pierres pour de simples éboulis. Cependant l'oppidum ne tarde pas à se dessiner à mesure qu'on s'en rapproche. C'est d'abord, du côté de l'est, la falaise de rochers à pic mentionnée plus haut. Cette disposition se retrouve, à très peu d'exceptions près, dans tous les oppidums de nos contrées et c'était même certainement la présence de cette défense naturelle qui, dans la plupart des cas, devait guider le choix des futurs habitants. Cette falaise, qui se prolonge vers le nord sur presque toute l'étendue de la crête, a une hauteur moyenne d'environ 4 mètres. Sur certains points, vers l'oppidum notamment, elle atteint même 6 et 7 mètres. Malgré quelques brèches existant par intervalles et faciles à fermer par des barrages en pierres, elle constituait une excellente protection contre l'envahisseur. Cette défense naturelle était complétée sur le restant du périmètre de l'oppidum par une levée artificielle en pierres sèches. Les matériaux qui la formaient se sont partout éboulés, de telle sorte qu'il ne reste plus trace actuellement du profil exact que devait présenter ce rempart. Mais, par suite de l'inclinaison assez forte du versant opposé à la falaise, qui est d'environ 25°, soit de 0m46 par mètre, on peut conjecturer que, de ce côté, l'enceinte devait avoir une hauteur d'environ 5 mètres et présenter un fruit extérieur très faible, se rapprochant sensiblement de la verticale, faute de quoi le talus se serait prolongé vers l'aval à une distance exagérée et

aurait considérablement facilité l'escalade, tout en nécessitant l'emploi d'un plus grand cube de matériaux.

Cette partie de l'enceinte est parallèle à la falaise. Elle se relie à celle-ci, du côté du sud, au moyen d'un retour à angle droit mesurant 80 mètres de longueur. Du côté du nord, ce raccordement se fait par une ligne un peu sinueuse présentant vers son milieu une concavité que ne sauraient justifier les mouvements du terrain, et qui pourrait alors marquer l'entrée de l'oppidum. Cette disposition était très favorable à la défense et il est à remarquer qu'elle est encore employée dans la fortification moderne. Il est probable, en outre, que cette entrée était encore protégée par un épaulement ou barbacane établi en avant et qui la masquait à l'extérieur (1). Mais ce n'est là qu'une simple hypothèse, car il ne reste plus de trace de cet ouvrage qui, d'ailleurs, aurait dû être peu important.

Dans sa plus grande longueur, suivant la direction nord-sud, l'oppidum mesure 150 mètres. On a vu d'autre part que sa largeur est de 80 mètres; sa superficie est donc d'un hectare environ, ce qui permet d'évaluer sa population normale à une centaine d'individus (2). Ce chiffre peut paraître faible au pre-

(1) Viollet-le-Duc. *Histoire d'une forteresse*, chap. II.

(2) Les habitants du Camp d'Aurélien devaient appartenir à la tribu des *Bormani*, faisant partie eux-mêmes de la peuplade des *Cenomani*, qui occupait le littoral depuis Taurœntum jusqu'à l'Argens. Celle-ci se subdivisait en plusieurs groupes dont les *Commoni* à l'ouest de Toulon et jusqu'aux environs du Coudon à l'est; les *Bormani*, déjà nommés, depuis le Gapeau jusqu'à la région de Cavalaire; les *Camatullici* de là jusqu'à l'embouchure de l'Argens.

Etienne Garcin. — *Carte de la Celto-Lygie avant et durant l'occupation romaine*. — Toulon, 1847.

mier abord, mais il convient de remarquer qu'à l'époque reculée où cette position était occupée, la densité de la population devait être bien loin d'égaler celle de nos jours et qu'ensuite, dans un rayon assez restreint, on ne rencontre pas moins d'une dizaine d'oppidums d'une importance au moins égale à celui-ci, savoir ceux du Castellas de Solliès, du Castellas de Cuers, de la Colette et de Bront, du Camp d'Inganes, du Castellas de Pierrefeu, du Peyrol, de l'Obbède et, vraisemblablement aussi, de Pierrefeu. Il est même probable que les habitants de ce dernier étaient en relations habituelles avec ceux du Camp d'Aurélien. En effet le jour de la visite à ce camp, un de nos confrères, M. Chiris, après une fouille très sommaire, a découvert un tronçon de pierre à aiguiser d'environ quinze centimètres de longueur, à section elliptique, taillée dans un fragment de quartzite provenant, selon toute probabilité, des gisements de Pierrefeu, dont quelques habitants devaient exercer cette industrie. Mais ce débris, qui montre bien que le lieu servait à l'habitation, et n'était pas un champ de sépulture, comme semble le croire Achard, n'est pas le seul qui prouve le séjour de l'homme; de nombreux fragments de poteries y ont été également recueillis et leur diversité, tant de composition que de formes, outre qu'elle révèle, après quelque examen, une certaine variété d'ustensiles, pourra peut-être encore prêter à des déductions intéressantes. Ces poteries sont en effet de composition très variable. Les plus anciennes, qui se reconnaissent facilement à

Germondy. — *Géographie Gallo-Romaine, cantons de Saint-Tropez et de Grimaud.* — *Bulletin de la Société des Sciences, Belles-lettres et Arts de Toulon*, 1859.

Docteur Bérenger-Féraud. — *La race Provençale.* — Paris. Oct. Doin, 1883.

un plus grand effritement de leurs faces et à la grossièreté de leur pâte, paraissent provenir de ces grands vases appelés par les romains *dolium* et dans lesquels les peuplades primitives serraient leurs provisions. Ces poteries épaisses, à grains quartzeux et feldspathiques, se retrouvent dans presque toutes les stations préhistoriques de nos contrées, ce qui tendrait à établir que, provenant d'un centre de production unique, elles faisaient l'objet d'échanges fréquents et que leur aire de diffusion était assez étendue. A côté de celles-ci on en retrouve d'autres moins usées, plus minces de parois, à pâte plus fine et beaucoup plus homogène. Elles semblent avoir appartenu à des amphores — l'une d'elles porte encore trace de l'attache de l'anse — et une construction géométrique assez simple a permis de reconnaître que quelques-uns de ces récipients n'avaient pas moins de 75 centimètres de diamètre. Enfin, parmi d'autres débris, il est facile de reconnaître les grosses tuiles plates et à rebord *(tegula)* et les tuiles creuses *(imbrex)* qui ont pu faire croire à la présence de tombeaux. Mais il ne faut pas oublier que si ces tuiles étaient utilisées pour les sépultures à l'époque gallo-romaine, elles étaient fabriquées surtout pour servir de couverture aux habitations. Or l'on sait que les amphores aussi bien que les tuiles plates étaient de fabrication romaine. Une grande quantité d'amphores, parmi les plus volumineuses, retrouvées dans nos régions portent la marque du potier Fabius, d'où le nom générique de *fabi* sous lequel on désigne encore de nos jours sur le littoral les grandes jarres (1). Quant aux tuiles

(1) Bonstetten. *Carte archéologique du département du Var.* Texte, p. 9.

plates une des marques les plus répandues qu'elles portent est une grande boucle en forme d'un demi 8 couché composée de trois traits concentriques et qui n'a pas encore pu être attribuée, que nous sachions. Mais une autre marque très connue est celle du tuilier *Castor* qui se présente sous cette forme :

CASTORIS.

(Sous entendu : *ex-officinâ).*

Enfin on rencontre fréquemment, principalement sur nos côtes, une troisième marque :

L. HER. OP̄.

(L[ucii] HER[ennii] OPT[ati].)

qui serait celle de *Lucius Herennius Optatus*, d'après M. Héron de Villefosse. « Lucius Herennius Optatus, dit le savant épigraphiste, était à la tête d'une industrie importante ; c'était un grand fabricant de tuiles qui expédiait ses produits dans toute la région comprise entre Toulon et Vintimille. On a retrouvé des tuiles avec son timbre à Léoube, au Luc, à Fréjus, à Vallauris, à Cimiez, à Nice et à Vintimille. Le musée de Marseille possède aussi une tuile de sa fabrique qui vient probablement de la même contrée » (1).

Il est permis d'admettre dès lors que les peuplades primitives de la Provence, déjà en possession depuis longtemps de grossiers ustensiles de céramique dus à l'industrie rudimentaire de leurs potiers ou des premiers colons qui abordèrent nos

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — Rapport de M. Héron de Villefosse sur deux fragments de tuiles tumulaires découverts à l'arsenal de Toulon (séance du 29 mars 1893).

côtes, s'empressérent d'adopter, après la conquête romaine, les produits de l'industrie des nouveaux venus, et que, notamment, ils eurent soin d'employer pour la couverture de leurs huttes les tuiles de diverses formes importées par les romains, au lieu des branchages et du chaume dont ils avaient dû se servir jusque-là.

Il est donc certain que ces oppidums, auxquels conviendrait peut-être mieux le nom de *pagus* (1), ont été encore habités bien après l'origine des temps historiques et que, tandis que les romains, forts de leur organisation militaire, de leur cohésion, de la supériorité de leur armement, comme on dirait aujourd'hui, et surtout de l'ascendant que procure un état de civilisation plus avancé, colonisaient et mettaient en rapport les riches campagnes provençales, les indigènes, bien qu'entretenant quelques rapports avec les vainqueurs, persistaient à se cantonner dans leurs *pagi*, rebelles en même temps à la civilisation romaine et au culte nouveau, d'où le vocable de *pagani* qui désigne à la fois les habitants des anciens camps retranchés et les adeptes obstinés des vieux cultes. Cependant on n'a pu rencontrer au Camp d'Aurélien aucun débris de ces poteries fines à engobe rouge ou noire décorées souvent d'ornements sigillés, ou des fragments de vases en verre, qui sont l'indice d'un certain

(1) *Pagus*, au sens propre du mot, signifiait toute position élevée au milieu de la campagne, « mieux défendue par la nature que par l'art » et qui servait d'habitat à la population rurale. Par extension on désigna du même terme l'étendue du pays qui l'entourait immédiatement. De même le mot *civitas*, appliqué en principe à une agglomération urbaine d'une certaine importance, finit par indiquer tout le district qui avait l'agglomération pour chef-lieu et dont le *pagus* n'était qu'une subdivision.

raffinement dans les habitudes domestiques et qu'on a récoltés dans d'autres stations, notamment à Saint-Estève dans les gorges d'Ollioules. De cette absence, on pourrait conclure que le Camp d'Aurélien a dû être déserté peu de temps après l'arrivée des romains et qu'il n'a jamais donné asile qu'à une population très pauvre et à demi sauvage. On rapporte que des monnaies anciennes auraient été recueillies dans cette station à une certaine époque, mais il n'a pas été possible de savoir ce qu'elles sont devenues et il faut, par conséquent, renoncer à l'espoir de connaître par elles jusqu'à quelle date probable le camp a été occupé, à moins que des découvertes analogues ne soient encore faites, de nos jours, dans le même lieu. Toutefois la fixation, même précise, de cette date n'offrirait pas un grand intérêt pour l'histoire des peuplades primitives de nos contrées. L'étude des anciens lieux habités prouve en effet que l'exode vers la plaine des habitants des points élevés s'est effectuée de tout temps sous l'empire de causes essentiellement locales. On le constate pendant le moyen âge et nous en sommes encore les témoins de nos jours. Ainsi la station de San-Luen (Saint-Léonce) près du Muy, d'origine évidemment fort ancienne, montre les restes d'une église des siècles primitifs et n'a dû être abandonnée que pendant le moyen âge; celle de Saint-Barthélemy au nord de Salernes, entourée d'une enceinte maçonnée et où l'on rencontre des vestiges importants d'habitations avec baies cintrées, pourrait avoir été occupée jusqu'à la même époque, bien qu'aucune trace d'édifice religieux n'y ait été constatée jusqu'à présent. On a récolté à Saint-Estève dans les gorges d'Ollioules, parmi de nombreux objets des époques préhistorique et gallo romaine,

une monnaie de Robert comte de Provence, ce qui pourrait faire admettre qu'elle a été habitée jusqu'au XIV[e] siècle (1).

De même dans l'ancien oppidum de San-Peyre au sud du Plan-de-la-Tour, où les restes d'une chapelle sont encore parfaitement déterminables au milieu d'une double enceinte de pierres sèches, on a retrouvé en 1830 un denier d'or du roi Louis II (2). Plus récent encore est l'abandon du vieux village du Revest au nord de Sainte-Maxime, qui, outre une première enceinte en pierres sèches, montrait aussi il n'y a pas longtemps deux autres enceintes extérieures en maçonnerie, des débris de huttes isolées en pierres sèches construites sans ordre, les ruines d'un château féodal et une église encore debout et ayant servi au culte jusqu'à la fin du XVII[e] siècle (3). On pourrait ajouter à cette liste les vieux villages de Valnasque près de Callian, de Meaux près de Claviers, de Flassans, de Vins, du Beausset et bientôt, peut-être, ceux de Six-Fours, d'Evenos, du Cannet et de Saint-Julien dont les archéologues de l'avenir fouilleront les ruines éparses, non sans se rappeler avec mélancolie qu'elles abritèrent de nombreuses générations et qu'elles eurent plus d'une page dans l'histoire de la petite patrie.

(1) C. Bottin. *Ruines des Gorges d'Ollioules.* — Toulon, 1896.

(2) Germondy. *Géographie historique du Freinet. Bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Toulon* (année 1864-1865), p. 215.

(3) *Id.*, p. 215 217, 260, 261.

II

Une Visite à l'Oppidum de Saint-Ferréol

Dans un assez récent voyage à Lorgues, nou avons eu la bonne fortune d'être mis en rapport avec M. G. Cordouan, receveur de l'enregistrement, et fils de l'érudit historien de la commune de Lorgues.

Notre obligeant cicérone, après nous avoir guidé dans le dédale des vieilles rues de la haute ville et fait reconnaître l'enceinte du moyen-âge, dont plusieurs tours à machicoulis dominent encore de leurs fières silhouettes les maisons du bourg primitif, nous a conduit sur le plateau de Saint-Ferréol où les vestiges d'un oppidum étaient signalés.

Cette station préhistorique a déjà été visitée, il y a bon nombre d'années, par nos confrères et amis MM. Mireur et Segond; mais aucune note n'ayant été publiée par eux à ce sujet, il ne semble pas inutile de donner un résumé des constatations faites en compagnie de M. Cordouan.

On n'arrive de Lorgues au sommet de la butte de Saint-Ferréol qu'après avoir franchi le ruisseau du Réal-Calamar et gravi un raidillon très déclive mais heureusement assez court. On se trouve alors en présence de l'ancien couvent des Capucins et du grand enclos qui lui fait suite vers le sud. Contournant par le nord ces constructions modernes et passant au sommet d'un à-pic rocheux au-dessous duquel est creusée la tranchée du chemin de fer de Meyrargues à Draguignan, on se trouve bientôt

sur un plateau assez spacieux formé par les strates horizontales des dolomies jurassiques. Ce plateau, autrefois couvert d'un épais rideau de pins d'Alep, a été naguère déboisé en partie, ce qui permet à l'œil d'embrasser un merveilleux panorama que la faible altitude du plateau — 314 mètres — n'aurait pas permis de soupçonner. C'est, au sud, toute la chaine des Maures, d'un bleu intense, que semblent continuer vers l'est les énergiques profils, plus estompés cependant, du cap Roux, du mont Vinaigre et du massif de Rouit. Vers le sud-ouest on reconnait aisément la silhouette du Cannet-du-Luc rattachée à l'arête régulière des montagnes du Thoronet au-dessus desquelles émergent le Pilon de Saint-Clément et la Barre de Saint-Quinis. Plus loin, vers l'ouest, une suite presque ininterrompue de dentelures et de gradins marque successivement la place de la Loube, de la Sainte-Baume, du mont Aurélien et de Sainte-Victoire. Puis c'est la masse imposante des Bessillons. Au nord apparaissent le village de Tourtour, dominé par les hauteurs dénudées de N.-D. de Liesse et de Saint-Priez, les montagnes de Beau-Soleil et de la Cabrière. A l'est c'est le Puy de la Sigue et les hauteurs de Draguignan au-delà desquelles l'œil émerveillé perçoit encore, pour compléter ce tour d'horizon, les montagnes d'Escragnolles et les escarpements du Cheiron. Ce plateau était donc exceptionnellement bien choisi pour y établir des retranchements qui se trouvaient ainsi en vue de toutes les stations des environs, notamment de celles de la Cabre d'Or, des Tuilières et du Dragon près de Draguignan, et de Méren au-dessus du Cannet.

Mais quel que soit le charme que la diversité et l'harmonie

des lignes et les jeux de la lumière impriment à cet inoubliable panorama, c'est aux pieds même de l'explorateur que son attention ne tarda pas à se porter.

En effet, après avoir dépassé l'angle est de l'enclos, on se trouve tout à coup en présence d'une levée en pierres sèches dont il est d'autant plus facile de constater l'arrangement artificiel que les épaisses couches dolomitiques sous-jacentes montrent une surface plane continue et sans aucun accident. Le profil transversal de cette levée peut se ramener à un trapèze dont la base supérieure a 2 mètres, la base inférieure 3 mètres et dont la hauteur varie entre $0^{m}80$ et 1 mètre. Ce n'était pas évidemment une barrière infranchissable, mais plutôt un obstacle de nature à arrêter un instant l'envahisseur et permettre de donner l'alarme à la tribu. La partie encore visible de cette enceinte se compose de deux branches à peu près perpendiculaires l'une sur l'autre et mesurant chacune environ 50 mètres. La bissectrice de l'angle qu'elles forment est dirigée sensiblement suivant la ligne nord-sud, et le sommet de l'angle vise au sud.

Il est certain que cette enceinte se continuait également sur la partie nord du plateau, mais on n'en rencontre plus aucun vestige, soit qu'elle ait été englobée dans le périmètre de l'enclos de Saint-Ferréol, soit qu'on ait fait servir ses matériaux à l'édification des diverses parties du couvent. La levée en pierres ne présente dans tout son développement aucune solution de continuité qui permette de déterminer l'emplacement des entrées, pas plus que le système de défense de celles-ci. En outre le mur de l'enclos a été établi parallèlement à l'enceinte et à une faible

distance en arrière, de sorte que le couvent des Capucins et ses dépendances occupent toute la surface, ou au moins une grande partie de l'oppidum. Il nous a donc été impossible de nous rendre compte si des traces d'habitations plus ou moins sommaires se montrent à l'intérieur de l'enceinte. Mais l'existence de ces habitations n'en est pas moins certaine. En effet on rencontre aux abords du retranchement de nombreux débris d'ustensiles à l'usage des peuplades primitives, fragments de meules et de poteries grossières. Les fragments de meules sont là en quantité considérable, indice probable d'une agglomération assez importante d'habitants ou d'une occupation relativement longue. La matière des meules est un porphyre rouge qui paraît provenir des gisements de Rouit et de l'Estérel. Les poteries se rencontrent à l'état de débris de trop faible dimension pour qu'on puisse conjecturer quoi que ce soit de précis sur la forme et l'usage des objets auxquels ils ont appartenu. La courbure de leurs faces et leur épaisseur peuvent seules faire croire qu'ils proviennent de vases ayant d'assez fortes dimensions, analogues à ceux connus sous le nom générique de *dolium*. Ces poteries ne portent aucune trace d'émail ou d'engobe quelconque; on ne peut guère admettre dès lors qu'elles servissent à conserver des liquides, au moins pendant longtemps. Tout au plus pouvaient-ils contenir une petite provision d'eau que les habitants de l'oppidum avaient la faculté de puiser dans le Réal-Calamar, qui coule au pied de la butte de Saint-Ferréol et qui est alimenté par des sources permanentes; et ces vases, bien que poreux, pouvaient parfaitement conserver la quantité nécessaire aux besoins d'une journée. Nous n'avons recueilli par contre —

peut-être parce que nos recherches n'ont pas été assez minutieuses — nul débris de ces poteries minces, aux tons noirâtres, dus à une cuisson imparfaite, qu'on trouve abondamment dans d'autres stations et qui peuvent être rattachées à l'époque robenhausienne. Il n'y a donc pas de raison certaine de supposer que le camp de Saint-Ferréol remonte jusqu'à l'âge de la pierre polie; mais les restes d'une industrie des plus primitives qu'on y trouve permettent néanmoins de lui assigner une origine assez reculée.

Ceci nous amène à dire un mot des poteries préhistoriques les plus anciennes, qu'on suppose généralement avoir été cuites au soleil. Rien n'est plus inexact que cette supposition; car il est évident qu'au simple contact d'un liquide, ou même seulement sous l'influence de l'humidité les vases ainsi durcis se seraient réduits en bouillie. Cette opinion ne supporte donc pas l'examen et voici à son sujet ce que dit M. de Mortillet : « Quant à la prétendue cuisson au soleil, c'est une de ces naïvetés qui font leur chemin grâce à la légèreté et à l'inattention de ceux qui les répètent. Le soleil, quel qu'il soit, dans nos pays surtout, peut bien sécher de la terre, mais la cuire, jamais; sans quoi tout le sol se transformerait en brique. Ce serait joli ! » (1).

Mais l'étude de ces débris de poteries est intéressante à un autre point de vue. La pâte de celles de Saint-Ferréol, qui a évidemment subi une cuisson complète et à une température élevée, n'est pas homogène, comme dans les poteries d'un âge plus récent. Elle contient de nombreux grains de quartz, très

(1) G. de Mortillet. *Le Préhistorique*, 2e édition, p. 559.

reconnaissables à leur aspect vitreux bleuâtre, et des fragments fort atténués de feldspath que la température insuffisante des fours de l'époque n'a pas réussi à fondre. Ce minéral se présente sous forme de petits grains blanc mat et d'un reflet chatoyant, quand la cassure est fraîche.

Or les terrains des environs de Lorgues n'offrent aucune couche qui renferme les minéraux dont nous venons de parler; et si le quartz, à l'état sableux, peut se rencontrer dans les dépôts, dits de *l'horizon de Rognac,* du bassin de Salernes, il est certain qu'on n'y a jamais vu de traces, au moins déterminables, de feldspath. Celui-ci ne se trouve que dans les porphyres et les schistes primitifs des Maures et de l'Estérel. On peut donc être autorisé à conclure que ces poteries n'étaient pas fabriquées sur place, mais bien qu'elles provenaient d'ateliers spéciaux voisins des gisements où la décomposition des roches quartzeuses et feldspathiques donnait une argile chargée de ces éléments. Nous serions assez tenté de placer ces lieux de fabrication dans le cours inférieur de l'Argens, entre Fréjus, le Puget, Roquebrune et Saint-Aigulf, en raison des facilités que la vallée de l'Argens procurait pour l'écoulement des produits céramiques dans l'intérieur du pays, ou bien encore dans les environs de Cannes et d'Antibes. Et ce qui donne une certaine vraisemblance à cette hypothèse, c'est que d'autres débris de poteries préhistoriques que nous avons pu recueillir sur différents points de la zone calcaire, notamment à Besse, à Saint-Estève dans les gorges d'Ollioules et à Cuers montrent également dans leur pâte les mêmes matières. Cette unité de composition permet donc d'admettre un lieu de production unique.

Mais s'il en était ainsi, on peut se demander comment ces habitants qui trouvaient pour ainsi dire à chaque pas dans leurs territoires des couches argileuses susceptibles de fournir la matière nécessaire à la fabrication des poteries usuelles, les recevaient relativement d'aussi loin. On ne peut trouver qu'une explication satisfaisante à cette anomalie : c'est que ces peuplades ignoraient complètement l'art du potier. « Dans tout l'ouest de l'Europe, dit en effet M. de Mortillet, du midi au nord, la poterie n'apparaît qu'avec l'époque robenhausienne. Il n'y en a pas trace dans les époques précédentes. C'est donc une importation » (1). Ce qui semble confirmer que les poteries de Saint-Ferréol étaient bien un article d'importation, comme l'avaient déjà été, dans nos régions, celles à pâte noire sans engobe à impressions de dessins géométriques en creux, et comme le furent plus tard, pendant la période gallo-romaine, celles à engobe rouge sang et à ornements en relief, dites de Samos, mais qui provenaient en réalité de l'Italie.

Aux temps préhistoriques les vases dont se servaient les peuplades de nos contrées leur étaient donc fournis, très probablement, par des ouvriers étrangers, en possession des traditions d'une civilisation beaucoup plus avancée.

Mais à quelle nationalité appartenaient ces ouvriers ?

On s'accorde généralement pour admettre que les Grecs, et avant eux les Phéniciens, ont établi les premiers comptoirs sur le littoral celto-ligure. Ce serait donc à ces colons qui, il y a plusieurs milliers d'années, ont joué dans nos pays le rôle que

(1) *Le Préhistorique*, p. 558.

quelques nations de l'Europe jouent actuellement sur le continent noir, qu'il faudrait attribuer la fabrication des poteries dites gauloises.

On voit par ce qui précède que l'étude de ces débris, que le visiteur foule souvent d'un pied distrait, peut prêter à des inductions qui, bien que n'ayant pas la valeur d'une démonstration mathématique, ne laissent pas de présenter de l'intérêt et sont susceptibles de jeter quelque lueur sur le mystérieux et ténébreux passé de nos ancêtres gaulois (1).

Il serait à désirer que dans les explorations des anciennes stations, nos confrères voulussent bien récolter soigneusement les fragments de poteries qu'on y trouve toujours en abondance. L'examen de ces débris confirmerait peut-être l'opinion que nous avons émise. A défaut il fournirait toujours des indices permettant de diriger les investigations d'un autre côté.

III

Note sur un Galgal aux environs de Bargemon (Var)

Les études préhistoriques occupent une certaine place dans les travaux de notre Société, et, grâce à elles, il est permis d'entrevoir le moment où l'on pourra se rendre compte, au moins d'une façon approchée, du genre de vie des premiers habitants

(1) On sera obligé de se servir du terme, aujourd'hui reconnu impropre, de *Gaulois*, tant qu'on n'aura pas adopté une dénomination spéciale pour désigner les peuplades qui occupaient le sol de ce qui devint plus tard la Gaule, antérieurement aux invasions des Celtes, des Ibères et des Ligures.



de notre sol, et peut-être, de déterminer à quelles races diverses ils appartenaient exactement. Car Ibères, Ligures et Celtes ou Gaulois ont tour à tour mêlé leur sang à celui des autochtones antérieurement à la conquête romaine.

Récemment, un de nos confrères a donné connaissance de la découverte qu'il a faite au quartier de la Chèvre-d'Or et à celui de la Sambre, près Draguignan, de huttes préhistoriques.

Cette communication nous incite à entretenir aujourd'hui la Société de constatations remontant à une époque déjà ancienne, mais qui, par suite de diverses circonstances, se trouvent encore entièrement inédites. Il s'agit d'un *tumulus* préhistorique, ou plus exactement d'un *Galgal*, existant sur le territoire de Bargemon, au quartier de Camp-Pâure.

En sortant de Bargemon, l'ancienne route de Brovès escalade le flanc sud de la montagne de Blac-Méyanne à laquelle est adossé le village. Elle traverse d'abord des champs d'oliviers en terrasse, ensuite de puissants dépôts marneux, avec lentilles de gypse, qui donnent lieu à une exploitation importante. Mais les cultures disparaissent peu à peu et sont remplacées par des touffes de sumac et par quelques maigres taillis de chênes qui croissent péniblement parmi les éboulis des pentes. Plus haut encore, c'est l'aride nudité de la roche grise. Le terrain a partout une forte inclinaison et aucun accident, saillie ou dépression, n'en vient altérer le relief. Cependant exactement au droit du 3e kilomètre, à partir de Bargemon, dans l'ancienne propriété Blanc, l'œil est frappé par une extumescence inattendue du sol. C'est une petite éminence conique d'environ 25 mètres de diamètre et d'à peu près 6 mètres de hauteur fort régulièrement

arrondie. La base de ce cône repose sur un aplanissement horizontal vraisemblablement obtenu au moyen de terres rapportées et dont les talus, presque nuls du côté de la montagne, atteignent, vers l'aval, une hauteur de plusieurs mètres et qui présentent cette particularité que leur inclinaison est notablement plus accusée que celle des génératrices du cône. A l'époque de nos visites, toute une rangée de jeunes chênes blancs s'était développée sur cette base, mais en respectant les talus du cône lui-même qu'elle entourait d'une ceinture de verdure. Cette circonstance peut s'expliquer par la nature même des remblais pierreux formant la petite éminence, peu favorable, par suite, à la végétation.

Tout cet ensemble est de nature à frapper le spectateur le moins exercé, et une observation plus complète des lieux ne tarde pas à le convaincre qu'il se trouve là en présence d'un ouvrage de main d'homme. En effet, si cet accident du sol était naturel, il est bien évident que la forme n'en serait pas aussi régulière; que l'inclinaison des talus présenterait plutôt une disposition inverse par rapport à celle que nous avons indiquée. Enfin une saillie de cette apparence sur le flanc de la montagne ne pourrait résulter que de l'existence de couches rocheuses sous-jacentes plus ou moins relevées et corrodées tout autour. Or rien de pareil ne se manifeste aux abords et l'impression bien nette qui se dégage de l'examen des lieux indique bien que c'est là un ouvrage artificiel.

Il y a une soixantaine d'années, la vieille route de Brovès, qui était un simple chemin muletier, fut élargie aux dimensions qu'elle avait encore quand elle a été récemment abandonnée.

Une partie du supplément de largeur qui lui fut donné fut pris aux dépens du *tumulus* qu'elle longeait immédiatement au nord-ouest. Les déblais durent donc entamer sur quelques mètres la base du cône et l'on n'y rencontra qu'un amas de pierrailles, sans aucun indice de terrain résistant ou de couches rocheuses *en place*, comme cela n'eût pas manqué de se produire si l'on se fut trouvé en présence d'une éminence naturelle. Il est vrai qu'un peu au-dessus du *tumulus*, on constate, comme en beaucoup d'autres points de la région, une couche assez épaisse d'éboulis de pentes; mais ces débris liés par un ciment argileux durci par le temps, forment une *brèche* presque aussi résistante que le roc lui-même et que le pic a de la peine à entamer. Il faut donc renoncer à l'hypothèse qui consisterait à ne voir dans ce monticule qu'un accident du sol résultant d'érosions causées par les agents atmosphériques dans les dépôts des pentes et auxquels le simple hasard aurait donné la forme régulière que l'on remarque. D'ailleurs nous avons fait pratiquer nous-même, et bien postérieurement à l'époque de l'élargissement du chemin, une saignée dans le *tumulus* dirigée vers le centre. Cette fouille, forcément assez peu profonde, n'amena la découverte d'aucun de ces objets caractéristiques des stations préhistoriques, mais elle permit cependant de constater que l'éminence conique est entièrement formée de pierres rapportées. On se trouverait donc plutôt ici en présence d'un *Galgal*, désignation que les archéologues appliquent plus spécialement aux monticules artificiels entièrement composés de pierrailles (1)

(1) Mortillet. *Musée préhistorique* planche LIX.

On sait que ces constructions, qui remontent à l'époque robenhausienne, c'est-à-dire à l'âge de la pierre polie, avaient une destination funéraire. Ils comportent généralement une ou plusieurs allées recouvertes en dalles et aboutissant à une ou plusieurs chambres intérieures où les corps étaient déposés, dans une attitude accroupie, avec différents objets usuels, poteries grossières et haches en pierre.

Rien de pareil, nous l'avons dit, n'a pu être constaté pour le *Galgal* de Bargemon qui est encore pour ainsi dire intact; mais il est infiniment probable que si des fouilles y étaient faites d'une façon judicieuse, on parviendrait à arracher son secret à cette ancienne sépulture, et qu'on y trouverait les éléments d'une étude des plus intéressantes pour l'archéologie de la contrée. Si, comme il est beaucoup plus probable, les restes humains, qui sont déposés là depuis tant de siècles, ne doivent pas être exhumés de sitôt, nous aurons au moins rempli un devoir strict en signalant ce monument funéraire, point très commun dans nos pays, aux investigations des archéologues de l'avenir.

SOCIÉTÉS ET REVUES CORRESPONDANTES

AGEN. — *Société d'agriculture, sciences et arts.*

AIX. — *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.*

ALAIS. — *Société scientifique et littéraire d'Alais.*

ALGER. — *Société historique algérienne.*

AMIENS. — *Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.*
Société des antiquaires de Picardie.

ANGERS. — *Société d'études scientifiques d'Angers.*

ANGOULÊME. — *Société archéologique et historique de la Charente.*

AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

AVIGNON. — *Académie de Vaucluse.*

BAR-LE-DUC. — *Société des lettres, sciences et arts.*

BEAUNE. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.*

BEAUVAIS. — *Société académique de l'Oise.*

BÉZIERS. — *Société archéologique, scientifique et littéraire.*
Société d'études des sciences naturelles de Béziers.

BÔNE. — *Académie d'Hippone.*

BORDEAUX. — *Académie nationale des belles lettres, sciences et arts.*
Société archéologique.

BREST. — *Société académique.*

CAEN. — *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.*
Société Linnéenne de Normandie.

CARCASSONNE. — *Société des arts et des sciences de Carcassonne.*

CHALONS-SUR-MARNE. — *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.*

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.*

CHATEAU-THIERRY. — *Société historique et archéologique.*
CHARLEVILLE. — *Société d'histoire naturelle des Ardennes.*
CONSTANTINE. — *Société archéologique du département de Constantine.*
DAX. — *Société de Borda.*
DIJON. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*
DIGNE. — *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*
DRAGUIGNAN.— *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.*
GAP. — *Société d'études des Hautes-Alpes.*
GRENOBLE. — *Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*
GUÉRET. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*
LA ROCHELLE. — *Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.*
LE HAVRE. — *Société havraise d'études diverses.*
LE MANS. — *Société historique et archéologique du Maine.*
LE PUY. — *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*
LIMOGES. — *Société archéologique et historique du Limousin.*
LYON. — *Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.*
Société linnéenne.
Société d'études scientifiques.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
MACON. — *Société d'histoire naturelle de Mâcon.*
MARSEILLE. — *Académie des sciences, lettres et arts.*
Société scientifique industrielle de Marseille.
Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône.
Société de statistique de Marseille.
MONTAUBAN. — *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. — *Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.*

MONTBRISON. — *La Diana.*

MONTPELLIER. — *Société pour l'étude des langues romanes.*
Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
Société archéologique de Montpellier.

MOULINS. — *Société d'émulation du département de l'Allier.*
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France.

NANCY. — *Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain.*

NANTES. — *Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.*
Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NICE. — *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*
Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Nice et des Alpes-Maritimes.

NIMES. — *Académie du Gard.*
Société d'études des sciences naturelles.

ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS. — *Comité des travaux historiques et scientifiques.*
Comité des sociétés des beaux-arts des départements.
Revue des travaux scientifiques.
Annales du Musée Guimet.

PAU. — *Société des sciences, lettres et arts.*

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*

PRIVAS. — *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche.*

RAMBOUILLET. — *Société archéologique.*

ROCHECHOUART. — *Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart.*

ROUEN. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

SAINT-OMER. — *Société des antiquaires de la Morinie.*

SAINTES. — *Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis.*

SEMUR. — *Société des sciences historiques et naturelles.*
SOISSONS. — *Société archéologique, historique et scientifique.*
TOULON. — *Académie du Var.*
TOULOUSE. — *Société archéologique du Midi de la France.*
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Université de Toulouse (rue de l'Université, 2).
TOURS. — *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.*
TROYES. — *Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.*
VALENCE. — *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*
Société d'histoire ecclésiastique d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
VALENCIENNES. — *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*
Revue de Valenciennes.
VANNES. — *Société polymathique du Morbihan.*
VERSAILLES. — *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.*

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE. — *The Manchester literary et philosophical society,* Manchester, 36, George Street.
BELGIQUE. — *Société royale malacologique de Belgique, à Bruxelles.*
BUENOS-AYRES. — *Revista argentina d'historia natural.*
CANADA. — *Société biographique de Québec.*
COSTA-RICA. — San-José. — *Museo nacional.*
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Smithsonian institution, à Washington.*
— *Davenport academy of natural science, à Davenport.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Geological and natural history survey, à Madison (Wisconsin).*

— *Wisconsin academy of sciences arts and letters, Madison.*

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — *Société botanique de Luxembourg.*

MEXIQUE. — *Sociedad cientifica « Antonio Alzate », à Mexico.*

SUÈDE. — *Kongl Witterhets historie och antiquitets akademiens maquadsblad, Stockholm.*

— *The geologica institution of the University of Upsala.*

SUISSE. — *Institut géographique de Berne.*

Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1901

COMPOSITION DU BUREAU

(Mai 1901 — Mai 1903)

MM. le Dr BURTEZ, président.
Joseph GUBERT, vice-président.
Marcellin CHIRIS, secrétaire.
Joseph AZAM, conservateur.
Charles AZAM, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

1891. Mme Ve Panescorse, à Draguignan.
1897. Mme Ve Henri Segond, à Draguignan.

MEMBRES TITULAIRES

1887. Astier (Alexandre), licencié en droit, chef de division à la préfecture.
1898. Aubert, A. ✪, professeur au collège.
1877. Azam (Charles), agent-voyer d'arrondissement en retraite.

1885. Azam (Joseph), architecte-expert.
1870. Balp, I. ❦, docteur en médecine.
1898. Battesti, sous-inspecteur de l'enregistrement.
1884. Belletrud (Henri), avocat, juge suppléant.
1899. Blancard (Ernest), négociant.
1894. Blancard (Paul).
1889. Blanc, juge de paix.
1888. Bonnet (Antonin), bijoutier.
1899. Boucharla (Oscar).
1896. Bouve (Emmanuel).
1893. Burtez, A. ❦, docteur en médecine, professeur au collège.
1897. Chevalier, A. ❦, procureur de la République.
1897. Chiris, A. ❦, rédacteur à la direction des postes et télégraphes.
1867. Clavier, ✻, I. ❦, ingénieur civil, maire de Draguignan, membre du conseil général du Var.
1897. Dilhac, I. ❦, inspecteur de l'enseignement primaire.
1874. Doze (Charles), I. ❦, docteur en médecine, ancien correspondant (1867).
1897. Dupuy, ingénieur civil.
1897. Duval (l'abbé), vicaire.
1890. Duval (Hippolyte), avocat, docteur en droit.
1896. Fabre, I. ❦, principal du collège.
1898. Florens (Charles), juge suppléant.
1896. Florens (François), I. ❦, avocat, ancien magistrat.
1901. Genot, ✻, A. ❦, médecin-major au 111me régiment d'infanterie.
1867. Girard (Charles), I. ❦, docteur en médecine.
1897. Girard (Joseph), docteur en médecine.
1882. Gubert (Joseph), négociant.
1891. Guérin (Antoine), avoué.
1867. Guérin (Sextius), receveur municipal.
1874. Guide, A. ❦, avoué.
1864. Laugier (le chanoine), ancien vicaire général.
1873. Lombard (Antoine), C. ✻, capitaine de vaisseau en retraite.

1896. Marchi, A. ✪, professeur au collège.
1897. Mari, docteur en médecine.
1867. Mireur, ✵, I. ✪, archiviste du département, membre non résidant du Comité des travaux historiques.
1897. Perrimond, greffier de la justice de paix.
1895. Poupé, A. ✪, professeur au collège, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques.
1896. Raffin, avocat.
1889. Rambert, I. ✪, chef de division à la préfecture.
1897. Raybaud, pharmacien.
1897. Salvarelli, A. ✪, chef de division à la préfecture.
1875. Sivan (Paul), juge au tribunal civil.
1888. Teissier (Octave), ✵, I. ✪, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, membre non résidant du Comité des travaux historiques, ancien correspondant (1855).
1897. Thermes, I. ✪, inspecteur d'académie.
1883. Verny, propriétaire.
1897. Verrion (Jules), avoué.

MEMBRES ASSOCIÉS

1860. Ardoin (le chanoine), curé-doyen à la Seyne.
1897. Aubin (Jean), ancien notaire, à Paris.
1881. Bérenguier (Paul), naturaliste, rue Monjardin, à Nîmes, propriétaire à Roquebrune (Clos-Oswald).
1855. Boisgelin (le marquis de), à Aix.
1870. Brémond (Félix), ✵, I. ✪, docteur en médecine, rue Condorcet, 15, à Paris.
1897. Bullock-Hall, ✵, villa *Le Maquis*, à Saint-Raphaël-Valescure.
1899. Clapiers (le comte Luc de), rue Sylvabelle, 67, à Marseille, rue de Grenelle, 71, à Paris.
1901. Fournial (Henri), ✵, A. ✪, médecin-major colonial.
1901. Goby (Paul), fabricant de cierges, géologue, à Grasse.

1895. Guébhard (le docteur Adrien), I. ✪, agrégé de physique des Facultés de médecine, collaborateur de la carte géologique de France, Saint-Vallier (Alpes-Maritimes).
1900. Hanrigou, notaire à Saint-Tropez, ancien titulaire (1897).
1889. Jaubert, C. ✲, général de brigade du cadre de réserve, à Roquebrune.
1901. Juigné de Lassigny (Edme de), place Bellecour, 1, à Lyon.
1855. Meissonnier, O. ✲, inspecteur général des mines en retraite, boulevard Magenta, 137, à Paris.
1901. Moulin, chirurgien-dentiste, à Toulon.
1899. Muterse, inspecteur des eaux et forêts, rue Blacas, 8, à Nice, ancien titulaire (1886).
1886. Rampal (Auguste), avocat, docteur en droit, professeur à la Faculté libre de Droit, rue Montgrand, à Marseille.
1899. Reynier (Raymond), A. ✪, juge de paix, à Roquebrussanne.
1901. Séguin, notaire à Cogolin.
1886. Sinéty (vicomte de), propriétaire, à Esparron.
1889. Sivan (l'abbé), curé-doyen, à Fayence.
1881. Villeneuve-Esclapon-Vence (le marquis de), ancien député, rue de Prony, 75, à Paris.
1899. Vial, notaire à Cannes, ancien titulaire (1885).
1900. Vidal (Gustave), inspecteur des contributions directes en retraite, botaniste, à Plascassier (Alpes-Maritimes).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1876. Agnel (d'), agent-voyer principal en retraite, rue Muiron, 10, à Toulon, ancien titulaire (1867).
1875. Aicard (Jean), O. ✲, A. ✪, homme de lettre, à Paris.
1875. Albert, A. ✪, botaniste, à Solliès-Toucas.
1875. Antelme, architecte à La Seyne, membre du conseil d'arrondissement.
1879. Arbaud (Paul), A. ✪, à Aix.
1900. Aubert, instituteur public à Figanières.
1883. Aubin (Alexandre), ancien notaire, à Saint-Tropez.

1881. Autran (le chanoine), professeur de rhétorique au petit séminaire de Grasse.

1886. Auzivisier (Clément), à Brignoles.

1881. Barthélemy (le doyen), professeur au petit séminaire de Grasse.

1886. Bernard-Attanoux, avocat, 5, rue Palermo, à Nice, ancien titulaire (1873).

1897. Bertin, propriétaire, à Bargemon.

1885. Bibliothèque publique de Draguignan.

1886. Bibliothèque Méjanes d'Aix.

1886. Bibliothèque publique de Toulon.

1889. Bibliothèque publique d'Hyères.

1896. Bibliothèque publique de Marseille.

1896. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.

1898. Blanc (l'abbé), curé à Néoules.

1892. Bonnaud (Frédéric), A. ✪, artiste peintre, à Carqueiranne.

1894. Bottin, A. ✪, receveur des postes, à Ollioules.

1898. Bossavy, caissier de la caisse d'épargne nationale, au Mans, ancien titulaire (1886).

1885. Boyer de Fonscolombe, baron de la Môle, ancien inspecteur des finances, à la Môle.

1901. Castinel, étudiant en médecine, rue de la République, 67, à Marseille.

1895. Charrié-Marsaines, naturaliste, à Corbigny (Nièvre).

1880. Cortez (Fernand), membre correspondant du Comité des trovaux historiques, à Saint-Maximin.

1886. Dauphin, pharmacien à Carcès.

1885. Dollieule, ancien magistrat, avocat, rue Saint-Jacques, 92, à Marseille.

1884. Durand de Grossouvre, ✱, chef de bataillon au 69me régiment d'infanterie, rue Grigny, 6, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), ancien titulaire.

1883. Espitalier (le chanoine), curé, à Gonfaron.

1883. Fabre (Félix), I. ✪, inspecteur des écoles primaires, à Brignoles, ancien titulaire (1874).

1884. Féraud, propriétaire, au Thoronet.
1885. Fériaud, médecin et maire, à la Verdière.
1884. Fonteilles, ingénieur des mines, à Auzits (Aveyron).
1886. Fulconis, ancien instituteur, à Rougiers.
1894. Funel, secrétaire de la mairie, à Saint-Tropez.
1886. Gaze (l'abbé), curé, à Carcès.
1885. Gibelin (le chanoine), archiprêtre, à Fréjus.
1895. Ginoux (Marius), agent-voyer, chef de section au chemin de fer, à Saint-Gauburge (Orne).
1883. Girard (Alexandre), président du tribunal civil, à Castellane, ancien titulaire (1872).
1886. Giraud d'Agay (Melchior de), château d'Agay, à Saint-Raphaël.
1891. Gry, ✻, chef de bataillon en retraite, 17, boulevard Saint-Louis, à Toulon, ancien titulaire (1889).
1885. Guigou (l'abbé), vicaire, à Vence (Alpes-Maritimes).
1884. Guillibert (le baron Hippolyte), avocat, à Aix.
1889. Icard (Jules), ancien receveur de l'enregistrement, à Hyères.
1894. Jacquinet, agent-comptable de la marine, 40, avenue Colbert, à Toulon.
1886. Jourdan (Eugène), A. ◐, professeur au lycée de Gap, ancien titulaire (1883).
1897. Kheil (Napoléon M.), entomologiste, Ferdinandstrasse, 38, à Prague (Bohême).
1885. Lyons (le chanoine), aumônier des Dames du Saint-Sacrement, ancien vicaire général, villa Marguerite, vieux chemin de Cimiez, à Nice.
1898. Lyques (l'abbé de), curé, à Méounes.
1897. Marcelin (Augustin), docteur en médecine, à Sausse (Alpes-Maritimes).
1883. Marin de Carranrais (de), ancien archiviste auxiliaire des Bouches-du-Rhône, cours Pierre-Puget, 4, Marseille.
1900. Mongin, archiviste de la mairie, à Toulon.
1883. Mougins-Roquefort (de), ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Aix.

1898. Mouttet (Ferdinand), A. ◐, notaire et maire, à Signes.
1896. Perrier, ingénieur des chemins de fer de l'État, à Paris, ancien titulaire (1894).
1886. Philibeaux, sous-directeur des tramways de la Côte-d'Or, à Dijon.
1868. Pierrugues, juge de paix, à Comps.
1897. Primard (Daniel), propriétaire aux Beni-Meleck (Philippeville).
1890. Reboul (Gabriel), propriétaire, à Brignoles.
1873. Reboul (Robert), A. ◐, juge de paix, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire).
1901. Ricard (Antoine), A. ◐, maire de Moissac (Var), publiciste, 39 *bis*, rue de Montreuil, Vincennes.
1855. Robert, ancien greffier de la justice de paix, au Luc.
1883. Robert, avocat, docteur en droit, à Brignoles.
1855. Roudier, avocat, à Roquebrune.
1883. Sénéquier, A. ◐, juge de paix en retraite, à Grasse.
1857. Sigaud de Bresc (de), avocat, 5, rue Sallier, à Aix.
1896. Signoret, directeur de l'école publique du Muy.
1884. Sivan (Louis), avocat, à Fréjus.
1895. Souleyet, instituteur public, au Thoronet.
1887. Touzet, juge au tribunal civil, rue Mirabeau, 12, à Toulon.
1869. Verlaque (le chanoine), ✻, I. ◐, docteur en théologie, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, à Fréjus, ancien titulaire.
1895. Vidal (Rémi), ancien professeur de dessin à l'école de maistrance, 11, rue de l'Equerre, à Toulon.
1885. Zurcher, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Digne.

TABLE DES MATIÈRES

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

2e PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

3e PARTIE





